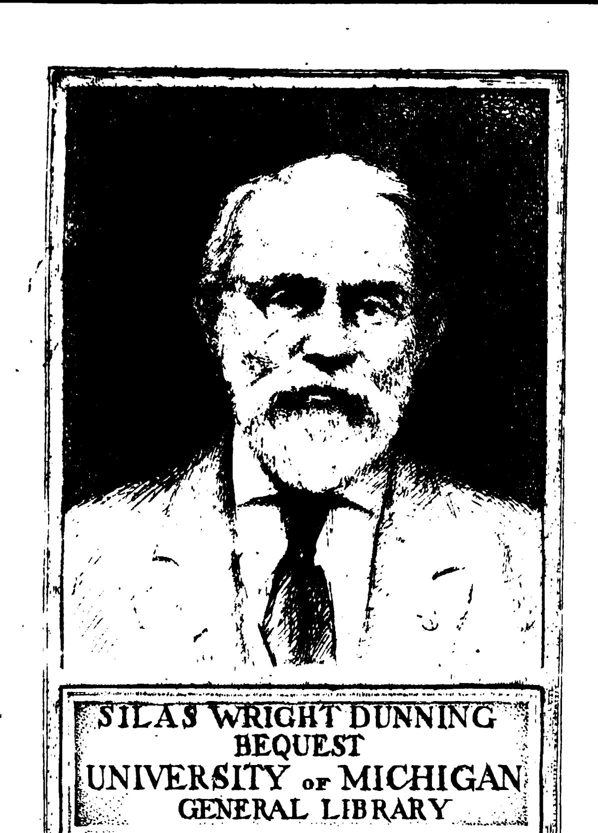

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

TOME II.



BOULOGNE-SUR-MER.

IMP. DE CHARLES AIGRE, 4, RUE DES VIEILLARDS.

1873.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 8 Janvier 1873.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

— Il est donné lecture d'une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant le don et l'envoi d'un exemplaire de la *Romania*, recueil trimestriel pour l'étude de la langue et de la littérature romanes (année 1872).

— Par une autre dépêche, M. le Ministre fait connaître la prochaine réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1873. La Société de Boulogne y sera représentée par plusieurs de ses membres qui se proposent d'y présenter leurs travaux.

— M. l'Inspecteur d'Académie écrivait, le 24 décembre dernier, à la Société pour réclamer son concours dans l'organisation du Musée scolaire, projeté par la ville de Paris, et qui comprendra, outre les spécimens de tous les objets mobiliers et classiques en usage, des documents bibliographiques et historiques sur l'enseignement primaire.

Pour répondre au vœu exprimé par M. l'Inspecteur,

la Société lui adressera les *recherches historiques sur les Ecoles primaires de Boulogne avant, pendant et depuis la Révolution*, par MM. Eugène Le Petit, directeur de l'école communale laïque, et Ernest Deseille, secrétaire annuel de la Société, dont lecture est faite en séance par l'un des auteurs.

L'Assemblée prie M. le Secrétaire annuel de transmettre ses félicitations et ses remerciements à M. Eug. Le Petit pour son active collaboration à ce travail, dont les renseignements satisferont au désir qui l'a fait entreprendre.

— M. Louis Bénard lit ensuite une notice sur les *Mesures aux grains de Boulogne et du Boulonnois et sur la qualité et paiement des grains,de rentes et redevances*, par Sébastien Gressier et Dominique Nassiet, hommes d'affaires à Boulogne (1728).

— En raison de l'heure avancée, M. Alph. Lefebvre remet à une prochaine séance la lecture d'une *Étude sur l'industrie hameçonnière*, etc.

— M. Abot de Bazinghen, présenté à la réunion précédente, est élu membre titulaire de la Société Académique.

Séance du Mercredi 5 Février 1873.

Présidence de M. H. de Rosny.

— Par lettre du 23 janvier, M. l'Inspecteur d'Académie d'Arras remercie cette compagnie, et spécialement MM. les auteurs des *Recherches historiques sur les écoles primaires de Boulogne*, pour l'envoi de ce travail destiné à figurer parmi les documents du musée scolaire de Paris.

— La Société archéologique de Sens annonce la publication du Musée Gallo-Romain de Sens, dont un exemplaire est mis à la disposition de l'association boulonnaise.

— M. Louis Bénard donne avis à l'Assemblée qu'en conformité des récentes décisions et suivant promesse faite, il présentera, aussi prochainement que possible, la première partie de l'*Histoire de Frédéric Sauvage*, dont il a élaboré le plan avec M. Ern. Deseille.

M. Pierre Sauvage, d'Abbeville, neveu de l'inventeur boulonnais, a bien voulu mettre à la disposition des auteurs de cette histoire des documents de haute importance (et formant un dossier complet dont l'inventaire-sommaire est lu en séance), et à l'aide desquels ils pourront reconstituer l'existence laborieuse et douloureuse de ce chercheur de génie.

— L'Assemblée vote l'impression d'une double planche de figures destinée à accompagner le texte de l'étude géologique communiquée à la Société, le 4 décembre 1872, par M. Edm. Rigaux.

— Les exemplaires du Bulletin de la Société Académique pour les années 1870, 1871 et 1872 vont être distribués à tous les membres de la Compagnie et aux Sociétés correspondantes.

— Lecture est faite par M. Alph. Lefebvre de la première partie d'une étude intitulée : *L'industrie hameçonnière sur le littoral du Pas-de-Calais*, travail qui témoigne de l'importance constante qu'eut à Boulogne l'industrie de la pêche maritime.

— La Société s'étant proposée d'annexer à ses travaux ordinaires l'examen des œuvres en cours de publication afin d'intéresser à son existence les écrivains dignes de ce titre dont elle s'occuperait ainsi, M. le

Secrétaire annuel commence cette *Revue littéraire* par l'analyse des romans de M. Ernest Serret.

MM. les Sociétaires apporteront tour à tour leur concours à ce bulletin bibliographique qui doit embrasser sans exclusion tous les genres littéraires et scientifiques.

Séance du Mercredi 5 *Mars* 1873.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

— Après le dépôt sur le bureau des ouvrages offerts par les Sociétés correspondantes, il est donné lecture du programme dressé par la Société des Antiquaires de la Picardie pour son concours de 1873. Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. (fondation Le Prince) est promise à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents*. Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. (fondation Le Dieu) à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'archéologie relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents*. Ces mémoires devront être adressés, avant le 1er juillet 1873, à M. le secrétaire perpétuel ; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

— M. l'inspecteur départemental d'Académie, à Arras, ayant demandé, au nom de l'Académie de Douai, l'envoi de plusieurs *Mémoires* et *Bulletins* de notre Société, destinés à figurer à l'exposition de Vienne, il lui a été transmis quatre volumes contenant les principales

études en tous genres, élaborées dans les dernières années.

— On fait ensuite connaître le sujet proposé par l'Académie du Gard pour son concours de 1874 : ***L'hospitalité suisse envers l'armée française en janvier 1871.*** Ce sujet est sorti d'une pensée et d'un sentiment de reconnaissance. L'Académie souhaite vivement que le succès du concours réponde à son désir de voir une pièce poétique de quelque valeur consacrer une œuvre bénie qui a pieusement ému et soulagé les esprits et les cœurs, par le bienfaisant spectacle du pouvoir de la pitié et de la charité, succédant tout à coup et comme par enchantement à celui des iniques fureurs de la guerre.

Sans entendre circonscrire les auteurs dans des limites trop absolues, l'Académie croit devoir les inviter à ne pas dépasser celle de deux à trois cents vers. Elle n'impose aucune condition de forme. Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er février 1874 et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le prix offert par l'Académie consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il sera décerné dans la séance publique du mois de mai 1874.

— Lecture est faite par M. Louis Bénard d'une *Lettre adressée à un ami sur ce qui s'est passé au sujet de l'accident arrivé au roi Louis XV* (tentative de Damiens) datée de Boulogne du 14 mars 1757.

— M. Bénard dépose également un intéressant tableau indiquant, par chacune des études actuelles où leurs dossiers sont en dépôt, la liste nominative des anciens notaires de Boulogne depuis 1512.

— On lit une *Etude sur les astérées du terrain juras-*

sique supérieur de Boulogne-sur-mer, par M. E. Sauvage, membre correspondant. L'assemblée en vote l'impression et celle d'une planche qui accompagnera le texte.

— M. Ern. Deseille fait ensuite raconter par des documents officiels du temps *Comment fut reçue, dans sa bonne ville de Boulogne, Sa Majesté Louis XVIII lors de sa rentrée en France, en 1814.*

MESURES AUX GRAINS

DE BOULOGNE ET DU BOULONNAIS,

Qualité et paiement des grains, de rentes et redevances

PAR

Sébastien GRESSIER et Dominique NASSIET,

Hommes d'affaires à Boulogne. — 1728.

Lecture faite à la séance du 8 Janvier 1873, par M. Louis BÉNARD, membre titulaire résidant.

Mesures aux grains de Boulogne, du Boulonnais, et des villes, bourgs, et principaux lieux circonvoisins ;

Et qualités et payements des grains, de rentes, redevances ou prêts de grains, vin ou autres choses.

ÉTAT PAR CHAPITRES DISTINGUÉS.

Primô. Des mesures aux grains de Boulogne-s-mer, ville capitale du Boulonnais, nommées *grandes mesures,* dont on se sert audit Boulogne pour mesurer le blé et toutes autres sortes de grains et graines indistinctement, à présent, en 1728, et même longtemps auparavant, en conséquence du règlement fait pour l'augmentation des mesures en l'année 1555, en vertu des ordres de la Cour, conformément à l'édit du 1er octobre 1550, portant que les mesures, poids et aulnages en la ville de Boulogne et pays Boulonnais seraient réglés sur le pied des mesures, poids et aulnages de Paris, lesquels Edit et Réglement sont enregistrés au registre du Roy de la Sénéchaussée de Boulogne, commençant en 1550 et finissant en 1556, f°. 71, r^{o} et v^{o}, et 360 r°.

Secundo. Des anciennes mesures, nommées *petites*, et de leur réduction aux *grandes mesures* de Boulogne.

Tertio. Des continences et différences des mesures usitées en 1728, et longtemps avant, tant dans les marchés des autres villes et bourgs du Boulonnais que de plusieurs villes, bourgs et principaux lieux circonvoisins ci-après énoncés.

Et *quarto*. De la qualité et payement des grains de rentes, redevances ou prêts de grains, vins ou autres choses.

Lequel état a été dressé le 6 mars 1728 par moi, Sébastien Gressier, receveur de différentes terres et seigneuries depuis 23 ans, sur plusieurs anciens titres, cueilloirs et mémoires de différents receveurs, et après avoir entendu plusieurs marchands de grains, laboureurs et blétiers qui sont au fait desdites mesures.

PREMIER CHAPITRE.

Des mesures aux grains de Boulogne, ville capitale du Boulonnois, nommées *grandes mesures*, dont on se sert audit Boulogne pour mesurer le blé et toutes autres sortes de grains et graines indistinctement, à présent, en 1728, et même long temps auparavant, en conséquence du réglement fait pour l'augmentation des mesures en l'année 1555, en vertu des ordres de la Cour et Edit, énoncés ci-dessus.

Le SETIER, qui est la plus grande mesure, se divise en deux *demi-setiers*, ou quatre *quartiers*.

Le QUARTIER se divise en deux *demi-quartiers* ou quatre *boisseaux*.

Le BOISSEAU, en deux *demi-boisseaux* ou quatre *quartes* ou *picotins*.

La QUARTE ou PICOTIN contient ... *pots* ou *lots*.

Le POT ou LOT contient deux *demi-pots*, ou bien quatre *pintes*, qui valent seize *tierçons*.

La PINTE, qui est le quart du *pot* ou *lot*, contient deux *demi-pintes*, qui valent quatre *tierçons*.

Le TIERÇON contient deux *demi-tierçons*.

Et le DEMI-TIERÇON est la plus petite mesure.

DEUXIÈME CHAPITRE.

Des anciennes mesures, nommées *petites*, et de leur réduction aux *grandes mesures* de Boulogne.

POQUIN. Par deux comptes du revenu du domaine de Wissant, le premier, de *Jean de Crépiœul*, pour un an fini à St-Michel 1467 ; — et le second, de *Mathieu Houpelande*, tiré d'un registre, en forme de terrier, f° 132, sur le couvert duquel sont écrits ces mots: *Prisée du Comté de Boulogne faite en* 1477, côté 137 ; — lesdits comptes rendus à la Chambre des Comptes de Lille, à *Bertrand de la Tour d'Auvergne*, comte de Flandre, qui fut aussi comte du Boulonnais avant l'échange qu'il fit en ladite année 1477, du Comté de Boulonnais avec le Roi Louis XI, lequel lui donna en contre-échange le Comté de Lauraguais ;—Il paraît qu'on se servait alors de deux sortes de *Poquins*, dont l'un était un tiers plus grand que l'autre, qu'on appelait *Poquin mesure marchande*, car dans les titres de ces deux comptes pour la *recette des quiennes avoines* dues audit domaine de Wissant, il est porté que chacun *Poquin* vaut *Poquin et demi mesure marchande* ; et dans les titres pour la *recette des censives en grains* et des *avoines de bourgeoisie* dues audit Domaine, il est porté qu'elles sont dues à la *mesure marchande*, laquelle est, selon toute apparence, celle qui a été usitée pour les censives des autres seigneurs ; car, quand on réduit les *poquins de rente* à la *grande mesure* de Boulogne, on les prend sur le pied de l'*ancienne mesure marchande*, dont l'explication ensuit.

Le *Poquin, mesure marchande*, était une mesure dont on se servait anciennement, laquelle contenait huit *buteaux*, c'est-à-dire huit *quartiers à la petite et ancienne mesure*, qui font deux *setiers à la petite mesure*, lesquels deux *setiers* réduits à la *grande mesure* de Boulogne reprise ci-dessus au premier chapitre, valent un *setier et demi*, ou autrement *six quartiers à la grande mesure*, ce qui fait un quart de diminution.

Le *Butel*, ou *buteau*, qui était un *quartier à la petite et ancienne mesure*, contenait quatre *biguets*, *boiteaux* ou *boisseaux à la petite mesure*, qui valent trois boisseaux à ladite grande mesure de Boulogne, et par conséquent, c'est un quart de diminution, puisque le *quartier à la grande mesure* contient quatre *boisseaux*.

Le *Biguet*, *boiteau* ou *boisseau à l'ancienne petite mesure* contenait quatre *quartes* ou *picotins* à la même mesure, qui valent seulement trois *quartes* ou *picotins* à ladite grande mesure de Boulogne, ce qui fait un quart de diminution.

A l'égard des autres diminutifs des anciennes petites mesures, tels que *quartes*, *picotins*, *pot* ou *lot*, *demi-pot* ou *demi-lot*, *pinte*, *demi-pinte*, *tierçon* et *demi-tierçon*, quand ou voudra les réduire et percevoir à la grande mesure de Boulogne, il en faudra diminuer un quart et en faire payer seulement trois quarts sur le pied de ladite grande mesure de Boulogne.

La RAZIÈRE est une ancienne mesure dont le nom ne se trouve point avoir été usité en Boulonnois, mais qui est encore en usage en Artois ; elle contient un *setier*, c'est-à-dire *quatre quartiers à la petite et ancienne mesure*, et vaut *trois quartiers à la grande mesure de Boulogne*, ce qui fait un quart de diminution.

La MINE est une ancienne petite mesure qui a été au-

trefois usitée en Boulonnais ; elle contenait *deux butteaux*, c'est-à-dire *deux quartiers*, qui font *huit boisseaux à la petite et ancienne mesure*, et elle vaut *un quartier et demi*, qui font *six boisseaux à la grande mesure* de Boulogne, ce qui porte un quart de diminution, en la réduisant à la grande mesure.

Le PROVENDIER ou *Ferlan* était une ancienne mesure contenant un *biguet*, *boiteau* ou *boisseau à la petite mesure*, qui vaut seulement trois *quartes* ou *picotins à la grande mesure* de Boulogne, ce qui fait un quart de diminution.

L'ESTRELEN est la moitié du *provendier* ou *frelen*.

TROISIÈME CHAPITRE.

Des continences et différences des mesures usitées en 1728, et même longtemps auparavant, tant dans les marchés des autres villes et bourgs du Boulonnais, que de plusieurs villes, bourgs et principaux lieux circonvoisins.

Savoir :

A DESVRÈNE, ancienne ville du Boulonnais, toutes les mesures sont de même grandeur et continence que celles de Boulogne reprises au premier chapitre, parce qu'on les fait jauger sur celles de Boulogne, comme *matrices*. On s'en sert aussi pour mesurer le blé et autres sortes de grains et graines indistinctement. Et quoique ceux qui achètent des grains à Desvrène y trouvent un bénéfice d'une petite augmentation, néanmoins, cette augmentation ne procède pas de la mesure, mais bien de ce que les mesureurs, contre l'ordre, *étriquent*, ou, pour mieux dire, mesurent le grain un peu trop haut, au lieu qu'à Boulogne on le mesure au rez du bois de la mesure.

A AMBLETEUSE, ancienne ville du Boulonnais, on doit se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant l'édit du 1er octobre 1550 et le règlement du 20 avril 1555, cités ci-devant au 1er f° r°.

A WISSANT, ancienne ville du Boulonnais, on doit se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant lesdits édit et règlement.

A MARQUISE, bourg en Boulonnais, on doit se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant lesdits édit et règlement.

Au VUAST, bourg en Boulonnais, on doit se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant lesdits édit et règlement.

A HUCQUELIERS, bourg en Boulonnais, on doit se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant lesdits édit et règlement.

A SAMER, bourg en Boulonnais, on doit se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant lesdits édit et règlement.

A ESTAPLES, ancienne ville en Boulonnais, on devrait se servir de la même mesure que celle de Boulogne, suivant lesdits édits et règlement. Néanmoins, le 15 décembre 1709, étant à Inxent, j'ai appris ce qui suit : savoir, que le setier de blé et la mesure d'Estaples, contenant seize boisseaux, vaut dix-sept boisseaux et demi à la mesure de Boulogne ; que le setier d'avoine à la mesure d'Estaples, aussi contenant seize boisseaux, vaut vingt à vingt-et-un boisseaux à la mésure de Boulogne. Ce que dessus m'a été dit par les sieurs Siret et Harel.

A FAUQUEMBERGUES, bourg en Artois, les mesures aux grains sont de différentes grandeurs et continences, quoique le *setier* soit toujours composé de seize bois-

seaux, mais le boisseau est plus ou moins grand suivant les différentes natures de grains, et toutes les mesures à Fauquembergues sont plus grandes qu'à Boulogne, car le boisseau au blé de Fauquembergues excède celui de Boulogne de la valeur d'une demi-quarte, ce qui fait deux boisseaux d'augmentation par setier de blé, et ainsi le setier de Fauquembergues porte un setier deux boisseaux de blé à la mesure de Boulogne. Quant au setier d'avoine, de Fauquembergues, il porte la valeur de vingt-deux boisseaux et demi à la mesure de Boulogne, ce qui fait six boisseaux et demi d'excédant, et ainsi le boisseau à l'avoine de Fauquembergues excède celui de Boulogne de la valeur d'une quarte et demie et de la huitième partie d'une quarte.

Chapitre Quatrième.

De la qualité et payement des grains de rente, redevances ou prêts de grains, vin ou autres choses.

On doit fournir aux seigneurs ou à leurs receveurs pour leurs rentes, des grains de bonne qualité, *de valeur de deux sols moins par setier que le meilleur se vend*, ainsi qu'il est porté en plusieurs anciens titres, rapports et cueilloirs de différentes seigneuries, et ainsi qu'il s'usite encore à présent, en 1728.

A l'égard du payement des grains de rente, autres redevances ou prêts de grains, il faut observer que suivant l'esprit de l'article premier du titre XXX de l'Ordonnance de 1667, pour la liquidation des fruits, et suivant le commentaire sur ledit article par M. Bornier, t. 1er, pages 255 et 256, les arrérages de rentes, fermages et autres redevances en grains se doivent payer comme ensuit :

Savoir : La dernière année doit être payée en espèce

ou en argent, au plus haut prix de l'année, et les années précédentes doivent être payées en argent, suivant la liquidation qui en sera faite, eu égard aux quatre saisons et prix communs de chacune desdites années, si ce n'est qu'il en ait été autrement ordonné ou convenu par les parties.

Pour l'intelligence de cet article, il faut observer que la dernière année s'entend, par exemple, de celle échue au 1er octobre 1725, qui doit être payée entre ledit jour et le 1er octobre 1726, en espèces ou en argent, au plus haut prix que le grain a valu dans cet intervalle, car, si elle n'était pas acquittée avant le 1er octobre 1726, comme depuis son échéance jusqu'au dit jour l'année serait révolue, elle serait réputée année précédente et devrait être payée sur le pied du prix commun que le grain aurait valu depuis le 1er octobre 1725 jusqu'au 1er octobre 1726.

La raison pour laquelle la dernière année doit être payée en espèces ou en argent au plus haut prix de l'année, *au choix du rentier ou débiteur*, et les années précédentes doivent être payées eu égard aux quatre saisons et prix commun de chacune année, est que, pour la dernière année, le débiteur est seul en demeure, et que, pour les années précédentes, le créancier et le débiteur sont censés être tous deux en demeure. Ainsi jugé par arrêt de Paris de 1509, rapporté par Charondas, en ses *Réponses*, liv. IV, rép. 61. Et cela est conforme à l'Ordonnance de 1539, art. 94, et de Henri III, en 1585, citées audit Commentaire sur ledit art. 1er du titre XXX de l'ordonnance de 1667.

Suivant la note sur l'art. 8 dudit titre XXX par M. Bornier en ladite *Conférence des ordonnances*, pages 259 et 260, il est décidé : que, si l'on a prêté du

vin ou autre chose semblable, pour le rendre dans un certain temps, on doit le payer au prix qu'il valait au temps qu'on le devait rendre, en cas qu'il n'ait pas été rendu pour lors en espèce ; et que, s'il n'a pas été convenu du temps auquel il devait être rendu, on doit le payer au prix qu'il valait au jour de la demande faite en jugement, ou de la contestation en cause.

Ainsi cette décision sert pour régler de quelle manière on doit payer les grains prêtés, ou autres fruits ou choses.

Observation sur le payement des censives ou rentes sur censières et autres redevances en grains créées et établies sous les dénominations de *setier*, *quartier*, *boisseau* ou *quarte*, depuis l'édit du mois d'octobre 1550 et le réglement du 20 avril 1555 pour l'augmentation des mesures, énoncées au 1er f° du présent état.

Il faut observer que les censives, rentes et redevances en grains établies depuis lesdits édit et règlement se doivent payer sur le pied de la *grande mesure*, dont on s'est servi ci-devant et dont on se sert à présent, en 1728, à Boulogne, depuis lesdits édit et règlement, parce qu'ayant défendu de se servir d'autres mesures, on n'a pu établir de censives, rentes et redevances en grains que sur ce pied, et que, par conséquent, on ne doit faire aucune réduction ni diminution sur celles qui se trouveront créées et établies depuis lesdits édit et règlement, lesquels ont anéanti les *anciennes petites mesures*, et avant lesquels édit et règlement les mesures étaient désignées sous les noms de *poquin*, *razière*, *mine*, *butel* ou *butteau*, *biguet*, *boiteau*, *provendier* ou *frelen*, *estrelen* et *lot*, au lieu que depuis lesdits édit et règlement pour l'augmentation des mesures, elles ont été établies sous

les dénominations de *setier*, *quartier*, *boisseau*, *quarte* ou *picotin*, *pot*, *pinte* et *tierçon*.

Cependant, pour être plus certain sur quel pied on doit faire payer les redevances qui sont sous les dernières dénominations, il faudrait voir, s'il était possible, les titres originaires de leur création, parce que, s'ils étaient postérieurs auxdits édit et règlement de 1550 et 1555, on devrait, sans difficulté, les payer à la *grande mesure*, et, au défaut de ces titres, il faudrait voir les plus anciens terriers et rapports pour connaître s'ils sont antérieurs ou postérieurs, et, en cas qu'ils soient antérieurs, voir si, depuis lesdits édit et règlement, on n'aurait pas réduit les redevances à la *grande mesure*. Au surplus, comme celles sous les dénominations de *setier*, *quartier*, *boisseau*, etc., sont censées établies depuis ledit règlement de 1555, c'est au débiteur à justifier qu'elles ont été établies antérieurement en cas qu'ils prétendent une réduction ou diminution ; et à faire voir qu'elles étaient dues sous les dénominations qu'avaient les anciennes petites mesures avant 1555, sans avoir été réduites depuis à la grande mesure, en conséquence dudit règlement de 1555.

Copié sur l'original écrit, partie de la main de *Sébastien Gressier*, partie de celle de *Dominique Nassiet*, hommes d'affaires à Boulogne. Cette pièce fait partie de ma collection.

Ch. Henneguier.

NOTE

SUR LES

ASTÉRIES DU TERRAIN JURASSIQUE SUPÉRIEUR

DE BOULOGNE-SUR-MER,

Par M. H.-E. SAUVAGE,

Lue à la Séance du 5 Février 1873.

Les astéries que nous nous proposons de décrire dans cette note appartiennent aux trois familles établies par Müller et Troschel (1).

La première de ces coupes, avec des espèces à quatre rangées de tentacules dans les aires ambulacraires, compte le genre *Uraster*, celui qui a vécu le plus longtemps ; né dès le Silurien, il se retrouve aujourd'hui encore dans nos mers ; il est représenté par une espèce à la base de notre Portlandien.

Le genre *Goniaster* d'Agassiz, genre auquel appartient une espèce du Kimméridgien supérieur de Boulogne, se rattache à la seconde famille, caractérisée par deux séries de suçoirs dans les avenues des ambulacres ; de plus, comme dans la précédente famille, l'anus est distinct. Ce genre commence dans le jurassique, se continue dans la craie et vit dans nos mers. Deux espèces ont été décrites des terrains jurassiques d'Angleterre

(1) *Monats. d. k. ak. d. W.* 1840. —*System der Asteriden.* Braunschweig, 1842.

par M. T. Wright (1), le *Goniaster obtusus*, de l'oolite inférieure, et le *Goniaster Hamptonensis*, de la grande oolithe de Michinhampton.

Les *Astropectinidœ*, caractérisés par deux rangées de suçoirs, par l'absence d'anus, vivent dès le Lias par les genres *Luidiă* et *Plumaster*, ce dernier éteint. Le genre *Astropecten*, auquel appartiennent les deux espèces que plus bas nous indiquons sous les noms d'*Astropecten martis* et *Astropecten suprajurensis*, ce genre est le plus répandu dans la série jurassique, dès le Lias jusqu'aux couches du Portland. Il s'est conservé depuis le Lias jusqu'à notre époque sans aucune modification; pour la plupart, les espèces sont étroitement liées entre elles.

URASTER BONONIÆ, n. sp.

La portion de surface ventrale que nous figurons et qui provient des couches portlandiennes inférieures (Musée de Boulogne, collection Dutertre-Delporte) montre que les rayons sont larges, modérément lancéolés. Les aires ambulacraires sont aplaties, à peu près de même largeur dans toute leur longueur, se rétrécissant à peine près de la bouche. Les osselets des ambulacres sont très allongés, étroits, irréguliers, marqués vers le centre d'une fossette étroite, terminés vers la périphérie, deux par deux, par une surface ovalaire très-allongée. Plaques marginales oblongues, étroites, garnies de deux fossettes et se terminant par des épines longues et assez fortes.

(1) *Monog. Brit. Foss. Echinod. of the ool. Form.* t. II. *Asteroidea. Pal. Soc.* 1862.

GONIASTER CASSIOPE, n. sp.

Rayons très-courts, gros, très-obtus et arrondis à leur extrêmité, se raccordant sous un angle arrondi de près de 80 degrés. Plaques marginales étroites, peu longues, convexes et proéminentes, assez fortement inclinées, arrondies, au nombre de 16 à 17 pour chaque demi-rayon, soit 32 à 34 osselets pour chaque rayon à la surface ventrale. Aire ambulacraire très-large, garnie de nombreux osselets. Vallée étroite à osselets petits et presque arrondis. Longueur d'un rayon 40 m.m ; largeur à la base 40 m.m.

Kimméridgien. Zone à ammonites longispinus et Trigonia Rigauxiana. Collection E. Rigaux.

ASTROPECTEN MARTIS, n. sp.

Espèce à cinq rayons terminés en pointe aiguë, nullement étranglés à la base, se rétrécissant très-régulièrement suivant un angle de 20 degrés, se détachant du disque sous un angle de près de 50 degrés. Angle intermédiaire des rayons obtus. Plaques marginales allongées transversalement, près de deux fois plus longues que larges, alternativement plus larges au bord externe et au bord interne, au nombre de 35 pour chaque côté de rayon, soit de 70 environ pour chaque rayon. Ces osselets sont presque aussi larges à la face dorsale qu'à la face ventrale. Osselets très-fortement inclinés en bas et en dehors à l'extrémité des bras, couverts de granules assez proéminents, assez nombreux, épars sans ordre. Disque assez large. Partie centrale étant à peu près dans la proportion de un à trois et demi par rapport aux rayons, Sur nos échantillons les plaques marginales sont

complètement dépourvues de poils. Longueur du rayon depuis l'angle, 65 m.m ; depuis le centre du disque, 83 m.m.

Voisine de l'*Astropecten Orion*, Forbes (1), du Callovien d'Angleterre, notre espèce en diffère par ses bras plus allongés et l'angle d'écartement des bras qui dans l'espèce anglaise est d'environ 80 degrés.

Portlandien inférieur de Châtillon. (Musée de Boulogne.)

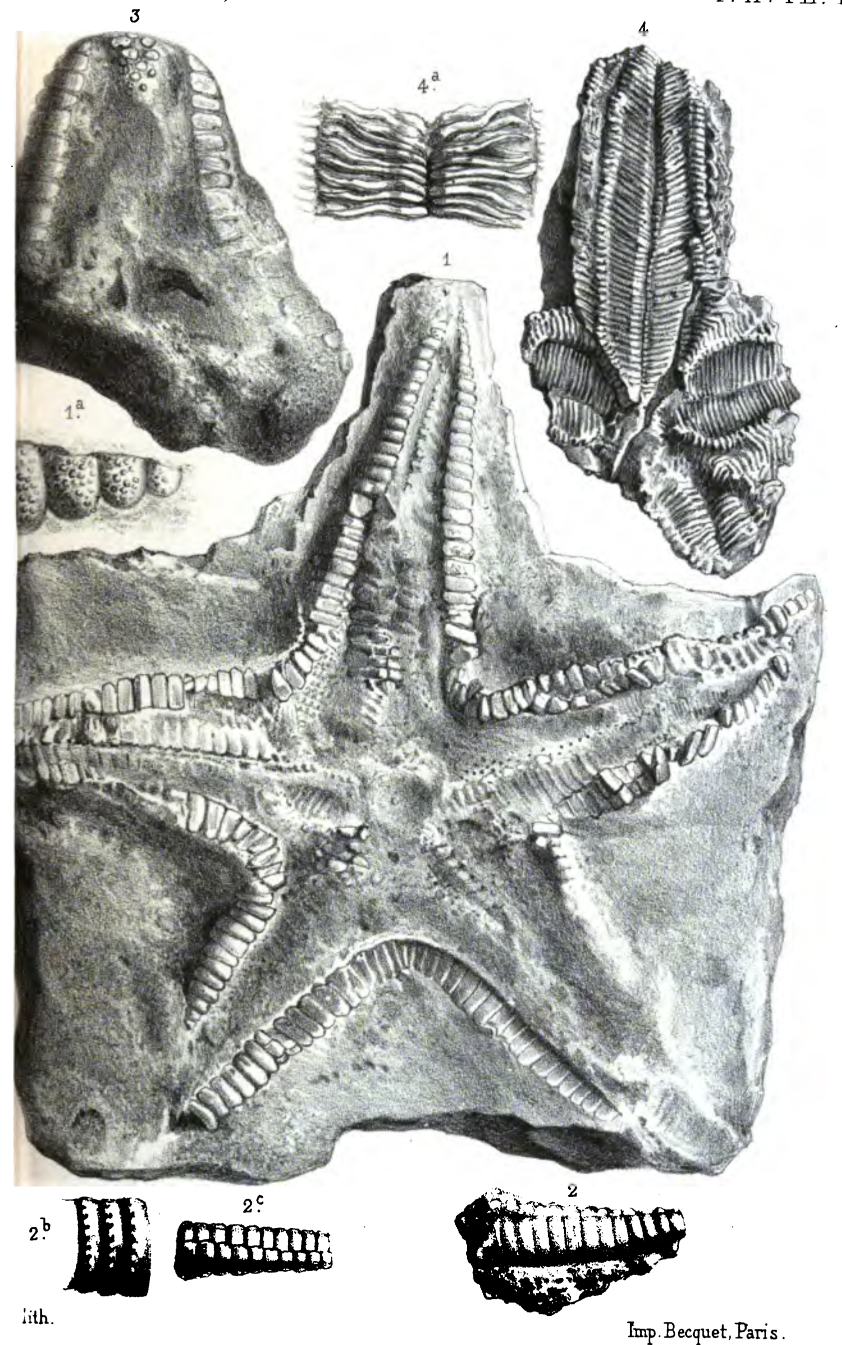
ASTROPECTEN SUPRAJURENSIS, n. sp.

Cette espèce ne nous est connue que par un bras provenant de la partie la plus inférieure du Portlandien (collection Dutertre-Delporte, au Musée de Boulogne). Elle est caractérisée par ses osselets allongés, à peu près d'égale largeur aux deux extrémités, ornés de tubercules saillants, arrondis, réguliers, au nombre de cinq à six sur chaque osselet, disposés suivant une seule ligne, tandis que dans l'espèce précédemment décrite, ces tubercules sont épars.

ASTROPECTEN, sp.

On trouve dans la formation kimméridgienne de Boulogne-sur-mer, niveau à *Trigonia Rigauxiana* et *Ammonites longispinus* de Moulin Wibert des osselets détachés qui indiquent une autre espèce ; ils sont beaucoup plus carrés et ornés de tubercules saillants et rapprochés.

(1) Wright. *Loc. cit.* pl. X *a*.



Astéries Jurassiques.

EXPLICATION DES FIGURES.

1. ASTROPECTEN MARTIS, *Sauvage*; grandeur naturelle.

1 *a*. ASTROPECTEN MARTIS, grossissement d'osselets pour montrer les tubercules.

2. ASTROPECTEN SUPRAJURENSIS, *Sauvage;* grandeur naturelle.

2. *a*, *b*. Même espèce ; osselets grossis pour montrer les tubercules.

2 *c*. Même espèce; vue latérale d'une extrémité de rayon.

3. GONIASTER CASSIOPE, *Sauvage*; face ventrale, grandeur naturelle.

4. URASTER BONONIŒ, *Sauvage;* face ventrale, grandeur naturelle.

4 *a*. URASTER BONONIŒ, grossissement d'un ambulacre et des épines marginales.

LES ROMANS

D'ERNEST SERRET

Lecture faite à la Séance du 5 Mars 1873,

Par M. Ern. Deseille, Secrétaire annuel.

Rien de ce qui touche à la littérature ne doit être étranger à notre Société ! Dans la conviction où je suis qu'elle étendra son influence et qu'elle intéressera à son existence et à ses travaux tous les écrivains dignes de ce nom, lorsqu'ils la verront prêter attention à leurs œuvres, je viens prêcher d'exemple et donner l'élan à une revue littéraire à vol d'oiseau — si je puis parler ainsi — à laquelle, je l'espère, tous les membres de la Compagnie prêteront leur concours, et qui sera comme le dessert de nos réunions mensuelles. Tout ouvrage consciencieux, solide ou brillant, tout écrit que l'un de nos collègues jugera mériter une mention, y prendront rang tour à tour. Longue ou courte, l'appréciation sera la bienvenue.

Je commencerai par l'un des Boulonnais dont les succès de bon aloi ont eu quelque retentissement, par M. Ern. Serret, écrivain dramatique, peintre de mœurs, dont les débuts au théâtre ont marqué parmi les plus heureux, l'auteur *des Familles*, de *Que dira le monde?* d'*un Ange de charité*. et de tant d'autres pièces qui resteront parmi les bonnes d'un répertoire déjà fort riche.

Que dira le monde? est le chef-d'œuvre de cette veine dramatique qui semble tarie. C'est l'étude approfondie de la sujétion que s'imposent mutuellement les membres de la société au profit d'un decorum, d'une hypocrisie

admise, selon laquelle le scandale est pire que le péché. Le *Tartuffe*, de Molière, en a établi admirablement le code.

Il faut bien reconnaître que le qu'en dira-t-on est le dernier dragon qui veille — lorsque la religion est absente — sur certaines vertus chancelantes. M. Ern. Serret a fouillé jusqu'au vif dans la réalité et a peint très-habilement ce monstre, cette chimère qui opprime et que redoute notre société.

M. Ern. Serret est d'avis qu'on doit lui céder, et il le prouve en sacrifiant aux dires du monde une nature exquise et un noble cœur, la baronne de Verneuil. Il nous fait assister aux révoltes, aux combats que son trop faible amant tente contre la calomnie ; mais cet Hermann, en renonçant au bonheur pour satisfaire aux convenances, témoigne ceci : qu'il n'avait pas au cœur cet amour véritable plus puissant que le monde.

Mon intention n'était pas d'aborder le théâtre d'Ern. Serret, et si j'ai parlé en passant de *Que dira le monde?* c'est que j'ai cru reconnaître dans l'œuvre entière de cet écrivain boulonnais une tendance à s'incliner devant le *qu'en dira-t-on*.

Un délicieux roman, une œuvre vécue, dont on croirait pouvoir nommer les héros, *Francis*, est un véritable sacrifice à l'idole. On ne peut rien de plus vertueux au sens du monde : Francis, à l'éveil de son cœur, s'attache à une pauvre fille qui lui donne tout son amour, mieux encore, sa vie entière. Pendant plusieurs années ils sont heureux de cette union, mais vient le jour où l'entrée sérieuse dans la vie publique oblige le jeune homme à prendre une compagne de sa caste, de sa fortune. Louise est sacrifiée : elle en mourra. Qu'importe ? Le monde le veut.

Le monde a raison, je le sais, je le dis ici pour éviter de scandaliser. Même ce bonheur de printemps que goûtaient les amants de la première heure ne serait plus possible dans une autre saison. Il y a encore autre chose que de l'amour dans le mariage : il faut une certaine conformité d'éducation, de préjugés communs, sans lesquels la vie à deux devient vite à charge à l'un ou l'autre conjoint. Je sais tout cela. Mais permettez-moi aussi de songer aux victimes de ces convenances, à ces fleurs fanées rejetées quand leur parfum est envolé. C'est tenter beaucoup que d'essayer de justifier l'égoïste qui, pour assurer son avenir, sacrifie son passé.

M. Ern. Serret sait oser en ce sens. Il semble même désirer laisser une impression triste à son lecteur, témoin encore *Clémence Ogé*. Ce roman ramène tristement l'esprit vers la réalité de cette vallée de misères où les caractères et les positions sont si souvent en désaccord. Clémence Ogé, avec de hautes aspirations, doit se confiner dans le professorat et boire chaque jour la coupe amère que lui verse sans méchanceté le crétinisme des parents et des élèves. La fatalité a choisi cette victime : fille préférée de son père, Clémence l'a vu mourir, et elle reste sans fortune avec une mère prévenue en faveur d'un fils égoïste et méchant. Pauvre fille déclassée ! Elle avait tout ce qu'il fallait pour être une délicieuse duchesse, mais elle n'est qu'un médiocre professeur : il lui manque d'être riche pour être heureuse. Ses illusions, son amour printannier, tout est refoulé : elle restera fille, trop pauvre pour s'allier à ceux de son rang et de trop bonne famille pour descendre plus bas. Cela est plus commun qu'on ne croit. Il est des positions qui sont, comme le tombeau de Mahomet, entre ciel et terre et qui y restent forcément : le ciel n'en veut pas, et elles ne veulent pas de la terre.

C'est encore un roman peu consolant que celui qui a pour titre *Une jambe de moins*, épisode de la guerre d'Italie. L'ensemble désappointe comme peut le faire un pays d'aspect pittoresque, mais boueux : pas une petite place pour s'y reposer.

Vous êtes réaliste, dirai-je à l'auteur, mais l'excès est un défaut, ne l'oubliez pas. *Perdue et retrouvée*, *Elisa Méraut*, et vos autres œuvres avaient un palliatif dans l'exquise habileté avec laquelle, en dévoilant les misères de la vie privée, vous en montriez les consolantes douceurs pour ceux qui savent en jouir. Vous désespériez un peu, mais le rameau vert s'apercevait de loin en loin. Au milieu des personnages peu aimables par le caractère, il s'en mêlait d'adorables. Cette fois je ne rencontre que des tracassiers, des ergoteurs, des radoteurs. Intrigues mesquines et triviales où rodent des gens sans cœur : voilà le monde que vous nous faites : je vous donne un mauvais point.

L'homme est toujours l'enfant auquel il faut prouver qu'il est bon pour le pousser au bien. Pourquoi, misanthrope amer, vous joindre aux désolateurs de l'humanité ? La belle affaire que vous fîtes en montrant aux jeunes braves officiers un avenir désolé, en récompense du sang versé pour la patrie. Bussières a laissé une jambe dans les combats ; il craint l'hymen et renonce au bonheur en songeant qu'il ne *pourra faire danser sa femme*. La belle conclusion ! Et c'est après avoir montré la bien-aimée parée de la noblesse du cœur que vous arrivez à ce dénouement. Vous ne l'avez pas consultée ; vous n'avez pas consulté ses pareilles.

Mais le monde est ainsi, me répondra M. Serret. Le monde ! Quel monde ? Est-ce celui des *Coudées franches ?* Examinons-le :

Une dame, par ce qu'on est convenu d'appeler une tendre faiblesse, met sa fille dans la plus fausse et la plus triste des positions, celle où la mésestime rejaillit sur l'enfant. Le caractère de cette fille, déjà mauvais, s'y pervertit. M. Serret en fait un petit grenadier en jupons, mais qui joue à ravir le sentiment. Mademoiselle déploie un talent digne d'une meilleure cause pour engager un prince à lui offrir sa main ; mais une suave jeune fille, Suzanne, sans y tâcher, remporte la victoire presque gagnée par l'intrigante. Songez à la rancune qui peut s'amasser dans un tel cœur. Cela va au point qu'elle n'a plus qu'un rêve, celui de troubler le ménage de sa rivale en faisant du mari son amant.

Avoir une table exquise chez soi et préférer le hasard de la fourchette autre part, c'est folie, n'est-ce pas? Mais ainsi va le monde de M. Serret, qui, cette fois, est bien celui de tout le monde. Deux fois l'épouse l'emporte sur sa rivale, mais elle est trop peu rusée pour l'emporter toujours. Pauvre Suzanne! isolée, ne pouvant s'appuyer ni sur un père, ni sur une mère, qui trahissent presqu'ouvertement les devoirs conjugaux, elle s'adresse à une *mère-grand* qui lui fait entendre « qu'on ramène un infidèle en lui donnant des inquiétudes sur son trésor! » Connaissez-vous beaucoup de mères-grands de cette force? Moi non plus, mais cela ne fait rien.

Connaissez-vous aussi des mères qui encouragent leurs enfants à chasser le gibier conjugal en vertu de cette maxime : « De deux maux il faut choisir le moindre! L'âge entraînera mon fils, mieux vaut que ce soit dans les bras d'une *dame*, qui lui facilitera l'entrée du monde, que dans ceux d'une filliette qui lui fera faire des sottises. » Si vous en connaissez, cela honore notre siècle *prudent*. M. Ern. Serret nous en montre une dont

il fait une sainte et dévote matrone. De ces saintes-là, le ciel nous préserve ! Son fils, petit cousin blond de la blonde Suzanne, est justement le *patito* qu'elle choisit pour exciter la jalousie de son mari. Il y va sérieusement, le petit cousin, sous les inspirations de sa bonne mère; et sans la maladresse des tourtereaux, la conclusion pouvait devenir sérieuse. L'épouse est maladroite : aux premiers soupçons de l'époux elle divulgue tout et fait rire de sa comédie. Un auteur sifflé se dépite. Elle a manqué son but : que faire ? Le diable lui souffle à l'oreille de jouer en réalité. Isidore, un personnage secondaire, mieux réussi que beaucoup d'autres du premier plan, la sauve d'un incendie, et la reconnaissance fait battre le cœur de la jolie coquette. Appliquera-t-elle la loi du talion ? Telle est la question que ne résolvent pas deux chapitres. Heureusement, Suzanne a compris que la vertu de la femme est la sauvegarde du foyer et que rien n'est désespéré tant qu'il n'y a qu'un coupable.

Un M. Guillaume (les chercheurs y ont reconnu un ministre de l'Empire et ont nommé tous les autres personnages de ce roman très-vrai, paraît-il, et dont Ambleteuse a vu les prémices), qui joue en ce drame le rôle de *deus machina*, arrive à temps au secours de l'abandonnée. Il donne à son infidèle mari des conseils excellents, mal reçus d'abord, mais qui germent lentement, si lentement qu'ils laissent à la rivale le temps de se refroidir pour son amant et le désir de lui substituer un époux sérieux et peu difficile. Le prince retourne ainsi à Suzanne, et tout finit par un bel enfant, gage de réconciliation durable.

Voilà donc le monde ! celui de la haute vie parisienne ! Eh bien, est-il étonnant, à le voir de près, qu'à son

carnaval si long aient succédé les désastres qui l'ont fait sombrer naguère?

Ah! que j'aime mieux M. Serret quand il quitte ce monde peu estimable pour la vie de province. Il y revient dans *Neuf filles et un garçon*. Belle famille! dirait un Anglais; lourde charge, murmure le Français. M. Ern. Serret n'est pas de l'avis de son compatriote, et il veut prouver et prouve ma foi très-heureusement « qu'avec neuf filles et un garçon on est plus sûr d'être heureux qu'avec un garçon tout seul. » C'est une plaisanterie, lui répond un contradicteur. En effet, on a pu crier au paradoxe, tant cela jure avec les préjugés nationaux, tant il est généralement établi que l'abondance de la famille est un fléau! Il est donc embarrassant d'être de l'avis de M. Ern. Serret, et quoique j'en ai bien l'envie, je n'ose l'avouer trop haut : chacun me crierait avec Mme Renard, la belle-mère furieuse contre le gendre qui l'a rendue mère-grand tant de fois : « C'est pour me narguer ; il le fait exprès!!! »

Bornons-nous donc à suivre le roman.

Prosper est professeur de lycée. Il s'éprend de Charlotte Renard et obtient sa main, un peu malgré la mère qui, rêvant pour elle une destinée plus brillante, ne se rend à ses vœux qu'en désespoir de cause. Au bout d'une année survient une fille. — « C'est un peu tôt, dit grand maman. »

Une seconde succède dans les délais légaux : « J'espère bien qu'on s'en tiendra là, dit Mme Renard le jour du baptême, et elle ajoute d'un air significatif à son gendre : J'y compte, entendez-vous? »

Jugez de sa colère lorsqu'un témoignage trop visible lui montre que ce gendre n'a pas tenu compte de sa défense. Elle le fait venir, lui lave la tête et finit par

exiger un serment solennel « de n'en avoir point d'autres. » — « Je ne puis rien promettre de semblable, » s'écrie le professeur. — « En ce cas, il n'y a plus rien de commun entre nous, sortez. »

Elle tient rigueur. Le jeune ménage, par déférence, avait accoutumé d'envoyer les enfants embrasser journellement Mme Renard. Celle-ci s'obstinait à ne reconnaître que les deux aînées ; la troisième étant pour elle une intruse mal venue. Les parents, fâchés d'une telle préférence, dont les aînées s'apercevaient déjà, ce qui pouvait gâter leur caractère, prennent un grand parti et disent nettement à la grand'mère : « Nous aimons également nos enfants et nous aimerons également tous ceux qu'il plaira à Dieu de nous envoyer. Nous avons décidé que nous ne continuerons à t'envoyer la jeune Sidonie et sa sœur qu'autant que tu consentiras à recevoir quelquefois la plus jeune. » « Avez-vous tout dit? » — « Oui. » — Là-dessus grandes récriminations, et sur la réplique énergique de sa fille, Mme Renard, après lui avoir reproché son mariage, ajoute qu'elle ne peut sanctionner ce qu'elle désapprouve. Elle jure « par l'âme de feu son mari » que les enfants à naître lui resteront étrangers comme la dernière et conclut ainsi : « On me met à la porte, très-bien ; vous ne me reverrez plus, mais vous entendrez parler de moi. »

Il y a une adorable scène de comédie entre Mme Renard et la tante Loriot — une brave et digne femme, type du dévouement, la vraie mère du jeune ménage — lorsque celle-ci va lui annoncer la naissance... « d'une fille sans doute, comme toujours ! — Pas précisément ! — Serait-ce un garçon ? — Oh ! non. — Mais alors ? — Cela va bien vous contrarier, c'est qu'au lieu d'une fille, il y en a deux... »

Deux filles ! deux filles ! répète la grand'mère à chaque réplique.

Cette scène ferait la fortune d'un ouvrage.

Cela précipite la vengeance méditée par Mme Renard. Or, savez-vous quelle est cette vengeance ? Elle veut se remarier et se remarie en effet, mais justement elle tombe sur la meilleure pâte d'homme, un veuf, M. Gorenflot, « qui a pris l'habitude d'être tourmenté et en fait son bonheur. » Ce brave homme est le parrain de Charlotte et chérit sa filleule. Il cherche à ramener la paix dans les deux familles et en attendant se fait aimer de tout le monde... même du lecteur.

Pendant ce temps, le ménage de Prosper s'augmente toujours : six, sept, huit, neuf filles. La colère de Mme Renard va crescendo comme la famille.

Pour alléger ses charges, le père songe à placer l'aînée de ses filles dans un château comme institutrice. Le cœur de Sidonie a déjà parlé pour son cousin Alfred Boucheront, et Alfred laisse deviner un sentiment semblable. On pressent un chaste et pur amour, gage de bonheur durable.

Au château, Sidonie se fait estimer ; mais tombée malade, elle est remplacée par sa sœur Augustine, sur qui le luxe produit une trop vive impression, et dont bientôt l'ambition germe et fleurit. Elle inspire de l'amour au fils du comte. Que va-t-il arriver ? On tremble. Bien près de succomber, elle est sauvée par sa famille ; toutefois le chagrin la conduit aux portes du tombeau. Les deux jumelles l'ont soignée et y ont perdu leur frêle santé. L'ange de la mort les ravit ; voilà le malheur entré dans la famille ! Il n'y restera pas. Un fils, un garçon est né ! — « Un garçon, dit Mme Renard, — c'est-à-dire Mme Gorenflot — pas possible, j'y vais

voir ! » Et elle va sans réfléchir aux serments de ne plus mettre les pieds chez son gendre, et elle est si joyeuse qu'elle oublie sa rancune. « Un fils enfin, le plus beau du monde ! » Elle en estime presque Prosper et le dit à tout le monde, excepté à lui, car il ne faut gâter personne. La voilà revenue ; je vous laisse à penser la joie du retour. M. Gorenflot est heureux de ce bonheur. Tout va de mieux en mieux. Sydonie se marie, Clara aussi. Cette dernière a, depuis peu, fondé une pension en bonne voie de prospérité. La nombreuse famille a un avenir assuré et... le but de l'auteur se dévoile quand il montre la famille Turpin, dont le fils unique les ruine et les déshonore par une mésalliance. Contraste piquant et bien réussi.

M. Ern. Serret termine son œuvre par une plaidoierie où il dit n'être pas bien certain d'avoir convaincu tout le monde ; mais, ajoute-t-il, « les vérités démontrées sont des germes pour l'avenir. Peut-être dans un siècle ou deux les Français ne diront-ils plus que c'est une calamité d'avoir neuf filles et un garçon. »

Ce livre est une bonne action et en même temps une œuvre alerte, pleine d'une belle et franche gaieté, où le style court facile et sûr de lui à travers les difficultés du canevas, en y semant les plus jolies broderies de comédie.

L'œuvre de M. Serret, maintenant volumineuse, comprend vingt pièces de théâtre, un volume de vers (*Heures perdues*), une brochure politique et neuf romans. J'ai dit un mot de presque tous ces derniers, sauf d'*Elisa Méraut*, ou lettres de trois jeunes filles, une gracieuse création consacrée par le succès. L'analyse ne pourrait que nuire à cette jolie étude du cœur de trois pensionnaires à leur entrée dans le monde. Je préfère

arriver de suite au dernier ouvrage de l'auteur, paru en 1870, auquel les préoccupations de la guerre ont fait tort lorsqu'il fut édité par la librairie Dentu.

Les *Rancunes de femmes* : Tel est le titre. L'auteur l'a dédié à sa femme en des vers très lestement tournés. Edouard Dervillier éprouve un jour le besoin de se marier. Il cherche celle qui doit le rendre heureux sans apercevoir près de lui Hortense Caselli, une amie d'enfance, des mieux disposée à cet office. L'occasion le rapproche de la superbe Adrienne de la Verpillière, qui certes ne demanderait pas mieux que de l'épouser; mais il ne sent rien pour elle dans son cœur. Pendant ses indécisions, un revers de fortune l'éloigne de Paris. A son retour, Hortense et Adrienne sont mariées. Adrienne ne lui a pas pardonné ; mais en fine mouche elle cache sa rancune sous la bienveillance la mieux étudiée, car elle veut capter sa confiance afin de contrecarrer ses projets. Elle ne veut pas surtout qu'il soit entraîné par l'amour vers le mariage. Aussi quelle est sa fureur quand elle apprend qu'il soupire pour sa sœur Marguerite. Elle met tout en jeu pour apporter un obstacle à leur union, et elle est près de réussir, tant elle agit adroitement. Edouard l'a priée de s'interposer en sa faveur auprès de sa sœur ; loin de répondre à ce vœu, elle le dessert cruellement. C'est d'Hortense, dont il se méfiait, que lui viendra le bonheur. Hortense parle à Marguerite et dit d'Edouard tout le bien qu'elle en pense. Cela décide celle-ci, et le mariage se fait. J'abrège à dessein l'analyse pour résumer sèchement le thême de cette étude très-fine, très-bien conduite, et qui est l'une des meilleures de la collection.

L'auteur s'est souvenu de sa ville natale, et c'est aux eaux de Boulogne qu'il conduit ses héros pendant une

saison d'été. A la bonne heure, voilà un excellent service rendu à notre cité, et dont il faut remercier M. Ern. Serret.

Mais je m'en veux presque de faire involontairement grand tort à notre concitoyen en passant en revue ses romans avec une telle hâte qu'il m'est impossible d'en signaler les beautés de détail, les pensées délicates émaillant comme des fleurs les scènes émouvantes ou ravissantes. Essayons au moins de réparer cela par une attention plus soutenue pour l'œuvre très-curieuse intitulée le *Prestige de l'uniforme.*

Il est certaines vérités si patentes qu'il semble qu'on n'a pas besoin de les attester. Elles sont dans l'air : personne n'a encore prononcé le mot qui les définit, mais on dirait que c'est fait.

C'est la première fois, je crois, qu'on affirme spécialement le *Prestige de l'uniforme*, et pourtant M. Ern. Serret a l'air de commettre une redite, tant ce prestige est reconnu. L'antiquité le constatait : Mars était l'amant préféré de Vénus.

Oui, l'uniforme a un prestige. Seulement est-ce par lui-même ? Est-ce l'objet matériel, éclatant, élégant, qui attire comme les miroirs attirent l'alouette ? N'est-ce pas plutôt l'idée qu'il représente ? L'un des personnages du roman de M. Serret, Octave Sauveroche, jaloux du sous-lieutenant Pierre d'Avarey, en parle ainsi :

— « S'il n'avait pas son uniforme, Berthe le trouverait fort peu à son goût... Si je voulais me mettre en Albanais, je ferais dix fois plus d'effet que lui. » — « En Albanais, cher ami, lui est-il répondu, vous seriez toujours déguisé, les femmes ne s'y tromperaient pas. L'habit militaire fait partie, en quelque sorte, de l'homme même ; l'officier, comme le soldat, est obligé de le por-

ter, et il profite auprès du beau sexe de cet avantage qui lui est imposé. »

Il faudrait être femme pour trancher la question et nous apprendre si c'est l'uniforme qui plaît ou l'idée de courage qu'il évoque. Il y a un sentiment complexe composé de l'une et de l'autre chose. L'uniforme militaire est généralement beau ; il va mieux au corps de l'homme que cette livrée de deuil dont nous sommes couverts. Cependant, je suis persuadé que le civil, fût-il revêtu d'un costume plus avantageux, n'ôterait rien au prestige de l'uniforme militaire. Il y a donc là autre chose que ce qui flatte la vue : je n'irai pas m'étendre sur ce point, car il m'entraînerait loin, et les meilleures raisons viendraient du livre même de notre concitoyen.

M. Ern. Serret semble avoir subi l'influence de ce prestige : il en parle d'abondance. Il raconte en se mettant en scène ; il est l'ami de ses héros nombreux et des victimes plus nombreuses encore de l'uniforme. L'un des héros, Bory, est un *papillon folâtre*, suivant l'ancienne définition devenue classique, mais un papillon qui ne craint pas la flamme, qui pourra bien s'y brûler le bout de l'aile, mais saura sauver le reste. Son ami, Paul d'Avarey, soupire après l'amour qu'il n'a pas connu, malgré des *caprices* de garnison : or, c'est Rose Dubois qui la première émeut son cœur, et la première fleur dont le parfum l'enivre, a été ramassée dans le ruisseau. Pauvre Rose ! belle comme la Galathée animée, esprit poétique, cœur inflammable, les fanfares militaires ont fait tressaillir son petit cœur. Elle les suivit sans avoir conscience de l'influence à laquelle elle cédait.

Coupable, son premier faux pas la fit rouler jusqu'en bas. C'est dans la rue, tombée dans la boue, que Paul d'Avarey la ramasse, et c'est dans une conversation à

l'hôpital que son cœur s'éprend. Pauvre garçon à plaindre, qui se méprise de sa faiblesse et ne la peut vaincre.

Il est blessé un jour dans une revue ; Rose le soigne, le guérit, et Paul s'irrite de la voir si près de lui. Pourtant il l'aime, mais cet amour est comme une névrose difficilement guérissable et accablante. M. Ern. Serret a, dans quelques pages, étudié et rendu fort bien ces combats du cœur forcé de se rendre malgré les reproches de la raison. Paul est vaincu, il demeure avec Rose, et il n'est pas heureux, car l'estime est absente du sentiment qu'il éprouve pour elle.

Rose Dubois, au contraire, a trouvé en lui son idéal : le beau lieutenant de zouaves l'a séduite, captivée ; elle a pour lui la fidélité du chien. Bientôt elle s'aperçoit qu'elle ne suffit plus à ce cœur.

Mlle Berthe, qu'un jeu de la nature doue d'une ressemblance étrange avec Rose, est celle que Paul d'Avarey lui préfère et qu'il aime de toute l'estime qu'il ne pouvait avoir pour Rose. Il garde Rose, pourtant, qui lui offrait la réalisation facile de son amour pour Berthe. Dualité piquante, dont l'auteur tire un excellent parti pour définir les nuances de l'*âme et de la bête*, comme parle X. de Maîstre. On s'attend à la conclusion. Berthe l'emporte sur Rose, l'amour digne sur l'indigne.

Malgré les formes multiples que le roman a prises dans ce siècle, M. Serret a su trouver une veine originale. Il a fait du roman une étude dont on retient toujours des préceptes de convenance pour la vie sociale. Il prend une thèse quelconque qu'il développe avec des personnages fictifs. Que dis-je ? Fictifs ! ce sont plutôt les pseudonymes de personnages existants, et il serait facile de reconnaître dans plusieurs d'entre eux tel et tel que chacun nomme sur leur portrait.

Ce que M. Serret a de remarquable, c'est qu'il s'éloigne très-peu du naturel et ne tombe jamais dans les exagérations romanesques : le contraire serait plutôt à lui reprocher. Ses personnages vivent. Parfois l'illusion est frappante. En le lisant, on se croirait au milieu d'une causerie de salon où un spirituel Monsieur médirait quelque peu du prochain sans trop de misanthropie.

Il a des larmes pour les douleurs, et j'ai lu rarement des livres qui m'aient plus ému que *Clémence Ogé* et *Perdue et retrouvée.*

Enfin, dernière qualité et sérieuse :

La mère en permettra la lecture à sa fille !

Ern. Deseille.

LISTE DES NOTAIRES DE BOULOGNE

DEPUIS 1512.

TABLEAU INDICATIF DES ÉTUDES OU SE TROUVENT DES MINUTES PROVENANT DES ANCIENS NOTAIRES DE BOULOCNE.

Communication faite à la Société Académique le 5 mars 1873,

Par M. Louis BÉNARD, membre titulaire résidant.

I.

Étude de Me BARY, notaire, depuis le 11 février 1859. — Marché aux Grains, 22.

Ledomps père et fils	1512 - 1596
Daverdoing, Fourcroy, Dubuir, Brichet, ...	1558 - 1598
Preudhomme	1568 - 1596
Roger Langlois	1570 - 1587
Hurteur.	1597 - 1618
Gillon	1597 - 1647
Hache	1612 - 1656
Neuville.	1618 - 1629
Furcy Vaillant	1623 - 1650
Jean Flahaut	1635 - 1648
Lemaire.	1648 - 1649
Pierre Flahaut.	1655 - 1665
Barthélémy Maréchal.	1667 - 1679

François-Bernard Dusommerard		1676 - 1704
Jacques de Lattaignant		1677 - 1728
Sébastien Dusommerard		1705 - 1740
Nicolas Lhoste		1728 - 1751
Jean-Charles Dusommerard		1741 - an VI
Jean-Jacques-Achille Delsaux,	18 fév.	1751 - 1784
François-Victor Leclercq.	Septembre.	1784-an VII
Routtier	Floréal	an III - 1819
Charles Déricault	2 Juillet.	1819 - 1836
Charles-François-Dominique Vuatiné.		1836 - 1837
Legrelle		1837 - 1841
César-Henri Sauvage	8 Mai.	1841 - 1859
Bary	11 Fév.	1859 -

II.

Étude de Me GUÉRY-HAMY, notaire depuis le 4 août 1870. — Rue Neuve-Chaussée, 32.

Dauvergne	1560 - 1598
Daverdoing Luce Lorin Fourcroy Vaillant Herbault Copin Courbes Flahaut Dehaille Potterie	1575 - 1621
Jean Brisset	1574 - 1578
Jean Luce	1578 - 1594
De Crendalle	1588 - 1594

Dubuir		1594 - 1617
Carpentier		1596 - 1638
Nicolas Maréchal		1597 - 1620
Parenty		1599 - 1619
André Scotté		1618 - 1640
Preudhomme		1619 - 1657
Bertrand Vaillant		1650 - 1664
Anselme Hache		1657 - 1672
Bernard Magnon		1667 - 1710
Dauvergne		1670 - 1710
Maréchal		1672 - 1698
Gillon		1676 - 1704
Louis Correnson		1687 - 1701
Thomas Delattre		1691 - 1718
Demouy		1693 - 1696
Bonnet		1696 - 1699
Bernard Cannet		1698 - 1730
Brisset	1er Janv.	1700 - 1734
Pierre Lacroix		1702 - 1724
Jacques Gaignard		1705 - 1741
François Magnon		1711 - 1730
Antoine Mariette		1719 - 1738
Liévin Prenel		1725 - 1728
Gaspard Leriche	17 Mars	1732 - 1777
César Leriche		1732 - an IV
Jacques-Antoine Serin		1737 - 1741
Louis-Marie Odent	9 Déc.	1738 - 1765
Joseph Oyer		1739 »
Ant -Léger Dublaisel	21 Janv.	1740 - 1792
Gaignard fils		1741 - 1746
Pierre Flamichon	5 Avril	1742 - 1769
Claude Peincedé	11 Juil.	1746 - 1786
Georges Wallét	4 Nov.	1751 - 1769

Gaston Leporcq-Delannoy		1766 - an X
Pierre-Nicolas Falempin		1769 - 1794
Henri-François Costuelle		1772 - 1774
Victor-Marie Leriche		1777 »
Jacques-François Hamy	13 Juin	1786 - 1818
Charles-François Hamy		1818 - 1820
François Hamy		1820 - 1829
Théophile-Auguste Lorel		1829 - 1836
Hêtre Dramard		1836 - 1843
Victor-Augustin Guéry	16 Août	1843 - 1870
Guéry-Hamy	4 Août	1870 »

III.

Étude de Me P. MEMBRÉ, notaire depuis le 24 décembre 1863. — Rue Saint-Jean, 2 bis.

Crendalle Dubuir Carpentier		1580 - 1594
Marc Dannel		1594 - 1622
Guillaume Scotté		1597 - 1622
Delozières		1627 - 1675
Jean Guillot		1675 - 1724
Pierre-Hyacinthe Guillot		1724 - 1744
Louis-Claude Guillot		1748 - 1753
Pierre Dutertre	31 Janv	1754 - an IV
Pierre-Nicolas Merlin	2 Janv.	1762 - 1788
Pierre-Daniel Dutertre	11 Ger.	an III - 1823
Fr.-Nic.-Achille Dutertre	21 Jan.	1823 - 1848
Jos.-Raoul-Ernest Riquier	7 Oct.	1848 - 1863
Paul Membré-Adam	24 Déc.	1863

IV.

Étude de Me PONTICOURT, notaire depuis le 5 octobre 1872. — Rue Saint-Jean, 20.

Gilles Ricouart		1651 - 1667
Fourmanoir père et fils		1665 - 1704
Charles De Ligny		1676 - 1683
Jean Greben		1698 - 1739
François Leriche		» (1) »
Jean-François Lefebvre	19 Nov.	1739 - 1760
Dominique Nassiet	6 Juin	1743 - 1760
Nic.-Constantin Destrée	6 Mai	1760 - 1793
Henry Féron (2)	5 Mai	1760 - 1809
Jean-Louis Hantute		1809 - 1813
Julien Dacquin		1813 - 1831
Charles-Victor Frechon	29 Mars	1831 - 1884
Célestin-Laurent-Edouard Thomas		1834 - 1836
Emile Aniéré		1836 - 1848
P.-L.-F. Sauvage	Sept.	1848 - 1872
Jules Ponticourt	5 Oct.	1872 »

V.

Étude de Me WABLE, notaire depuis le 19 octobre 1872. — Place Godefroi-de-Bouillon, 9.

Caron	4 Fév.	1775 - 1809
Henri-Louis-Pierre Dessaux	18 Mars	1809 - 1824
Célestin-Laurent-Edouard Thomas		1824 - 1825
Horace Wissocq		1825 - 1836
Cyprien Loppe		1836 - 1851
Germain-Etienne Michel		1851 - 1872
Wable	19 Oct.	1872 »

(1) Diverses dates, sans suite

(2) Plus, les minutes de Maxime Dupont.

LETTRE A UN AMI

SUR CE QUI S'EST PASSÉ A BOULOGNE AU SUJET DE L'ACCIDENT ARRIVÉ AU ROI (*).

Communication faite à la Société Académique le 5 mars 1873,

Par **M. Louis BÉNARD**, membre titulaire résidant.

Monsieur,

J'ai été trop édifié des sentiments de religion qu'on a fait paroître à Boulogne au sujet de l'accident arrivé au Roi, pour ne pas répondre avec plaisir à l'envie, que vous témoignez avoir, d'apprendre tout ce qui s'est passé dans cette Ville. Quoique depuis quelque temps les Gazettes ne soient remplies que de semblables détails, je suis cependant persuadé que vous ne verrez pas avec indifférence de quelle manière notre Patrie s'est distinguée.

Dès qu'on apprit ici cette fâcheuse nouvelle, la tristesse, la douleur et la consternation se répandirent parmi tous les Habitants. Mgr l'Évêque ordonna les prières des Quarante Heures dans toutes les Eglises, et l'on vit tout le monde courir en foule se prosterner aux pieds des Autels, pour implorer la Miséricorde du Seigueur, y demander par les Prières les plus humbles la conservation d'un Prince aussi aimé de ses sujets que l'est *LOUIS XV*.

On ne fut pas longtemps dans une situation aussi

(*) Il s'agit ici de l'attentat commis sur le Roi Louis XV par *Damiens*.

triste et aussi accablante. On sut, dès le lendemain, que la blessure du Roi n'étoit point dangereuse, et que Dieu n'avoit pas permis que celui qui fait le bonheur de son peuple et l'objet de son amour, nous fût enlevé par la main meurtrière d'un scélérat.

Aux sentiments de la tristesse et de la douleur succédèrent ceux d'une joie que je ne saurois vous exprimer et qui ne se manifesta au dehors, pour ainsi dire, que par des actes de religion et de charité envers les pauvres. Le même zèle qui avoit conduit les fidèles dans les Lieux Saints pour demander la guérison du Prince les y ramena pour remercier le Très-Haut du bienfait signalé qu'il nous accordoit.

A la première audience qu'il y eut à la Sénéchaussée, le Lieutenant-général y prononça un Discours aussi noble que touchant et pathétique sur la Convalescence du Roi. Quelques jours après, Mr. le Sénéchal, à la tête de sa Compagnie, à laquelle s'unirent le corps des Avocats et les Procureurs, fit chanter dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire une Messe solemnelle en Actions de grâces. Mgr. l'Evêque, le Commandant de la place, le Clergé, la Noblesse, les Maire et Échevins, les Officiers de la garnison et tous les principaux Habitants de la Ville y furent invités et se firent un devoir d'y assister.

Après la Messe, les Pères de l'Oratoire firent distribuer du pain, de la viande, de la soupe et de l'argent à tous les pauvres qui se présentèrent. J'oubliois de vous dire que Mrs. de la Sénéchaussée, le Corps des Avocats et les Procureurs firent ensemble une somme considérable qu'ils convertirent en aumônes.

L'après midi, le Père des Brunetières, Professeur de Rhétorique, prononça sur la Convalescence du Roi un Discours latin qui fut fort applaudi, et auquel la Sénéchaussée assista en robe.

Le lendemain, les mêmes Pères de l'Oratoire firent représenter des Jeux par les Écoliers, et entr'autres une Pastorale mêlée de chants. On voyoit dans cette dernière Pièce plusieurs Bergers qui se plaignoient du sort trop rigoureux qui leur enlevoit l'objet de leur amour. Au milieu de leurs Chants, tendres et plaintifs, arrive un Berger qui vient leur annoncer que la blessure de leur Maître n'a rien de dangereux, et qu'ils pourront continuer d'être heureux, comme ils l'étoient auparavant. Dans le même moment, l'alégresse prenant la place de la douleur, tous les Bergers, accompagnés d'une nombreuse simphonie, chantèrent tour à tour des Couplets dans lesquels éclatoient la joie, l'amour et la reconnoissance. Les Acteurs, vivement pénétrés des sentiments qu'ils exprimoient, surent si bien les faire passer dans le cœur du Spectateur, qu'ils furent interrompus plusieurs fois par les applaudissements qu'on leur donnoit. Tout cet acte fut terminé par une Chanson sur LOUIS LE BIENAIMÉ, qui ne fut pas moins goûtée que la Pastorale.

Le même jour, nous avions assisté à une messe que les Maire et Échevins avoient fait chanter dans l'Eglise des Pères Cordeliers, et à laquelle tous les Corps de la Ville s'étoient trouvés. Ces Messieurs firent non-seulement distribuer du pain à tous les pauvres pendant plusieurs jours, mais ils eurent encore soin d'en répandre abondamment dans toutes les familles, dont l'état et la situation ne permettoient pas qu'elles en demandassent publiquement. Comme de véritables Pères de la Patrie, ils voulurent porter l'abondance partout, afin de faire sentir à tous le prix inestimable de la conservation du Roi.

De tels exemples ne pouvoient pas manquer d'animer

le zèle et la religion de tous les Citoyens : aussi vit-on les Corps se distinguer à l'envi les uns des autres.

Les Armateurs, après avoir fait chanter avec toute la Solennité possible une messe, qui fut précédée et suivie de plusieurs salves de cent Pièces de Canon, qu'ils avoient fait placer sur le Port, firent allumer le soir un feu de joie, et pendant plusieurs heures l'air ne retentit que du bruit de l'artillerie et des cris de VIVE LE ROI. L'allégresse et la joie étoient d'autant plus grandes, que l'après-midi ces Messieurs avoient fait distribuer des aumônes considérables.

Le Corps des Marchands ne s'est pas moins signalé aussi par les actions de grâces qu'il a fait rendre à Dieu, que par ses libéralités envers les pauvres.

Enfin il n'y a eu aucun Corps qui n'ait cru devoir donner en particulier des marques éclatantes de son amour pour le Roi. Les Menuisiers, les Charpentiers, les Serruriers, les Boulangers, les Tonneliers, les Tailleurs et les Perruquiers, tous ont fait chanter des Messes et distribuer des aumônes.

Mgr l'Evêque, qui avoit ordonné dès les premiers momens les prières des Quarante-Heures, a terminé tous ces actes de religion par une Messe solennelle et une Procession, après laquelle on chanta le *Te Deum*. Sa charité, qui ne connoît point de bornes lorsqu'il s'agit d'assister les pauvres, s'est montrée d'une manière particulière dans cette occasion, aussi bien que celle de MM. les Chanoines.

Voilà, Monsieur, les traits par lesquels notre Patrie a donné des marques de son zèle. J'aime trop à me les rappeler pour ne pas trouver un plaisir infini à vous en instruire. Je suis.....

De Boulogne, le 14 *mars* 1757.

CATALOGUE

DES

NUDIBRANCHES ET DES PELLIBRANCHES

DES COTES DU BOULONNAIS

DRESSÉ D'APRÈS LES NOTES DE BOUCHARD-CHANTEREAUX,

Par M. H.-E. SAUVAGE (1),

Communiqué à la Séance du 5 *Mars* 1873.

Le catalogue des Nudibranches du Boulonnais a été donné par Bouchard-Chantereaux, en 1834 (*Soc. Agriculture, Sciences et Arts de Boulogne*); l'auteur indique sur nos côtes dix espèces : *Eolis Cuvieri, Eolis affinis, Tritonia Hombergii, Scyllœa pelagica, Scyllœa punctata, Doris argus, Doris pseudo-argus, Doris obvelata, Doris stellata, Doris pilosa.* Le *Scyllœa pelagica* est décrit comme espèce nouvelle.

Dans une note publiée en 1867, M. P. Fischer a rectifié la synonymie de quelques-unes de ces espèces (*Catal. des Nudibranches et des Céphalopodes des côtes océaniques de la France, Jour. Conch.*), ainsi qu'il suit :

Doris pseudo-argus . . }	*Doris tuberculata.*
Doris argus. . . . . . . }	
Doris obvelata	*Doris bilamellata.*
Scyllœa pelagica.	*Dendronotus arborescens.*

(1) Cf. Journ. Conch., 2e série, t. XIII, 1873, p. 25.

Scyllæa punctata . . . . *Doto coronata.*
Eolis Cuvieri. . . . . . . *Eolis papillosa.*
Eolis affinis . . . . *Eolis coronata.*

Une partie de ces erreurs de détermination avait déjà, dès 1852, été signalée à Bouchard dans une lettre que lui adressait M. Alder. Nous avons pu consulter les manuscrits de Bouchard que vient d'aquérir la Bibliothèque de Boulogne ; c'est d'après ces notes que nous établissons le catalogue de nos Nudibranches, catalogue qui comprend 22 espèces, dont deux très-probablement nouvelles. Plusieurs de ces espèces ne sont pas nommées dans les notes de Bouchard, mais les descriptions sont, en général, assez précises pour que, à l'aide du bel ouvrage de MM. Alder et Hancock, on puisse les déterminer sûrement. Pour ce qui est des détails relatifs aux espèces déjà étudiées par l'auteur Boulonnais, nous renvoyons au catalogue qu'il a publié.

NUDIBRANCHIATA

FAMILLE DES DORIDIDÆ.

1. DORIS TUBERCULATA, Cuvier.

Doris pseudo-argus, Bouchard, cat. cit. p. 41.

Doris tuberculata, Alder et Hancock, pl. III. — Fischer, cat. cit. p. 6.

Hab. Commun sur toutes les côtes océaniques de France, dans les crevasses des rochers ; habitant, dans le Boulonnais, les roches des régions profondes et les roches qui ne découvrent que lors des basses mers des marées des syzygies.

Obs. MM. Alder et Hancock sont disposés à considérer le *Doris tuberculata* de Cuvier comme habitant le nord et l'ouest de la France ; c'est bien cette espèce que Bouchard a confondue sous les noms de *Doris argus* et *pseudo-argus*. Le véritable *Doris argus* a une couleur rouge et est voisin du *Doris flammea*, A. et H.; il habite la Méditerranée.

Le *D. tuberculata* est très-variable dans sa coloration, qui est généralement d'un jaune de safran ou d'une belle couleur orangée très vive ; mais fréquemment cette teinte est mêlée de taches verdâtres ou brunes. Selon Bouchard, la teinte vineuse des branchies est produite par un liquide qui circule entre les membranes qui les forment ; lorsqu'on touche la base de celles-ci, tout le liquide se porte aux extrémités des panaches, qui deviennent noirâtres. Les panaches branchiaux rentrent, en se contractant, dans une seule cavité dont l'ouverture peut se dilater extrêmement ou se fermer à la volonté de l'animal ; l'ouverture dilatée a plus de deux centimètres de diamètre.

Les Doris aiment à se placer près de la surface de l'eau, de manière à pouvoir faire sortir un peu le côté droit du corps; ils restent ainsi souvent plusieurs heures, le bord du manteau relevé, et l'ouverture du cloaque dilaté.

La ponte a lieu, l'animal tournant sur lui-même comme snr un pivot, car les œufs sont disposés en cercles proportionnés à la taille des individus.

1 *bis*. DORIS TUBERCULATA, *var*. ARGUS

Doris argus, Bouchard, Cat. cit. p. 40.

D'après une lettre adressée à Bouchard-Chantereaux,

M. Alder considère l'espèce décrite par l'auteur boulonnais, sous le nom de *D. argus* comme une variété du *D. tuberculata* de Cuvier.

Hab. Les roches Bernard et celles qui ne découvrent que lors des basses mers des marées des syzygies.

La variété jaune orange tachetée est assez commune sur les côtes de Boulogne.

2. DORIS PLANATA, Alder et Hancock.

D. planata. Op. cit. pl. VIII.

Hab. Très rare sur les côtes du Boulonnais ; rare en Angleterre.

3. DORIS RUBRA, d'Orbigny.

Doris coccinea, Alder et Hancock, pl. VII.

D. rubra, Fischer. Op. cit. p. 6.

Très rare sur nos côtes ; trouvée une seule fois par Bouchard.

4. DORIS BILAMELLATA, Lin.

Doris obvelata, Bouchard, Cat. cit. p. 42.

Doris bilamellata, Fischer, Loc. cit. p. 6. — Alder et Hancock. Op. cit. pl. XI.

Hab. Toutes les côtes de Boulogne, sous les pierres, aux laisses de basse mer. On ne peut plus commune pendant l'hiver, rare pendant les chaleurs (1). Pas rare à Fécamp, commune en Angleterre.

(1) Nous avons trouvé très abondamment, M. Allaud et moi, cette espèce aux roches Bernard et à la Créche, aux laisses de basse mer, pendant le mois d'Août dernier.

5. DORIS PILOSA, Müller.

Doris pilosa, Bouchard, Cat. cit. p. 43. — Fischer, cat. cit. p. 6.

Hab. Cette espèce est assez rare sous les pierres de Châtillon.

Obs. Elle est très variable dans sa coloration, changeant du blanc pur au blanc jaunâtre, au jaune serin, au jaune brun, au verdâtre, au brun pourpré, au noirâtre. D'après Lamarck (2e éd. t. VII, p. 464) le *D. Stellata* de Gmelin est verdâtre avec les tentacules petits et arrondis, tandis que le *D. pilosa* est blanc avec les tentacules coniques effilés. MM. Alder et Hancock regardent ces deux formes comme des variétés d'une même espèce ; il en est de même de M. P. Fischer qui, après avoir étudié les types de Cuvier, conclut qu'il est impossible de distinguer le *Doris pilosa* de la Rochelle, nommé par Cuvier, de son *Doris stellata* (1).

5 *bis* DORIS PILOSA, *var* STELLATA.

Doris stellata, Bouchard. Cat. cit. p. 43.

Obs. D'après une lettre adressée à Bouchard en 1852, par M. Alder, il n'y a aucun doute que le *D. stellata* de la Manche ne doive être rapporté au *D. pilosa* de Cuvier et de Müller. Il serait. toutefois, préférable de désigner l'espèce sous le nom de *Doris stellata*, le nom de Gmelin devant avoir la priorité sur ceux de Müller et de Cuvier.

(1) *Notes sur quelques espèces du genre Doris décrites par Cuvier. Jour. conchyl.* 1870, p. 290.

6. GONIODORIS NODOSA, Montagu.

Goniodoris nodosa, Alder et Hancock; op. cit. pl. XVIII.

Hab. Commun en Angleterre et en Irlande. Assez rare sur les roches du Boulonnais.

7. THECACERA PENNIGERA, Montagu.

T. pennigera, Alder et Hancock, op. cit. pl. XXI *a* (Devonshire, Conwall, Weymouth). — Fischer, cat. cit. p. 8 (île Bréhah, Côtes-du-Nord).

Hab. Cette espèce a été trouvée à la tour Croy ; elle y parait très rare.

Obs. Bouchard a désigné dans ses notes manuscrites, sous le nom de *Polycera*, un Nudibranche qui doit évidemment rentrer dans le genre *Thécacera* de Fleming, car l'auteur indique que les tentacules sont rétractiles dans de grands cornets ; or, chez les Polycérès, et c'est là un caractère distinctif entre les deux genres, les tentacules ne sont pas rétractiles; ce Thecacere doit être rapporté au *T. pennigera* ; Bouchard note, en effet, que le corps est blanchâtre, tacheté de points presque réguliers noirs et orange, vifs, peu espacés les uns des autres, formant ainsi une robe bigarrée très-jolie.

8. POLYCERA OCELLATA, Alder et Hancock.

Polycera ocellata, Alder et Hancock, op. cit. pl. XXIII.

Hab. Partie de la côte rarement découverte par la marée ; roches Bernard, tour Croy, en septembre. Bouchard a trouvé, en août, de nombreux individus, petits encore, appartenant à une variété de cette espèce ; ils

étaient d'une teinte verte plus uniforme que le type.

Obs. Les œufs de cette espèce forment une petite bande posée sur sa tranche, comme on le remarque chez les Doris ; cette bande est longue de 12 à 15 millimètres, haute de 3 à 4 ; épaisse de 2 ; elle est disposée en demi-cercle ; les œufs sont d'un blanc de neige.

9. POLYCERA LESSONII, d'Orbigny.

Polycera Lessonii, d'Orbigny, Mag. Zool. t. VII. p. 5. pl. CV. — Fischer, cat. cit. p. 9 (La Rochelle, Bréhat, îles Chaussey). — Alder et Hancock, op. cit. pl. XXIV.

Hab. Cette espèce paraît être très rare sur les côtes du Boulonnais.

10. POLYCERA, n. sp.

Bouchard indique sur nos côtes un petit Polycère voisin du *P. Lessonii*, à couleur verte uniforme, différant des trois espèces citées par MM. Alder et Hancock, par son apparence de Doris. Il est probable que ce Polycère devra, quand il sera mieux caractérisé, former le type d'une espèce nouvelle ; en l'absence de documents suffisants, nous n'avons pas voulu imposer à ce Polycère une appellation spécifique complètement nominale.

11. IDALIA ASPERSA, Alder et Hancock.

Idalia aspersa, op. cit. pl. XXVI.

Hab. Cette espèce paraît rare en Angleterre ; MM. Alder et Hancock l'indiquent comme trouvée sur une coquille morte de Fusus antiquus ramenée par un bateau

pêcheur de Cullercast. Elle est aussi très rare sur nos côtes, où Bouchard ne l'a rencontrée qu'une seule fois.

FAMILLE DES TRITONIADÆ.

12. TRITONIA HOMBERGII, Cuvier.

Tritonia Hombergii, Bouchard, cat. cit. p. 37. — Fischer, cat. cit. p. 9 (toutes les côtes de la Manche). — Ald. et Hanc. pl. II (commun sur toutes les côtes anglaises).

Hab. Cette espèce habite les régions profondes, où elle est assez commune.

Obs. Elle parait différer beaucoup, pour la disposition et le nombre des branchies, suivant l'âge. D'après les notes de Bouchard, en effet, les jeunes individus de 5 à 6 millimètres de long (l'adulte a 5 pouces de long sur 15 lignes de large) n'ont que trois à quatre paires de branchies, espacées régulièrement sur les deux côtés ; chaque houppe se compose d'une seule tige divisée dans sa longueur en trois ou quatre blanchies simples ; à cela près, le corps a la forme qu'il doit conserver ; il est entièrement translucide, excepté dans la partie contenant la masse viscérale, qui est rougeâtre. Parvenu à 12 millimètres de long, le corps est absolument semblable à celui de l'adulte ; on note huit à neuf paires de branchies rameuses assez développées.

Il est peu probable que Bouchard ait confondu, comme un jeune âge du Tritonia Hombergü, le Tritonia plebia, qu'il a parfaitement distingué, dans ses notes posthumes, comme une espèce particulière, vivant avec l'autre sur les côtes du Boulonnais.

Les beaux et nombreux panaches, qui entourent la

partie supérieure du corps de l'adulte, se contractant comme ceux des Doris, on peut faire contracter, en le touchant légèrement, un seul de ses panaches, sans que les autres, même les plus voisins de celui touché, paraissent s'en ressentir.

13. TRITONIA PLEBEIA, Johnston.

T. plebeia Ald. Hanc. op. cit. pl. III.

Hab. Cette espèce est commune en Angleterre, sur les alcyonium digitatum ; elle parait commune aussi sur nos côtes du Boulonnais, du moins à certaines époques. Pendant le mois d'août, Bouchard a trouvé tous les alcyons, depuis les roches Bernard jusqu'au fort de l'Heurt, couverts de jeunes individus de cette espèce. Avec eux se trouvaient les œufs formant un ruban enroulé. Certains individus sont blancs, d'autres jaunes, teintés de pourpre.

FAMILLE DES EOLIDIDŒ.

14. DENDRONOTUS ARBORESCENS, Müller.

Scyllœa pelagica, Bouchard. cat. cit. p. 38.

Tritonia arborescens, Cuv. in Lamk. p. 455, n° 2 (Manche et mer du nord).

Dendronotus arborescens, Ald. Hanc. pl. III. — Fischer. cat. cit. p. 9 (Fécamp).

Hab. Cette espèce n'a été trouvée qu'une seule fois, en juin, par Bouchard, aux roches Bernard. L'individu, long de 2 pouces, était de couleur lie de vin très clair, veiné de brun, les branchies, les crêtes, les tentacules ayant la même couleur.

15. DOTO CORONATA, Gmelin.

Scyllœa pelagica, n. sp. Bouchard, op. cit. p. 39.
Melybœa coronata, Johnston, an. Mag. Nat. Hist.
Tergipes coronata, d'Orbigny, Mag Zool. pl. CIII.
Doto coronata, Ald. et Hanc. pl. VI (assez commun sur les Corallines). — Fischer, cat. cit. p. 9 (La Rochelle).

Obs. Bouchard avait considéré cette espèce comme nouvelle et appartenant au genre Scyllée ; elle est rare aux roches Bernard. Il existe une variété qui, au lieu d'avoir des tâches violettes sur un fond de couleur jaune serin, les a sur un fond blanc de lait. Au mois de juin, d'après Bouchard, les petits sont à peine longs de deux millimètres ; ils ont beaucoup de peine à soutenir leur équilibre, à cause de leurs énormes masses branchiales qui oscillent constamment de côté et d'autre.

16. EOLIS PAPILLOSA, Linné.

Eolis Cuvieri, Bouchard, cat. cit. p. 33.
Eolis papillosa, Ald. Hanc. op. cit, pl. IX. — Fischer. cat. cit. p. 9 (tous les rivages du nord et du nord-ouest).

Obs. Cette espèce a été décrite avec grands détails par Bouchard-Chantereaux, à l'ouvrage duquel nous renvoyons ; elle habite toutes nos côtes du Boulonnais depuis novembre, époque à laquelle elle dépose ses œufs, jusqu'en mai et juin, moment où elle regagne la haute mer. Dans les temps calmes, cette Eolis peut gonfler la partie antérieure de son corps, de sorte qu'elle surnage sans faire aucun mouvement.

17. EOLIS CORONATA, Forbes.

Eolis affinis, Bouchard, cat. cit. p. 25.

Eolis coronata, Ald. et Hanc. pl. XII. — Fischer, cat. cit. p. 10 (Luc, Calvados).

Flabellina affinis, Cuvier, Règ. anim. Mollusques pl. XXX.

Obs. Bouchard a confondu l'espèce de Boulogne avec l'Eolide pourprée qui habite la Méditerranée. L'Eolide couronnée est assez commune sous les pierres de nos côtes.

18. EOLIS NANA, Alder et Hancock.

Eolis nana, Ald. Hanc, op. cit. pl. XXV (sous les pierres ; rare en mai, juin, juillet, à Whitley et Cullercoast).

Hab. Cette espèce est très rare sur nos côtes, où elle n'a été rencontrée qu'une seule fois.

19. ANTIOPA CRISTATA, Della Chiaje.

Antiopa cristata. Ald. Hanc. pl. XLIV.

Janus Spinolœ, Verany. cat. inv. Genova, p. 24, pl. II, fig. 9. — Blanchard, Ann. Sc. nat. 3e série, t. XI, p. 77.

Hab. Cette espèce paraît être très rare sur les côtes du Boulonnais.

20. ANTIOPA (JANUS) N. SP.

Obs. Dans l'exploration de la plage de la Tour Croy, lors de la basse mer d'une marée équinoxiale de septembre, Bouchard a trouvé trois magnifiques Janus

qu'il note d'une espèce toute nouvelle. L'auteur avait eu, à cette époque, connaissance de l'ouvrage de MM. Alder et Hancock, ce n'est donc ni l'Antiopa cristata, ni l'Antiopa hyalina qu'il a eu en vue. En l'absence de tout document, nous nous bornons à signaler cette nouvelle espèce.

PELLIBRANCHIATA.

21. ELYSIA VIRIDIS, Montagu.

Acteon viridis, de Quatrefages, Ann. Sc. nat, 3e série, p. 131, pl. III, fig. 2. — Fischer, cat. cit. p. II.

Hab. Cette espèce habite les fucus ; elle est rare sur les côtes du Boulonnais. M. de Quatrefages l'indique à l'île de Bréhat ; suivant M. Fischer, elle est assez commune à l'île Chaussey (Manche) et à Arcachon (Gironde),

22. ELYSIA, SP.

Nous ne savons à quelle espèce rapporter un Actéon de grande taille trouvé par Bouchard-Chantereaux, sous les pierres de la Tour Croy ; d'après les quelques indications données par cet auteur, l'espèce serait différente de l'Actéon vert.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 2 Avril 1873.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

— M. Ed. Dupont, chef de section aux Archives nationales et membre correspondant de la Société Académique, lui adresse une copie exacte des Recettes et Dépenses de la ville de Boulogne-sur-mer, en 1415-1416, commençant peu de semaines avant la bataille d'Azincourt, dont il transmet un lointain écho.

Ce document est une bonne fortune pour notre ville, car il donne le texte du seul compte de la période antérieure au siége de Boulogne, qui paraisse avoir échappé à la destruction.

La copie, offerte à sa ville natale par M. Ed. Dupont, est mise à la disposition de la Société Académique pour être publiée dans un volume de nos Mémoires. Elle a été transcrite, par notre compatriote, sur le registre original déposé aux Archives nationales, section historique, série des comptes KK, 280.

La Société, appréciant l'importance du document offert par M. Ed. Dupont, décide sa publication immédiate dans le prochain volume des Mémoires. Elle témoigne au donateur la plus vive gratitude dont l'expression sera consignée au procès-verbal de la séance et transmise à M. Dupont au nom de la compagnie. M. Eug. Hermant, qui a bien voulu servir d'intermédiaire, sera également remercié.

— On vote ensuite l'impression du Ve volume des *Mémoires* et d'un *Bulletin* trimestriel (janvier-mars 1873.)

— L'assemblée approuve le projet de budget, pour l'exercice 1873, préparé par M. l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel.

— Plusieurs candidats sont présentés au titre de membres titulaires et correspondants. L'assemblée décidera sur leur admission dans une prochain séance.

Séance du Mercredi 7 Mai 1873.

Présidence de M. H. de Rosny.

— Après lecture du procès-verbal et de la correspondance, M. le Secrétaire annuel remet à la Société la première partie de l'*Histoire de Boulogne pendant la première moitié du XVIII*e *siècle*, que M. Edmond Magnier, son auteur, vient de faire parvenir. La suite ne doit pas se faire attendre.

Ce travail est destiné à former le IVe volume de nos Mémoires.

— On réclamera à M. le Dr E. Hamy de vouloir bien élaborer le rapport sur la fouille archéologique du tumulus d'Equihen, accomplie il y a quelques années.

— La Société vote la publication de six planches pour accompagner l'étude de M. Alph. Lefebvre sur *les Hameçons et l'industrie hameçonnière dans le Pas-de-Calais*.

— Il est décidé en principe qu'un concours aura lieu en 1874.

— M. Eug. Hermant est, à l'unanimité des suffrages, élu membre correspondant de la Société.

Séance du Mercredi 4 Juin 1873.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

— M. Eug. Martel donne lecture d'une *Notice*, de M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel, *sur M. Ch. Marmin*, trésorier de la Société, décédé le 21 mai 1873.

— M. Alph. Lefebvre termine la lecture de son *Etude sur les hameçons et l'industrie hameçonnière* dans le Pas-de-Calais

— A l'unanimité des voix, M. Carpentier, membre titulaire, est nommé trésorier de la Société, en remplacement du regretté M. Ch. Marmin.

---

18 Juillet 1873.

A Monsieur le comte de Rambuteau, préfet du Pas-de-Calais.

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre, en date du 12 courant, vous me demandez un rapport sur les travaux de la Société Académique de Boulogne et sur ses titres à la continuation des encouragements de l'assemblée départementale. Pour satisfaire à ce désir, je rappellerai que la Société de Boulogne, fondée en 1864, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne, alors sous-préfet, et plusieurs amis des lettres et des sciences, a reçu l'approbation préfectorale le 27 mai 1864, l'approbation ministérielle le 15 juin, et que sa première réunion légale date du 15 juillet de la même année. Elle compte donc actuellement 9 années d'existence.

La Société Académique a publié des bulletins trimestriels de 1864 à fin 1867, et des bulletins annuels à partir de 1868.

Le premier volume de ces bulletins, pour lequel une table méthodique vient d'être dressée, comprend 14 fascicules et 584 pages. J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de la table précitée, qui vous fera connaître les études qu'il contient.

Le premier fascicule du second volume paraîtra au commencement de juillet.

Outre ces bulletins, destinés aux communications d'un texte peu développé, la Société Académique a publié trois forts volumes de *Mémoires*, en six parties.

Un mémoire sur quatre Cimetières mérovingiens, découverts par M. l'abbé D. Haigneré ; des Etudes géologiques de MM. Ed. Rigaux, E. Sauvage et E. Hamy ; les travaux de M. Alph. Lefebvre, sur les plombs et médailles du moyen-âge ; une étude de M. R. Platrier, sur les *Lectures dans l'antiquité;* l'Histoire du Journalisme Boulonnais et l'Histoire de la Pêche à Boulogne, depuis ses origines, par M. Ern. Deseille, sont les principaux éléments des trois volumes publiés.

Un quatrième volume, en cours d'impression, comprendra l'*Histoire de Boulogne pendant la première moitié du XVIII*e *siècle*, par M. Ed. Magnier.

Du cinquième volume, également en cours de publication, il va paraître sous peu une première partie contenant les Recherches historiques sur les Ecoles primaires de Boulogne, par MM. E. Le Petit et Ern. Deseille, travail entrepris à la demande de l'Académie de Douai, transmise par M. l'Inspecteur du département.

Dans l'une des réunions qui ont eu lieu lors de la reprise de nos travaux, interrompus pendant les néfastes mois de 1870 et 1871, la Société Académique, émue de la destruction accomplie à Paris par les Vandales de la Commune, a exprimé le vœu que toutes les Académies de province s'attachassent à sauver, du péril de semblables évènements, les pièces manuscrites les plus précieuses des dépôts publics ; et, pour en donner l'exemple, elle a décidé la publication *in extenso* du compte des deniers communs de la ville de Boulogne-sur-

mer pour 1415-1416, commençant vers l'époque de la bataille d'Azincourt. Ce compte est le seul qui ait été retrouvé touchant la période antérieure au siége de Boulogne, en 1544, et à la prise de cette ville par les Anglais, catastrophe à laquelle nous avons dû la perte de nos archives. C'est un document très-précieux à divers titres : 1° pour l'histoire générale par les renseignements précis qu'il donne sur l'artillerie, alors en son enfance ; 2° pour l'histoire du département, en rappelant les inquiétudes de la contrée, les relations que les villes de la région avaient entre elles au moyen de messagers porteurs des nouvelles, les bons offices qu'elles se rendaient, etc. ; 3° *pour l'Histoire de Boulogne*, en tirant de l'oubli des noms de famille, des usages disparus, des détails intéressants sur le commerce et la vie communale de nos ancêtres au XVe siècle, et 4° *pour l'Histoire de la langue*, par le texte du compte, différent de tous ceux de la Chancellerie, tant par la forme que par l'idiome (patois Picard, nuancé de Flamand).

A tous ces titres, le document en question méritait d'être mis en lumière. Sa publication comprendra plus de 300 pages d'impression et coûtera une somme d'environ mille francs, dépense excédant nos ressources ordinaires, pour laquelle nous avons l'espoir que le Conseil général, sur votre bienveillante initiative, voudra bien nous accorder une allocation spéciale de 500 fr. ; sans préjudice, bien entendu, de notre subvention annuelle de 400 fr. destinée déjà aux frais d'impression de notre 5e volume, qui, si on nous en donne les moyens, renfermera plusieurs planches lithographiques.

Confiant en votre appui éprouvé, je vous prie, M. le Préfet, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

H. DE ROSNY.

Séance du Mercredi 10 *Septembre* 1873.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président

M. le Secrétaire dépouille la correspondance reçue, lit diverses lettres d'envois de Mémoires et Bulletins des Sociétés correspondantes et une lettre dans laquelle M. E. T. Hamy promet l'envoi de son rapport sur les fouilles du tumulus d'Equihen.

— M. Carpentier, sur les instances de ses collègues, déclare accepter les fonctions de trésorier de la Société.

— M. Ern. Hamy fait ensuite une communication sur *des débris de rhinocéros à narines cloisonnées*, trouvés dans le terrain quaternaire de Pihen Il soumet à la Société plusieurs dents de ce rhinocéros dans un état admirable de conservation.

L'assemblée le prie de vouloir bien rédiger une note qui sera insérée, avec une planche représentant les débris fossiles dont il a été question, dans les publications en cours d'impression.

— M. Alph. Pinart donne ensuite des détails sur *la chasse aux animaux marins et les pêcheries à la côte nord-ouest de l'Amérique*. La Société a devant les yeux une collection d'engins de chasse et de pêche en usage chez les Aléoutes, etc., que M. Pinart a rapportés de ses explorations.

Sur la demande des assistants, M. Pinart promet un récit rédigé de sa communication pour les Mémoires de la Société. L'assemblée en vote l'impression et celle d'une planche représentant le principal appareil de chasse marine.

— M. Lejeune, de Calais, membre titulaire non rési-

dant, lit ensuite son travail sur ses ***Fouilles préhistoriques aux noires mottes de Sangatte.*** Un plan de l'endroit exploré a été dressé. Ce plan et l'étude géologique de M. Lejeune sont l'objet d'un vote d'impression et seront publiés prochainement. M. Ern. Hamy présente quelques observations sur le sujet traité par M. Lejeune, dans lesquelles il appuie fortement le système de l'ancienneté de l'homme sur la terre.

— L'assemblée procède à l'élection d'un membre titulaire présenté par deux membres lors d'une séance antérieure. M. Dubarle (Achille), est élu à l'unanimité des suffrages.

— MM. le Dr Ern. Hamy et P. Dewisme, membres associés, sont ensuite déclarés membres correspondants, en conformité des statuts.

Séance du Mercredi 5 Novembre 1873.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

Après lecture du procès-verbal et de la correspondance reçue, M. le Secrétaire annuel a lu la *Note bibliographique* suivante sur la publication de plusieurs œuvres boulonnaises :

Nous avons promis de suivre le mouvement littéraire du pays. C'est vers le temps de la moisson agricole que s'est faite la floraison d'œuvres boulonnaises de haute valeur. Le tome IVe et dernier de l'*Histoire du Boulonnais*, de M. Hector de Rosny, notre très estimé président, a complété le monument élevé au pays, dont les assises ont été posées en 1868. Ce 4e volume contient une période spéciale et tragique, que cha-

que esprit contemple à divers points de vue, selon sa sympathie ou ses antipathies. Les chapitres sur la Révolution Française, ses contre-coups à Boulogne ; l'étude de l'attitude de nos pères pendant la tourmente, les souffrances subies, les espoirs des premiers jours changés en terreur, la disette ajoutant sa misère aux crises de l'an III; l'aspect de la Société, qui se cherche après l'ouragan et semble un monde nouveau, les prémices de la gloire d'un général conduit par le doigt de Dieu pour ouvrir l'ère moderne : toutes ces grandes choses se pressent sous un style chaleureux, inspiré par un amour sincère de la Patrie, style vivant, passionné même, et comme trempé dans les larmes de souvenirs cruels. C'est une grande et belle œuvre que cette histoire du Boulonnais, œuvre d'une conviction sincère. Je ne puis aujourd'hui qu'en signaler l'accomplissement heureux, mais j'espère que l'un de nos collègues viendra prochainement consacrer à cette vaste entreprise l'attention dont elle est digne.

Un autre ouvrage : *l'Etat ancien du Boulonnais*, par M. E. de la Gorgue Rosny, membre titulaire fondateur de notre Société, a devancé de quelques jours l'œuvre fraternelle de M. H. de Rosny. M. L. Bénard, empêché aujourd'hui, s'est réservé le plaisir d'en parler devant vous. Je me borne donc à citer ce travail de bénédictin, ce compendieux trésor de renseignements exacts et intéressants sur le pays.

M. F. Morand a publié naguère une brochure ayant pour titre : *Du Sentiment national de la Province d'Artois sous la domination française, programme de question historique*. Cette province, l'une des dernières rentrées dans l'unité de la mère-patrie, a été longtemps fidèle à l'Espagne : c'est la Révolution qui a fait disparaître ce sentiment national et qui a rendu française la conquête de Louis XIV.

Dans sa brochure, M. F. Morand a montré quels liens unissent toutes les parties d'un pays. Son œuvre porte la consolation dans nos âmes attristées, car le sentiment national persistant qu'elle constate dans la province d'Artois, nous l'attendons des provinces qui ne sont plus la France en ce moment.

Comme toujours, M. F. Morand a fait une œuvre serrée, exacte, forte de choses et d'un style d'une concision originale.

Je ne ferai que noter, et pour cause, une brochure récente sur le *Passage de Louis XVIII en* 1814, rappelant l'un des grands jours de Boulogne.

— Après lecture de cette note, M. Deseille a donné quelques mots de souvenirs à la mémoire de M. Antoine Obert, littérateur boulonnais, mort le 29 août 1873.

— M. le Dr H.-E. Sauvage, membre associé, adresse à la Société une *Notice sur un spathobate du terrain portlandien de Boulogne-sur-mer*, dont MM. les Membres présents prennent connaissance. Ce nouveau travail de M. H. E. Sauvage présente la description scientifique de la superbe *Raie fossile* que possède le Musée de Boulogne. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que cette pièce, si bien conservée et d'une haute valeur, a été donnée à cet établissement par un modeste employé du service des ponts-et-chaussées, M. Hautin, à la faveur de l'entremise de M. Edouard Leblanc, alors ingénieur de l'arrondissement maritime de Boulogne et membre de l'ancien conseil d'administration du Muséum.

— On signale, dans le Bulletin (année 1872), des travaux de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, une *Note sur la phosphorite de Wissant*, son importance au point de vue agricole et industriel, par M. Coquillois.

Séance du Mercredi 3 Décembre 1873.

Présidence de M. Hector de Rosny, Président.

— Après lecture approuvée du procès-verbal et dépouillement de la correspondance, M. le Secrétaire annuel dépose sur le bureau les ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels se trouve le tome X^e des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens*, dont il signale l'étude intitulée : *Amiens pendant la terreur*, par M. Mancel.

M. Mancel s'y occupe d'un personnage fort curieux pour notre histoire, à laquelle il s'est violemment mêlé, le fameux André Dumont, l'un des députés-commissaires dont les visites étaient si redoutées. M. Mancel, s'appuyant sur des dires contemporains — corroborés par la traduction récente que M. H. Taine a faite des lettres d'une dame anglaise, témoin et victime de la Révolution pendant *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, — justifie l'opinion accréditée que si Dumont hurlait avec les loups, il n'était pas lui-même un loup. Dumont apparaît à tous ceux qui scrutent les hommes de cette époque comme un comédien, jouant, sur une scène redoutable, le rôle d'un *bourru bienfaisant*, affectant le terrorisme. Par ses déclamations furibondes, par ses lettres écarlates à la Convention, il conservait le masque de proconsul terrible; mais sous ce masque, il y avait un homme qui n'aimait pas le sang répandu et qui épargna beaucoup de victimes. Nos historiens Boulonnais avaient déjà signalé ce rôle sans précédent, joué avec succès : l'étude de M. Mancel prouve la réalité de cette comédie.

Parmi les lettres de la dame anglaise dont il vient d'être

parlé, les six premières, sans dates, paraissent avoir été écrites à Boulogne : elles relatent plusieurs faits de nos annales, entre autres l'émeute dite de l'Hôpital et la création des billets de confiance, aux époques que leur donnent nos délibérations municipales d'alors. C'est un point à élucider.

— M. Carpentier, inspecteur de l'Enseignement primaire, trésorier de la Société, présente un rapport sur la situation financière de la Compagnie.

— L'assemblée procède au renouvellement de son bureau et élit au scrutin pour en faire partie, avec M. l'abbé Haigneré, secrétaire perpétuel :

MM. H. de Rosny, président ;
Platrier, vice-président ;
Ern. Deseille, secrétaire ;
Carpentier, trésorier ;
Ed. Rigaux, archiviste-bibliothécaire.

— Sont ensuite élus membres du *Comité de lecture et de publication :*

MM. L. Bénard, l'abbé Joncquel, Alph. Lefebvre et Eug. Martel.

— Dans la prochaine réunion, fixée au 14 janvier prochain, l'assemblée étudiera le projet d'un concours académique pour l'année 1874.

M. CHARLES MARMIN.

Lecture adressée à la Société Académique, dans sa séance du 4 Juin 1873,

Par M. l'abbé D. HAIGNERÉ, secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Depuis votre dernière réunion, notre Société vient de faire une perte aussi sensible que douloureuse. Celui qui avait accepté, il y a moins d'un an, les fonctions de trésorier, et que nous étions tous heureux de voir siéger parmi les membres de notre bureau, où sa place était marquée depuis longtemps, M. Charles Marmin a été frappé d'une mort soudaine et imprévue. L'autorité de son nom, la considération méritée qui s'attachait à ses travaux, l'amour qu'il portait à sa ville natale, le zèle ardent qu'il avait mis à rassembler tout ce qui pouvait servir à en illustrer la glorieuse histoire, le patriotisme enfin qui lui faisait dévouer toute son activité au profit de la chose publique, avec la générosité la plus large et sans autre récompense que la satisfaction de bien faire, tout contribuait à nous rendre plus cher et plus précieux le concours qu'il voulait bien nous prêter. Aussi, est-ce avec une véritable affliction que nous avons appris le coup malheureux qui est venu nous le ravir, à un âge où l'on est à même de rendre les meilleurs services, parce qu'à la science longuement acquise on est en mesure de joindre le secours de l'expérience. Permettez-moi donc,

Messieurs, en cette triste circonstance, de remplir auprès de vous le devoir qui incombe au Secrétaire perpétuel, de consigner dans nos actes publics l'expression de nos regrets et de consacrer, pour ainsi dire, la mémoire de ceux qui ont bien mérité de notre compagnie et qui ont travaillé avec succès, suivant nôtre programme, à la culture des lettres, des sciences et des arts dans notre circonscription.

Né à Boulogne le 21 décembre 1806, Charles-Alexandre Marmin fut élevé dans le milieu scientifique le plus propre à développer en lui le goût de l'histoire locale et le culte des beaux-arts. Son père, Alexandre Marmin, est l'auteur des *Notes historiques*, qui ont fait la réputation du poëme de M. le baron d'Ordre, intitulé le *Siége de Boulogne*. Ses dissertations sur divers points d'archéologie et d'histoire feront toujours rechercher les *Mémoires de notre ancienne Société d'Agriculture, du commerce et des arts*, où ils ont été insérés. On était alors aux débuts d'une école nouvelle. Les œuvres de ce temps-là n'ont pas toujours la précision ni la rigueur d'analyse qui distinguent les travaux publiés depuis; mais le feu sacré y était, et Charles Marmin s'en inspira pour toute sa vie. En effet, avant de mourir, à l'âge de cinquante ans, foudroyé comme son fils, Alexandre Marmin avait eu le temps de l'initier à ses études. Charles Marmin savait dessiner, il s'est même occupé de peinture; et ceux qui voudront feuilleter les beaux albums de plans divers et de cartes anciennes, que la sollicitude éclairée de M. A. Gérard a réunis dans notre belle Bibliothèque communale, y rencontreront, parmi les feuilles les plus rares, les plus intéressantes et les mieux exécutées, des preuves nombreuses de l'active collaboration que le fils apportait aux travaux de son père. C'étaient des archives

de famille, les plus précieuses de toutes au cœur de ceux qui, comme Charles Marmin, sont nés de race et s'honorent de leurs ancêtres ; mais son patriotisme s'est montré supérieur même à ces considérations, et il a voulu tout donner à cette Bibliothèque, dont il fut si longtemps l'un des administrateurs, à quelque opinion politique qu'aient pu appartenir les maires qui se sont donné, à différentes reprises, le souci d'en réorganiser le personnel. Il ne fut pas aussi heureux pour ses fonctions d'administrateur du Musée.

Ce fut pourtant le Musée qui absorba tous les loisirs de Charles Marmin. Il y entra de bonne heure ; et quoiqu'il n'ait point fait partie des premiers qui en entreprirent la fondation, il n'en fut pas moins, presque dès le début, associé à leur savante pléïade. Sa spécialité y fut longtemps la section des *Antiquités* et de la *Numismatique*, avec celle dite des *Curiosités*. On trouvera dans les registres aux délibérations de cet établissement des renseignements que nous ne pouvons donner ici sur la part que notre regretté collègue a prise à la formation de ces collections précieuses que l'étranger nous envie ; mais c'est surtout dans ces dernières années que son action s'y est fait sentir d'une manière aussi remarquable que persévérante.

Dire qu'il a succédé à M. Demarle comme secrétaire du Conseil d'administration, c'est faire le plus grand honneur à son dévouement et à son activité. M. Demarle avait été l'âme du Musée. On a dit de lui que « rien ne lui fut étranger dans aucune des sections de cet établissement et qu'il les comprenait toutes dans l'objet de sa prévoyance et de ses soins (1). » Charles Marmin semble avoir pris à

(1) F. Morand. *Ann. hist.*, p. 61.

cœur de mériter le même éloge. Pendant ces dernières années, il a, pour ainsi dire, porté tout le fardeau de la conservation et de la surveillance. Que dis-je ? Avec une foi dans l'avenir et avec une constance que rien ne rebutait, il a transformé matériellement les galeries et tout l'aspect intérieur du bâtiment.

Les premiers administrateurs s'étaient installés dans les salles de l'ancien Grand-Séminaire de Boulogne, telles que la Révolution française les avait léguées à la ville, avec de vieux plafonds crevassés, des fenêtres à petits carreaux, ne laissant entrer qu'un jour insuffisant. Grâce à l'initiative de Charles Marmin, et avec de très modestes crédits votés annuellement par le Conseil municipal, tout cela s'est trouvé changé en moins de dix ans. Bien plus, les vitrines établies dès le commencement de l'œuvre n'ayant été élevées qu'aux trois quarts de la hauteur des murs, dans la plupart des galeries, il en résultait un aspect disgracieux pour l'œil du visiteur, en même temps qu'un notable manque d'espace pour le placement des collections qui s'accroissaient de jour en jour. Charles Marmin réussit encore à réparer tous ces défauts, et cela d'une manière insensible, avec de simples crédits d'entretien. Mais aussi, quelle peine n'a-t-il pas prise à suivre pas à pas les ouvriers dans tous ces remaniements si difficiles ; quelle besogne ne lui a-t-il pas fallu affronter pour vider une à une toutes les galeries sans en brouiller le classement, et pour remettre les objets en place, dans une disposition nouvelle ! Qu'on le demande à celui qui fut son collaborateur dans toutes ces opérations, à ce gardien si laborieux, si dévoué, si méritant lui-même par le patriotisme qu'il apporte dans ses modestes fonctions, — qu'on lui demande ce que fut, pendant tant d'années, le travail auquel se livra Charles Marmin !

Son ambition ne se bornait pas à l'exécution de ce qui a été fait en ce genre. Il aspirait à une transformation plus radicale. Dans sa pensée, le Musée envahissait tout le Grand-Séminaire d'où il éloignait le Collége et la Bibliothèque. Le rez-de-chaussée, il le destinait aux antiquités, aux monuments de pierre, de marbre et d'airain ; l'étage était donné à l'histoire naturelle, dont les collections s'y développaient méthodiquement; les combles recevaient les tableaux, avec des galeries spécialement consacrées aux estampes, aux cartes et plans, aux monnaies et médailles. C'était, eu égard à ce qui existe et aux ressources précaires de la ville, un plan gigantesque ; mais je ne fais nul doute que si Dieu eût donné à son auteur la grâce de vivre dix ans de plus, ce projet n'eût été réalisé. D'autres viendront sans doute, qui reprendront cette idée, trop séduisante pour ne point obtenir faveur !

Le Musée doit compte à Charles Marmin de services d'un autre ordre et d'un caractère plus scientifique. C'est à lui, et aux relations qu'il entretenait dans la capitale, que nous sommes redevables de l'acquisition des vases grecs qui composent la célèbre collection de feu M. Pankoucque. Elle a coûté à la ville douze mille francs, qui ont été soldés en six annuités, sur les fonds ordinaires qui étaient accordés à cet établissement par la caisse municipale. Bien qu'un certain nombre de ces vases, recueillis à grands frais dans la Haute-Italie, aient été peut-être un peu trop restaurés, cette collection est une des plus remarquables que puisse posséder un Musée archéologique, ne fût-ce qu'à cause de la réunion qu'elle renferme de tous les sujets peints relatifs aux travaux d'Hercule. C'est encore à Charles Marmin, et à l'entremise dévouée de l'un de ses fils, que nous devons de posséder une autre collection du caractère le plus intéressant, celle de tous les

objets d'antiquités celtiques, provenant d'une sépulture de l'âge de bronze, trouvée dans la vallée de Barcelonnette, et qui a exercé la sagacité de plusieurs archéologues du Midi de la France

Charles Marmin avait la passion des antiquités. Seulement, son goût d'artiste, qui prévalait dans toute sa nature, les lui faisait vouloir trop bien conservées. J'aurais désiré qu'il apportât plus de résolution à exposer en vitrine les débris même et les fragments, lorsque ces derniers présentaient des particularités de forme ou de matière dont nous n'avions aucun échantillon complet. Son talent d'exposition, — je dirais d'étalagiste, pour le faire mieux comprendre, si le mot n'impliquait un genre futile que je ne veux pas lui attribuer, — son talent d'exposition le portait aussi beaucoup trop, suivant moi, à classer les objets par leurs caractères de similitude plutôt que d'après leurs origines ; mais, ces réserves faites, quel cachet d'élégance dans tout le classement des vitrines romaines du Musée. Comme les choses les plus diverses y sont rangées sous un aspect qui plaît à l'œil ! Comme tout y est digne de la ville de plaisance ! Comme les objets les plus beaux et les plus rares sont mis en lumière, et ressortent en évidence, aux meilleurs endroits !

Notre splendide galerie d'ethnographie, dégagée peu à peu des objets de curiosité qui s'y trouvaient autrefois mêlés, a gagné considérablement aux remaniements qu'il lui a fait subir. On a plus de choses, sans doute, au *British Museum*, mais si je ne me laisse pas abuser par mon patriotisme et par les sentiments de ma vive amitié pour mon compatriote, je dirai que notre galerie de Boulogne peut, sous beaucoup de rapports, soutenir la comparaison.

Pour en revenir aux antiquités, je ne pourrai jamais

assez louer la patience avec laquelle j'ai vu Charles Marmin travailler à l'appropriation des objets que je retirais de la terre, dans les fouilles nombreuses qu'il m'a été donné d'entreprendre. A voir ces objets dans leur état actuel, on ne se douterait pas des scories dont la main si habile et si légère de notre cher collègue les a su débarrasser. Tout ce qui était or, argent, ou bronze, avait plus ou moins souffert des injures du temps et de l'action des oxydes qu'un séjour prolongé dans un sol humide avait développés de manière à les rendre méconnaissables. Semblable au lapidaire qui dégage le diamant de sa rude et grossière écorce, sans toucher à un atome du joyau précieux, Charles Marmin a rendu à la lumière, à la science, à l'admiration ou à l'étude des savants et des artistes, ces remarquables bijoux à filigranes, ces bronzes aux ciselures capricieuses, qui font la gloire de nos remarquables vitrines franco-mérovingiennes ; et je lui dois cet hommage de proclamer hautement que son nom doit être associé à celui de l'inventeur dans le mérite de la création de cette série nouvelle, inaugurée en 1857 par les fouilles d'Echinghen qui m'ont ouvert les portes du Musée, et dont vous avez bien voulu publier le résultat dans le premier volume de nos Mémoires.

Hélas ! si le vent des révolutions n'avait soufflé dans ces derniers temps, avec une si indigne violence, nous les continuerions sans doute encore ces belles fouilles mérovingiennes, si riches en résultats ! Nous travaillerions encore ensemble, à augmenter cette collection déjà si nombreuse ; car d'autres cimetières m'ont été signalés depuis, et ce que l'on en connaît nous présageait une abondante récolte d'objets nouveaux et variés. Surtout nous aurions continué ensemble ces fouilles du Vieil-Atre, dont les résultats inattendus commençaient à dépasser le

produit des fouilles renommées de Bréquerecque et de Châtillon, si bien conduites autrefois par MM. Alexandre Marmin, Demarle, Horeau, Louis Cousin et les autres membres de notre ancienne Société d'Agriculture. Nous en aurions, en outre, publié les comptes-rendus, illustrés par nos observations journalières ; tandis que maintenant tous les objets qui en proviennent et que nous n'avons même pas eu le temps de mettre tous en place, ni d'étiqueter comme il le faudrait, vont demeurer anonymes et inexpliqués, comme des énigmes dont les archéologues futurs chercheront en vain le mot et la signification ! ....

Je n'ai pas fini, Messieurs, de vous faire connaître les souvenirs que Charles Marmin a laissés de son passage au Musée. Si la mort a interrompu l'œuvre qu'il avait entreprise depuis longtemps, et qu'il se proposait de reprendre avec une nouvelle ardeur, je veux dire le classement des médailles romaines, et des monnaies françaises dont il avait le projet d'augmenter considérablement la collection, pour la rendre digne de la ville de Boulogne, je ne dois pas négliger de constater qu'il y a travaillé avec le soin, la patience et le goût qu'il apportait à toutes choses. Le manque d'un emplacement convenable, par suite des divers changements apportés dans la disposition des locaux, et aussi l'espoir qu'il avait d'ouvrir à ses chères médailles une galerie spéciale dans les combles, lui ont fait différer la continuation de cette besogne pour laquelle il avait une véritable aptitude. Charles Marmin était numismate, pour ainsi dire de profession, et malheureusement il ne laisse point de successeur qui puisse tenir sa place...

On lui en trouvera plus facilement un pour une autre branche de curiosité, qui touche à l'archéologie, mais dont les caractères sont plus faciles à déchiffrer, la céramique.

C'est encore une série dont le Musée est redevable à Charles Marmin. Le goût en a été apporté à Boulogne par M. le baron de Boyer de Ste-Suzanne, l'éminent sous-préfet, homme de tant de science et de littérature, à qui notre Société doit sa fondation. Les dons qu'il a faits à notre Musée, il y a dix ans, et le peu d'objets de cette nature que le hasard des donations y avait fait déposer antérieurement, ont été le noyau de cette galerie qui a pris, depuis lors, un si beau développement. Charles Marmin n'épargna ni pas ni démarches ; et malgré la nécessité où l'on se trouvait de faire face à d'autres dépenses, il sut si bien se ménager les occasions d'acheter chaque année quelques pièces nouvelles, il s'entendit tellement à provoquer d'autres donations, en payant lui-même d'exemple et en stimulant le zèle de ses amis, qu'il arriva heureusement à créer une collection qui commence à mériter l'attention des visiteurs

Il en rêvait une autre, dont il avait déjà posé les bases, avec un de nos anciens collègues que nous avons perdu à la suite des débats qui ont marqué les premières journées de notre installation définitive, M. l'ingénieur Leblanc. Pour un Musée de port de mer, il leur avait semblé à tous les deux qu'il convenait de former une galerie de marine. Des modèles de tout genre devaient y figurer ; mais on y devait remarquer principalement la collection de toutes les formes de bâtiments dont se composait la flottille Impériale du premier camp de Boulogne, d'après les dessins qui en avaient été conservés. Certes ! c'était-là une idée heureuse, qui aurait mérité d'être réalisée, tant sous le rapport des plus sérieux intérêts de l'histoire, qu'en vue des progrès de l'art des constructions navales. Si j'en crois mes souvenirs, cette pensée n'est pas restée à l'état de conception pure et simple, mais elle a dû être suivie d'un

commencement d'exécution dont je pense qu'il serait facile de retrouver les premières ébauches.

Quoiqu'il en soit, Charles Marmin se recommandera encore à la mémoire de ses concitoyens et à la reconnaissance de la ville de Boulogne par les efforts qu'il a faits pour doter le Musée d'une série de bustes, consacrés à reproduire par le marbre ou l'airain les traits des hommes illustres de la patrie boulonnaise. Tous ces bustes ont été obtenus par souscription, grâces à ses démarches et à la persévérance de ses efforts. Frédéric Sauvage, M. Demarle, l'agronome Yvart, le botaniste Dumont de Courset, sont venus successivement prendre place dans les galeries du Musée, où doit bientôt les rejoindre le buste du colonel Dupuis, bienfait posthume, legs suprême de celui qui, pour tant de si longs services gratuits, n'a pu obtenir le droit de mourir à son poste de travail et de patriotique dévouement !

Combien n'en eût-il pas fait encore ériger d'autres, s'il avait eu de plus longs jours à vivre ! Je sais qu'il préparait, par exemple, celui du R. P. Le Quien, d'après les beaux portraits que la postérité doit au burin de Dupuis et d'Odieuvre. Entré dans cette voie, entreprenant la série ecclésiastique, dans laquelle il allait donner la première place à Mgr Haffreingue, le champ le plus large s'ouvrait au développement de sa pensée. Et avec quel bonheur n'eût-il pas vu aussi l'exécution d'une autre œuvre de même nature, mais plus solennelle, plus grandiose et plus difficile, celle que nous avons prise sous notre patronage, presque au début de nos travaux, sur la proposition de notre honorable président, je veux dire l'érection d'une statue équestre et monumentale à Godefroi de Bouillon ! C'est à Charles Marmin que reviendra l'honneur d'avoir, le premier, exposé ce projet et plaidé

cette cause, gagnée par d'autres au point de vue de l'érudition et de la science historique, mais qu'il faudrait consacrer par un acte, traduire en caractères indélébiles sur l'airain triomphal, exposer publiquement comme un éclatant trophée, sur les bords de la mer d'Angleterre, *secus mare Anglicum*, où Guillaume de Tyr affirme qu'est né le héros des Croisades (1).

N'est-ce pas une grande pensée que celle de faire ainsi revivre, on peut dire personnellement et en figure, sous les yeux des vivants, l'image de nos plus illustres morts ? N'y-a-t-il point profit pour nos jeunes générations à contempler ces grandes apparitions du temps passé ! Est-ce inutilement que l'on converse avec ceux qui ont appartenu à l'élite de l'humanité, qui ont donné les meilleurs exemples, rendu les plus beaux services, produit les ouvrages les plus excellents ? N'est-ce pas à leur école que l'on apprend à dédaigner les futiles préoccupations de l'égoïsme et à se mettre virilement à l'œuvre pour marquer aussi sa trace dans le champ de la vie ? N'est-ce pas auprès d'eux que l'on se sent fier de la terre natale et que s'allume ce feu du patriotisme qui a toujours inspiré les âmes les plus nobles et les plus généreuses? Malheur aux nations dont les chefs, ou les législateurs ne prendraient point souci de continuer ces traditions salutaires, ou qui par de froids et coupables calculs feraient en sorte d'en affaiblir la vivacité, sinon d'éteindre tout-à-fait ce foyer qui seul est le principe et le mobile des plus grandes actions !

Ce patriotisme éminent, Charles Marmin en faisait la règle de toute sa conduite et la raison de toutes ses en-

(1) *Annal. Boulonn.* T. II. pp. 115-120.

treprises. Il le porta dans le sein de la *Société des Amis des Arts*, dont toute la besogne active passa en ses mains lorsque M. Demarle ne fut plus à même de s'en occuper. Là encore il rendit les plus nombreux et les plus dévoués services à la ville de Boulogne, en y continuant l'œuvre des premiers administrateurs du Musée. Comme il était heureux et fier de ces belles expositions de peinture, qui, tous les deux ans, jusqu'en 1870, donnaient un si puissant attrait aux séductions de notre ville de bains, et comme il semble que ces solennités artistiques soient loin de nous, à l'heure maussade où j'écris ces lignes ! Est-ce que donc tout aurait vraiment disparu dans la tourmente? Est-ce que les Muses n'auraient plus qu'à détourner avec dégoût leur visage attristé, pour ne pas voir à quel degré nous sommes descendus, en tout ce qui touche les intérêts les plus sacrés des beaux-arts? Est-ce qu'il faudrait désespérer de la patrie, livrée en proie aux seuls faiseurs d'affaires et aux discoureurs du forum?

N'en croyons rien, Messieurs, et gardons-nous de succomber à ces sombres pensées. Pour un nuage qui passe, le soleil ne perd rien de sa chaleur, ni de sa fécondité. Il y a encore des artistes qui broient des couleurs sur la palette, et qui s'absorbent dans la contemplation du beau idéal, soit dans la nature, soit dans l'histoire, soit dans le jeu des passions humaines. Il y a encore des cœurs dévoués au culte des choses immatérielles, à quelque ordre d'idées qu'elles appartiennent, et ceux-là ne désespèrent pas de l'avenir. Ne sommes-nous pas ici tous de ce nombre? Ne comptons-nous pas Charles Marmin parmi nos fondateurs? N'était-ce pas presque le dernier qui nous fût resté de ceux qui ont fait partie de la Commission préparatoire, dont les travaux ont amené notre première organisation? Et ne sommes-nous pas une Société établie

pour maintenir, propager et défendre par tous les moyens en notre pouvoir, non-seulement le progrès des sciences et des lettres, mais encore celui des beaux-arts? S'il en est ainsi, soyons donc pour cette dernière branche de notre programme ce que nous avons été jusqu'ici pour les autres ; prenons en main la protection de cette noble exilée, la Peinture, à qui la ville de Boulogne ne sait plus donner asile ; ou, du moins, tendons une main fraternelle à la *Société des Amis des Arts* pour rechercher ensemble les causes de cette indifférence et les moyens d'y porter remède.

Cette proposition, Messieurs, ne m'éloigne pas de mon sujet, car si Charles Marmin était là près de nous à l'instant où je vous parle, il applaudirait, j'en suis sûr, à l'idée que je viens d'émettre. Il n'est pas possible que notre ville se désintéresse de tout ce qui a fait jusqu'ici la plus pure de ses gloires. Les tendances contraires ont toujours été combattues par Charles Marmin avec la plus chaleureuse conviction, soit dans la volumineuse correspondance qu'il a rédigée pour les administrations dont il faisait partie, soit dans le sein du Conseil municipal, où il a passé cinq ans après y avoir été porté, le 23 juillet 1865, par 4,606 suffrages. Il y arrivait le second sur la liste, et il venait inscrire son nom dans les fastes de l'Hôtel-de-Ville, à la suite de ceux de son père et de son aïeul, qui y avaient exercé les mêmes fonctions, l'un du 28 prairial an VIII au 7 brumaire an X, l'autre du 17 octobre 1821 au 10 septembre 1830, et qui tous deux étaient morts en exercice !

Je n'ajouterai que peu de chose à cette notice dont je ne voudrais pas exagérer les proportions. Eloigné, comme je le suis, des archives et des bibliothèques, je ne puis donner le catalogue complet de ce que notre regretté

collègue a laissé d'œuvres imprimées. Les *Annales Boulonnaises*, publiées en 1851, nous présentent sous sa signature des *Recherches sur les Armoiries de Boulogne et du Boulonnais* (1), une Note sur les *Deniers de Mathieu, comte de Boulogne* (2), et un Appel en faveur du *Monument à élever à Godefroid-de-Bouillon* (3). Il y a d'autres publications de lui dans la collection de l'*Annotateur*, et je ne dois pas oublier la *Dissertation* qu'il a lue le 24 septembre 1834, dans le sein de la Société d'Agriculture (4) *sur un bas-relief* (ivoire) *du moyen-âge*, où se remarque l'érudition large, savante et variée qui était l'apanage de feu M. Alexandre Marmin.

Mais l'œuvre de l'homme ne se mesure pas au nombre des pages qu'il anra pu couvrir de caractères, si c'était son goût et sa vocation d'écrire. Beaucoup en font leur gloire, sans paraître se douter que les actions valent mieux que les paroles. Par les travaux dévoués, persévérants, désintéressés, qu'il a su accomplir dans le Musée, afin d'y mettre en relief les œuvres ou les découvertes des autres, il a montré plus de grandeur véritable et acquis plus de droits à nos regrets que s'il avait passé sa vie à ressasser, dans des compilations sans fin, les faits et gestes de quelque obscur romancier ou les expéditions lointaines de quelque haïssable batailleur.

(1) T. I. pp. 201-212.

(2) Ibid. pp. 61-70. Cette publication n'était que la réimpression d'un travail déjà inséré par son auteur dans la Revue de Numismatique, en 1847, si j'ai bonne mémoire.

(3) T. II. pp. 115-120.

(4) *Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-mer*, travaux d'octobre 1832 à septembre 1834, pp. 255-276, avec planche lithographiée, dessinée par l'auteur.

C'est par là que se distinguera toujours, parmi ses contemporains, l'affable et sereine figure de notre regretté collègue. Nous l'aimions tous, à cause de ses excellentes qualités, de ses rapports constamment empreints d'une entière serviabilité. Il n'avait point d'ennemis ; et pourtant il est mort sous le coup d'un chagrin mortel, après s'être vu fermer les portes de ce Musée, qui avait été le centre de rayonnement de toute son existence ! Ah ! ils ne savent pas, ceux qui n'ont jamais été touchés du souffle de l'art, ils ne savent pas ce que c'est que de sentir au dedans de soi l'étincelle divine et de concentrer toute son âme sur l'amour de ces choses et de ces œuvres, recueillies avec tant de soin, conservées avec tant de sollicitude, montrées avec tant d'orgueil, qu'on peut les appeler justement la moitié de nous-mêmes, *dimidium animœ meœ* ! ils ne savent pas que briser violemment de tels liens, c'est déjà la moitié de la mort,— laquelle n'est, après tout, qu'une séparation — et que, quand un pareil coup est porté, la nature a peu de chose à faire pour achever l'œuvre sinistre du trépas !

ANTOINE OBERT

ET SES ÉCRITS,

Lecture faite à la Séance du 5 *Novembre* 1873,

Par M. Ern. Deseille, Secrétaire annuel.

Antoine Obert, doué d'un esprit vif, alerte aux réparties, esprit bon enfant comme lui et le cœur sur la main, fut d'abord un poète de société, le boute-en-train d'une réunion chantante, dont il fit les beaux soirs avec quelques couplets, où la grosse gaîté communicative s'épanouissait au milieu du chorus applaudisseur. On ne jurait que par sa verve dans un certain cercle de joyeux vivants; le succès l'y complimentait verre en main.

Cette première vogue facile l'éblouit. Il prit au sérieux un talent d'amateur, agréable peut-être, mais trop peu transcendant pour qu'on lui sacrifiât le positif de la vie. Bientôt la muse lui fit négliger le pétrin, le journalisme l'entraîna dans son engrenage et son établissement de pâtissier-boulanger, fort bien achalandé rue Neuve-Chaussée, alla à la dérive.

Antoine Obert eut son heure, fit quelque bruit, de 1848 à 1851, chanta le progrès, la liberté, les mit en fables, devint une sorte de poète populaire, et, comme tel, reçut les *bravo* et *merci* que Victor Hugo et Béranger, en échange d'un grain d'encens, octroyaient alors libéralement

En 1851, notre chansonnier-fabuliste réunit en gerbe son bagage poétique et fit de ses fables, contes, épîtres et

poésies diverses, un volume de 180 pages, accueilli assez diversement par la presse locale. Ce qu'on en peut dire de plus juste, c'est que l'ensemble témoigne de beaucoup d'esprit naturel allié à un goût douteux : les fables sont délayées, trop longues ; les boutades sont au gros sel : mais c'est du sel français, et n'en met pas qui veut.

Peu après la publication de son recueil, il disparut quasi du mouvement. On apprit qu'il était en Angleterre, professeur de littérature française au collége d'Hanwell. Le séjour d'Outre-Manche lui profita. Il étudia, travailla, lut beaucoup, renforça son esprit, chercha une veine nouvelle qu'il trouva. Quand parut sa traduction en vers du *Village abandonné* de Goldsmith (1859), on put constater un progrès sérieux, qui s'accentua de plus en plus dans des études morales ou *essais* qu'il entreprit ensuite. La traduction du *Village abandonné* a été publiée avec un certain luxe, en brochure cartonnée et entoilée à l'anglaise. C'est coquet, gentil, soigné comme une œuvre de prédilection.

En fidèle collaborateur du journal la *Colonne* où il avait débuté en 1839, Antoine Obert envoya de loin en loin une série d'articles à cette feuille. Cette collaboration produisit deux volumes, publiés en 1867, l'un ayant titre : *de la Légende, son origine et son but*, l'autre : *Soirées et Souvenirs du Père Antoine*.

Sainte Beuve, à qui il avait adressé le premier opuscule, lui écrivit : « Vous y avez rassemblé et fait un bouquet très dense en peu de pages. La réflexion philosophique donne un prix tout particulier à cette thèse ingénieuse. »

L'étude sur la *Légende* mérite de survivre à l'auteur. L'idée a de l'originalité, les légendes recueillies sont très intéressantes et bien contées.

La lecture de cet opuscule entrouvre de vastes horizons. Il fait penser :

« Je regardai et je vis une porte ouverte dans le Ciel »

dit l'auteur par l'épigraphe tirée de l'Apocalypse, et ces mots indiquent l'origine de la plupart des légendes *vues* par les premiers amants des étoiles.

Toutes les personnes à imagination vive remarquent des formes fantastiques dans un brasier en combustion, ou dans l'ombre déchirée par les lueurs lunaires. Leur esprit travaille sur ces échappées d'illusion, et, selon sa trempe, selon ses préoccupations, il crée des scènes agréables ou déplaisantes.

Si l'on veut chercher le berceau des fictions légendaires, qu'on se figure de telles *entrevues* d'un autre monde, regardées par un poète des premiers âges convaincu qu'une puissance surnaturelle lui livre un secret des cieux. Il raconte ce secret. Ses auditeurs le répètent en l'embellissant : la légende — qui n'est que la transfiguration des premières idées — se fait et prend cours. Elle est la mythologie des Orientaux ; elle est aussi la fable de l'antiquité grecque ; elle devient la terreur du moyen-âge qui l'assombrit. Le génie du bien combattant le mal, dans l'Inde, devenu Persée délivrant Andromède, c'est, au moyen-âge, St-George terrassant le Dragon, ou Sainte Marthe foudroyant la *Tarasque*. Le Dragon, la *Tarasque*, c'est l'ange maudit, terreur des esprits, prenant toutes les formes. On l'a reconnu dans le chien *Maund*, dans le *Trampelthier*, dans le grand veneur, et dans tant d'autres monstruosités.

Ce maudit entraîne les blasphémateurs dans le gouffre, il rôde, comme dans l'Ecriture, pour surprendre les faibles et les coupables. C'est la justice errante et visible.

Les plus osés du temps, les conteurs hardis jouent

pourtant des tours au malin et lui font construire des ponts, des tours, des églises même dont il n'obtient qu'un paiement dérisoire.

La légende ne lui est pas toute dédiée et elle seconde parfois les éducateurs des peuples. De hautes leçons morales sont données dans les contes transmis d'âge en âge. Le *Juif-Errant*, condamné à la marche éternelle, est la protestation de la conscience universelle contre le supplice du Juste. La légende divinise encore les héros de l'indépendance des nations. Roland et les douze pairs, Guillaume Tell, tant d'autres sont les représentants des luttes à outrance supportées par la patrie contre les invasions ou la tyrannie.

M. A. Obert, après avoir montré la double nature de la légende, le dualisme des principes actifs, le mal et le bien en lutte, le progrès longtemps combattu comme un ennemi et personnifié dans Lucifer, puis la légende née de la mythologie se transformant sous l'influence populaire en récits fantastiques, historiques, et ne gardant de la vérité des choses qu'un fonds méconnaissable, conclut à son utilité pour répandre les idées morales.

Son gros volume des *Soirées et Souvenirs* est rempli par une suite d'études de philosophie véritablement populaire, philosophie volontiers conteuse et ressasseuse d'idées déjà exprimées mais rajeunies. M. A. Obert y dérobe à Timothée Trimm son style scandé, aux nombreux alinéas formés après chaque signe de ponctuation, fatigant à la longue ; mais il lui prend aussi son secret de plaire quand même. Sa phrase laisse parfois tomber quelques lignes émues allant droit au cœur.

Dans le premier volume des *Bulletins* de la Société Académique, les *Soirées et Souvenirs* ont été analysés par l'auteur de cette note.

J'ai bien connu Obert et de longue date; volontiers il m'entretenait de ses projets littéraires. Il gagnait considérablement à être écouté : le meilleur de son esprit n'est pas en ses écrits Il avait des idées : il lui manqua la forme qui les moule en œuvres durables.

En feuilletant ses opuscules, pour m'en rafraîchir la mémoire, je suis mélancoliquement tombé sur cette épitaphe où il se jugeait lui-même, en 1851. La voici, elle est navrante :

Ici git le corps usé
D'un pauvre diable blasé
Qui, dans son cœur épuisé,
Dans son esprit peu rusé,
En vain tâcha de creuser,
Pour aller au fond puiser
De quoi se désabuser.
Bien longtemps controversé,
Fut-il fou ? fut-il censé ?
Il chut au bout du fossé.
Du séjour des trépassés,
Passants, il vous dit : Passez !

NOTICE SUR UN SPATHOBATE

DU

TERRAIN PORTLANDIEN DE BOULOGNE-SUR-MER

Par M. H.-E. SAUVAGE.

Communiqué à la Séance du 5 Novembre 1873.

Dans son mémoire sur les poissons des gisements du Bugey (1), travail resté malheureusement inachevé par la mort de l'auteur, Thiollière a fait connaître sous le nom de *Spathobatis Bugesiacus* une Raie des calcaires kimméridgiens inférieurs, de genre nouveau appartenant à la famille des Rhinobatides. Des deux genres que comprend cette famille, Trygnorhinus et Rhinobatus, c'est du dernier que se rapproche le Spathobate, qui ne diffère des Rhinobates que par la nageoire en crête s'étendant sur le dos entre les deux os en ceinture ; le squelette est d'ailleurs le même chez les Spathobates et chez les Rhinobates. On remarque, en effet, «même ressemblance dans la forme de la queue, qui est grosse à sa naissance, munie de deux nageoires en dessus, et d'une troisième à son extrémité, même absence d'aiguillons et de boucles; même granulation miliaire ou chagrinée à la peau du dos, et ce qui est plus décisif, même structure de l'épine dorsale qui

(1) *Description des poissons fossiles provenant des gisements coralliens du Jura dans le Bugey;* 1re livr. p. 7, pl. I et II.

continue à être fractionnée en vertèbres jusqu'à la tête, tandis que dans les raies, on sait qu'à la région cervicale, les vertèbres sont remplacés par un tube dénué d'articulation. (1) »

Malgré l'admirable conservation des exemplaires étudiés par Thiollière, les caractères tirés de la forme des lobes cutanés qui découpent les valvules nasales antérieures, ou complètement séparées ou réunies sur la ligne médiane, ne peuvent être reconnus ; l'on ne sait dès lors si les analogies des Spathobates sont avec le genre Rhinobate proprement dit ou avec le sous-genre Syrrhine. La question à résoudre est d'ailleurs de peu d'importance, les deux genres ayant même distribution géographique. De onze espèces du genre Rhinobatus, deux seulement, *R. Undulatus* et *R. Horkelii,* vivent dans l'Océan Atlantique, sur les côtes du Brésil ; les autres sont de la mer des Indes, du Japon, *R. Schlegelii,* et de la partie orientale de la Mer Rouge Parmi les espèces du sous-genre Syrrhina, la *S. Columnæ* est restée dans la Méditerranée comme un témoin de l'existence ancienne du genre ; deux espèces habitent les eaux du cap de Bonne Espérance ; une, *S. Brevirostris*, est du Brésil, tandis que la *S. Banksii* est confinée sur les côtes d'Australie. En fait le genre Spathobate est tropical et sub-tropical, ce qui est en concordance avec la flore et la faune de l'époque à laquelle a vécu ce genre.

Le genre Spathobate, continué à l'époque Cénomanienne ou Turonienne du Mont Liban par de vrais Rhinobates, *Rhinobatus Maronita*, n'était jusqu'à présent représenté

(1) *Sur un nouveau gisement de poissons fossiles dans le Jura du département de l'Ain* (ext. *Ann. Soc. ag. hist. nat. de Lyon*, 1848, p. 22.)

que par l'espèce décrite par Thiollière, lorsque, grâce à MM. Leblanc et Hautin, nous avons pu étudier une autre espèce, découverte par M. Hautin dans les grès à *Ammonites gigas* faisant partie du Portlandien inférieur du Mont-Lambert, près Boulogne-sur-mer. Quoique voisine de l'espèce du Bugey, le Spathobate de notre Portlandien s'en sépare trop nettement pour qu'il ne doive pas le désigner sous un nom spécifique nouveau : c'est la description de cette espèce, conservée au Musée de Boulogne, que nous avons l'honneur de faire connaître à la Société.

SPATHOBATIS MORINICUS, *Sauvage.*

Formes générales. — Le disque de ce Spathobate est développé de forme ogivale ; il présente un léger étranglement au niveau de la terminaison antérieure des pectorales. Le museau fait une forte saillie en avant de ces nageoires. Deux lignes droites menées de l'extrémité du museau au bord des pleuropes se couperaient sous un angle d'environ 75 degrés. Le contour externe des pectorales s'arrondit régulièrement, surtout en arrière ; c'est dans l'angle rentrant ainsi formé que s'attachent les ventrales ; celles-ci, plus longues que larges, ont leurs contours arrondis et sont réniformes.

Tête. — Le *rostre*, très large à sa base, est relativement court, en forme de triangle isocèle ; ses côtes sont légèrement évidées. L'extrémité antérieure du rostre est découpée de chaque côté par une échancrure, qui limite ainsi un petit lobe médian ; ces lobules diffèrent de ceux du cartilage rostral, en ce que ceux-ci sont arrondis, ceux-là, et surtout les deux latéraux, étant beaucoup plus pointus.

La peau qui recouvre le rostre est recouverte de très

fines scutelles, à peine saillantes, arrondies, serrées les unes contre les autres, plus denses et plus fines encore aux bords marginaux ; on compte en moyenne 25 de ces scutelles dans l'espace de un millimètre carré.

Décrivons maintenant la forme et la situation des parties internes.

Le *Cartilage rostral* est très saillant et fort ; il se continue en arrière jusqu'à la bouche, en s'inclinant en bas à partir des cavités nasales. Plus long que large dans le rapport de 4, 5 à 1, ce cartilage présente sa plus grande largeur entre les deux cavités nasales. Allant en se rétrécissant jusqu'au niveau du bord antérieur de ces cavités (25 m m.), le cartilage se rétrécit jusque vers le milieu de sa longueur, puis il s'élargit de nouveau jusqu'à son extrémité antérieure, qui se dilate en s'aplatissant en forme de spatule. Cette extrémité présente un lobule médian plus saillant, arrondi, flanqué de deux lobules latéraux également arrondis, l'ensemble figurant un trèfle de carte à jouer.

Le tissu de ce cartilage rostral est très lâche.

Cavités nasales. — De chaque côté de la base du cartilage rostral s'ouvrent les fosses olfactives. Celles-ci sont grandes, obliquement dirigées en avant et en dehors, oblongues dans le même sens. Un espace sensiblement égal à leur grand diamètre les sépare du bord du disque.

Le fond de la cavité nasale est ovalaire, légèrement rétréci en son milieu par un étranglement ; l'ouverture destinée au passage du processus olfactif, grande et arrondie, se voit à l'angle interne et un peu antérieur.

Le bord antérieur de la cavité nasale, creusé aux dépens de l'apophyse orbitaire antérieure, est arrondi. La face antérieure s'évase régulièrement jusqu'au fond de la cavité, qu'elle limite.

Le bord postérieur peut se décomposer en deux parties; il en est de même de la face postérieure. L'un des bords, le plus interne, est en même temps postérieur ; ce bord est droit. L'autre bord vient se raccorder avec lui sous un angle légèrement aigu ; en avant il s'arrondit pour rejoindre le bord antérieur.

De chaque côté de la cavité nasale, au niveau de l'angle postérieur, on remarque une large mais peu profonde dépression qui va rejoindre la cavité nasale.

Mâchoire et Bouche. — La bouche, grande, largement fendue, est garnie de dents serrées, disposées en pavé, un peu oblongues, à peine saillantes, formant par leur réunion des séries un peu obliques. Ces dents, très petites, ont à peu près la dimension des scutelles qui garnissent les pectorales.

L'arc dentaire supérieur, étroit au niveau de la symphyse médiane, s'élargit en se recourbant jusqu'à son union avec l'arc inférieur. La largeur de cet arc est à peu près la même dans toute la longueur ; notons toutefois que les extrémités se renflent au point où elles s'articulent avec l'arc supérieur. La pièce cartilagineuse décrit à ce niveau une courbe rentrante.

La partie de l'arc supérieur de la mâchoire que l'on peut plus particulièrement nommer dentaire est légèrement onduleuse, ayant ainsi la forme d'un S allongé. La portion dentaire de l'arc inférieur a une disposition presque inverse, les parties saillantes correspondant aux parties rentrantes. La commissure des mâchoires est arrondie, les bords étant cependant légèrement étranglés de chaque côté.

Immédiatement après la bouche, la peau est garnie de très fines scutelles.

Articulation occipito-vertébrale. — Cette articulation

est très solide et présente du côté des deux os en connexion des parties saillantes et rentrantes en sens inverse.

Du côté de la colonne vertébrale on observe sur la ligne médiane une forte tête articulaire de forme carrée, reçue par emboîtement réciproque dans une cavité limitée par deux condyles appartenant à l'occipital. Ces condyles sont grands, oblongs en arrière et en dehors. L'articulation du côté de la vertèbre est complétée par un fort processus emboité entre le condyle occipital et le bord externe du même os. Les mouvements latéraux étaient impossibles par suite de cette disposition, qui favorisait, au contraire, les mouvements verticaux.

Après avoir décrit l'articulation occipito-vertébrale, étudions plus en détail les deux os qui concourent à la former.

Occipital postérieur. — En allant du bord antérieur au bord postérieur on observe d'abord un bord saillant et mince ; presque droit en son milieu, ce bord se recourbe assez fortement en arrière. Au-dessous et en arrière de lui, l'os s'aplatit jusqu'au niveau d'un bourrelet arrondi, très épais surtout au milieu, recourbé en arrière; ce bourrelet limite l'os en arrière ; en dessous de lui se voient la cavité de réception du condyle vertébral et les deux condyles occipitaux décrits plus haut.

Colonne vertébrale. — La colonne vertébrale est forte jusqu'au niveau de la ceinture pelvienne, à partir de laquelle elle devient beaucoup plus grèle. On compte 16 vértèbres entre la ceinture pelvienne et la ceinture thoracique. Les vertèbres ont la forme de rectangles allongés dans le sens longitudinal, les deux diamètres étant en moyenne dans le rapport de 10 à 19. Les cartilages articulaires sont très saillants. Le corps des vertèbres est marqué d'une fossette profonde, large, longitudinale. Les

vertèbres qui suivent la ceinture pelvienne sont plus quadrangulaires (diamètre 11 et 15) ; la fossette dont elles sont creusées est encore plus profonde qu'aux vertèbres antérieures.

Un peu en avant de la ceinture pelvienne se voient les côtes, au nombre de 9 ou 10 paires ; ces côtes sont faibles, courtes et leur extrémité libre est fortement recourbée en arrière. Les côtes postérieures sont les plus courtes et dirigées presque directement en arrière, de telle sorte que les côtes antérieures, bien plus longues et fortement arquées, viennent presque les rejoindre par leur extrémité Les côtes s'attachent au-dessous de l'arc supérieur de la vertèbre.

Pectorales. — Les pectorales sont grandes et beaucoup plus étendues dans le sens longitudinal que dans le sens transversal, à peu près dans le rapport de 7 à 4. Le lobe est bien plus arrondi en arrière, où il prend la forme d'un cœur. Pour traduire par des chiffres la forme du bord de la nageoire, nous dirons que si de l'origine antérieure de la nageoire au point maximum de la courbe décrite par le bord on trace la corde, la perpendiculaire abaissée sur elle sera de 12 m.m. au maximum pour une corde longue de 250 m.m., tandis que la courbe postérieure sera soutendue par une corde de 230 m.m., dont la perpendiculaire aura 60 m.m.

Le bord antero-interne de la nageoire est presque droit, l angle antérieur est aigu ; le bord postéro-interne est un peu excavé et l'angle correspondant arrondi.

Les rayons arrivent presque jusqu'au bord du disque. Très forts et arrondis dans leur moitié interne, ils s'applatissent et deviennent larges dans leur moitié externe. Ces rayons sont au nombre de 42. Les articulations qui en partagent la longueur sont au nombre de cinq ; le pre-

mier, ou l'interne de ces petits rayons, ou rayons secondaires est le plus long, l'externe le plus court. Les dimensions que l'on peut prendre sur le plus grand rayon sont :

Longueur : I, 87 ; II, 38 ; III, 16 ; IV, 11,5 ; V, 15, 5.
Largeur : I, 7 ; II, 10 ; III, 11,5 ; IV, 12,5 ; V, 15.

Au niveau des rayons la peau est recouverte de scutelles plus grosses que celles qui couvrent la tête : un peu saillantes, mais moins arrondies que celles-là, les scutelles deviennent de plus en plus petites vers le bord (10 scutelles dans un millimètre carré au niveau des gros rayons, 30 au niveau du bord). On doit remarquer que ces scutelles sont un peu moins serrées au niveau de la partie postérieure de la nageoire.

Notons que la ceinture scapulaire est forte.

Ventrales. — Les ventrales ont une forme oblongue et s'insèrent vis-à-vis la terminaison de la pectorale ; un très faible intervalle existe entre les deux nageoires. Le côté interne des ventrales est partout appliqué contre le tronçon de la queue.

La ceinture pelvienne est forte. Les rayons des ventrales, mal conservés dans le seul exemplaire de l'espèce, paraissent être au nombre de 23 de chaque côté.

Appareil respiratoire. — Sur l'individu que nous étudions on retrouve encore quelques traces de l'appareil respiratoire. Ces traces sont les représentants des cloisons qui, chez les Raies actuelles, séparent si nettement les lames des branchies. Ces cloisons, fortes, épaisses, larges, dirigées un peu d'avant en arrière et de dedans en dehors, sont disposées ainsi qu'il suit :

La première lame se trouve au niveau du bord arrondi de l'occipital, à l'articulation ; la deuxième est vis-à-vis du bord saillant du même os ; la dernière correspond à la

bouche ; sur un des côtés se voient quelques traces de l'appareil branchial lui-même.

Dimensions. — Longueur du rostre . . . 0,190
Largeur de l'extrémité antérieure du rostre 0,022 et 0,012
Longueur du cartilage rostral. 0,175
Largeur de ce cartilage à la base 0,040
Largeur au milieu 0,020
Largeur à l'extrémité. . . . . . 0,020, et 0,010
Distance entre l'extrémité du rostre et l'angle antérieur des pectorales 0,215
Distance entre les deux pectorales. . . , . 0,270
Longueur des pectorales. 0,360
Largeur des pectorales prise un peu après le niveau de la ceinture thoracique 0,205
Distance de ce point à l'angle antérieur . . . 0,255
Longueur des ventrales 0,190
Largeur maximum des ventrales 0,098
Distance maximum entre les ventrales . . . 0,290
Distance minimum entre ces nageoires . . . 0,100

Voisine du *Spathobatis Bugesiacus* décrit par Thiollière, notre espèce portlandienne en diffère par les caractères suivants :

S. MORINICUS.	S. BUGESIACUS.
Etranglement à l'extrémité du disque à peine marqué.	Etranglement très marqué.
Côtés du disque peu évidés.	Côtés du disque évidés un peu avant la terminaison du cartilage rostral.
Rostre en triangle.	Rostre en ogive.
Angle formé par une ligne allant de l'extrémité du rostre aux pectorales ayant 75 degrés.	Angle de 70 degrés.
Extrémité du cartilage rostral lobé.	Extrémité du cartilage rostral arrondi.
Cavités nasales sensiblement ovalaires et obliquement placées.	Cavités nasales sensiblement arrondies et transversalement placées.
Angle formé par une ligne allant du milieu du cartilage nasal et une ligne tangeante au bord antérieur de cette cavité ayant 40 degrés.	Angle ayant environ 75 degrés.
Bouche plus largement fendue.	
Espace compris entre la bouche et la ceinture thoracique plus allongé. Espace compris entre les ceintures pelvienne et thoracique plus allongé; espace entre la bouche et la ceinture thoracique plus allongé.	
25 rayons aux ventrales.	20 rayons aux ventrales.
Pectorales ne descendant que jusqu'au niveau de la ceinture pelvienne.	Pectorales descendant plus bas.
Ventrales plus détachées du disque antérieur et de forme un peu différente.	

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Pendant l'année 1873.

I.

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1° *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.* — *Liste des sociétés savantes des départements*, 1873.

2° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série, t. 3, 4 et 5. 1873.

II.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

AMIENS, *Académie des sciences, belles-lettres et arts.* Mémoires 2e série, t. IX et X, in-8°.
— *Société des Antiquaires de la Picardie*, bulletin nos 1, 2 et 4, 1872 ; in-8°. — 1873 nos 1 et 2.

ANGERS, *Bulletin de la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire.* — Bulletin 1871. — 12e vol. de la 3e série, in-8°. — Bulletin 1872 et 1873, in-8°.

ANNECY, *Revue Savoisienne, journal publié par la Société Florimontane*, année 1872-1873, in-4°

ARRAS, *Académie des sciences, lettres et arts.* — Mémoire, 11e série. t. 4, in-8° et t. Ve.
— *Société centrale d'Agriculture du département du Pas-de-Calais.* — Bulletin, 6e série, n° 5. 1873, 1er semestre.

AUTUN, *Société Eduenne.* — Mémoires, t. 2e. — 1873, in-8°.

AUXERRE, *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* — 26e année.— 1872.—7e bulletin de la 2e série. — 1873.

BESANÇON *Académie des sciences, belles-lettres et arts.* — Séance publique du 24 août 1872. — 1 vol. in-8°. — Mémoires 1873, 1 vol.

CAEN. — INSTITUT DES PROVINCES. — *Congrès scientifique de France* : 39e session, Pau, 31 mars 1873, 1 vol. in 4°.

CAMBRAI, *Société d'Emulation.* — Collection des Mémoires et des Comptes-rendus des séances de 1806 à 1873, 25 vol. in-8°.

CANNES, *Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.*—Mémoires, année 1870, t. 2, 1 vol. in-8°.

CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.* — Annales 1870-71.

DIEPPE, *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.* — Bulletin 1871. — t. 11, in-8°.

DIJON, *Commission des antiquités de la Côte-d'Or.* — *Voies Romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune,* 1 vol. in-4°, 1872; — 2° livraison du tome VIII°.

DUNKERQUE, *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.* — Mémoires 1870-1871. — in-8°.

—*Comité Flamand de France,*—Bulletin, n° 5e et 6e, 1873.

EPINAL, *Société d'Emulation du département des Vosges.* — Tome 13, 1 vol. in-8°.

EVREUX, *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.* — Recueil, 4e série ; — 1869 à 1872. — Tome 1er, in-8°.

GRASSE, *Société des sciences naturelles et historiques des lettres et des beaux arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.* — Tome 3e, 1873, n° 2.

Le HAVRE, *Société nationale Havraise d'études diverses.* — Recueil, — 37e et 38e années, 1870-71.

LAON, *Société Académique.* — Tome 19. — 1869-70.

LILLE, *Société des archives du département du Nord.* — bulletin, n° 1, 1868-1869 ; — n° 2, 1869-70, 2 vol. in-8° ;— 1870-71, n° 3.

— Commission historique du département du Nord, — tome XII, 1873.

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin,* t. 21, 1872, in-8°.

MARSEILLE, *Société de statistique: Répertoire de ses travaux* t. 28e, 1 vol. in-8°. - T. 34e, 1872.

MONTBELIARD, *Société d'Emulation* — Mémoire, 1870, 1 vol in-8°. — 2e série, 5e vol, in-8°.

NEVERS, *Société Nivernaise des sciences, lettres et arts.* —Bulletin, tomes Ve et VIe, 1872-1873.

NIMES, *Académie du Gard.* — Mémoires, année 1871. — in-8°.

ORLÉANS, *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais,* tome V, 1872, 4 fascicules.

PARIS, *Association française pour l'avancement des sciences.*— Documents et informations diverses, n° 4.

PERPIGNAN, *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales,* — Mémoires, t. 20e, 1873.

POLIGNY. *Société d'agriculture, sciences et arts.*— Bulletin, 12e année, 1871, 1 vol. in-8o. — 1872, 10 livraisons.—14e année, nos 1 à 5, 1873.

PRIVAS, *Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.* — Bulletin, 1872.

REIMS, *Académie.* — Mémoires, t. 48 et 49. — 2 vol. in-8o. tome 51, 1873.

RODEZ, *Société des lettres, sciences et arts, de l'Aveyron.* — Procès-verbaux des séances, t. 8e ; — 1870-1873, in-8o.

ROUEN, *Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.* — Bulletin, 1869-1870-1871, et 1re livraison, 1872, in-8o.

SAINT-ÉTIENNE, *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire,*—Annales, t. 15, 1 vol. in-8o (1871) t. 16e, 1872, in-8o.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie,* — Bulletin historique, in-8o, nos 77 à 84, 1871-1872.

SENS, *Société archéologique.* — *Musée Gallo-Romain,* 1re partie, 1 vol. in-4o, 1869-70. — Bulletin, t. 10e, 1872, in-8o.

TOULON, *Société académique du Var.* – Bulletin, t. 5e, 1872, in-8o.

TOULOUSE, *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres,* — Mémoires, 7e série, t. 4, in-8o.

— *Société archéologique du Midi de la France.*— Bulletin, 1872, 1 vol. in-4o.—Mémoire, t. 10e; 1 à 4e livraison, in 4o.

VALENCIENNES, *Revue agricole, industrielle, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes,* 1872-1873, in-8o.

VERDUN, *Société philomathique.* — Mémoires, t. 7, 1873.

III.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Don de M. H. de Rosny, président de la Société : *Histoire du Boulonnais,* tomes III et IV, 2 vol. in-8o, 1872-1873.

Don de M. E. de la Gorgue Rosny, membre titulaire : *l'Etat ancien du Boulonnais,* 1 vol. in-8o, 1873.

Don de M. le Dr E. Sauvage, membre correspondant : *De la progressibilité organique et de la variabilité restreinte des types,* 1 br. in-8o, 1871.

Don de M. le Dr E. T. Hamy, membre et lauréat de la Société anatomique de Paris, membre correspondant : *Notes sur les travaux de M. Janneau,* 1872.

— *Coup d'œil sur l'anthropologie du Cambodge,* par le même, 1871.

—*Notes sur des ossements humains, trouvés dans le pliocène inférieur de Savone*, par le même, 1872.

— *Observations anatomique et ethnologique, à propos d'un crâne humain*, par le même, 1872.

— *Observations sur l'âge des Anthropoleithes de la Guadeloupe*, par le même, 1873.

— *De l'Epine Nase antérieure de l'ordre des primates*, par le même, 1873.

— *Recherches sur les fontanelles anomales du crâne humain*, par le même, 1873.

— *Nouveaux renseignements sur les Indiens Jivaros*, par le même, brochure in-8° (1873). Extrait de la *Revue d'Anthropologie*, publiée sous la direction de M. Paul Broca.

Don de M. Alph. Pinart, membre correspondant : *Catalogue des collections rapportées de l'Amérique-Russe, par M. Alphonse Pinart*. 1872, brochure in-8°.

— *Notes les Koloches*, par le même, 1873, brochure in-8°.

— *Sur quelques fossiles de l'Alaska, rapportés par M. A. Pinart*, par M. P. Fischer, brochure in-8°.

Don de M. Ern. Deseille, secrétaire annuel : *Les grands jours de Boulogne, passage de Louis XVIII en 1814*, brochure in-8°, 1873.

IV.

PAR DIVERS.

Don de la 8e livraison de la *Revue Scientifique*, août 1873.

V.

PAR SOUSCRIPTION.

LILLE, *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins* (*Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Belgique* (février à août 1873, in-8°).

Boulogne - Imprimerie de Ch. Aigre, 4, rue des Vieillards

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 14 *Janvier* 1874.

Présidence de M. Hector de Rosny, Président.

—Au nom de la Société Académique, M. Ern. Deseille, secrétaire annuel, déplore la perte que les lettres et la science ont faite dans la personne de l'honorable M. Le Roy-Mabille, l'un de leurs plus dignes représentants. Cet honorable doyen du journalisme boulonnais, dont le repos laborieux fut consacré à la science agronomique et aux études géologiques, a pris place parmi nos poëtes avec son excellente traduction de quelques psaumes de David, publiée en 1862.

Une notice sur la vie et les œuvres d'un Boulonnais si justement estimé est promise pour la prochaine séance.

—Le secrétaire annuel parle ensuite des publications parues depuis la précédente réunion. L'opuscule de M. Ernest Gros, intitulé : *Voyage de Boulogne à Cette*, à bord du brick l'*Estelle*, est d'une lecture intéressante. On peut définir cet ouvrage une *photographie* de la vie *de bord* dans un navire de commerce. C'est la réalité dans toute sa vérité.

M. Dramard, membre correspondant, a envoyé une brochure : *De la Séparation des Pouvoirs et de la Juridiction administrative,* étude publiée dans la *Revue pratique du Droit français* : cette étude est une œuvre de science et de conscience.

La *Revue scientifique* contient dans son dernier n° un compte-rendu fort détaillé d'un ouvrage appelé à élucider des points fort controversés de l'anatomie comparée. Cet ouvrage a pour titre : *Les Crânes des races humaines.* M. Ernest Hamy, membre correspondant de la Société, que des aptitudes scientifiques fort remarquables ont élevé au titre de professeur au Muséum d'Histoire naturelle à Paris, a déjà su conquérir une si haute estime des maîtres ès-sciences, que l'un d'eux, M. de Quatrefages, a désiré l'avoir pour collaborateur dans cette étude importante sur les crânes des races humaines.

— M. Achille Dubarle, membre titulaire résidant, donne lecture d'une note sur l'*État du Canal de Suez, en décembre 1873.*

— L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de concours en 1874. L'assemblée décide que ce concours comprendra l'histoire, la poésie et les sciences, au point de vue du Boulonnais, sans rien d'absolu, toutefois. Les travaux devront être remis au secrétariat avant la fin d'octobre 1874. Le programme sera prochainement publié et distribué.

Séance du Mercredi 4 Février 1874.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

— Après le dépôt des ouvrages offerts à la Société et la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, il est communiqué une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, à propos de la réunion à la Sorbonne, le 11 avril, des délégués des Sociétés savantes départementales. Une somme de 3,000 francs est mise à la disposition de chacune des sections du Comité des Travaux historiques, à titre d'encouragement, pour les meilleurs travaux sur l'Histoire, l'Archéologie ou les Sciences, préalablement jugés dignes d'être soumis au concours par une société savante des Départements.

La Société de Boulogne délègue MM. Alph. Lefebvre, membre titulaire, et Ernest Deseille, secrétaire annuel, pour la représenter à cette solennité. M. Ern. Deseille y présentera une *Étude sur les Origines de la Pêche à Boulogne-sur-mer*.

— L'assemblée, après l'examen des divers chapitres du budget de 1874, préparé par le bureau, en adopte les prévisions

— Lecture est faite par M. Ernest Deseille d'une *Étude sur la vie et les travaux de M. Le Roy-Mabille, et spécialement sur la traduction de 32 psaumes.*

—A l'unanimité des suffrages, M. Georges O. Vallée, membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie, est élu membre correspondant de la Société Académique.

— M. G. Delattre, avocat, membre associé, est promu membre titulaire résident.

— L'assemblée décide la publication du programme suivant pour le concours de 1874 :

Histoire. — *Une médaille d'or de* 300 *francs* à l'auteur du meilleur travail historique qui sera présenté à la Société, concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre ou utile du Boulonnais.

La Société recommande, mais sans préférence à tout autre objet, la question suivante :

Rechercher les origines de la Commune de Boulogne.

Poésie. — *Une médaille d'or de* 100 *francs* à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Sciences. — *Une médaille d'or de* 300 *francs* à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur un sujet scientifique. La Société n'impose aucun programme aux concurrents, pourvu qu'ils se renferment dans les limites du département. Elle les invite cependant à traiter de préférence un sujet d'utilité pratique.

CONDITIONS DU CONCOURS. — Les envois devront être adressés franco à M. le Secrétaire, avant le 1er Novembre prochain.

Les Mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés. L'auteur devra en faire la déclaration par écrit : cette déclaration sera jointe au billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société : l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Séance du Mercredi 4 Mars 1874.

Présidence de M. H. de Rosny, Président.

— On fait connaître les sujets de prix proposés par la *Société Archéologique du Midi de la France*, à Toulouse, pour 1874 et 1875. La *Société Florimontane d'Annecy* ouvre un concours de poésie, dont le choix des sujets est laissé libre. Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de cette compagnie, à Annecy, avant le 1[er] juillet 1874. Un prix de 600 francs sera décerné au lauréat.

— La Société est avisée de la publication de *Douze Noëls provençaux*, de Nicolas Saboly (1669 à 1674), traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix, par Charles Souillier, auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.

Le prix de la collection est de 3 francs, chez Gustave Avocat, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

— M. Edmond Dupont, membre correspondant de la Société Académique et chef de section à la Direction générale des Archives nationales, vient d'offrir à sa ville natale, pour être déposé à la Bibliothèque publique, un exemplaire du *Musée des Archives de l'Empire*, actes importants de l'Histoire de France et autographes des hommes célèbres, exposés à l'Hôtel Soubise, par une commission dont notre compatriote fut le secrétaire. Ce trésor de documents est le sujet d'une appréciation appuyant spécialement sur la *période constitutionnelle* rédigée par M. Edm. Dupont.

Le Musée des Archives, tel est le titre d'un magnifique don que, sur ma demande, M. Edmond Dupont, chef de

section des archives nationales, vient d'offrir à sa ville natale pour être déposé à la Bibliothèque Publique.

M. Edmond Dupont, l'un de nos compatriotes érudits, élève des Chartes et de Daunou qui l'appela auprès de lui dans le service des archives, a conservé de Boulogne le souvenir cher à tous les cœurs bien nés.

Il l'a prouvé en nous adressant le précieux compte des deniers communs de Boulogne, pour 1415-1416, dont il veut bien surveiller et corriger la publication. Il s'occupe encore de réunir sous le titre de : *Documents pour servir à l'histoire de Boulogne*, toutes les indications sur les pièces concernant le pays qu'il a rencontrées aux Archives.

Enfin, il vient d'envoyer l'ouvrage que je signale à votre attention et dont il a été l'un des auteurs. Sa part de collaboration comprend toute la période constitutionnelle de notre histoire de 1789 à 1795 : États généraux de 1789, Assemblée constituante, Assemblée législative, Conseil exécutif provisoire et Convention nationale.

Non-seulement M. Edm. Dupont a attaché son nom à l'immense labeur de rédaction de ce Musée grandiose où tous les siècles de nos annales sont évoqués, et viennent parler aux yeux comme à l'esprit dans leurs monuments calligraphiques; mais notre compatriote, nommé secrétaire de la Commission du Musée, avait dû préparer toutes les pièces, les mettre en ordre, les faire classer et étiqueter, puis veiller à l'installation de plusieurs séries de vitrines dans les salons du Palais Soubise.

On apprécie quel labeur lui imposa cette préparation du travail commun ; aussi le choix que M. le marquis de Laborde avait fait de M. Edm. Dupont, comme secrétaire de la Commission, témoigne en quelle haute estime M. le Directeur-général des Archives a honoré notre compatriote.

J'ai feuilleté le Musée des Archives. Je me suis arrêté de préférence à la période dont M. Edm. Dupont était chargé et dont il avait rédigé la notice préliminaire et les informations sommaires précédant les pièces mises à jour.

La notice est copieuse, nette, claire, instructive, et va droit au but sans phrases inutiles. L'auteur signale d'abord que « l'étude des pièces originales ne fait remarquer aucune différence importante entre les monuments écrits du XVIIe siècle et ceux des dernières années de la monarchie absolue. Le nouveau régime troubla les sévères traditions des chancelleries, et il semble que l'ère de liberté et celle de licence qui l'a suivie ont étendu leur influence sur l'écriture plus capricieuse, moins correcte.

M. Edm. Dupont constate aussi la déformation de la plupart des cachets apposés sur les actes : « Le secret de la composition des cires si dures et si fines du XIIIe siècle est perdu. »

Jusqu'au papier qui, pendant la Révolution, change à son désavantage : il est d'un tissu imparfait et d'une exécution peu soignée.

M. Dupont étudie ensuite les caractères extrinsèques des pièces de la Révolution, examine les sceaux qui se sont succédés, les cachets et vignettes si généralement employés. Les types varient à l'infini, sujets allégoriques ou politiques : la Déesse de la liberté, des chaînes brisées, l'œil de la vigilance, le triangle égalitaire, etc., avec les devises : Vivre ou mourir, qu'une société populaire modifie ainsi : Vivre libre et non mourir. « Guerre aux frippons ! » est écrit sur le cachet d'un employé des subsistances. Toute fantaisie se donnait essor.

Les correspondances officielles ont un attrait nouveau. Presque toutes les lettres sont des autographes qui donnent la physionomie de leur auteur, car il n'y a plus ou presque plus de secrétaires comme traducteurs de la pensée du signataire. La politesse de cour disparaît et les salutations sont brèves, courtes, spartiates.

Cette étude sur l'aspect extérieur et l'esprit des documents de la grande période mouvementée, chaos dont le monde moderne est sorti, est des plus attrayantes ; elle est très-habilement traitée.

M. Edm. Dupont a un style sobre et concis de l'école de

Daunou. Toutes les descriptions et analyses sommaires des pièces—et la période constitutionnelle en contient du n° 1061 à 1444, — disent beaucoup dans le moins de mots possible. Ainsi, tous les préliminaires de la réunion des États-Généraux sont concentrés en deux pages à 2 colonnes. Tous les personnages cités ont leur notice abrégée, puisée à source certaine.

.. J'avais dessein de parcourir cette partie du Musée, en m'arrêtant aux endroits les plus curieux ; mais tout attire l'attention, et cette promenade serait trop longue. Je me borne donc à appeler votre attention sur le n° 1064 : « Assemblées des trois ordres du bailliage du Calaisis réunis pour l'élection des députés aux États-Généraux, 1789—8-26 mars, Calais. Cahiers et doléances du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat. »

Ceci intéresse le pays, et c'est à ce titre que M. Dupont l'a choisi pour en donner les extraits les plus curieux.

Il y a aussi : « Projets d'articles de la constitution relatifs à la fondation de l'Institut, n° 1434 ; — n° 1439, arrêté appelant le général Bonaparte à l'armée de l'intérieur, — et n° 1441, arrêté relatif aux individus détenus par ordre du Comité », où M. Dupont a rencontré Daunou et a résumé sa vie en quelques lignes.

. . . Mais je m'arrête, m'apercevant que le plaisir de parler du sujet m'entraîne plus loin que je n'ai l'habitude dans ma mission de *présenteur* des ouvrages intéressant notre ville et notre Société. Mon excuse est que je m'occupais de l'un de nos membres correspondants, d'un sympathique et très-aimable compatriote, à qui la Société Académique doit quelque gratitude.

— M. Ern. Deseille lit ensuite une *Étude sur les origines de la Pêche à Boulogne-sur-mer,* de 932 à 1550, d'après les chartes, le compte des deniers de la ville, pour 1415-1416, et autres documents officiels, ouvrage agréé pour être présenté, au nom de la Société Académique, au Concours des Sociétés savantes.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, fait connaître

l'état d'avancement du travail qu'il prépare sur Frédéic Sauvage, en collaboration avec M. Ern. Deseille :

MESSIEURS,

Suivant les intentions que mon collègue, M. Ern. Deseille, et moi avons annoncées à la Société Académique, il y a quelques mois, nous avons entrepris l'étude de la grande et noble vie de notre illustre compatriote, Frédéric Sauvage, le persévérant inventeur auquel la ville de Boulogne rendait naguère de solennels et publics hommages.

L'appel adressé par notre compagnie aux détenteurs de documents concernant ce Boulonnais, désormais célèbre, a été entendu : nous avons reçu, notamment, du neveu propre de Frédéric Sauvage, — M. Pierre Sauvage, d'Abbeville, — de précieuses communications.

Déjà, nous avons pu classer, chacune à sa date, 264 pièces pour la majeure partie inédites, où il nous est donné de pouvoir suivre, en quelque sorte, pas à pas, à travers sa longue et pénible, mais glorieuse carrière, le véritable martyr dont notre Société Académique veut remettre en lumière les recherches patientes et les courageux efforts.

Plus d'une fois, Messieurs, notre cœur a été saisi d'une vive émotion à la lecture des lettres si fermement écrites par Frédéric Sauvage, du fond de la prison où l'intrigue avait réussi à le faire enfermer pour quelques misérables dettes.

Là, seul avec lui-même, l'inventeur poursuit sans cesse la même idée ; il n'abandonne pas un seul instant l'espoir de la voir triompher et s'ingénie, au contraire, à la défendre contre ses détracteurs, hélas, trop souvent systématiques.

Frédéric Sauvage dans sa cellule se révèle dans toute sa vraie grandeur.

Le malheur n'émousse point ce fier caractère, qui sait repousser, dans un langage aussi noble qn'énergique, des démarches qu'il considère comme une réelle atteinte à sa dignité.

Ce qu'il plaide, c'est le droit !

Ce qu'il revendique, c'est encore le droit !

Quant à la protection, à l'assistance, il la refuse !

Sa cause est juste : d'elle-même elle doit et peut se défendre!

C'est surtout dans sa correspondance de famille que Frédéric Sauvage nous apparaît tel qu'il était, bon, généreux, constamment préoccupé du bien-être des siens, au milieu même des situations les plus navrantes.

Le malheur s'était abattu sur lui, sans que jamais l'illustre inventeur faiblit dans ses résolutions, dont l'énergie s'accentuait en raison même des difficultés qu'il rencontrait fréquemment sur son chemin.

Nous serons heureux de mettre à jour ces pages parfois éloquentes où s'exhale, pour ainsi dire, la grande âme de Frédéric Sauvage.

Nous le verrons, dans les aspects les plus divers, successivement ou simultanément chercheur infatigable, homme d'étude, observateur sagace, pénétrant philosophe, poëte et même musicien, mais par dessus tout inventeur intrépide, toujours en quête de nouvelles découvertes, de nouvelles améliorations.

Des aperçus finement écrits se rencontrent, de-ci, de-là, sous sa plume virile : et plus d'une de ses lettres constitue un véritable jugement sur les hommes et l'époque.

Frédéric Sauvage eut, comme tout inventeur, à lutter contre l'esprit de routine et de convoitise ; la hideuse calomnie ne l'épargna point et, plus d'une fois, il eut occasion d'exprimer un souverain mépris pour d'injustes attaques d'adversaires déloyaux et jaloux.

Avec quelle force et quel heureux choix d'expressions il enregistre les persécutions dont il est l'objet : mais aussi, quel courage moral au milieu de tant de déboires, au milieu du naufrage de ses plus chères espérances !

Les lettres de Frédéric Sauvage sont autant de documents auto-biographiques que nous mettrons en lumière, et c'est de l'inventeur lui-même que nous tiendrons l'exacte narration

des plus émouvantes péripéties de sa vie tourmentée.

Nous avons assemblé tous nos matériaux à pied d'œuvre.

Bientôt, nous l'espérons, Messieurs, il nous sera donné de vous présenter, dans toute sa vérité, Frédéric Sauvage peint par lui-même, c'est-à-dire, sans fard ni apprêt, tel que la nature l'avait doué et que d'incessantes études l'avaient organisé.

Notre but, en vous faisant aujourd'hui cette communication, est de vous rappeler que, fidèles à notre promesse, nous n'avons pas un instant perdu de vue l'intéressant travail que nous vous avons annoncé l'intention de faire et que vous avez bien voulu accueillir immédiatement avec une si unanime sympathie ! »

— M. Emile Martel, avocat, est, à l'unanimité des suffrages, élu membre titulaire de la Société.

Séance du Mercredi 1er *Avril* 1874.

Présidence de M. H. de Rosny, Président.

— M. Alph. Lefebvre, membre titulaire, donne communication de l'état d'avancement des fouilles entreprises au cimetière par la Commission administrative du Muséum municipal.

— M. Ern. Deseille, secrétaire annuel, lit ensuite quelques pages d'un inventaire sommaire de titres conservés aux Archives nationales : Chartes, contrats, lettres, etc., concernant le Boulonnais et descriptions des sceaux y appendus.

— La Société procède à l'élection d'un membre titulaire présenté lors de la dernière séance. A la majorité

des suffrages, M. Ed. de Poilly, ingénieur-voyer, est proclamé en ladite qualité.

Séance du Mercredi 6 Mai 1874.

Présidence de M. H. de Rosny, Président.

— Après lecture du procès-verbal et de la correspondance reçue, il est donné connaissance d'une offre faite par M. Ed. Dupont, chef de section aux Archives nationales, d'une œuvre inédite de Daunou : *Précis d'histoire générale,* dont la publication ferait le plus grand honneur à la Société. L'offre est acceptée avec la plus vive gratitude.

— La Société vote par acclamation l'acceptation d'une offre transmise par M. Ern. Hamy, membre correspondant. M. Ernest Desjardins, archéologue éminent et l'un des épigraphistes les plus connus de notre époque, a commencé, avec le concours des sociétés savantes, un vaste travail destiné à devenir la base de notre histoire nationale. Il s'agit d'un recueil des inscriptions romaines de toutes sortes, classées géographiquement. Le fascicule *Boulogne* est en voie d'exécution, et M. Ern. Desjardins veut bien en offrir le manuscrit à la Société Académique et autoriser sa publication dans nos recueils.

Rien ne peut nous honorer autant qu'un pareil hommage de la part d'un homme dont l'érudition est placée si haut.

L'éminent savant, en nous associant à son œuvre, classera la Société Académique de Boulogne au rang

des plus utiles et des plus sérieuses sociétés de la province.

— La Société souscrit à un exemplaire du *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, ouvrage publié par la Commission des Monuments historiques du Département.

—Lecture est faite d'un souvenir donné à la mémoire de M. Emile Hénin, décédé membre titulaire fondateur de la Société. La mort regrettable de MM. Ern. Serret et Faverot est également l'objet de sympathiques regrets.

— Le compte-rendu du concours des Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1874, est communiqué à la Société par son délégué :

MESSIEURS,

Le Concours des Sociétés savantes d'avril 1874 a groupé à la Sorbonne plus de deux cents délégués des Sociétés départementales.

Ce Concours se divisait en trois sections : l'histoire et la philologie, l'archéologie et les sciences. Une salle spéciale avait été mise à la disposition de chaque section pour les lectures qui commencèrent le 8 avril.

Le *Journal officiel*, dans ses numéros du 9 au 16 avril inclusivement, a publié les procès-verbaux des réunions et l'analyse des diverses lectures qui y furent faites.

M. le Ministre de l'Instruction publique a parfaitement caractérisé l'objet de ces assises annuelles de la science lors de sa visite à la section historique, le 9 avril.

Les représentants des départements, en venant se communiquer les résultats de leurs recherches et de leurs découvertes, a dit M. de Fourtou : « c'est en quelque sorte la France écrivant ses mémoires. C'est ordinairement à la fin de leur vie que les individus écrivent leurs mémoires ; mais, Dieu merci, la France n'est pas à l'heure de son déclin, et en

rappelant le souvenir de son passé glorieux, elle trouvera le secret de ses destinées futures. »

Dans son discours à la séance solennelle du 11 avril, M. le Ministre a fait encore ressortir tout ce qu'on doit aux Sociétés savantes départementales « de découvertes heureusement accomplies, d'erreurs dissipées, de vérités rétablies, de monuments précieux arrachés à la destruction. »

Il a montré l'histoire, vérifiant les faits à la source même, fixant avec précision, par des constatations locales, l'existence et le caractère, embrassant le plus grand nombre de contrées différentes dans des investigations simultanées, pour coordonner ensuite les résultats acquis et en obtenir une lumière qui en éclaire l'ensemble.

« La constitution de nos anciennes provinces, les luttes qui ont précédé dans les âges écoulés la formation des institutions modernes, l'élaboratiou progressive de la société actuelle, voilà ce qu'on ne saurait trop connaître et ce qu'on ne connaît pas assez. On verrait, par cette étude du reste si attachante, que les peuples marchent en avant sans s'arrêter jamais, que toute la science politique, toujours incapable de la transformer, se borne en définitive à ce simple rôle : régulariser et conduire pour le bien général un développement irrésistible et contenu, qui nous apporte dans son cours naturel toutes sortes de bienfaits, et nous entraîne au contraire, quand on le précipite ou qu'on le comprime, à de lamentables catastrophes . . . . . .

« . . . . . Une fête telle que celle-ci et les pensées qu'elle suggère nous apprennent à nous garder de tout découragement. La France reconnaissante de vos services et attentive à vos efforts, vous soutiendra dans vos travaux. Comment n'en serait-il pas ainsi ? Ne comptez-vous pas parmi les gardiens de ses traditions littéraires et artistiques ! parmi les dépositaires des trésors les plus cachés de son histoire ? N'êtes-vous pas quelquefois les promoteurs des progrès scientifiques dont elle recueille les bienfaits dans son commerce et dans son industrie ?

« Travaillez donc, a conclu M. le Ministre. »

Un membre de la Société des Antiquaires de Poitiers, M. de Saint-Genis, nous y avait convié également, en rappelant cette belle pensée de Suzan Warner : « Si votre petite lampe donne toute sa lumière, c'est toujours autant de ténèbres de moins dans ce monde, quelque perdu que soit le coin qu'elle éclaire. »

Ce rôle de petite lampe, il faut en convenir, est celui que plus d'une Société savante sans notoriété doit modestement regarder comme le sien. Acceptons-le pour notre part jusqu'à ce qu'à force de briller dans son petit coin, elle soit un jour découverte par quelque chercheur d'astre qui signalera son utilité enfin reconnue.

Le délégué, que votre indulgence avait désigné pour représenter la Société Académique de Boulogne, au Concours de 1874, n'avait que sa bonne volonté à votre service. Il a fait effort pour être moins indigne d'un tel honneur. Son étude sur la pêche, laborieusement revue, corrigée, a été lue par M. Hippeau, secrétaire de la section historique, qui a bien voulu la faire valoir en disant, lorsqu'il termina le fragment choisi : « J'en ai lu suffisamment pour faire apprécier avec quel talent l'auteur a traité un sujet qu'il paraît posséder à fond, et quelle connaissance de la mer et de son industrie révèle l'intéressante étude dont je viens de parcourir devant vous quelques pages. »

M. Hippeau, chargé du procès-verbal de la séance, analysa ainsi l'*Étude sur les origines de la pêche maritime* (932-1550), *d'après les chartes, comptes de deniers et autres documents officiels* (*Journal Officiel*, du 12 avril 1874) :

« L'auteur nous fait assister d'abord aux diverses transformations qui font passer les premières familles habitant les bords de la mer de l'état de la piraterie à une condition plus fixe et plus sédentaire. Il esquisse rapidement le tableau du genre de vie et des habitudes des matelots, et s'occupant spécialement de ceux qui exercent leur périlleuse industrie aux environs de Boulogne, les suit à travers les siècles depuis les

premières années du moyen-âge jusqu'à nos jours. Leurs femmes jouent un grand rôle dans l'existence de ces tribus de pêcheurs.

« M. Deseille, parlant de la cérémonie du baptême pour la frêle barque à laquelle ils confient leur existence, cite, d'après une tradition locale, quelques-unes des paroles par lesquelles les *matelotes* considèrent comme une sorte d'être animé ce bateau qui, comme son maître, doit être *christianisé*. « Un bateau, *disent-elles*, ne vous paraît que du bois et du fer ; mais le bon Dieu y met autre chose qui l'anime, et çà devient un être. Jamais pêcheur n'oserait s'aventurer sur un bateau païen ; celui-là le mènerait droit à la mort. »

Cette citation avait eu les honneurs d'un applaudissement spécial, et je me permets de le signaler, en ce qu'il s'ajouta à l'applaudissement d'usage donné à la fin de toutes les autres lectures.

Notre collègue, M. Magnier, avait envoyé à la séance l'un des rédacteurs de l'*Evènement*, et ce journal publia le lendemain quelques mots très-bienveillants sur le succès obtenu par votre délégué.

J'ai suivi avec agrément plusieurs lectures, M. *Julien Travers*, de Caen, pense que Montesquieu a caché dans l'épigraphe de l'*Esprit des Lois*, une plainte contre la gêne qu'il dut s'imposer en plusieurs chapitres. « Un ouvrage comme l'Esprit des Lois, dit-il un jour à Suard, requérait deux conditions indispensables : *le génie et la liberté.* Je crois que l'un ne m'a pas fait défaut ; je ne puis en dire autant de l'autre. » Montesquieu n'eut donc pas la liberté qu'il eût désiré, et M. J. Travers conclut que son chef-d'œuvre, étudié sous ce point de vue, offrirait un intérêt sérieux.

J'ai été frappé de la cause que M. Drapeyron, du Doubs, donne à la chûte des Mérovingiens. Il la voit dans l'invasion germanique opérée dans l'Église. La lutte d'Ebroïn et de St-Léger apparaît ainsi comme une lutte de races. Les Germains plus tenaces l'emportèrent. Après la mort de Charlemagne, une aristocratie permanente, maîtresse de l'Église

comme du sol, fit son apparition dans la Gaule. La féodalité ne poussa de si profondes racines que parce qu'elle avait une double origine, une consécration temporelle et spirituelle.

M. de Saint-Genis a reconstitué le régime intérieur d'une prison d'État — la Tour de Crest en Dauphiné. C'était comme une maison de correction pour les fils de famille qu'on ne voulait pas traduire en justice. Le régime en était paternel, et, d'après l'auteur du Mémoire, les lettres de cachet qui y conduisaient ne paraissent pas avoir tout l'odieux qu'on y attache. Je veux bien le croire, maintenant qu'on ne craint plus ces *mandats d'amener* arbitraires.

M. Reynald d'Aix, s'appuyant sur Mme de Sévigné et ornant son récit des grâces de cette épistolière de génie, raconta les luttes soutenues par les communautés de Provence contre l'administration centrale. Mme de Sévigné est très-agréable à entendre.

M. Aug. Prost, délégué de la Société d'Archéologie de la Moselle, a fait une œuvre patriotique. Il a prouvé en étudiant les *Paraiges messins*, que le régime politique de Metz était, au moyen-âge, essentiellement autonome et que cette ville, malgré sa condition de membre du Saint-Empire, vivait à cette époque très-séparée de l'Allemagne, d'où l'éloignaient les tendances naturelles de son peuple tout français comme en témoignent hautement son esprit et sa langue.

Ce démenti scientifique donné à la réclamation de nationalité invoquée par l'Allemagne en ces derniers temps a été chaleureusement applaudi.

Je ne puis passer en revue toutes les lectures entendues. J'ai voulu donner une simple idée des principales, de celles qui m'ont frappé. Vous pouvez juger de leur variété, de leur utilité. Vous pouvez surtout apprécier, par l'attention sérieuse accordée à toutes les œuvres présentées, l'avantage qu'il y a pour une Société départementale à ne pas s'abstenir de prendre part à ces concours.

La récompense y est donnée non-seulement au mérite transcendant, mais encore à la persévérance des efforts heu-

reux. Les Sociétés couronnées ne le sont qu'après une série de concours où elles ont été représentées, à la suite de travaux dont l'importance et le nombre pèsent dans la balance. C'est un véritable encouragement à bien faire. Le prix stimule. J'ai la confiance que notre Société pourra en obtenir l'honneur, si nous persévérons.

— La Société applaudit à la distinction qui vient d'honorer l'un de ses membres, M. Alph. Pinart. La Société de géographie a décerné à notre collègue, le 25 avril, une médaille d'or, pour son voyage à la côte Nord-Ouest de l'Amérique.

— M. Alph. Lefebvre donne connaissance des résultats de la fouille entreprise au cimetière par la Commission administrative du Musée municipal.

— M. Roger, chef d'institution, est, à l'unanimité, élu membre titulaire résidant.

Séance du Mercredi 3 *Juin* 1874.

Présidence de M. H. de Rosny, Président.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société, on remarque l'étude de M. Dramard sur la *Cathédrale de Notre-Dame de Boulogne*. M. L. Bénard est prié de l'examiner et d'en faire une analyse succincte.

— M. Louis Bénard lit une appréciation sur l'ouvrage récemment publié par M. E. de la Gorgue-Rosny : *l'État ancien du Boulonnais.*

— M. de Poilly, membre titulaire, donne ensuite lecture de son étude intitulée : *De l'alcoolisme et de l'alcoométrie*.

— La Société a reçu de M. J.-A.-F. Daniel, avocat à Landerneau, un historique de la ville de Landerneau et du Léonais. L'auteur a pu dire avec raison en commençant : « Le département du Finistère est sans contredit le plus curieux des 86 départements de la France. Le Léonais est la partie la plus curieuse du département, et Landerneau est la ville la plus ancienne et la plus curieuse du Léonais. » — C'est de cette ville et de cette partie du Finistère que s'occupe avec talent l'auteur de cet historique, M. J.-A. Daniel.

— La Société décide qu'elle prendra un congé trimestriel. Toutefois, sur la proposition de plusieurs membres, et en cas d'utilité, les séances seront reprises avant l'expiration de ces vacances.

Séance du Mercredi 4 *Novembre* 1874.

Présidence de M. R. Platrier, Vice-Président.

—A l'ouverture de la séance, M. Louis Bénard donne un souvenir à la mémoire d'un membre titulaire, fondateur de la Société, récemment décédé, et retrace en quelques mots la carrière de si haut et si grand exemple du régretté M. Auguste Adam :

Conformément à un pieux usage toujours fidèlement observé au sein de notre Société, — dit M. Louis Bénard, —permettez-moi, Messieurs, de rendre aujourd'hui un dernier hommage à la mémoire de l'un de nos regrettés collègues, — *M. Auguste* Adam, — décédé à Boulogne le 22 août 1874, après une cruelle maladie supportée avec autant de courage que de douceur et de résignation.

M. Adam était l'un des fondateurs de la Société Acadé-

mique et il lui appartenait, depuis sa constitution, comme membre titulaire résidant. Aussi longtemps que le lui permit une santé devenue chancelante, M. Adam fut l'un des plus assidus à nos réunions.

Esprit élevé, calme, ferme, disert, plus d'une fois notre honorable collègue a éclairé de ses avis nos discussions et nos délibérations.

Dans les Comités spéciaux de lecture et de publication, notamment, aussi bien que dans les jurys de concours auxquels votre confiance, Messieurs, l'avait très-justement appelé, M. Auguste Adam savait allier les qualités d'un caractère sage aux tendances naturelles qui le portaient vers un véritable libéralisme littéraire. Je veux ici parler, bien entendu, de ce libéralisme de bon aloi qui, tout disposé qu'il est à de certaines concessions, n'en sait pas moins se tenir toujours dans la réserve que commande l'amour sincère de la vérité, qui est la base de toute étude et la pierre fondamentale de l'Histoire.

Homme de goût, M. Adam aimait un style sobre, châtié, dégagé des contours nébuleux de la longue phrase.

Les avis que lui dictait la rectitude de son jugement étaient toujours exprimés dans un langage digne, élevé, que ne contribuait pas peu à rendre décisif, en quelque sorte, la noble simplicité et l'extrême modestie dont il l'accompagnait.

Quand, après la guerre néfaste de 1870-1871, nous avons songé à nous reconstituer et à reprendre nos chères réunions, que des évènements lamentables avaient interrompues, M. Auguste Adam s'est empressé de se joindre à nous. Mais déjà il souffrait du mal impitoyable qui le minait insensiblement. Les soins que réclamait sa santé qui s'altérait chaque jour davantage le privèrent bientôt de la satisfaction toute cordiale qu'il éprouvait à venir s'asseoir au milieu de ses collègues de la Société Académique et à partager leurs travaux.

Si j'avais à retracer ici, Messieurs, la vie entière de M. Auguste Adam, que n'aurais-je point à dire de sa générosité

instinctive, de sa charité grande pour les malheureux et les déshérités de ce monde ?

Il était dè toutes les bonnes œuvres.

Dans ces dernières années surtout, son existence a été une longue chaîne de bienfaits, modestement accomplis, et dont Dieu seul connaît le secret !

Aussi, M. Adam a-t-il laissé après lui la renommée de l'homme de bien dans son acception la plus vraie, la plus pure.

Et les larmes que les pauvres ont répandues sur sa tombe ne sont-elles pas, Messieurs, le plus grand éloge, la plus touchante consécration de la mémoire de notre très-regretté collègue ?

— M. le secrétaire dépose ensuite sur le bureau les manuscrits envoyés au concours de 1874, et qui comprennent : 1° *Une histoire de l'abbaye d'Auchy-lès-Moines;* 2° *La Pensée;* 3° *à M. Victor Hugo;* 4° *Nous ne songeons qu'à nous venger;* 5° *Espoir;* 6° *Godefroi de Bouillon;* 7° *Le Navire;* 8° *La Femme;* 9° *L'Évasion;* 10° *Légendes évangéliques;* 11° *Prométhée,* poésies, et 12° *Brûlez vos lettres !* comédie en deux actes et en vers.

— En conformité de ses statuts, la Société procède à l'élection, au scrutin secret, des membres des jurys d'examen, et nomme pour en faire partie avec MM. le Président et le Secrétaire perpétuel :

Jury d'histoire : MM. Louis Bénard,
l'abbé Joncquel,
Eug. Martel
et R. Platrier.

Jury de poésie : MM. G. Delattre,
Ach. Dubarle,
Emile Martel
et R. Platrier.

— Les rapports des jurys seront présentés à la prochaine réunion et les prix décernés dans le mois de janvier.

—L'assemblée élit ensuite, au titre de membres correspondants, MM. Jules Léon, conducteur des ponts-et-chaussées, à Paris, et l'abbé Robert, curé de Grigny.

SUR L'ÉTAT DU CANAL DE SUEZ

EN DÉCEMBRE 1873.

Lecture faite par **M. Achille DUBARLE,** *membre titulaire résidant, à la séance du* **14** *Janvier* **1874.**

Parmi les plus merveilleux ouvrages que le génie des hommes ait accomplis depuis le commencement de ce siècle, il y en a peu qui aient frappé plus vivement l'imagination que la conception et l'achèvement du Canal de Suez ; il n'y en a pas qui doivent plus flatter notre orgueil national en pensant que c'est à un de nos compatriotes qu'est due la réalisation d'un projet gigantesque que les hommes de l'art déclaraient impraticable. En effet, George Stephenson, que nos voisins considèrent comme un des plus grands ingénieurs que le monde ait produits, avait affirmé que c'était une chose impossible, et les Anglais souriaient dédaigneusement lorsqu'on leur parlait du projet de M. de Lesseps. Le sagace et prudent Lord Palmerston s'était placé à la tête de l'opposition à cette grande entreprise. Que ne disait-on pas pour décourager M. de Lesseps? On parlait de l'inégalité,de la hauteur des eaux de la Méditerranée et de la Mer Rouge. On ajoutait que les vents impétueux du désert ne manqueraient pas de rouler d'énormes masses de sable, qui entraveraient les travaux incomplets et détruiraient ceux qu'on serait parvenu à achever. Ne faudrait-il pas des milliers d'ouvriers, qui les fournirait? Ne faudrait-il pas aussi des centaines

de millions, qui les avancerait? Enfin, on présentait une longue liste de difficultés de toute sorte, d'obstacles qu'on déclarait invincibles. Combien d'angoisses et d'inquiétudes notre noble compatriote ne dut-il pas éprouver? A combien de découragements son grand cœur ne fut-il pas en proie? Comme Christophe Colomb s'écriait à ses matelots révoltés : « Attendez trois jours! dans trois jours vous aurez le monde que je vous ai promis », et il tint parole ; notre intrépide de Lesseps, non moins confiant dans la réalisation de son plan, disait : « Commençons l'ouvrage, et dans quelques années vous aurez le canal que je vous promets ». Lui aussi il a tenu parole. Honneur à cet homme persévérant et courageux, qui a fini par triompher et qui a donné aux nations du monde une grande voie de communication au moyen de laquelle il a rapproché l'Orient de l'Europe, et qui a ajouté une nouvelle gloire à celles de notre patrie maintenant abattue, mais qui se relèvera, car il ne peut être dans les desseins de la Providence que la France ne soit plus au premier rang parmi les nations civilisées.

Mais où en est en ce moment ce canal, qui nous inspire une légitime fierté. J'ai pensé, Messieurs, que je vous intéresserais en mettant sous vos yeux des documents d'une date toute récente, que j'ai trouvés dans des journaux anglais.— Il ne faut pas justifier la légèreté que les étrangers nous reprochent et nous montrer indifférents à l'égard de ce grand ouvrage, maintenant qu'il est fini. D'après les rapports reçus en Angleterre, au commencement de décembre 1873, le trafic à travers ce canal s'est considérablement augmenté. Pendant les dix premiers jours de ce mois-là, trente-trois navires, formant un total de 50,500 tonneaux, ont passé d'une

mer dans l'autre,et les droits perçus se sont élevés à un peu plus de 600,000 francs. Sur ce pied-là, voyez quel total énorme pour toute l'année ! Qu'en diront les prophètes de malheur, qui avaient tant crié contre l'entreprise de M.de Lesseps? N'avaient-ils pas affirmé qu'en supposant que le canal pût être fait, il ne servirait presque à rien et que les profits ne couvriraient jamais les dépenses ! Et que disent maintenant ceux qui prétendaient qu'il était trop étroit pour permettre le passage de gros navires comme ceux que possède la Compagnie Péninsulaire et Orientale? Et ceux qui soutenaient qu'en supposant que l'art des ingénieurs réussît à triompher des obstacles au point de vue commercial, ce serait *a failure*, c'est-à-dire un triste insuccès, car assurément les principales lignes de communication continueraient de doubler le canal de Bonne-Espérance pour aller aux Indes ? Et maintenant quel est l'état des choses ? Le canal a non-seulement absorbé le transport des passagers, mais encore celui des thés, des soieries et des marchandises venant de la Chine. Ce succès a nécessité des changements d'une éloquence irréfutable. Les directeurs de la grande compagnie citée plus haut ont reconnu la nécessité de changer la force de leurs navires et de les approprier à la largeur du canal. Un autre changement qui est basé sur le même motif : en 1871, les directeurs ont abaissé leurs prix de 20 à 37 pour cent, à cause de l'ouverture du canal. En outre, ce même succès a enlevé au chemin de fer d'Alexandrie à Suez plusieurs espèces de transports. Comment, en effet, ce chemin de fer, qui prenait 21 shillings par tonne pour le transport de la houille, pourrait-il lutter avec le canal, qui s'acquitte du même service à raison de 12 shillings ? Un autre signe encore plus frappant de

ce succès, c'est que le montant du tonnage des navires qui ont traversé le canal pendant l'année finissant en septembre 1873, s'est élevé à 1,600,000, tandis que dans l'année précédente il ne s'était élevé qu'à 700,000.

Je pourrais ajouter d'autres détails à l'appui de ce que j'ai avancé. Mais je les supprime dans la crainte d'abuser de votre patience. Il faut pourtant vous dire, comme dernier argument, que le consul anglais à Suez, M.West, rapporte que le commerce dans cette ville a pris des développements énormes. En 1872, dit-il, 731 navires anglais ont traversé le Canal. Il ajoute que cette année-là 860 vaisseaux, ou 72 par semaine, ont visité ce port, tandis qu'en 1850 le commerce régulier se faisait au moyen d'un seul bateau à vapeur mensuel.

Ainsi donc, Messieurs, réjouissons-nous de ce que cette entreprise, si glorieuse pour la France, a produit ces magnifiques résultats. Pour les cœurs français, il y a autre chose que le profit. Un écrivain anglais a dit : « Dans la confection du Canal de Suez, le travail a été pour l'Égypte, la France a eu la gloire, le profit sera pour l'Angleterre.» Messieurs, soyons contents de notre part, et félicitons-nous du splendide succès de notre compatriote.

L'ÉTAT ANCIEN DU BOULONNAIS.

RAPPORT

Fait à la Société Académique (séance du 3 Juin 1874),

Par M. Louis **BÉNARD**, membre titulaire résidant,

SUR L'OUVRAGE PUBLIÉ PAR M. EUG. DE ROSNY, SOUS LE TITRE : *l'État ancien du Boulonnais.*

Sous ce titre, Messieurs, notre honorable collègue M. *Eugène* DE ROSNY a publié, il y a quelques mois, un intéressant volume qui résume, en 200 pages, l'histoire militaire, politique, judiciaire, religieuse et municipale de notre antique Cité et du Comté dont elle était jadis la capitale.

M. Eugène de Rosny a réuni, dans ces feuillets compacts,tout ce que lui ont révélé ses patientes et consciencieuses recherches dans nos diverses archives. Avec la persévérance d'un véritable bénédictin et la sagacité d'un explorateur, il a su, pendant de longues années, fureter dans les mille sillons du passé et en faire sortir une foule de noms qui lui devront certainement, pour la plupart, d'échapper à l'oubli.

C'est là, en effet, la meilleure récompense de l'historien.

Tant de talents modestes, tant d'héroïsmes cachés n'apparaissent bien aux regards de la postérité que lorsqu'un écrivain poursuivant, dans le domaine de l'Histoire, la reconstitution des temps disparus, met au

grand jour les services rendus au pays, les généreuses actions dont notre époque, trop légère, n'a parfois même plus le souvenir.

Sans l'opiniâtreté d'efforts de plusieurs de nos concitoyens, depuis un demi-siècle, qui songerait encore aujourd'hui, notamment, à cette grande et mâle figure du mayeur *Antoine Eurvin,* dont le XVI[e] siècle aurait dû s'énorgueillir et les âges suivants rappeler avec fierté le patriotisme si pur et l'admirable dévouement ?

M. Eug. de Rosny est un de ces trop rares pionniers de l'Histoire dont le zèle et l'ardeur ne se refroidissent jamais, — qui ne reculent point devant les aridités de longues et poussiéreuses battues dans les froides et sombres allées de nos archives, — qui furètent, sans impatience et avec le plus grand calme, les dossiers ou les registres rongés par le temps ou à demi-détruits par suite de l'incurie des hommes, sûrs qu'ils sont de glaner, au passage, quelques épis dont ils finissent par former une bonne gerbe.

J'en puis ici parler pertinemment, Messieurs, car j'ai vu à l'œuvre notre honorable collègue.

Il y a plus de vingt ans de cela : j'avais entrepris le classement méthodique des Archives de l'ancienne Sénéchaussée du Boulonnais, ou plutôt des restes de ces vieilles et respectables archives : la Guerre et la Révolution n'avaient, hélas ! que trop vivement marqué sur elles leur désolante empreinte !

J'étais parvenu à grouper, sur des rayons distincts, ces registres — aujourd'hui jaunis — où notre antique magistrature boulonnaise libellait ses sentences, que distinguaient sur toutes choses un fonds de parfaite prudhommie, de saine notion du Droit, de loyale et fière indépendance du pouvoir. Je ne vous redirai pas, Mes-

sieurs, les douces jouissances des longues heures que j'ai passées ainsi en la compagnie de ces âmes fortement trempées que notre siècle frivole semble ne plus connaître ou dont il veut railler le suprême bon sens incompris et que, parfois, il ose taxer de *naïveté* ! Comme s'il y avait de la naïveté à enseigner et à pratiquer le bien !

Ces jouissances intellectuelles, je les ai partagées avec notre excellent collègue, que j'avais le plaisir de revoir presque chaque jour et avec qui, très-souvent, j'ai parcouru ces feuillets, pour la plupart presqu'usés, mais toujours témoins irréfutables d'une époque déjà lointaine, où le dévouement au pays et à ses lois s'affirmait autrement que par des phrases !

Et chaque fois, j'assistais, heureux et satisfait, à la moisson de l'intrépide chercheur.

Que de notes, que de dates, que de noms M. Eug. de Rosny a ainsi relevés avec le soin minutieux qu'il apporte à tout ce qu'il fait, avec ce respect que la vérité historique inspire à ceux qui veulent lui rendre un sincère hommage et la mettre constamment en pratique !

Ces notes, ces dates, ces noms, pour la plus grande partie ignorés jusqu'ici, notre collègue vient de les mettre en lumière : et son remarquable travail est comme un immense chantier où l'historien futur puisera, à bonne source, de nombreux matériaux pour l'édification du monument qu'il voudra consacrer à nos chères annales.

Le volume de M. Eug. de Rosny renferme, d'abord, une notice très-substantielle où l'auteur, plongeant un regard scrutateur dans cet insondable passé, qui renferme l'origine de notre Cité et celle de la brave Morinie, trace une rapide *esquisse militaire* où il trouve

l'occasion d'essayer, à son tour, une monographie des Comtes de Boulogne.

Puis viennent, classés dans l'ordre alphabétique des noms de famille, les *états des services militaires* d'un certain nombre de Boulonnais d'avant 1789. Cette partie du travail de M. de Rosny ne comprend pas moins de 457 notices, dont beaucoup sont publiées pour la première fois.

Un historique des *troupes boulonnaises* complète ces documents intéressants. L'auteur révèle dans cette étude toute la précision de son esprit essentiellement méthodique. Chaque régiment, chaque compagnie y a sa place propre, l'indication de son importance numérique, de ses chefs et de sa provenance ou de sa résidence. En même temps, notre collègue décrit, avec une grande netteté, la nature des armements défensifs de nos côtes et du pays, la position des forts et des batteries, et, chemin faisant, il rend hommage à la milice bourgeoise qui prit si vaillamment sa part de défense de notre ville, lors du siège de 1544.

M. de Rosny donne ensuite, d'après les Annales de St-Wulmer et de Samer-au-Bois, une généalogie des *Comtes de Boulogne.*

Ces notes résument fidèlement les données acquises jusqu'ici au sujet des premiers suzerains ou chefs de notre pays.

Mais qui pourra jamais débrouiller le chaos de cette époque si éloignée et reconstituer historiquement cette contrée qui, pendant dix siècles, fut le Comté de Boulogne ?

Que de généalogies plus ou moins fantaisistes ont été écrites ou publiées, à diverses époques, sur ces seigneurs dont l'existence, pour quelques-uns du moins, est même restée problématique !

Le principal mérite de l'auteur est d'avoir dressé une liste très-claire, extrêmement nette, sans réflexions qui vienne en attester l'authenticité. C'est de la prudence, au moins en ce qui touche les premiers Comtes !

Le livre de M. E. de Rosny contient, pages 109 et 110, une analyse d'un procès-verbal officiel de l'*Etat du Comté de Boulogne en 1477*, lors de l'échange qui en fut fait avec la jugerie de Lauraguais, dans l'intérêt de la politique de l'astucieux Louis XI. Une copie authentique de cet important document, collationnée le 30 septembre 1682, existe aux Archives Communales de Boulogne.

Notre collègue consacre le surplus de son livre à des notes historiques et biographiques, sous forme de listes :

— Aux Vicomtes de Boulogne, d'Ambleteuse et d'Etaples ;

— Aux Gouverneurs et Sénéchaux du Boulonnais ;

— Aux Prévots de la Maréchaussée ;

— Aux Commandants d'Ambleteuse ;

— Aux Gouverneurs de Desvres et d'Etaples ;

— Aux Châtelains, Capitaines et Gouverneurs d'Hardelot ;

— Aux Capitaines et Gouverneurs du Mont-Hulin et du Mont-Lambert ;

— Aux Capitaines de Hucqueliers, de Belle, de Belle-Fontaine, de Brunembert, de Fiennes, de Samer, de Licques, d'Alembon, de Tournehen, etc.

M. E. de Rosny termine cette partie de son travail par un dépouillement très-intéressant d'états ou comptes-rendus de *Montres et Revues de gens de guerre* faites à Boulogne, de 1395 à 1551.

Là encore se retrouvent bien des noms oubliés !

A ces listes, soigneusement reproduites par notre honorable collègue, j'en ajouterai une que mes recherches au *British Museum*, à Londres, m'ont mis à même de découvrir. Elle concerne « la monstre de Jehan des » Marquetz, escuier, et neuf autres escuiers de sa com- » paignie, reçeus à Boulloigne le 15 novembre 1415 :— » led. Jehan des Marquetz, Jehan du Maisnillet, Jehan » de Bellebet, Morlet de Hardenthun, Marquet le » Brient, Jehan Pouchin, Jehan Dargies, Jehan » Bequelin, Hanotin Perart et Robin du Hamel. » (1)

Les documents boulonnais de cette époque sont assez rares pour que nous saisissions toute occasion d'en assurer la connaissance, par les soins de notre Société Académique, aux amis de l'histoire du pays.

M. de Rosny groupe ensuite, dans l'ordre qu'il a précédemment adopté, des notes biographiques sur :

— Les Lieutenants du Sénéchal ou Lieutenants-Généraux de la Sénéchaussée ;

— Les Lieutenants particuliers de la Sénéchaussée ;

— Des Conseillers en la Sénéchaussée ;

— Des Procureurs et avocats du Roi en la Sénéchaussée ;

— Des Gardes du Scel de la Sénéchaussée (2).

— Des Greffiers de la Sénéchaussée ;

— Des Auditeurs et Notaires à Boulogne ;

— Des Baillis de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort.

(1) British Museum, *Add. Chart.* 13,345.

(2) Nous pouvons indiquer à l'auteur un nom à introduire dans la liste de ces officiers de justice, celui d'*Anthoine Roche*, écuyer, licencié ès-lois, garde du scel royal, exerçant en la ville et comté de Boulogne, à l'époque du 11 octobre 1543.

Sur cette dernière liste — et puisque l'opportunité nous en est offerte— nous inscrirons quelques noms qui viendront s'ajouter à tous ceux que M. de Rosny a déjà recueillis, et nous ferons, en passant, quelques légères corrections que l'auteur, dans son amour de la stricte exactitude, s'expliquera parfaitement.

Et d'abord, il y a lieu de porter sur la liste des baillis :

— *Jehan de Pernes*, bailli de Wissant en 1339-1340.

— *Henry Oyson*, bailli de Londefort, à la même époque.

— *Jehan Le Mangnier* et *Nicolas Catoire*, lieutenants du bailli d'Outreau, signalés à la date d'août 1489, au *Matreloge de l'Eglise St-Wandrille.*

— *Me Josse de la Planque*, lieutenant du bailly de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort, en 1550.

— *Me Hugues de la Verde*, escuier, sieur dudit lieu, bailly à la même époque : c'est de lui que tenait sa charge *Jacques de Crepiœul*, dont le nom figure sur la liste publiée par M. de Rosny.

— A *Jacques de Crepiœul* succède, le 20 mars 1558, *Me Augustin Willecot*, qui eut, à son tour, pour successeur, *Gilbert Monnet* (1566).

— *Me Jehan de la Rue* succède (septembre 1588) à *Jehan de Lattre.*

— *Charles de Neufville*, écuyer, *sieur de Rotembert*, bailli de Boulogne, que M. de Rosny place, dans sa liste, à la date de 1654, exerça, jusqu'en 1670, époque à laquelle il eut pour remplaçant *Jehan de Willecot*, qui tint le siège jusqu'en 1672. Le 9 mars 1673 (et non en 1676), *Michel Le Roy*, *sieur de la Marancherie*, succéda à Jehan de Willecot.

— *Michel Le Roy*, appelé à la lieutenance-générale

de la Sénéchaussée, fut remplacé (15 novembre 1678) par *Anthoine du Crocq, sieur de Frinquehen*, lequel donna sa démission le 28 avril 1700 et eut pour successeur (25 juillet 1701) *Jean-Baptiste Le Camus, sieur du Louet.*

Ces divers noms augmentent, sans toutefois la compléter encore, la liste déjà très-fournie dressée par M. de Rosny.

Nous n'ajouterons que peu de rectifications à cette liste :

Le bailli d'Outreau, en exercice en 1340, s'appelait LAURENT *du Hil* et non *Louis du Hil.*

François Gautier, sieur de Couppes, que M. de Rosny signale comme exerçant en 1638 les fonctions de bailli de Boulogne, était déjà pourvu de son titre à la date du 3 avril 1629, époque à laquelle il signait un acte sur les registres de catholicité de la paroisse Saint-Joseph de Boulogne.

Jean François Belle a été, non pas le dernier, mais *l'avant-dernier* bailly de Boulogne, Outreau et Londefort ; nommé le 19 juillet 1731, il donna sa démission en 1735 et fut remplacé (26 septembre 1735) par *Antoine-Thomas Meignot d'Allet.* Les bailliages confiés à sa direction ayant été supprimés par un édit royal de juin 1745, Meignot tint sa dernière séance comme bailly le 4 août 1745 et fut nommé aussitôt Conseiller honoraire en la Sénéchaussée du Boulonnais.

Au milieu de tant de détails, parmi des milliers de noms et de dates, il n'est pas étonnant que des lacunes se produisent. Il est impossible qu'il en soit autrement, si l'on considère l'immense labeur qui s'impose au courageux chercheur que n'effraient point les aspérités du chemin qu'il s'est tracé et qu'il doit parcourir.

Après les baillis, viennent successivement :

— les Maîtres et Lieutenants des Eaux et Forêts du Boulonnais ;

— les Gardes-Marteau, id. id.

— les Veneurs du Comté de Boulogne ;

— les Lieutenants de l'Amirauté à Boulogne ;

— les Trésoriers, Contrôleurs et Receveurs du Boulonnais ;

— les Maîtres des ouvrages du Comté de Boulogne ;

— les Mayeurs (1), Échevins et autres Officiers de la Ville de Boulogne.

Rien de ce qui se réfère à notre histoire locale n'est dédaigné par M. de Rosny ; c'est, en effet, avec des matériaux de toutes dimensions que l'on construit un édifice.

Et en Histoire, il n'est rien d'inutile.

Aussi voyons-nous (pp. 155 et 156), M. Eug. de Rosny consigner quelques notes prises dans les Cœuilloirs de l'Abbaye de Notre-Dame, sur les appellations particulières qui désignaient autrefois la plupart des maisons ou propriétés de quelque importance. Quelques-unes, comme *l'Escu, la Balance, le Pot-d'Étain, le Bras-d'Or, les Carreaux, la Lampe, les Pipots, le Puits-d'Amour, St-Jean,* sont parvenues jusqu'à nous et ont donné leur nom à plusieurs rues de notre ville. Il y aurait un curieux travail à faire à ce sujet : que de dénominations bizarres ou énergiques nos pères attri-

(1) Sire *Jehan Vinet* était mayeur de Boulogne en 1338 ; son nom doit faire suite à celui de Tassart Morsel, mayeur en 1326.

Le mayeur, en 1618, était *Oudart de Fiennes de la Planche,* s[r] *de Druca,* et non *Jérôme Morel,* s[r] *d'Attinghen.*

buaient parfois à leurs demeures ! Un tel travail permettrait presque de tracer un plan de Boulogne il y a quelques centaines d'années! M. de Rosny a voulu comme en poser les jalons. Qui, mieux que lui, serait à même de l'entreprendre et de le mener à bonne fin ?

Notre savant collègue, poursuivant son œuvre, consacre quelques pages aux *Assemblées de la Noblesse du Boulonnais,* depuis 1550,— époque de l'affirmation des Coutumes du Pays, — jusqu'à cette solennelle et grave réunion du 16 mars 1789, dans laquelle le Corps de la Noblesse élut son Député aux États-Généraux.

Nous pouvons signaler à l'auteur quatre autres assemblées qui pourront un jour, dans une nouvelle édition, trouver aussi leur place dans sa liste.

Ce sont :

1° L'Assemblée tenue le 19 août 1661, *en l'Hostel commung de ceste ville de Boullongne,* sous la présidence de *Messire François de Pâtras, chevalier, seigneur de Campaigno et de Cohen,* Sénéchal du Boulonnais.

Le but de la réunion était de protester contre la levée d'un impôt de 30,000 liv. que l'on prétendait faire peser sur le pays.

Daniel de Fresnoye, écuyer, Sgr. de Moyecque, Landrethun et autres lieux, fut délégué par Messieurs de la Noblesse pour se rendre immédiatement dans ce but à Paris auprès du Maréchal d'Aumont.

Au député de la Noblesse se joignirent le député du Clergé, *Me Louis Macquet,* chanoine et premier archidiacre, et le député du Tiers-État, *Jean Scotté, écuyer, Sgr. de Velinghen et des Combles,* conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller en la Sénéchaussée du Boulonnais.

2° L'Assemblée tenue à l'Hostel commung, le 4 août 1662, sous la présidence du *Baron de Collembercq*, lieutenant pour le Roy de ceste ville et pays de Boulonnais et y commandant en l'absence du Gouverneur, le Maréchal d'Aumont.

L'objet de la convocation était d'obtenir le rétablissement des priviléges du pays, « la décharge des deniers » qu'on prétendait y imposer, une amnistie générale à la suite de la guerre de *Lustucru*, etc.

Le Baron de Collembercq, *MM. de Maulde, d'Audegan, La Villeneufve, Wierre aîné et de Questinghen*, furent élus députés de la Noblesse. Le Tiers-État leur adjoignit MM. le Lieutenant-Général *Le Roy*, *Carpentier*, Procureur du Roi en la Sénéchaussée ; *Stricq*, Vice-Mayeur de Boulogne ; *Ohier, sieur de la Mothe*, Mayeur d'Étaples ; *Monsigny*, Mayeur de Desvrene, et *de Parenty*, bailly de la Terre et Seigneurie de Marquise.

3° L'Assemblée présidée le 18 avril 1663 par le Sénéchal *François de Patras de Campaigno*, « au sujet de ceux qui ont pris indeubement la qualité de chevalier ou escuier.»

4° L'Assemblée tenue, de concert avec le Tiers-État, le 25 janvier 1664, relativement aux droits que l'on essayait d'imposer sur le sel, les huiles à brûler, les vins, les bières, les plombs, etc., etc.

Le corps de la Noblesse choisit comme député M. *du Wicquet*, Maître des Eaux et Forêts du Boulonnais, à l'effet de se rendre immédiatement à Paris.

Dans ces procès-verbaux, on peut, l'âme émue, assister en quelque sorte à ces revendications énergiques des

droits et immunités du Pays. Au besoin sortaient de ces réunions de solides protestations et l'affirmation de sentiments vraiment patriotiques.

On aime à lire, au pied des documents cités par M. de Rosny, les noms respectés de beaucoup de nos anciennes familles boulonnaises, dont le souvenir se trouve ainsi honorablement perpétué, alors que le temps, faisant son œuvre, a fauché jusqu'à leurs derniers rejetons.

Notre honorable collègue consacre ensuite quelques pages au *Diocèse de Boulogne :* il en retrace les configurations et publie de très-intéressantes listes des doyennés et des cures, qu'il fait suivre du tableau des *Évêques de Boulogne après le rétablissement de l'Évêché,* de 1567 à la Révolution, et de la nomenclature d'un grand nombre de *Chanoines de la cathédrale de Boulogne.*

Immédiatement après, M. de Rosny a écrit une monographie des *Abbayes* et des *Prieurés* du Diocèse de Boulogne. Là encore se rencontrent de nombreux et curieux détails historiques, que nous devons remercier l'auteur d'avoir coordonnés et conservés.

L'ouvrage de M. de Rosny se termine par un *Armorial du Boulonnais avant 1789,* où sont groupées, après avoir été l'objet de scrupuleuses recherches, des notes sur les armoiries du Comté de Boulogne, de la ville de Boulogne, des Abbayes du Diocèse et d'un certain nombre de familles boulonnaises.

Dans cette dernière partie de son œuvre, s'accuse encore, à un haut degré, l'esprit méthodique de l'auteur: tout y est à son ordre, après avoir été par lui scruté consciencieusement.

Tel est, Messieurs, très-sommairement décrit, l'ouvrage de notre savant collègue.

Un pareil labeur honore celui qui l'a exécuté.

Il dévoile tout ce que l'auteur résume en lui de connaissance profonde des choses et des institutions disparues, non sans avoir, en maintes circonstances, affirmé leur utilité vraie, leur action sérieuse et indispensable sur la marche générale de l'organisation sociale.

Il constate les réelles qualités qui font de M. Eug. de Rosny non-seulement un érudit qui sait à fond les sources même de notre Histoire, mais aussi un patient investigateur désireux d'amasser le plus d'éléments pour la confection des annales de notre pays.

Il révèle et sauve de l'oubli,—je le répète en finissant, — bien des noms que nous devons recueillir avec respect, car ils sont ceux de véritables amis et de courageux défenseurs de nos vieilles Coutumes, de ces droits sacrés à la conquête et au maintien desquels nos pères n'ont épargné ni leurs efforts, ni leurs soins, ni leurs luttes, ni leur sang !

En même temps qu'il est un solide travail, l'ouvrage de M. E. de Rosny constitue donc une bonne action.

MESSIEURS

FAVEROT, ÉMILE HÉNIN ET ERN. SERRET

Lu, à la séance de Mai **1874,** *par* **M. Ern. DESEILLE,**
secrétaire annuel.

On devrait être accoutumé aux surprises de la mort ; elle frappe les coups les plus soudains, les moins attendus. Presque chaque jour on apprend le trépas d'un ami, d'un parent ; mais il y a des coupes réglées en de certains milieux, comme si la faucheuse voulait faire une impression plus vive en doublant, en triplant les enlèvements.

MM. Faverot, Emile Hénin et Ernest Serret se sont suivis dans la tombe à quinze jours de distance : si divers qu'aient été leurs destins et leurs mérites, comme ils étaient incontestablement du même monde par les goûts et l'intelligence, nous les réunissons dans nos regrets.

I.

M. Faverot, que la carrière de l'enseignement a absorbé jusqu'à l'heure du repos, était, il y a 35 ans, rédacteur du journal la *Boulonnaise* : aucun de ceux qui l'ont connu ne sera étonné, si j'ajoute qu'il y mettait une ardeur nerveuse, une verve militante très-accentuées. L'*Histoire-Revue du Journalisme Boulonnais,* publiée dans le tome II de nos *Mémoires*, en fournit la preuve (pages 178 et suivantes).

En février 1836, on parlait avec éloge d'une traduction par MM. Faverot et Petit, de la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, de Balderic, chantre de Térouanne au XIe siècle, etc. C'est un calque fidèle, disait alors M. Joseph Le Roy, et la difficulté était grande, car on peut très-bien comprendre Cicéron et se trouver arrêté devant le latin du Moyen-Age. »

M. Faverot, l'un des plus estimés professeurs du Collége municipal naissant de Boulogne, devenue sa ville depuis son alliance avec la famille Serret, devait obtenir bientôt la récompense de ses aptitudes. Nommé proviseur du lycée d'Amiens, sa gestion habile lui mérita la croix de la Légion-d'Honneur.

Quand l'heure de la retraite sonna pour lui, il revint habiter Boulogne où l'estime de ses concitoyens l'appela au Conseil municipal.

Nommé membre de diverses institutions de bienfaisance, il y apporta un zèle éclairé qui rendit son concours très-précieux.

M. Faverot est décédé à l'âge de 66 ans et demi, le 4 avril 1874. Il était né à le Mayet de Montagne (Allier).

II.

Ernest Serret était le condisciple aîné de notre collègue Émile Hénin qui le précéda dans la tombe. Naguère, je lisais cette note de l'*Annotateur* de 1842 :

» Le 10 mars eut lieu au Collége communal une soirée dramatique. La belle et grande salle du réfectoire fut convertie en salle de spectacle, et on put y admirer la fraîcheur des décors, la grâce des peintures. Plusieurs médaillons représentaient le Beffroi, la Colonne, le Port, l'Église St-Nicolas. Cette décoration d'excellent

goût était l'œuvre de A. Mariette, alors préfet des études.

» Ern. Serret avait composé le prologue; les acteurs étaient MM. Jules Duhamel, P. Bertrand, Émile Hénin, Évrard, Serret, La Fresnoye et Dubois. Un solo de hautbois, exécuté par M. Bouvet, eut les applaudissements des spectateurs. »

Tous ces jeunes Boulonnais allaient bientôt se séparer pour suivre des vocations diverses. Ern. Serret, que son talent poétique signalait depuis 1839, était à la veille de son départ pour Paris, où les succès l'attendaient.

Émile Hénin, plus jeune de 5 ans, l'y rejoignit plus tard pour suivre le cours de la Faculté de Droit. Le 8 mars 1849, devant Royer-Collard, l'un des professeurs, le futur avocat prononçait sa thèse pour la licence, dont les sujets multiples comprenaient : *du bénéfice d'inventaire, des successions vacantes, du paiement des dettes, des obligations divisibles et indivisibles, de la confusion.* Tous ces points du droit français furent exposés et résolus par le candidat avec une vive clarté. Reçu avocat à la suite de ces examens, Émile Hénin fit son stage à Boulogne et prit rang bientôt parmi les jurisconsultes en vogue.

Sa carrière d'homme de loi et d'homme public a été racontée ailleurs. On l'a montré conseiller municipal, adjoint au maire, membre des administrations de l'hospice et du collége, mêlé à toutes les œuvres utiles accomplies depuis 1860. Il ne nous reste qu'à le suivre dans cette partie moins connue de sa vie, dans ses goûts littéraires et artistiques qui le firent se joindre à nous dès la création de la Société Académique.

Le goût dominant chez lui était le dessin : il a composé plus d'un croquis à main levée qui révélait des aptitudes réelles ; il cachait ce talent ; ses intimes seuls

en avaient surpris quelques traces. On soupçonnait ses aptitudes en le voyant s'entourer des œuvres inspiratrices, de bons tableaux, de gravures de premier ordre, de statuettes que, par un procédé de son invention, il bronzait à tromper le regard, tant il imitait bien le métal artistique.

Je m'aperçois que je suis indiscret et que je parle de ce qu'il laissa dans l'ombre... Il cacha moins sa collaboration à divers journaux de la localité : plus d'une fois d'ailleurs, quelques articles d'intérêt local furent signalés comme son œuvre. Il ne s'en défendait qu'à moitié. Il pouvait les reconnaître, car ces articles étaient toujours inspirés par son amour pour la ville natale.

Mais Émile Hénin prit une part plus active à la vie littéraire de Boulogne, en encourageant les débutants, en guidant les nouveaux venus. Il avait toujours un excellent conseil à leur service ; sa bibliothèque leur était libéralement ouverte. Si notre Société ne le voyait plus que rarement assister aux séances annuelles depuis quelques années, il avait concouru à animer les réunions de 1864 à 1866 ; l'élaboration des statuts lui dut plusieurs modifications.

C'était un causeur agréable, un orateur éloquent : il représenta dignement notre ville lors du banquet d'inauguration de l'Établissement des Bains, et prononça un toast *à la Presse et à ses représentants*, qui fut fort remarqué.

Mais il était avant tout l'urbanité même. Chacun de ses collègues, dans les institutions nombreuses dont il fit partie, a regretté la mort de cet excellent ami, de l'affable concitoyen toujours prêt à obliger, toujours tout à tous. Depuis longtemps on s'entretenait avec chagrin de la terrible maladie qui prenait, morceau à mor-

ceau, toute sa vitalité. On pressentait la catastrophe, on en attendait de jour en jour la nouvelle. Toutefois quand elle arriva, ce fut encore un étonnement, tant on répugne à l'idée de la destruction d'une nature qui apparaissait aux yeux bâtie en pleine force et vigueur. La ville entière s'associa à la douleur des siens. Ce fut un deuil public : notre collègue était universellement estimé.

M. Emile Hénin, né le 5 janvier 1826, à Boulogne, avait 48 ans et 3 mois quand la mort l'enleva le 7 avril 1874.

III.

« Serret avait les dons sérieux et nobles qui assurent l'estime et la sympathie ; il n'avait peut-être pas les qualités, parfois surperficielles, qui amènent la réputation et même la popularité : c'était un *modeste* ; il se trouvait par conséquent mal à l'aise dans notre siècle de tapage et d'orgueil.

« Aussi comprit-il bientôt quelle place il devait choisir ici-bas : celle qu'occupe la famille dont il avait au théâtre, si chastement célébré les douceurs, et il vint s'asseoir humblement au foyer, assez près de la fournaise parisienne, pour sentir encore le rayonnement de sa chaleur ; assez loin pour n'être pas dévoré par son feu diabolique.

« Et là, il continua à méditer, à écrire, à travailler jusqu'à l'heure où il devait venir dans ce champ de repos, accompagné pieusement par des amis sincères et des compagnons de labeur... »

Toute la vie d'Ernest Serret est résumée là.

C'était un modeste ! Je cueille tout d'abord cette note vraie dans le discours prononcé sur sa tombe, au nom de la Société des gens de lettres, par M. Henri de Lapommeraye.

C'était un modeste ! C'était aussi un *honnête* que ce

véritable homme de lettres « qui ne vécut que pour les lettres, et qui comprit si bien leur plus belle mission, celle d'instruire et de moraliser. Ses pièces et ses romans prouvent que *morale* et *art* ne sont point incompatibles comme on le prétend souvent à tort. »

M. Ernest Serret eut une grande influence sur moi. A l'âge où l'esprit en éveil voit le premier spectacle de la vie, le nom de ce littérateur boulonnais, de ce proche voisin — (sa famille et la mienne demeuraient à peu de distance, dans la rue des Pipots, où il naquit le 3 décembre 1821), ce nom me semblait synonyme de gloire. Il devint un stimulant pour moi. Je voulus mériter la même notoriété. Ses œuvres furent lues avec la ferveur admiratrice qu'on a, vers la quinzième année, pour tout ce qui n'est pas ordinaire. Faut-il avouer aussi que le prénom qui nous était commun me semblait comme une parenté intellectuelle d'un excellent augure pour moi ? J'allais donc bravement de l'avant, l'ayant choisi pour parrain d'armes, sans le lui avoir dit, me réservant de l'avouer le jour où j'aurais mérité d'être promu chevalier dans l'élite des gens de lettres.

Rêves ! Rêves ! mais qu'il est doux de s'y reporter. Comme on songe avec bonheur à ces fécondes illusions qui sont une émulation.

Il ne devait jamais venir le jour du chevalier. L'essor du filleul devait s'arrêter à l'horizon du clocher natal ; les circonstances ne le rapprochèrent même pas du parrain qu'il s'était choisi.

Une seule chose devint réalité : Je désirais vivement d'obtenir un jour l'approbation d'Ernest Serret, et, deux mois avant sa mort, la Société Académique de Boulogne ayant publié mon étude sur les romans de notre compa-

triote, je reçus, à la date du 11 mars 1874, une lettre où se trouvent ces mots :

« Quoique l'écrivain vise à l'applaudissement général et surtout aux suffrages du grand centre intellectuel, l'approbation qui lui arrive du pays où il est né, lui est toujours particulièrement précieuse et agréable. Combien cette approbation le flatte davantage, lorsqu'elle part d'un homme dont il apprécie la compétence en même temps que d'un compatriote dont il n'est pas connu personnellement !

« Si l'été me ramène cette année à Boulogne, je me promets bien de faire votre connaissance en allant vous remercier de nouveau de vive voix. »

Je ne devais pas avoir ce plaisir. Le mois suivant, la maladie le clouait sur son lit de mort et le lundi, 20 avril, il expirait à Versailles, à l'âge de 52 ans et 5 mois.

Je n'avais fait que l'entrevoir un jour, à notre Bibliothèque publique, dont il était l'un des fidèles habitués pendant son séjour au pays natal. J'avais remarqué sa fine figure, dont tous les traits parlaient de modestie, de douceur et d'honnêteté. On se sentait en présence d'une nature excellente, sans rien de transcendant peut-être, mais d'une loyauté à l'épreuve.

Sa réelle bonté se fait jour d'une façon touchante en l'une des pièces de son recueil : les *Heures perdues*, intitulée : *Un ennemi mortel.*

Cet homme ardent à sa tâche
Et souple comme un serpent,
Monte, monte sans relâche,
Mais ne monte qu'en rampant
. . . .

En vain, mon droit me rassure ;
Je suis sa proie aujourd'hui.
Quand je sens quelque morsure,
Je pense aussitôt à lui.

Oh ! si, dans sa bonté grande,
Dieu me le livre une fois ;
S'il permet que je lui rende
Tous les coups que j'en reçois.
. . . .

Dans l'ivresse de mon âme
Et de vengeance altéré,
Je courrai droit sur l'infâme...
Et je lui pardonnerai.

Cette finale est sublime et remue l'âme. Ernest Serret s'y révèle tout entier. On comprend après cela les sympathies, les amitiés qu'il a conquises autour de lui et qui lui sont restées dévouées jusqu'au tombeau.

Dans les *Heures perdues*, il a rappelé quelques circonstances de son enfance, entre autres ce propos de son père :

« Votre fils grandit bien, » lui disait-on tout bas,
« C'est là, répondit-il, ce qui me désespère :
« Il serait trop heureux, s'il ne grandissait pas. »

Ecoutez ceci encore :

J'étais tout petit, je me le rappelle,
Je n'avais au plus que sept ou huit ans ;
Comme un passereau délicat et frêle,
Mamère m'avait gardé sous son aîle
Et couvé longtemps.

Étant trop choyés, quels enfants nous sommes,
Je versais des pleurs à tous les repas ;
J'aimais les biscuits, les gâteaux, les pommes,
Mais quant au bon pain, qui nourrit les hommes,
Je n'en mangeais pas.

Or, en ce temps-là, ma plus grande fête
C'était, quand mon père allait par les champs,

De l'accompagner, portant haut la tête,
Trottinant gaiement et toujours en quête
De fleurs et de chants.

J'éprouvais d'abord un vague bien-être,
Puis de faim bientôt je me sentais pris.
« Viens, disait mon père, et, pour te remettre,
« Nous allons trouver dans les blés, peut-être,
« Du pain de perdrix. »

Je fouillais en vain dans plus d'une gerbe,
Et quand, épuisé, je m'étais assis,
Du fond de sa poche au milieu de l'herbe
Mon père glissait un crouton superbe,
Quoiqu'un peu rassis.

De tous les présents que Dieu nous envoie,
Nul ne m'a paru plus délicieux ;
Et c'étaient des cris, des transports de joie,
Et je dévorais ma friande proie
Des dents et des yeux !

Dans ces vers charmants qui montrent avec quel rare talent M. Ernest Serret maniait la poésie gracieuse, celle qu'il réussissait le mieux,je revois toute sa première enfance choyée, heureuse, un peu crédule, comme celle des enfants dont l'imagination est vive. Il ne m'étonne pas qu'il soit sorti un poëte de celui qui croyait au pain de perdrix. Mais ce poëte est d'un climat, d'un milieu, où la poésie nage, pour ainsi dire, sur une mer tantôt calme, tantôt agitée, et n'a pas les ailes de l'aigle pour atteindre les sommets du lyrisme. Le réel l'attire. Elle a en partage le bon sens, la clarté, l'esprit ; elle n'a pas la verve, la puissance, l'essor tumultueux et grandiose. Elle reste fidèle à l'essence gauloise, conteuse, moraliste, couvrant du manteau des vers des idées souvent prosaïques.

Le penchant pour la comédie se manifesta de bonne heure en Ernest Serret ; à peine adolescent, nous apprend l'un de ses condisciples, il fit de petits canevas dramatiques.

« Nous nous rappelons une pièce qu'il puisa dans une nouvelle de Mme Foa, et qui pouvait bien, ce me semble, s'intituler une *Conspiration de Collége;* il l'avait composée de concert avec l'un de ses camarades (M. A. Mariette). Il y avait dans cette pièce des idées dramatiques, une entente instinctive de la disposition des scènes. Nous aimerions à retrouver l'œuvre enfantine de l'auteur des *Touristes*.

« La vocation de la poésie ne se révéla point dans Ernest Serret en même temps que celle de la comédie ; elle ne se fit jour que plus tard, mais assez tôt encore pour frapper d'une admiration surprise les concitoyens du poëte (1). »

On remarqua qu'il débuta en poésie au même âge que Casimir Delavigne, — un Ernest Serret réussi, — alors la grande étoile vers laquelle se levaient les yeux admirateurs. Son début fut solennel, et se fit au milieu de la pompe d'une distribution de prix au collége (2).

« Du maître nous descendons à l'élève qui, un jour peut-être, l'honorera. Le jeune Ernest Serret, élève de troisième, a été admis à lire un discours en vers français sur *les plaisirs de l'intelligence*. Pour le public, c'était une révélation que le talent qu'il possède d'écrire en vers avec une rare facilité... »

Ce talent se fit jour, à nouveau, dans une autre distribution des prix, en 1841 ; il y raconta alors dans un poëme sur Napoléon :

« La vie de ce grand homme poétiquement écrite par une

(1) *Causeries Dramatiques*, par Florent Bertrand.
(2) *Annotateur* du 22 août 1839.

raison qui la juge... Presque tous les vers de M. Ernest Serret sont dignes de ce sujet immense. »

M. Florent Bertrand a écrit à ce propos :

« Sa voix fut sonore, son chant solennel, il y eut dans toute sa pensée un lyrisme majestueux digne du héros qu'il chantait. Depuis, Ernest Serret garda le silence qu'il n'interrompit guère que pour donner une charmante pièce de vers sur l'une de nos expositions de fleurs, et peut-être aussi quelques stances sur notre armée d'Afrique, que nous vîmes signées de ses initiales; nous les pensons de lui, nous y avons retrouvé du moins *le faire* du poëte. Nous nous préoccupions de ce silence, nous souhaitions d'autant plus de le voir cesser que nous présagions qu'il serait suivi d'œuvres d'un plus grand développement. »

On ne se trompait pas : Serret, poussé par sa vocation, débuta bientôt à Paris, et, le 12 mars 1846, la nouvelle fut répandue que le second théâtre français venait de recevoir une comédie en trois actes, en vers, intitulée *les Touristes.*

Le succès en fut franc et vif.

On eut ensuite à applaudir aux triomphes qu'Ernest Serret recueillit sur les diverses scènes, avec : *En Province*, 1847 ; les *Fonds Secrets* 1848 ; *les Familles et Que dira le Monde* ? en 1850 et 1851. Ces deux dernières pièces valurent à l'auteur les primes accordées par le gouvernement aux œuvres dramatiques les plus utiles aux mœurs.

C'était une belle et noble distinction, qui marqua l'apogée de célébrité de notre compatriote.

Ernest Serret avait mis sur le théâtre un élément nouveau, la thèse morale. « Ces pièces, en général, me » disait alors un homme de goût, sont des études de

» philosophie domestique en dialogue. L'auteur y donne
» des préceptes de convenances sociales ; il y prouve
» que la passion doit céder le pas au devoir ; il rend
» des services à la société troublée par nos révolutions;
» et son œuvre est éminemment utile. Toutefois ce
» genre ne peut prétendre à la grande gloire. »

Ce jugement était la vérité. Un moment vint où l'on demanda autre chose, qu'Ernest Serret ne sut ou ne voulut pas donner, et son *Anneau de fer* (1856), après le *Mauvais Riche* dont le succès avait été contesté, commença la série des œuvres reçues avec moins de faveur. L'*Ange de Charité* (1859), méritait mieux que la demi-chûte encourue et les *Illusions de l'Amour* offraient des scènes charmantes ; mais un nouveau courant poussait vers des œuvres plus nerveuses, plus passionnées. Ernest Serret se le tint pour dit et quitta la scène avant d'être abandonné par son public. Il se consacra de plus en plus au roman avec lequel il avait déjà conquis des lecteurs d'élite, amis des confidences discrètes qui ne touchent qu'avec prudence et pudeur aux ardeurs des passions.

J'ai dit ailleurs tout ce que je pensais de bien de cette veine heureuse de son talent. J'ai loué *Elisa Méraut, Perdue et Retrouvée, Francis et Léon*, et tant d'autres livres dont la bienvenue fut fêtée dans le monde de la publicité.

Mais où l'on connaîtra mieux encore notre compatriote, c'est dans la lecture des *Heures Perdues,* recueil d'épanchements poétiques qui le montrent si affectueux, si *comme il faut*. Toutes ses qualités de poëte et d'honnête homme s'y font jour.

Je les lisais pour la première fois au printemps dernier, par un jour de clair et riant soleil, dont les reflets dansaient sur les pages du livre.

Je ne saurais rendre la douce impression que me fit la lecture faite de l'une de ces poésies, en face de la nature en joie, le long d'une allée d'arbres où gazouillaient des oiseaux et des enfants.

Elle a pour titre *la Sympathie*. En voici le début :

Dans un chemin étroit, une petite fille,
Cinq ou six ans au plus, bien propre, bien gentille,
Avec la joue en fleur et des cheveux bouclés,
Sous l'œil de ses parents marchait le long des blés,
Lorsque, venant vers elle et sortant du village,
Un beau petit garçon, à peu près du même âge,
Conduit par un bon vieux qui lui donne la main,
S'avance en trottinant dans le même chemin.
Charmés de la rencontre et de leur bonne grâce,
Tous deux, sans se connaître en aucune façon,
S'arrêtent à la fois, et le petit garçon
Aborde la fillette et doucement l'embrasse.
Le baiser pris à peine, ils rougirent tous deux,
Elle de son plaisir, et lui de son audace.
Les parents souriaient, le vieillard fit comme eux.
On passa. Les enfants alors se retournèrent,
Se sourirent longtemps, longtemps se regardèrent.
Et le petit garçon s'avançait moins gaîment,
Laissant derrière lui ce qu'il trouvait charmant ;
Et la petite fille était fort sérieuse,
Songeant à lui sans doute, et du reste oublieuse.
Ils avaient éprouvé l'attrait mystérieux
Qui fait qu'on s'appartient avant de se connaître,
Et qu'on se sent ravi jusqu'au fond de son être,
Et que tout le cœur s'ouvre et parle dans les yeux !
Or, cette émotion qu'ils avaient ressentie.
C'est presque de l'amour, c'est de la sympathie.

Voilà, fis-je, ce qu'Ernest Serret m'a fait éprouver au premier abord, quand j'ai lu ses premières œuvres. Ce sentiment que je ne me définissais pas nettement, c'est la sympathie, cet attrait qu'on ne s'explique pas,

Cet élan mutuel dont on n'est pas le maître.

C'est par ce sentiment que j'étais son ami, sans l'avoir vu : j'aimais de lui tout ce qu'il montrait de son âme sensitive dans ses écrits.

Et ce sentiment, bien d'autres l'ont éprouvé pour lui : N'est-ce pas préférable même à la gloire ? N'est-ce pas le plus souhaitable triomphe de l'homme de lettres que d'avoir tous les lecteurs pour amis inconnus.

Ernest Serret mérita plus que personne de grouper autour de sa pensée exprimée la sympathie universelle, et cette sympathie se perpétuera tant qu'on aimera les livres, excellents par le fonds honnête et la forme distinguée.

On peut puiser dans la vie de ce littérateur l'enseignement d'une existence vouée aux travaux de l'intelligence, souvent mise en lumière par le succès et devant laquelle la critique n'a jamais eu à déplorer aucun sacrifice fait à l'intrigue.

Il y a agrément à s'incliner devant ce représentant de la dignité littéraire.

Ernest Serret a obtenu assez de célébrité, justement conquise, pour que Boulogne soit fière de lui, le dise tout haut, et lui consacre un jour l'une de ses voies publiques, qu'elle ornera du nom d'un *modeste,* d'un *honnête* écrivain, en qui se trouve réuni :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Son nom durera par un chef-d'œuvre dramatique : *Que dira le Monde ?* par deux ou trois romans de valeur réelle, et il y aura longtemps des lecteurs pour ses autres écrits où rien n'alarme la délicatesse des oreilles et des cœurs tendres.

NOTES

SUR

L'ALCOOLISME ET L'ALCOOMÉTRIE

Lecture faite en séance le 3 *juin* 1874, *par* **M. Ed. de POILLY**, *membre titulaire.*

Il y a environ cinq semaines, j'ai eu occasion de m'occuper de la question des désinfectants et désodorants examinés, au point de vue de leur action chimique et de la prophylaxie de certaines maladies, telles que le choléra par exemple.

Grâce à l'obligeance de M. Charles Delahodde, j'ai pu, entr'autres ouvrages, prendre connaissance de la discussion qui eut lieu à l'Académie royale de Belgique, du 27 septembre au 25 octobre 1873, sur la prophylaxie du choléra.

J'ai été frappé d'une des conclusions de l'honorable De Vieminkx, « Si j'avais l'honneur,— dit-il,— d'être » ministre de l'intérieur, je n'hésiterais pas un instant, » tant ma conviction est forte, je dirais à nos populations : voulez-vous être exemptes du choléra, voulez- » vous surtout vous mettre en état d'y résister avec » fruit, soyez modérés dans tous les actes de la vie, » *soyez sobres*, évitez tous les excès ; laissez là surtout » *votre mauvais genièvre*, votre détestable bière (car » bien des bières sont mauvaises) ; ne vous écartez » pas, en un mot, des règles de l'hygiène.

» Je dirais cela, Messieurs, j'afficherais cela sur tous
» les murs, sur toutes les églises, sur tous les monu-
» ments publics, sans m'inquiéter du qu'en-dira-t-on,
» parfaitement convaincu qu'en faisant cela, j'arrache-
» rais au choléra bien plus de victimes qu'en recom-
» dant l'emploi de tous ces désinfectants dont vous
» venez de vous occuper. »

En vérité, l'abus des boissons alcooliques, même non falsifiées, produit sur notre organisme des effets désastreux, et loin d'être toniques, les liqueurs fortes produisent un effet déprimant, et après avoir excité le système nerveux, il refroidit l'organisme, annihile la force loin de la faire naître. Un des médecins les plus compétents sur l'influence de l'alcoolisme, sur les troubles de l'intelligence et des sens, a fait sur ce sujet, à l'asile des aliénés de Ste-Anne, une savante leçon dont nous avons lu, avec intérêt, une analyse succinte, dans les causeries scientifiques de M. Henri de Parville (1873, tome 13e). Permettez-moi de vous donner lecture d'un extrait de cette analyse :

« Administrons 70 grammes d'alcool à un chien,
» l'animal saute, très-gai, il jappe, caresse, court, il a
» l'air très-heureux, mais assez rapidement se montre
» chez lui une sorte d'hébétude qui augmente et à
» laquelle succède bientôt un état de demi-torpeur et
» de sommeil comateux.

» Est-ce tout ? non, très-souvent surviennent à la
» suite les différents degrès de paralysie, jusqu'à la
» résolution complète de tout le corps.

» Continuons ce régime pendant une quinzaine de
» jours, il devient facile d'observer combien l'animal est
» changé. Il est sans cesse inquiet, triste ; le moindre
» bruit le fait tressaillir ; il a peur, il va se blottir

» dans les coins ; il cherche à mordre quand on veut » le saisir et pousse des cris aigus à la moindre menace » de coups. Au bout du mois, cette impressionnabilité » s'est exagérée encore : l'animal est en proie à des » hallucinations bientôt suivies d'un véritable délire.

» Les accès sont passagers, mais, dans l'intervalle le » chien ne reprend pas sa gaîté habituelle.

» L'action de l'absinthe est bien différente de celle » de l'alcool, (1) tandis que l'alcool a besoin de préparer » son terrain pour faire naître des hallucinations, l'ab» sinthe provoque d'emblée les troubles hallucinatoires. » Si l'on injecte quatre grammes d'essence d'absinthe » dans l'estomac d'un chien, l'animal est pris d'attaques » épileptiques suivies d'hébétude. Cependant il revient » à lui et obéit à la voix. Puis tout à coup, comme » M. Magnan l'a observé en 1868, il se dresse sur ses » pattes. le poil hérissé, l'aspect courroucé, les yeux » injectés et brillants, il fixait le regard sur un mur » complètement nu, avançait, reculait, bondissait de » nouveau, aboyait avec rage et se livrait à un combat » furieux. Peu à peu il se calma, regarda le mur en » grognant, puis se rassura complètement. Chez un » autre chien, une injection d'essence d'absinthe dans » les vaines amena les mêmes troubles épileptiques et » hallucinatoires.

» Ce que l'on produit ainsi à volonté chez l'animal, » on le constate très-nettement chez l'homme qui boit. » Les premiers phénomènes qui accompagnent l'ivresse

(1) M. Magnan a montré il y a quelques années, que la liqueur d'absinthe agissait par l'absinthe même et non pas seulement par l'alcool comme on le croyait jusque-là. L'essence d'absinthe conduit invariablement à des accidents épileptiques.

» sont une légère excitation, un sentiment de bien-être,
» puis l'incohérence des idées, la gaîté ou la colère,
» etc. Les illusions surviennent. L'ouïe, la vue, sont
» affectées ; la sensibilité émoussée atteint quelquefois
» un degré d'anesthésie que ne peuvent vaincre les
» mutilations les plus graves.

» Si les illusions sont fréquentes dans l'ivresse, les
» hallucinations sont rares. C'est à tort, selon M. Ma-
» gnan, que Percy place à côté de l'ivresse commune
» un état particulier qu'il a appelé « ivresse convulsive »
» et qui est caractérisé par un accès de fureur ma-
» niaque.

» Dix hommes, dit Percy, en décrivant cet état,
» peuvent à peine se rendre maîtres de ce buveur
» forcené. Ses yeux étincellent, ses gestes sont mena-
» çants ; il grince des dents, il mort ceux qui l'appro-
» chent, imprime ses ongles partout. Il pousse des hur-
» lements épouvantables. « M. Magnan pense que cet
» accès maniaque, qui n'a aucune analogie avec
» l'ivresse ordinaire, est due à certains vins frelatés ou
» altérés. »

» Si l'usage de l'alcool se prolonge chez l'homme
» comme chez le chien, on voit le caractère du buveur
» se modifier aussi. Il se montre irritable, inquiet, il ne
» dort plus, il devient le jouet d'illusions et d'halluci-
» nations répétées et de nature pénible, éveillant des
» craintes de toute espèce et souvent une terreur
» profonde. Au début, les troubles purement sensoriaux
» ressemblent aux symptômes observés dans beaucoup
» d'autres maladies.

» Pour l'ouïe, les premières sensations sont des
» bourdonnements, des tintements, des sifflements d'o-
» reilles, des chants confus, des bruits de cloche. Pour

» l'alcoolique, le bruit de cloche devient un glas funèbre; » les cris, les voix, des injures, des menaces, des cris de » détresse, des gémissements. En ce qui concerne les » organes de la vision, les accidents présentent les » mêmes exagérations : la vue se trouble, s'obscursit ; » les objets semblent entourés d'un nuage, il survient » des étincelles, des flammes, des ombres tremblotantes, » des figures grimaçantes qui grossissent, diminuent et » s'éloignent, puis des incendies, des émeutes, des » batailles.

» Il faut combiner tous les cauchemars les plus épou- » vantables, pour avoir l'idée exacte des impressions » de l'alcoolique.

» Les sens du goût et de l'odorat sont eux-mêmes » affectés. L'alcoolique sent les odeurs les plus désa- » gréables : odeur de rat, de matière en putréfaction, » goût de chair gâtée avec de l'arsenic du vitriol. Il » s'imagine toujours qu'on veut l'empoisonner. La » sensibilité générale, avec les différents modes d'a- » nesthésie et d'hypèresthésie, apporte aussi son contin- » gent de sensations pénibles.

» C'est ainsi que certains alcooliques sentent et » voient des animaux ramper entre chair et peau, ou » bien encore ils sont entourés par des fils de fer qui » les enlacent, les serrent et les étouffent, ou bien ils » aperçoivent une partie de leur corps rongé par les » vers ; c'est en vain qu'ils essayent de se débarrasser » de ces cauchemars. On peut facilement s'imaginer, » d'après ces détails, par quelles angoisses doivent » passer les malheureux alcooliques. C'est l'enfer pour » eux que cet état indéfinissable. Les auditeurs de la » leçon de M. Magnan ont pu entendre les alcooliques » raconter eux-mêmes leurs impressions pénibles. On

» peut réellement se demander s'il existe de plus » grandes souffrances que celles qu'endurent les buveurs » d'alcools, d'absinthe, de bitter, de vermouth, etc. La » leçon est terrible. Malheureusement elle vient sou- » vent tard.

» Après ces moments de délire, les troubles intel- » lectuels disparaissent, l'individu commence à se rendre » compte de son état ; pendant le jour, il répond assez » facilement, parle et rirait volontiers de lui-même, de » ses visions et de ses peurs ; mais quand vient le soir, » il perd de son assurance : il a déjà des craintes va- » gues ; il a le pressentiment de ce qu'il éprouvera » pendant la nuit, et surtout dans ce moment intermé- » diaire qui n'est plus la veille et qui n'est pas encore » le sommeil. L'abstinence, le calme amènent la guérison » chez beaucoup de ces malheureux. Le mal persiste » chez d'autres pendant très-longtemps.

» Au moment des accès, il en est beaucoup qui » tentent de se suicider ou de tuer leurs voisins, ainsi » qu'il résultera de la statistique des entrées à l'asile de » Ste-Anne, relevées par MM. Magnan et Bouchereau. » On trouve en 1870, sur 1,460 aliénés, 377 alcooliques; » parmi ceux-là 28 ont fait des tentatives de suicide et » 9 des tentatives d'homicide ; sur 1,059 aliénées, 64 » étaient alcooliques et parmi elles, 9 ont fait des ten- » tatives de suicide.

» En 1871, sur 1,128 aliénés, 291 étaient alcooliques : » 24 ont fait des tentatives de suicide et 8 des tentatives » d'homicide. Sur 1,070 aliénées, 61 étaient alcooliques. » On trouve parmi celles-là, pour le suicide, 10, et pour » l'homicide, 1.

» Ces chiffres sont des *minima*, ainsi que le fait » remarquer M. Magnan, parce que l'on a élagué du » cadre des suicides et homicides les cas accidentels.

» Ainsi tel alcoolique s'imagine être poursuivi et
» saute par la fenêtre, croyant passer par la porte.

» Tel autre aperçoit devant lui un fantôme, un individu armé, il saisit une chaise pour se défendre et tue son enfant couché près de lui. Ce n'est plus là réellement un suicide ou un homicide.

» La persistance de délire après les accidents aigus se montre surtout chez les alcooliques à prédisposition spéciale, mais l'alcoolisme finit par préparer le terrain lui-même ; l'organisme est infecté tout entier, et les troubles intellectuels et sensoriaux peuvent aller sans cesse en s'aggravant. La nutrition est altérée dans tous les organes ; tous les tissus, la cellule elle-même, vit d'une autre vie. Le corps est frappé d'une vieillesse précoce et a subi la dégénérescence graisseuse. Avec la stéatose surviennent des irritations chroniques. L'alcoolique chronique marche insensiblement ou vers la démence ou vers la paralysie générale

» En somme, on ne saurait jamais se lasser de répéter que l'alcool pris à faible dose et habituellement ne possède pas les vertus bienfaisantes qu'on lui accorde trop volontiers, et, absorbé à la haute dose et d'une manière suivie, il amène infailliblement l'homme à l'état de la brute, et le conduit sûrement à une mort précoce.

» Quand on dit alcool, il faut entendre liqueurs fortement alcoolisées et aromatisées. Non seulement dans l'absinthe, nous l'avons dit, l'alcool agit par lui-même, mais encore l'essence de la plante exerce aussi une influence énergique qui conduit à l'épilepsie

» Le vermouth, le bitter peuvent exercer de même une action complexe sur les centres nerveux par les essences diverses que ces liqueurs renferment ; la

» mauvaise qualité des vins blancs employés et des
» plantes que l'on y fait macérer peuvent également
» déterminer des accidents spéciaux, comme le présume
» M. Magnan pour l'ivresse convulsive.

» D'après une communication toute récente de M. le
» docteur Decaisne, on utiliserait pour les vermouths
» de qualité inférieure des vins blancs tournés et des
» plantes avariées.

» Il y a donc lieu d'examiner à part l'action de
» l'alcool et l'action peut-être non moins nuisible des
» essences qui entrent dans la composition de beaucoup
» de liqueurs en vogue.

» C'est une question d'hygiène générale que nous
» nous permettrons de recommander aux médecins et
» aux chimistes compétents. »

Un des grands ennemis de la santé publique consiste dans le vinage des vins, c'est-à-dire l'addition d'une certaine quantité d'alcool aux vins. En effet, cette opération permet :

1° La falsification des vins sous le couvert de la Loi, à l'aide des éléments les plus dangereux.

2° L'introduction dans les villes, sans paiement des droits, d'alcools de toute nature.

3° La substitution de cette boisson mortelle au vin naturel ; elle entre pour moitié dans la consommation générale, et particulièrement dans celle des classes peu fortunées.

Il suffit de faire venir du Midi des vins qui sont très-hauts en couleur, qui ont été déjà vinés aux lieux de provenance, on les vine encore plusieurs fois avec des eaux-de-vie de qualité inférieure et souvent pernicieuses, on force la densité par l'addition de sucre ou de glucose;

et dès-lors impuissance de reconnaître la suralcoolisation. « Les vins naturellement faibles en mouillés,» dit
» M. le docteur Champollion, que l'on rehausse par leur
» mélange avec de l'alcool de grains, ce qui est le cas le
» plus ordinaire, produisent une ivresse frénétique et
» malsaine, également féconde en crimes et en maladies.
» Dans ce cas, l'alcool ajouté ne se combine jamais avec
» les autres éléments constitutifs du vin, comme dans
» l'acte de la fermentation : en sorte que cette mixture
» introduite dans l'estomac, s'y dèsagrège ; la partie
» aqueuse étant promptement absorbée, l'alcool, devenu
» libre et anhydre, agit sur l'économie comme le ferait
» de l'alcool rectifié, c'est-à-dire comme un poison. »

Comme vous le voyez, la constatation de la quantité réelle d'alcool que contiennent les vins, ou autres boissons alcooliques, est une question d'hygiène de premier ordre, il a été proposé à cet effet divers procédés :

1° Ænomètre Tabarie (pèse vin), mais cet ænomètre, à degrès très-étendus, divisé en dix parties, exigeait plusieurs opérations, savoir :

1° Constatation de la densité du vin à essayer

2° id. id. id. après l'essai d'un volume connu, bouilli pour la désalcoolisation, puis ramené à son volume primitif par l'eau distillée.

La différence entre les densités donne la quantité d'alcool.

Un inconvénient de ce procédé provient de ce que certains vins très-riches en alcool et très-chargés de matières extractives donnent une densité plus forte que d'autres vins pauvres en alcool, mais très-peu chargés de matières extractives et *vice versâ.*

2° Alambic Décroizilles.

3° Ebullioscope Conaty, basé sur le point d'ébullition des liquides.

4° Ebullioscope Brossard-Vital fondé sur le même principe.

5° Dilotomètre alcoométrique de Silbermann, sur la différence entre la dilatation de l'eau et de l'alcool; mais cet instrument, qui en théorie serait peut-être le meilleur de tous, offre des difficultés telles, en sa fabrication, qu'il m'a été impossible dernièrement de m'en procurer un à Paris, lors de mes expériences pour la ville de Boulogne-sur-mer, sur certains eaux-de-vie et genièvre saisis chez divers débitants.

C'est même à cette occasion que m'est revenue à la mémoire la propriété remarquable de certains sels, lorsqu'on mélange leur solution aqueuse avec de l'alcool ; ce dernier reste à la surface de la liqueur sans se combiner avec elle.

On le remarque surtout en employant une solution de carbonate de potasse ; le sulfate de soude, celui de magnésie se comportent de même. J'ai pensé dès-lors à l'emploi de ce moyen pour séparer l'alcool du liquide aqueux.

Pour cela faire, on verse le liquide dans un tube en verre gradué, muni d'un robinet à sa base, puis l'on ajoute du carbonate de potasse desséché; on agite en tenant fermée l'extrémité ouverte du tube, en ayant soin d'introduire, en plusieurs fois, la quantité voulue du carbonate de potasse.

Bientôt on voit l'alcool nager à la surface, on continue l'addition du carbonate de potasse jusqu'à ce que la quantité flottante d'alcool n'augmente plus.

On lit alors le nombre de divisions occupées par cet alcool, le volume primitif étant connu, le rapport des

volumes, après correction de la température, vous donne le degré d'alcoolisation de la liqueur essayée.

Lorsqu'on agit sur des vins, il faut au préalable verser de l'acétate tri-basique de plomb, puis agir comme ci-desssus.

J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt de rappeler cette méthode très-simple et bien connue, dans les cabinets de chimie, mais dont je n'ai pas trouvé de traces dans les ouvrages pratiques et spéciaux, traitant de la falsification des substances alimentaires et de recherche du degré alcoométrique des boissons.

Il y a évidemment encore bien des expériences à faire, tant sur la quantité du carbonate de potasse que sur la meilleure température à laquelle on doit opérer, j'ai l'intention d'en poursuivre l'étude, et d'essayer de rendre pratique cette méthode encore en l'enfance.

Je ferai remarquer, que dans le cas d'alcool aux vins, le mélange n'étant jamais intime, ou pour mieux dire, la combinaison avec les autres éléments constitutifs du vin n'étant pas aussi parfaite que par l'acte de la fermentation, la séparation de l'alcool s'opère très-facilement, d'après ce que j'ai pu voir des essais faits par moi.

Boulogne-sur-mer. — Imp. de Ch. Aigre, 4, rue des Vieillards.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 13 *janvier* 1875.

Présidence de M. Hector de Rosny, Président.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le secrétaire annuel signale l'*Histoire de la France du Nord*, par M. de Cross, avocat à Houdain, ouvrage consciencieux qui embrasse les annales des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Le chapitre sur l'émancipation des communes est très-bien fait.

— Un congrès international des sciences géographiques doit avoir lieu en 1875, à Paris ; la Société de Géographie en transmet le programme pour être mis à la disposition de toute personne désireuse d'y concourir.

— Une nouvelle Société libre d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, — section de Bernay, — présidée par M. le duc de Broglie, témoigne le désir d'entrer en correspondance avec la Société Académique. Cette proposition est accueillie.

— La Société, sur le rapport des jurys d'examen, décide que les prix d'histoire et de poésie seront décernés et les noms des lauréats proclamés, lors de

la séance publique dont le jour doit être ultérieurement fixé. Une mention honorable sera également délivrée à l'auteur d'une pièce de poésie fort remarquable et pour laquelle on regrette de n'avoir pas de second prix.

Les billets contenant les noms des auteurs non couronnés ont été incinérés en séance sans avoir été ouverts.

— La Société procède au renouvellement du Bureau et désigne pour en faire partie, avec M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel :

Président : M. Richard Platrier ;
Vice-Président : M. Hector de Rosny ;
Secrétaire : M. Ernest Deseille ;
Trésorier : M. Carpentier ;
Archiviste-Bibliothécaire : M. Eugène de Rosny.

Séance du Mercredi 10 *février* 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— En prenant le fauteuil de la présidence, M. Richard Platrier témoigne à la Société combien il a été sensible à l'honneur qu'elle lui a fait. Il eut désiré que, pour successeur à l'homme éminent qu'il remplace, ses collègues eussent fait un choix tout autre ; mais puisque l'unanimité des suffrages lui impose le devoir d'accepter cette fonction, il mettra toute sa meilleure volonté à la remplir avec zèle. Il n'a qu'à marcher dans la voie que lui ont tracée ses prédécesseurs. La Société peut compter sur ses efforts les plus dévoués.

Après ces quelques paroles accueillies avec satisfaction par l'assemblée, M. le secrétaire annuel fait connaître la liste des ouvrages offerts à la Société. On y remarque une publication récente de M. le Dr Hamy ayant pour titre : *La Roche fendue de Semur* et le compte-rendu de l'étude sur les *Crânes des races humaines* que notre compatriote publie en collaboration avec M. de Quatrefarges.

— M. Eugène de Rosny, membre titulaire, fait hommage à la compagnie du premier volume des *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins.*

— Lecture est donnée des dépêches ministérielles annonçant le prochain concours des sociétés savantes à Paris. La Société délègue pour l'y représenter MM. Alphonse Lefebvre et Ernest Deseille. M. Deseille y lira : Les *Communes du Nord lors du désastre d'Azincourt,* étude sur l'association de sécurité mutuelle et de bons offices réciproques qui existait autrefois entre les divers villes de la région.

— M. Camille Le Roy est élu membre titulaire à l'unanimité des suffrages.

— M. Eugène de Rosny présente quelques observations sur le transfert projeté à Arras des archives de la sénéchaussée boulonnaise. M. Louis Bénard se joint à son honorable collègue pour signaler les multiples inconvénients de cette centralisation.

Ces archives sont, à proprement parler, l'état-civil de toutes les propriétés du pays. Les actes intervenus entre les familles s'y trouvent en majeure partie, en raison de leur enregistrement obligatoire. Elles complètent les registres de catholicité (de baptêmes, mariages et sépultures) que nous possédons et dans lesquels il existe des lacunes regrettables.

Sur la proposition de MM. Eugène de Rosny et Louis Bénard, la Société décide qu'elle fera une tentative auprès de l'autorité supérieure à l'effet de provoquer le retrait de la décision prise et d'obtenir que les archives de la sénéchaussée soient laissées à titre de dépôt, à la mairie de Boulogne-sur-mer.

Séance du Mercredi 4 mars 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, a dit :

La Société Académique vient de perdre un de ses membres fondateurs, M. Théodore-Auguste Hamy, décédé le 12 février après une longue et cruelle maladie.

M. Hamy avait bien voulu remplir pendant quelque temps les fonctions de trésorier de notre compagnie et il s'était acquitté de cette charge avec le dévouement qu'il a constamment mis au service de toutes les institutions locales.

Dans sa délibération du 13 février 1873, le Conseil municipal de Boulogne avait, à l'unanimité, décerné une médaille d'honneur au regretté défunt, avec cette inscription qui résume si bien toute sa carrière utile :

A Monsieur
Hamy (*Théodore-Auguste*)
Pharmacien de première classe en non activité, etc.
LA VILLE DE BOULOGNE RECONNAISSANTE.
Nombreux services publics.
Dévouement incessant lors des épidémies cholériques
Soins personnels et dévoués, dans les ambulances, aux victimes de la guerre de 1870-1871.

Cette distinction méritée récompensait quarante années de bons offices rendus à sa ville natale par notre honorable collègue.

M. Th. Hamy apportait dans nos réunions de précieuses connaissances sur les sciences naturelles dont il s'est occupé longtemps. Son suffrage était recherché, parce qu'il s'appuyait sur un jugement droit, souvent sévère. Il aimait à encourager la jeunesse studieuse, et suivait avec assiduité nos travaux.

M. Ernest Deseille a dit encore :

Une nouvelle tombe vient de s'ouvrir pour recevoir dans sa jeunesse pleine de belles promesses, M. Eugène Leroux, notre concitoyen et ami, que des essais littéraires fort remarquables nous auraient fait accueillir prochainement à titre de collègue, si la mort ne s'était hâtée d'une façon si cruelle.

M. Eugène Leroux s'était fait connaître autrefois par une œuvre théâtrale en un acte : *Sous un balcon*. Il y a trois semaines, il donnait encore : *Les Idées de la Comtesse*, une comédie, fort sympathiquement accueillie par le public ; mais à peine s'il a pu goûter les joies de son succès ; une maladie terrible, la phthisie, l'a pris presqu'au lendamain de cette dernière joie de sa vie, et hier, 3 mars 1875, elle achevait son œuvre de destruction.

— M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, archiviste de la ville, communique à la Société une lettre qu'il vient d'adresser à l'Administration municipale pour l'engager à revendiquer, au profit de notre cité, les archives de la sénéchaussée boulonnaise, que l'autorité supérieure se propose de transférer à Arras :

Monsieur le Maire,

Dans son étude très-remarquable sur les *Archives de la France*, M. le marquis de Laborde, directeur général des

Archives de l'Empire, a écrit ceci : « Les archives ont toujours leur Patrie là où elles se sont formées, et elles ne peuvent jamais la perdre puisqu'elles sont locales et personnelles. Transportez avec elles la population tout entière, je n'ai plus rien à dire ; mais tant qu'un habitant reste sur le sol, il a le droit de se plaindre de ce que vous l'avez dépouillé de ses archives. » (Page 193.)

Ailleurs (page 180) il avait dit : « Je n'entends pas abandonner le droit de l'Etat qui est incontestable : départements, villes, communes, tribunaux, notariat, hôpitaux, ne sont, pour ainsi dire, qu'usufruitiers de leurs archives ; le gouvernement les administre et les surveille ; seulement il doit user avec la plus grande réserve de ce droit et se rendre bien compte de la nature et de la composition de ces archives, avant de leur imposer une amputation quelconque. Elles en souffrent toujours, car, en général, elles ne contiennent pas une pièce dont la signification ne se renferme dans la localité, et qui ne perde de son intérêt lorsqu'elle est transportée..... Il y a beaucoup de modifications à introduire dans des partages trop hatifs qui ont été faits entre les archives de la France, lors de la création des départements, mais on procédera lentement et ces mutations seront aussi rares que possible..... »

Le but de ces citations, Monsieur le Maire, est de prouver le non fondé d'une décision, dont je viens d'être informé, au sujet du transfert à Arras des archives de la sénéchaussée du Boulonnais. Ce transfert équivaudra à la perte réelle de ces masses de documents précieux, accumulés pendant des siècles dans une contrée qui a longtemps vécu de sa vie propre, sans relations directes avec l'Artois, sous l'autorité de gouverneurs spéciaux et formant en un mot un tout bien mieux distinct que celui que forme actuellement chaque département.

Envoyer à Arras, capitale de l'Artois, les archives du Boulonnais, n'est pas plus judicieux que ne serait l'envoi, à cette même ville, des papiers d'un district belge. Il y aurait

moins d'anomalie si l'on avait choisi Amiens capitale de la Picardie dont Boulogne ressortissait sous la domination des intendants. Qu'iront faire à Arras les registres de la déclaration des fiefs et arrières-fiefs du comté du Boulonnais les registres du Roy, les registres aux décrets, les registres aux insinuations de la sénéchaussée et du baillage, les registres aux causes des diverses juridictions, lesquels concernent les personnes et les biens de familles restées dans le pays. Ces familles n'en pourront donc plus avoir communication à moins d'un voyage plus long que celui de Boulogne à Paris.

Le Boulonnais, dira-t-on, est entré en partie dans le département du Pas-de-Calais! Mais peut-on faire qu'il n'ait rien eu de commun avec Arras pendant les siècles précédents. Pourquoi ne pas laisser à Boulogne, capitale du comté et pays Boulonnais, ce qui lui appartient par tous les titres les plus sérieux de la possession et de l'antiquité ?

J'ai la ferme persuasion qu'une demande formulée par l'Administration municipale, gardienne née des vraies richesses du pays, serait écoutée, si vous jugiez à propos, Monsieur le Maire, de solliciter de l'autorité supérieure la remise à titre de dépôt aux archives municipales des archives de la sénéchaussée qu'une décision trop hâtive a destinées à Arras où elles n'auront que faire.

La Société Académique, sur l'initiative de MM. E. de Rosny et Louis Bénard, se propose de les revendiquer pour Boulogne ; une demande directe de votre administration ne pourra que faire pencher en notre faveur la décision à intervenir...

— M. le Président fait connaître qu'il vient de demander à M. le Maire de Boulogne, que l'une des salles de l'hôtel de ville fût mise à la disposition de la Société Académique pour les séances mensuelles. Cette requête a été favorablement accueillie.

M. Platrier a également entretenu ce magistrat de la prochaine séance publique de distribution des prix

remportés au concours de 1874. M. le Maire a promis d'y assister.

Séance du Mercredi 7 *avril* 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

La séance a eu lieu dans la salle des commissions de l'hôtel de ville, mise obligeamment, par M. le Maire, à la disposition de la Société Académique, pour la tenue de ses réunions.

— Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. le Maire fait connaître que, sur sa proposition, le Conseil municipal a inscrit au budget de 1875 la subvention de 500 fr. allouée à la Société depuis sa fondation jusqu'en 1871, et qui n'avait cessé d'être votée qu'en raison des circonstances créées par la guerre. L'assemblée, reconnaissante de cette libéralité qui l'honore autant qu'elle servira au développement de ses travaux, en remercie vivement l'Administration et son Conseil.

— Il est décidé que, suivant un usage consacré, des diplômes d'admission sur le type de ceux qui ont été décernés aux membres fondateurs, seront remis à tous les membres élus.

— La parole est donnée à M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, délégué par la Société pour la représenter au concours des sociétés savantes départementales qui a eu lieu à la Sorbonne, les 31 mars, 1er et 2 avril.

M. Deseille rend compte de cette solennité en ces termes :

Rien ne guérit mieux de la vanité personnelle ou locale, comme d'assister à ces grandes manifestations de l'érudition. Devant ces nombreux représentants de la France savante, celui qui aurait la vanité de se croire, selon une expression populaire, l'un des premiers en son village, apprendrait bien vite qu'il n'est plus qu'une fraction minime dans l'élite des intelligents du pays.

Les œuvres envoyées au concours sont pour la plupart des œuvres choisies avec soin. On est heureux de voir la douce terre de France produire avec tant d'abondance ces fruits savoureux et nourrissants, ce pain des forts dont le génie s'empare et s'aide lorsqu'il veut reconstituer la physionomie vraie des siècles disparus.

Le concours de 1875 a été très-suivi, très-disputé. La section d'histoire a compris soixante et une lectures, et, comme l'a dit M. Hippeau, secrétaire de cette section : « Le choix n'a pas « été plus facile à faire cette année que dans les années « précédentes, entre les sociétés qui ont le droit de prétendre « aux distinctions que le Ministre de l'Instruction publique « décerne dans des solennités semblables... Aussi notre « premier soin est-il de reconnaître que si nous avons à « signaler d'une manière particulière trois de ces sociétés, il « en est d'autres, qui ayant des titres analogues à faire valoir, « auront nécessairement leur tour. Les nouvelles publications « qu'elles ajoutent à celles qui ont acquis à quelques-unes « d'entre elles une notoriété déjà ancienne, prouvent qu'elles « n'ont nullement l'intention de se faire oublier. »

Dans un discours remarquable, M. Wallon, ministre de l'Instruction publique, s'est plu à faire ressortir l'utilité des sociétés savantes des départements, gardiennes des trésors de l'histoire des provinces ou chercheuses infatigables des secrets de la science. « L'activité de ces associations n'a fait que « s'accroître par suite des désastres des dernières années. On « s'est donc mis à l'œuvre ; et les sociétés qui ont montré le « plus d'ardeur pour cette sorte de travaux sont celles que « vous venez de couronner. »

Le succès est donc promis aux associations qui mettent à jour les pièces précieuses léguées par le passé : la route est tracée. La Société de Boulogne peut la suivre et elle soumettra avec orgueil, dans un prochain concours, la publication du Compte des deniers de 1415-1416, document très-important, unique peut-être par son état de conservation, l'un des joyaux des archives nationales.

— Après cette communication, M. Ernest Deseille, donne lecture d'un mémoire sur les *Communes du Nord lors du désastre d'Azincourt*, étude sur les relations des bonnes villes en 1415-1416, présentée au concours de la Sorbonne et dont le JOURNAL OFFICIEL, du 3 avril, a fait l'analyse suivante :

« L'auteur en montrant la fréquence d'envois de messagers « d'une ville à l'autre pour porter des nouvelles sur les « événements, prouve qu'il y avait autrefois des relations « très-suivies et très-utiles entre les diverses communes du « Nord. Il les montre aussi se secourant mutuellement : « d'Amiens, de Montreuil, de Saint-Riquier et de Laleu « arrivent successivement à Boulogne de nombreux arbalé- « triers venus s'enfermer dans la ville menacée d'un siége « par les Anglais vainqueurs.

« Dans la prévision de ce siége, les Boulonnais avaient « préparé tout ce qui pouvait assurer la résistance la plus « efficace. On apprend avec intérêt qu'à cette époque les « remparts de Boulogne étaient gardés par 16 ou 18 canons, « bombardes et autres engins foudroyants, d'un emploi tout « nouveau alors dans la défense des villes.

« Des relations établies entre les villes voisines, de l'aide « réciproque qu'elles se prêtaient, de cette union, en un mot, « qui a pour but « de résister aux anemis du Roialme », « l'auteur prend texte pour y voir le germe du patriotisme :

« C'est du fond même de l'abîme où notre pays était tombé, « sous le poids de l'invasion la plus humiliante, que jaillit,

« avec la vigueur surhumaine, d'un sentiment sacré, l'idée de
« patrie, le dévouement populaire au sol natal incarné dans
« Jeanne d'Arc, le bon génie de la France malheureuse.

« En 1415, il germait déjà ce sentiment qui devint plus
« tard le patriotisme... Quand viendra Jeanne la bonne
« Lorraine pour diriger la résistance, l'envahisseur sera
« refoulé et chassé du royaume !... »

— La parole est ensuite donnée à M. E. de Poilly, membre titulaire pour la lecture de *Notes sur l'analyse des eaux dans le voisinage des cimetières de Boulogne.*

Un plan, mis à l'appui de ce travail, montre aux yeux le résultat des recherches effectuées par l'auteur pour constater l'altération de ces eaux, altération presque nulle en certains points, sans doute par une cause géologique dont le secret n'est pas connu encore.

— L'assemblée, à l'unanimité des suffrages, élit M. Alfred Dubout, au titre de membre titulaire.

Séance du Mercredi 5 mai 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— Au début de la séance, l'assemblée procède à l'élection d'un membre titulaire résident ; à l'unanimité des suffrages M. Bourgain-Hénin, est nommé en cette qualité.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société on distingue une étude de Me Fernand Nicolaï, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur la *Moralisation du suffrage universel, par la représentation de l'intelligence, de*

la famille et de la propriété, au moyen de la pluralité des votes.

L'examen de ce travail de législation et de morale est renvoyé à M. Bourgain-Hénin qui est prié d'en faire l'objet d'un prochain rapport.

— M. Guillaume Delattre, membre titulaire, présente ensuite, au nom du jury de concours de 1874, section de poésie, un rapport sur les résultats de ce concours et les conclusions du jury au sujet des distinctions à décerner aux lauréats. *(Ce rapport a été publié dans le tome V des mémoires de la Société.)*

— M. Achille Dubarle, membre titulaire, lit ensuite les vers suivants dont il est l'auteur :

ÉPITRE

AUX ALSACIENS-LORRAINS ÉMIGRÉS EN ALGÉRIE.

Citoyens de l'Alsace, enfants de la Lorraine,
Qui le cœur tout saignant d'une cruelle peine
Plutôt que de gémir sous un joug inhumain
Avez préféré vivre au rivage africain,
Pour ce pénible exil qu'elle approuve et déplore,
Pour ce choix courageux, la France vous honore !
Braves cultivateurs de ce sol adoptif
Montrez-vous résignés et pleins d'un zèle actif.
Vous pourrez obtenir par un travail utile
Tous les produits divers d'une terre fertile.
Si l'ennemi pour vous créait quelque danger
Les colons d'alentour viendraient le partager.
La France veillera, mère tendre et chérie,
Pour assurer vos jours dans cette autre patrie ;
Sur vos toîts, sur vos champs flottera le drapeau
Que vous avez connu glorieux et si beau.

Travaillez*; quelque jour on vous verra peut-être
Répandre autour de vous l'aisance et le bien-être ;
Et si parfois le soir, sous les cieux étoilés,
En groupe autour du seuil vous êtes assemblés
Et que s'éveille en vous l'amère souvenance
De ceux qui sont restés aux lieux de votre enfance,
Ne vous affaissez point sous le poids du malheur.
L'élan de la pitié portera plus d'un cœur
A verser dans le vôtre un baume salutaire ;
Dans un simple voisin vous trouverez un frère.
Amis, *sursum corda* ! Vous tournant vers le lieu
Où vous vîtes le jour, vous implorerez Dieu
(Cette prière-là pourrait-elle être vaine ?)
Pour qu'il vous rende un jour l'Alsace et la Lorraine.
Aidez-vous cependant, tout en comptant sur Lui,
Votre consolateur, votre meilleur appui !
Enfin soyez patients, conservez l'espérance.
Cœurs français, l'Algérie est encore la France !

— En l'absence de l'auteur, M. Platrier donne lecture d'une traduction humouristique, en vers, de *Quelques odes d'Horace,* par M. Ernest Deseille.

On remarque celle-ci qui rappelle la phénoménale traversée à la nage du détroit du Pas-de-Calais par le capitaine Boyton.

L'AUDACE HUMAINE

Sic te diva potens Cypri....
(Ode III. Ad navem Virgilii.)

Que Cypris, la déesse blonde,
Guide de l'un à l'autre monde

Boyton l'énergique nageur !
Que les astres, frères d'Hélène,
Que des vents la plus molle haleine,
Favorisent ce fier plongeur !

Certes, il eut la vigueur du chêne
Qui, premier, sur la mer prochaine,
Osa lancer sa nef sans frein ;
Mais Boyton surpasse l'audace
Du nautonnier dont parle Horace,
Au cœur bronzé d'un triple airain.

En vain de France et d'Angleterre
Un dieu prudent disjoint la terre
Par les flots d'un détroit profond :
Boyton sans barque le traverse ;
Il flotte sur l'eau qui le berce
Et la maîtrise de son front !

C'est ainsi que la race humaine
Tente d'agrandir son domaine,
Audacieuse à tout braver :
Dans l'air elle trace une route,
Sous les flots projette une voûte
Que nos fils verront s'élever.

A ses efforts rien d'impossible !
Est-il un but inaccessible
A son génie entreprenant
Qui, dans la demeure éthérée,
Ravit l'étincelle sacrée
Aux foudres du grand dieu tonnant !

— Communication a été faite par M. le D[r] Ernest Hamy, membre correspondant à Paris, de la copie d'un *Inventaire des effets, papiers, valeurs*, etc., *trouvés dans la chambre occupée par l'aéronaute Pilatre de Rozier*, dont l'original est déposé en l'étude de M[e] Guéry, notaire, à Boulogne.

M. Hamy rappelle qu'il existe au Palais-de-Justice un dossier relatif à l'accident dont furent victimes Pilatre de Rozier et Romain, en 1785, et propose la nomination d'une commission spéciale chargée de publier intégralement ou partiellement les pièces qui concernent cet événement tragique.

M. Louis Bénard, membre titulaire, appuie cette motion : il connait le dossier signalé ; lui-même l'a complété par l'addition de documents épars dans les collections de la Sénéchaussée, à l'époque où il en faisait le classement. Ce dossier, des plus intéressants, renferme des correspondances curieuses à consulter pour l'histoire locale, et des renseignements authentiques sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'ascension malheureuse des intrépides aéronautes.

M. Louis Bénard est d'avis que la Société Académique décide, en principe, la publication proposée par M. le D[r] Hamy.

L'assemblée, partageant cette opinion, confie à une commission de quatre membres titulaires résidents le soin de recueillir tous les documents et renseignements relatifs à la catastrophe du 15 juin 1785, afin d'en faire l'objet d'une publication spéciale ; elle désigne pour faire partie de cette commission :

MM. Louis Bénard,
Ernest Deseille,
Camille Le Roy,
Edouard de Poilly.

— L'assemblée fixe ensuite au dimanche, 13 juin, la date de la séance publique dans laquelle seront proclamés les noms des lauréats du concours de 1874.

— Est nommé, en qualité de membre associé, M. Edouard Cat, professeur d'histoire au collége communal de Boulogne.

Séance du Mercredi 2 *juin* 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, donne lecture d'une analyse récemment faite, à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, par M. Louis Desnoyers, des découvertes de M. Alphonse Pinart aux îles Aléoutes et notamment à la caverne d'Aknauh. Ce document fort honorable pour notre compatriote et collègue sera reproduit dans le registre de nos procès-verbaux.

— M. Louis Bénard lit ensuite un travail sur *l'Armement et l'importance des munitions de la forteresse du Monthulin, près Desvres, en août 1645.*

— M. Bourgain, avocat, membre titulaire, analyse et apprécie une publication récente de Me Fernand Nicolaï, avocat à la Cour d'appel, intitulée : *La moralisation du suffrage universel par la représentation de l'intelligence, de la famille et de la propriété au moyen de la pluralité des votes.*

—M. Deseille, au nom de M. Georges Vallée, membre correspondant, présente une inscription « énigme » trouvée près d'une porte appelée la *Porte Maréchale* à Bologne (Italie).

— L'Assemblée étudie les sujets à mettre au concours de 1875 et décide, en principe, que des prix seront décernés aux meilleurs travaux envoyés concernant l'histoire, la poésie et la science. Le programme du concours sera proclamé à la séance publique du 13 juin. Une commission, composée de MM. R. Platrier, Roger, Alph. Lefebvre, E. de Poilly, C. Le Roy, arrête les sujets à proposer pour la section scientifique.

— M. Aug. Huguet, maire de Boulogne, est élu membre titulaire résident à l'unanimité des suffrages.

— MM. Jules Marie Richard, archiviste du département du Pas-de-Calais, et Jules Bertin, sous-inspecteur départemental à Douai, sont nommés membres correspondants.

Séance publique du Dimanche 13 *juin* 1875.

(Le procès-verbal de cette séance est reproduit in-extenso dans le 5e volume des Mémoires de la Société Académique.)

Séance du Mercredi 7 *juillet* 1875.

Présidence de M. R. PLATRIER, Président.

Mgr. l'Évêque d'Arras, M. le Préfet, M. Métivier, inspecteur d'Académie, et plusieurs notables invités de la séance publique du 13 juin, témoignent, par des lettres

lues en séance, de leurs regrets de n'avoir pu répondre à l'invitation qui leur a été faite et dont ils se disent très-flattés.

— M. Em. Martel, membre titulaire, lit la première partie d'un rapport sur un travail de M. Boyer de Sainte Suzanne relatif à l'*Inventaire des collections artistiques et du mobilier du cardinal de Mazarin*.

— M. Guillaume Delattre, membre titulaire, lit le commen cement de son *Étude sur la condamnation des Templiers*, d'après un nouveau travail de M. J. Loiseleur qui a été publié par la Société archéologique de l'Orléanais.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, communique une reproduction exacte de la médaille satirique publiée en Angleterre, vers 1795, contre le roi Georges. Ce souverain y est représenté sur un quadrupède aux oreilles d'âne et au corps de lion. Sur le revers se lisent les noms de Thomas Paine, Thomas More et Spence qualifiés d' « *Avocats des Droits de l'Homme.* »

— M. Em. Martel lit la traduction en vers qu'il a faite de l'idylle de Théocrite intitulée : « Polyphème. »

Séance du Mercredi 6 *octobre* 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, a dit :

Selon un pieux usage, la Société Académique a toujours donné un souvenir à la mémoire des membres que la mort enlevait aux sympathies de leurs collègues. Nul ne le mérite mieux que le Dr Duchenne, décédé le 17 septembre dernier.

Guillaume-Benjamin-Amant Duchenne, docteur en médecine, issu d'une famille ancrée en notre ville vers 1740, a honoré par de grands et remarquables travaux la carrière scientifique où son nom fait autorité.

Il était Boulonnais de cœur comme de conformation physique. On le jugeait tel à première vue. Dans sa taille moyenne et bien assise, dans la carrure de ses épaules et de sa tête haute en couleur et expressive, tout rappelait les caractères de la forte race des gens de mer dont était son aïeul, le capitaine Jean Duchenne.

Avec une intelligence très-affinée, où la sagacité investigatrice était dominante, il possédait le grand bon sens, guide nécessaire dans les recherches et les études, mais il garda toujours comme signe d'origine une exhubérance vitale qui parfois, surtout en ses dernières années, donnait à ses relations l'apparence de la brusquerie.

Dans sa jeunesse il était tout feu, toute ardeur. Sa vie se dépensait en expansions bruyantes. On peut rappeler, sans lui faire tort, qu'il donnait l'élan aux manifestations du parterre dans les questions théâtrales ; certain journaliste signalait alors que le sifflet le plus aigü était celui *du chêne*.

« Je n'aime pas l'eau qui dort » disait-il souvent. En effet,

il ne faut rien attendre de marquant de ceux qui n'ont pas su être jeunes.

Cette ardeur, cette bonne santé intellectuelle et d'organisation, l'aidèrent beaucoup dans ses brillantes études A dix-neuf ans, il passait ses examens de bachelier à Douai, et se rendait ensuite à Paris pour suivre les cours de médecine. Revenu à Boulogne en 1831, avec le titre de docteur, il y exerça la pratique médicale jusqu'en 1842, et plusieurs personnes reconnaissantes m'ont fait connaître que ses soins habiles avaient sauvé leur existence Ce fut en cette ville, vers 1833, qu'il essaya pour la première fois le traitement de certaines maladies par l'électro-puncture. M. le Dr Gros, en rappelant ce fait, dit que déjà à cette époque germait en lui l'idée de ses futurs travaux.

M. le Dr Duchenne a expliqué dans son ouvrage : *Le Mécanisme de la physionomie humaine* (Paris, Ve Jules Renouard, libraire, 1862) l'origine de ses recherches électro-physiologiques sur la physionomie en mouvement. « Tout mouvement volontaire ou instinctif résulte de la contraction simultanée d'un plus ou moins grand nombre de muscles. La nature n'a pas donné à l'homme le pouvoir de localiser l'action du fluide nerveux dans tel ou tel muscle, de manière à en provoquer la contraction isolée. Ce pouvoir, qui eut été sans utilité pour l'exercice de ses fonctions, l'aurait exposé à des accidents ou à des déformations...

« S'il était possible de maîtriser le courant électrique, cet agent qui a tant d'analogie avec le fluide nerveux, et d'en limiter l'action dans chacun des organes, on mettrait à coup sûr en lumière certaines de leurs propriétés locales. Alors, pour la face en particulier, avec quelle facilité on déterminerait l'action propre de ses muscles ! Armé de rhéophores, on pourrait, comme la nature elle-même, peindre sur le visage de l'homme les lignes expressives des émotions de l'âme. Quelle source d'observations nouvelles !

« Telle a été, il y a une douzaine d'années, l'idée mère de mes recherches électro-physiologiques, idée restée riche d'avenir qui enflamma mon imagination...

« C'est une nouvelle sorte d'anatomie à laquelle on pourrait appliquer les deux mots par lesquels Haller voulait qu'on désignât la physiologie : c'est l'anatomie animée...

« De mes expériences électro-physiologiques. il ressortit bientôt des faits qui me parurent assez nouveaux pour me décider à présenter dans le cours de l'année 1850, aux Académies des sciences et de médecine de Paris, une série de mémoires intitulés : *Fonctions des muscles de la face, démontrées par l'électrisation localisée.* Ces travaux provoquèrent, en 1851, le brillant rapport du professeur Bérard, membre de l'Académie de médecine (ensuite duquel, le Dr Duchenne a obtenu un prix de 2,000 fr. pour ses travaux sur l'électricité).

« Il m'est permis d'affirmer que ce mode d'exploration électro-musculaire n'a pas été appliqué avant mes recherches expérimentales. »

Il faut suivre sur les planches photographiques qui représentent les expériences du Dr Duchenne, les expressions multiples que l'appareil électrique peut donner à une physionomie. Toutes les gammes des émotions, depuis les plus douces jusqu'aux plus violentes, apparaissent dans leur vérité de ton, avec une justesse que les meilleurs peintres n'atteignent pas toujours. Le Dr Duchenne dit quelque part dans son livre, que l'art peut tirer un secours de cette application de l'électricité qui donnerait aux *modèles* d'atelier la vraie physionomie que le peintre ou les statuaires voudraient reproduire. Plein de cette idée il a fait une étude critique de quelques antiques; il a blâmé dans la Niobé la tranquillité peu naturelle des traits de la figure, contrastant avec le mouvement extraordinaire que Praxitèle a su donner à son geste et à son attitude. « Niobé eut-elle été moins belle, dit-il, si l'émotion terrible de son âme avait, comme le fait la nature, gonflé la tête de son sourcil oblique, si quelques plis douloureux avait sillonné la partie médiane de son front... »

Mais le but du Dr Duchenne était surtout d'apporter un secours efficace à l'infirmité humaine. Ses ouvrages, au nombre de trente-cinq, ont en général pour objet de revivifier, si

je puis prononcer ce mot, les muscles atrophiés, au moyen de l'électricité localisée qui les remet en mouvement ; il a souvent réussi. La corde du tympan, les muscles moteurs de l'épaule et du bras, du pouce et des doigts, du pied, de la langue et des lèvres ont, tour à tour, occupé son esprit. On lui doit les études de l'*influence thérapeutique de l'excitation électro-cutanée dans l'angine de poitrine ; de la valeur de l'électrisation localisée comme traitement de l'athropie musculaire progressive ; de l'influence de l'électrisation localisée sur l'hémiplégie faciale; des recherches sur l'ataxie locomotrice, &c., &c.*

Ces travaux, tous remarquables et remarqués, justifient le succès que le Dr Duchenne a conquis dans le monde médical. « Les premiers praticiens de Paris, a dit son ami d'enfance, M. le Dr Gros, dans le discours prononcé sur sa tombe le 21 septembre dernier, s'empressaient d'appeler le Dr Duchenne en consultation, et de s'aider de ses lumières et de son concours, dans les cas de maladie afférents à la spécialité qu'il avait si bien cultivée et fait progresser. »

Le succès n'avait pas trop tardé à récompenser ses efforts. En juillet 1852, la Société de médecine de Gand ayant mis au concours cette question : *Déterminer par des faits l'utilité de l'électricité dans le traitement des malades,* le Dr Duchenne remporta le prix qui lui fit alors grand honneur.

En mai 1858, il fut compris parmi les cinq candidats auxquels le Gouvernement, en prorogeant de cinq ans le concours ouvert pour le prix de 50,000 francs à décerner à l'inventeur de la plus utile application de la pile de Volta, accorda une médaille d'encouragement pour leurs travaux. Dans cette même année, par un décret spécial, l'empereur Napoléon III le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Il aimait sa ville natale et il l'associa à ses succès en faisant toujours suivre son nom du nom « de Boulogne ». Il fut heureux du souvenir qui lui vint de ses amis avec le titre de membre correspondant de notre Société académique. Ce titre ne pouvait rien ajouter à ceux que les Académies, Universi-

tés et Sociétés de médecine de Paris, Dresde, Florence, Gand, Genêve, Kieff, Leipzig, Madrid, Moscou, Naples, Rome, Saint-Pétersbourg, Stockholm, Vienne, Wurtzbourg, etc., lui avaient décernés en le nommant l'un de leurs membres titulaires ou correspondants, mais il le tenait du pays dont on se souvient de plus en plus en avançant dans la vie, et il était de ceux qui disent : Mes plus doux succès me sont venus de mon village.

Aussi voulut-il bien communiquer à notre compagnie savante le résultat sommaire de ses *Etudes sur la courbure lombo-sacrée, considérée comme caractère de race chez certains habitants du Portel et d'Audresselles,* avec la réfutation d'une idée récemment émise à ce sujet, et qui n'allait pas moins qu'à donner le voisinage de la Grande Armée pour cause de la beauté des habitants de ces endroits.

« Dans les dernières années de sa vie — je ne puis mieux faire que d'emprunter ici ce qu'a si bien dit M. le Dr Gros — le Dr Duchenne consacrait deux jours par semaine aux consultations pour les pauvres et son assistant allait même faire gratuitement chez eux les opérations que leur maladie requérait. Il accueillait avec une affabilité parfaite les étudiants en médecine de Boulogne, et se plaisait à leur rendre service. Il ne recevait pas avec moins de cordialité ses confrères du pays : ses salons et sa table leur étaient ouverts.

« La santé de Duchenne, ébranlée il y a deux ou trois ans par une infirmité grave, s'était assez bien rétablie, lorsqu'un mois avant sa mort il fut pris d'une attaque d'hémorrhagie cérébrale. Mais une vie aussi bien, aussi philanthropiquement remplie. méritait la grâce d'une fin chrétienne, et le docteur Duchenne qui se rappela les enseignements de sa première éducation, par un acte libre et spontané de sa volonté, que son désir formellement exprimé par lui fut qu'on mentionnât à ses funérailles, appela à son chevet les secours et les consolations de la religion ; prouvant par un exemple de plus, la vérité de cette parole d'un philosophe chrétien, à savoir que

la vraie science, loin de nous éloigner de Dieu, nous en rapproche. »

Né le 18 septembre 1806, le Dr Duchenne expira, à Paris, le 17 septembre 1875.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, on distingue plusieurs opuscules de M. le Dr Ern. Hamy, membre correspondant : 1° *Documents sur les Bougars du gouvernement de Thomks* (Sibérie); 2° *Quelques observations ethnologiques au sujet de deux microcéphales américains désignés sous le nom d'Aztèques*, etc.; une *Notice historique et archéologique sur Halinghem*, par l'abbé F. A. Lefebvre, membre correspondant.

— M. Edouard Cat, professeur du collége, membre associé, lit une *Note sur le passage d'Annibal en Gaule*.

— M. Edouard de Poilly, membre titulaire, présente ensuite une *Note sur les désinfectants et les désodorants*.

— M. J. M. Richard, archiviste du département, membre correspondant, a bien voulu promettre son concours à nos travaux, concours qui nous sera précieux en raison de sa position à la source des documents les plus importants de notre histoire; il a transmis, pour être communiqué en séance, *un Accord passé en 1285 ou 1286 entre Robert II, comte d'Artois, et l'échevinage de Boulogne, sur leurs droits de justice respectifs*.

Ce document inédit est précédé d'une notice explicative et suivi d'un rapport de Boutillier, sergent du comte d'Artois, et d'une autre pièce, sans doute de la même provenance, concernant les empiétements des

maïeur et échevins sur les droits du seigneur suzerain.

Dans la lettre transmissive de ces documents, M. Richard fait connaître que l'inventaire qu'il rédige du trésor des chartres d'Artois sera imprimé complétement dans une année d'ici : il s'y trouve plusieurs pièces importantes pour l'histoire de Boulogne aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

Les archives d'Arras possédent, ajoute-t-il, une liasse de la *Communauté des marchands de Boulogne (1778-1793).*

L'*Intendance du Boulonnais* comprend quarante-six liasses contenant un grand nombre de pièces de première valeur. Il faut y ajouter quelques documents mélangés avec ceux des gouvernements de Calais, Ardres et Montreuil. Il en existe un inventaire détaillé et rédigé au moment de la suppression des intendances : cet inventaire accompagnait l'envoi des papiers de l'intendance d'Amiens à Arras.

— Un membre appelle l'attention de la Société sur les analyses de dolomie récemment publiés par M. Corenwinder, de Lille. On sait qu'il existe dans le Boulonnais une zône continue de calcaire depuis Elinghen jusqu'au Hure, et qu'entre autres usages, la dolomie sableuse de cette dernière localité, qui appartient au calcaire carbonisé est employée comme castine dans les hauts fourneaux de Marquise. M. Corenwinder a analysé comparativement la dolomie du Hure et celles de différentes autres localités. On reproduit ici le résultat de l'analyse du calcaire dolomistique du Boulonnais et de celui de Saint-Rémy-Chaussée, arrondissement d'Avesnes, appartenant à la même époque géologique.

	Le Hure.	St-Rémy.
Carbonate de chaux.	54.20	59.30
— de magnésie.	38.50	39.20
Silice, oxyde de fer . .	3 98	1.00
Matières bitumineuses, eau volatile, au rouge sombre	3.50	0.80
	100.18	100.30

— M. Giard, professeur à la faculté des sciences de Lille, transmet, par l'entremise de M. E. T. Hamy, une note sur les découvertes qu'il a faites de quelques mollusques nouveaux sur les côtes du Boulonnais :

Dans une excursion que nous avons faite récemment avec nos élèves sur les côtes du Boulonnais, nous avons pu recueillir quelques mollusques intéressants, dont plusieurs sont entièrement nouveaux, et les autres n'ont pas été signalés sur nos côtes.

Parmi ces derniers se trouve un joli nudibranche l'*Ancula cristata* Lov. (*Polycera* A et H) découvert il y a quelques années sur les côtes d'Angleterre, par MM. Adler et Hancock, observé aussi en Suède, par M. Loven, et en Allemagne, dans la baie de Kiel, par le professeur Mobuis.

C'est à la Roche-Bernard, près du Portel, que nous avons pu recueillir, en deux marées, une vingtaine d'individus de ce mollusque. Nous en aurions recueilli davantage, si nous n'avions dédaigné les exemplaires non adultes qui étaient en majorité.

Les mollusques tuniciers ne sont pas rares au Portel, et à Wimereux. Nous avons rencontré parmi les Ascidies simples le *Ciona intestinalis*, les *Ascidia Villosa* et *Chlorea:* parmi les Ascidies composées le *Circinalium concrescens*, le *Bothryl loïdes rubrum*, une espèce nouvelle de *Polyclenium* que nous décrirons plus tard et l'*Eucalium parasiticum*.

Mais l'Ascidie la plus remarquable de cet plage est, sans

contredit, une belle espèce de *Molgula* qui tapisse les rochers de la zône des laminaires et dont les individus forment des plaques de plusieurs décimètres carrés en s'agglomérant les uns contre les autres. Cette espèce ressemble beaucoup à la *Molgula macrosiphonica* de Kupffer, et il serait impossible de l'en distinguer d'après la description donné par ce naturaliste, mais elle est fixée, l'autre est libre : aussi selon une loi que nous avons mise en lumière et qu'il nous a été possible de vérifier une fois de plus, l'embryon de la *Molgula* de Wimereux a la forme de têtard, tandis que l'embryon de la *Molgula macrosiphonica* est complétement anovre et doué seulement de mouvements amæboïdes.

— M. Jules Barrois a fait quelques recherches sur la flore fossile de l'étage houiller du Boulonnais. Elle se décompose en deux flores distinctes, l'une celle des *grès des plaines* d'Hardinghen où l'auteur n'a trouvé que des *productus Flemingié* ou *carbonarius*, un morceau de *stigmaria ficoides* et un fragment de *calamites*, l'autre celle des *schistes de Locquinghen* qui contient les espèces suivants :

Pecopteris Lòshii.	*Annularia radiata*
Nevropteris heterophylla	*Asterophyllites delicatulus*
Sphenopteris coralloïdes	*Calamites Luckovii*
Trochomanites delicatulus	— *Cystii*

Sphenophyllum erosum (rameaux et fruits).

Tous ces végétaux appartiennent à la formation houillère, et leur présence démontre que la houille du Boulonnais n'appartient pas, comme le pensaient Murchison, Elie de Beaumont, Delanoue, Austen, etc., à l'étage du calcaire carbonifère dans lequel elle serait intercalée. Quand la houille se trouve dans cette dernière condition, elle est accompagnée d'une flore toute

différente, où prédominent les lycopodiacées du genre *Sagenaria*. L'absence complète des *Sigillaria*, l'abondance des *Astérophyllites* et des *Annularia* tendent à démontrer que la houille d'Hardinghen appartient aux niveaux moyen ou supérieur du terrain houiller, tels que M. Geinitz les a définis.

— M. Léon Delcourt, notaire en résidence à Boulogne, est à l'unanimité des suffrages, élu membre titulaire résident.

— Sur les propositions de MM. Platrier, Hamy et Deseille sont élus : membres honoraires : MM. Fleury, recteur de l'université de Douai, et Gosselet, professeur à la faculté des sciences de Lille, et membres correspondants : MM. Giard, Corinwinder et Chaplain Duparc.

Séance du Mercredi 3 *novembre* 1875.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— Après la lecture du procès-verbal et de la correspondance, le secrétaire dépose sur le bureau un échantillon *d'hypnum Sarmentosum,* transmis, avec une note explicative, par M. le Dr Ernest Hamy, de la part de M. A. Stendel.

M. A. Stendel adresse un échantillon d'*hypnum Sarmentosum* (Wahlenberg), découvert dans le célèbre gisement de Schussenried, Wurtemberg. Il rappelle sommairement l'histoire de la découverte que MM. Krauss, Hassler et Fraas ont faite vers les sources de la Schussen, il y a une dizaine d'années. Dans une sorte de cuvette creusée au milieu d'un

terrain manifestement glaciaire, se sont trouvés en grand nombre des débris de renne, de glouton, de lagopède, etc.; les uns cassés, les autres manifestement travaillés par les hommes, puis des lames, des scies, des perçoirs et des grattoirs en silex, des harpons grossiers en bois de renne, des bois du même ruminant percés d'un trou, des sifflets faits d'une phalange de renne perforée, etc.

Avec la faune éminemment arctique qui vivait avec l'homme en Wurtemberg, pendant la période quaternaire, on a découvert des mousses qui n'existent plus que dans les hauts parages de la zône glaciale. C'est une de ces mousses qui est sous les yeux de la Société.

M. Stendel a examiné l'exemplaire original de l'*hypnum Sarmentosum* cueilli par M. Schimper, près des glaciers de la haute Norwége. Les exemplaires fossiles de Schussenried sont absolument semblables à ceux-ci. L'honorable savant insiste sur l'intérêt qu'offre cette démonstration botanique de l'existence de l'homme pendant une période assez éloignée de la nôtre pour que les conditions atmosphériques aient été profondément différentes de celles qui règnent aujourd'hui

Au-dessus de la couche à ossements se manifestent des traces d'action glaciaire, pierres erratiques, argile morainique, etc. Ce qui montre que c'est entre deux extensions de glaciers que l'homme, le renne, etc., ont vécu ensemble aux sources actuelles de la Schussen.

— M. Jules Lion, membre correspondant, communique deux lettres, publiés en 1795, par le *Courrier de l'Egalité,* sur l'attitude politique de notre population, à cette époque.

N° 1121.

Courrier de l'Egalité (28 fructidor an V).

On lit dans le compte-rendu de la séance de la convention nationale, du 27 fructidor, présidence de M. Berlier:

« Perrin, des Vosges, revenant d'une mission dans le dé-

« partement du Pas-de-Calais, où il avait été chargé par le « Comité de salut public de mettre la côte en état de défense, « annonce que dans ce département l'esprit public est excel- « lent, que la constitution y a été acceptée à l'unanimité, que « l'acte du 5 fructidor a été accepté par les dix-neuf ving- « tièmes des assemblées primaires ; enfin que la côte est dans « un état de défense imposant, et que le bruit court, même en « Angleterre, que la prétendue expédition des Anglais contre « la France, ne consiste que dans le projet qu'ils ont formé, « de faire débarquer deux mille individus dont ils veulent se « débarrasser. »

N° 1122.

Courrier de l'Égalité.

Troisième année républicaine. Le 29 fructidor.
Ère ancienne du mardi 15 septembre 1795.

. . . .

Au rédacteur.

Boulogne-sur-mer, 22 *fructidor*.

Citoyen,

En dépit de nos ci-devant comtes, marquis et barons, et de tous les suppôts de Pitt, on a accepté à Boulogne la constitution républicaine avec le décret du 5 fructidor.

Ce décret, malgré les vociférations des meneurs de Paris, les adresses, les libelles et les déclamations incendiaires, a été accepté avec reconnaissance. Il n'a même éprouvé d'opposition que les déclamations d'un nommé Montoire, officier municipal, et qui, de perruquier révolutionnaire, s'est fait marchand de charbon. On lui a ri au nez, et tout s'est passé à merveille.

Nos campagnes agricoles ont voté dans le même esprit. Nous espérons que Paris en fera de même, et la France échappera à la guerre civile.

Salut et fraternité.

— Parmi les ouvrages offerts, on distingue les *Nouveaux renseignements sur les indiens Jivarot, par*

M. Ernest Hamy et le tome VIIe des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, dans lequel figure *La vie de château en Artois au commencement du XVIIIe siècle, par M. Asselin.*

— M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, rappelle ensuite que chacun des membres a bien voulu s'associer avec M. Eugène de Rosny, à la revendication des archives de la sénéchaussée enlevées en juillet dernier, en vertu d'une décision ministérielle de 1867. La pétition dont notre honorable collègue a pris l'initiative, doit être par M. Achille Adam, député du Pas-de-Calais, transmise au ministre de l'Intérieur.

Prochainement nous connaîtrons le résultat de cette tentative. Espérons qu'elle aura le succès qu'elle mérite et que M. le Ministre voudra se rendre aux raisons si bien exprimées dans la pétition dont voici le texte :

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, habitants de Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), avons recours à votre esprit éclairé et intelligent, afin de faire cesser un état de choses bien fâcheux pour notre pays et préjudiciable aux recherches historiques auxquelles se livrent, par pure affection filiale, quelques-uns de ses enfants. Voici ce dont il s'agit :

Au mois de juillet dernier la meilleure partie des archives de l'ancienne sénéchaussée du Boulonnais a été enlevée de Boulogne et transportée à Arras, en vertu d'une décision ministérielle fort antérieure. Les documents enlevés se composaient de deux anciens rôles de fiefs, de vingt et un Registres du Roi contenant les provisions d'offices, les dons faits pour services rendus, les brevets... ; et de soixante-dix-sept Registres aux Insinuations remplis de contrats de mariages, testaments, donations, transactions... ; c'est-à-dire de la plus importante partie de ces archives, pouvant servir, en

outre, à suppléer aux lacunes que présentent les registres des paroisses, ou de l'état-civil ; toutes pièces également précieuses pour nos familles et pour toutes les personnes qui aiment les vieux souvenirs et la gloire de leur pays.

L'absence de ces archives interrompt forcément des travaux en cours d'exécution et d'impression, entrepris depuis quelques années, car, pour les continuer, leurs auteurs devraient ce qui n'est pas possible, établir leur résidence à Arras, à cause des nombreuses recherches que nécessite toute œuvre historique sérieuse.

Que deviendraient ces documents au chef-lieu du département, ville éloignée de Boulogne de 120 kilomètres, après avoir été classés par leur savant et laborieux conservateur, ils dormiraient, inexplorés, dans leurs casiers, si toutefois il en reste pour eux.

Nous vous prions donc instamment, Monsieur le Ministre, de vouloir bien donner ordre à M. l'Archiviste départemental de laisser les archives de la sénéchaussée à la disposition de la Ville de Boulogne qui les conserverait, à titre de dépôt, avec les collections de la mairie. Elles se retrouveraient alors au milieu de leur famille, c'est-à-dire mieux que partout ailleurs. Un tel service vous donnerait de justes droits à notre reconnaissance.

Veuillez agréer, etc.

(Suivent les signatures).

— M. Louis Bénard lit, au lieu et place de M. Emile Martel, absent excusé, la suite du *Rapport sur l'Histoire de l'art* d'après un ouvrage de M. Boyer de Sainte-Suzanne.

— A l'unanimité des suffrages sont élus :

Membres Titulaires : MM. Achille Dutertre, propriétaire, et Lefebvre, professeur au Collége.

Membres correspondants : MM. Hofberg, membre de plusieurs sociétés savantes de Suède ; Ad. Delhaye,

professeur de sciences au lycée de St-Omer ; Duhousset, lieutenant colonel en retraite, à Paris ; Charles Barrois, préparateur à la faculté des sciences de Lille, et Constant Le Tellier, ancien professeur de rhétorique à Lisieux.

Séance du Mercredi 1er *décembre* 1875.

Présidence de M. Auguste Huguet, maire de Boulogne, président honoraire, membre titulaire.

— Communication est faite par M. Chaplain-Duparc, membre correspondant, d'une peinture Tongkinoise représentant une jonque de commerce, avec note sur sa provenance.

— Parmi les ouvrages offerts on remarque : *Cinquante ans de l'Histoire du Chapitre de Notre-Dame de Laon* (1544-1594) et divers opuscules de MM. Gosselet, Charles Barrois et A. Giard, membres de la Société.

— M. Platrier, président, donne lecture de l'appréciation faite dans la *Revue des Sociétés savantes*, du mémoire sur *les Communes du Nord lors de la bataille d'Azincourt*, présenté, au nom de la Société, par M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, lors du concours de 1876, tenu à la Sorbonne en avril dernier.

— Un exemplaire du tome IV des Mémoires de la Société est remis à chaque membre. Ce volume contient l'*Essai sur l'Histoire de Boulogne pendant la première moitié du XVIIIe siècle*, par M. Edmond Magnier ; un rapport sur *Les fouilles de la tombe Fourdaine*,

à Equihen, par le Dr Ernest-Théodore Hamy ; un mémoire sur *Les vestiges de l'âge de pierre en Egypte*, par M. Hofberg ; un précis historique *des campagnes de son bataillon (1792-1795)*, par MM. Delacre, avec notice et notes de M. Théodore Hamy ; une note sur le *Terrain houillier du Boulonnais*, par M. Jules Gosselet, membre honoraire, et un essai sur *La pêche pendant l'époque du Renne*, par le docteur Emile Sauvage.

Selon les prescriptions des statuts, des exemplaires pourront être vendus à toutes les personnes qui en feront la demande à la Société.

— M. Guillaume Delattre, membre titulaire, donne lecture de la suite de son *Etude sur le procès des Templiers*, d'après les plus récents travaux.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, veut bien donner lecture du mémoire communiqué par M. Edouard Dupont, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles, sur *La théorie des âges de la pierre dans l'Europe occidentale et principalement en Belgique.*

— On procède ensuite au renouvellement annuel du Bureau : sont élus, pour en faire partie avec M. l'abbé D. Haigneré, secrétaire perpétuel :

Président, M. Richard Platrier.
Vice-Président, M. Hector de Rosny.
Secrétaire-annuel, M. Ernest Deseille.
Archiviste-Bibliothécaire, M. Eugène de Rosny.
Trésorier, M. Carpentier.

Sont nommés Membres du Comité de publicité et de lecture :

MM. Louis Bénard,
L'abbé Joncquel,
Alphonse Lefebvre,
Eugène Martel.

— M. Noël Pichon, architecte de la Ville, est, à l'unanimité des suffrages, nommé membre titulaire résident.

— M. Hamy offre à la Société un exemplaire d'un petit mémoire de M. J. de Baye, intitulé : *Grottes de Baye. Pointes de flèches en silex à tranchant transversal*, extrait de la *Revue Archéologique*, et fait observer que les instruments décrits sous ce nom ne sont pas très-rares dans les stations néolithiques qu'il a fouillées, tantôt seul, tantôt avec M. Sauvage, dans le Boulonnais.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 12 *janvier* 1876.

Présidence de M. R. PLATRIER, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel a dit :

Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire partager la vive satisfaction qu'ont éprouvée les nombreux amis de M. Richard Platrier à la nouvelle de sa nomination au titre d'Officier d'Académie.

Vous n'ignorez pas qu'il faut mériter deux fois les palmes académiques avant de les obtenir. C'est la décoration de l'élite des intelligents : on en rend à dessein la conquête difficile.

Mais le mérite unanimement reconnu du professeur de Philosophie de notre Collége communal, à qui tant de familles ont dû les succès de leurs enfants dans les épreuves du baccalauréat, le désignait à cette distinction, et il est de ceux qui ne l'attendent pas longtemps.

Je crois pouvoir dire à notre Président, au nom de tous nos collègues :

« Monsieur, la Société Académique est très-heureuse de l'honneur que le Gouvernement vient de vous faire en vous décernant le titre d'Officier d'Académie ; elle est fière de le ratifier en affirmant qu'il ne pouvait être accordé avec plus de justice. Recevez nos félicitations bien sincères et bien cordiales. »

L'assemblée approuve les paroles prononcées par son secrétaire et témoigne à M. Platrier combien elle est fière et heureuse de la distinction méritée qu'il vient d'obtenir.

— Le secrétaire dépouille la correspondance reçue et donne communication, au nom de M. Eugène de Rosny, d'une lettre adressée à notre honorable collègue par M. le Maire de Boulogne, au sujet de la réponse négative que M. le Ministre de l'Intérieur a faite à la pétition par laquelle les membres de la Société et plusieurs personnes notables de la ville sollicitaient le retour à Boulogne des archives de la sénéchaussée.

Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur,

Sous la date du 3 janvier 1876, j'ai reçu de M. le Sous-Préfet la lettre suivante :

« Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur « a reçu une pétition signée par vous et plusieurs habitants « de Boulogne, demandant que les registres de la Sénéchaus-« sée du Boulonnais, récemment réintégrés aux archives « départementales, soient déposés à la Mairie de cette ville.

« C'est en vertu d'un accord intervenu entre le Garde des « Sceaux et le Ministre de l'Intérieur que ces documents, « appartenant à l'Etat, ont été transportés du tribunal de « Boulogne au dépôt départemental. L'Autorité judiciaire a « consenti à leur cession pour assurer l'exécution, demeurée « jusque là incomplète, des lois de 1790 et de l'an V, qui « avaient prescrit la réunion des titres de cette nature au « chef-lieu de l'administration départementale.

« On n'avait pas d'autre motif pour ne point les laierss à « la garde du greffier ; et le tribunal serait en droit de se « plaindre, s'ils ne lui avaient été enlevés que pour être « transportés, dans la même ville, du Palais de Justice à la « Mairie.

» Il paraît, en conséquence, impossible à M. le Ministre de « l'Intérieur, d'accueillir la demande dont il s'agit ; mais il « ne voit aucun inconvénient à ce que, pour faciliter les « recherches historiques auxquelles les pétitionnaires dé- « sirent se livrer, la Préfecture envoie à Boulogne, l'un après « l'autre, ces registres qui me seront successivement retour- « nés. La communication aura lieu à l'hôtel de ville, sous « la surveillance et la responsabilité de l'archiviste dépar- « temental.

« Agréez, etc.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien communiquer cette décision à Messieurs vos co-signataires de la Société Académique, en leur exprimant tous mes regrets de n'avoir pu obtenir de M. le Ministre la mesure que je m'étais fait un plaisir et un devoir d'appuyer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire de Boulogne,
AUG. HUGUET.

En transmettant cette lettre, M. Eugène de Rosny a joint ces observations :

Messieurs,

Voilà donc l'accueil fait à notre demande ; vous partagerez certainement mon désir d'adresser d'abord nos remerciements à M. le Maire de Boulogne, qui a fait tout ce qui lui était possible de faire pour arriver à un meilleur succès, et surtout à M. Achille Adam, qui, avec une grande obligeance, a multiplié les démarches à Paris, dans le même but.

Je ne crois pas qu'on puisse objecter quoi que ce soit de raisonnable aux motifs qui servaient d'appui à notre démarche ; ces motifs, vous les avez tous approuvés, puisque vous les avez tous signés. On nous dit que c'est par suite d'un accord entre le Garde des Sceaux et le Ministre de l'Intérieur,

et par le consentement de l'Autorité judiciaire, que le transport de nos archives à Arras a été opéré, en vertu des lois de 1790 et de l'an V. Cela prouve, entre autres conséquences, que ces lois sont en contradiction avec le bon sens et la justice.

On nous dit encore que le tribunal de Boulogne qui a laissé enlever les archives qu'il a toujours possédées aurait droit de se plaindre, si elles étaient transportées à l'hôtel de ville ; cela n'est pas sérieux ; nos juges boulonnais ne peuvent pas vouloir que des titres Boulonnais soient placés à Arras plutôt qu'à Boulogne.

On nous dit que ces documents ont été réintégrés aux archives départementales ; comment cela peut-il être, quand ils n'y avaient jamais été.

On accorde cependant quelque chose à ceux qui désireront consulter nos registres ; on les enverrait d'Arras, l'un après l'autre, à l'hôtel de ville de Boulogne, et lorsqu'ils auraient été parcourus, ils feraient retour à la sous-préfecture, et la communication se ferait sous la surveillance et la responsabilité de l'archiviste départemental ; ainsi ce fonctionnaire accompagnerait chaque volume et séjournerait à Boulogne pour surveiller le travailleur. Cette mesure n'est donc pas praticable si on veut l'exécuter à la lettre.

Dans le fait il ne s'agit pas ici du maintien de la loi qui n'est pas toujours respectée, quand elle gêne, ni de M. le Garde des Sceaux, ni de M. le Ministre de l'Intérieur ; il s'agit d'un fonctionnaire qui ne veut pas revenir sur une résolution qu'il a prise et à qui, par conséquent, il est fort inutile de donner de bonnes raisons ; il s'agit, peut-être, d'un élève de l'école des Chartes à qui nous n'aimons pas à donner quelque 800 ou 1000 fr., pour exécuter un inventaire dont s'acquitterait beaucoup mieux et à moindres frais notre zélé et laborieux archiviste. Mais je ne crois pas que nous devions nous adresser de nouveau à l'autorité supérieure, après nous être servis inutilement du secours de la raison, nous devons nous arrêter, au moins pour le moment.

Nous pouvons peut-être, cependant, essayer de profiter de la petite concession qui nous a été faite ; il peut se faire que l'exécution en soit moins impraticable qu'elle ne semble à la lecture de la lettre que j'ai reçue; c'est une épreuve à faire.

M. de Rosny est donc d'avis de profiter de la petite concession faite aux pétitionnaires, et propose de voter des remerciements à M. Auguste Huguet, maire de Boulogne, et à M. Achille Adam, député, pour tout ce qu'ils ont fait, auprès de l'autorité supérieure, à l'effet de répondre aux vœux des pétitionnaires,à qui le départ à Arras de ces précieuses archives semble une perte fâcheuse, une perte de papiers de famille.

M. Louis Bénard appuie les observations de M. de Rosny, et fait connaître que les archives de la sénéchaussée sont doublement Boulonnaises en ce qu'elles n'ont été conservées, pour la majeure partie, en 1792-93 que par le dévouement, et au péril même de la vie d'un Boulonnais, M. Segoing d'Augis, qui les avait alors à sa charge, en sa qualité d'ancien greffier de la sénéchaussée.

L'assemblée, reconnaissante des démarches faites par MM. Auguste Huguet, maire, et Achille Adam, député, leur vote des remerciements (1); elle décide, en prin-

(1) Le 13 janvier 1876, il a été écrit à M. le Maire de Boulogne :

Monsieur le Maire,

Dans sa réunion du 12 courant, sur la proposition de M. Eugène de Rosny, la Société Académique vous a voté des remerciements pour tout ce que vous avez fait en faveur de la demande du retour à Boulogne des archives de la sénéchaussée. Si le succès n'a pas couronné vos démarches nombreuses, ni la pétition qu'avec vous-même et les membres de notre asso-

cipe, sur la motion de M. Eugène Martel, qu'on fera copier, autant qu'il sera possible, les registres de la collection léguée par la juridiction de la Sénéchaussée Boulonnaise.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société, se trouve le troisième volume des *Recherches Généalogiques*, que M. Eugène de Rosny, membre titulaire, vient de publier.

M. Louis Bénard s'est inscrit pour en rendre compte.

En signalant à l'assemblée le don de cet ouvrage, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, a désiré prendre

ciation ont signée tant de personnes notables de la ville, c'est que nous avons rencontré, comme juges de notre requête, ceux-là mêmes qui avaient fait décider autrefois l'enlèvement de ces documents au profit du dépôt d'Arras. Faut-il renoncer à l'espérance de les obtenir plus tard ? La Société ne le croit pas ; mais en attendant, elle compte profiter de la petite concession qui nous a été faite et que fait connaître la lettre communiquée par vous à M. de Rosny, du prêt, volume par volume, des divers registres du roy, des registres aux insinuations, etc.

La Société a voté, en principe, la copie de ces registres, si cette copie peut se faire, et elle vous serait très-obligée de vouloir bien solliciter auprès de la Préfecture le retour, à titre de communication :

1° Des registres de fief ;

2° Des trois premiers registres du roy.

La Préfecture consentira, nous l'espérons, à vous transmettre ces volumes, qui resteront en dépôt au bureau des archives de la Mairie, où les membres de la Société pourront en prendre connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec l'expression de notre gratitude pour votre sollicitude à notre égard, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Le Secrétaire, ERN. DESEILLE.

Le Président, R. PLATRIER.

date dans les remerciements que doivent à M. de Rosny les archivistes et les amis de l'histoire ; il dit que le travail de bénédictin, accompli avec tant de persévérance et de science par notre honorable collègue, est l'un des plus utiles qu'on pouvait entreprendre.

Nos registres de paroisses ou d'Etat-Civil ne vont pas au-delà de 1558. Par ses recherches, M. de Rosny les fait remonter au XIIe siècle : On trouve dans son livre des traces de filiation des principales familles du pays depuis sept siècles et plus.

Ces recherches, dont les sources sont indiquées, ont un caractère d'exactitude qui leur assure une autorité incontestable ; elles feront loi alors qu'auront disparu les parchemins dont elles ont extrait la substance.

— M. Edouard Cat, professeur au Collége, membre associé, présente quelques observations sur les lettres de Henri de Guise :

Un volume de lettres très-importantes pour l'histoire de France vient d'être publié par MM. Loiseleur et Baguenault, dans les *Mémoires de la Société historique de l'Orléanais ;* ce sont les lettres échangées entre la cour de France et le marquis de Fontenay, notre ambassadeur à Rome, à propos de l'expédition de Henri de Guise, en 1647. Ces lettres n'apportent sans doute aucun fait nouveau à l'histoire ; mais elles jettent un jour inattendu sur l'histoire de la révolution de Naples, et nous montrent pour ainsi dire à nu la politique cauteleuse et hésitante de Mazarin, qui nous empêcha de réussir sur ce point.

— Communication est faite, au nom de M. Lipsin, d'une transcription excellente des *Martyrologes de Térouanne et de Boulogne, des statuts* et du *cérémonial du Chapitre de Notre-Dame,* laquelle est mise à la disposition de notre association.

MM. Louis Bénard et Ernest Deseille font ressortir l'importance de ces documents. Comme l'impression des manuscrits importants et des pièces rares de notre histoire civile et religieuse fait partie du programme de notre réorganisation, en 1872, l'assemblée décide qu'elle les éditera dans un volume spécial de nos Mémoires. Elle a préalablement voté des remerciements à M. Lipsin.

— M. Ernest Deseille donne lecture d'une analyse de la procédure poursuivie de 1688 à 1710, par les pères de la Chambre des pauvres de Boulogne, en revendication des bâtiments de l'ancien hôpital de Ste-Catherine « usurpés » par les dames Annonciades, pour en former leur monastère.

Ces bâtiments ont été abandonnés par les mayeur et échevins, en 1628, afin de n'avoir pas à rendre les comptes de gestion de l'hôpital que les sœurs leur réclamaient, en vertu d'une sentence de la sénéchaussée.

— M. Edouard de Poilly, membre titulaire, fait connaître le résultat de diverses expériences pour déterminer les degrés et séparer l'alcool des vins et eaux-de-vie.

— M. le Secrétaire annuel communique quelques observations sur la flore littorale du Boulonnais recueillie pendant l'excursion faite à Wimereux par l'Association Française pour l'encouragement des sciences.

La flore de cette localité est exceptionnelle, et les botanistes qui sont venus visiter avec leurs collègues en zoologie, le laboratoire que M. Giard, membre de la Société, y a installé, ont recueilli des observations pleines d'intérêt.

Les végétaux des marais voisins croissent aux environs non loin des plantes spéciales aux dunes, et un peu plus haut, la flore spéciale des falaises a offert quelques-

uns de ses plus remarquables représentants. Du sable sortaient, dit le compte-rendu de l'excursion, de nombreuses touffes de l'*Euphorbia Paralias*, avec les mêmes caractères qu'avaient constatés les membres de l'Association deux ans auparavant, sur les bords du bassin d'Arcachon. Au nord de Wimereux, la plante disparaît peu à peu et n'est plus représentée que par de très-rares individus au delà du cap Gris-Nez. Dans les bas-fonds abondent les Triglochines et dans les restes mêmes du bassin creusé pour la flottille de Napoléon, une remarquable primulacée à pétales, le *Glaux maritima*, qui disparaît aussi vers Calais pour reparaître à Dunkerque. Les hauteurs des dunes sont tapissées, dans toute la région, des graminées si connues qui maintiennent le sable et que, dans le pays, on désigne sous le nom commun d'*Oyats*. Tels sont les *Elymus arenarius*, *Phleum arenarium*, *Aira multicaulis*, divers *Agropyrum*, etc., etc., avec eux, la cyperacée qui donne la salsepareille d'Allemagne *(carex arenaria)*. A partir du bord de la mer, les soudes et les Arroches se montrent, entremêlées de nombreux pieds d'*Honckeneja peploïdes*; les pelouses gazonnantes sont garnies de spergules, de *Sagina*, de rosettes d'*Erodium* et de *Hieracium*, et surtout des feuilles piquantes du Panicaut maritime, près duquel se retrouvent encore des tiges desséchées d'une Orobranche parasite assez commune. Cette végétation est la même que celle qui se retrouve plus au nord, dans les dunes du Calaisis, et là, sans doute, on observera aussi l'*epilobium spicatum,* qui prend un si beau développement dans les garennes sablonneuses qui séparent Gravelines de Calais.

Avec les falaises, la végétation change d'une façon surprenante. Sur les sommets herbeux croissent, non

loin des petits buissons de genévriers, couverts de fruits verts, de ravissantes touffes violettes du *Gentiana germanica,* à la corolle doublée d'une élégante collerette frangée ; on retrouve, non sans peine, une foule de hampes desséchées, mais très-courtes des Ophrydées, qui, dans ces conditions, sont souvent unis ou biflores, et rappellent, par leur port singulier, un certain nombre de types Australiens appartenant à des genres bien éloignés de la famille des orchidacées.

En haut de la falaise, les bruyères naines et les ajoncs rabougris sont constellés des fleurs rosées de la petite centaurée. Dans les dépressions de la dune, souvent submergées, abonde le *Cochlearia anglica,* avec feuilles ordinairement charnues et cassantes.

Les collines de sable qui séparent ces petites prairies de la plage sont couvertes d'*Hippophae rhamnoïdes* entre lesquels fleurissent le liseron soldanelle et tout un monde de pensées sauvages, d'un violet terne (*viola sabulosa*). Le *cakile maritima* sort du sable, non loin du *glaucium*, dans des endroits même que le flot recouvre souvent à marée haute. Dans les anfractuosités des fissures de la falaise, qui descendent vers la mer, en formant ce que dans le pays on appelle des *crans*, les sources d'eau douce qui filtrent au travers de la roche inondent cà et là des touffes de cressons de fontaine (*nasturtium officinale*), que les habitants viennent quelquefois recueillir pour leur nourriture, et sur les déchirures même de la falaise s'implantent les *pyrethrum* herbacés des champs voisins, devenus ici charnus et succulents, et de nombreuses touffes de *Brassica* en apparence sauvages et qui sont peut-être échappés des cultures, quoique plusieurs auteurs autorisés aient cru y voir la souche probable de la plupart de nos choux cultivés.

Séance du Mercredi 2 février 1876.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

M. Richard Platrier, président, rappelle la récente élection, à la dignité de sénateur, de M. Auguste Huguet, membre titulaire de la Société, et propose de lui adresser une lettre de félicitation, dont le texte est approuvé comme il suit :

« Monsieur et cher collègue,

« Si notre ville entière témoigne une vive satisfaction des suffrages qui ont élevé le Maire de Boulogne au titre éminent de sénateur, la Société Académique doit particulièrement se réjouir de compter parmi ses membres le nouvel élu de la Chambre-Haute.

« En dehors de toute question politique que nous n'abordons jamais, ne devons-nous pas témoigner combien il est heureux aussi pour notre compagnie d'avoir dans le Sénat un représentant dont le dévouement, acquis à nos intérêts, s'est manifesté avec tant de sollicitude en toutes circonstances.

« C'est la troisième fois que le titre de sénateur est décerné à un Boulonnais. L'illustre Daunou, et celui dont le nom suffit sans épithète, Sainte-Beuve, ont honoré cette dignité. Vous qui la tenez de l'élection, vous pouvez être justement fier de tels prédécesseurs Comme eux, vous avez su apprécier que le relèvement du pays doit s'accomplir par le renouvellement des intelligences, par une diffusion plus abondante de l'instruction à tous : C'est un point de contact avec ces grands penseurs et écrivains que les lettres ont compris parmi leurs amis les plus vrais.

« En vous présentant aujourd'hui, au nom de la Société Académique et conformément à la résolution unanime prise en séance, les félicitations les plus vives, nous sommes persuadés

que la devise de notre association qui a toujours été celle du Maire de Boulogne, *Labore et Concordia*, sera aussi celle que vous porterez au Sénat.

« Veuillez agréer, etc. (1). »

(1) M. Auguste Huguet a répondu en ces termes, le 7 février 1876, à M. le Président de la Société :

Monsieur et cher collègue,

Je suis profondément touché du témoignage de sympathie que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, au nom de la Société Académique de Boulogne, à l'occasion de l'élection du 30 janvier et des suffrages qui m'ont élevé à la dignité de sénateur.

Les sentiments dont vous vous faites l'organe, en termes chaleureux, sont si flatteurs pour moi, que je ne sais trouver d'expression pour vous dire toute ma reconnaissance.

En me rappelant que le titre de sénateur a été décerné à l'illustre Daunou et à un autre Boulonnais non moins célèbre, Sainte-Beuve, vous me citez deux hommes éminents qui, à des titres divers, ont honoré cette dignité et laissé un nom cher aux amis des lettres et des sciences. Ce souvenir me trace des devoirs bien élevés, bien difficiles à remplir pour moi qui n'ai d'autre titre à ces hautes fonctions que mon dévouement à mon pays, à ses intérêts, à tout ce qui peut contribuer à son bonheur et à sa prospérité.

Ces sentiments, je les partage avec vous tous, Messieurs et chers collègues, vous, dont les travaux, les préoccupations constantes et les études sérieuses ont contribué à répandre le goût des lettres à Boulogne, vous, qui n'avez jamais failli à la belle devise de votre association *Labore et concordia*. Votre devise est celle de tous les hommes de cœur qui placent le salut de la patrie avant tout et pensent que le relèvement de la France ne peut se faire que par la diffusion de l'instruction.

Veuillez recevoir pour vous-même, Monsieur le Président, et transmettre à Messieurs les Membres de la Société Académique de Boulogne l'expression de ma reconnaissance et de mon dévouement et l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

AUG. HUGUET.

— M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, donne un souvenir à la mémoire de M. Léon Noël, juge de paix, l'un des membres fondateurs de la société Académique, décédé le 21 janvier 1876. S'attachant spécialement à faire valoir les vives qualités d'esprit de celui qui représenta si bien dans sa vie le type excellent de l'amateur éclairé et du délicat poëte, il a dit :

Peu de mois avant sa mort, M. Léon Noël m'écrivait de Samer :

« Je suis venu demander à l'air actif et pur de ces montagnes un peu de respiration pour les quelques jours de tristesse et de souffrance que Dieu me laisse encore.

« Mais au milieu de ces campagnes, l'esprit se perd dans le vide et ne sait de quoi s'occuper : il m'est venu à l'idée de m'imposer une tâche...

— « Vous savez bien que je ne suis plus qu'un pauvre aveugle qui garde la chambre depuis cinq mois, » m'écrivait-il encore quelques jours plus tard.

Aveugle, souffrant sans relâche les tortures de la bronchite ne trouvant plus le sommeil réparateur, M. Noël demandait à la poésie la consolation de ses jours attristés, et, sur son lit de douleur, il scandait encore des vers.

Combien fut vif en lui le goût littéraire auquel il demanda les dernières distractions, comme, en sa jeunesse, il lui avait demandé ce qui fit ses vifs succès dans un monde intime dont il racontait les fêtes et les plaisirs.

Peu d'amateurs ont été mieux doués du côté de l'esprit alerte, satirique et de la meilleure veine gauloise.

Il aimait, que dis-je, il affectionnait tous ceux en qui il voyait des émules : il se plaisait à leur ouvrir les albums où ses opuscules avaient été recueillis et dont l'ensemble rappelait beaucoup d'anecdotes curieuses sur les événements passés en notre ville.

Nos journaux contiennent, sous sa signature bien connue, un grand nombre de pages spirituelles et qui arrêteront le lec-

teur lorsqu'il les verra. Dans ses écrits, dans d'autres moins en vue et oubliés de la génération actuelle, ne pourrait-on choisir et trier de quoi former un volume, auquel serait confié le souvenir estimé d'un véritable ami des lettres.

Mon vœu sera-t-il réalisé ?

J'ajouterai que sur la tombe de notre regretté collègue, M. Sergent, ancien avoué et suppléant à la Justice de paix, a retracé avec une émotion communicative les qualités précieuses du jurisconsulte et du magistrat dont l'intégrité et les lumières sont si unanimement reconnues.

M. Léon Noël mérite de ne pas être oublié, et il ne le sera pas.

— M. Achille Dubarle, membre titulaire, fait ensuite, selon ses propres expressions, traverser le détroit à nos imaginations et nous conduit chez un poëte anglais, dans une étude intitulée, *Une demi-heure avec Alfred Tennyson, le poëte lauréat de l'Angleterre*.

— Lecture est donnée de la lettre suivante adressée par M. François Morand, à MM. les Membres du bureau de la société Académique :

Boulogne, *ce* 17 *janvier* 1876.

Messieurs,

Il n'est pas de fois que dans mes visites au cimetière de l'Est je n'aille jusqu'au mausolée qui a été élevé, il y aura bientôt soixante ans, sur la tombe de notre historien Henry ; et toujours, à la vue de tout ce qui s'érige de monumental en l'honneur des hommes qui ont été glorieux ou utiles à la ville de Boulogne, j'en reviens attristé, même humilié de l'état d'abandon et d'affaissement où ce monument continue d'être laissé. C'est à la société d'Agriculture, dont Henry était le secrétaire à sa mort, que l'on en dut l'érection. Au temps de sa construction, l'emplacement qu'il occupe encore, se trouvait aux abords de l'ancienne entrée du cimetière, du côté de

la route de Saint-Omer. Je suis du petit nombre de ceux qui pourraient se souvenir de l'avoir vu construire, et je le visitais souvent. Je me rappelle même que, n'ayant pas encore quinze ans, je me trouvai un jour enfermé dans le cimetière, par un clair de lune, pour m'y être attardé, et grâce à la clôture de ce cimetière qui était de haies vives, je pus m'en tirer. Je ne suis pas bien sûr que ce ne fût pas aussi une autre tombe d'à côté qui m'y fit oublier l'heure, à cause de la singularité de son épitaphe. Cette épitaphe était dédiée à un ancien juge-suppléant du tribunal de commerce, l'avoué Penel; et je voulais m'assurer si c'était un *i* avec le point ou un *é* avec l'accent que le sculpteur avait gravé dans le mot suppléant. Hélas! c'était un *i* très-authentique, et l'avoué Penel serait encore pour la postérité un ancien juge *suppliant* (ce qui se voit parfois), si la tombe avec l'épitaphe, en disparaissant à la longue, n'avait pas contribué à l'isolement de celle de l'historien Henry.

Aujourd'hui, par suite des alignements donnés aux chemins dans le cimetière, le monument se trouve en retraite du bord de celui qui y conduit, et il est séparé de la bordure par un terrain inoccupé, qui pourrait être demandé et concédé pour une autre sépulture. On l'éviterait en rapprochant le mausolée du chemin. Sans doute, depuis le temps où les dépouilles mortelles de notre historien furent déposées dans la terre qu'il couvre, il n'en reste plus de vestiges; mais le monument serait encore là pour en marquer la place. On profiterait d'un léger déplacement pour le relever et le restaurer; il redeviendrait digne de l'auteur de l'*Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, du fondateur moderne de notre histoire locale, et chacun saurait en quel lieu il a reposé, après sa vie, pour n'y être pas oublié.

Je n'ai aucune voix à faire entendre pour en proposer les moyens, et je ne me permettrai même pas les conseils. La société d'Agriculture, qui a honoré les cendres d'un de ses membres, qui lui avait donné un lustre, cette société n'est plus celle d'aujourd'hui; je ne puis donc m'adresser à elle.

Mais la vôtre, Messieurs, en a hérité le goût et la culture des lettres et de l'histoire ; et elle possède dans son sein des continuateurs de l'œuvre d'Henry. C'est à vous, dès-lors, que doit appartenir et être recommandé le soin de tout ce qui peut tendre à protéger et conserver sa mémoire.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués (1).

F. Morand.

La société, reconnaissante de la pensée qu'a eue M. Morand en lui signalant une bonne œuvre à accomplir, s'est empressée de répondre à son vœu ; une commission composée de MM. Dubarle, Pichon, Alphonse

(1) Il a été répondu le 5 février 1876 à M. François Morand par la lettre suivante :

« Monsieur F. Morand,

« Votre lettre du 17 janvier, communiquée à la société Académique dans sa séance du 2 courant, a été écoutée avec plaisir et fruit. Une commission doit prendre toutes les mesures pour répondre immédiatement au vœu que vous exprimez éloquemment. Si vous désiriez l'éclairer de vos avis, vous pourriez assister à ses réunions et l'aider dans les propositions qu'elle doit préparer.

« Vous pourriez plus encore : La société Académique a regretté qu'aucune notice digne de l'historien Henry n'ait été écrite ; elle souhaite de combler cette lacune, pour le jour où un public d'élite sera convoqué prés de sa tombe réédifiée. Est-il besoin d'ajouter que si vous vouliez l'écrire on en serait heureux à tous les points de vue.

La société Académique vous est reconnaissante de la bonne pensée que vous avez eue de lui signaler un devoir à remplir ; elle s'honore que vous la jugiez l'héritière de l'ancienne société d'Agriculture. Vous étiez de celle là, vous manquez à la nôtre, mais d'après votre communication, nous voyons avec satisfaction la sympathie que vous portez à son héritière. Par cette sympathie, par la vénération que mérite la mémoire de celui qui le

Lefebvre et Louis Bénard, prendra toutes les mesures immédiates pour réédifier la tombe de l'historien Boulonnais.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, communique un *inventaire sommaire* qu'il a dressé autrefois, *des registres, dits du Roy*, formant le fonds précieux des archives de la sénéchaussée, enlevées à notre ville pour le dépôt départemental d'Arras. La société a pu ainsi apprécier l'étendue de la perte que notre ville a faite,

premier débrouilla l'art confus de nos vieux annalistes, étant ajouté aussi que vous avez connu l'historien Henry et que vous saurez tracer de lui un portrait ressemblant, nous venons vous prier, à titre de successeur immédiat, d'écrire la vie do l'écrivain qui a été en ce siècle le premier archiviste et le premier historien de Boulogne.

« Veuillez agréez, etc. »

M. F. Morand a répondu le 6 février à MM. les Président et secrétaire de la société Académique :

« Messieurs,

« Je suis fort obligé à la société Académique d'avoir bien voulu prendre la restauration du tombeau d'Henry sous son patronage, et je m'empresse de l'en remercier. Je tenais à ce que l'affaire fût en bonnes mains, je sais maintenant qu'elle y est. Vous me transmettez une proposition bien séduisante, surtout dans les termes gracieux où elle m'est faite. Mais permettez-moi de m'y dérober. Ce serait une réapparition et à une place qui n'est pas la mienne, bien que vous me l'offriez ; deux raisons qui me commandent de m'abstenir. Le rôle est tout entier à la société ; et elle le remplira parfaitement.

« Je ne puis donc être de la pièce, mais je serai du public et au premier rang pour applaudir.

« Croyez, je vous prie, Messieurs, à toute ma reconnaissance, et à mes sentiments personnellement affectueux,

« F. MORAND. »

par le transport au chef-lieu, des documents de l'ancienne juridiction boulonnaise, vrais papiers de famille dont nous prive une interprétation bien sévère de la loi de messidor an II.

-- Communication est faite, au nom de M. Georges Vallée, membre correspondant, d'un extrait du *Livre provincial des blasons d'armes,* concernant les familles boulonnaises.

— La société apprend avec satisfaction que M. le Dr Ernest Hamy, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle à Paris, et membre correspondant de notre compagnie, a reçu le titre d'Officier d'Académie, à la suite du congrès géographique de 1875.

— Il est donné lecture de la note suivante sur l'*Inscription romaine du portail de l'ancienne Cathédrale de Notre-Dame*, par M. Ernest Desjardins :

M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), a étudié, pendant un récent séjour à Boulogne, les inscriptions romaines conservées au Musée et à la Cathédrale. Il entretient spécialement la société Académique de cette dernière, figurée dans le premier de nos bulletins publié en 1864 *(Bull. Soc. Acad. de Boulogne-sur-mer*, t. Ier, p. 18.)

Voici la lecture que M. Desjardins propose :

CORIOI
IAVITI *Filius* velmelius IAVII *Filius*
FEC*it* P*edes* CIII.

Corioi, fils de Javitus (ou de Javius) a fait trois cents pieds (de l'ouvrage en question).

« C'était sans doute un mur d'enceinte, dit M. Desjardins, et ce Corioi était probablement maçon ou entrepreneur. En tout cas, c'est un Gaulois que ce *Corio* ou *Corioi*. Les noms

CORIO CORDIO, CORIS, CORISSO, sont assez répandus dans le Nord (Voy. *Sgles figulnis*, de Schuermans, n° 1593-1604).

« Il y a des noms gaulois terminés en OI au nominatif (1). M. Gaidoz, le savant celtologue, croit pourtant que OI ne peut être un nominatif singulier. Cette désinence serait un pluriel comme dans TANOTALIKNOI de l'inscription de Novare. Ce nom de CORIOI lui semble particulièrement curieux en ce qu'il fournit le premier élément du nom d'un peuple américain, les CURIOsolites.

« Si l'on accepte l'opinion formulée par M. Gaidoz, la lecture proposée devient CORIOI *(Fratres)* JAVITI (JAVII) *Filii Fecerunt Pedes* CIII. »

M. Desjardins fait remarquer que « si nous avons CORIOI comme nom pluriel, le nominatif singulier sera CORIOEUS, pluriel CORIOEI contracté en CORIOI. Or, la forme gauloise nominative CORIO, comme MARIO, ONIS, est plus conforme aux analogies connues. Elle donnerait au pluriel CORIONES, qui s'écarte trop de notre inscription. »

Le savant épigraphiste passe à l'étude de la seconde ligne de l'inscription : « Il ne faut pas attacher, dit-il, une grande importance à la ligature I-F qui la termine, nous avons à la troisième ligne deux ligatures insignifiantes.

« J'aimerais mieux, dit M. Desjardins, IAVVS, IAVIVS que IAVITVS. IAVVS est un nom gaulois très-répandu sous la forme IABUS, qui lui est identique (Schuermans, *Op. cit.*, n° 2536, 2537, 2538). Nous avons aussi IAVENUS (n° 193 de mes *Inscriptions de potiers* et p. 134 de mon *Mémoire sur Bavai*), que j'ai peut-être eu tort de lire T. AVÉNVS, car Roach Smith a donné la même inscription provenant d'Angleterre, et sur laquelle il n'y pas de point séparatif et qu'il lit IAVENVS. »

Il ne peut s'agir dans la troisième ligne que de pieds du pays. Or, le pied gaulois, ainsi que l'a, selon moi, démontré

(1) SCHUERMANS, n° 855 : DESJARDINS. *Mém. sur Bavai*, p. 128, n° 64 ; 131, n° 139, 140, n° 331. Le génitif régulier de *Corio* étant *Corionis*, et le pluriel *Coriones*, il est impossible de penser à autre chose qu'à un nominatif.

M. Aurès, est l'ancien pied de roi français, soit $0^m,3248$ dont 7500 = 2436 mètres qui faisaient la lieue nationale gauloise primitive, ramenée par les Romains au compte rond de un mille et demi pour donner une satisfaction au pays, et soumettre cette concession au système romain par approximation. Le mille = $1481^m,50$, un mille et demi valait 2222 mètres qui font la lieue gauloise romanisée. »

— M. Ernest Desjardins, l'éminent épigraphiste, à qui la société devra l'étude complète sur toutes les inscriptions romaine du Boulonnais, est nommé membre honoraire, à l'unanimité des suffrages.

Séance du Mercredi 1er *mars* 1876.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

Parmi les ouvrages offerts figurent 1° un mémoire de M. le Dr Henri Cazin lu à l'Académie de médecine, le 11 mai 1875, intitulé : *De l'opération césarienne en cas de tumeurs fibreuses utérines remplissant l'excavation pelvienne; 2° une* Étude *sur les races sauvages de la péninsule Malaise* par M. le Dr Ernest-Théodore Hamy ; 3° compte-rendu, lu à l'Académie des sciences, d'un *Mémoire sur les têtes osseuses de races humaines fossiles et actuelles*, faisant partie de l'*Histoire de la Craniologie*, par MM. de Quatrefages et Hamy ; 4° *Observations météorologiques en ballon, et Mémoire sur l'existence de corpuscules ferrugineux et magnétiques dans les poussières atmosphériques*, par M. G. Tissandier.

- M. Richard Platrier, président, présente oralement un rapport sur les *Mémoires* de la société Centrale du département du Nord, séant à Douai : Il analyse quelques-unes des études qui composent le volume, et fait ressortir leurs divers mérites. M. Platrier a particulièrement insisté sur deux mémoires, l'un de M. Montée, sur *La Philosophie Pythagoricienne*, l'autre dû à M. Terrat, professeur à la Faculté de droit, sur *Le Rôle des Langues anciennes dans l'enseignement classique*. Tout en rendant justice à ce dernier travail, M. Platrier contredit l'influence que l'auteur attribue à l'étude du grec sur la formation de la langue française.

— M. Eugène de Rosny, archiviste-bibliothécaire de la société, lit ensuite une étude qu'il a faite sur les *Blasons d'armes du Boulonnais*, et sur les noms des tenants de notre pays qui ont figuré au grand tournoi de Compiègne, l'an 1238, d'après des documents communiqués par M. Georges Vallée, membre correspondant.

— Une circulaire ministérielle informe la société que la quatorzième réunion des délégués des sociétés savantes, se tiendra à la Sorbonne du 19 au 22 avril 1876.

L'assemblée décide qu'elle s'y fera représenter par MM. Eugène de Rosny, Alphonse Lefebvre, Ernest Lejeune, de Calais, Edouard Cat, et Ernest Deseille, membres de la société Académique.

M. Eugène de Rosny y lira un mémoire introductif à ses *Recherches Généalogiques* et à l'*Etat ancien du Boulonnais*, ouvrages importants que la société l'a prié de présenter au Concours de la Sorbonne.

M. Edouard Cat, professeur d'histoire au collége, y

lira : *Une querelle théologique au seizième Siècle : Erasme et Lefebvre d'Etaples.*

— Lecture est donnée de la note suivante sur deux crânes hydrocéphales de la période gallo-romaine trouvés dans les dernières fouilles du cimetière du Vieil-Atre, à Boulogne-sur-mer, par M. Ernest-Théodore Hamy, membre correspondant.

Les anciens avaient rapproché dans un même groupe pathologique les hydrocéphalies vraies, aigues ou chroniques, et les infiltrations séreuses ou séro-sanguinolentes qui sont quelquefois placées chez le nouveau-né sous le cuir chevelu ou sous le péri-crâne. Ils distinguaient cependant avec assez de netteté les épanchements situés sous les os de ceux qui leur sont superposés, et ce qu'Aëtius (1), Antyllus (2) et Paul d'Egme (3) ont écrit des symptômes locaux produits par certaines hydropisies céphaliques prouve surabondamment qu'ils avaient observé d'une manière assez précise des hydrocéphalies chroniques. Ainsi le premier de ces auteurs, après avoir décrit les divers troubles cérébraux du début, parle de la séparation des sutures sous l'influence du liquide plus abondant, de l'ampliation de la tête, etc. Et Antyllus distingue, quoique assez vaguement, deux formes, l'une plutôt caractérisée par l'écartement des sutures, l'autre par la déformation des os.

C'est à la seconde de ces formes qu'appartiennent les deux crânes hydrocéphales du deuxième ou du troisième siècle de notre ère, trouvés dans le cimetière du Vieil-Atre, à quelques pas de l'enceinte de la Haute-Ville de Boulogne, et dont j'ai cru devoir entretenir d'autant plus volontiers mes collègues,

(1) Aetii medici græci. *Contract. med. tetrabibl.* 2, serm. I, cap. I. (*Artis medicæ principes*, Ed. H. Estienne, Paris, 1567, in-f°, vol. II.)

(2) Antyllus in *Oribasi coll. med.*, XLVI, 27. (Ed. Bussemaker et Daremberg, t. IV, p. 200. Paris, 1862, in-8°.)

(3) Pauli Æginatæ de *Remedica*, lib. VI, cap. III. (*Artis med. principes, etc.*)

que ces pièces sont les premiers documents signalés, à ma connaissance, sur la pathologie de l'hydrocéphalie chronique chez les Romains.

« Chez les petits enfants, disait Antyllus, l'os n'étant pas encore solidifié se déplacé, se déprime aisément et par conséquent se détend facilement sous la pression du liquide », et il ajoutait « on trouve la région du front et des tempes plus amincie que ne le comporte le développement du corps, attendu que les parties situées dans cette région se contractent parce qu'elles sont tirées en haut... »

La pièce no 1, peut servir jusqu'à un certain point d'illustration à ce style assez peu clair. L'individu auquel elle a appartenu, inhumé, comme le no 2, et à peu de distance de lui, dans le cimetière gallo-romain ci-dessus mentionné, est un enfant de sept ans. Sous l'influence de l'hydrocéphalie, le crâne, tout en conservant d'une manière remarquable les courbes ethniques générales du Romain, s'est assez détendu pour atteindre une circonférence horizontale de 50 centimètres environ. Les os en sont fort minées, leur épaisseur restant généralement au-dessous de 3 millimètres, mais les sutures sont partout en contact et sans os wormiens. Le liquide a poussé devant lui et courbé l'os, comme le dit Antyllus, mais n'a pas produit l'écartement des articulations qui caractérise la seconde variété que cet illustre chirurgien paraît avoir distinguée.

Le frontal, large et lisse, monte verticalement dans son premier tiers, pour s'aplatir rapidement ensuite et devenir horizontal, l'aplatissement se continue sur les pariétaux dont la courbe change assez brusquement en arrière pour descendre vers le lambda. La base du crâne est fort renflée, aussi bien que les côtés, qui se voussent considérablement, surtout vers le bas des pariétaux et les écailles temporales.

Le diamètre anté-postérieur mesure 163 millimètres, le transverse maximum en mesure 152.

La face relativement petite, et malheureusement incomplète, est surtout remarquable par le développement de ses orbites.

Je n'insiste pas sur ses caractères, qui sont avant tout enfantins (1).

Le second crâne, dont il reste le frontal presque entier, es pariétaux et l'écaille occipitale à peu près intacte, offre le même genre d'hydrocéphalie, sans dislocation de sutures et sans osselets supplémentaires. Toutes ses sutures sont simples et ouvertes. Sa circonférence horizontale est de 70 centimètres, son diamètre antéro-postérieur égale 24 centimètres, le diamètre transverse maximum, situé aussi bas, mais plus en avant que sur le n° 1, atteint 192 millimètres. Le frontal maximum en mesure 190, le minimum 135 environ ; l'occipital maximum n'a pas beaucoup plus de 120. La comparaison de ces chiffres entre eux, aussi bien que la situation occupée par le maximum du développement transversal, montre que l'hydrocéphalie de ce sujet est principalement antérieure, tandis que sur le n° 1 elle était moins bien localisée et paraissait s'étendre approximativement aux deux tiers antérieurs de la tête.

Une autre différence qui est bien plus frappante entre les deux pièces se tire de l'épaisseur relative de la seconde qui, après s'être amincie en se dilatant, a repris et même un peu dépassé en quelques points l'épaisseur normale. C'est là précisément la marche habituelle aux hydrocéphalies sans dilatation des sutures. Il semble qu'il s'établisse dans les têtes qui en sont atteintes une lutte de vitesse entre le contenu dont le volume augmente sous l'influence pathologique et le contenant qui doit lui fournir une enveloppe protectrice. Les os se maintiennent en contact grâce à une exubérance particulière du travail ostéogénique et quand, sous une influence heureuse, la dilatation intracrânienne s'arrête, l'activité spéciale qui s'était produite dans la voûte se poursuit quelque temps encore dans un but de réparation et peut amener des hypertrophies, quelquefois localisées à la périsphère des os vers les sutures, mais le plus souvent généralisées à toute la

(1) Je ne puis donner que fort incomplète cette description et la suivante. Les deux crânes étaient tout brisés ; la moitié postérieure du crâne n° 1 et sa face, restituées fort habilement dans le laboratoire d'anthropologie du Muséum de Paris, n'ont pas pu être rigoureusement rétablis dans leurs proportions véritables.

calotte crânienne. C'est de cette façon que se produisent ces têtes énormes en volume et en épaisseur, dont Sandtfort a publié les plus remarquables exemples (1).

On n'observe pas ce phénomène, autant que je le puis savoir du moins, dans la seconde forme distinguée par Antyllus, celle qui est caractérisée par l'écartement des sutures ; l'amincissement persiste alors jusqu'à la mort (2) c'est la forme la plus commune ; et c'est ce qui explique comment, malgré tant de fouilles dans les sépultures antiques, on n'en a pas encore publié d'exemples.

Nos deux hydrocéphales du Viel-Atre, frappés par le même mal, l'un encore près de son début, l'autre après en avoir en partie réparé les ravages, étaient peut-être deux frères ; en tous cas ils appartenaient à la même famille, car leurs crânes ont été recueillis au voisinage l'un de l'autre et presque en contact. Ils appartenaient à une famille de Romains tout à fait purs. J'ai montré que l'hydrocéphalie n'avait pas fait disparaître les formes si caractéristiques de la race sur le plus jeune. J'ajouterai qu'un troisième crâne, admirablement conservé, provenant du même endroit et ayant appartenu à un jeune homme, présente dans toute leur pureté les courbes de la tête Romaine telle que les monuments funéraires, les statues, etc., ont permis au sculpteur Rochet d'en restituer les caractères ethniques, telle aussi qu'on la retrouve décrite dans les travaux de MM. Maggiorani, etc.

Les trois pièces, dont il vient d'être parlé, font aujourd'hui partie des collections anthropologiques du Muséum de Paris.

(1) G. Sandtfort. *De prodigiosa cranii magnitudine. (Exercitat Acad.* Lugd. Batav., 1785, in-4°, cap. IV.)

(2) L'un des plus remarquables exemples est celui qu'a fait connaître Trioën et dont on trouve le détail dans ses *Observations Anat. Chir.*, p. 24 et tab. 2.

Séance du Mercredi 3 *mai* 1876.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

Parmi les ouvrages offerts, on distingue une *Étude sur les Forestiers et l'établissement du Comté héréditaire de Flandre,* suivie de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges. Ce travail très-intéressant et très-complet, fait en collaboration par deux membres correspondants, M. Jules Bertin, sous-inspecteur des forêts à Douai, et George Vallée, membres des sociétés des Antiquaires de Picardie, de Morinie, etc., sera l'objet d'un compte-rendu spécial dans une prochaine séance.

— M. Giard, de Lille, membre correspondant, a également adressé plusieurs opuscules, récemment publiés, dans lesquels ses connaissances géologiques se révèlent avec éclat.

— Mariette-Bey, l'éminent égyptologue, que notre société est fière de compter parmi ses membres honoraires et que la ville de Boulogne s'enorgueillit d'avoir vu naître, a été récemment l'objet d'une distinction flatteuse.

M. Dubarle, en quelques paroles sympathiques et émues, rappelle tout ce que la science des antiquités égyptiennes doit à cet illustre émule de Champollion. Il lit l'extrait suivant du *Journal des Débats :*

La lecture du rapport a été ensuite reprise, et les voyages ont fait place à l'érudition. C'était au tour d'un savant français, enfant de Boulogne-sur-mer, l'émule des Champollion, des Brugsch et des Lepsius, l'auteur de la découverte du Sérapéum et l'explorateur des ruines de Karnak, de recevoir une modeste récompense pour ses travaux sur la géographie

de l'Asie et de l'Afrique à une époque plus ancienne que Moïse. On connaît déjà les résultats des fouilles opérées par Mariette-Bey sur plusieurs points de l'ancienne Thèbes, dans la ville des morts (rive gauche), notamment au Ramesséum, et dans celles des vivants (rive droite), particulièrement à Louqsor et à Karnak. Ce qu'on sait moins, c'est que l'infatigable égyptologue a découvert en 1874, à Karnak, des pilônes revêtus de listes géographiques qu'il est parvenu à déchiffrer et qui lui ont fourni, sur le champ précis des conquêtes faites par le plus grand des Pharaons, Toutmès III, et sur les limites de la domination égyptienne au temps de la dix-huitième dynastie, des renseignements tout nouveaux.

« En résumé, a dit le rapporteur, M. Mariette-Bey a trouvé sur les pilônes de Karnak six cent vingt-huit noms de villes ou de peuples, dont :

« 119 relatifs au pays de Chanaan ;

« 240 — aux contrées plus au nord ;

« 47 se rapportant au pays de Kousch ;

« 40 — au pays de Pount ou des Sômal ;

« 29 — à la Libye éthiopienne ;

« 153 représentent les parties inexplorées, probablement entre Khartoum et la région des lacs.

« Le savant archéologue a établi par leur moyen la topographie du pays de Chanaan dix-huit siècles avant l'ère chrétienne; il a démontré que les armées égyptiennes ont été conduites jusqu'au pied du Caucase ou en Perse ; il a prouvé qu'au sud l'Abyssinie, le pays des Sômal et la vallée du Haut-Nil, peut-être jusqu'à la région des lacs, avaient été conquis par les Pharaons, et que ces souverains devaient posséder plus loin encore des contrées où luttent aujourd'hui, pour les connaître seulement, nos voyageurs les plus intrépides.

« Nous osons dire que cette découverte et l'étude raisonnée à laquelle elle a donné lieu constituent la conquête la plus considérable qui ait jamais été faite tout d'une pièce dans le domaine de la géographie ancienne ; elle marquera sa place dans l'histoire de cette science. »

Le président, à ce moment, a remis à M. Ernest Desjardins, au bruit des applaudissements des assistants, la médaille destinée à Mariette-Bey.

L'assemblée décide que ce texte prendra place dans le procès-verbal de la séance et vote les félicitations les plus vives à Mariette-Bey, sur ses succès constants et si justement conquis.

— Sept pièces de poésie ont été envoyées pour le concours de 1876, dont la clôture a eu lieu le 1er mai. Un jury d'examen est élu. La majorité des suffrages désigne :

MM. Louis Bénard.
Dubarle.
A. Dutertre.
Hector de Rosny.

pour en faire partie avec le président et le secrétaire de la Société.

— Le secrétaire annuel fait connaître qu'il a visité l'emplacement de la tombe de J. F. Henry, l'historien. Elle se trouve isolée au bout de la grande allée transversale qui commence au calvaire élevée à la mémoire de l'abbé Dufour, et finit à la grille de clôture sur la route de St-Omer. Cet isolement dans un terrain qui doit un jour être exproprié et converti en allée plantée, ne semble pas digne de la mémoire de ce Boulonnais si méritant. N'y aurait-il pas lieu de proposer à la famille l'exhumation de ses restes, et de solliciter de l'administration municipale une concession perpétuelle auprès du tombeau de Frédéric Sauvage ? Cette question est soumise à la commission.

Séance du Mercredi 7 juin 1876.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— M. P. Decroos, à Béthune, est à l'unanimité des suffrages élu membre correspondant.

— Parmi les ouvrages offerts à la société on distingue *Sénarpont et ses seigneurs*, par M. l'abbé Théodore Lefebvre, aumônier à Doullens, membre de plusieurs sociétés.

— M. Achille Dubarle, rapporteur du jury de poésie donne lecture du rapport qu'il a préparé sur les sept envois faits pour le concours de 1876.

Sur les conclusions du jury, si habilement présentées par M. Achille Dubarle, la société décide qu'aucun des morceaux de poésie ne sera couronné.

En conséquence on procède à l'incinération des enveoppes contenant le nom des auteurs.

Séance du Mercredi 5 juillet 1876.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, donne un souvenir à la mémoire de M. Edgard-Eugène Martel, notre concitoyen, décédé le 13 juin 1876, à Paris.

Il s'exprime en ces termes :

Il y a vingt ans déjà, en 1856, dans le journal la *Colonne*, Edgard-Eugène Martel, Henri Gérard, Arthur Gaillon et celui qui se souvient d'eux, ouvraient ensemble leurs ailes et se

lançaient dans la nue, allouettes matinales, en chantant à plein gosier l'hymne de leur jeunesse.

Où n'espéraient-ils pas atteindre ! Qui eût pu les convaincre que leurs ailes se fatigueraient vite et que leurs chants n'auraient qu'un faible écho !

Quelle émulation entre eux ! comme ils cherchaient à enfler leurs voix, à attirer l'attention ! O souvenir de cette année d'espérance ! ô rêves de jeunesse !

Suis-je resté seul pour pleurer les disparus, pour mieux sentir le néant de ces aspirations de la vingtième année, pour enterrer une à une toutes les illusions ! Où est Arthur Gaillon ? Où sont les autres ?

Henri Gérard est mort en 1870.

Edgard-Eugène Martel vient de mourir à Paris. La mort l'a ravi à l'affection d'une jeune épouse et d'un fils qui était toute sa joie. Il est tombé à quarante et un ans moins deux mois et c'est par le cœur, un cœur sensible et affectueux, qu'il a péri.

Ce cœur était ouvert à toutes les généreuses pensées ; les défauts qu'on signalait en ses œuvres, où l'inspiration était toujours noble et élevée, furent l'excès de fortes qualités. Il ne trouvait pas de termes assez sonores, assez retentissants pour revêtir cette inspiration ; le simple et le naturel eussent mieux fait ressortir ce qu'elle avait de haut en elle-même.

Victor Hugo fut son dieu littéraire, aussi voulut-il empreindre ses pensées dans le moule grandiose du maître.

Un jour, un géant laissa tomber son casque et l'un de ses suivants s'en voulut couvrir ; le casque lui tombait jusqu'aux épaules et l'empêchait de voir sa route.

Toutefois, il est beau de se tromper par une telle ambition. Si le succès ne répond pas aux désirs, on gagne l'estime due aux aspirations élevées.

Ce qui frappe à la lecture des divers écrits d'Edgard-Eugène Martel, « c'est la teinte mélancolique qui voile tous les horizons, toutes les perspectives de sa fantaisie. Cette mélancolie provient-elle du *tempérament* propre de l'auteur, ou est-

elle l'effet d'un précoce désenchantement de la vie ? » A cette interrogation placée dans le compte-rendu de son premier livre, *Les Rêves de Jeunesse*, on peut répondre que l'écrivain, éprouvé dans ses affections de familles et surtout par la mort d'un frère chéri, a constamment porté le deuil des siens.

Son œuvre capitale, *La Mort c'est la Lumière !* témoigne de cette affliction ressentie à l'âge où toute impression profonde donne un pli à l'âme.

Il y plaça pour épigraphe ces mots :

« Je suis bien ici, mais je serai bien mieux dans mon tombeau, » et cette épigraphe, la voilà réalisée. Il est dans son tombeau cet ami de notre jeunesse, ce compagnon du gai départ dans l'espérance des vingt ans, sans avoir pu réaliser son dernier rêve, la publication d'un roman national, *L'Ame de la Gaule*, pour lequel il avait, en 1873, sollicité une sub vention de notre Conseil municipal.

L'Ame de la Gaule, grand et beau titre, comme il les aimait, devait, j'en ai la conviction, servir de pavillon à une idée magnifique. L'aurait-il dégagée de façon à en faire une œuvre durable ?

— Parmi les ouvrages offerts, on distingue 1° une *Théorie des Ages de la Pierre en Belgique*, par M. E. Dupont ;

— 2° Une *Étude sur la Génèse de la Scaphocéphalie* par M. E. T. Hamy.

— M. Ed. Cat fait oralement un excellent résumé des séances historiques de la Sorbonne où il a assisté en qualité de délégué, admis à lire une étude sur une *Querelle théologique au XVIe siècle.* Il rend compte des principales lectures qu'il a entendues. Selon son opinion ces assises de l'Histoire, où toutes les sociétés savantes sont convoquées dans un concours annuel, serviront à rectifier beaucoup d'erreurs admises faute de connaître la vérité cachée parfois dans des dépôts

d'archives de petite ville, et que d'infatigables chercheurs découvrent dans leurs incessantes explorations.

— M. Alp. Lefebvre, membre titulaire, au nom de la commission constituée pour examiner la question de restauration du monument funéraire élevé sur les restes mortels de l'historien Henry, donne lecture de son rapport. Il y propose que la société Académique, se charge de l'appropriation de la pierre commémorative élevée en 1820 par la société d'Agriculture. Adoptant les conclusions du rapport la société vote un crédit de 150 fr. pour les frais de restauration de la tombe de Jacques-François Henry, auteur de l'*Essai Historique sur Boulogne-sur-mer*.

M. Lefebvre communique ensuite quelques notes bibliographiques sur *Jacques Lefebvre d'Etaples*.

— M. l'abbé Robert a envoyé en communication une note sur l'*Emplacement de Quentowic* dans laquelle il répond avec quelque vivacité à une opinion émise en 1865 par M. l'abbé Haigneré. Comme une polémique ne saurait être engagée sans inconvenance dans nos publications, la communication de M. l'abbé Robert est remise à M. Eugène de Rosny chargé d'en faire un résumé qui prendra place dans notre bulletin.

Séance du Mercredi 18 octobre 1876.

Présidence de M. R. Platrier, président.

A l'ouverture de la séance, M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, fait part à ses collègues de la mort récente de M. Charles Ste-Claire Deville, membre honoraire de notre société depuis sa fondation ; il exprime le vœu

qu'une notice rappelant les travaux qui ont conquis à ce géologue une place si éminente dans le monde de la science, soit publiée dans nos mémoires afin de témoigner combien notre compagnie s'honorait de tenir à ce savant par quelques liens.

M. Ernest Deseille a dit ensuite :

Depuis sa dernière réunion la société Académique a perdu aussi un de ses membres résidents, M. Charles Aigre, imprimeur de nos publications. Sa mort imprévue a surpris toute la ville :

Faites donc des projets pour l'avenir ; portez le poids du jour dans un labeur incessant ; avancez dans la vie en refusant tout repos au corps et à l'âme exténués ; gravissez à grand peine l'échelle de la fortune, montez un degré, encore un, encore un autre... Quoi ! vous ne voyez pas la mort qui vous guette, qui va vous saisir au moment le moins attendu, en pleine force, quand tout promettait de longues années tranquilles, quand l'heure allait sonner de la retraite heureuse.

Un rien, un mal d'abord léger auquel succède, avec une foudroyante rapidité, la fièvre dévorante, cette fièvre devenue mortelle dans l'intervalle d'un soleil à l'autre, puis la nouvelle se répand qu'une famille est en deuil.

Telle a été la destinée de notre collègue, M. Charles Aigre, enlevé à l'affection des siens, après dix-neuf jours de maladie, le mardi 11 juillet 1876.

M. Jean-Baptiste-Charles Aigre, naquit à Calais le 2 novembre 1825 ; par son mariage avec demoiselle Henriette Millon, il entra à titre d'allié dans les bonnes familles de la bourgeoisie boulonnaise.

Destiné par ses parents à la typographie, il puisa dans les meilleurs ateliers de Tours des connaissances dont il a fait preuve à Boulogne depuis qu'il y a succédé, en 1848, à M. F. Birlé, imprimeur.

M. Charles Aigre avait au plus haut point l'amour du tra-

vail et je l'ai toujours vu appliquer aux moindres détails de son imprimerie l'œil du maître que rien ne remplace.

J'ai vu aussi la profonde douleur de ses ouvriers, et j'ai pu juger par l'expression de leurs regrets combien il avait su faire aimer sa vigilante activité. Il a vécu au milieu d'eux ; on peut ajouter qu'il est tombé au sortir du labeur quotidien, car dix-neuf jours seulement l'ont séparé avant la mort de l'atelier qu'il dirigeait si habilement.

— M. Cougnacq, bibliothécaire-adjoint, est à l'unanimité nommé membre titulaire résident.

— L'assemblée nomme ensuite membres correspondants MM. Eug. Hautin, conducteur des ponts et chaussées, à St-Martin-lès-Boulogne et Aug. Leprince, professeur d'histoire à Meaux.

— M. G. Delattre, membre titulaire, donne lecture de la suite de son *Etude sur le procès des Templiers* d'après des travaux récents de M. Loiseleur.

— Un mémoire communiqué par M. P. Decroos, avocat, sur l'*Ancien Droit coutumier observé dans le Boulonnais et le Calaisis à partir du XVI[e] siècle*, est remis à M. G. Delattre pour en apprécier l'importance.

— M. le secrétaire donne lecture de la note suivante dans laquelle M. Eugène de Rosny, membre titulaire, examine le mémoire envoyé par M. l'abbé Robert à propos de l'emplacement de Quentowic.

M. Robert, curé de Grigny, membre de la société Académique, lui a adressé un mémoire destiné à répondre au rapport de M. l'abbé Haigneré sur un ouvrage de M. Louis Cousin intitulé : « Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, » rapport lu à la séance du 1er février 1865, et dont M. Robert venait seulement d'avoir connaissance, ce qui explique le long retard qu'il semble avoir mis à faire cette réponse.

M. le curé de Grigny parle avec trop de modestie de son admission dans la Société ; qu'il sache bien que les membres qui la composent tiennent à honneur de le compter parmi eux.

Les premières pages de son mémoire ne se composent guère que de plaintes réitérées, que justifient jusqu'à un certain point les termes un peu moqueurs du rapport de M. Haigneré; il a ensuite l'aiguillon, et c'est assez naturel.

Il entre ensuite dans son sujet et récapitule les preuves qu'il a déjà données pour justifier son opinion de l'emplacement de Quentowic sur le territoire de St-Josse, contrairement à celle de MM. Cousin et Haigneré qui le mettent à Étaples sur la rive droite de la Canche. Ces preuves il les résume ainsi : 1° au bas de St-Josse se voit encore la forme d'un bassin naturel aujourd'hui comblé par les alluvions, mais pouvant avoir été dans ces temps éloignés un véritable port de mer ; 2° l'accord unanime des écrivains qui mettent ce port à l'entrée de la Canche ; cette circonstance, de même que la forme du mot Quentovicus, me semblent convenir mieux à Étaples qu'à St-Josse éloigné de 4 à 5 kilomètres de cette rivière ; 3° l'opinion de Wastelain auteur de *la Gaule Belgique;* 4° l'époque de la fondation ou de l'agrandissement d'Étaples dont la navigation n'a pris faveur qu'après la destruction de Quentowic. M. Robert admet donc l'agrandissement d'Étaples et, par conséquent son existence antérieure, et d'ailleurs, ce port pouvait exister avant le développement de sa navigation; 5° un passage d'Alcuin plaçant la cellule de St-Josse dans le vicus ; vicus désigne-t-il nécessairement Quentowic ; 6° la reconnaissance du terrain, les constructions qui s'y trouvent et les débris romains qu'on y a recueillis ; tout cela existe à Etaples et dans la garenne qui y touche. Les Romains ont habité ces lieux, et, quelle qu'ait été la position de Quentowic, ils ont dû s'étendre aux environs de cette ville et y laisser des vestiges.

M. l'abbé Robert appuie son opinion de celles de Loup de Ferrières, Baluse, le chroniqueur de Fontenelle, Le Quien Luto, Jacques Sirmond, Valois, Wastelain, Pigornial, de La

Force, l'abbé Fleury, Le Gressier, Malbrancq et MM. Boucher et Traullé d'Abbeville.

Un peu plus d'incertitude et de confusion dans l'esprit des lecteurs, tel est le résultat de ces luttes scientifiques, frappées d'avance de stérilité, dans lesquelles chaque athlète aborde l'armée avec une résolution toute prise, mettant autant de soin à faire le silence sur les documents contraires à sa thèse, que d'ardeur à exagérer l'importance de ceux qui lui sont favorables ; il en sera ainsi, tant que l'impartialité ne sera pas le point de départ des études, ou mieux, tant que la découverte d'une preuve indiscutable ne viendra pas trancher la question, et rendre inutile tous les arguments. Les savants ne se rendraient-ils pas plus utiles, plus agréables si, au lieu de fatiguer leurs efforts autour de débris hypothétiques, de configurations de terrains qui, en définitive, ne parlent pas clairement, ils les employaient à faire connaître les actions, jusqu'ici inconnues, des hommes qui ont, avant eux, habité leur pays et y ont donné la seule notoriété que l'on puisse raisonnablement attribuer à une terre, de sa nature, inerte et muette. Là, la mine est féconde et le résultat certain.

— M. Alp. Lefebvre lit ensuite une note sur de nouveaux gisements de silex taillés de l'âge de la pierre polie, découverts sur la commune de Wimille.

——— ———

Séance du Mercredi 8 *novembre* 1876.

Présidence de M. R. Platrier, président.

A l'ouverture de la séance, M. le secrétaire-annuel lit une notice sur M. J. de Rheims, membre titulaire non-résident, décédé récemment bibliothécaire de Calais, sa ville natale à laquelle il a rendu de très-grands services.

M. Carpentier, membre titulaire, ami du défunt, ajoute quelques souvenirs personnels ; il exprime, au nom de l'assemblée, les sentiments de vif regret éprouvés à la nouvelle du décès d'un collègue aussi hautement placé dans l'estime publique.

—L'assemblée vote l'impression d'un huitième volume des mémoires qui comprendra une *Analyse sommaire des registres du Roy et des registres aux insinuations de la sénéchaussée,* faite par M. Louis Bénard, membre titulaire.

— M. Cougnacq fait connaître que la collection des *State papers,* accordée à la Bibliothèque publique de Boulogne par le gouvernement Britannique, est arrivée, et que les deux cent vingt-six volumes qui la composent seront mis à la disposition des membres de la société qui voudraient les consulter.

M. le Président saisit l'occasion de cette obligeante promesse pour féliciter M. Cougnacq sur le succès des démarches qu'il a faites personnellement afin d'obtenir à notre ville cette précieuse et importante collection de papiers d'Etat où les amis des choses de l'histoire trouveront tant de documents de premier ordre.

—A propos de la question de Portus Itius qui, depuis si longtemps, préoccupe le monde savant, M. Louis Bénard donne communication à la société d'un extrait du procès-verbal de l'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans laquelle M. Ernest Desjardins a émis un avis favorable à la thèse qui place à Boulogne le port où César embarqua ses légions victorieuses. L'éminent écrivain nous retrace ainsi l'emplacement célèbre où s'accomplit cet événement :

La question de l'emplacement du port que César appelle *Itius* et qui a récemment passionné les géographes et les

archéologues, est exposée dans tous ses détails et résolue en faveur du lieu dit Bréquerecque, situé dans l'un des quartiers sud de Boulogne, non loin du bassin de retenue, faisant suite à l'arrière-port. La carte qui nous montre les grands changements survenus dans l'embouchure de la Liane depuis dix-neuf siècles, est à étudier avec attention. On y voit que le fond de l'estuaire était en partie occupé par une île (*l'île St-Laurent*), dont aujourd'hui les rues du Pot-d'Etain et du Bras-d'Or, au nord, et le boulevard Daunou, au sud, indiquent les limites. Le port était situé entre le rivage occidental de l'île et la côte opposée où était bâtie la ville de *Gésoriacum* ; la ligne formée par les rues de Bréquerecque et de la Porte-Gayole coïncide à peu près avec la direction des anciens quais de Gésoriacum. Il est probable d'ailleurs que, suivant la pratique ordinaire des Gaulois, qui allaient chercher des refuges aussi avant que possible dans les terres, le port se prolongeait jusqu'à Isques, qui rappelle le vocable d'Itius.

A cette occasion M. Louis Bénard rappelle qu'il y a bientôt trente ans, Mariette Bey, dans une lettre adressée à M. Bouillet, soutenait la même opinion, avec une force de déduction et d'argumentation qui laissaient déjà entrevoir quelle haute situation notre compatriote occuperait honorablement un jour dans le monde scientifique.

M. Louis Bénard énumère ensuite, en en énonçant sommairement la nature et la portée, les travaux publiés sur cette difficile et épineuse question par M. l'abbé D. Haigneré, M. Louis Cousin, l'empereur Napoléon III, Thomas Lewis, l'érudit auteur de *The Invasion of Britain by J. Cæsar*, etc. Tous ces travaux sont favorables à la tradition boulonnaise et d'accord avec les monuments historiques les plus sérieux. Les études dont M. Ernest Desjardins vient d'entretenir l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres apportent donc de nouveaux arguments à l'appui de l'opinion qui semble avoir

prévalu et qui désigne Boulogne comme le *Port Itius* indiqué par *César dans ses Commentaires.* A ce titre, M. Louis Bénard a cru devoir les signaler à la société Académique pour qu'elle en conservât la trace dans ses *Bulletins.*

La société accueille cette communication avec un vif intérêt et en remercie M. L. Bénard.

— M. Alphonse Lefebvre donne ensuite lecture de quelques notes curieuses sur l'attitude des Boulonnais lors de l'ascension de Pilâtre du Rosier. Il défend notre ville contre l'accusation autrefois faite que l'impatiente pression, exercée sur l'aéronaute par les habitants, avait provoqué les suites de son entreprise si malheureusement terminée par une chûte mortelle.

L'assemblée nomme M. Alph. Lefebvre parmi les membres de la commission chargée de recueillir tous les documents historiques et autres sur Pilâtre de Rosier et P. Romain, son infortuné compagnon.

Le dossier, formé par la commission, comprend à cette date la copie faite par M. Louis Bénard, qui les a classés le premier, de la correspondance et des papiers trouvés dans le logement des aéronautes, en 1785, et conservés dans les archives du Palais de Justice, l'inventaire notarié de leurs effets et différents documents recueillis à Arras, à Paris, etc.

Séance du Mercredi 6 *décembre* 1876.

Présidence de M. R. Platrier, Président

M. L. Bénard fait connaître que la mairie a reçu pour la société le premier volume paru de l'*Inventaire sommaire des archives départementales* dont l'envoi

a été accordé par M. le préfet sur la demande de notre bienveillant correspondant M. J. Richard, archiviste. Des remerciements seront adressés à M. le préfet et à M. Richard.

— M. Platrier donne lecture de l'extrait suivant de la *Revue des sociétés savantes* formant compte-rendu de l'étude présentée au concours de 1876 par M. Edouard Cat, membre associé, sous le titre *Une querelle théologique au XVI[e] siècle :* Jacques Lefebvre d'Etaples et Erasme.

Pendant toute la durée du moyen âge, la théologie avait retenu les autres genres de littérature dans une sorte de tutelle, dans un long et stérile servage. Le XVI[e] siècle fit prendre à l'esprit humain un libre essor. Les lettrés de cette époque firent entrer dans leurs études celles des langues. Ils s'occupèrent beaucoup de grec « au grand déboitte de la Sorbonne, dit de Bèze, laquelle s'opposa à tout avec une si grande furie, que si l'on eût voulu croire nos maistres, étudier en grec étoit une des plus grandes hérésies du monde. » Ces savants, il est vrai, ne s'occupaient nullement de théologie, mais on peut dire avec ce même de Bèze, « qu'ils préparoient un chemin aux autres, auquel eux-mêmes ne mettoient pas la plante de leurs pieds. »

Parmi eux se distinguaient deux hommes de mérites divers, et dont la gloire n'est point égale. L'un, outre ses écrits théologiques, sacrifice fait au goût du temps, a composé quelques-uns de ces livres d'un intérêt général, où l'élégance du style fait valoir la finesse des aperçus et l'originalité de la pensée, quelques-uns de ces livres, en un mot, qui passent à la postérité : c'est Érasme. L'autre que la nature n'avait point doué des mêmes qualités, écrivit de gros livres aujourd'hui oubliés, où une immense érudition se joint à une rare indépendance d'esprit. Il trouva la vérité sur bien des points en litige, donna d'utiles éditions des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque

et des Pères de l'Église, et eut dans son temps une grande réputation de savoir, d'éloquence, de vertu : je veux parler de Jacques Lefebvre d'Étaples. Érasme est un esprit vif, ardent, primesautier, satirique : c'est le Voltaire du XVI[e] siècle ; Lefebvre est un homme d'étude et de réflexion, un de ces ouvriers timides qui ne vont pas eux-mêmes jusqu'au bout de leur tâche, mais qui jalonnent la route pour des esprits plus hardis et plus énergiques.

Lefebvre d'Étaples était un des nombreux amis d'Érasme. La communauté d'études et de goûts, l'amitié commune de Guillaume Budé et de quelques autres lettrés de l'époque les avaient mis plus d'une fois en rapport.

M. Cat reproduit dans tous ses détails une querelle qui s'éleva entre Erasme et Lefebvre d'Étaples. Il raconte quelles persécutions un dissentiment de peu d'importance attira aux deux auteurs, et à ce sujet il fait connaître quelques lettres d'Érasme et de son cher Budé, dont l'une est assez curieuse. Celui-ci, mécontent de la manière dont le grand érudit hollandais avait maltraité Lefebvre, dit à son ami de tant d'années un éternel adieu.

— M. Ed. Cat rend compte oralement d'une thèse de M. Pechenard sur Jean Juvenal des Ursins et des Mémoires de Oudart Coquault sur l'époque de la Fronde à Rheims.

— M. Alph. Lefebvre communique une note sur une couleuvrine à main en bronze de la fin du XIV[e] ou du XV[e] siècle, trouvée sur la route de Calais dans les fouilles faites pour la captation du eaux de Beaurepaire. A côté se trouvait la fourche ou fourquin qui devait lui servir de support.

NOTE

SUR

L'ALCOOL DES VINS ET EAUX-DE-VIE

Communication faite par **M. Edouard de POILLY,**
membre titulaire, dans la séance du **12** *janvier* **1876.**

Le 3 juin 1874, j'ai eu l'honneur de vous lire un petit travail sur l'alcoolisme et l'alcoométrie, dans lequel je proposais l'emploi du carbonate de potasse desséché afin d'obtenir la séparation de l'alcool des vins et eaux-de-vie.

Cette méthode appliquée à la recherche du degré alcoométrique des boissons, demandait, afin d'être rendue pratique, de nombreuses expériences. — J'ai fait depuis lors plusieurs séries d'expériences, et je viens, suivant ma promesse, vous rendre compte des résultats obtenus.

Tous les essais furent faits, sur 20 centimètres cubes de mélanges alcooliques titrés par moi, à une température moyenne de 15° centigrades ; ces 20^{cc} mis dans la burette de Mahr furent augmentés de $4^{cc},5$, par l'introduction d'une certaine quantité de carbonate de potasse parfaitement desséché.

La première question que j'ai essayé de résoudre peut s'énoncer comme suit :

Si, avec une quantité A de carbonate de potasse introduite dans un cube B de liqueur alcoolique, contenant C 0/0 d'alcool, on obtient D, division à la burette

Mahr, pour l'alcool surnageant, quel est: 1° le titre réel de la liqueur ? 2° le coefficient par lequel il convient de multiplier le résultat obtenu, à la lecture des divisions de la burette, pour avoir la quantité réelle d'alcool.

La deuxième question que j'ai examinée était l'influence du sucre sur l'action absorbante du carbonate de potasse, elle peut se formuler ainsi :

Le sucre dissous dans une liqueur alcoolique change-t-il le coefficient de vérification ?

Afin de résoudre la première question, j'ai titré de l'eau de la fontaine de la rue des Vieillards, de manière que les 20cc d'essai aient ;

1°	15	0/0	d'alcool.
2°	18	0/0	»
3°	24	0/0	»
4°	36	0/0	»
5°	48	0/0	»

Toutes les expériences (1) ont donné les résultats suivants :

1°	16	2/5	0/0	lus sur la burette de Mahr.
2°	20		0/0	d°
3°	27	1/2	0/0	d°
4°	38		0/0	d°
5°	57	1/2	0/0	d°

D'où les coefficients de rectification sont donc de :

						Coefficient.
						1o
1°	pour les mélanges de	16	2/5	0/0	d'alcool.	0,90
2°	d°	18		0/0	d°	0,90
3°	d°	24		0/0	d°	0,87
4°	d°	36		0/0	d°	0,84
5°	d°	48		0/0	d°	0,83

(1) Ecart maximum 2 dixièmes de centimètre cubes sur la burette.

Quant à la deuxième question, j'ai fait dissoudre 20 grammes de sucre dans 80 grammes d'eau, formant un mélange, contenant 20 0/0 de sucre que j'ai ensuite traité d'une manière identique aux premières expériences ; les résultats obtenus furent exactement les mêmes, dans les deux séries, dans le cas de l'eau sucrée alcoolisée il se forme une fausse ligne, et il faut agiter légèrement le tube, afin de réduire, autant que possible, l'épaisseur du dépôt surnageant, entre la liqueur et l'alcool, puis lire la division correspondant au-dessous de la ligne séparative, — du reste, avec un peu d'habitude, on voit de suite une coloration jaunâtre séparant nettement l'alcool du reste du mélange.

De nos essais il résulte que si l'on traite 20cc de liqueur alcoolisée, (mis dans la burette de Mahr) par une quantité telle de carbonate de potasse desséché que le volume augmente de 44cc,5, on peut énoncer les trois règles pratiques suivantes :

1° Dans les mélanges alcooliques, sucrés ou non, (les matières sucrées étant de 20 0/0 au maximum) les coefficients de correction K sont les mêmes, et varient de 0,90 à 0,83, suivant que la lecture faite à la burette de Mahr varie de 15cc à 57cc 1/2 ;

2° Avant de procéder à l'essai alcoométrique d'un liquide alcoolisé, il faut essayer son carbonate de potasse, sur 20cc d'un mélange titré d'eau alcoolisée, correspondant à 48 0/0 dans lequel on met la quantité de carbonate de potasse desséché suffisante, pour que le volume total augmente de 4cc,5 ; après une demi-heure on doit obtenir, à la lecture de la burette, une différence de 11cc,50, entre le dessus de l'alcool surnageant et le dessous du trait, séparant la solution plus dense de la liqueur. Si l'on n'obtenait pas les chiffres ci-dessus, il

faudrait soumettre le carbonate de potasse à l'étuve jusqu'à dessication complète ;

3° Le carbonate de potasse essayé, on doit décolorer le vin, si c'est du vin, par le noir animal ; puis on filtre, et c'est sur les 20^{cc} de cette liqueur décolorée que l'on doit opérer, comme il est dit plus haut.

S'il s'agissait d'eau-de-vie ou autre liquide, non fortement coloré, il suffirait d'agir directement sans décoloration complète.

Le tableau ci-dessous permet de trouver assez exactement le titre réel de la liqueur alcoolique à analyser.

TABLEAU PRATIQUE

Essai sur 20^{cc} de liqueur—Température moyenne de 15° centig.

VOLUME EN CENTIMÈTRES CUBES de la colonne d'alcool surnageant		TITRE suivant l'expérience.	COEFFICIENT de correction K.	TITRE TOTAL.
Au-dessous de	3^{cc}.	15,0/0	0,900	13 ½, 0/0
—	3^{cc} à 4^{cc}.	20,0/0	0,900	18, 0/0
—	4^{cc} à 5^{cc}.	25,0/0	0,877	23, 0/0
—	5^{cc} à 6^{cc}.	30,0/0	0,855	25 ½, 0/0
—	6^{cc} à 7^{cc}.	35,0/0	0,847	29 ½, 0/0
—	7^{cc} à 8^{cc}.	40,0/0	0,840	33 ½, 0/0
—	8^{cc} à 9^{cc}.	45,0/0	0,837	39 ½, 0/0
—	9^{cc} à 10^{cc}.	50,0/0	0,834	41 ½, 0/0
—	10^{cc} à 11^{cc}.	55,0/0	0,832	45 ½, 0/0
—	11^{cc} à 12^{cc}.	60,0/0	0,830	50, 0/0
			8,552 (1)	

(1) Soit, pour coefficient moyen pratique, 0,85, nous pensons que ce coefficient s'approche plus de la vérité, pour les vins, que les coefficients ci-contre, en ce sens que moins il y a d'alcool dans un vin, plus la séparation doit être difficile.

J'ai de plus fait quelques essais sur certain gros vin connu dans le commerce sous le nom de Porto d'Espagne.

J'ai choisi ce vin pour plusieurs raisons :

1° Le vin que j'essayais, n'ayant que deux ou trois ans, était presque noir ;

2° La quantité de sucre était tellement grande que le vin était siropeux ;

3° Ce vin devait contenir beaucoup d'alcool puisque jeté sur le feu il flamboyait comme de l'eau-de-vie ; du reste ce vin, acheté en Angleterre, est recommandé par les médecins, chez nos voisins d'outre-mer, dans les hôpitaux, en guise de Porto.

Voici comment j'ai procédé à la décoloration, puis à la recherche du degré alcoolique de ce vin.

Dans l'appareil à déplacement modifié par M. Payen, j'ai fait filtrer le vin plusieurs fois sur du charbon animal parfaitement pur. Au bout de douze heures j'ai obtenu ainsi 250^{cc} de vin parfaitement décoloré, ayant 1° l'aspect d'une liqueur par sa nature siropeuse ; 2° le goût caractéristique de peau de bouc de ces vins ; 3° la propriété de produire, étant projeté sur le feu, une forte flamme.

A, charbon animal }
B, vin à décolorer } Figure 1.
C, vin décoloré }

Avec ce vin décoloré j'ai fait trois expériences successives, en prenant chaque fois 20^{cc} de la liqueur que je mettais dans la burette de Mahr, puis j'ajoutais du carbonate de potasse desséché à l'étuve jusqu'à ce que le volume ait augmenté de 4^{cc},50 — après une demiheure j'ai obtenu :

1re expérience	4cc,61	pour colonne d'alcool ;	
2e —	4cc,60	— —	—
3e —	4cc,60	— —	—

Or comme il y avait 20cc de liqueur, la quantité d'alcool lue à la burette multipliée par 5 donne la proportion d'alcool non rectifiée que contient 100 parties de vin décoloré soit 23 0/0.

D'où, conformément au tableau ci-contre, le titre réel peut être pratiquement évalué à

$$23 \times 0,877 = 20, 1/5 \text{ pour } 0/0.$$

Soit avec le cœfficient moyen 0,85

$$23 \times 0,85 = 19\ 1/2.$$

Ainsi qu'on le voit, cette méthode est très-simple et les manipulations sont telles que le premier venu peut, avec un peu d'intelligence, opérer aussi sûrement qu'un chimiste.

Toute la question est dans les coefficients de correction ; aussi fais-je appel à tous ceux que le sujet intéresse pour compléter et rectifier le tableau pratique (très-incomplet) ci-annexé ; de mon côté par des essais successifs je ferai mon possible, afin de faire une table des coefficients de correction depuis 1/2 0/0 jusqu'à 50 0/0 d'alcool.

UNE DEMI-HEURE AVEC TENNYSON

LE POÈTE LAURÉAT D'ANGLETERRE.

Lecture faite par **M. Achille DUBARLE,** *membre titulaire, dans la séance du* **2** *février* **1876.**

Permettez-moi, messieurs, je vous prie, de vous faire traverser le détroit et de vous conduire en imagination devant une des jolies villas dont est parsemée l'île de Wight. C'est là que, dans une demeure où brillent une propreté hollandaise et une élégance du meilleur goût, réside une partie de l'année Alfred Tennyson, dont les ouvrages se trouvent dans toutes les bibliothèques des hommes lettrés d'Angleterre et ornent les tablettes du boudoir de toutes les dames, dont il est le poëte favori.

Tennyson est né en 1810, dans un village du comté de Lincoln, dont son père était le pasteur. Il fit à Cambridge de brillantes études et y obtint un des prix de poésie que cette Université offre chaque année à l'un des étudiants. C'était un présage de son avenir poétique. Il débuta dans cette carrière par des poésies lyriques, d'abord en collaboration avec son frère et ensuite seul. Ses premières compositions n'obtinrent pas l'approbation de la critique. C'étaient les essais d'un jeune homme dont le talent ne faisait que d'éclore. En outre, à cette époque, l'esprit du public n'était pas favorable à ce genre de productions. Pendant les premières années de ce siècle il y avait des écrivains appartenant à trois écoles distinctes : l'école imaginative, l'école

sentimentale, l'école satanique, comme on l'appelait ironiquement. La première s'était occupée à composer de longues légendes dont la Grèce, l'Italie et le moyen-âge avaient fourni les matériaux. La seconde avait considéré en détail et sous tous les aspects la condition humaine. La troisième avait présenté les figures terribles d'hommes bourrelés de remords, en guerre ouverte avec la société, mais qui offraient un certain mélange de grandeur. Peu à peu le public fatigué de ces divers sujets avait aspiré à des poésies d'un autre genre. Tennyson, traité d'abord froidement, s'insinua graduellement dans les bonnes grâces de ses lecteurs, et lors qu'après dix années il publia un volume de poésies d'un genre tout à fait différent de celles qui avaient eu longtemps la faveur du public, son succès fut complet. La critique proclama que l'Angleterre avait un vrai poëte. C'était un cœur sensible, un esprit délicat, une imagination riante et féconde ; ses ouvrages n'offraient que des sentiments purs ou élevés. Il avait surtout tracé de main de maître des portraits de jeunes filles et de femmes qui furent accueillis avec une admiration universelle. C'était comme une galerie de figures fines, élégantes et gracieuses. Evidemment il admirait le beau sexe qui le lui rendait bien. Il peignait d'après nature. Dans les salons de la noblesse et de la haute bourgeoisie, il avait trouvé tous ses modèles. Ici c'était l'enfant folâtre, la petite fée qui bat des mains et de ses yeux noirs malicieusement vous regarde en face et se sauve pendant que ses rires éclatants creusent des fossettes dans les roses enfantines de ses joues (1). — Là c'était

(1) Glancing with black beaded eyes,
Till the lightning-laughters dimple
The baby roses in her cheeks.

la blonde pensive qui songe, ses grands yeux bleus tout ouverts, et qui ressemble à un lis (1) penché sur un buisson de roses que le soleil couchant traverse de sa lumière — Plus loin c'est Madeline, la changeante Madeline, qui tantôt rieuse, tantôt boudeuse, avec ses étranges sourires, avec des délicieuses colères qui ressemble à de petits nuages frangés par le soleil (2). Quoique ces vers soient le désespoir du traducteur, permettez-moi d'essayer de vous donner une idée de la première strophe.

Madeline, tu n'es pas plongée dans des langueurs dorées,
Le calme extatique de l'été n'est pas ton partage,
O Madeline toujours changeante!
Tu voltiges de la lumière à l'ombre,
Puis viennent soudain des regards doux et étranges,
De délicieuses bouderies, de charmantes colères
Et des formes aériennes de changements fugitifs.

Quelle légèreté de pinceau dans ces mille nuances qui habilement fondues relèvent artistement la beauté du dessin! Comme il a bien peint ces jeunes filles anglaises qui dans leurs discours ne sont pas comme ailleurs des perroquets répétant des phrases toutes faites ni dans leurs gestes, leurs attitudes et leurs mouvements des marionnettes dressées d'avance pour le rôle qu'elles doivent jouer. Elles jouissent d'une douce liberté dont elles n'abusent point — elles sont naturelles et elles y gagnent.

(1) Like a lily which the sun
Looks thro in his sad decline
And a rose bush leansupon.
(2) Like little clouds sun fringed.

Permettez-moi d'ajouter que la langue anglaise qui a tant de sons durs et de syllabes sifflantes subit une complète transformation sous la plume magique de ce poëte. C'est comme un ruissellement de mots doux qui chatouillent délicieusement l'oreille.

Je pourrais citer ici beaucoup d'autres noms de femmes que Tennyson a présentées sous divers aspects et dans différentes situations, mais il faut abréger en remarquant toutefois qu'il a surtout réussi dans les sujets champêtres. Il sent la nature, il en jouit, il sait la décrire avec l'exactitude et la tendresse d'un amoureux. C'est sous ce rapport que la pièce du *Cygne mourant* présente des beautés du premier ordre. Voici un échantillon de son talent de paysagiste.

«— Quelques pics bleus dans le lointain s'élevaient, et blanche sur la froide blancheur du ciel brillait leur couronne de neige. Un saule se penchait en pleurant sur la rivière et secouait le flot quand le vent soupirait. Au-dessus dans le vent voltigeait l'hirondelle qui se pourchassait elle-même dans ses sauvages caprices et plus loin à travers le marais vert et tranquille, les canaux enchevêtrés dormaient, tachés de pourpre de vert et de jaune. — »

Je me reprocherais d'omettre tout à fait la pièce admirable sur les *Lotophages*. Voici la description de cette terre que les compagnons d'Ulysse ne voulaient plus quitter.

« — Une terre d'eaux courantes, quelques-unes comme une fumée qui descend, laissaient tomber lentement leur voile de fine gaz, — d'autres lancées à travers des ombres et des clartés vacillantes roulaient avec un bruit assoupissant leur nappe d'écume, — ils voyaient la rivière luisante couler vers l'océan, sortie du

milieu des terres, — bien loin trois cimes de montagnes, trois tours silencieuses de neige antique se dressaient rougies par le soleil couchant. — »

Et puis outre les charmes de ce pays enchanteur, outre l'influence irrésistible des fruits du lotos qui font oublier aux compagnons d'Ulysse leur patrie, leurs femmes et leurs enfants, il y a une musique suave qui tombe (1) plus doucement que les pétales des roses sur le gazon, que les rosées de la nuit sur les eaux calmes, une musique qui se pose plus doucement sur l'âme que des paupières lassées sur des yeux lassés, une musique qui amène un doux sommeil du haut des cieux.

Aussi est-il bien naturel que les soldats d'Ulysse s'écrient : « — Qu'il est doux pendant que la brise tiède nous caresse de son souffle, appuyés sur des couches d'amarante, nos calmes paupières à demi baissées, sous les voûtes sacrées du ciel sombre, de suivre la rivière brillante qui traîne lentement ses eaux en quittant la colline empourprée, d'entendre les échos humides qui s'appellent de caverne en caverne, d'en-endre les eaux qui tombent avec des teintes d'émeraude, d'entendre et de voir dans le lointain la vague étincelante — rien que l'entendre serait doux, rien que l'entendre et sommeiller sous les pins ! — »

En lisant toutes ces pièces où foisonnaient les fleurs de la plus calme et de la plus séduisante poésie on se demandait s'il n'y avait pas dans le poëte un foyer de passion cachée ou s'il était seulement un aimable rêveur.

(1) There is sweet music here that softer falls
Than petal from blown roses on the grass,
Music that gentlier on the spirit lies
Than tir'd eye lids upon tired eyes;
Music that brings swest sleep down from the blissful skies.

Tennyson y répondit en publiant *Locksley Hall* (le château de Locksley). C'est un jeune homme qui heureux d'un affection partagée se voit tout à conp supplanté par un rival plus riche. Ces choses-là, messieurs, arrivent quelquefois en Angleterre. Voici comme il rend compte de la manière dont il a perdu celle dont il allait obtenir la main.

« — Sa joue était pâle et plus mince qu'il ne fallait pour son âge. Ses yeux avec une attention muette étaient suspendus à tous mes mouvements. Et je lui dis : ma cousine Amy, parle moi et dis moi la vérité ; fie t'en à moi, cousine. Tout le courant de mon être va vers toi. Sur sa joue pâle et sur son front vint une couleur et une lumière. Et elle se tourna, son sein secoué par un soudain orage de soupirs. Toute son âme brillait dans la profondeur de ses yeux noirs. Elle me dit : j'ai caché mon sentiment, craignant qu'il ne me fit tort. Elle me dit : m'aimes-tu, cousin. Et pleurant : moi il y a longtemps que je t'aime !

Bien des matins sur la bruyère nous avons entendu les taillis frémir et son souffle faisait affluer dans nos veines toute la plénitude du printemps.

Bien des soirs auprès des eaux nous avons suivi les grands navires et nos âmes s'élançaient l'une dans l'autre à l'attouchement de nos lèvres.

O ma cousine, au cœur faible ! ô mon Amy qui n'est plus la mienne ! — O la triste, la triste bruyère ! O le stérile, le stérile rivage !

Plus fausse que tout ce que le rêve peut sonder, plus fausse que ce que les chansons des poëtes ont chanté, poupée sous la menace d'un père avare !

Est-ce bien de te souhaiter heureuse, après m'avoir connu, descendre jusqu'à un cœur plus étroit que le mien !

Et cela sera — tu vas t'abaisser jusqu'à son niveau jour par jour — ce qu'il y a de délicat en toi deviendra grossier pour s'assimiler à son limon. Comme est le mari ainsi est la femme. Tu es accouplée à un rustre et la pesanteur de sa nature te fera tomber aussi bas que lui. Quand sa passion aura usé sa force nouvelle, il te regardera comme quelque chose d'un peu mieux que son chien et qu'il aimera un peu plus que son cheval. *Qn'est-ce qu'il a ?* ses yeux sont appesantis et vîtreux. Ne và pas t'imaginer que c'est l'effet du vin ! Va à lui, c'est ton devoir ; embrasse-le -- prends sà main dans la tienne, — peut-être que mon seigneur est las ; que sa cervelle est surchargé ; — amuse-le de tes plus fines imaginations, charme-le de tes pensées les plus caressantes.

Il te répondra à propos et des choses aisées à comprendre ... Mieux vaudrait que tu fusses morte devant moi quand je t'aurais tuée de ma propre main ! »

Dans cette description de la violence des sentiments de ce jeune homme trompé et surtout dans la fin qui est empreinte d'une ironie écrasante, on voit que l'auteur peut s'élever jusqu'à la peinture des plus terribles orages du cœur avec une force et une énergie appropriées au sujet.

La pièce la plus remarquable publiée après Locksley Hall est *la Princesse.*

La Princesse est une féerie dans le genre de celles de Shakespeare. En voici le sujet.

Une jeune princesse, fille d'un roi du sud, a été fiancée au fils d'un roi du nord. Lorsqu'elle a atteint l'âge convenu, le prince accompagné de deux amis vient réclamer sa main. La princesse habite une espèce d'université pour les filles qu'elle a fondée pour relever son

sexe et se délivrer de la domination des hommes. L'idée de cette université se rattache au grand mouvement qui en Angleterre, en Ecosse et aux Etats-Unis tend à rendre les femmes propres à remplir une foule de fonctions jusqu'ici exclusivement attribuées aux hommes. Rien de plus joli et de plus amusant que la description de cette université. Nul homme ne peut y pénétrer sans danger de mort. Le prince cajole le roi Gaura et obtient la permission d'y entrer déguisé en femme. La ruse est découverte. La princesse qui avec son cortége s'était arrêtée sur le bord de la rivière glisse et y tombe. Le prince la sauve et tâche de s'enfuir. Les gardiennes de cet asile virginal, corps d'agents de police impitoyables, l'arrêtent et le traînent devant le trône où la princesse irritée s'est assise pour prononcer la sentence. Tout à coup s'élève un grand tumulte ; des hommes armés ont pénétré dans l'enceinte. C'est le père du jeune prince qui avec une troupe nombreuse vient délivrer son fils. Alors la jeune fille obligée de relâcher le prisonnier s'avance vers lui et le remercie avec une ironie amère. — Vous vous êtes bien conduit et comme un gentilhomme et comme un prince ! vous avez bon air dans vos habits de femme. — Au bout de quelques instants elle éclate de nouveau : — Vous qui avez osé forcer nos barrières et duper nos gardiennes, nous mentir et nous outrager, moi vous épouser, non ! Quand tout l'or qui gît dans les veines de la terre serait entassé pour faire votre couronne et quand toute langue parlante vous appellerait Seigneur ! Seigneur ! votre fausseté et votre visage n'excitent en nous que le dégoût. Je marche sur vos offres et sur vous. Partez — qu'on le pousse hors des portes ! —

On convient que la querelle sera décidée par un combat

de cinquante contre cinquante. Le prince est vaincu et Ida le voit sanglant sur le sable. Peu à peu apaisée et attendrie elle s'approche du mourant. A cette vue la pitié éclot, puis la tendresse, puis l'amonr. Un soir le prinee revient à lui, les yeux encore troublés par des visions funèbres et la voit flotter devant lui comme un rêve et lui dit tout bas (1). Si vous êtes cette Ida que j'ai connue je ne vous demande rien ; mais si vous êtes un songe, doux songe, achevez-vous. Je mourrai cette nuit — baissez-vous et faites semblant de m'embrasser avant que je meure. — Elle se retourna, elle s'arrêta, elle se baissa — et avec un grand tremblement de cœur nos lèvres se rencontrèrent. De ma langueur jaillit un cri. L'amour couronné s'élançait des bords de la mort — tout le long des veines frémissantes l'âme montait. Je retombai en arrière ; de mes bras elle se leva toute rougissante d'une noble honte. Toute la fausse enveloppe avait glissé à ses pieds comme une robe et (2) la laissait *femme*.

Ce fut vers 1850, c'est-à-dire trois ans après la publication de la Princesse que Tennyson succéda à Wordsworth comme poëte lauréat. Le choix de la reine obtint l'approbation de tous ses sujets.

Encouragé par le succès de Locksley Hall, Tennyson voulut écrire un poëme dans le genre dramatique à la

(1) If you be that Ida whom I know
I ask you nothing : only, if a dream,
Sweet dream, be perfect. I shall die to night.
Stoop down and seem to kiss me ere I die !

(2) Till back I fell and from mine arms she rose
Glowing all over noble shame, and all
Her falser self slipt from her like a robe
And left her woman.

Byron. C'était sortir de la route qu'il avait suivie jusqu'alors. *Maud* parut. Ce livre est le journal intime d'un jeune homme triste qui peu à peu se sent pris d'amour, ose le dire et se trouve aimé. Rien de plus émouvant que les vers où il se peint dans son petit jardin sombre tantôt écoutant la marée et le rugissement *sinistre de ses lourdes lames* tantôt contemplant au bout de l'horizon la mer, fleur d'azur liquide, et son silencieux croissant, anneau étoilé de saphirs, anneau de mariage de la terre *(the liquid azure bloom of a crescent of sea, the sapphire spangled marriage ring of the land)*. Quelle joie éclate dans son cœur quand il se sait aimé! — Surpris et insulté par le frère il le tue en duel et perd celle qu'il aimait. Il s'enfuit. On le voit qui erre dans Londres à travers la foule indifférente. On est ému d'une pitié profonde en écoutant les sanglots de ce malheureux qui veut et ne peut secouer le poids de ses souvenirs. Enfin, après avoir éprouvé toutes les angoisses du désespoir il prend la résolution virile de s'arracher aux déchirements de sa situation ; il se ranime et peu à peu se relève. La guerre de Crimée vient d'éclater, il y trouve un moyen de se guérir, par l'action et par le courage, de la profonde blessure de l'amour. Il peint sa joie à son arrivée en vue du rivage de l'ennemi où « sous la gueule grimaçante des mortelles forteresses on voit flamboyer la fleur de la guerre rouge de sang avec un cœur de feu ! » *(by deathful grinning mouths of the fortress, flames the blood red blossom of war with a heart of fire.)* Qui pourrait ne pas admirer cette magnifique métaphore ?

C'est la première fois que Tennyson s'est livré à cette explosion de sentiments énergiques poussés jusqu'à l'excès. *Maud* est un poëme qui n'avait pas eu de

devancier et qui n'a point eu de successeur. On lui cria qu'il imitait lord Byron. On blâma ces déclarations amères de haine violente contre la société. On rappela le poëte à son premier style tant admiré de ses lecteurs. Il eut le bon sens d'obéir à l'arrêt de la critique et rentra dans sa manière primitive, dans ses habitudes calmes et paisibles qui lui vont si bien. Jamais auteur n'avait été plus heureux poétiquement. Sous l'influence de son cœur aimant et de son esprit délicat, il se mit à chercher dans le monde fantastique un sujet où tout serait agréable et beau, où il n'aurait à revêtir des couleurs de sa douce poésie que les sentiments les plus purs et les plus élevés.

Il était donc naturel qu'il fût conduit vers les légendes de la chevalerie. Voilà le monde fantastique pur par excellence, où la guerre, les aventures, les actes de courtoisie et de générosité ouvrent devant l'auteur un champ fertile en nobles pensées.

C'est la légende d'Arthur, de Merlin et des chevaliers de la Table Ronde qui sera le dernier ouvrage dont je parlerai. Parmi les quelques poëmes que j'ai choisis dans un grand nombre d'autres, il n'y en a pas un qui par l'élévation de l'émotion morale soit supérieur à celui-ci. Cette fois Tennyson a conçu le plan d'une épopée antique et naïve comme celle d'Homère.

Avec une gravité calme et soutenue il a dignement représenté cette glorieuse assemblée d'hommes vertueux, de guerriers intrépides qu'on pourrait appeler le corps des chevaliers sans peur et sans reproche. En effet ce qui les distinguait le plus c'était la pureté. N'avaient-ils pas juré entre les mains du roi irréprochable, Arthur, de le respecter comme leur conscience, de ne jamais dire ni écouter une calomnie, de ne s'attacher chacun qu'à

une jeune fille et de ne se présenter pour devenir son époux qu'avec une liste de belles actions ? Enfin, n'étaient-ils pas tenus de tout faire pour servir de modèle au monde entier ? C'est dans ce milieu que le poëte nous présente la jeune Elaine surnommée le lys d'Astolat. Elle a vu sir Lancelot du Lac une seule fois. Elle l'aime à présent qu'il est parti et pour toute sa vie. Ce chevalier est blessé, elle va le soigner et le guérit. Et cependant elle murmurait : « C'est en vain ! C'est en vain ! Il ne m'aimera pas. Quoi donc ! Faut-il que je meure ? » (1). En effet apprenant que celui qu'elle aime ne peut l'épouser, car il est lié à une autre, elle meurt et, selon sa dernière prière, ses frères l'emportent et la posent sur une barque toute tendue de velours noir. La barque remonte poussée par la marée et la morte avec elle, dans sa main droite un lys, dans sa main gauche une lettre qu'elle avait dictée. Son visage aux traits si purs était aimable car elle ne semblait point morte mais profondément endormie et reposait en souriant. Elle arrive ainsi et le roi Arthur lit la lettre devant tous les chevaliers et toutes les dames qui pleurent :

— « Moi qu'on appelait quelquefois la vierge d'Astolat, je viens ici car vous m'avez quitté sans prendre congé de moi, je viens ici afin de prendre pour la dernière fois congé de vous. Je vous aimais et mon amour n'a point eu de retour. C'est pourquoi mon fidèle amour a été ma mort. C'est pourquoi devant dame Ginèvre et devant toutes les autres dames je fais ma plainte. Priez pour mon âme et accordez-moi la

(1) She murmured : in vain ! in vain ! it cannot be.
He will not love me. How then ? must I die ?

sépulture. Prie pour mon âme, toi aussi, sir Lancelot, car tu es un chevalier sans égal (1).

Où trouver quelque chose de plus simple et de plus délicat ?

Nous arrivons à la dernière scène de ce poëme admirable.

C'est le soir de la dernière bataille. Un à un tous les chevaliers d'Arthur sont tombés ; il est tombé lui-même, le crâne fendu à travers le casque et sir Bedivere son dernier chevalier l'a porté près de là dans une chapelle brisée sur une noire bande de terre stérile. Arthur sentant qu'il va mourir lui dit de prendre son épée Excalibur, car il l'a reçue des fées de la mer et il ne faut pas qu'après lui homme mortel mette la main sur elle. Deux fois il s'arrête ébloui par la merveilleuse broderie de diamants qui luisent autour de la poignée. La troisième fois enfin il la lance. La grande épée jeta des éclairs sous la splendeur de la lune et fit une arche de clarté. Mais avant que l'épée eut touché la surface, un bras s'éleva, revêtu de velours blanc, mystique, merveilleux, et la saisit par la poignée et la brandit trois fois ; — puis s'enfonça avec elle dans la mer, alors

(1) Most noble Lord, sir Lancelot of the Lake
O; sometimes called the maid of Astolat,
Come, for you left me taking no fare well,
Hither to take my last farewell of you.
I loved you, and my love had no return
And therefore my true love has been my death ;
And therefore to our lady Ginevere,
And to all other ladies I make moan.
Pray for my soul and yield me burial
Pray for my soul thou too, sir Lancelot,
As thou art a knight peerless.

Arthur respirant avec peine ordonne à sir Bedivere de le charger sur ses épaules et de le porter jusqu'au rivage. Là s'était arrêtée une barque sombre ; tout le pont était couvert de formes majestueuses avec des robes noires et des capuchons noirs comme en songe; auprès d'elles trois reines avec des couronnes d'or; de leurs lèvres partit un cri qui monta en frémissant jusqu'aux étoiles scintillantes. Et comme si ce n'était qu'une voix il y eut un grand éclat de lamentations. Alors Arthur murmura: place-moi dans la barque. Lorsqu'ils en approchèrent les trois reines étendirent leurs mains et prirent le roi et pleurèrent. Mais celle qui était la plus grande entre elles toutes et la plus belle mit la tête du roi dans son giron et défit le casque brisé et l'appela par son nom en pleurant tout haut. Enfin la barque se détacha et Arthur élevant sa voix lente console sir Bedivere qui s'afflige sur le rivage et prononce ces paroles d'adieu: « Si tu ne dois plus voir ma face — prie pour moi. Plus de choses sont accomplies par la prière que ce monde ne l'imagine. Car par elle la terre ronde toute entière en toutes ses parties est liée par des chaines d'or aux pieds de Dieu— mais à présent adieu! — Je m'en vais pour un long voyage, avec ceux-là que tu vois, vers l'île et la vallée d'Avilion où ne tombe point de pluie ni de grêle ni de neige où même le vent ne souffle jamais rudement. C'est là qu'au milieu de ses profondes prairies et de ses pelouses sous des vergers et dans des vallées pleines d'arbres couronnées par une mer d'été je me guérirai de ma douloureuse blessure. »

Alors la barque funèbre à l'aide des rames et de la voile s'éloigne du rivage comme un cygne qui avant sa mort fait entendre les accents d'un chant sauvage.

Pendant longtemps sir Bedivere resta debout en repassant dans son esprit une foule de souvenirs jusqu'au moment où la barque ne fut plus qu'un point noir sur l'éclat naissant de l'aurore et que les lamentations s'éteignirent peu à peu sur les vagues lointaines.

Ainsi finit cette admirable pièce pleine d'un calme imposant où la dignité du style est à la hauteur du sujet et qui seule aurait suffi pour assurer à Tennyson un rang élevé parmi les poëtes contemporains.

Messieurs, j'ai dû faire un choix, selon mon goût, parmi les ouvrages très-nombreux de cet auteur fécond. J'espère que mes citations ont suffi pour vous faire connaître les traits caractéristiques de son talent.

Il faut ajouter (et ce n'est pas le moindre éloge), que dans les salons de la noblesse et de la haute bourgeoisie on fait de temps en temps en famille la lecture des ouvrages de Tennyson — on n'hésite pas, car on y chercherait en vain la souillure d'une expression inconvenante ou d'une pensée impure. C'est un bon ami qu'on quitte le sourire sur les lèvres avec l'espoir de le revoir bientôt. Sa poésie est comme un clair ruisseau qui coule doucement à travers le gazon soyeux d'une pelouse anglaise, et secoue en passant les innombrables rosiers qui parsèment les allées de leurs pétales et embaument l'air de leurs parfums.

Messieurs, pour terminer cette étude littéraire destinée à vous faire apprécier l'œuvre de Tennyson, je ne puis mieux faire que de citer ces vers de notre bon Lafontaine.

Si de vous agréer je n'emporte le prix
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

UNE QUERELLE THÉOLOGIQUE AU XVIe SIÈCLE :

ÉRASME ET LEFEBVRE D'ÉTAPLES

Mémoire présenté par **M. Édouard CAT,** *membre associé au concours des Sociétés Savantes en* 1876 *et agréé par la société Académique le* 1er *mars* 1876.

Pendant toute la durée du moyen âge, la théologie avait retenu les autres genres de littérature, dans une sorte de tutelle, dans un long et stérile servage. Ce besoin d'affranchissement naturel à l'homme qui se lasse tôt ou tard de la servitude intellectuelle, et, au sein même de l'Église, cette corruption de mœurs que saint Bernard et tant d'autres grands esprits avaient déplorée, tout rendait une réforme inévitable. La renaissance des lettres seconda ce moment et hâta l'heure de sa venue.

Le plus célèbre des établissements littéraires d'alors, cette Sorbonne qui avait imposé sa pensée et sa doctrine aux théologiens des siècles précédents, se déclara contre les études nouvelles, contre les études de linguistique surtout, et lutta contre les novateurs par des réfutations, par des traités, par des injures, plus tard par des persécutions. La Sorbonne tenait sans doute trop compte de la tradition et ne donnait pas assez à la science. Avouons du reste que ce n'était point l'étude des langues qu'elle condamnait, mais l'abus qu'on faisait de la linguistique, en l'appliquant à l'examen des doctrines catholiques. Elle pensait que les savants ne tendaient

Pendant longtemps [illegible] le passé et à refaire toute sant dans son [illegible] ne se trompait pas. « Les écoles moment où la [illegible] l'abbé Guettée, furent pour ainsi l'éclat naiss[illegible] le protestantisme rayonna sur le s'éteignire[illegible]

Ainsi [illegible] pour comble de malheur, les lettrés de l'époque impos[illegible] tous de grec et tant soit peu d'hébreu, « au suje[illegible] « grand déboitte de la Sorbonne, dit de Bèze, laquelle « s'opposa à tout avec une si grande furie, que si l'on « eût voulu croire nos maistres, étudier en grec estoit « une des plus grandes hérésies du monde. » — Ces savants, il est vrai, ne s'occupaient nullement de théologie, mais on peut dire avec ce même de Bèze, *qu'ils préparaient un chemin aux autres, auquel eux-mêmes ne mettaient pas la plante de leur pied.*

Parmi eux se distinguaient deux hommes de mérites divers et dont la gloire n'est point égale. L'un, outre ses écrits théologiques, sacrifice fait au goût du temps, a composé quelques-uns de ces livres d'un intérêt général et permanent, où l'élégance du style fait valoir la finesse des aperçus et l'originalité de la pensée, quelques-uns de ces livres, en un mot, qui passent à la postérité ; c'est Érasme. L'autre, que la nature n'avait point doué des mêmes qualités, écrivit de gros livres aujourd'hui oubliés, où une immense érudition se joint à une rare indépendance d'esprit. Il trouva la vérité sur bien des questions en litige, donna d'utiles éditions des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et des pères de l'Eglise, et eut de son temps, une grande réputation de savoir, d'éloquence, de vertu ; je veux parler de Jacques Lefebvre, d'Etaples. Cet homme qu'Erasme appelle le créateur de la vraie philosophie, auquel les savants du siècle rendent tous de glorieux hommages, cet

écrivain qu'un cordelier prêchant contre les novateurs avait mis sur la même ligne qu'Erasme et Reuchlin, ce professeur de philosophie que François Ier donna pour percepteur à son fils Charles, était doué de talents qui faisaient honneur à la France et ombrage aux théologiens.

Erasme, était un esprit vif, ardent, primesautier, satirique : c'est le Voltaire du XVIe siècle ; Lefebvre, est un homme d'étude et de réflexion, un de ces ouvriers timides qui ne vont pas eux-mêmes jusqu'au bout de leur tâche, mais qui jalonnent la route pour des esprits plus hardis et plus énergiques.

Lefebvre d'Etaples était un des nombreux amis d'Erasme. La communauté d'études et de goûts, l'amitié commune de Guillaume Budé et de quelques autres lettrés de l'époque les avaient mis plus d'une fois en rapport. Dans un séjour qu'il fit à Paris, vers 1515, Erasme eut avec le savant professeur de philosophie des entretiens fréquents et familiers. Sans doute entre ces deux esprits d'élite, les plus hautes questions de philosophie et de théologie furent soulevées ; mais une certaine réserve qu'expliquent, du côté d'Erasme le respect pour un vieillard vertueux et érudit, du côté de Lefebvre l'admiration pour un homme dont l'Europe entière s'occupait, une certaine réserve subsista. Chacun s'abstint de parler de ses travaux, de ce qui faisait l'objet de ses recherches et de ses veilles. Ces deux savants préparaient simultanément et dans le silence une édition des Epîtres de saint Paul avec commentaires, chose, pour ainsi dire, inouie jusqu'alors.

Un passage du chapitre second de la lettre aux Hébreux, fut compris par eux de deux façons différentes. Erasme conservait le texte *paulo minus minuisti eum*

ab angelis ; Lefebvre, d'après saint Jérome croyait que le texte hébreu portait *minuisti eum paulo minus a deo.* Erasme dans une note, défendit sa manière de voir et traita cette question avec esprit, mais d'une manière superficielle. Il lui importait peu qu'on lut *a deo* ou *ab angelis.* A ses yeux la difficulté restait la même, s'il fallait entendre par *èum minuisti paulo minus* « tu l'as placé un peu au-dessous de Dieu et des anges ». En effet, quelle comparaison possible entre la nature de Dieu et celle de l'homme ? quelle comparaison même entre cet être faible et souffrant, qui passe sur la terre comme une ombre et les anges, ces esprits qui planent au-dessus de l'humanité, ces esprits sans cesse en communication active avec Dieu, ces esprits à qui l'éternité heureuse et paisible appartient. Le fils de Dieu en s'incarnant dans le corps de l'homme ne s'est pas abaissé *seulement un peu* au-dessous de Dieu et des anges ; il leur est devenu tellement inférieur que la pensée de l'homme le peut à peine concevoir et que sa langue ne saurait l'exprimer. Et ce n'est pas dans le corps d'un puissant, d'un riche, d'un heureux de ce monde que Dieu a voulu s'incarner. « Il est devenu, comme il l'a dit lui-même, non un homme, mais un ver de terre, objet d'opprobre pour les hommes et de mépris pour la foule. »

Par suite, Erasme s'appuyant de l'autorité de saint Chrysostôme et de saint Thomas d'Aquin croyait que par *paulo minus*, il fallait entendre, peu de temps, en grec BPAXVTI et il traduisait ainsi ce passage : *ad breve tempus diminutus est ab Angelis.*

Lefebvre accusait le traducteur de l'épître de saint Paul d'infidélité. Erasme montre que le doute pouvait exister dans son esprit et qu'il était en droit de traduire

le mot hébreu soit par *a deo,* soit par *ab angelis.* Mais saint Paul était-il l'auteur de cette épître ? c'était au moins douteux. Elle n'avait été reçue que fort tard dans la liturgie de l'Eglise. Seule de toutes les épîtres de saint Paul, elle n'avait pas été commentée par saint Ambroise. Erasme, d'après un passage de saint Jérôme, niait que saint Paul l'eut écrite.

Lefebvre s'efforça de réfuter Erasme. Après avoir brièvement indiqué la matière du débat, il affirme qu'il va traiter avec douceur et amitié un homme qui lui est cher. Ce qu'il va dire, c'est pour défendre la vérité, pour défendre l'interprétation de Jérôme et l'intelligence des prophètes. C'était donner aux questions soulevées une portée qu'elles n'avaient pas réellement, c'était attacher une importance trop grande à une affaire de mots, à un sentiment sur des points qui n'intéressaient que bien peu l'intelligence des écritures et les dogmes de la foi. Mais certaines explications d'Erasme, trop peu explicites, pouvaient faire croire à des idées novatrices chez lui. Lefebvre novateur aussi pour sa part, réfute son ami par des affirmations que d'autres théologiens estimeront aussi hérétiques. Et c'est ainsi que la querelle alla toujours s'animant, et déchaînant contre les deux auteurs, les haines, les jalousies, les libelles, les injures des théologiens de la Sorbonne et des derniers partisans de la scolastique.

Lefebvre commence son apologie par une invocation au Dieu tout puissant, dont il défend les intérêts, et le prie de l'inspirer de telle sorte que son discours ne renferme rien de blessant pour son ami et serve à l'édification des fidèles. Alors il reprend une à une les phrases d'Erasme, et dans une argumentation un peu prolixe, mais complète, il le réfute de point en point.

Il contredit d'abord ce qu'Erasme avait dit des anges qu'il regardait comme exempts de souffrances, et d'après divers passages des Écritures, il s'efforce de démontrer que les anges sont sujets à la douleur. L'auteur, sur toute cette question est en désaccord complet avec saint Thomas ; pourtant il ne veut pas qu'on croie qu'il le contredit ; il n'a pas rencontré son avis, voilà tout ; en outre, saint Thomas n'avait pas lu le texte hébreu quand il disait qu'il porte *ab angelis*. D'ailleurs il vivait à une époque où les lettres gisaient comme mortes et ensevelies,et l'autorité de ce théologien est ici sans valeur.

Erasme trouvait qu'il importait peu qu'on lût *a deo* ou *ab angelis* et que la difficulté restait toujours la même. Lefebvre se récrie et, avec le plus grand sérieux, nous apprend que s'il faut lire *a deo*, ce n'est pas *ab angelis*, de plus si le Christ est devenu seulement un peu inférieur à Dieu, il est resté bien supérieur aux anges qui sont bien loin au-dessous de Dieu. C'était rigoureusement logique.

Erasme avait dit que le Christ en révêtant une forme corporelle s'était fait homme complétement, que même, et il citait les paroles du Psalmiste, il était devenu un ver de terre, objet de l'opprobre des hommes et du mépris de la foule. Lefebvre s'indigne de ce qu'Erasme ait placé le Sauveur du monde au-dessous des hommes les plus abjects, et ici il le réfute avec animosité, regardant ses paroles comme impies, comme indignes de Dieu, comme contraires à l'esprit de l'Évangile. Puis disséquant la pensée d'Erasme, la réduisant à des syllogismes, il nous montre dans son adversaire un hérétique, presque un arien ; puisque sa manière de raisonner renverse (*subruit*) tout ce qu'a dit le prophète,

et qu'au lieu de *paulo minus*, celui-ci aurait du écrire *multum*. Quant à ce passage : *ego sum vermis*, et à quelques autres de l'Ecriture exprimant la même idée, Lefebvre les rapporte, non pas au véritable état du fils de Dieu, mais à l'opinion qu'avaient de lui les Pharisiens et les Juifs.

Les phrases, qui suivent celle, objet de la discussion, parlent de la gloire du fils de Dieu et de sa puissance. Erasme les rapportait à la glorification du Christ, quand il redevint Dieu, après qu'il eut sauvé le monde. Lefebvre soutient qu'elles ont trait à sa vie ici-bas. Il rappelle les miracles accomplis par Jésus-Christ, les témoignages de soumission des anges, de saint Jean-Baptiste et des apôtres, et montre par là que le Fils de Dieu, incarné dans le corps de l'homme, n'était point inférieur aux anges, mais qu'il était devenu un peu inférieur à Dieu. Aucun des anges n'aurait pu comme lui rendre la vue aux aveugles-nés, faire sortir les morts de la tombe, commander aux enfers et à toute la nature. Et Lefebvre, victorieux, de répéter comme un refrain : *Legendum igitur, et vere legendum : a deo.*

Enfin, ce qu'Erasme a dit de l'authenticité de l'épître de saint Paul aux Hébreux, n'a aucun rapport avec la question qu'on agite. Lefebvre dit cependant qu'à son avis cette épître fut reçue, comme étant de saint Paul, par l'Eglise romaine bien plus tôt qu'Erasme ne le dit. Ambroise lui-même la cite bien des fois comme une autorité. Et quels sont dans les temps anciens, ceux qui ont douté que cette épître fût vraiment de saint Paul ? Ce ne sont certainement ni saint Ambroise, ni saint Jérôme, ni saint Augustin. Non : ce sont des hérétiques et des hérétiques de la pire espèce, des Ebionistes, des Marcionistes, des chrétiens qui niaient, les uns que le

Christ fût Dieu, les autres qu'il se fût fait homme. Erasme se voit du même coup rangé parmi eux, parce-qu'il a douté que l'épître aux Hébreux était réellement de saint Paul. Lefebvre terminait son mémoire par un éloge de son rival et par une prière à Dieu, qui donne la lumière et inspire la vérité, à qui appartiennent la gloire et l'honneur dans tous les siècles des siècles.

Dans toute cette discussion, Lefebvre perdait souvent de vue la véritable question ; parfois aussi il attribuait à Erasme des pensées que celui-ci n'avait pas ; le plus souvent, il semblait prendre à tâche de montrer dans son ami un homme sur le point de devenir hérétique. Il était dès lors à prévoir qu'Erasme se défendrait de cette sorte d'accusation, qui pouvait avoir pour lui le plus fâcheux résultat.

Erasme apprit bientôt par un de ses amis de quelle attaque il avait été l'objet ; il acheta le livre et le lut en chemin ; il se rendait alors à Louvain. Aimant beaucoup l'éloge et fort peu la contradiction, Erasme fut froissé du ton doctoral du vieux professeur de philosophie ; il fut mécontent de la façon dont étaient renversés ses arguments. Il ne laissa point à son humeur le temps de s'apaiser, et écrivit un libelle, ce qu'on appelait une apologie. Quatorze jours lui suffirent pour composer, faire imprimer et livrer au public un mémoire qui ferait déjà un assez gros volume.

Erasme se demande d'abord les causes de cette animosité qu'il croit apercevoir dans le libelle de Lefebvre. Cet homme, doux et bienveillant d'ordinaire, s'est sans doute laissé influencer par son entourage. Ces savants, qui jurent sur la parole de Lefebvre,n'ont pu supporter que quelqu'un pensât autrement que leur maître, et ce sont eux qui l'ont poussé à attaquer avec vivacité un ami qui lui est cher.

Et en effet, dit Erasme, ce n'est pas une simple apologie que Lefebvre a écrite, mais une attaque vigoureuse. Il a tout exagéré et selon le proverbe *ex muscâ fecit elephantum.* Lefebvre, soit habitude, soit pour montrer à tous combien ses paroles sont éloquentes et sa verve féconde, a dit beaucoup de choses à propos d'une affaire qu'on pouvait traiter en quelques mots. Il a noyé ses arguments dans un flux de pensées et de phrases inutiles, et Erasme aura de la peine à les retrouver tous pour les réfuter complètement. Erasme donne ainsi en passant et sous forme d'éloge une leçon à son adversaire; quelques pages plus loin, il lui en donne vertement une autre tout aussi méritée. Lefebvre avait cité comme une autorité le *Psautier* en huit langues de Augustinus Justinianus. Qu'importe qu'on ait la traduction de la phrase : *Minuisti eum paulo minus ab angelis*, en soixante langues, puisque les sources se réduisent toujours à trois. Citer comme une autorité, la traduction de la phrase en islandais et en persan, c'est ne pas tenir compte des règles de la vraie critique, c'est accorder trop de confiance aux interprétations d'un homme, savant sans doute, mais qui peut se tromper dans sa manière de voir.

Après ces quelques observations préliminaires, Erasme aborde le sujet même ; quoique peu habitué aux luttes de ce genre il n'invoquera le secours d'aucun Dieu, il réfutera simplement, prosaïquement son adversaire ; si l'interprétation *ab angelis*, est, comme le prétend Lefebvre, fausse, impie, hérétique, contraire à l'esprit de l'Ecriture, que ne le persuade-t-il au monde entier ? Que ne demande-t-il la réunion d'un synode pour qu'une si grande erreur disparaisse de tous les livres de l'Eglise ? Que n'attaque-t-il saint Ambroise, saint

Hilaire, saint Augustin, saint Chrysostôme et tant d'autres; que ne déplore-t-il l'erreur de tous les théologiens orthodoxes, qui, à l'exception du seul Jérôme, ont lu, écrit, enseigné ce passage, comme le veut Erasme.

Et saint Jérôme lui-même, dans un commentaire sur le chapitre IV de l'épître aux Galates, écrit *ab angelis.* Par suite de cette contradiction de saint Jérôme avec lui-même, toute l'argumentation de Lefebvre s'écroulait par la base. Erasme en disant que le Christ s'était abaissé bien au-dessous de Dieu, bien au-dessous des anges, semblait avoir oublié que le Christ était Dieu, en même temps qu'homme ; il tombait presque dans la même hérésie que les Ariens. Lefebvre, en prit occasion pour montrer avec une désespérante prolixité l'unité de la nature du Christ, à la fois homme et Dieu. Erasme se défend de l'erreur qu'on lui impute ; il songe même à rouler son adversaire dans la boue. (J'adoucis ses expressions.)

Lefebvre reprochait à Erasme d'avoir placé le Christ au-dessous des créatures les plus abjectes. Mais le Christ lui-même a dit qu'il était un ver de terre, ce que saint Jérôme, traduit par scarabée ; mais Jésus s'est comparé à un grain de moutarde pour montrer son abaissement. Dans la pensée d'Erasme le Fils de Dieu s'est abaissé en apparence au-dessous des hommes les plus vils,puisqu'il a supporté toutes les misères, puisqu'il a souffert un supplice infamant; mais,en réalité, ces souffrances volontaires, ce sacrifice fait pour le salut de l'homme, ajoutent à la grandeur morale du Christ, prouvent sa bonté et sa sagesse. Et Erasme, pour mettre cette pensée dans toute sa lumière, invoque le témoignage des Apôtres, et des Pères de l'Eglise, celui d'Aristote, celui même d'un poëte qu'on ne s'attend guère à voir cité dans une discussion théologique, d'Ovide.

Mais, dira-t-on, ces souffrances n'ont donc point réellement abaissé le Christ. Sans doute, répond Erasme, de même que Socrate dans sa prison est plus grand que Socrate discourant sur les places publiques ; mais pourtant, aux yeux de la foule, il est devenu inférieur à ce qu'il était autrefois. Lefebvre expliquait le texte des Ecritures, en disant que le Christ avait été abaissé, seulement dans l'opinion des Juifs. Erasme trouve cette explication un peu froide (*frigidulam*) et ajoute en plaisantant qu'elle pourrait bien toucher en quelque point à l'hérésie d'un certain Marcus ou Marcion, qui, suivant saint Augustin, affirmait que le Christ n'avait pas souffert réellement, mais simplement dans l'opinion des hommes. Au surplus que Lefebvre admette qu'Erasme à voulu sous entendre après : *infra objectissimos homines descendit æstimatione judæorum* et qu'il n'en soit plus question. Mais alors qu'Erasme répète simplement les paroles du Christ, qu'on n'aille pas l'accuser d'impiété; vraiment Lefebvre s'était donné un trop beau rôle ; après avoir lapidé son adversaire, il le plaçait parmi les Juifs, les Payens, les Gentils, tandis qu'il se mettait modestement au nombre des hommes pieux.

Erasme, dans son *Annotatio* avait surtout voulu montrer que par BPAXVTI, *paulo minus*, il fallait entendre un peu de temps. Lefebvre niait que cette explication fût admissible ; son rival l'accable ici d'une masse de citations empruntées aux Pères de l'Eglise. Il fait de même pour le mot hébreu *meat* et pour le mot latin *paulo minus*, qui peuvent tous deux être employés dans ce même sens.

Erasme disait qu'on pouvait rendre le mot hébreu *Eloim* par *deo* ou *diis* ou bien encore *angelis*. Lefebvre

affirmait que les Septante l'avaient toujours traduit par *deo* et qu'ils n'y avaient manqué que cette fois : « c'est « comme si tu disais, s'écrie Erasme, qu'un cygne est « tout blanc et que tu avouais ensuite qu'il a le bec « noir. Vraiment tu déraisonnes. Tu dis que l'on « trouve *Eloin* cent soixante-quinze fois dans les « Ecritures saintes avec le sens du singulier ; cela ne « prouve nullement qu'on ne le trouve aussi avec le « sens du pluriel. De ce que l'on trouve six cents fois « *puer* avec le sens d'enfant, tu conclus qu'on ne peut « le prendre dans le sens d'esclave. »

Ce que Lefebvre dit de l'humilité et de la puissance du Christ ne prouve absolument rien. Le Christ peut en quelque façon être inférieur aux anges, alors qu'eux sont obligés de l'adorer, de même que Jésus n'est pas inférieur à ses parents, bien que, suivant saint Luc, il leur soit soumis, *subditus*.

Enfin, après tant de questions oiseuses soulevées, discutées et le plus souvent sans résultat, Erasme arrive à ce qui concerne l'authenticité de l'épître de saint Paul aux Hébreux ; il montre tout d'abord qu'il n'est ni sot, ni ignorant, ni vaniteux comme semble le dire Lefebvre, et pour se mettre à l'abri de cette redoutable accusation d'impiété, il fait pour ainsi dire un acte de foi. « Si je savais ce que l'Eglise pense de cette épître, je me conformerais à son jugement quelqu'il soit, même s'il me paraissait peu fondé ; je l'imposerais à mon esprit ; j'y subordonnerais mon opinion personnelle, etc. » Erasme, pour se mettre complètement à couvert invoque de nouveau le témoignage de saint Jérôme, de saint Augustin, d'Origène, qui tous ont douté de l'authenticité de cette épître.

Que Lefebvre ait raison ou non, il y avait imprudence

de sa part à agiter de telles questions; mais Erasme ne pouvait, sans passer pour hérétique, s'abstenir de répondre. Dans des temps plus calmes, des querelles de ce genre eussent été sans péril; mais alors, il n'en était pas ainsi. Les idées luthériennes commençaient à agiter l'Europe: « Quelques esprits, dit Erasme, sont ennemis de toute littérature, beaucoup le sont de la bonne. Il n'est personne que les nouveautés ne blessent; presque tous, mon cher Lefebvre, tendent la bouche à l'occasion. Comme nous avons choisi tous deux des sujets qui leur sont odieux, il fallait fortifier notre parti par la concorde et l'union. Que s'ils voient qu'il y a entre nous des dissensions, non-seulement nous supporterons tous deux le poids de leur haine, mais même nous perdrons tout le fruit que nous recherchons dans nos veilles. Ceux qui maintenant, poussent des clameurs parce que dans l'Oraison dominicale, j'ai osé, au lieu de *dimitte nobis debita nostra,* écrire, *remitte nobis debita*, que vont-ils dire, à ton avis? ils nous regarderont comme des gladiateurs qui se percent mutuellement, afin d'amuser le public; pour prix de nos labeurs, nous deviendrons la risée du public, dans les réunions, sur les places, dans les repas, dans les cours, dans les auberges, dans les voitures, dans les tavernes, sur le pont des bateaux.

Erasme en a assez de ces querelles, il aime mieux dormir que passer son temps à ergoter. Car, pour des hérésies, on en pourrait trouver partout, même dans saint Jérôme, ou dans saint Augustin. Erasme qui se pose ici en défenseur de la doctrine orthodoxe, n'est point sous ce rapport à l'abri de tout soupçon. Plus d'un théologien a déjà critiqué d'une manière acerbe ses commentaires. C'est l'habitude d'ailleurs de s'écrier, quand on lit des ouvrages contemporains : *hoc hæresim*

sapit, hoc male sonat, hoc scandalo esse posset, hoc suspectum est, hoc parum reverenter dictum in magistros nostros.

Erasme trouve moyen de dire aussi que son rival ne lui a pas assez accordé d'éloges, alors que lui les lui a prodigués. Pourtant comme Lefebvre l'appelle son très-cher, il verra bientôt ses amis venir à lui et lui dire : oh ! Erasme, que tu es heureux ! tu as dans Lefebvre un ami dont l'amitié, dont la sincérité, dont la sévérité pour tes fautes ne sont nullement douteuses. Et sur ce, il salue le très-érudit, et si celui-ci le permet encore, son très-cher Lefebvre. Louvain 5 août 1517.

Qu'il faille dire *a deo* ou *ab angelis*, c'était, comme le dit Erasme, chose peu importante. C'est pourtant à propos de cette affaire de mots que les deux amis se sont presque brouillés.

Malgré leurs protestations d'amitié, tous deux avaient mis quelque aigreur dans la défense de leur manière de voir ; tous deux s'étaient qualifiés d'hérétiques et d'impies. Erasme, s'il avait commis la faute de se croire blessé plus qu'il n'était réellement, la répara du moins noblement ; son apologie avait été imprimée à Strasbourg avec des notes, elle le fut peu de temps après à Bâle. Il l'a fit brûler en grande partie.

Lefebvre garda le silence ; sans doute il n'était pas disposé à recommencer une lutte dans laquelle il avait trouvé son maître; peut-être aussi s'effraya-t-il du bruit que l'on faisait autour de son nom, des jugements qu'on portait, défavorables aux deux adversaires à la fois. Erasme dans une lettre de Louvain, avril 1517, lui exprime tout le regret que lui a causé la nécessité de répondre à un ami, et lui demande les causes de son trop long silence. Des dissensions funestes s'élèvent à

cause d'eux entre les chrétiens; il est question d'Erasme et de Lefebvre dans toutes les réunions, et dans les dîners ; on prend parti pour l'un ou pour l'autre ; on discute, on s'anime. Et ceux qui montrent le plus d'ardeur sont ceux-là mêmes qui ignorent le plus de quoi il s'agit. Ils sont entourés d'hommes ignorants et enclins au mal, tout prêts à saisir la moindre cause de troubles. Que Lefebvre réponde donc à son ami ; qu'il exprime par une lettre, qu'ils n'ont lutté que pour établir la vérité, sans qu'il y ait entre eux le moindre dissentiment pour le fond des doctrines, sans que leur amitié réciproque en soit refroidie.

Lefebvre reçut une lettre plus pressante encore, datée de Louvain, 11 septembre 1517. Les mêmes idées s'y trouvent exprimées : « Notre querelle, dit Erasme, est un sujet de joie pour ceux qui veulent du mal aux études sérieuses et à nos personnes. « Ils ont maintenant quelque chose à objecter à l'un et à l'autre de nous, quelque chose qui les console de leur ignorance et dont ils se puissent servir pour mettre en doute notre foi. Trop longtemps nous avons servi de jouet à ces défenseurs de la vieille ignorance. Lefebvre, que ce soit donc bien fini entre nous. Je réprime l'ardeur de mes partisans ; fais de même de ton côté, et puisse cette discussion, sans profit et inconsidérée, tomber bientôt dans l'oubli. »

Lefebvre garda le plus profond silence ; mais cette rivalité de deux grands esprits, cette lutte, où l'on avait vu deux grands novateurs aux prises, ne pouvait tomber si vite dans l'oubli. Les théologiens, les lettrés, avaient pourtant d'autres sujets de curiosité et de réflexion. Dans la petite ville de Wittemberg avait lieu à cette même époque une discussion entre deux moines ; l'un s'appelait Tzetzel, l'autre, dont le nom encore obscur la

veille, devait le lendemain courir par le monde était, Luther.

On était aux premières heures de l'enfantement des doctrines protestantes ; on ne pouvait prévoir encore quelle révolution elles allaient opérer dans la chrétienté ; on prévoyait déjà pourtant qu'une réforme allait troubler l'Église. L'attention du public, loin d'être détournée d'une querelle dont on ne parlera plus dans vingt ans, par une révolution qui devait changer les mœurs, les idées et l'Europe, y fut au contraire rappelée. Dans ces deux hommes, Lefebvre et Erasme qui discutaient sur un passage obscur d'une épître de saint Paul, on voulut voir des précurseurs, des complices de Luther. Ils appréciaient et commentaient avec les seules lumières de la raison et du bon sens un endroit des Ecritures saintes et l'interprétation personnelle des livres sacrés n'était-elle pas le point de départ du Luthéranisme ?

Non-seulement on parla de cette discussion dans les réunions en France et en Hollande, mais dans toute l'Europe. Guillaume Budé nous dit dans une de ses lettres, qu'un de ses amis, qu'il appelle *Episcopus Noster*, en entendit parler pour la première fois étant en Angleterre. Erasme nous apprend, et s'il y a quelque pointe de vanité, il y a sans doute aussi beaucoup de vrai, que les Allemands, les Anglais, les Italiens, le félicitent tour à tour de ce qu'il a victorieusement réfuté un Français. Erasme en semble longtemps préoccupé ; sa correspondance avec ses amis dans les années 1517 et 1518 est pleine de passages qui s'y rapportent ; mais au sortir de la lutte, le vainqueur, car on lui attribuait le plus généralement la victoire, semble avoir déposé toute l'animosité qui le faisait

parler avec tant d'aigreur tout d'abord ; il tend généreusement la main à son adversaire et s'efforce de lui faire oublier sa défaite. Il le loue discrètement, mais avec conviction ; il parle de lui dans les termes les plus flatteurs ; il s'indigne qu'on l'estime parfois au-dessous de sa valeur. Au début de la lutte, dans une lettre à Tonstallus (1), il était irrité contre Lefebvre, et disait que c'était un homme mathématique (*homo-mathematicus*), avec quelque grain de folie (2). (Louvain, 17 juillet 1517. -- Deux mois plus tard, ce même Cutbertus Tonstallus trouve qu'à son avis Lefebvre a montré trop d'arrogance, en semblant s'approprier à lui seul le droit de décider une affaire, comme s'il n'appartenait point à d'autres et à la postérité de la juger. Tu as bien fait, ajoute-t-il, d'enlever au geai les plumes dont il s'était paré. Je me demande quels arguments il pourra encore imaginer, mais je crois qu'il se grattera le front. Erasme dans sa réponse dit que ces paroles l'affligent, soit parcequ'elles réveillent une douleur endormie, soit parceque son ami pense mal de Lefebvre. Ce dernier, en l'attaquant avec tant de vivacité, a dérogé à ses habitudes de douceur et de bienveillance. Mais qui donc saurait rester sage à toute heure ? Deux chagrins tourmentent maintenant l'esprit d'Erasme ; le premier est d'avoir dû en venir aux mains avec un tel ami, le second de s'apercevoir que quelques hommes jugent mal Lefebvre, que lui il voudrait voir estimé et vénéré de tous.

Lefebvre avait, en effet, par suite de cette discussion,

(1) *Erasmus Cutberto Tonstallo serenissimi Anglorum regis apud Catholicum regem Oratori, S. D.*, p. 288.

(2) *Homo mathematicus sed ita ut multum habet TOU PATAIOU.*

perdu un peu de son prestige. Tous, ou presque tous, jusqu'alors avaient respecté son savoir et sa vertu ; si on l'avait parfois contredit, c'était avec beaucoup de ménagements ; ses opinions n'avaient point encore donné prise aux attaques passionnées dont il sera la victime. Mais depuis la publication de cette apologie aux théologiens arriérés, ces hommes qu'Erasme nous fait voir recherchant les occasions de médire, il paraissait hérétique. N'avait-il point accusé le traducteur de l'épître de saint Paul d'infidélité? N'avait-il point rejeté, nié même l'autorité de saint Athanase, de saint Chrysostôme et de tant d'autres Pères de l'Eglise, dans les questions de linguistique ? N'avait-il pas fait entendre que saint Thomas était un ignorant ? N'avait-il pas lu et expliqué, avec les lumières de la raison, des choses que l'on ne doit voir qu'avec les yeux de la foi? C'étaient là des motifs suffisants pour être attaqué et persécuté ; cent ans plus tôt, Lefebvre pour avoir publié des pensées aussi évidemment entachées d'hérésie, eût été livré sans doute au bras séculier.

Erasme, lui, était depuis longtemps suspect. Quelques satires vives et spirituelles des mœurs des gens d'église, quelques libelles théologiques l'avaient déjà fait paraître hérétique. Au-dessus de sa tête s'amassait un orage qu'il ne pouvait prévoir. Les Lens, les Stunica, les Bedda, les Cousturier (Sutor) et bien d'autres, étiquetaient les pensées d'Erasme qui leur semblaient devoir être matière à chicanes ; ils en ajoutaient chaque jour de nouvelles ; la collection s'enrichissait sans que le grand érudit Hollandais crût avoir beaucoup à craindre. Mais un beau jour Lens critiqua, presque phrase par phrase, toute son édition du Nouveau Testament. Stunica compta par douzaines, dans les écrits d'Erasme, les

hérésies, les blasphèmes, les impiétés. D'autres, dont le nom ne mérite pas de sortir de l'oubli, des moines espagnols peu connus critiquèrent, comme pouvaient critiquer des moines espagnols, quatre-vingt propositions, pensées, explications d'Erasme — et Erasme, qui, la première attaque passée, se croyait près de recouvrer sa tranquillité, se vit forcé de recommencer la lutte. Ses adversaires et lui couvrirent de flots d'encre des morceaux de papier, et la postérité a hérité de tout cela, d'énormes in-folios qui dorment sur les rayons les plus bas des bibliothèques ; c'est à peine si quelque indiscret vient les réveiller de siècle en siècle.

Il y avait peu de courtoisie généralement dans ces attaques et des grossièretés du genre de celles que les adversaires se disaient, soulèveraient aujourd'hui le dégoût. Un homme surpassa tous les autres en ce genre, et cet homme était, par malheur pour la réputation de la Sorbonne, syndic de la faculté de théologie de Paris. Il s'était, pour ainsi dire, chargé de répondre à toutes les questions des novateurs, de réfuter leurs doctrines, de les livrer à la risée et à la haine du public, parce qu'il ne pouvait pas les livrer au bourreau ; il déploya une énergie incroyable, une activité sans pareille contre Erasme, contre Lefebvre d'Etaples, contre tous ceux à qui leur savoir donnait des opinions indépendantes, un langage plus ferme et plus brillant ; un jour même il osa s'attaquer à la sœur de François I[er], à cette touchante et spirituelle Marguerite de Navarre, qui, dans sa cour de Nérac, attirait les hommes de lettres et offrait un asile à ceux qu'on voulait faire passer pour hérétiques. Mais enfin François I[er] se fâcha de l'audace et de la méchanceté de cet homme, et l'envoya en

exil. Ce syndic de la Sorbonne avait nom Béda, et ce n'est pas, sans quelque raison, que le haineux Théodore de Bèze l'appelle irrévérencieusement une grosse bête.

Les reproches que Lens, Stunica, les moines espagnols et tous les autres faisaient à Erasme et à Lefebvre, ont tous été repris et développés par Béda. Et il ne faudrait pas croire que c'était pour des choses étrangères à cette querelle de deux théologiens, qu'Erasme était attaqué. C'est en première ligne, comme une chose de la plus grave importance, que vient le reproche qu'on lui fait de n'avoir pas admis l'authenticité de toutes les épîtres de saint Paul. C'est là aux yeux de ces inquisiteurs sans titre, une redoutable hérésie. N'a-t-il pas dit aussi que le Christ avait revêtu une forme servile ? hérésie ! N'a-t-il point dit que le Christ était inférieur aux anges ? hérésie ! N'a-t-il pas considéré dans le Christ une seule nature, la nature humaine, et semblé oublier qu'il était en même temps fils de Dieu ? hérésie ! Et tant d'autres points qu'il serait peu intéressant de rappeler. Il en est un pourtant qu'on ne peut passer sous silence, parce qu'il caractérise et cette époque et ces hommes. Lefebvre et Erasme n'ont-ils point voulu traduire d'une manière élégante les livres saints ? n'ont-ils pas écrit dans un latin correct et pur sur des questions théologiques ? Eh bien ! c'est là une hérésie. C'est Béda qui l'affirme(*supputatio errorum Beddæ ex præfatione censurarum*).

Ce n'était pas encore assez : il n'y avait dans les œuvres d'Erasme aucune pensée qui ressemblât d'une manière frappante aux doctrines de Luther, si ce n'est cette interprétation du texte sacré par l'homme même non revêtu d'un caractère ecclésiastique ; il n'y avait rien de bien semblable non plus dans les œuvres de

Lefebvre, qui avaient déjà été publiées. N'importe, Erasme et Lefebvre n'étaient pas seulement des hérétiques, des Ariens, des Manichéens, des Sabelliens, c'étaient des suppôts de Luther. Les théologiens scolastiques les mettaient tous trois sur la même ligne et rendaient l'un solidaire des pensées de l'autre. Un cordelier, à Bruges, faisait de même dans un sermon. Un autre, un certain Nicolaus Egmonoanus (1) s'écriait dans un discours public : « Lefebvre et Erasme discutent maintenant ; un jour, ils iront discuter dans les sombres profondeurs du Tartare. » Tous deux, en attendant cette occasion de discuter le *paululum imminutus est a deo*, eurent du moins une satisfation. Un édit du roi défendit la vente du livre de Béda *(Censuræ)*, et l'auteur se vit forcé d'aller lui-même notifier cet édit à tous les libraires de Paris.

Mais de cette querelle provint une perte plus cruelle au cœur d'Erasme que les injures dont le couvraient les théologiens et les moines. En attaquant trop vivement Lefebvre, il s'aliéna le meilleur, le plus fidèle, le plus dévoué de ses amis, le fameux Guillaume Budé, qu'il connaissait depuis sa jeunesse. Budé avait été l'élève de Lefebvre et avait appris de lui les mathématiques et la philosophie ; il conserva de son vertueux maître le meilleur souvenir et resta toujours son ami. Dans une lettre à Erasme (Paris, 22 février 1518), Budé lui dit qu'il aurait voulu que cette discussion n'eût point été soulevée ; j'espère, dit-il, que les pièces du procès ne passeront point à la postérité et que le motif même du procès sera bientôt oublié. Erasme répond aussitôt par une longue lettre où il explique comment il a été

(1) *Opera Erasmi*, p. 629, t. IX.

forcé de répondre à Lefebvre, sous peine de passer pour hérétique, ce qui est dangereux ; il défend encore sa cause, tout en critiquant la conduite de son adversaire. Cette réponse était pleine d'une froide ironie et d'aigreur. Budé répondit sur le même ton, défendit chaleureusement Lefebvre, et prévint Erasme, que ceux même qui lui attribuaient la victoire dans cette lutte théologique, jugeaient qu'il avait été trop loin, qu'il n'avait point assez ménagé son rival, examiné ce qui en pourrait résulter pour sa réputation personnelle. Et il dit un dernier adieu à son ami de tant d'années.... Ils ne devaient plus s'écrire, ils allaient cesser tous rapports.

Quant à Lefebvre, il garda toujours le silence. En vain ses amis et ses flatteurs, car il en avait, le pressaient de composer contre Erasme une apologie nouvelle ; soit par défiance de son talent, soit qu'il fût touché des protestations d'amitié de son adversaire, il n'écrivit plus rien à ce sujet. Dix ans plus tard, en 1526, Lefebvre d'Etaples, persécuté, quitta la France et s'alla cacher à Strasbourg, sous un nom supposé. De là il se rendit à Bâle, et y rencontra Erasme ; les deux amis d'autrefois se serrèrent la main, et la concorde parut rétablie entre eux. L'année suivante, Erasme ayant appris que Lefebvre avait été chargé par le roi de France de publier une édition des commentaires de saint Jean Chrysostôme sur les actes des apôtres, avec traduction latine, Erasme qui avait traduit quelques-unes des homélies de saint Chrysostôme les lui envoya avec quelques autres fragments d'ouvrages qu'il se proposait d'écrire. Il termine en adressant à Lefebvre un vœu qui devait s'accomplir : *opto tuæ senectuti lætam tranquillitatem*. Lefebvre sur ses vieux jours trouva à Nérac, un asile auprès de Marguerite de Navarre, et y mourut respecté de tous les gens de bien en 1537.

En appréciant cette querelle théologique, en remarquant cette manière étroite et parfois grossière de discuter, n'oublions pas surtout que nous sommes au seizième siècle, et ne soyons pas trop sévères pour ceux qui eurent le courage de publier leurs pensées, à une époque où le faire était dangereux. N'oublions pas surtout combien l'ignorance était encore profonde et la crédulité sans bornes. C'était l'époque où Claude Despence, ce fameux théologien, persécuté par les théologiens, ses confrères, parcequ'il était plus instruit qu'eux, déclare que de son temps on passait pour hérétique, quand on savait un peu de grec ou de latin. C'est le temps où le jurisconsulte Conrad Heresbach, affirme qu'il a entendu un moine dire en chaire : « On a « trouvé une nouvelle langue que l'on appelle grecque ; « il faut s'en garantir avec soin. Cette langue enfante « toutes les hérésies. Je vois dans les mains d'un grand « nombre de personnes un livre écrit en cette langue ; « on le nomme le Nouveau Testament ; c'est un livre « plein de ronces et de vipères. Quant à la langue « hébraïque, tous ceux qui l'apprennent deviennent « juifs aussitôt. » A Bruges, un Cordelier avait, prêché contre Erasme et Luther, les avait insultés, bafoués, tournés en rididule ; un magistrat lui demande d'expliquer en quoi Erasme était hérétique, comme il l'avait affirmé. « A Dieu ne plaise, dit le Cordelier, que j'aie jamais lu les livres de ce bel esprit : je jetai les yeux un jour sur ses paraphrases ; c'était un latin si élevé que je n'y puis rien comprendre : cet homme ne peut être qu'un hérétique (1). »

(1) *Lettre d'Erasme à Franciscus Chiregatus*, t. III, p. 1, p. 580. — 1520.

INTRODUCTION

AUX

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

SUR LE BOULONNAIS

Lettre adressée à MM. les Président et Membres du Comité des travaux historiques, à Paris, par **M. Eugène de ROSNY,** *archiviste-bibliothécaire, et lue en séance le* 1er *mars* 1876.

Messieurs,

Je prie le Comité des sciences historiques et des Sociétés savantes des départements, de vouloir bien recevoir l'hommage de quatre volumes concernant l'histoire particulière et généalogique d'une contrée du nord de la France, et je demande à l'assemblée ici réunie, sa bienveillante attention pour quelques mots d'explication.

S'occuper, aujourd'hui, de recherches généalogiques, est-ce se mettre en opposition avec ce qu'on appelle l'esprit de l'époque ? je ne le crois pas ; c'est, au contraire, à mon sens, répondre à un sentiment intime qui fait partie de notre nature et ne doit périr qu'avec nous. Ayons le courage de le dire ; nos revendications d'égalité à la mode ne sont pas sincères ; elles prouvent seulement la faiblesse de nos caractères, et nous ne fûmes jamais plus avides des distinctions sociales.

Je crois pouvoir dire, sans présomption, que mes recherches furent inspirées par une pensée patriotique.

L'histoire de notre pays, cette lumière éclatante qui brilla sur le monde pendant quatorze cents ans, est-elle autre chose que l'ensemble des actions de nos ancêtres, et le plaisir qu'on éprouve en les retraçant n'a-t-il pas pour inspirateur, l'affection filiale, le plus noble et le plus pur des sentiments humains.

La contrée dont je me suis occupé n'étendait pas au loin ses limites ; elle avait sa place, néanmoins, dans le royaume de France, et son histoire particulière porte le témoignage des services que ses habitants rendirent à la grande patrie. Dans tous les temps, exposés aux incursions des ennemis du royaume dont ils formaient la frontière au nord, armés, en éveil pour les repousser, tantôt heureux, tantôt malheureux, toujours ils se montrèrent braves et dévoués. Ces ennemis qu'ils eurent à combattre, ce sont les Saxons qui parvinrent, enfin, à fonder un établissement dans leur pays, trois cents ans avant l'ère chrétienne ; les Normands au neuvième siècle ; les Anglais au quatorzième et au quinzième ; et enfin les Espagnols qui, au seizième, possédaient l'Artois. Alors, on ne désespérait pas de la fortune pour une bataille perdue ; Hernequin comte de Boulogne engage l'action avec les Normands à leur débarquement à Wimille ; accablé par le nombre, après des prodiges de valeur et la perte de huit mille soldats restés sur le champ de bataille, il va rassembler sur les bords de la Canche, les débris de son armée, et, aidé du comte de Ponthieu, livre aux ennemis une seconde bataille également malheureuse et dans laquelle il perd la vie. Pendant deux cents ans, les Boulonnais, les Pontevins soutiennent contre les Anglais de nombreux combats ; leurs châteaux sont détruits, leurs biens perdus, mais leur renommée reste intacte.

Ce peuple était, originairement, de la race celtique qui, dit-on, subsiste encore sans mélange en Bretagne, en Irlande et dans les montagnes de l'Écosse et du pays de Galles. Mais, les Saxons et, plus tard, les Francs s'étant établis dans leur pays, mélangèrent leur sang avec celui des Morins dont les descendants provenus, dès-lors, de la fusion de trois nations belliqueuses, quittèrent leur ancien nom et prirent celui de leurs comtes particuliers.

La suite des comtes de Boulogne est tout à fait distincte de celle des comtes de Ponthieu, quoique quelques-uns de ces princes aient possédé les deux pays à la fois. L'existence des premiers jusqu'à Guy à la Blanque-Barbe est incertaine ; cette partie légendaire de leur généalogie commence à Léger, neveu du roi Arthus et vivant vers l'an 500. Ce n'est qu'une légende, mais cette légende est une marque de l'antique illustration de cette maison célèbre, et peut servir de noble préface à la partie authentique de son histoire. Elle descend incontestablement de Guy, trisaïeul de Godefroy de Bouillon ; dans l'intervalle de cent cinquante ans qui sépare ces deux personnages, elle s'allie à celles de Saint-Pol, de Gand, de Louvain, de Lorraine et d'Écosse. Mahaut nièce du héros de la première croisade et héritière du comté, épouse Étienne comte de Blois devenu ensuite roi d'Angleterre, et le comté possédé, depuis, par les maisons d'Alsace, de Dammartin, de France et de la Tour-d'Auvergne, est enfin réuni à la couronne par le roi Louis XI.

Les comtes de Ponthieu ne le cédaient en rien aux comtes de Boulogne et la chevalerie de l'un et de l'autre pays brilla du même éclat. A l'établissement des fiefs, époque qui coïncide avec le premier usage des noms de

famille héréditaires, apparaissent pour la première fois, en Boulonnais et en Ponthieu, ces maisons dites féodales, première noblesse du pays, aujourd'hui, presque toutes disparues, les unes empruntant leurs noms aux baronnies, pairies, chatellenies, dont les titulaires formaient la cour du comte, les autres de fiefs moindres ; à peu près égales en noblesse, sinon par leurs richesses et leurs possessions. Les chartes des abbayes nous donnent leurs noms ; parmi les Boulonnais, des Eustache de Fiennes, des Guy d'Alembon, des Raoul d'Audresselles, Hugues de Colemberg, Baudoin d'Austruick, Roger de Bazinghen, Enguerrand d'Audrehen, Henry de Calais, Geoffroy de Beaulieu, Héremar de Godinctun ; en Ponthieu, Hues d'Abbeville, Richard d'Airaines, Renouard d'Arguel, Eudes de Beaumets, Wandrick de Beaurains, Raoul de Beauval, Roger de Bernaville, Ansel de Cayeux, Hugues de Boubers, Radulphe de Brimeu, Jean de Bouillencourt, Hugues de Le Bove, Gilles de La Broye, les sires de Fiennes et d'Odre en Boulonnais, ceux d'Ollehain et de Miraumont en Artois, se vantaient d'être issus des premiers comtes de Boulogne ; les chatelains d'Abbeville, dont sortait la seconde maison de Boubers, descendaient des comtes de Ponthieu ; les sires de Beauval, des comtes de St-Pol, dits Campdavaine.

La plupart de ces familles, toutes militaires par les traditions de leurs ancêtres, autant que par l'obligation de leurs fiefs, s'éteignirent dans le cours des huit siècles qui nous séparent de leurs commencements ; la branche aînée des sires de Fiennes finit en la personne du connétable Robert, dit Moreau : le maréchal d'Audrehen fut le dernier de la race. Quelques-uns, cependant, se perpétuèrent jusqu'à nos jours ; telle fut celle de

Bournonville sortie des comtes de Guînes ; Guillaume, dit le Brun, second fils d'Eustache comte de Guînes et de Suzanne de Gramines bâtit un château auquel il donna son surnom ; Arnoul de Bournonville, son petit-fils, mourut à la croisade ; Raoul, frère de ce dernier, était chambellan de Geoffroy Plantagenet roi d'Angleterre qui lui donna la baronnie d'Itefort et lui fit épouser Cécile de Glocester. Pierre, sénéchal du Boulonnais, en 1196, fut surnommé le Valeureux. A la bataille d'Azincourt, Robinet de Bournonville enlève l'épée du roi d'Angleterre ; Enguerrand, d'un coup, fait tomber la couronne du roi ; il y est tué ainsi que son frère batard nommé Enguerrand comme lui, et deux autres Bournonville nommés Aléaume et Bertrand.

Pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles, les noms Boulonnais et Pontevins se rencontrent à chaque page, dans les travaux des hérauts d'armes ; aux siècles suivants, dans les états des régiments ; en un mot, dans tous les moments véridiques de la valeur française.

Les recherches généalogiques qui nous enseignent les gestes de nos pères, ne forment donc pas une étude sèche et aride, comme on l'entend dire légérement et sans examen. Elle est, au contraire, pleine de charmes pour le curieux qu'anime la passion des découvertes, pour le chercheur consciencieux qui veut trouver la preuve d'un fait qu'il a soupçonné ; pour le patriote qui ne concentre pas en sa seule personne, toutes les préoccupations de son esprit, tous les emplois divers de son temps, et qui anoblit ainsi l'ambition par le désintéressement.

Et, pour connaître sa Picardie, qu'elle mine féconde lui est ouverte ! il trouve à sa disposition les travaux

immortels de Du Cange, la grande collection dite de D. Grenier, les trésors généalogiques de D. Caffiaux, de D. Villevielle, de Du Chesne ; les titres scellés de Clérembaut ; les montres et revues de Gaignaires, les pièces conservées au ministère de la guerre, les manuscrits de D. Lepez, à la bibliothèque d'Arras, et les titres originaux innombrables qui remplissent les dépôts d'archives, de Paris, de Lille, d'Arras, d'Amiens, d'Abbeville et de Boulogne. Mais cette abondance elle-même devient pour lui un embarras, une occasion de regrets. Que choisira-t-il et que laissera-t-il de côté ? C'est bien peu de chose en effet, en regard de tant de matériaux, que quatre volumes compacts dans lesquels il a renfermé les faits choisis, les y a accumulés, pressés, en leur donnant l'expression la plus courte ; où le style est nul, même impossible, et dont le mot *inventaire*, devrait être le titre, comme la plus exacte signification.

CONCOURS DE POÉSIE

EN 1876

Rapport présenté, au nom du Jury, par **M. Achille DUBARLE,** *rapporteur, le* 7 *juin* 1877.

MESSIEURS,

Les membres de la commission élus par vous pour examiner les pièces de poésie envoyées au concours de cette année, après avoir pris connaissance de ces pièces chacun en particulier, ont été convoqués à une réunion le 24 mai. Notre estimé président qui ne pouvait y assister m'a fait inviter à le remplacer comme doyen d'âge et à remplir les fonctions de la présidence. Nos collègues, messieurs L. Bénard et Dutertre partageaient avec moi une tâche délicate et même pénible comme cela arrive lorsque les examinateurs ont plus à blâmer qu'à louer. Au concours de poésie, en 1876, la pièce qui a obtenu la mention honorable contenait beaucoup de très-bonnes parties, et celle qui a remporté le prix était une œuvre littéraire d'un mérite supérieur. Le résultat du concours, cette année-ci, est bien loin d'être égal à celui de l'année dernière. J'ai commencé par lire à mes deux collègues les remarques assez détaillées que j'avais écrites sur chacun des ouvrages à examiner. Après quoi, ces messieurs ont exprimé tour à tour leur opinion. Comme nous étions tombés d'accord sur tous

les points, ils ont décidé que mes remarques écrites serviraient de base au rapport qu'ils m'ont chargé de rédiger. Voici ce rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre :

1° LA BATAILLE DE BAPAUME.

Cette composition n'est pas de la poésie, c'est une narration rimée de cet événement militaire. Le style en est prosaïque au dernier degré. Non-seulement il n'est pas toujours correct, mais il est d'une simplicité qui tombe parfois dans la platitude et dans une familiarité excessive. Par exemple, en parlant des canons, l'auteur dit « ces tonnerres grondent et fatiguent au loin les échos *ahuris.* » Plus loin « mille obstacles divers qu'à pas précipités ils franchissent malgré cette homicide pluie qu'il faut que leur valeur incessamment essuie. » Vient ensuite une apostrophe aux ennemis :

Prussiens arrogants il n'est plus que la fuite
Qui puisse vous sauver. Fuyez et tout de suite
Pour prendre votre ton.

A la fin de la pièce l'auteur raconte que ses deux fils avaient disparu et que lui-même :

Etait des Prussiens prisonnier dans ces murs
Tout à coup devenus pour quelque temps plus sûrs,
A la mairie.

Il finit en disant qu'il s'était avancé sur le champ de bataille pour voir si ses enfants n'étaient pas parmi les morts et les blessés :

Je cherchais, je cherchais errant à tout hasard,
Rien ! mes mains n'ont palpé que les chairs de nos frères.

Enfin l'armistice et la paix lui rendent ses fils.

L'auteur de cette composition désignée par l'épigraphe *Delectendo pariterque monendo* a envoyé en même temps au concours de Boulogne une traduction en vers de la première satire de Juvénal. J'ai lu soigneusement cette traduction sans la comparer à l'original et en ne l'examinant que sous le rapport du style. Personnellement, je ne crois pas que la société Académique ait eu l'intention d'admettre une traduction au concours. Il m'a paru (et mes collégues ont adopté cette opinion) que le prix offert par elle n'était destiné qu'à récompenser exclusivement un ouvrage original. Considérée sous ce point de vue, cette traduction n'a rien qui la recommande particulièrement à l'approbation du jury.

2° SURSUM CORDA

A PROPOS DU MONUMENT CONSACRÉ A LA DÉFENSE DE BELFORT.

L'auteur de cette pièce a été influencé par le souvenir des chants patriotiques de Casimir Delavigne. C'est une Messénienne qu'il a voulu composer. Son œuvre n'est pas dépourvue de vigueur, d'énergie, mais elle manque souvent de clarté. Ensuite sa versification est parfois rude et dure. Il y a même des cas où elle est triviale, par exemple dans le deuxième vers :

. . . . J'allais *bien volontiers*
Barde, vous apporter avec mon humble obole, etc.

Dans la douzième strophe :

De tes remparts trop vieux pour te défendre, ô ville,
Contre leurs krupps braqués menaçants sur ton seuil.

Que ces vers sont durs ! qu'ils sont loin d'avoir la douce harmonie des vers du poëte que l'auteur s'est proposé pour modèle !

La seizième strophe présente un échantillon de cette trivialité signalée ci-dessus :

> Les Allemands disaient : Belfort, *le trou des morts !*

Comme obscurité impénétrable, il faut citer le vers suivants :

> Flambeau de l'univers, ô vieux monde contemple !

Et encore dans la vingt-sixième strophe :

> A l'Europe interdite Echo porta ce bruit ;
> Mais le fer de Brennus rompait son équilibre.

Et dans la vingt-septième :

> Le poignard sous la gorge elle signait meurtrie
> Au pacte présenté par l'époux d'*Augusta.*

On remarque ici avec peine un manque de dignité. Il faut respecter une femme même quand elle est la femme d'un vainqueur cruel.

Et dans la vingt-quatrième que signifie :

> Notre siècle vieilli cède devant le vôtre !

Quelle bizarerie ! quelle dureté dans le vers de la trente-cinquième :

> Surgis donc, ô Lion, faste de soixante-onze !

Il y aurait encore bien d'autres défauts à signaler, mais il faut s'arrêter. Il est plus agréable de finir en citant une très-belle strophe, la treizième :

> Où sont donc tes soldats, ô cité qu'on assiége ?
> Quoi ! ces pauvres enfants en haillons, sans souliers,
> Ces mobiles enfin grelottant sous la neige
> Depuis hier à peine arrachés aux foyers,
> Voilà tes défenseurs !....
> Dans ces rangs glorieux hélas ! combien de vides !
> Que de héros obscurs dorment couchés là-bas !
> Et d'embrasser leurs fils que de mères avides
> Accourent au passage et ne les trouvent pas !

3° ODE A LA POÉSIE.

. . . . *O tempora!*. . .

Cette pièce est une satire virulente au sujet de l'état de dégradation où, selon l'auteur, la poésie est tombée de nos jours. S'il y a du vrai dans son verdict, il y a aussi de l'exagération. Par exemple quels que soient les poëtes actuels, peut-on dire avec lui que :

Des nains, du fond de leurs abîmes
Poussent des cris mal inspirés !
Ce que l'on nomme poésie
N'est plus qu'une basse rumeur.
La voix dégénère en murmure.
On ne chante plus, on susurre :
L'insecte est l'égal du rimeur.

Quel style forcé ! quel manque de naturel ! que d'exagérations choquantes dans les idées et dans la forme ! La critique est aisée et l'art est difficile, a dit un poëte. N'aurait-on pas le droit d'exiger que celui qui blâme si durement ce qui est mal fasse mieux ? Quel tableau que celui qu'on trouve dans la troisième strophe :

Je ne sais quel Moloch difforme
Sans goût, sans grâces et sans forme
Préside aux œuvres de ce temps.

Moloch ! qu'a donc à faire là cette idole des Ammonites dans le culte de laquelle on faisait passer des enfants à travers le feu ! comment se figurer :

Qu'un Dieu foudroya la Parnasse
Jadis hanté par les Titans !

Dans la cinquième strophe que signifie ces mots :

D'autres encore moins célébres
Ont transfiguré nos ténèbres !

On se demande aussi ce que l'auteur veut dire dans la sixième strophe :

Les fils aînés de la lumière
Ne chantent plus que la matière.

La huitième strophe, à l'exception de l'épithète « piteuse » ne mérite que des éloges :

Telle est leur *piteuse* industrie
Tout est vide, cœur et cerveau :
La grande âme de la Patrie
Descend à ce fatal niveau.
Aussi quand arriva la lutte
Ils avaient préparé sa chûte.
C'est votre crime, ô corrupteurs !
Vaincue au moment des alarmes
Avant de l'être par les armes
La France l'était par ses mœurs.

L'auteur de cette composition comprend le mécanisme des vers. Il a ce qu'on appelle du savoir faire. Cette pièce, malgré sa faiblesse générale et un très-grand nombre de défauts de style, prouve qu'il ne manque pas d'un certain talent.

4° LA RETRAITE DE L'ARMÉE DE L'EST EN 1871.

C'est de la poésie descriptive. Cette narration ressemble fort à un article de journal mis en vers. Il est vrai que les vers sont très-bien faits. On y trouve, mais pas assez souvent, des sentiments patriotiques qui relèvent la monotonie des détails, car quelque touchant que soit le fait militaire que l'auteur raconte, l'énumération de toutes ces souffrances finit par fatiguer

l'esprit du lecteur, à moins que les émotions du cœur ne viennent y faire une heureuse diversion. Il faut relever dans cette composition quelques défauts de style dans la troisième strophe :

. . . . Par le destin trahis. . . . . .
Ne demandent pas mieux que de mourir pour toi !

C'est là une expression triviale. Dans la quatrième :

Affamés dans la neige infranchissable ornière.

L'expression manque de justesse. Une ornière ne saurait être infranchissable. Dans la cinquième :

De ses griffes le froid déchirait leurs blessures !

Expression figurée qui est exagérée et manque de bon goût. Dans la septième :

Par les ravins au fond du dédale des gorges
Nous nous traînions perclus, étouffant dans nos gorges
Nos malédictions.

Quelle dureté dans le premier vers et combien la répétition du mot *gorges* déplaît à l'oreille !

Après viennent trois vers très-beaux et touchants :

. . . . Pauvres enfants surpris
Par la guerre et songeant sans doute à leur chaumière.
Au long baiser d'adieu donné par une mère
Les pleurs gelés brillaient à l'œil de nos conscrits.

On est heureux de rencontrer un passage comme celui-là ainsi que le suivant :

Pourtant plus d'une mère encore l'âme sombre
Pleure, attendant l'enfant qui ne reviendra plus !...

Dans la dixième strophe :

Enfin trêve à nos maux (nos pères en Russie
Ont-ils autant souffert ?)

Cette transition n'est pas heureuse ni cette allusion aux soufirances françaises en Russie. Il y a quelque chose d'essentiellement prosaïque dans cette remarque. On lit avec plaisir les vers suivants qui sont un hommage de reconnaissance à la patrie :

D'amour, d'émotion j'ai l'âme encor saisie
Lorsque je me souviens, admirable Helvétie !
Des trésors de pitié qu'à nos pieds tu versas.

En résumé, cette pièce, sauf les imperfections signalées plus haut, présente des qualités littéraires considérables, quoique ne l'étant pas au point de mériter le prix.

5° LIVINGSTONE, POËME.

L'Académie française pour son dernier concours de poésie avait donné le nom de Livingstone. L'auteur du poëme envoyé au concours de la société Académique de Boulogne a jugé à propos de traiter le même sujet. Il n'en pouvait choisir un plus intéressant. Nous supposerons qu'il n'avait pas envoyé sa pièce au concours de Paris. Son œuvre littéraire est le fruit d'un travail consciencieux. Les vers sont en général très-bien frappés et les points saillants de Livingstone mis en relief avec succès. Mais si l'on y trouve nombre de beaux passages, on y rencontre aussi bien des endroits que la critique ne peut laisser passer sans un juste blâme, par exemple ce vers :

Quant à lui ce n'est point chez les civilisés . . .

Expression par trop prosaïque. Autre incorrection :

. . . Sous le bâton des marchands négrophiles !

Cette expression ne s'accorde pas avec l'étymologie. Un bibliophile est un homme qui aime les livres, par conséquent, un négrophile est un marchand qui aime les nègres. Plus loin :

> Traverser les déserts d'où le sauvage émigre !

On ne comprend pourquoi le sauvage quitte ces déserts, puis :

> Gouffres, torrents, glaciers, rien ne l'arrête enfin !

Où trouve-t-on des glaciers en Afrique ? puis :

> Gravement accroupis des géants pachydermes !

Ce mot tiré du grec produit une cacophonie fort désagréable, puis :

> Hercule en ce pays grandirait ses exploits !

L'auteur veut dire sans doute augmenterait le nombre de ses travaux, l'expression manque de justesse, puis :

> Toutefois ces combats qu'il cite et qu'on renomme !

Que veut dire ce dernier hémistiche *qu'on renomme* ? puis :

> La Bible d'une main, l'Evangile dans l'autre !

Est-ce que l'Evangile n'est pas contenu dans la la Bible ? puis :

> Il enjambe les monts, les continents, les mers !

Ce verbe *enjambe* est presque ridicule, puis :

> Chacun des pas hardis qu'il fait et recommence !

Que veut dire ce verbe *recommence*, puis :

> Forme l'anneau vivant de cette chaîne immense !

Comment un pas forme-t-il un anneau vivant ? puis :

> Mais un trône s'écroule et l'avenir se voile !

Indroduire ici le récit des malheurs de Paris au sujet des découvertes de Livingstone n'est pas une idée heureuse. Cela est tout à fait étranger au sujet du poëme. L'attention est entraînée dans une autre direction, puis :

> Un nouveau *fiat lux* qui resplendit !

Ce n'est pas l'ordre donné en ces termes par le Créateur qui resplendit, c'est le résultat de cet ordre, la lumière ; puis :

> L'atmosphère condense un déluge de sang !

Expression qui manque de clarté. Puis en parlant des communards :
Ils ont

> La rage des fléaux, la cécité des trombes !

Cette expression est exagérée et déplacée, puis :

> Ils lancent au progrès leurs boulets et leurs bombes !

Quelle bouffissure de style à peine intelligible ! puis :

> Une douleur immense étreint son noble cœur !

Pourquoi Livingstone qui était Ecossais aurait-il éprouvé une douleur immense en apprenant nos désastres, puis :

> Le dévouement s'arrête en face de tels crimes !

Pourquoi missionnaire chrétien sentirait-il son dévouement s'arrêter à cause des crimes de la Commune.

C'est l'effet contraire qui serait naturel chez un soldat du Christ, puis :

Dieu qui connaît l'oasis dont il a tant besoin
Lui redit comme aux flots tu n'iras pas plus loin !

Ces paroles expriment une menace à la mer furieuse. L'auteur du poëme s'en sert pour exprimer une promesse, une intention de bienfait. Il s'écarte donc tout à fait du sens des paroles divines ; puis :

Et son dernier regard est encore un bienfait !

En quoi et comment ? Ce vers est incompréhensible, puis :

Le pas de ce géant qui mesura le globe !

Autre vers qu'on ne peut comprendre, puis :

Dors, la postérité n'a de palme immortelle
Que pour celui qui souffre et travaille pour elle !

Est-ce que Livingstone, en s'exposant à de rudes travaux et à de grandes souffrances était mu par le désir d'obtenir les applaudissements de la postérité ? Non, son but était plus haut, plus noble ; puis s'adressant à Livingstone, il lui dit :

En te plaçant près d'eux on fait honneur aux rois ;
Si leur couronne est d'or la tienne fut tressée
Des rayons du génie où brille la pensée !

Une couronne tressée des rayons du génie ! C'est du galimatias. Puis dans le même genre :

La lumière et l'amour sont le bronze et l'airain
Dont les siècles futurs formeront ta statue !

On ne forme pas une statue avec la lumière et l'amour. Il faut se garder du style amphigourique.

De pareilles expressions gâtent une composition très-bonne dans plusieurs de ses parties. En résumé, il y a beaucoup de mérite dans cet ouvrage, mais ce n'est pas un mérite assez soutenu pour obtenir le prix offert par la société Académique. Si dans un jury littéraire l'impartialité est indispensable, si la bienveillance est un devoir, il faut qu'une sage sévérité les accompagne. Ce n'est pas trop exiger que de demander aux concurrents, non pas seulement une versification irréprochable, et çà et là, des vers heureux, mais un plan bien conçu et bien exécuté, de l'élévation dans les pensées, de la délicatesse dans les sentiments et surtout de la correction et de la clarté dans le style.

RESTAURATION

DE LA

TOMBE DE L'HISTORIEN J.-F. HENRY

AU CIMETIÈRE DE L'EST

A BOULOGNE.

Rapport présenté par **M. Alphonse LEFEBVRE,** *membre titulaire, dans la séance du* 5 *juillet* 1876.

MESSIEURS,

Dans une lettre du 17 janvier 1876, adressée à la société Académique de Boulogne, M. François Morand, juge au tribunal civil, correspondant du ministère de l'instruction publique, bien connu pour ses travaux historiques, nous a signalé « l'état d'abandon et d'affaissement » de la tombe de notre distingué concitoyen Jacques-François Henry, au cimetière de l'Est.

Prenant en considération le vœu si légitime de pourvoir à la conservation de ce monument intéressant, la Société a nommé, dans la séance du 2 février dernier, une commission chargée d'étudier la question et de rechercher les voies et moyens pour atteindre le but poursuivi.

La commission est composée de MM. Platrier, président, Ernest Deseille, secrétaire annuel, Dubarle, Pichon, Louis Bénard et Alphonse Lefebvre.

Désigné comme rapporteur, je viens vous rendre compte de la mission qui nous a été confiée.

Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler tout d'abord, en quelques mots, les titres d'Henry à la reconnaissance des Boulonnais. J'ai pensé que plusieurs d'entre vous aimeraient à connaître la vie, le caractère et les œuvres de l'homme qu'une heureuse circonstance vient rappeler à notre souvenir.

Les principaux détails de cette biographie sont extraits d'une notice fort peu connue aujourd'hui, qui a été lue par M. Hédouin, son auteur, dans une séance publique de l'ancienne société d'Agriculture, le 17 juillet 1820. Il y a déjà 56 ans.

Jacques-François Henry, est né à Boulogne-s-mer, le 21 mai 1755.

Sa famille était honnête, mais sans fortune. Il fut mis à l'Oratoire, mais il ne put y terminer son éducation, la mort de son père lui en ayant enlevé les moyens. Il conserva cependant des rapports intimes avec ses anciens professeurs, qui avaient apprécié son caractère et son intelligence : leur amitié le guida dans ses loisirs, qu'il donnait tous au travail et à l'étude des langues et des mathématiques.

Quelques amis de sa famille pensèrent que l'étude des lois pouvait lui convenir et l'engagèrent à travailler dans un cabinet d'homme d'affaires, ces amis se trompaient. Son esprit eût conçu la théorie de notre législation, son cœur eût parfaitement fait la part du juste et de l'injuste ; mais sa timidité, l'éloignement qu'il a toujours ressenti pour toutes les discussions d'intérêt, l'eussent empêché d'obtenir des succès au barreau.

Sentant lui-même qu'il n'y réussirait pas, il entra dans les bureaux de l'administration du Boulonnais. Le subdélégué qui existait alors à Boulogne, lui accorda son amitié et lui fit obtenir la place de contrôleur

géographe des ponts et chaussées. Ce poste convenait d'ailleurs à ses goûts et à ses talents : il le mettait à même de connaître parfaitement la topographie d'un pays à l'histoire duquel il devait consacrer un jour ses veilles et ses soins.

A la Révolution, Henry fût nommé administrateur du district de Boulogne, et chargé, dans le temps de la disette, de la partie la plus importante et la plus délicate de l'administration, celle des subsistances. Il eût pu, dans un moment où le désordre envahissait tout, où l'égoïsme se montrait à découvert, faire une fortune rapide... Son intégrité lui rendit les fonctions qu'il exerçait, plus onéreuses que profitables ; mais il eût le bonheur de sauver ses concitoyens des horreurs de la famine, et de trouver dans l'accomplissement de ses devoirs une récompense digne de son cœur.

La guerre que soutenait la France, exigeant l'accroissement de ses armées, il quitta les ponts et chaussées pour entrer dans le corps des ingénieurs militaires, en qualité d'adjudant du génie, place qu'il occupa jusqu'à sa mort.

C'est à lui et à M. Pichon, alors professeur d'histoire naturelle à notre école centrale, que l'on doit la fondation, en 1797, de la société d'Agriculture, du Commerce et des Arts à Boulogne. Il publia dans les mémoires de cette Société, bon nombre de travaux qui n'ont pas peu contribué à la faire apprécier de la façon la plus avantageuse.

En outre de ses connaissances dans l'économie rurale, il s'occupa avec ardeur à débrouiller le chaos de nos annales locales. Des recherches, savantes ou curieuses, à un moment où les études historiques étaient peu en honneur, lui firent un certain nom, lui valurent les

éloges de beaucoup d'hommes de mérite, parmi lesquels on peut citer de Lalande, et lui ouvrirent les portes de plusieurs corps savants, tels que la société des Antiquaires de France, l'Académie Celtique, l'Académie d'Arras et autres.

Parmi les ouvrages laissés par Henry, on peut citer :

Ses Étrennes historiques, Calendrier et Annuaire.

La description topographique du ci-devant district de Boulogne (en collaboration avec M. Delporte), Paris, an VI.

L'essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne, avec cartes et planches, publié en 1810.

Et une *Notice* sur un mallus ou sanctuaire druidique, à Ferques, 1818.

On assure aussi que, dans ses dernières années, les études d'Henry se portèrent sur la météorologie et qu'il entreprit un traité sur cette partie intéressante de l'astronomie. Qu'est devenu ce manuscrit qui était fort avancé, dit-on ?

Une attaque d'apoplexie emporta l'auteur, le 24 août 1819, à l'âge de 64 ans.

Voici, à titre de péroraison, comment Hédouin apprécie l'homme privé :

« M. Henry, dit-il, n'était pas de son siècle ; il ne connaissait dans les affaires de la vie, et lorsqu'il s'agissait de l'honneur, que le oui ou le non. Hors de là, rien à lui dire, rien à obtenir de lui. Sa simplicité, sa bonne foi, étaient celles de l'âge d'or...... Il n'était point éloquent ; mais dans l'intimité, sa conversation, nourrie d'une foule de souvenirs historiques, et de pensées fortes et naïves, avait, pour nous servir des expressions de Montaigne, un certain *caractère d'étrangeté*, qui

n'était pas sans charmes. En le voyant pour la première fois, on ne l'eût point deviné : ses talents étaient cachés sous une écorce, que n'avaient façonné ni les manières du temps, ni les habitudes de la société. »

J'ajouterai que tous ceux qui l'ont connu se sont plu du reste à reconnaître en lui les plus précieuses qualités du cœur et de l'esprit.

Tel est l'homme honorable, le savant patient, le citoyen dévoué, pour lequel on vient réclamer aujourd'hui le concours de la société Académique.

Dès 1821, l'ancienne société d'Agriculture, dont il avait été, nous l'avons vu, l'un des fondateurs, et dont il était le secrétaire au moment de sa mort, avait décidé d'élever un monument à la mémoire d'Henry.

Le 25 avril de l'année suivante, avait lieu l'inauguration du tombeau, et M. le sous-préfet, accompagné des membres de la Société, y déposait une boîte de plomb renfermant, nous apprennent les archives :

1° L'extrait des délibérations relatives à son exécution ;

2° La notice lue le 17 juillet 1820 et analysée plus haut ;

3° La liste des membres de la Société existants au moment de la cérémonie ;

Ces trois pièces écrites sur parchemin.

4° Un exemplaire de l'ouvrage sur la topographie du Boulonnais ;

5° Enfin, 5 pièces de monnaie d'argent, au millésime de 1821.

Il était important de rappeler tous ces détails au moment présent.

Il n'est pas moins intéressant de mentionner ici une délibération municipale, en date du 9 février 1839, qui concède gratuitement à perpétuité, l'emplacement où reposent les cendres de notre concitoyen.

Voici l'extrait du registre aux délibérations y relatif :

« 9 février 1839,

« Un membre du Conseil...... expose qu'à la mort de M. Henry, ancien officier du génie de la place de Boulogne, auteur de recherches historiques très-estimées sur le Boulonnais, et l'un des fondateurs de la société d'Agriculture, cette Société lui avait fait élever au cimetière un monument qui, d'après l'ordre des inhumations, est sur le point d'être démoli ; que la Société avait le projet d'en assurer la conservation en achetant de la Ville l'emplacement sur lequel il repose, mais qu'il avait pensé que le conseil municipal, dans le but d'honorer la mémoire d'un de ses meilleurs citoyens, voudrait bien faire hommage de ce terrain à sa famille et à la société d'Agriculture, comme un témoignage de respect et de vénération pour un homme dont toutes les pensées ont été dirigées vers le bien de son pays.

« Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

Enfin, dans la séance du 6 mars suivant, mention est également faite au procès-verbal d'une lettre de M. Henry-Faudier, adressant au Conseil « l'expression de sa reconnaissance, au sujet du don fait à sa famille et à la société d'Agriculture de la partie du cimetière qui renferme les dépouilles mortelles de son père et sur lequel cette Société a fait établir un monument. »

C'est sur ce monument qu'est appelée l'attention de la société Académique.

Les membres de la Commission, au grand complet, se sont rendus, le 15 juin dernier, au cimetière de l'Est, pour le visiter.

La tombe se trouve placée à deux mètres de la barrière

servant de clôture sur la route de Saint-Omer, près de l'entrée qui se trouvait autrefois de ce côté, et à quatre mètres environ du chemin qui prolonge celui où aboutit le calvaire élevé à la mémoire de l'abbé Dufour.

Sa forme est quadrangulaire à faces égales. Sa hauteur est de 2 mètres et sa largeur de 1 mètre. L'architecture rappelle le style dit *empire*, et les inscriptions un peu sentencieuses sont bien de la même époque.

Sur la face principale regardant l'ouest, on lit :

ICI REPOSE
J. F. HENRY,
ADJUDANT DU GÉNIE
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
DU COMMERCE ET DES ARTS
DE BOULOGNE,
NÉ LE 22 MAI 1755
MORT LE 24 AOUT
1819.
LA SCIENCE LE REGRETTE, L'AMITIÉ LE PLEURE,
ET SA FAMILLE NE VEUT PAS ÊTRE CONSOLÉE.

Et, plus bas, sculpture en relief, un casque reposant sur un glaive de facture romaine.

Sur la face opposée :

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,
DONT IL ÉTAIT UN DES FONDATEURS,
LUI ONT FAIT ÉLEVER
CE SIMPLE MONUMENT.

Sur la face nord :

IL NE CONNUT DE PASSIONS
QUE CELLES DU BIEN
ET DE L'ÉTUDE.

Sur la face sud :

L'HONNEUR ET LA PROSPÉRITÉ DE SON PAYS
ONT ÉTÉ LE CONSTANT OBJET
DE SES TRAVAUX.

Sur tout son pourtour, le terrain ayant été surélevé

(il doit l'être encore davantage à en juger par l'empierrement tout nouveau du chemin le plus proche), le monument se trouve encaissé de près de 1 mètre et on ne peut y aborder qu'avec difficulté. De plus, les inscriptions sont presque effacées et demandent à être regravées. Certaines parties des revêtements commencent aussi à se détériorer et appellent une prompte restauration.

Après échange d'observations, les membres de la Commission ont décidé unanimement de vous soumettre les propositions suivantes ;

1° Démontage et remontage du monument à hauteur convenable, mais en le retournant, de manière à mettre la face principale du côté du chemin ;

2° Restauration des parements et regravure de toutes les inscriptions ;

3° Création d'une voie d'accès dudit chemin jusqu'au monument, sur 2 mètres de largeur et 4 mètres environ de longueur ;

4° Plantation d'une haie vive renfermant la tombe et bordant la dite voie d'accès ;

5° Pose d'une petite barrière mobile, en bois ou en fer, séparant le chemin de la partie réservée et permettant d'entrer dans celle-ci ;

On devrait y ajouter :

6° Gravure sur la face opposée à l'inscription principale, en dessous de celle rappelant que le monument a été élevé par la société d'Agriculture, d'une indication spéciale mentionnant le fait et l'époque de la restauration, par exemple :

RESTAURÉ
PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE BOULOGNE
1877.

Pour réaliser ce programme, il conviendrait :

— D'une part, de voter un crédit de 150 francs pour faire face aux dépenses qui incomberaient à la société Académique, et dont voici le détail :

Démontage et remontage du monument, prix convenu à forfait	75 »
Regravure de 380 lettres, fond noir, à 10 francs le cent	38 »
Gravure neuve de 50 lettres, fond noir, à 15 francs le cent	7 50
Plantations et frais imprévus	29 50
Total égal . . .	150 »

— D'autre part, de solliciter de l'Administration municipale l'autorisation de clore le terrain comme il a été expliqué ci-dessus. Le monument se trouvant en dehors du chemin de ronde, mais placé dans une zône où les concessions paraissent arrêtées, tout fait supposer que la demande pourra être accueillie sans inconvénient.

Sinon, il faudrait songer à l'exhumation et ce serait là une solution fort coûteuse et difficile qu'il convient d'éviter.

Telles sont, Messieurs, les conclusions auxquelles s'est arrêtée votre Commission.

Elle croit que la société Académique, qui est à vrai dire l'héritière de l'ancienne société d'Agriculture, pour le progrès des sciences, des lettres et des arts, doit continuer son œuvre et accepter les charges de la succession.

NOUVEAUX GISEMENTS

DE

SILEX TAILLÉS

DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE,

SUR LA COMMUNE DE WIMILLE

(PAS-DE-CALAIS.)

Communication faite par **M. Alphonse LEFEBVRE,**
membre titulaire, dans la séance du 18 *octobre* 1876.

La jeune science, l'*archéologie préhistorique*, a eu à Boulogne, depuis trente ans et plus, ses adeptes, ses pionniers et ses défenseurs. Après MM. Dutertre-Delporte, Bouchard-Chantereaux et L. Cousin, sont intervenus dans la lice MM. les docteurs Ernest Hamy et Emile Sauvage. Leurs écrits, comme ceux de M. E. Lejeune pour le Calaisis, ont attiré l'attention des amateurs et ont fait surgir dans le pays quelques travailleurs qui, tout en se rattachant chacun à ses études familières (géologie, anthropologie, archéologie, ethnographie ou industrie primitive), marchent vers le même but.

Les collections particulières se sont accrues d'une manière notable. Le Musée de Boulogne qui, depuis 1842, avait reçu quelques beaux spécimens d'armes et d'instruments celtiques, s'est enfin réveillé et s'occupe maintenant de créer une galerie spéciale, laquelle augmente chaque jour d'intérêt.

Membre titulaire-fondateur de la société Académique

de Boulogne, — qui, l'une des premières de la région, a donné accès dans ses publications aux études du genre, — et secrétaire-administrateur de la nouvelle commission du Musée, j'ai voulu apporter aussi ma part dans la réédification de ces souvenirs antiques.

Tous les environs de Boulogne avaient été explorés, mais d'une façon bien différente. Les résultats étaient surtout fort relatifs sur certains points.

Ainsi, toutes les côtes au sud du port avaient été l'objet spécial de recherches particulières. Des gisements et des ateliers de fabrication avaient été successivement découverts à Châtillon, au Mont-de-Couples, au Portel, à la Salle, à Alpreck, à Ningle et à Equihen. Il était donc préférable de chercher ailleurs.

Les côtes au nord du port, au contraire, avaient été peu explorés, et c'est là, dans des conditions tout-à-fait identiques à celles du sud, que se sont portées mes investigations. Mon attention avait d'ailleurs été éveillée sur cette partie du territoire boulonnais par la découverte, déjà ancienne, de haches polies isolées, à Hobengue et près de Watrezelle, et par une autre plus nouvelle de deux gisements de haches du même âge dans les garennes de Wimille, en extrayant du minerai de fer. On avait même parlé de quelques silex taillés rencontrés à Honvault et proche la tour d'Odre.

Le sujet de mes recherches a donc été le territoire assez vaste de la commune de Wimille, qui longe la mer sur toute sa longueur. A l'aide d'un collaborateur actif et intelligent, j'ai pu en deux années recueillir et classer *plus d'un millier de silex travaillés.* C'est cette récente trouvaille qui donne lieu à la présente note.

Ces silex se subdivisent en un grand nombre de types. Ce sont :

INSTRUMENTS DE FABRICATION.

1. *Marteaux bruts*, sans aucune taille, mais ayant conservé les traces de nombreux coups de percussion.

2. *Marteaux à grandes tailles*, c'est-à-dire dégrossis pour aider au travail.

3. *Marteaux à petites tailles*, conservant une ou plusieurs arêtes plus saillantes pour finir les pièces.

4. *Nuclei*, restes des blocs travaillés.

ARMES A MAIN.

5. *Casse-tête*, sorte de massue qui peut se confondre avec les marteaux, mais plus oblong et pointu.

6. *Haches polies sans retaille* (fragments).

7. *Haches polies retaillées* (fragments).

Leurs fonctions ont été souvent décrites.

8. *Haches taillées.*

9. *Haches brutes.*

Ces deux derniers types pouvaient en même temps servir d'outils.

10. *Pointes de lances*, rappelant par leurs formes les pièces en métal servant à cet usage.

ARMES DE JET.

11. *Pierres de fronde arrondies*, sorte de noyaux anguleux taillés sur toutes les faces.

12. *Disques plats*, également arrondis tout autour et qui pouvaient être lancés à la main. Cette forme, en fendant l'air, permettait de viser et d'atteindre un but.

13. *Pointes de javelots*, qui rappellent les lances, mais d'une dimension moyenne.

14. *Pointes de flèches*, même genre, mais de plus petite dimension pour, étant emmanchées, être lancées au moyen d'un arc.

OUTILS.

15. *Broyeurs-écrasoirs*, rappelant les marteaux et les casse-tête.

16. *Coins*, pour fendre et serrer.

17. *Perçoirs-tarauds*, probablement destinés aux peaux.

18. *Perçoirs*, plus petits et plus délicats.

19. *Chevilles*, sorte de *nucleus* appointé carrément aux extrémités.

20. *Ciseaux*, pièces ayant un biseau bien accentué à un bout, et à l'autre une partie plate pour la *frappe*.

21. *Hachettes à biseau*, le côté opposé au tranchant rappelle la tête arrondie des haches.

22. *Hachettes à tranchant demi-circulaire*. Une pointe non taillée sert visiblement à enchâsser dans un manche.

23. *Lames* ou *couteaux*, généralement de petite dimension, même sans brisures.

24. *Tranchets*, grands couteaux.

25. *Scies*, dont les dents sont bien visibles.

26. *Grattoirs simples*, la gangue a été laissée dans la longueur que saisissait la main.

27. *Doubles grattoirs*, probablement à emmancher et qu'on retournait à volonté.

28. *Disques-grattoirs*, qui rappellent les hachettes à tranchant demi-circulaire. Cette série est variée et fort nombreuse.

29. *Racloirs*, sorte de grattoirs de grande dimension qui servaient à nettoyer et à assouplir les peaux.

INSTRUMENTS INDÉTERMINÉS.

30. Forme de *couteau à raser*, avec emmanchement.

31. Forme de *hachette à trois pans*, avec emmanchement.

32. Forme de *gouge*.

33. Silex à *simple encoche*, très-profonde sur quelques pièces.

34. Silex à *doubles encoches*.

35. *Pointes latérales*, à droite.

36. *Pointes latérales*, à gauche.

Ces deux genres de pointes sont pour la plupart très-accentués.

37. *Petits carrés à quatre biseaux*, bien patinés (forme des pierres à fusil).

38. *Petits disques plats*, de 1 centimètre et demi à 2 centimètres de diamètre, bien taillés tout autour.

DIVERS.

39. *Simples éclats*, ayant pu servir de couteaux ou de grattoirs.

40. *Eclats triangulaires*, ayant pu servir de poinçons.

41. *Eclats retaillés*.

42. *Ebauches de haches*.

43. *Ebauches de lances et de flèches*.

44. *Ebauches de pointes*.

Presque tous ces silex travaillés ont une face unie naturelle, résultant de la casse première. Ils sont généralement bien conservés, paraissant n'avoir que peu ou pas servi. Le plus grand nombre possède en tête une petite taille transversale (perpendiculaire à l'axe de la pièce), qui semble comme le dernier coup donné à l'instrument, une sorte de marque de fabrique laissée par l'ouvrier. Cette taille aidait peut-être aussi à l'emmanchement.

Ces silex ont été tous ramassés à fleur de terre, ramenés sans doute à la surface par la charrue et la végétation. Ils sont tous de *l'époque de la pierre polie*,

probablement même de la dernière période, ainsi que le prouvent les formes de haches et de flèches, et certains indices bien connus.

Cependant quelques pièces trouvées dans un ravin de Terlincthun, entre la chapelle de Jésus-Flagellé et le moulin Pincedé, ont un caractère plus ancien et pourraient bien provenir du *loess* ou couche supérieure du terrain quaternaire (âge du renne).

Les patines sont bien diverses, selon les terrains explorés ; elles suivent une échelle de teintes graduées du blanc au noir en passant par le jaune et le brun.

Un dernier mot sur un *instrument en os* trouvé sur la plage et provenant bien certainement de la crête éboulée de la falaise, toujours vis-à-vis le même territoire. C'est un os fendu de 14 centimètres de longueur, dont une extrémité a été polie et arrondie en pointe. Quant à son usage, c'est sans doute un *lissoir*, dans le genre de ceux dont se servent encore les Esquimaux.

Toute cette collection qui concerne la seule commune de Wimille, venant d'être offerte par moi au Musée de Boulogne, j'ai pensé qu'il était utile de la signaler tout d'abord aux érudits, en attendant que mes loisirs et des découvertes nouvelles, aux mêmes endroits, me permettent d'en faire l'objet d'une étude plus spéciale.

Depuis la rédaction de cette note, plusieurs centaines de pièces nouvelles sont venues enrichir la collection relative au territoire de Wimille. Parmi ces pièces, plusieurs sont remarquables. On peut citer :

1 Hache silex poli (complète)
3 fragments de haches
1 couteau silex
1 tête de lance
1 flèche

et une série de types fort variés de grattoirs.

ALPH. LEFEBVRE.

NOTE

SUR LES

GROTTES DU PLUME-COQ

A HYDREQUENT

Communiquée à la Société le 6 décembre 1876,

Par M. CHAPLAIN-DUPARC

Membre correspondant, au Mans.

Lorsque l'on remonte, en quittant Marquise, le cours de la petite rivière qui traverse la Vallée Heureuse, on voit peu à peu son bassin s'élargir et l'on pénètre bientôt dans une sorte de cirque irrégulièrement elliptique dont le grand diamètre se dirige du sud au nord et que le cours d'eau, coulant à peu près de l'est à l'ouest, divise en deux parties inégales. Les collines se rapprochent ensuite, en même temps qu'elles se relèvent et la rivière se trouve assez étroitement encaissée entre deux espèces de falaises aux pentes roides et escarpées.

La rivière est alors à 29 mètres d'altitude, et la plus haute des berges, située sur la rive septentrionale en atteint 84. Le massif qui la compose porte le nom singulier de Plume-Coq. Il est d'un aspect vraiment pittoresque et se fait remarquer de fort loin par les nombreuses cavités découpées dans la portion de la falaise qui regarde la rivière.

Ces grottes, creusées dans l'étage carbonifère, m'avaient été signalées par notre collègue, le Dr Hamy, comme pouvant contenir des matériaux intéressants pour l'étude des antiquités locales, et j'en entrepris la fouille en 1874. Les résultats ont été loin de répondre à notre attente. Ils ont offert cependant assez d'intérêt pour m'engager à les porter à la connaissance de la Société qui centralise les renseignements relatifs à l'histoire naturelle et à l'archéologie du Boulonnais.

Pour parvenir aux grottes du Plume-Coq, on gravit une rampe d'une trentaine de mètres d'élévation et l'on parvient sur une petite terrasse de quatre à six mètres de largeur qui court le long de l'entrée des cavités, dans lesquelles on pénètre par sept ou huit ouvertures généralement basses et larges.

Toutes les grottes communiquent entre elles et ne sont séparées que par des piliers formés par des parties de la roche qui ont résisté à la destruction. Leur direction générale est sensiblement parallèle à celle de la vallée, et l'inclinaison est de 10 à 12 degrés de l'est à l'ouest et du dehors vers le dedans, si bien qu'en beaucoup d'endroits la terrasse est plus haute que le fond.

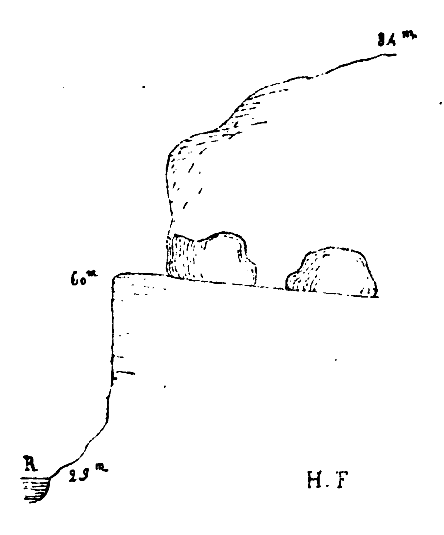
Cette terrasse, souvent occupée par de gros blocs éboulés, est dénudée.

Le plafond des grottes, élevé de 1 m. 50 à 2 mètres seulement au-dessus du plancher, présente de nombreuses fentes et des restes de cheminées dont nous déterminerons plus loin le rôle dans la formation de l'alluvion. Des stalactites, en certain nombre, tapissent le plafond, mais ne dépassent pas un niveau commun et ne forment point, par conséquent, de piliers tels qu'on en rencontre dans un si grand nombre de cavernes.

Il n'y a nulle part de stalagmite. Au-dessous d'une

couche plus ou moins épaisse de pierres, grosses et petites, tombées du toit, se trouve un dépôt argilo terreux, peu épais, que j'ai attentivement remué, sans y rencontrer autre chose que des restes d'animaux appartenant à la faune actuelle et des débris de poteries.

Les animaux sont surtout le renard et ses proies les



Coupe de la colline du Plume-Coq.

plus habituelles. Les débris de poteries, à peine roulés et très-nombreux sont de toutes époques, mais il n'en est pas d'antérieur à la période gallo-romaine. Pas un animal quaternaire, pas un silex ni un os travaillés.

La poterie romaine, de beaucoup la plus abondante, descend dans la profondeur du dépôt jusqu'au contact de la roche. J'ai rencontré dans la grotte de l'ouest, tout contre le plancher, un foyer *en place* que cette poterie

caractérise comme ne remontant pas au-delà de notre ère.

Le remplissage du Plume-Coq est donc récent.

La forme mamelonnée des dépôts, surtout dans les cavités de l'ouest, semble bien montrer qu'ils ont été formés par une boue peu liquide. Leur composition rappelle exactement celle des argiles du plateau supérieur, et je pense que l'on doit expliquer leur présence dans les grottes par un écoulement lent au travers de cheminées anciennes, aujourd'hui obstruées et qui ne laissent plus que filtrer un peu d'eau.

Il faut ajouter à cette cause de remplissage, celle qui se déduit de la présence de terres végétales, particulièrement dans les grottes de l'est. Entraînées par les eaux pluviales, ces terres sont descendues du plateau sur la petite terrasse et de là ont glissé dans l'intérieur.

L'état lisse et poli du plancher des grottes, et les érosions dont leurs piliers naturels portent la trace, tendent à montrer qu'antérieurement à leur premier habitat dans la période gallo-romaine, un cours d'eau coulait dans les cavités du Plume-Coq, assez rapide pour entraîner tout sur son passage.

Si quelque dépôt, plus ancien que ceux que je viens de décrire, s'est formé soit dans les temps quaternaires, soit pendant la période néolithique, on le retrouverait peut-être dans quelqu'une des chambres intérieures où les eaux allaient s'engouffrer, chambres dont les paysans des environs ont la tradition, mais dans lesquelles il ne m'a pas été donné de pénétrer.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Pendant les années 1874, 1875 et 1876.

I.

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1° *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.* Liste des membres titulaires, honoraires et non résidents, etc., 1875. In-8°.

2° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série. Complément du t. VI, 1873. t. VII et VIII, 1874. 6e série, t. I à III, 1875-1876. In-8°.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romaines, t. I à V, 1872-1876. In-8°.

II.

PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE NORVÉGE.

Norges officielle statistik. — *Norges Fiskerier i Aaret*, 1868-1874, 6 vol. in-4°.

III.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES *(françaises)*.

ABBEVILLE, *Société d'Emulation*. Mémoires, 3e série, t. I, in-8°, 1869-1872.

AMIENS, *Académie des sciences, belles-lettres et arts*. Mémoires, 3e série, t. I, II et III, in-8°, 1873-1876.

— *Société des Antiquaires de la Picardie*. Bulletin, nos 1, 2.

— *Société Linnéenne du nord de la France*. Bulletin mensuel, nos 31 à 54, 1875-1876.

ANGERS, *Société Industrielle et Agricole*. Bulletin, 1875. 1er trimestre, 1876. Compl.

ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la Charente*. Bulletin, 4e série, t. IX et X, 1873-1875.

ANNECY, *Revue Savoisienne*, journal publié par la société Florimontane, t. XV, XVI et XVII, 1874-1876. In-4°.

ARRAS, *Société centrale d'Agriculture du département du Pas-de-Calais*. Bulletin, 6e série, nos 10 et 11, 1873, 2e sem. 1876, 1er sem.

— *Académie des sciences, lettres et arts.*

AUTUN, *Mémoires de la société Eduenne*, Nouve série. t. III et IV, 1874 et 1875. In-8°.

AUXERRE, *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Bulletin, 2e série, t. XXVIII, 1er sem. XXIX et XXX, 1874-1876, in-8° ; et tables analytiques des années 1857 à 1867.

AVESNES, *Société archéologique de l'Arrondissement*, t. III, 1876. In-8°.

BAR-LE-DUC, *Société des lettres, sciences et arts*, t. I à VI, 1871 à 1876. In-8°.

BESANÇON, *Académie des sciences, belles-lettres et arts. Séances publiques* des 30 janvier et 25 août 1873. 2 vol. in-8°.

BÉZIERS, *Société d'étude des sciences naturelles*. Bulletin, 1re année, 1876.

BLOIS, *Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. IX, 1re part., 1874-1875. In-8°.

BREST, *Société Académique*. Bulletin, 2e Série, t. II et III, 1874-1875. In-8°.

CAEN, *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments*. Congrès archéologique de France, 37e, 38e, 39e, 40e, 41e et 42e sessions, 1870 à 1875. 7 vol. in-8°.

— *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, années 1872, 1874, 1876. 3 vol. in-8°.

CAMBRAI, *Société d'Emulation*, t. XXXII, 2e et 3e part., t. XXXIII, 2e part., 1873-1875. 3 vol. in-8°.

CANNES, *Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts*, t. IV, 1872-1874. 1 vol. in-8°.

CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique*. Annales 1879, 1873, 1874 et 1875. 4 vol. in-8°.

CHERBOURG, *Société académique*. Mémoires, 1871 et 1873. 2 vol. in-8°.

COLMAR, *Société d'histoire naturelle*, 16e et 17e année, 1875-1876. 1 vol. in-8°.

DIJON, *Académie des sciences, arts et belles-lettres*, 3e série, t. III, 1875-1876.

— *Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. IX, 2e livr., 1874-1875. Br. in-4°.

DOUAI, *Société d'agriculture, de sciences et d'arts*, t. XII, 1872-1874. In-8°.

DUNKERQUE, *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. Mémoires, t. XVIII, 1873-1874. In-8°.

— *Comité flamand de France*. Annales, t. XII, 1873-1874. Bulletin, t. VI, nos 9 à 12.

EPINAL, *Société d'Emulation du département des Vosges*. Annales, t. XIV, cah. 1, 2, 3, t. XV, cah. 1 et 2, 1871-1876. 5 vol. in-8°.

EVREUX, *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*. IVe série, t. II, 1873-1875. In-8°.

Le HAVRE, *Société nationale Havraise d'études diverses*. 39e année, 1872. In-8°.

LAON, *Société Académique*, t. XX et XXI, 1872-1875. 2 vol. in-8°.

LILLE, *Société géologique du Nord*. Annales, t. III, 1875-1876. In-8°.

— *Société des architectes du département du Nord*. Bulletin, n° 4, 1871-1872 ; n° 5, 1872-1873. 4 cahiers in-8°.

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXII, 1re livr., t. XXIII ; 2e livr., t. XXIV, 1873-1876 ; tables générales des bulletins de la 1re série. 4 vol. in-8°.

MACON, *Académie, société des sciences, belles-lettres et agriculture*, t. X, XI, XII et XIII, 1870-1876. 4 vol. in-8°.

MARSEILLE, *Académie des sciences, belles-lettres et arts. Mémoires*. Années 1872-1874. 1 vol. in-8°.

— *L'Académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres*, par M. L. T. Dassy. 1 vol. in-8° avec 4 pl.

MONTBÉLIARD, *Société d'Emulation*, Mémoires et Bulletins, 2e série, t. IV et complément du t. V. 2 vol. in-8°.

MOULINS, *Société d'Emulation du département de l'Allier*, t. XIII, 3e et 4e livraisons 1875. In-8°.

NANTES, *Société académique*. Annales, 5e série, t. V, 2e partie et t. VI, 1875-1876. In-8°.

NEVERS, *Société Nivernaise des sciences, lettres et arts.* 2e série, t. VI, 3e partie, 1874, t. VII, 3e partie, 1876. In-8°.

NICE, *Société des lettres, sciences et arts.* Annales, t. II, 1873. In-8°.

NIMES, *Académie du Gard.* Mémoires, année 1872. 1 vol. in-8°.

ORLÉANS, *Société archéologique de l'Orléanais.* Bulletin, nos 76 à 81. 6 fasc. 1873-1874. In-8°.

PARIS, *Société géologique de France.* Bulletin, 3e série, t. I à IV. 4 vol. gr. in-8°.

— *Société française de numismatique et d'archéologie.* Comptes-rendus, t. V, 1874, Gr. in-8°.

PERPIGNAN, *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales,* t. XXI et XXII, 1874-1876. In-8°.

POLIGNY, *Société d'agriculture, sciences et arts.* Bulletin, 14e année, nos 6 à 12, 1873, 15e, 16e et 17e années, compl. In-8°.

PRIVAS, *Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardêche.* Bulletin, nos 8, 9 et 10, 1874, 1875, 1876. 3 vol. in-8°.

REIMS, *Académie nationale de Reims.* Travaux, t. LI, LVI et LVII, 1874 et 1876. 3 vol. in-8°.

RODEZ, *Société des lettres, sciences et arts, de l'Aveyron.* Procès-verbaux des séances, t. IX et X, 1872-1876. 2 vol. in-8°. — Mémoires, t. X, 1868-1873. 1 vol. in-8°.

ROUEN, *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* t. II. 1re, 2e, 3e livr., années 1870, 1871, 1872, t. III. 1re et 2e livr., années 1873 et 1874. In-8°.

—*Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.* Années 1873, 1874, 1875, 1876. 4 vol. in-8°.

SAINT-ÉTIENNE, *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* Annales, t. XVII, 1873. t. XIX, 1875. 2 vol. in-8°.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, nos 85 à 90, 92 à 95, 98 à 100, 1873-1876. In-8°.

SAINT-QUENTIN, *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.* Travaux, 3e série, t. IX, XI, XII, XIII et XIV, 1869, 1872 à 1876. In-8°.

TOULOUSE, *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres,* Mémoires, 7e série, t. V, VI et VII, 1873-1875. In-8°.

— *Société d'histoire naturelle.* 7e nnée, fasc. 2 et 3, 8e nnée, fasc. 2, 1872, 1874. In-8°.

— *Société archéologique du Midi de la France*, t. X, livr. 5; t. XI, livr. 1 à 4, 1874-1876, in-8°. — Tables générales des Mémoires, par E. Lapierre, 1831-1874. In-4°.—Bulletins, novembre 1872 à juillet 1876. In-4°.

TOURS, *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, t. LV, nos 1 à 6, 1876. In-8°.

VALENCIENNES, *Société d'agriculture, sciences et arts. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, t. XXVII, moins les livraisons de juillet et août; t. XXVIII et XXIX, 1874 à 1876. In-8°.

VERDUN, *Société philomathique*. Mémoires, t. VIII, n° 1, 1874. In-8°.

VERVINS, *Société archéologique la Thiérache*. — Bulletin, t. I, II, III et IV, 1re partie, 1874-1876. 4 vol. in-4°.

IV.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES (*étrangeres*).

BRUXELLES, *Société Malacologique de Belgique*.— Procès-verbaux, t. V, 1876. In-8°

CHRISTIANIA, *Enumeratio Insectorum Norvegicorum Catalogum hemipterorum, orthopterorum, coleopterorum, lepidopterorum & dipterorum continens*, auctore H. Siebke, edidit J. Sparre Schneider, fasc. I, IV, 1874-1877. In-8°.

— *Carcinologiske Bidrag til Norges Fauna*, af G. O. Sars I Monographi over deved Norges Kyster forekonmendo Mysider, 1870. In-4°.

— On some remarkable forms of animal life from the great deep off the Norvegian coast, I et II, by George Ossian Sars, 1872 et 1875.

— *Norges Fiske med bemœrkninger om deres Udbredelse*, af Robert Collett, 1875. In-8°.

— *Om Skurings mœrker, glacial formation, terrasser og strandlinier*, af prof. Th. Kjerulf, 1873. In-4°.

— *On the rise of Land in Scandinavia*, by S. A. Sexe, 1872. In-8°.

— *Windrosen des sudlichen Norwegens*, von C. de Sene, 1876. In-4°.

— Cantate ved det Kongeline Norske Frederiks Universitet mindefest for Hans Majestæt Kong Carl. den 19 november 1872. In-4°.
— *Die Ægyptischen Denkmaler in St-Petersburg, Helsingfors, Upsala and Copenhagen*, von J. Lieblein, 1873. In-8°.

V.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Par M. E. Desjardins, de l'Institut, membre honoraire : *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai*, 1 vol. in-8° avec 24 pl. 1873. — *Les découvertes de l'Egyptologie française. — Les missions et les travaux de M. Mariette*, br. in-8°, 1873.

Par M. Gosselet, membre honoraire : *Etudes sur le gisement de la houille dans le Nord de la France*, br. in-8°, 1874.

Par M. L. E. de Rosny, membre titulaire : *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guînes et pays circonvoisins*, 4 vol. in-8°, 1874-1877.

Par M. E. Deseille, membre titulaire : *Histoire de la société humaine de Boulogne-sur-mer*, br. in-8°, 1876.

Par M. Alph. Lefebvre, membre titulaire : *Notice sur des vestiges de constructions romaines trouvés dans le cimetière de l'Est à Boulogne-sur-mer*, en mars 1874, br. in-8°, 1876.

Par M. le Dr. H. Cazin, membre titulaire : *De l'opération césarienne en cas de tumeurs fibreuses utérines remplissant l'excavation pelvienne*, br. in-8°, 1876.

Par M. E. Lejeune, membre titulaire non résident : *Abri sous roche de l'âge du renne situé à Rinxent*, br. in-8°, 1874.

Par M, le Dr Sauvage, membre associé : *De la classification des poissons qui composent la famille des triglides*, br. in-4°, 1873. — *L'homme fossile de Denise*, br. in-8°, 1873.

Par M. le Dr Hamy, membre correspondant : *Dell' apofisi coronoïde del Massillare inferiore nei Vecchi*, br. in-8°, 1872. — *Contribution à l'étude des lobes cérébraux des Primates*, br. in-8°, 1872. — *Note sur les ossements humains fossiles de la seconde caverne d'Engihoul près Liége*, br. in-8°, 1872. — *Sur les races sauvages de la péninsule malaise et en particulier sur les Jakans*, br. in-8°, 1874.

Quelques observations éthnologiques au sujet de deux microcéphales américains désignés sous le nom d'Aztèques, br. in-8°, 1875. — *Etude sur la génèse de la scaphocéphalie*, br. in-8°, 1875. — *Documents inédits sur les bougors du gouvernement de Tomsk, Sibérie*, br. gr. in-8°, 1875. — *Crania Ethnica. Les crânes des races humaines* (en collaboration avec M. de Quatrefages) compte-rendu par M. S. Pozzi. (*Rev. scientif.*, janvier 1874.)

Par MM. J. Bertin et G. Vallée, membres correspondants : *Etude sur les forestiers et l'établissement du Comté héréditaire de Flandres*, br. in-8°, 1876.

Par M. Giard, membre correspondant : *Laboratoire de zoologie maritime à Wimereux (Pas-de-Calais)*, br. in-8°, 1874. — *Note sur quelques points de l'embryogénie des Ascidies*, br. in-8°, 1874. — *Sur l'embryogénie des Rhizocéphales*, br. in-4°, 1874. — *Sur l'éthologie de la Sacculina Carcini*, br. in-4°, 1874. — *Sur la structure de l'appendice candal de certaines larves d'Ascidies*, br. in-4°, 1874. — *Note sur l'embryogénie des Tuniciers du groupe des Luciæ*, br. in-4°, 1875. — *Sur l'embryogénie du Lamellaria perspicua*, br. in-4°, 1875. — *Note sur l'embryogénie de la Salmacina Dysteri*, br. in-4°, 1875. — *Note sur le développement de la Salmanica Dysteri*, br. in-4°, 1876. — *Sur un amphipode commersal de l'Echinœardium cordatum*, br. in-4°, 1876. — *Les faux principes biologiques et leurs conséquences en taxonomie*, (*Rev. scientif.*, mars 1876.)

Par M. Ch. Barrois, membre correspondant : *Comparaison des assises crétacées mises au jour dans les tranchées du chemin de fer de St-Omer à Boulogne avec celles du Blanc-Nez*, br. in-8°, 1872. — *Sur le byssacanthus Gosseleti, plagiostome du dévonien de l'Ardenne*, br. in-8°, 1874. — *Sur le gault et sur les couches entre lesquelles il est compris dans le bassin de Paris*, br. in-8°, 1874. — *La zône à belemnites plenus, étude sur le Cénomanien et le Turonien du bassin de Paris*, br. in-8°, 1875. — *Ondulations de la craie dans le sud de l'Angleterre*, br. in-8°, 1875. — *Recherches sur le terrain crétacé supérieur de l'Angleterre et de l'Irlande*, 1 vol. in-4°, avec 3 pl., 1876.

Par M. Ed. Dupont, membre correspondant : *Théorie des âges de la pierre en Belgique*, br. in-8°, 1876.

Par M. A. de Cardevacque, membre correspondant : *Eglise de Gouy en Artois*, 1 br. in-8°, 1873, 1 pl. — *Notice historique sur St-Laurent-Blangy*, 1 br. in-8°, 1873. — *Id.* sur le *Canton de Beaumetz-les-Loges*, etc., br. in-8°, 1873. — *Le camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1874*, br. in-12, 1874. — *Notice historique sur le canton de Vitry*, br. in-8°, 1874.

Par M. le colonel Duhousset, membre correspondant : *Reichshoffen, Frœschwiller et Wœrth*, extrait de *Le Tour de France*, 2 cahiers in-4°.

Par M. Frédéric Moreau, membre correspondant : Album de la collection Caranda avec explication des planches, 1re et 2e parties, 1877, 2 vol. grand in-4°, pl. 1 à XLVI et A. à J.

Par M. C. A. L. Letellier, membre correspondant : *Le mot base de la raison et source de ses progrès*, 1 vol. in-8°, 1875.

V.

PAR DIVERS.

Par M. le Préfet du Nord sur la proposition de M. l'archiviste : *Inventaire sommaire des archives départementales*, 3 vol. in-4°.

Par M. Paul Broca, professeur à la faculté de médecine : *Mémoires sur les caractères physiques de l'homme prehistorique et sur les ossements des Eyzies (époque du Mammouth)*, 1 vol. in-8°, 1868.

Par M. P. de Cessac, inspecteur de la Société française d'archéologie : *Le bronze dans l'ouest de l'Europe aux temps prehistoriques*, br. in-8°, 1873. — *Les divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-romaine sur le territoire actuel du département de la Creuse.*

Par M. le chanoine Van Drival, membre de plusieurs sociétés savantes : *Cartulaire de l'abbaye de St-Vaast d'Arras rédigé au* XIIe *siècle, par Guimann*, 1 vol. in-8°, 1875.

Par M. Georges Boulangé, ingénieur en chef : *Bappard sur le Rhin et le monastère de Marienberg*, 6 pl. in-8° et in-4°, 1869.

Par M. G. Tissandier, aéronaute : *Sur l'existence de corpuscules ferrugineux et magnétiques dans les poussières atmosphériques*, br. in-4°, 1875. — *Observations météorologiques en ballon*, br. in-4°, 1875.

Par M. Raoul Guerin, élève de l'école des hautes études : *Exposé des principaux travaux de l'auteur*, br. in-4°, 1874.

Par M. l'abbé Théodore Lefèvre : *Essai sur l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville*, br. in-8°, 1872.

Par M. Joseph de Baye : *Pointes de flèches en silex à tranchant transversal*, br. in-8°, 1874, 1 pl.

Par M. Alphonse Baudoin : *Revers de Médailles*, poësies, 1 vol. in-12, 1876.

VI.

PAR SOUSCRIPTION.

LILLE, *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins* (*Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Belgique*) septembre à décembre 1873-1874-1875 et 1876, 5 vol. in-8°.

ERRATA ET ADDENDA

Page	175,	ligne 5,	au lieu de	*Semur*	lisez :	*Santenay.*
»	196,	— 8,	—	*Bougars*	—	*Bougors.*
»	»	— »	—	*Thomks*	—	*Tomsk.*
»	200,	— 21	—	*Stendel*	—	*Steudel.*
»	226,	— 15	—	*du portail*	—	*de la crypte.*
»	227,	— 2	lisez : *Sigles figulins.*			
»	234,	— 15	au lieu de géologiques, lisez zoologiques.			
»	244,	— 24	ajouter : M. Chaplain Duparc, membre correspondant au Mans, communique une note *sur les grottes du Plume-Coq à Hydrequent,* où il vient de pratiquer des fouilles intéressantes.			
»	273,	— 4	au lieu de percepteur, lisez précepteur.			

Boulogne-sur-mer. — Imp. de Vve Ch. Aigre, 4, rue des Vieillards.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 17 *janvier* 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

La société des sciences naturelles de Saône-et-Loire demande à faire échange de publications. Cette demande est acceptée.

— M. Cougnacq communique la première partie de son rapport sur la collection des papiers d'Etat que le gouvernement britannique a donnée à la ville de Boulogne.

— L'assemblée procède au renouvellement du bureau et désigne pour en faire partie :

Président, M. R. Platrier.
Vice-Président, M. Hector de Rosny.
Secrétaire perpétuel, M. l'abbé Haigneré.
Secrétaire annuel, M. Ernest Deseille.
Trésorier, M. Carpentier.
Archiviste bibliothécaire, M. Eugène de Rosny.

— Les membres du comité de publication et de lecture restent maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1877.

— L'assemblée élit M. Waterton de Walton, membre

honoraire. M. Waterton a été présenté à la séance de décembre par MM. Louis Bénard, Camille Cougnacq et Ernest Deseille.

Séance du Mercredi 7 février 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

On donne lecture d'une lettre circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique au sujet du concours des sociétés savantes départementales qui aura lieu à la Sorbonne, les 4, 5 et 6 avril prochain.

Selon l'invitation qui en est faite, ce document sera communiqué aux journaux.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, propose de renouveler la pétition adressée au Ministre pour la réintégration à Boulogne des archives de la sénéchaussée. Cette motion est adoptée.

— M. Alphonse Lefebvre communique une note sur une pluie de poussière, observée à Boulogne, le 2 octobre dernier, par notre concitoyen M. Vaillant-Lefranc, correspondant de la société météorologique de France.

Séance du Mercredi 7 mars 1877.

Présidence de M. H. de Rosny, Vice-Président.

M. Eugène de Rosny demande si l'on a renouvelé la pétition à M. le ministre de l'Intérieur au sujet de la

réintégration des archives de la sénéchaussée transportées à Arras.

Il est répondu que ce document n'a pas été préparé encore.

M. Louis Bénard dit que M. Auguste Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, veut bien se charger de le présenter à Paris.

M. C. Cougnacq ajoute qu'il serait à propos de s'adresser aux deux Chambres pour faire réviser la loi qu'on invoque contre nous. Il propose en outre d'écrire aux archivistes de diverses villes, afin d'arriver à formuler une réclamation collective. M. Cougnacq veut bien se charger d'adresser ces lettres.

La question est ajournée jusqu'à ce que l'on connaisse le résultat des démarches de M. Cougnacq.

— Parmi les ouvrages offerts on distingue une *Notice sur des Vestiges de constructions romaines* trouvés dans le cimetière de l'Est, en mars 1874, avec plans et dessins de M. Alphonse Lefebvre, auteur de cette notice.

— M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, fait connaître une récente et curieuse publication de M. J.-M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, intitulée : *Le Trésor de la Collégiale de Notre-Dame de Lens.*

— Il est parvenu à la Société, à titre d'hommage, un magnifique album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda (Aisne) : bijoux, armes, poteries, etc., des époques préhistorique, gauloise, romaine et franque, dont les dessins sont publiés, avec notice, par le possesseur, M. Frédéric Moreau, 98, rue de la Victoire, à Paris.

Des remerciements sont votés à M. Moreau pour ce don remarquable.

— M. Ed. Rigaux, membre titulaire, propose de donner à la Bibliothèque publique les collections d'ouvrages échangés avec diverses sociétés ; il motive sa proposition par l'utilité qu'en pourraient recueillir les travailleurs et les soins que ces ouvrages recevraient en cet établissement.

Cette proposition est combattue par divers membres, qui ne verraient pas avec plaisir la Société se priver de cette richesse littéraire. Il faut espérer qu'un jour on arrivera à posséder un local où notre collection sera mise sous la garde d'un concierge. Après quelques observations en ce sens, la question est ajournée indéfiniment.

— M. Hector de Rosny donne lecture d'une appréciation de l'*Etude sur les Forestiers et l'établissement du Comté héréditaire de Flandre*, par MM. J. Bertin et Georges Vallée, membres correspondants. Le travail de M. de Rosny forme un véritable résumé historique et critique de cette grande question et porte la lumière dans l'œuvre présentée à la Société.

— L'assemblée délègue pour la représenter au concours des Sociétés savantes qui doit avoir lieu les 4, 5 et 6 avril, à la Sorbonne : MM. Alphonse Lefebvre, Camille Cougnacq et Ernest Deseille, membres titulaires.

Séance du Mercredi 11 *avril* 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

Parmi les ouvrages offerts on distingue les Mémoires de la société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Cette compagnie savante demande à faire échange de nos publications. L'assemblée accueille cette demande.

— M. le maire de Boulogne a écrit à M. le président pour l'informer que, sur sa proposition, une subvention de 500 francs en faveur de la Société, a été inscrite au budget de 1877.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, communique, de la part de M. Anatole Boucher de Crèvecœur, un fragment de pierre tumulaire qui a servi deux fois, comme on peut le constater par les inscriptions qui s'y remarquent. Voici la note explicative jointe à l'envoi de M. Boucher :

« Fragment d'une pierre tumulaire ayant été replacée à l'envers sur une autre tombe avec une autre épitaphe, puis brisée en plusieurs morceaux. L'épitaphe primitive, du moins ce qu'il en restait, laissait lire cette inscription :

CY GIST LE CORPS
DE DAME
MARIE DE LA
GARDE FEMME DE MES
SIRE FRANÇOIS DE PA
TRAS CHEVALIER
SEIGNEUR DE CAM
PAIGNO ET DE COHENE
SENECHAL DV BOV
LENOIS LAQVELLE
EST DÉCÉDÉE LE VIIIe

« Ici la dalle avait été sciée et retournée sur une autre sépulture, et peut-être transportée assez loin de sa première destination. J'ai trouvé cette dalle brisée dans le cimetière de Saint-Martin près Vauchelles et Monflières à 7 kilomètres d'Abbeville (Somme). »

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, délégué pour la réunion des sociétés savantes en Sorbonne, rend compte de cette solennité :

MESSIEURS,

Délégué par la société Académique, je viens lui rendre compte des séances auxquelles a donné lieu la réunion des sociétés savantes des départements à la Sorbonne, en avril 1877. Seul présent à Paris, j'ai tenu à suivre très-assidûment ces séances dans l'intérêt des études de notre région.

L'ouverture de cette quinzième réunion du genre a eu lieu le mercredi 4 avril, à midi, dans la grande salle du concours général. Puis les membres se sont rendus dans leur salle respective pour les séances de lecture. N'ayant pas le don d'ubiquité, j'ai opté pour l'amphithéâtre de théologie consacré pour trois jours à l'archéologie. A ce propos, j'aurai à faire observer que pour une Société telle que la nôtre, s'occupant de sujets si divers, il serait bon d'avoir chaque année plusieurs délégués, un pour chaque section : *archéologie, sciences, histoire et philologie.* Une quatrième section des *beaux-arts* a été ajoutée cette année.

La section d'archéologie, la plus importante d'ailleurs, est aussi celle qui tend le plus à progresser, ainsi que l'a fait remarquer son président M. Léon Renier. Les lectures inscrites étaient nombreuses et intéressantes, et on a beaucoup à apprendre, non-seulement dans les savantes dissertations mises à jour, mais par l'examen des dessins et des objets communiqués aux assistants, et aussi dans les discussions qui s'engagent à leur égard.

Les études présentées intéressaient vingt-huit dépar-

tements, à la tête desquels il faut placer la *Marne*, l'*Oise*, l'*Aisne*, le *Nord*, la *Vienne*, le *Calvados*, la *Haute-Garonne* et la *Gironde*. Le *Pas-de-Calais* ne s'est révélé cette année que par une notice d'un délégué de la société des Antiquaires de la Morinie à St-Omer, travail sur lequel je reviendrai tout-à-l'heure. L'Algérie devait avoir aussi son représentant, pour une dissertation inscrite au programme sur les dolmens et le temple de Sigus ; mais elle n'a pas été appelée, en l'absence sans doute de son auteur.

Ces études peuvent se grouper ainsi :

Antiquités préhistoriques	12
Antiquités romaines et gallo-romaines . .	16
Antiquités du moyen âge	5
Numismatique	3
Etude générale	1

Voici d'ailleurs le relevé, par ordre de lecture, des différentes notices présentées à la Sorbonne, pendant la dernière session, en ce qui concerne l'archéologie :

PREMIÈRE JOURNÉE.

M. Léon de Vesly, de la société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie à Rouen : *La carte préhistorique de la Seine-Inférieure*.

Il serait facile de s'entendre avec les Sociétés du département, pour dresser une carte de ce genre relative au Pas-de-Calais, en adoptant les signes abréviatifs et la légende proposés par M. de Mortillet.

M. Th. Ducrocq, président de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers : *Mémoire sur un denier gaulois inédit à légende* GIAMILOS (le dessin est communiqué à l'assistance).

C'est, avec celle de la collection de la Bibliothèque nationale, le second exemplaire de cette curieuse pièce.

M. Esmonnot, de la société d'Émulation, à Moulins : *Documents recueillis sur les monuments antiques de Néris.* Cette notice a donné lieu à une observation de M. Léon Rénier, au sujet d'une tuile portant le nom de la légion romaine VIII AUGUSTA et celui du légat C. APPIUS, et qui permet de fixer approximativement la date de ces restes antiques à la fin du règne de Vespasien et peut-être de Titus.

M. Joseph de Baye, de la société française d'Archéologie, à Caen : *Quelques traces de l'âge du bronze en Champagne.*

M. Bréan, de la société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Douai : *Exploration du tumulus, dit les Sept Bonnettes, de Sailly-en-Ostrevent, dans le Pas-de-Calais.* Ce tumulus rappelle un peu celui fouillé par notre Société à Equihen. Assez pauvre comme mobilier, on y a remarqué la présence de pierres dressées, dont l'extrémité a reçu un commencement de sculpture grossière.

M. Ed. Fleury, de la société Académique de Laon : *Sépultures de Caranda et de Sablonnières.* Il s'agit des antiquités mises à jour et publiées aux frais de MM. Moreau père et fils, dans le splendide album que notre Société a reçu dernièrement. Tous ces objets forment aujourd'hui un véritable musée installé chez MM. Moreau à Paris, 98, rue de la Victoire, et que les amateurs peuvent visiter.

M. Aug. Nicaise, de la société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons : *Silex associés au fer.* Encore sépultures de Sablonnières.

M. Darlet, pour la société Nivernaise : *La pierre, le*

bronze et le fer dans les environs de Clamecy (Nièvre).

DEUXIÈME JOURNÉE.

M. Aug. Lebeau, président la société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord): *Formalités usitées au moyen âge pour les changements de sceaux.*

M. Georges Lecocq, de la société Académique de Saint-Quentin (Aisne) : *Etude iconographique sur le culte et le pèlerinage de Saint-Quentin.*

M. Brun, de la société des Lettres, Sciences et Arts, des Alpes-Maritimes : *De l'importance de l'étude des étymologies pour les recherches archéologiques.* Il y a là quelques aperçus nouveaux à consulter.

M. Piette, membre correspondant de la société des Antiquaires de Picardie : *Tombes gauloises du cimetière de Chassemy* (Aisne).

M. Fourdrignier ; *Les chars gaulois de la Marne.*

M. Morel, aussi de la Marne : *Hache de pierre (diorite), avec figure humaine. — Idole de silex portant des stries ou caractères inconnus.* Soumis à l'assemblée, on s'accorde à reconnaître dans la hache une œuvre caraïbe ou mexicaine (voir un moulage identique au musée de Boulogne). Quant aux caractères gravés sur l'idole, ils paraissent ou naturels ou dûs au hasard.

M. Nicaise (déjà cité), de la même société : *Station préhistorique de Saint-Martin-du-Pré* (Marne).

M. Julliot, président de la société Archéologique de Sens : *Inscriptions romaines des musées de Sens et de Lyon.*

M. Emile Travers, de la société des Antiquaires de Normandie: *Nouvelles observations sur les inscriptions*

du marbre de Torigny, conservé à Saint-Lô. Ce monument épigraphique reste encore indéchiffrable dans quelques-unes de ses parties.

M. Castan, de la société d'Émulation du Doubs : *Vesontio, colonie romaine.* Cette notice est lue par M. J. Quicherat, vice-président.

M. Ragon, de la société des Antiquaires de l'Ouest : *Masson ou Tarnade, station itinéraire de la voie romaine de Milan à Mayence par les Alpes-Pennines.*

TROISIÈME JOURNÉE.

M. l'abbé Mongis, de la commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure : *Relation des fouilles exécutées à Angoulins.*

M. le docteur Berchon (non inscrit), de la société Archéologique de la Gironde : *Eglise de XII[e] siècle enfouie sous un amas de terre.* Véritable tumulus unique en France.

M. Quesnault, de la société Académique du Cotentin : *Buste de bronze antique du musée de Coutances.*

M. Hayaux du Tilly, du comité Archéologique de Senlis : *Nouvelle lecture de la table de Peutinger en ce qui concerne la route de Reïs Apollinaris à Forum Voconü, ou plus exactement à Forum Julü*, entre les Alpes et la mer.

M. de Roucy, de la société Historique de Compiègne, représenté par M. de Marsy : *Notice sur des chaussures antiques du Nord.* Ces chaussures, l'une en cuir, l'autre en bois, ont été trouvées au Mont-Berny, dans un puits de l'époque gallo-romaine. L'auteur croît reconnaître, dans la première, le type des *soloœ*, sorte de socque ou sandale, et dans la seconde la *gallica*, qui a donné naissance à la galoche (dessins communiqués).

M. l'abbé Carle, de la commission de l'Art Chrétien à Nîmes : *Le musée du séminaire et un autel chrétien du IXe siècle.*

M. Jules Lion, conducteur des ponts et chaussées, à Paris, délégué de la société de la Morinie, et qui est aussi membre correspondant de notre Académie : *De certaines voies anciennes du nord de la Gaule.* Voici le résumé de ce travail tel qu'il a été écrit sous mes yeux, par notre collègue, pendant la séance :

« Etudes sur les voies romaines contemporaines de Jules César, et sur les tracés de la carte de Peutinger et de l'itinéraire d'Antonin, entre Amiens, Arras, Térouanne, Cassel, Boulogne et Saint-Valery-sur-Somme ; situation des côtes de la Manche et du golfe qui s'étendait entre Calais et Saint-Omer ; position des stations de Durvicoregum (Mézerolles), Ad. Lullia (Blangy-sur-Ternoise), Lintomagi (Renty), et Gravinum (Attin), de la carte de Peutinger, et Pontibus (Vieil-Hesdin), de l'itinéraire d'Antonin, stations dont les emplacements ont été l'objet de nombreuses controverses. » Ce travail sera consulté avec fruit par la commission de la topographie des Gaules, avec laquelle M. Jules Lion est en relations (1).

M. de Cessac, président de la société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, représenté par M. Balliot : *Puits funéraire dans la commune de Saint-Martial-le-Mont.*

(1) Une autre lecture, qui se rapproche de la précédente et qui aurait pu lui servir de complément, était inscrite au programme : *Les trois grandes voies romaines allant de Paris dans le nord de la France par Senlis, de Senlis à Beauvais, et de Senlis à Meaux*, par M. Caudel. Elle n'a pas été appelée.

M. le baron de Wismes, membre de la société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure : *Découvertes de monuments préhistoriques à Pornic et aux environs.*

M. Félix Voulot, de la société d'Émulation à Epinal : *Un autel gaulois dans les Vosges.*

M. Ch. Braquehaye (non inscrit), de la société Archéologique de Bordeaux : *Mosaïque romaine et statue en marbre.*

M. de Vesly (déjà cité) : *Exploration du dolmen de Trye-Chateau (Oise).*

Enfin, M. Cournault (non inscrit), de la société Archéologique de Nancy, fait part des résultats de la nouvelle mission qu'il vient d'exécuter en Suisse et en Allemagne, et de ses études sur divers *monuments lacustres de l'époque gauloise autonome et postérieurs à la conquête.*

Pour les travaux des autres sections, on peut consulter les comptes-rendus analytiques du *Journal officiel.*

C'est pendant la quatrième journée qu'a eu lieu l'assemblée générale des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Waddington, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Son Excellence était accompagnée de M. le baron de Watteville et du secrétaire général de l'Instruction publique.

La cérémonie a été ouverte par la lecture des rapports sur les travaux de l'année écoulée. La parole a été successivement donnée à M. Chabouillet, pour la section d'archéologie, à M. Blanchard pour la section des sciences, à M. Hippeau pour la section d'histoire, et à M. Darcel pour la section des beaux-arts.

Après la proclamation des récompenses, M. le Ministre a prononcé un important discours dont voici la fidèle et succinte analyse :

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués en général et à la nouvelle section des beaux-arts en particulier, M. Waddington a prédit à cette dernière un brillant avenir. Il a réclamé des nouveaux délégués un concours zélé pour la recherche de toutes les richesses artistiques éparpillées sur toute la France, dans les Églises, les Couvents, les Hôtels-de-Ville et dans les Châteaux et qui, la plupart du temps, sont détruites par ignorance.

L'inventaire général, décrété par le gouvernement, pour toutes les richesses d'art, est une occasion favorable pour faire concourir à une œuvre patriotique la section des beaux-arts.

M. le Ministre a également prié les deux sections d'archéologie et d'histoire de l'aider de leurs conseils et de leur expérience dans les publications des renseignements et documents relatifs aux Etats généraux, qui seront d'une importance capitale pour l'histoire du XVIIIe siècle.

Après cet exorde, M. Waddington a passé en revue les résultats heureux des diverses missions scientifiques que la France a envoyées en Grèce, en Amérique, au Pérou, en Colombie et en Tunisie.

Parlant de l'exposition universelle de 1878, M. le Ministre a dit que son département s'occupe sérieusement du côté matériel d'un congrès universel. Toutes les Sociétés savantes du monde entier, comme l'a dit M. Waddington, seront représentées l'année prochaine à Paris.

Je terminerai par une revue des récompenses décernées :

ARCHÉOLOGIE.

Trois allocations de 1,000 francs à la société Eduenne (Autun), au comité Archéologique de Senlis, et à la société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Châlons-sur-Marne.

SCIENCES.

5 médailles d'or ;

9 médailles d'argent ;

Une de ces dernières a été remise à M. Ch. Barrois, préparateur du cours de géologie à la faculté des sciences de Lille. C'est, je crois, l'un de nos correspondants.

HISTOIRE.

Trois allocations de 1000 francs à la société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon ; à la société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, et à la société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Evreux.

De plus trente-cinq palmes académiques, dont sept comme officiers d'instruction publique, et trois insignes de chevaliers dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Séance du Mercredi 9 *mai* 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

M. Watterton de Walton, déclare accepter avec reconnaissance le titre de membre honoraire qui lui a été donné par la Société.

—Parmi les ouvrages reçus on remarque : les *Annales de la société d'Agriculture, Industrie, Science, Arts et Belles-Lettres de la Loire,* tome XX, année 1876.

— M. Achille Dubarle soumet à la Société ses observations sur cette question : « Quelle est la proportion des mots latins qui se trouvent dans la langue espagnole ? » Il parle des trois invasions de la Péninsule par les Romains, les Visigoths et les Maures. Il dit que l'influence de la domination romaine y produisit un effet plus remarquable peut-être que dans tout autre pays placé dans les mêmes conditions. Le contact des vaincus avec les vainqueurs, très-avancés en civilisation, fit que la langue de ces derniers s'infiltra peu à peu dans celle des indigènes, et se répandit dans toutes les classes de la société. Il en résulta que l'invasion du pays par les Visigoths et les Maures, ne put pas produire la même altération dans le langage. Aussi, en examinant les éléments dont se compose l'espagnol, on n'y trouve pas un grand nombre de mots tirés de la langue des Visigoths et des Maures, ce qui est frappant surtout en ce qui concerne ces derniers qui occupèrent une grande partie du pays pendant plusieurs siècles. Des critiques ont exprimé l'opinion,qu'en prenant au hasard cent mots espagnols on en trouverait soixante d'origine latine.

M. Dubarle est convaincu que cette proportion attribuée au latin est insuffisante. Il cite à ce sujet un passage qu'il a pris pour en faire l'expérience. Il y a trouvé cinquante mots évidemment latins, cinq mots français et quatre mots dont l'origine n'est pas appréciable.

Il possède un livre curieux, publié à Londres en 1818, par le professeur Anaya, dédié avec permission au duc de San Carlos, ambassadeur de Sa Majesté Catholique à la Cour de Londres. Il s'y trouve un passage où l'auteur dit : « Je donne ici un calcul curieux fait par le Père Manuel Larramendi qui a pour but de prouver quel est le nombre précis des mots primitifs dont la langue espagnole est redevable à chacune des langues qui ont contribué à sa formation. Les mots peuvent être divisés en radicaux et dérivés. *Amor* par exemple est un mot radical, et *amar*, *amante*, *amable*, et tous ceux qui en sont formés, sont des mots dérivés. »

La langue espagnole possède, selon la première édition du Dictionnaire de l'Académie, treize mille trois cent soixante-cinq mots radicaux qui sont distribués de la manière suivante :

Latins	5.385
Gothiques (appartenant à la langue des Visigoths)	14
Arabiques	555
Grecs	973
Chinois	1
Turc.	1
Castillans (idiome des natifs non influencé par le langage des trois nations envahissantes)	3.040
Hébreux	90

Limousin	1
Français	198
Italiens	156
Onomatopée (mots employés par). . . .	87
Indiens	14
Biscaïens	6
Anglais	7
Américains	30
Allemands	27
Flamand	1
Hongrois	2
Le reste se compose de mots dont la dérivation est inconnue	2.777
Total.	13.365

Il faut prendre ces calculs du Père Larramendi pour ce qu'ils sont ; il y a beaucoup de vague et d'incertain.

Ce qui est indubitable et clairement démontré, c'est le rôle prépondérant du latin dans la langue espagnole.

On donne lecture d'une communication de M. Ernest Desjardins sur une nouvelle publication d'Auguste Mariette-Bey, intitulée : *Deir-el-Bahari*, documents topographiques, historiques et ethnographiques recueillis dans ce temple pendant les fouilles exécutées.

— Lecture est faite par M. Louis Bénard d'une note ou inventaire concernant les registres de catholicité et autres de l'ancien diocèse de Boulogne, conservés aux archives du Palais-de-Justice. La Société décide que ce travail sera publié à la suite de l'*Analyse sommaire des Registres du Roi.*

— M. Alphonse Lefebvre demande pour M. Ernest Lejeune notre collègue, à Calais, le titre de délégué afin qu'il puisse représenter la société Académique lors des

travaux du port de Calais. Une lettre de la Société servira à l'introduire officiellement auprès de l'administration des ponts et chaussées.

— Le programme du Concours de 1877 est arrêté comme il suit :

Histoire. — Une *médaille d'or de 300 francs* à l'auteur du meilleur travail historique qui sera présenté à la Société, concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre ou utile du Boulonnais.

La Société recommande spécialement les questions suivantes :

1° Origines de la commune de Boulogne.

2° Valeur historique de la généalogie des comtes de Boulogne, antérieurement au XI[e] siècle.

Poésie. — Une *médaille d'or de 100 francs* à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un sujet laissé au choix des concurrents. A mérité égal, la Société donnera la préférence aux sujets se rattachant aux traditions ou aux légendes du pays Boulonnais.

Sciences. — Une *Médaille d'or de 300 francs* à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur un sujet scientifique. La Société n'impose aucun programme aux concurrents, pourvu qu'ils se renferment dans les limites du département. Elle appelle cependant leur attention sur les questions suivantes :

1° Géologie agricole de l'arrondissement de Boulogne. — Nature des sols et des sous-sols : leur perméabilité ; leur puissance productive et aquifère. —

Richesse agricole. — Marnes et phosphates ; extraction économique des phosphates ; essai pratique de leur pouvoir fertilisant.

2° *Influence des inventions modernes sur l'industrie de la pêche.* — Bateaux de pêche : construction, gréement, application de la vapeur. — Filets, engins perfectionnés, etc.

3° *Etude de la topographie médicale de la ville de Boulogne et de ses environs.*— Atmosphère.— Alimentation. — Etat et mouvement de la population. — Epidémies : maladies régnantes. — Régime sanitaire. — Bains de mer. — Eaux minérales.

N.-B. — L'étude pourra ne porter que sur une ou plusieurs des subdivisions de chaque question.

CONDITIONS DU CONCOURS. — Les envois devront être adressés franco à M. le Secrétaire, avant le 1er mai 1878.

Les Mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés. L'auteur devra en faire la déclaration par écrit : cette déclaration sera jointe au billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout Mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Indépendamment des prix désignés ci-contre, la Société se réserve de décerner, en seconds prix, des mentions honorables aux œuvres qui lui paraîtraient dignes de cette distinction.

Séance du Mercredi 13 juin 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société on distingue les *Recherches historiques sur les Etablissements hospitaliers de la ville de St-Omer.*

— L'assemblée vote des félicitations à M. Edmond Dupont, chevalier de la Légion d'honneur, membre correspondant, chef de section à la direction générale des archives nationales, nommé officier d'académie par arrêté ministériel du 5 avril 1877.

— M. Alphonse Lefebvre, membre titulaire, communique quelque notes bibliographiques et biographiques sur Jehan Molinet.

— M. Camille Cougnacq, membre titulaire, donne lecture de la traduction qu'il a faite du voyage de Jean Miani à Monbouttu (Afrique centrale), dont le texte original a été offert à la Bibliothèque publique par M. Théodore Hamy.

Séance du Mercredi 1er juillet 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts transmet une circulaire ayant pour objet une demande de renseignements bibliographiques aux Societés savantes des départements.

Il sera répondu que la société Académique a publié

cinq volumes de Mémoires, et que le Bulletin est au second volume, dont trois fascicules ont paru.

— L'assemblée décide qu'elle prendra ses vacances annuelles en août, septembre et octobre.

— Sont élus membres titulaires résidents M. le docteur Leteurtre et M. G. Allaud, conservateur du Musée communal.

Séance du Mercredi 7 novembre 1877.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

A l'ouverture de la séance, le secrétaire faire connaître le motif douloureux de l'absence de M. Louis Bénard, qui vient de perdre son père. L'assemblée s'associe sympathiquement aux regrets exprimés et décide qu'une lettre de condoléance, rédigée en séance, sera envoyée à notre collègue.

— M. Ernest Deseille a dit ensuite : « Dans notre réunion du 11 juillet, nos suffrages unanimes appelaient parmi nous, à titre de membre titulaire, M. le docteur Leteurtre. Notre nouveau collègue n'a pu être installé ; la mort l'a saisi, le 6 septembre dernier.

M. le docteur Leteurtre, chirurgien de la marine militaire, avait fait de longs voyages ; il en a raconté les péripéties dans trois conférences écoutées avec intérêt pendant les mois d'hiver de 1876-77. On eut alors la révélation de la vive intelligence et de l'esprit d'observation de notre regretté collègue. Ses amis ont reçu

la confidence d'essais poétiques et lyriques, de comédies, d'opéras, poëme et musique, fruits de son activité. Mais la mort est venue l'arrêter avant que nous ayons été mis à même de juger plus intimement ses aptitudes ; je propose d'exprimer les regrets de notre compagnie dans une lettre adressée à sa famille. »

— M. Ernest Deseille a dit encore : « Il y a peu de mois, j'annonçais la mort de M. Léon Noël.

« Alphonse Noël, sur lequel les amis des choses de l'esprit avaient placé quelques espérances justifiées par la publications de *Coups de plumes, Coups d'épingle* et *Chiquenaudes*, études de mœurs tracées avec humour et originalité, vient de suivre son père dans la tombe ; il est décédé le 20 octobre, à l'âge de quarante ans, n'étant plus que l'ombre du jeune littérateur, qui s'élançait d'un pas si alerte, en 1856, à la conquête de l'estime et de l'attention de ses compatriotes. De cette génération de 1856, aux débuts bruyants et pleins de promesses, combien reste-t-il de survivants ? Un seul, c'est celui qui s'est incliné sur toutes les tombes prématurées de ses com pagnons de route. »

M. Eugène de Rosny, bibliothécaire-archiviste, donne lecture de la transcription abrégée qu'il vient de faire pour la Société, du magnifique et intéressant *Terrier de St-Wulmer* portant la date de 1505 ; ce document sera publié dans nos Mémoires.

— Sur la proposition de M. Achille Dubarle, M. A.-L. Sardou, demeurant à Nice, est élu membre correspondant.

Sont nommés au même titre : M. Lansens, de Couckelaere (Flandre occidentale), présenté par MM. J. Bertin et Ernest Deseille, et M. le baron de Calonne, présenté par MM. Hector de Rosny et Ernest Deseille.

Séance du Mercredi 5 décembre 1877.

Présidence de M. R. Platrier, président.

Parmi les ouvrages offerts à la Société on distingue une étude sur le *Tombeau de Girard Blassel, abbé de Dommartin,* par M. le baron Albéric de Calonne, membre correspondant, et le troisième volume de l'*Inventaire sommaire des Archives du Nord.*

— M. Ernest Deseille, membre titulaire, donne lecture d'un premier chapitre de Mémoires institulé : *La Révolution en province racontée par un témoin,* où il est traité de l'assemblée des Etats provinciaux à Boulogne, des cahiers de doléances et de l'élection des députés du Boulonnais.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, fait connaître le récent succès obtenu par notre collègue correspondant, M. Leprince, professeur d'histoire au Collége de Meaux, médaillé par la société de Topographie, en récompense de son initiative dans l'enseignement expérimental de cette science, et donne lecture de l'extrait suivant de la *Revue de Géographie.*

« Dans la séance de la société de Topographie du samedi 7 juillet 1877, M. Drapeyron, président, attire l'attention de la Société sur le fait suivant :

« Il y a un mois environ, M. Leprince, professeur d'histoire et de géographie au Collége de Meaux, se mettait en rapport avec la société de Topographie. La lettre adressée par lui à M. Hennequin est trop remarquable pour que nous n'en placions pas les principaux traits sous les yeux de nos lecteurs. M. Leprince a été assez bien inspiré et assez heureux pour faire prévaloir

au collége de Meaux l'enseignement de la géographie par la topographie.

« Lorsque nos élèves, dit-il, ont appris à lire suffisamment la carte de l'état-major, ils en copient, à une échelle donnée, quelques parties. Ce champ d'études, bien circonscrit, est préalablement discuté au cours : chacun émet son avis, afin qu'on ait une ample provision de détails en litige à étudier sur le terrain même. C'est sur le terrain qu'il est statué en dernier ressort touchant les différentes opinions formulées, et que chacun voit s'il a bien ou mal compris la carte. Je crois ce mode préférable, au point de vue de l'intérêt excité, à un tracé que suivrait l'excursion. En outre, quelques élèves sont chargés d'étudier, qui une route, qui les pentes d'une butte, etc., etc. Ils en rendent ensuite compte dans un rapport sommaire. Mon ambition n'est pas d'obtenir des résultats que ne comportent ni le temps, ni l'âge des élèves, ni les moyens dont je dispose, mais de faire entrevoir à nos jeunes gens ce qu'on peut faire et ce qui leur reste à faire pour être utiles à leur pays et à eux-mêmes. »

« M. Leprince ajoute : « J'ai intéressé mes élèves en obtenant la création de deux prix de topographie ; enfin j'ai organisé des excursions de topographie, qui sont comme une récompense de leurs efforts en même temps qu'une application de leurs études. »

« M. Drapeyron insiste sur la conclusion du professeur de Meaux : « Les Français arrivent tard à tout, mais ils y arrivent, ou plutôt ils tardent à tirer des principes, qu'ils ont eux-mêmes posés, les conséquences et applications que ces principes comportent. Je ne doute pas que nous ne réalisions bientôt les progrès signalés à notre légitime et patriotique ambition. Pour cela, deux

conditions me paraissent nécessaires : commencer les réformes dès l'école primaire et s'efforcer de conquérir, au profit d'études si utiles, un temps si nécessaire et jusqu'à présent insuffisant. Il ne suffit pas d'avoir de bons programmes et de bons guides. Il y a là une grande réforme à opérer, et je crois que pour y arriver il faudra commencer par faire aux études géologiques, topographiques et historiques, une part plus sérieuse dans les examens du bacalauréat et du volontariat. »

« Au moment même où M. Leprince écrivait la lettre que nous donnons ici, il venait d'obtenir de M. Château, inspecteur primaire de l'arrondissement de Meaux, la promesse qu'il réunirait, en une sorte de conférence, les instituteurs les plus intelligents et les plus zélés. Cette conférence a eu lieu, et c'est M. Hennequin, président de la société Topographique, qui a bien voulu s'en charger. Il s'est rendu à Meaux le 21 juin. Tous les instituteurs du canton étaient présents. Le principal du collége avait envoyé quarante élèves. M. Hennequin a exposé le nouveau mode d'enseignement de la géographie par la topographie, et il est entré dans les détails de la méthode qu'il emploie. Après avoir parlé ainsi une heure et demie environ, il s'est rendu sur la place avec tous ses auditeurs. Là a été appliquée la leçon faite au tableau ; le levé de la place a été exécuté. Instituteurs et élèves ont paru très-satisfaits.

« Cette initiative des instituteurs du canton de Meaux ne saurait être trop divulguée, trop louée. Leur exemple, celui de M. Leprince, seront contagieux, nous l'espérons bien, et d'ici quelques années, tous les instituteurs, tous les professeurs de France en feront autant. »

La Société accueille cette communication avec un sympathique intérêt.

— L'assemblée nomme son bureau, pour l'année 1878, composé de :

MM. Richard PLATRIER, *président.*
Hector DE ROSNY, *vice-président.*
L'abbé Daniel HAIGNERÉ, *secrétaire perpétuel.*
Ernest DESEILLE, *secrétaire annuel.*
CARPENTIER, *trésorier.*
Eugène DE ROSNY, *archiviste-bibliothécaire.*

COMITÉ DE LECTURE ET DE PUBLICATION.

MM. Louis BÉNARD.
L'abbé JONCQUEL.
Alphonse LEFEBVRE.
Eugène MARTEL.

INVENTAIRE DES MUNITIONS

DU

MONT-HULIN

AOUST 1645

Communication faite par **M. Louis BÉNARD**, *membre titulaire résident, à la séance du* 2 *juin* 1875.

Inventaire des pièces de canons et artillerye, armes, poudres, boulletz, plomb en balles, aultres en solmon, mesches, grenades et aultres munitions de guerre trouvées dans le fort du Mont-Hulin, apprès le decedz de François Dassemaire (?), escuier, sieur de Lantaniac, vivant exempt des guardes du corps du Roy, lieutenant-coulonnel au régiment de *Monseigneur de Vilquier*, gouverneur des villes et chasteaux de Boullongne, Desvrene, dud. fort du Mont-Hulin, Estappes et pays du Boullenois et commandant dans led. fort pour le service de Sa Majesté, soubz la charge de mondict seigneur gouverneur,

Faict par moy *Louys de Monsigny*, nottaire roial au compté et seneschaulsée de Boullenois, résident audict Desvrene, en la présence de *Abraham de Quelque, sieur du Preye, et Guillaume Guérard, sieur Despeautre (?)*, lieutenants au régiment de mondit seigneur gouverneur.

Et ce, à la requeste de Pierre Dassemarie, escuier, sieur Descaues, cappitaine au régiment de mondict

seigneur de Vilquier, gouverneur, major aud. fort du Mont-Hulin et y commandant, aussy de présent, soubz la charge de mondict seigneur gouverneur, pour le service de Sadicte Majesté, et, ce, pour la conservation desdictes artilleries, armes, poudres et aultres munitions cy apprès déclarées et suivant quoy a esté proceddé comme ensuict :

Premièrement — s'est trouvé dans la petite salle au-dessus du marguasin au bois, cent soixante seize mousquetz montés d'affus et en bon estat de service.

Item, treze crochetz aussi en bon estat.

Dans le marguasin au desoubz du logis de mondict seigneur gouverneur, s'est trouvé :

Item, dix-sept barils de balles à mousquet.

Item, treze solmons en plomb.

Item, deulx barils de scel gry.

Item, ung baril de goudron.

Item, ung coffre à médicaments quy est en fort mauvais estat et tout pourye et guatté.

Item, deulx pétarts, l'un de fonte et l'aultre de fer avec chacun leur..... (*mot illisible*).

Item, ung reschaud de fer servant de fanal sur la poincte d'un bastion.

Item, deulx crochets en fer pour retirer les seaux du puis.

Item, trois moulles à balles de mousquetz.

Item, cinquante picques à remuer de la terre, la plus grande partie sans manches pour avoir esté rompues aux travaulz faictz audict fort du Mont-Hulin, que au pasage du fossé sur le pays ennemi lors que mondict seigneur de Vilquier y auroict passé avecq les trouppes par luy lefvées sur sondict gouvernement de Boulle-

nois, avecq l'armée de Sa Majesté, conduicte par Monseigneur . . . .
. . . .
l'année mil six cent quarante-quatre, ausquels soldats de mondict sieur gouverneur, auroist esté dellivré grande quantité de poudre et balles à mousquetz qu'ilz y auroient usés et perdus.

Item, douze cens cinquante balles à canons servant aux pièces bastardées qu'y sont sur les rampartz dudict fort, et dont sera cy apprès faict mention.

Item, quatre cents boulletz quy servent aux trois moiennes pièces.

Item, deulx cents vingt boulletz servant aux plus grosses pièces en batterye.

Item, cincq cents grenades . . . . . . accomodées de prest à servir.

Item, unze congnyés ou haces de fer.

Item, six bendes de fer quy ont servy aux affus à canons, restant de plein nombre et ault. pièces inventoriées le huitiesme Juillet M. VI^{c} et trente-nœuf, au bas de l'inventaire faict des artillerys et munitions le trentiesme may aud. an, le surplus du tout desd. pièces de fer aiant esté porté en la ville de Boullongne pour emploier aux nouveaux affus faicts en ladicte ville et quy servent aux canons dud. fort, et aussy pour subvenir aux réparations des ferrures du pont et (*illisible*) quy ont esté rompues des grands ventz arrivés en décembre.

Dans le grenier au-dessus de la chambre de Monsieur le Gouverneur :

Item, s'y est trouvé par la déclaration de *Gilles Le Grand*, boullengier, le nombre de . . (*en blanc*) farine, desduction faicte des farines guattées et pouries et porté aux procès-verbaux de ce faict et ausquels

farines il s'en trouvera cy-apprès encore grand quantité de guatté sy l'on ne repare de nœuf le toict d'icelle.

Item, quantité de vieulx corselets que l'on n'a peu compter à cause de ladicte farine.

Item, quantité de mesches en bottes quy sont au-dessus de ladicte farine que l'on n'a peu aussy compter à raison de ce que dessus.

Dans le magasin au-dessus du *trou Gilliet* :

Item, trois moullins à bras fournis de tout leurs pièces, deulx desquelz sont dans la première chambre et l'autre dans la chambre du boullengier y tenant.

Item, quatre lanternes et deux thirbours servant aux canons.

Dans le magasin au-dessus du boullengier :

S'est trouvée quantité de bledz en fort mauvais estat, faulte du toict ou couvertures qu'il est très-nécessaire pour la conservation d'iceulx de rediffier de nœuf.

Item, trente paires d'armes fort antiennes et de petit valleur servant à cavalerie.

Item, vingt canons en mousquet sans affus de petit valleur.

Desoubz la voûte de la vieille porte :

S'est pareillement trouvé cinq grand pièces de bois servant à faire mantelletz.

Item, deulz cloches de fonte, l'une servant à l'horloge et l'aultre à sonner l'alarme sur le poinct du bastion du viel fort qu'y reguarde la porte du nouveau fort quy sont appartenant à l'église de Boncourt et à l'église Sainct-Martin.

Dans le magasin à poudre couvert d'ardoises :

S'y est trouvé le nombre de....... (*resté en blanc*).

Sur les remparts dudict fort sy est trouvé les pièces de canons qu'y ensuivent :

Item, une pièce de canon de fonte en batterye sur le rempart du nouveau fort, montée d'affuts sur roues quy reguarde *le Désert*, avecq deulz aultres roues. . . . . et complet en toutes pièces en nœuf quy sont à couvert pour la seureté, vû que besoingtz sera d'en faire sortir ledict canon quy est sur deulx roues en batterye sur ledict rampart, calibre en — (*blanc*) — livres pesant de balles.

Item, une aultre pièce bâtardée de fonte posée en batterye quy reguarde le *Mont-Pellé*, sur berceaux nœuf, calibre en quatre livres de balles.

Item, une aultre semblable pièce et calibre montée sur berceau en batterye sur ledict rampart quy reguarde *la Calicque.*

Item, une aultre grosse pièce de canon en fonte montée d'affut sur roues, en batterye sur la contrescarpe dudict vieil fort, complet aussi de deulx aultres roues et qui sont à couvert et au mesme estat de la première pièce de huict livres de balles.

Item, ung fauconneau de fonte monté sur berseau en batterye, qui reguarde ledict *Mont-Pellé*, en quatre livres de balles.

Item, une semblable pièce et calibre montée sur berseau quy reguarde *le Désert.*

Item, ung fauconneauz monté sur berseau en batterye sur la pointe du bastion à la cloche du vieux fort quy reguarde le nouveau fort, de trois livres de balles.

Item, une paire . . . . . montée sur roues et affut à sept canons de fonte quy est dans le nouveau fort près la porte du Vieil-Fort.

Ledict sieur Descaues a déclairé que la pièce de canon de fer a esté crevée entre les mains de Monbaillart, canonier et les ault. pièces de fonte esventées et crevées

portées en la ville de Monstrœuil par ordre de Mond. seigneur de Vilquier, quy sont couchez en l'inventaire fait à la dilligence dud. deffunct sieur de Lantaniac les xxxie may et huitiesme juillet et vj^e^ aoust de la dicte année mil six cens trente-nœuf et que le deffault quy sy rencontre soict aux armes, poudres, balles à canons ont esté thirez et usés dans les courses des ennemys en ce paÿs pour donner advertissement audit pays, balles à mousquet, mesches et poudres données aux soldats quy sont allez à la guerre sur led. pays et environs que pour servir au passage du fossé pour le service du Roy et avecq son armée lors du siége de Gravelines et dud. sieur Commandant, aussy les pel, piques à remuer terre y sont demeurées perdues, solmon de plomb aux couronnements des couvertures d'ardoises et toutes ault. pièces quy ne se rencontrent conformes aud. inventaire ont esté emploié pour le service de Sad. Majesté et de mond. seigneur gouverneur tant aux réparations et fortifications dud. fort que aultrement.

Toutes les munitions cy-dessus inventoriées sont demeurées dans ledict fort dans les marguasins et lieulz où ilz se sont trouvez, les clefz des dictz marguasins sont demeurées ès-mains de *Jean Jacquelet, sieur de la Chambre,* aussy lieutenant au régiment de mond. seigneur, garde et consierge des dicts marguasins, ainsy qu'il a praticqué tant du vivant du deffunt monsieur *du Mouchet* et dud. sieur *de Lantaniac*, vivant commandant de ladicte place, pour la seureté desdicts munitions et en quoy il s'est chargé pour en rendre compte à mondict seigneur le gouverneur, toutefois et quand il luy plaira.

Faict aud. fort du Mont Hulin pardevant ledict not-

taire et en la présence des personnes cy-devant nommez quy ont signé la minutte des présentes avecq led. sieur Descaues, le treiziesme aoust mil six cens quarante cinq.

ESCAUES (*).

(*) C'est la seule signature qu'il y ait sur l'acte

NOTE

SUR UNE

PLUIE DE POUSSIÈRE

CONSTATÉE A BOULOGNE, le 2 OCTOBRE 1876.

Communiquée à la Société, le 7 février 1877, *par* **M. Alphonse LEFEVBRE,** *membre titulaire résident.*

Sous ce titre : les pluies de poussière, M. Gaston Tissandier a publié dans la *Nature*, nos des 13 et 20 janvier 1877, un article que je crois devoir signaler à la société Académique par cette raison qu'il a été provoqué par un phénomène identique arrivé à Boulogne, le 2 octobre dernier.

Tous, dans nos lectures, nous avons rencontré la description de *pluies terreuses*, de *pluies de sang*, de *neiges colorées*, sans y attacher grande importance. Faisant la part des croyances de l'antiquité et des superstitions du moyen âge, nous les avons mis peut-être au nombre des fables et des romans. Le fait n'en est pas moins réel, et la science l'explique maintenant de la manière la plus satisfaisante.

Dans les gouttes de pluie se trouvent incorporés, ou des miettes terreuses, ou des grains de sables fins, quelquefois rougeâtres. La coloration de la neige provient de corps pulvérulents étrangers qui se trouvent emprisonnés dans les flocons.

Dans une variété spéciale, il faut placer les *pluies de*

sables, secs ou humides, qui consistent en l'agglomération de fines parcelles soulevées des déserts, des plages ou des dunes par les tourbillons de vent et emportées au loin par les courants aériens. Le phénomène qui nous occupe appartient à cette catégorie.

Parmi les savants qui, dans ces derniers temps, se sont le plus occupés des pluies de poussière, on doit citer : Erhenberg et le célèbre François Arago.

Le premier en comptait, en 1849, trois cent quarante faits bien constatés. Depuis lors, on a étudié avec soin tous les phénomènes de ce genre et les observations recueillies permettent d'en caractériser très-nettement les causes et les effets.

C'est à notre concitoyen, M. Vaillant-Lefranc, correspondant de la société météorologique de France, que revient l'honneur d'avoir signalé la pluie de poussière du 2 octobre 1876, et d'en avoir recueilli des échantillons sur plusieurs points ; il a également constaté les circonstances atmosphériques qui pouvaient en faciliter l'étude.

« Ce jour-là, dit-il, la moyenne de la température de mes trois observations quotidiennes a été de 17°,96'. Le baromètre était descendu à 755^{mm}. Le matin, le vent était S.-O. et le ciel très-nuageux ; après-midi, il remonta avec violence à l'Ouest, pour redescendre au S.-O. avec ciel beau et nuageux. »

L'analyse de cette poussière, à l'état sec, a donné les résultats suivants :

Matières organiques.	9,75
Silice.	55,21
Alumine, avec traces de sesquioxyde de fer.	1,81
Carbonate de chaux.	30,57
Carbonate de magnésie	2,21
Non dosé et perte	0,45
	100,00

M. Tissandier, l'auteur de l'article, ajoute : « l'examen de cette poussière, sous un grossissement de 80 diamètres, m'a fait voir que la matière organique qu'elle contenait était essentiellement formée de débris de différentes espèces d'algues microscopiques ; ils se trouvaient mélangés avec des grains de silice et de calcaire de 1/30e à 1/50e de millimètre de diamètre environ. Ayant examiné de la même façon du sable de la plage, j'ai vu qu'il était constitué par des grains minéraux huit ou dix fois plus volumineux, mais entre lesquels il en existait d'autres, très-petits, entremêlés de fragments d'algues semblables à ceux de la pluie de poussière.

« Je suppose que les tourbillons de vent, en soufflant sur la plage, ont enlevé dans leurs mouvements de rotation les corpuscules les plus fins du sable, et ont ainsi opéré une véritable extraction des parcelles les plus ténues et les plus légères qu'il contenait. »

Je dirais enfin, pour compléter cette description, que la poussière recueillie par M. Vaillant-Lefranc était grisâtre comme de la cendre de bois, douce au toucher comme de la farine et extrêmement fine.

Tels sont les renseignements que j'ai cru devoir consigner dans cette note, pour le cas où vous jugeriez utile de les conserver pour le Bulletin de notre Société.

ÉTUDE

SUR LES

FORESTIERS DE FLANDRE

Par MM. Bertin et Vallée,

Examen de cet ouvrage par **M. Hector de Rosny,**
vice-président, lu en séance le **7** *mars* **1877.**

L'histoire de la Flandre, comme celle de tous les peuples, se montre, à son origine, enveloppée de sombres nuages. Quelques hommes apparaissent, en qui elle se personnifie. Que sont-ils ? Qui les a investis d'un commandement, d'une autorité, qu'atteste une tradition non interrompue ? A quel titre leur succèdent ceux qui prennent le pouvoir après eux ? C'est ce qu'il est bien difficile d'établir d'une manière certaine, les faits publics du temps, je parle des VIIe, VIIIe, IXe siècles, ayant été généralement exploités par une classe d'auteurs réputés suspects, en raison de leurs exagérations évidentes, de leurs contradictions, et du défaut de documents propres à contrôler leurs dires. Puis viennent des écrivains plus sérieux ; avant tout les fastes ecclésiastiques, les premières chroniques des moines, qui çà et là firent jaillir la lumière. Nous eûmes, pour la Flandre, après les manuscrits de Saint-Bavon, de Saint-Bertin, et, s'aidant, s'éclairant de ces sources, de véritables historiens, Pierre d'Oudegherst, Meyer, Ferry de Locre, Ypérius, Merchantius, le généalogiste

Cornil Martin ; je ne signale que les principaux, non toujours, et tous au même degré, dignes d'une confiance absolue; l'éloignement des faits, car la plupart n'écrivirent pas avant le XIVe siècle, les systèmes caressés, et les partis pris, certains entraînements aussi, certaines complaisances, ont pu, même à leur insu, plus ou moins agir sur ces bons esprits, d'ailleurs fort à considérer, et assez nombreux pour qu'on puisse les corriger, les compléter l'un par l'autre. C'est de leurs œuvres, et des sources de leurs œuvres, sans parler de bon nombre de travaux modernes, bien faits assurément pour fixer l'attention, que deux jeunes gens nos voisins, pleins de zèle, ont voulu à leur tour tirer ce que j'appellerai leur hommage à ces temps antiques, à ces vieilles figures, dont ils se sont épris, et leur offrande à leurs contemporains.

L'un est M. Georges Vallée, habitant, je crois, les environs d'Hesdin, dont cette ville, et son antiquité, et ses déplacements, et ses vicissitudes historiques, ont éveillé, sans doute, et heureusement entretenu, les précoces aptitudes. Je soupçonne que l'autre, M. Jules Bertin, retenu à Douai par ses fonctions de sous-inspecteur des forêts, le ciel d'ailleurs l'inspirant, sollicité par le sol à discourir de la Flandre, s'y est en outre senti appelé comme par un droit ou privilége de race, ou mieux un devoir professionnel; la suite expliquera ma pensée.

Les deux amis se sont donc associés, non sans doute pour rééditer des nomenclatures généralement connues, mais pour chercher, ce qui est bien plus attrayant, le mot, ce mot partout disputé, des énigmes originelles, au cas spécial pour jeter leur rayon de lumière sur les obscurités du berceau flamand. Ils vont

nous dire notamment ce qu'étaient, aux âges de la Flandre en formation, des hommes considérables dont l'histoire très-uniformément nous transmet les noms accolés au titre assez bizarre de Forestier, Grand-Forestier ; comment ils ont commencé, quels étaient leurs fonctions, leurs pouvoirs, à quel titre ils procédèrent l'un de l'autre, et pourquoi ils se nommaient ainsi.

Ce fut vers 621, et sous le règne très-confus, très-agité, du roi Clotaire II, que parut, en ces régions maritimes de la Gaule Belgique appelées depuis, et encore aujourd'hui, la Flandre, un personnage du nom de Lydéric, Lydéric de Buc, à cause du lieu de sa demeure, et auquel les populations semblaient obéir sous sa simple qualification de Forestier. Ses faits et gestes sont assez longuement racontés ; et après lui, en 692, vient un autre Forestier, Antoine, donné comme fils du premier, puis successivement, bien qu'une fois séparés par une forte lacune, Bouchard, un autre Bouchard, suivant quelques auteurs, enfin Estorède, dont la mort, et la succession, par conséquent, bien loin déjà du point de départ, et laissant en arrière la première race des rois francs, nous conduisent à l'an 792, notre grand Charlemagne étant sur le trône.

Ici se termine ce que j'appellerai la première période des Forestiers, celle dont l'existence suivie, c'est-à-dire dans l'ordre sus-relaté, ne s'appuie sur rien d'authentique, qu'on peut même croire en certains points fabuleuse, et passant pour telle chez les auteurs défiants, compromise aussi par des parrains comme Jacques de Guise, Jean Le Maire, Richard de Wassebourg et Honninges le généalogiste, mais n'en produisant pas moins des noms qu'on ne peut repousser absolument

comme ayant appartenu à quelques fonctionnaires investis en Flandre d'une fort grande autorité.

Quelle était, cependant, cette autorité ? Et parce quelle était aux mains d'un fonctionnaire dénommé Forestier, serait-il vrai qu'elle s'exerçât uniquement sur les forêts ? Les auteurs du livre, et en particulier peut-être notre inspecteur, à la recherche de ses ancêtres, par des définitions admises, empruntées aux plus anciens chroniqueurs, à l'idiome germanique, au glossaire de Ducange, ont étendu aux eaux le mot latin *foresta*, forêt; et nous partageons leur avis, découvrant dans ce lointain accouplement l'origine probable de notre administration moderne, hier encore dite des *eaux et forêts*. Or, si l'on se représente la terre de Flandre d'alors, traversée par tant de cours d'eau, couverte de marais, et de grands bois presque partout, la reliant à cette immense forêt Charbonnière qui touchait aux Ardennes, on peut dire, avec MM. Bertin et Vallée, que le Grand-Forestier de Flandre, en tant que Forestier, avait sous son domaine une notable partie du territoire primitif de cette grande contrée. Sous les réserves applicables aux Forestiers de la première période, nous croyons qu'il avait tout, et que dans un pays dont le produit principal, avant les grandes cultures des moines, consistait, outre le bois des forêts, et le roseau des marais; dans la chasse et dans la pêche, ce titre de Forestier, emprunté à la physionomie régionale, et en l'absence de tout autre dépositaire connu de la délégation souveraine, désignait aux peuples, non une attribution spéciale, et un pouvoir limité, mais l'autorité dans sa dénomination la plus expressive, la plus saisissante, parce qu'elle était appropriée aux lieux. Et ce qui fortifie cette opinion, c'est que nous

allons voir une autre série de dignitaires, ceux-ci à bon droit réputés authentiques, vraisemblablement successeurs des premiers, ou de quelques-uns des premiers, prendre sans conteste, et sans lacune discutable, le pouvoir tout entier, rien ne paraissant changé pour cela dans le titre de Grand-Forestier. Cette observation me conduit aux Forestiers de la deuxième période.

La Belgique, comme une grande partie de la Gaule septentrionale, depuis bien des années déjà se voyait périodiquement envahie par les Normands, ou hommes du Nord, les barbares de l'époque, dont le nom aujourd'hui n'éveille certes dans l'esprit que l'idée de la plus parfaite civilisation. Un chef renommé en Flandre les avait, pour son compte, vaillamment combattus, souvent repoussés ; on l'appelait encore Lydéric, deuxième du nom, si l'on tient le premier pour certain ; en récompense de ses services, il fut créé par Charlemagne comte d'Harlebecque, du nom du lieu de sa résidence, de plus, Grand-Forestier de Flandre ; et remarquons qu'ici le fait se produit dans toutes les conditions de la certitude historique : ce nom est prononcé, comme le disent très-bien nos auteurs, dans des annales de l'époque faisant autorité, dans la chronique de Saint-Bavon, dans celle de Saint-Bertin ; et si l'on n'y parle pas positivement de sa nomination par l'empereur, il est très-vrai qu'il y est représenté comme un personnage important, dont tous les auteurs, et les plus accrédités, s'accordent à faire le représentant du prince et le gouverneur du pays, toujours sous le titre de Grand-Forestier. Notez qu'alors, et depuis longtemps, il y avait des comtes ou gouverneurs de province, investis par le monarque d'une autorité qui n'était pas plus

grande que celle du Forestier de Flandre; parfois, et suivant les lieux, ils s'appelaient marquis, comtes des marches ou frontières : quelque fût le titre, le pouvoir était le même; et, comme en Flandre il n'y avait ni marquis, ni comte, il faut en conclure que Lydéric en tenait lieu, à ce titre seul, tout original et spécial qu'il paraît être, de Grand-Forestier.

Mais nos auteurs vont plus loin, en voulant que Charlemagne ait donné l'hérédité de cette charge à Lydéric et à toute sa race ; nous n'y sommes point encore, et sur ce point je me sépare d'eux très-nettement. De ce que Lydéric a eu des successeurs qu'on dit être de son sang, et nous ne le contestons pas, il ne s'en suit pas que ces successeurs soient arrivés à la dignité de Forestier de plein droit, et en vertu de l'hérédité ; tel n'était pas le droit public du temps : de toute nécessité il fallut, à chaque changement de titulaire, sinon une nouvelle investiture du prince, au moins un consentement tacite, regardé comme l'équivalent : et nous convenons volontiers qu'implicite ou formelle, cette condescendance favorisa généralement l'héritier du sang ; d'où vint qu'à la longue une succession de faits de même nature préparait assez souvent, puis, à l'avénement d'une personnalité éclatante, déterminait fatalement la plus haute concession, la dernière, l'hérédité. C'est ce qui en bien des lieux est arrivé ; c'est ce qui arrivera pour la Flandre : mais, je le répète, le moment n'est pas venu.

Ce jugement, contraire aux récits de Meyer, d'Oudegherst, et autres du même temps, mais qui semble admis par Ferry de Locre, Cornil Martin, etc., est aussi celui du savant du Tillet, vivant sous Henri II, qui disait : « Les gouverneurs et gardiens de Flandre, avant

« Baudouin, surnommé Bras-de-Fer, estoient officiers « muables, à volonté des rois de France encore qu'au- « cuns fils ayant succédé ès-offices de leurs pères, pour « estre l'héritier de leurs vertus. »

Après Lydéric d'Harlebecque, Engelram, son fils, et Odoacre, fils de celui-ci, tous successivement Grand-Forestiers de Flandre par la volonté du souverain, nous voyons donc, et avec le même titre, apparaître celui qui va commencer l'inféodation prématurément attribuée à Lydéric ; c'est Baudouin, fils d'Odoacre, qui, turbulent et hardi, comme le sont parfois les vaillants, enlève Judith, veuve du roi d'Angleterre, et fille de Charles le Chauve, roi de France, tourne ses armes contre ce dernier, qu'il bat, est excommunié pour son rapt par les évêques, court à Rome où il obtient l'absolution du pape Nicolas, et, par l'entremise du Pontife, réconcilié avec Charles, dont il épouse la fille, reçoit de lui, en faveur du mariage, avec toutes les prérogatives de la souveraineté, l'hommage réservé, le titre de comte héréditaire de Flandre pour lui et toute sa postérité. Ceci se passait en 863. En la personne de Baudouin, dernier Forestier de la deuxième période, disparaît ce titre, converti en une qualification plus élevée, plus en usage, et s'accommodant mieux aux formes princières qu'autorise l'hérédité. Quant au pouvoir, il y gagna cette force que lui communique infailliblement la perspective de la stabilité, il y gagna la durée, mais rien en étendue : Charles le Chauve, en détachant ainsi un des beaux fleurons de sa couronne, ne le fit certes pas pour un gendre agréé de cette manière, mais parce qu'il sentait la Flandre lui échapper ; de fait l'indépendance était passée aux mains des Grands-Forestiers.

C'est pour moi une bonne fortune, en ce qui touche

à la division des Grands-Forestiers de Flandre en deux périodes distinctes, de me trouver d'accord avec M. Tailliar, l'érudit président de chambre de la cour de Douai, dont MM. Bertin et Vallée ont publié, à la fin de leur volume, ce qu'il veut bien n'appeler qu'une note, mais une note excellente, présentée en forme de résumé.

Je reprocherai aux auteurs de n'avoir pas fait eux-mêmes ce résumé, ce qui laisse leur œuvre propre un peu incomplète, et le lecteur incertain sur le véritable but qu'ils se sont proposé d'atteindre. Ce n'est que par le récit, et par ses développements naturels, mais sans discussion précise, qu'au milieu de pages, très-intéressantes d'ailleurs, sur les origines de la Flandre, sur sa circonscription, et ses premiers habitants, il leur est arrivé de toucher à ce qu'on peut appeler, en termes de Palais transportés dans l'histoire, les questions du sujet. Or, je n'ai guère vu, dans la constitution de cette Flandre des premiers âges, d'autres questions que celles-ci : 1° Les premiers Forestiers ont-ils existé ? Qu'étaient-ils, et qu'était leur pouvoir ? 2° Jusqu'à Baudouin Bras de Fer se sont-ils transmis leur titre héréditairement ?

Sur la première question, les auteurs de la brochure admettent l'existence des premiers Forestiers. Les noms produits, en effet, surtout quand il n'y en a pas d'autres, ne sauraient être entièrement chimériques. Leur titre de Forestier limitait-il leur pouvoir à l'administration des forêts, même en y comprenant les eaux? Les auteurs ne l'ont pas cru, mais le contraire n'a pas été par eux assez nettement démontré. Ils avaient, disent-ils, sur cette contrée « une surintendance civile, militaire et maritime. » Ces mots comprennent tout ; et l'autorité

déléguée ne saurait s'étendre plus loin. Mais à la suite de cette affirmation, je trouve des passages qui l'affaiblissent, la deuxième partie du chapitre IV, par exemple, et le chapitre V tout entier, qui nous expliquent ce qu'étoient les *Forestarii* du temps, considérés comme préposés particulièrement à l'administration des forêts, qui nous citent les ordonnances tirées des capitulaires de Charlemagne relativement à la régie des forêts.

Tous ces détails ont leur intérêt, et je les ai lus avec plaisir ; mais sont-ils bien à leur place, si les Forestiers de Flandre, sous ce titre qui semble spécial, et en dépit de ce titre, n'en étaient pas moins de véritables gouverneurs ? Et en les présentant avec ce développement, n'y a-t-il pas danger de faire croire à des attributions forestières, excluant les autres, ou regardées par les auteurs comme les principales, ce qui ne saurait être quand ces attributions concourent avec le pouvoir le plus entier ? Les articles cités des capitulaires de Charlemagne, s'adressant aux officiers de ses forêts, ne pouvaient personnellement s'appliquer aux forestiers de Flandre, qui, en leur qualité de gouverneur, avaient sans doute sous leurs ordres des agents particuliers pour l'administration des forêts. Et c'étaient ces agents, non les comtes, que venaient surveiller les *missi dominici*, hauts inspecteurs envoyés par l'Empereur, qui, leur besogne faite, les *dénonçaient* au comte : *ut missi nostri, ubicumque fuerint, de forestibus nostris diligenter primo inquirant quomodo salvæ sint et defensæ, et ut comitibus denuntient.* Ce dernier mot est souligné dans la brochure. Les auteurs, en nous fournissant le texte de l'article 22 d'un capitulaire de Louis le Débonnaire, de l'an 819, prennent soin encore

de souligner le mot *comitibus* ; c'est au comte qu'était adressé le rapport des *missi dominici* ; et si le comte était en bien des lieux le représentant, comme l'expression la plus ordinaire de l'autorité, en Flandre où jusqu'à Baudouin, on ne connaît pas de comte de ce degré, c'était le Grand-Forestier.

Les auteurs, du reste, au chapitre XI, reconnaissent cette vérité. En somme, ils se sont évidemment trop préoccupés de cette qualification de *Forestier*, apportée peut-être, que sais-je? par quelque agent subalterne, devenu envahisseur, qualification inexpliquée, je le veux bien, mais que pour la Flandre il faut se garder d'entendre dans son sens littéral et étroit. De là, dans le livre, sur le reboisement et l'utilité des forêts en général, certaine digression qui n'appartient point au sujet. Mais de là aussi un chapitre très-curieux sur la fête des Forestiers de Bruges au treizième siècle, fête qui, longtemps suspendue, fut reprise en 1417. Que le peuple de l'époque, en organisant ces jeux, y ait mêlé des emblêmes rappelant le souvenir des forêts, c'est ce qui ne pouvoit manquer d'arriver. Le peuple aimait ses Forestiers comme on aime une légende ; et quand ils les célébrait, il ne les séparait pas des attributs que suggère le titre. C'était un épieu, un épervier, un cor, délivrés en prix dans des exercices de toute sorte ; puis un ours, mais un ours blanc, emblême qui, dans cette latitude, au sein des bois, et loin des mers glaciales, embarrasse un moment nos jeunes chercheurs ; il faut voir comment ils font effort pour expliquer l'ours blanc, enfin un diamant, dont ils renoncent à nous donner la clé. Il ne faut pas toujours, et avec trop de rigueur, exiger la raison logique de ces images, souvent le fruit du caprice ou d'une tradition dévoyée. Sachons gré aux auteurs de

ces pages arrachées à la nuit des archives de Bruges, de Lille, de Douai ; et un mot encore, en finissant, sur la seconde question posée, je veux dire l'hérédité des Forestiers.

Au chapitre VIII, les auteurs nous disent avec raison : « A partir de Lydéric II d'Harlebecque, on peut constater d'une manière certaine l'existence des Forestiers de Flandre. » Et nul doute, en effet, sur l'authenticité de cette période ; il y en eut quatre, Lydéric, Engelram, Odoacre et Baudouin ; et on peut affirmer sans crainte qu'ils étoient fils les uns des autres, suivant ce passage de leur généalogie tiré des archives de l'abbaye de Saint-Bavon, à la date de 1121 : « *Hic* (Lydéric) *genuit Engelram, hic genuit Audoacrem ; hic genuit Balduinum ferreum.* »

Déjà trois d'entr'eux s'étaient donc, et nous avons dit comment, transmis le pouvoir sans contradiction ; et ce pouvoir était celui qui touchait de plus près à l'indépendance. Baudouin Bras de Fer, cependant, *Ferreus*, comme l'appellent les auteurs, le plus puissant, et aussi le plus hardi, à qui ne suffisait plus le pouvoir le plus absolu, s'il était, d'une part, limité à sa personne, de l'autre, subordonné dans la forme, visa plus haut, il obtint, ou plutôt il conquit, avec le titre de comte, le but réel de son ambition, l'hérédité ; d'où la meillenre preuve qu'à titre de Grand-Forestier jamais ses pères ne l'avaient possédée.

Meyer, je l'ai dit, l'un des bons auteurs flamands, qui écrivait vers la fin du xve siècle, est d'un avis contraire. En embrassant son opinion, MM. Bertin et Vallée n'ont point commenté, discuté, la simple assertion de l'écrivain latin. C'était la grosse question ; elle était à traiter, au point de vue surtout de l'époque

où les grands bénéfices commencèrent peu-à-peu à devenir héréditaires. A cela près, le chapitre IX est un exposé très-intéressant, très-judicieux et plausible, des faits qui ont amené l'avénement du premier comte de Elandre. Cet ouvrage n'est point de ceux qu'on écrit par fantaisie, seul avec sa pensée, et au vol de la plume ; il suppose de longues lectures, très-attentives, et d'exactes observations, des recherches difficiles, hasardées, en des lieux quelquefois oubliés, sur la table, près du papier, un effrayant monceau de livres, enfin l'amour de l'étude, et une aptitude fort exercée. Il mérite donc d'être loué ; et les éloges des organes de la publicité ne lui ont pas fait défaut ; quelque peu de critique seul lui manquait, et je n'ai pas craint de m'en charger, car il en est digne.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 23 janvier 1878.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— M. Allaud, conservateur du Musée municipal, est installé en qualité de membre titulaire.

— Le ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il sera présenté à l'Exposition Universelle de 1878 la collection des Inventaires Sommaires des Archives, avec des photographies de documents et des moulages de sceaux conservés dans les dépôts publics. Un grand album de reproductions par l'héliogravure de types d'actes depuis le VII[e] jusqu'au XVII[e] siècle, sera mis en vente au prix de 100 fr. l'exemplaire.

— Une lettre de M. le comte de Borthgrave, secrétaire du roi des Belges, a informé deux membres correspondants de la société Académique, MM. Jules Bertin, de Douai, sous-inspecteur des forêts de l'Etat, et Georges Vallée, que le roi Léopold II avait reçu avec satisfaction l'hommage qu'ils lui avaient fait de leur *Etude sur les Forestiers de Flandre* ; que Sa Majesté appréciait hautement tout le mérite de ce travail ; que cette étude présentait le plus grand intérêt, spécialement au point

de vue de l'histoire nationale de la Belgique, et que, d'après les ordres du Roi, l'ouvrage avait été déposé dans la bibliothèque du Palais.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue 1° *Commentaires de quelques cartes anciennes de la Nouvelle Guinée, etc.*, par M. le Dr E. Hamy, membre correspondant; 2° *Du Bégaiement et de son traitement physiologique*, par M. le Dr Jules Godard; 3° plusieurs opuscules nouveaux de M. Giard, membre correspondant.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture du deuxième chapitre des *Mémoires* intitulés : *La Révolution en Province*, racontée par un témoin.

— M. C. Cougnacq, membre titulaire, lit ensuite la première partie d'une *Notice historique sur la Bibliothèque publique de Boulogne-sur-mer.*

— M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, communique une copie d'un manuscrit de 1596, intitulé : *Antiquitez de Boulongne sur Mer*, par Guillaume Le Sueur, accompagné de notes, suivi de documents inédits et précédé d'une *Introduction à l'Histoire du Boulonnais*, dont M. Deseille est l'auteur.

L'assemblée vote l'impression de ces documents dans le tome IXe des *Mémoires de la société Académique.*

— Des remerciements sont votés à M. Carpentier, trésorier, pour l'excellente tenue des comptes de la société Académique, dont l'état de situation financière est approuvé.

Séance du Mercredi 6 mars 1878.

Présidence de M. H. de Rosny, Vice-Président.

— L'assemblée apprend avec satisfaction la récente nomination de l'un de ses membres titulaires, M. Achille Dubarle, comme membre correspondant de la *société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*

— Le trésorier de la société Académique, M. Carpentier, inspecteur de l'enseignement primaire, ayant été nommé au même titre à Montdidier, l'assemblée exprime, à l'unanimité, les regrets qu'elle éprouve à se séparer d'un collègue aussi dévoué. Le titre de membre correspondant est décerné à M. Carpentier.

— Par lettre circulaire, M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître la prochaine tenue de la seizième réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne. La société Académique nommera ses délégués dans la séance d'avril.

— M. Achille Dubarle, membre titulaire, donne lecture de la traduction qu'il a faite d'un article humouristique publié par le journal *the World* (12 septembre 1877), sur la *Société Anglaise à Boulogne-sur-mer.*

— M. Ernest Deseille, secrétaire annuel, lit ensuite le troisième chapitre des *Mémoires de Jacques Cavillier, sur la Révolution à Boulogne* : il y est question de la mort de Mgr de Partz de Pressy, de l'administration de la ville, de la province et du district et de la première fédération.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, communique plusieurs *Déclarations des Biens et Revenus de l'abbaye*

de Notre-Dame de Longvilliers, dressées le 15 décembre 1728. Ces documents seront publiés dans le tome IIe du *Bulletin de la Société.*

— Il est rappelé que lors de l'inauguration du Muséum ethnographique qui a eu lieu le 23 janvier 1878, sous la présidence de M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, M. de Watteville, dans son discours au ministre, s'est exprimé en ces termes sur deux des membres correspondants de la société Académique :
« Cette entreprise ... aurait été impossible sans le zèle
« de M. Hamy qui a pu remplacer nos missionnaires,
« actuellement éloignés de l'Europe, MM. Pinart, de
« Cessac, Crevaux, qui a pu disposer, classer les objets
« précieux qu'ils nous ont envoyés. »

DÉCLARATION

DES

BIENS ET REVENUS

DE

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LONGVILLIERS

15 DÉCEMBRE 1728.

Communication faite par **M. Louis BÉNARD**, *membre titulaire résident, à la séance du 6 mars* 1878.

DÉCLARATION que donnent à nos Seigneurs de l'assemblée générale du Clergé qui se tiendra en 1730, et à Messieurs de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Boulogne,

Les prieur et religieux de l'abbaye de Nostre-Dame de Longvilliers, ordre de Cisteaux, dont le chef-lieu est dans le diocèse de Boulogne,

Des biens, cens et rentes dont ils jouissent en vertu du partage fait entre eux et leur Abbé commendataire en 1692, par arrest contradictoire rendu au grand Conseil et homologué en cette Cour.

L'abbaye de Longvilliers a esté fondée en mil cent treize, au mois de... par Estienne, comte de Boulogne, qui fut roy d'Angleterre, et Mahaut, sa femme, qui estoit nièce de Godefroy de Bouillon, qui a esté nourit dans le château de Longvilliers, où est une tour qui porte son nom.

Le Roy nomme à cette abbaye, qui est en commende, Monsieur l'abbé de Busca, en est pourvu.

Elle jouit de haute, moyenne et basse justice. En 1692, on procéda au partage des biens de cette abbaye tant en Boulonnois qu'en Picardie, l'Abbé jouit des deux tiers et les religieux de l'autre tiers.

ESTAT DES BIENS DONT LES RELIGIEUX JOUISSENT PAR LEUR TIERS LOT EN BOULONNOIS, AU DIOCÈSE DE BOULOGNE, AINSY QU'IL S'ENSUIT :

La ferme de la Longueroie, scituée proche l'abbaye, consistante en chambres, greniers, caves, escuries, estables, bergeries, granges, hangards, le tout couvert de chaume et clos d'une muraille de pierres ; il ý a quatre cens mesures de terres labourables, en plusieurs pièces, trente deux mesures de pastures aussy en plusieurs pièces, affermée à Augustin d'Humières (1), par bail passé pour neuf années consécutifves, pardevant Gressier, notaire à Estaples et controllé audit lieu par Laffont, en 1724, à la charge par ledit d'Humières d'en payer par chacun an, la somme de quinze cent livres en argent, cy compris le pot de vin . . . . 1500 liv.

De livrer aussy par chacun an, quarante septiers de bled, mesure d'Estaples, estimé et évalué, année commune, à dix livres le septier, faisant en argent quatre cent livres . . . . 400 liv.

Plus trente septiers de sucrion appretiez, année commune, à six livres le septier, faisant en argent cent quatre vingt livres . . . . 180 liv.

Ledit fermier est encore obligé par son bail, de

(1) Le bail était fait à « honnette femme Marie-Marguerite Megret, veuve du sieur Augustin d'Humière et à Augustin d'Humière, fils dudit deffunt et de ladite Megret. »

voiturer les bois de chauffage qui est proche la maison et le vin qu'on prend ordinairement à Boulogne, à cinq lieues de l'abbaye, le tout estimé à soixante livres, 60 liv.

Le fermier est encore obligé d'acquitter la redevance de trente-deux septiers de bled et trente-six septiers d'avoine au seigneur de Longvilliers par an : cet article ne doit estre compris, ny dans la recepte, ny dans les charges.

Par le même bail, les religieux sont obligés de délivrer deux mesures de bois taillis pour le chauffage du fermier, qu'il convient de déduire sur le prix du bail, à cinquante livres la mesure, font pour les deux mesures cent livres qui seront raportés dans les charges.

Le moulin à eau, dans l'enclos de l'abbaye, est affermé à Bertrand Boutaqua (1), pour neuf ans, par bail passé pardevant Gressier, nottaire à Estaples, controllé audit lieu par Laffont en 1728, pour la somme de deux cent trente livres, y compris dix livres pour le jardin et un cochon de lait et deux dindons. . 230 liv.

DIXMES.

La disme de Rotancourt, affermée pour neuf ans, à Monsieur le curé de Longvilliers (2), par bail passé pardevant Gressier, nottaire à Estaples, controllé aud. lieu par Laffont, à raison de soixante et dix livres par an . . . . 70 liv.

(1) Bertrand Boutaqua, « charpentier et munier, » à Longvilliers, et Jeanne Roussy, sa femme.

(2) M. Dumetz « prestre et curé de Longvilliers et Maresville, son secours ».

La petite disme de Vuiquinghen, cédée verbalement au sieur curé dudit lieu pour neuf ans, à raison de huit livres par an, ne se présentant personne pour l'affermer . . . . 8 liv.

BOIS.

Les religieux jouissent dans leur tiers de deux cent quarante arpens de bois taillis, dont environ soixante arpens sont en réserve; ils en coupent chaque année douze arpens âgé de treize ans, dont deux arpens sont pour le fermier de Longueroie, suivant son bail, quatre arpens qui servent aux religieux pour partie de leur chauffage, les six autres se vendent à leur profit, chaque arpent estimé, année commune, le fort portant le faible, à cinquante livres l'arpent, faisant pour les douze arpens six cent livres . . . . 600 liv.

Plus, deux arpens dans le bois nommé Patimuré, aussy aagé de treize ans, estimé à quarante livres l'arpent, font quatre-vingt livres qui, partagées en treize années, font chaque année six livres . . . . 6 liv.

Plus une hayure le long de la forest de Longvilliers, qui contient environ une mesure et demie de treize en treize ans, qui produit chaque année environ cinq livres . . . . 5 liv.

Ils devroient encore jouir d'un petit anglet de bois qui leur est contesté par le seigneur de Longvilliers, partant *néant* pour le présent.

PREZ ET PASTURES OU VERGER.

Ils jouissent d'environ quatre mesures de prez qui rendent environ deux mil bottes de foin par an, qui se consomment dans la maison et estimé à cent livres . . . . 100 liv.

Ils jouissent d'un jardin potager, contenant environ deux mesures et d'un verger en pasture contenant environ cinq mesures, plantez en arbres à cidre, le produit du jardin et du verger ne suffisant pas pour payer les gages et la nourriture et ustanciles du jardinier qui les cultive, on ne rapporte ces deux articles ny dans la recepte ny dans les charges.

CENSIVES.

Ils ont droit de percevoir sur le territoire de Bernieule et du Viel Hame, huit livres seize sols de censives et relief quand le cas y échoit . . . 8 liv. 16 s.

Sur quatorze mesures de terre, sise à Enguinehault, quinze sols parisis de rente foncière et seigneurialle qui leur sont contestés par le sieur prieur de Beussant, partant *néant* pour le présent.

Plus, sur les terres de Beussant, Inquesant et Reque, quatorze livres dont ils ne sont pas payez et pour une partie desquelles ils sont en prochez avec le seigneur de Reque ;

Plus sur le Bochart la Bouloye cinquante-six sols dont ils ne jouissent point aussy ;

Plus sur les quattre petits fiefs de leurs féodaux dépendans de leur justice, qui doivent aussy relief, quand le cas y échoit, quarante sols par an . . 2 liv.

Plus, lesdits religieux reçoivent par an de M. leur Abbé commendataire, à valoir sur les charges ordinaires, auxquelles le troizième lot est affecté, la somme de mil livres, dont ils se sont contentés par accommodement pour le bien de la paix et éviter les procès qui naissent si souvent à ce sujet . . . . 1000 liv.

Somme totale des biens contenus dans le tiers lot appartenant aux religieux et qui se montent à la somme de quattre mil cent soixante neuf livres seize sols, ce que nous avons signez ce quinze décembre mil sept cent vingt-huit.

F. Jasu, *prieur*. F. Chabaille.
F.-T. Fournier, *pr*.
F.-L. Boone, *sous-prieur*. J.-N. Oger.

ESTAT DES CHARGES ET LE NOMBRE DE RELIGIEUX.

La communauté est composée du prieur et de sept religieux profez de la maison, dont trois sont présentement distribués en d'autres maisons jusqu'à ce que les lieux reguliers qu'ils sont obligés de rebastir dès ses fondements soient achevez et que les debtes qu'ils ne peuvent se dispenser de contracter pour une entreprise si longue et si difficile soient acquittées, ils y travaillent depuis dix ans et ils seront encore au moins dix ans pour mettre ces bastimens dans un estat convenable eü esgard à leur petit revenu.

Ils doivent aussy avoir deux choristes pour les aider à faire décemment l'office divin ; il n'en reste à présent qu'un seul par la raison cy-dessus.

N'ayant point de frères convers, ils sont obligez d'avoir un jardinier, un cuisinier, un valet d'écurie pour voiturer les matériaux, et un valet pour servir les hostes et les survenans, payer des gages à ces domestiques et les nourir.

La nécessité de rebastir à neuf les cloistres, le dortoir, les offices, les chambres des hostes estoit évidente et indispensable, ces bastimens qui avoient plus de six cens ans de fondation estoient absolument ruinés de vétusté les fondemens pourris et détrempés par les fréquentes inondations, les religieux estoient continuellement exposés à estre écrasés et ensevelis sous les ruines.

Le bastiment qu'occupoit M. l'abbé commendataire devant estre employé dans les lieux réguliers, ils ont esté obligés de luy bastir ailleurs à leurs dépens un logis abbatial pour lequel il a fallu une somme considérable ; on laisse tous ces importans articles à la considération de nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé et de la chambre ecclésiastique du diocèse.

Pour les réparations de l'église, des lieux réguliers et autres bastiments de la maison, chaque année, l'une portant l'autre, trois cent livres, y ayant souvent des orages et vents violens, à cause de la proximité de la mer qui y causent de grands dommages, cy . . . 300 liv.

Pour les réparations de la ferme de la Longueroie, pour les mesmes raisons estant située sur une hauteur, la somme de cent livres aussy par an . . . . 100 liv.

Pour les gages du garde des bois et terres desd. religieux, la somme de cent vingt livres . . . . 120 liv.

Pour deux mesures de bois taillis qu'ils sont obligez de livrer au fermier chaque année, suivant son bail chaque mesure estimée, année commune, cinquante livres, font pour les deux mesures cent livres . 100 liv.

Pour les quartiers d'hyver imposez sur la ferme de Longeroie, la somme de cinquante livres par an, 50 liv.

Pour le carabinier en temps de guerre, la somme de . . . .

Pour les faucheurs, fanneurs et botteleurs des quattre mesures de prez raportez dans la recepte et autres menus frais, trente livres par an . . . . . 30 liv.

Plus, pour marner les terres de la ferme de la Longueroie, la somme de cinquante livres par an . 50 liv.

Pour les droits de l'arpenteur, emparquement et controlle et recollement des bois taillis, la somme de quinze livres par an . . . . 15 liv.

Pour le controlle des adjudications desdits bois taillis, cinq livres par an . . . . 5 liv.

Les contributions de nous et de la ferme de Longueroie, en temps de guerre.

Pour les réparations du moulin qui absorbe souvent le prix du bail, ce qui a engagé M. l'abbé commendataire, qui y avoit les deux tiers, de les abandonner aux religieux, à la charge de touttes les réparations la somme de cent quatre-vingt livres par an, cy . . . 180 liv.

Pour la capitation et autres taxes du Clergé, ils estoient cy devant imposés à cinq cent trente cinq livres, modérées de cette année à quattre cent livres qui sont encore excessives . . . . 400 liv.

Pour l'aumone générale du Jeudy saint où se trouvent ordinairement huit ou neuf cent pauvres ausquels on distribue à chacun un pain et pour le lavement des pieds de treize pauvres et et leur nourriture aud. jour évalué et estimé, année pour autre, à cent cinquante livres par an . . . . 150 liv.

Pour l'aumone journalière pendant toute l'année les

pauvres du voisinage et autres passans estans en grand nombre, la somme de trois cent livres par an . 300 liv.

Pour l'hospitalité aux religieux mandians, pauvres prestres, pauvres gentilshommes, familles incendiées et autres, en grand nombre, à cause de la proximité du grand chemin de Paris à Boulogne et Calais, par an deux cent livres . . . . 200 liv.

Pour l'entretien de la sacristie, de linges, ornemens, la cire, l'huile, le pain, vin, chandelles, la somme de deux cent vingt livres . . . . 220 liv.

Pour entretenir les cordes de six cloches pendant l'année, cinq livres . . . . 5 liv.

Pour les droits de visite et contributions de l'ordre et la nourriture des visiteurs, des chevaux et valets, la somme de cinquante livres par an . . . . . 50 liv.

Pour les droits des officiers de la maistrise de Boulogne lorsqu'ils viennent marquer les chênes et faire le recollement des bois taillis, la somme de cent cinquante livres, y compris leur nourriture que l'on partage avec M. l'abbé, pour la part des religieux, la somme de cinquante livres par an . . . . 150 liv.

Pour les droits des officiers de nostre justice, lorsqu'ils viennent faire l'adjudication des bois taillis et leurs nourritures, la somme de vingt cinq livres par an, 25 liv.

Pour livres d'église et pour la bibliothèque, la somme de soixante livres par an . . . . 60 liv.

Dans ce présent état, on n'y comprend ny les voyages, ny les procès qui sont cependant indispensables pour la deffense et la gestion des biens, ny la despense extraordinaire pour les constructions nouvelles de la maison neuve qu'ils font bastir, ny les gages et la nourriture des cinq domestiques, on laisse ces importans articles à la considération et prudence du clergé, on n'y com-

prend point aussy les médecins, chirurgiens et apoticaires lorsqu'il y a des religieux malades, qui, cependant, en quelques années, font une despense considérable.

La médiocrité du revenu, les grandes et nombreuses charges qu'il faut en déduire les grands et importants articles qu'on ne fixe pas et qu'on laisse à la considération de la chambre ecclésiastique du diocèse, justifient parfaittement la justice des humbles et pressantes instances que font les religieux de l'abbaye de Longvilliers pour estre déchargez de la plus grande partie de leurs impositions et estre taxez à une somme proportionnée à leur petit revenu.

L'estat des charges, non comprises celles qui ne sont pas fixées et qu'on laisse à la prudente considération de nos seigneurs du clergé, se monte à la somme de deux mil cinq cent dix livres qui, déduite sur la somme de quattre mil cent soixante neuf livres seize sols du revenu annuel dans le Boulonnois, reste celle de seize cent cinquante neuf livres seize sols, ce que nous avons signez ce quinze décembre 1728.

F. Jasu, *prieur*. F.-T. Fournier, *pr*.
J. Chabaille.
L. Boone, *sous-prieur*. J.-N. Oger.

Nous, prieur et religieux assemblés au chapitre, en la manière accoustumée, après avoir lu et examiné la présente déclaration de nos biens et revenus situez au diocèse de Boulogne, la certifions et affirmons véritable, sous les peines énoncées en la délibération de l'assem-

blée générale du clergé du XI décembre 1726, de laquelle déclaration nous avons remis deux copies, avec copie des baux à Monsieur le sindic du diocèse de Boulogne.

Déclarons au surplus que nous n'avons fait aucune acquisition nouvelle depuis plus de deux siècles et que nous n'avons obmis aucun des biens dépendans de nostre communauté.

En foy de quoy nous avons signez le quinze décembre mil sept cent vingt huit.

F. JASU, *prieur*. J. CHABAILLE.
F.-L. BOONE, *sous-prieur*.
J.-N. OGER. F.-T. FOURNIER, *pr*.

DESCLARATION DU REVENU DES PRIEUR ET RELIGIEUX DE L'ABBAYE DE LONGVILLIERS DES BIENS QU'ILS POSSÈDENT DANS LE DIOCŒZE D'AMIENS.

Desclarations que donnent a Nos Seigneurs de l'assemblée générallle du clergé de France qui se tiendra en 1730 et à Mrs de la Chambre ecclésiastique du dioceze d'Amiens,

Les prieur et religieux de l'abbaye de Nostre-Dame de Longvilliers, ordre de Cisteaux, dont le chef-lieu est dans le diocèze de Boulogne ;

Des biens, cens, rentes et revenu qu'ils possèdent dans le présent dioceze, en vertu du partage fait entre eux et leur abbé commendataire en 1692, par arrest contradictoire du Grand Conseil et homologué en ceste cour.

Premièrement cette abbaye a esté fondée en 1113, par

Estienne, comte de Boulogne, qui fut Roy d'Angleterre et Mahaud, sa femme, qui estoit niepce de Godefroy de Bouillion, qui a esté nourit dans le Chateau de Longvilliers, où est une tour qui porte son nom.

Ils y ont haute, moyenne et basse justice.

Le Roy nomme à cette abbaye qui est en commende : M. de Montlezun de Busca en est pourvu.

Suivant leur partage, M. l'abbé jouit des deux tiers et les religieux de l'autre.

ESTAT DES BIENS DONT LES RELIGIEUX JOUISSENT DANS LE DIOCEZE D'AMIENS.

Premièrement, ils jouissent, suivant leur partage de la petite ferme d'Abihen, scituée proche Nempon, consistant en chambre basse, cuisine et deux chambres au dessus, cave, grenier, escurie, estable, bergerie, vacherie, grange, hangar, chapelle, colombier et autres petits batiments : le principal batiment couvert d'ardoizes et tout le reste de chaume.

De la despendance de laditte ferme, il y a environ quatre-vingt-dix mesures de terre labourable, avec vingt mesures de riez et cinq à six mesures tant en pature qu'en aulnois et trois de paturage dans les communes de Nempon ; le tout affermé pour trois, six ou neuf ans à Robert Boutrois, par acte du 5 mars 1728, reçu par Marcotte, notaire à Montreuil, pour la somme de trois cent cinquante livres, cy . . . . 350 liv.

Plus, ledit fermier est obligé de faire dix voitures par an de laditte ferme à Montreuil, distant de deux lieux et qui ont esté estimé à trois livres pour chaque voiture, ce qui fait en tout trente livres, cy . . . . . . 30 liv.

Plus, de donner par an deux chapons et deux canards, estimés à quarante sols, cy . . . . 2 liv.

Plus, il a donné pour vin du marché, cinquante livres, ce qui revient par an à cinq livres onze sols, cy . . . . 5 liv. 11 s.

Nota. — Laditte ferme est aujourd'huy à relouer par la mort dudit Boutrois, arrivée en septembre 1728, et on n'en offre aujourd'huy que 300 livres en tout, sans obligations de voiture.

BOIS.

Plus, lesdits religieux jouissent encor de cinq cent soixante quatre arpents de bois, scitués entre laditte ferme et le village du Puisberault, dont cent quarante sont en réserve et le reste en couppe réglée.

Ils en couppent tous les ans trente cinq arpents de l'âge de douze ans et qui se vendent, année commune, l'une portant l'autre, quarante-cinq livres, ce qui fait en tout, pour les trente-cinq arpents, la somme de quinze cent soixante-quinze livres, cy . . . 1575 liv.

CENSIVES.

Plus, lesdits religieux jouissent encor de quatre-vingt-dix-neuf septiers et un boisseau de bled, meteil et autant d'avoine, mesure de Montreuil (qui pèse 200 pour le bled) de rente foncière et seigneurialle, à prendre sur environ quatre cent quarante mesures de terres labourables, scituées proche le village de Buire-le-Secq, deubt par plusieurs particuliers, rendu en la ville de Montreuil, qui doivent relief et droits seigneuriaux quand le cas y eschet, suivant la coutume de Ponthieu.

Lequel grain, scavoir le bled, se vend année commune, l'une portant l'autre, cinq livres le septier, ce qui fait, audit prix, pour les quatre-vingt-dix-neuf septiers et un boisseau, la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze livres six sols trois deniers, cy . . . 495 liv. 6 s. 3 d.

Et l'avoine, année commune, l'une portant l'autre, estimée à trois livres le septier, ce qui fait, audit prix, pour les quatre-vingt-dix-neuf septiers et un boisseau, la somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept livres trois sols neuf deniers, cy . . . . 297 liv. 3 s. 9 d.

Plus, pour les droits seigneuriaux et les droits de relief qui sont rares et modiques et qui ne se montent tout au plus qu'à douze ou quinze livres, année commune, l'une portant l'autre, on ne raporte ici rien, attendu qu'on en fait une compensation avec les remises qu'on est obligé de faire à certains censitaires qui sont pauvres et hors d'estat de payer et qui souvent mesme surpasse ce que l'on peut recevoir desdits droits.

Somme totale des biens contenus en la présente desclaration, scitués dans le diocèze d'Amiens et compris dans le tiers lot desdits religieux, se monte à la somme de deux mil sept cent cinquante-cinq livres et un sol, ce que nous avons signé ce quinze décembre mil sept cent vingt-huit.

F. Jasu, *prieur*. F. Chabaille.
F. T. Fournier, *pr*.
F. L. Boone, *sous-prieur*. F. N. Oger.

ESTAT DES CHARGES ET LE NOMBRE DES RELIGIEUX DE LADITTE ABBAYE.

Premièrement, la communauté est composée de sept religieux et d'un prieur, dont trois sont distribués dans d'autres maisons jusqu'à ce que les lieux réguliers soient achevés et que les debtes qu'ils ne peuvent se dispenser de contracter pour cette entreprise si longue et si difficile, tous les bâtiments estant entièrement ruinés de vétusté, soient acquittés ; ils y travaillent depuis dix ans et ils seront encor au moins dix ans pour mettre leur abbaye en un estat convenable, eu esgard à leur petit revenu.

Plus, pour entretenir la ferme d'Abihen, avec tous ses bâtiments, ainsi qu'il est raporté cy-devant, ils emploient au moins tous les ans soixante livres, attendu la vétusté desdits bâtiments, cy . . . . 60 liv.

Nota.—Est à remarquer que lesdits religieux se voient à la veille de relever toute la charpente de la maison, couverte d'ardoizes, qui menace ruine, et de la faire recouvrir tout à neuve, aussi bien que plus de la moitié des murailles de laditte maison qui sont ouvertes de toute part, ainsi que la chapelle, et de relever aussi de fond en comble le colombier qui est entièrement tombé, pour lesquelles ils seront obligés de faire une grosse despence.

CHARGES POUR LES BOIS TAILLIS.

Premièrement, ils payent à deux gardes la somme de deux cent quarante livres, cy . . . . 240 liv.

Plus, pour l'emparquement et le récolement desdittes trente-cinq mesures de bois à vendre tous les ans, y compris la nouriture de l'arpenteur et des gardes qui luy servent à conduire la chaîne, la somme de vingt livres, cy. . . . . 20 liv.

Plus, ils payent aux officiers de leur justice, pour les droits de l'adjudication desdits bois taillis et autres despenses qu'il convient de faire à ce sujet, la somme de trente livres, cy . . . . 30 liv.

Plus, ils payent pour les droits du controlle, tant de l'adjudication desdits bois que du recolement, la somme de dix livres, cy . . . . 10 liv.

Plus, ils payent à M. le prieur de Lespine la somme de trois cent soixante livres, pour sa portion congruë, à quoy ils sont tenu en vertu de leur partage, à cause desdits bois, cy . . . . 360 liv.

Plus, ils payent pour leur part, tant des réparations de l'église de Lespine et entretien de linge et ornement que celle du presbytaire, année l'une portant l'autre, la somme de vingt livres, cy . . . . 20 liv.

Plus, ils donnent encor audit sieur prieur de Lespine, un septier de bled par an qui, suivant l'estimation cy-devant faite, revient à cinq livres, cy . . . . . 5 liv.

CHARGES POUR LES CENSIVES DE BUÏRE.

Premièrement, ils payent par an pour le loyer d'un grenier, qu'ils sont obligés d'avoir à Montreuil pour y recevoir lesdits grains, la somme de cinquante livres, cy . . . . 50 liv.

Plus, pour la nourriture d'un religieux qui reste à Montreuil avec un garde pendant l'espace d'un mois,

pour faire la recepte desdits grains, la somme de cent livres, cy . . . . 100 liv.

Plus, pour voiage que le procureur est obligé de faire tantôt dans la ferme, tantôt dans les bois, tantôt pour se faire payer de leurs débiteurs, il en coutte tous les ans au moins cinquante escus, cy . . . . . . 150 liv.

Plus, ils payent tous les ans à M. le prieur de Maintenay, par renvoy, trois septiers de bled et trois septiers d'avoine qui, suivant l'estimation cy-devant faite, font en argent la somme de vingt-sept livres, cy. . 27 liv.

Plus, pour réparations de l'église et du presbytaire du curé de Buire, ils ont payé, depuis 1723, la somme de cent soixante-quatre livres comme contraint, ce qui revient par an à la somme de vingt-sept livres huit sols, cy. . . . . 27 liv. 8 s.

Plus, pour la perte que souffrent lesdits religieux sur le deschet des grains estimée à cinq septiers par an pour le bled et dix septiers pour l'avoine qui, suivant l'estimation cy-devant faite, font la somme de cinquante livres, cy. . . . . 50 liv.

Plus, pour faire conduire lesdits grains de Montreuil à leur abbaye, distante de deux lieues, ils leur couttent par an, tant pour les voituriers que leur nouriture, la somme de quatre-vingt livres, cy . . . . . 80 liv.

Plus, pour les taxes que le Roy demande quelquefois ou peut demander sur tous lesdits biens, comme on a fait du temps du cantonnement où les religieux ont beaucoup souffert dans leurs bois, outre qu'ils ont esté obligés de fournir un grand nombre de piquets et de fascines pour la ville de Montreuil et mesmes d'en payer les voitures, on ne raporte rien pour ceste article, le laissant à la sage et prudente considération de Nos Seigneurs du Clergé, comme aussy des droits qu'on leurs a fait payer en

1714, pour droits de grurie et du bled qu'on leur a aussi pris de force dans leurs greniers de Montreuil, en 1709, pour les trouppes de Sa Majesté et dont on n'a pas esté payé.

L'estat des charges non compris celles qui ne sont pas fixées et qu'on laisse à la prudente considération de Nos Seigneurs du Clergé, se monte à la somme de douze cent vingt-neuf livres huit sols qui, déduitte sur celle de deux mil sept cent cinquante-cinq livres et un sol, qui est le revenu que lesdits religieux ont dans le diocèze d'Amiens, il ne reste plus que celle de quinze cent vingt-cinq livres treize sols, ce que nous avons signé ce quinze décembre mil sept cent vingt-huit.

F. Jasu, *prieur*. F. T. Fournier, *pr*.
F. Chabaille.
F. L. Boone, *sous-prieur*. F. N. Oger.

Nous, prieur et religieux assemblés au Chapitre, en la manière accoutumée, après avoir lu et examiné la présente desclaration de nos biens et revenus scitués au diocèze d'Amiens, la certifions et affirmons véritable, sous les peines esnoncées en la délibération de l'assemblée générale du Clergé du 11 décembre 1726, de laquelle desclaration nous avons remis deux copies, avec copie des baux à M. le sindicq du diocèze d'Amiens, desclarant au surplus que nous n'avons fait aucune acquisition nouvelle depuis plus de deux siècles, et que nous n'avons obmis aucun des biens despendant de nostre communauté.

En foy de quoy nous avons signé ce quinze décembre mil sept cent vingt-huit.

F. Jasu, *prieur*. J. Chabaille.
F.-L. Boone, *sous-prieur*.
J.-N. Oger. F.-T. Fournier, *pr*.

DÉCLARATION QUE DONNE A NOS SEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ QUI SE TIENDRA EN 1730, ET A MESSIEURS DE LA CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE BOULLOGNE,

Messire Antoine-François de Montlezun de Busca, abbé commandataire de l'abbaye de Notre Dame de Longvilliers, ordre de Citeaux, dont le chef-lieu est scitué dans le diocèse de Boullogne, des biens, cens et rentes dont il jouit en vertu du partage fait entre luy, les prieur et religieux de ladite abbaye en 1692, en vertu de l'arrest contradictoire rendu au Grand Conseil, et homologué en cette Cour.

Laditte abbaye est de si ancienne fondation, que l'on n'en connoist point les fondateurs.

Sa Majesté nomme à cette abbaye qui est en commende, dont ledit seigneur abbé en est pourveu.

Elle jouit de haulte, moyenne et basse justice, et de quatorze féodaux, scavoir :

Le fief de Mareville.
Le fief du Butel.
Le fief du Parcq, à Tateville.
Le fief d'Herdigneux, à Longvilliers.

Le fief tenu par Jean Bertou, à Niembourt.

Le fief tenu par Christophe d'Esprez, à Mareville.

Le fief tenu par François Hedoux, à Parenty.

Le fief tenu par Antoine Maignier.

Le fief tenu par Jean Gobert, à Halinghen.

Le fier tenu par Jacques Cormel.

Le fief tenu par Philippe Hoüin.

Le fief tenu par Antoine Gatou.

Le fief tenu par Pierre Vallois.

Le fief appellé le Riez des Hulis, tenu par le nommé La Houpillière.

Lesquels fiefs sont tenus par sept sols six deniers parisis de relief envers led. seigneur abbé, chacque changement d'homme, avec le tiers de cambellage et service de playe.

En 1692, l'on procéda au partage des biens de cette abbaye, dont le seigneur abbé jouit des deux tiers et les religieux de l'autre, qui, suivant ledit partage, sont de 4,500 livres chacun, qui font 9,000 livres pour lesdits deux tiers, sur quoy il convient déduire les charges dont on fera la déclaration après celle du revenu.

Premièrement, l'hôtel abbatial, grange, greniers, puys, escuries, maison du portier, estables, cours et jardin potager et dépendances, le tout contenant environ trois mesures.

Une pasture plantée d'arbres fruitiers, derrière l'infirmerie des religieux, contenant trois mesures onze verges, estimée, année commune, soixante livres, cy . . . . 60 liv.

Plus, un prez nommé Viévreux, contenant cinq mesures soixante-onze verges, estimé aussy soixante livres, attendu que ledit prez ne peut flotter parce qu'il

inonde les lieux claustraux, suivant la transaction faitte entre led. seigneur abbé et lesdits religieux, ce qui cause que ledit prez est de peu de revenu, cy . . . 60 liv.

Plus, deux autres pastures contiguës l'une à l'autre, dans l'une desquelles, qui est scituée derrière la grange que ledit seigneur abbé a fait nouvellement construire, il peut y avoir une vingtaine de pommiers à cidre, et l'autre qui ne produit rien, n'y ayant que trois jeunes pommiers, le tout en continence de six mesures, estimées, année commune, quinze livres, cy . . . 15 liv.

La ferme, appellée Niembourt, consistant en maison, chambres, fourny, greniers, escuries, puys, grange, bergerie, estables, pigeonniers, hangard, cour et jardin, couverte de paille, en continence de deux cens quarante mesures de terre labourables ou environ, et quarante mesures de pastures en plusieurs pièces, affermée à Pierre Lelœu, pour neuf années, moyennant le prix et somme de dix-huit cens livres par an, suivant le bail renouvellé le 25 juin 1728, devant Me Claude Gressier, notaire royal à Etaples, duement controllé, cy. 1,800 liv.

La ferme de la Biette, d'Attin, consistant en maison, chambres, fournys, greniers, escouries, puys, bergerie, grange, estable, hangard, cour et jardin, partie couverte de thuilles et partie en paille, en continence de deux cens soixante-quinze mesures de terres labourables, cinquante-cinq mesures de prez et pastures en plusieurs pièces, affermée à Claude du Bois, moyennant le prix et somme de quinze cens livres, six dindons et de payer par an au seigneur de Longvilliers un septier d'avoine, suivant le bail renouvellé devant ledit Gressier, le deux d'avril 1727, duement controllé, cy . . . . 1,500 liv.

La ferme de Collend, consistant en maison, chambres, greniers, fournys, grange, escuries, hangard, cour, jardin

et autres bâtiments, couverte de paille, contenant trois cens cinquante-huit mesures de terres labourables ou environ, trente-quatre mesures de pastures, lesdites terres estant beaucoup sablonneuses et légères, affermée à Louis Levesque, moyennant la somme de mil livres par an, et à la charge par ledit Levesque de payer chacun an au seigneur de Merlimond, quinze sols parisis.

Plus, vingt-quatre septiers de seigle et douze septiers d'avoine au nommé La Motte Bourgeois, à Montreuil, plus douze septiers de seigle au nommé Thorel, de Campigneul, suivant le bail renouvellé devant ledit Gressier, le huit février 1728, duement controllé, cy . 1,000 liv.

MOULINS.

Le moulin à vent de Niembourt avec la maison que ledit seigneur abbé a fait nouvellement construire, et quatre mesures de terre en dépendant, affermés à Jean Louchet, moyennant la somme de quatre cens cinquante livres, suivant le bail renouvellé devant ledit Gressier, le 25 janvier 1728, duement controllé, cy . . 450 liv.

Le Moulin à l'eau d'Ecuffen, avec une mesure de prez ou environ, affermé à Antoine Tellier, moyennant la somme de trois cens soixante-dix livres, suivant le bail renouvellé devant ledit Gressier, le vingt-huit février 1728, duement controllé, cy . . . . 370 liv.

DIXMES.

La dixme de Cormont, Hubersent et Turbersent, tenues par ledit seigneur abbé, estimées à cinq cens livres, année commune, cy . . . . 500 liv.

La dixme de Moncavrel, non affermée, estimée quatre

cens livres, ainsy qu'elle estoit louée au nommé Nicolas Pattin l'année précédente, cy . . . . . . 400 liv.

La dixme d'Aix en Issart, affermée à Pierre Beauvois, moyennant la somme de deux cens soixante livres, suivant le bail renouvellé devant ledit Gressier, le 25 janvier mil sept cens vingt-huit, duement controllé, cy . . . . 260 liv.

La branche de dixme sur le terroir de Hesdigneul, non affermée, estimée quatre-vingt livres comme elle estoit cy-devant louée au nommé Jean Daret l'année précédente, cy . . . . 80 liv.

La dixme de Belbecq et Brunembert, affermée à Pierre Carbonnier, moyennant la somme de cent livres, suivant le bail renouvellé devant Me Marcotte, notaire royal à Montreuil, le 12 mars 1728, duement controllé, cy . . . . 100 liv.

La dixme de Boursin, affermée à Pierre Haignerez, moyennant cinquante livres, suivant le bail renouvellé devant ledit Marcotte, le 12 mars 1728, duement controllé, cy . . . . 50 liv.

La portion de dixme de Sorus, par indivis avec les religieux de Sainte-Sauve et les religieux de Saint-Josse, affermée pour la part dud. seigneur abbé à Antoine Bertin, moyennant la somme de cent cinquante livres, suivant le bail renouvellé le 18 mars 1728, devant led. Marcotte, duement controllé, cy . . . . . 150 liv.

Le dixmeron de Piquenault, sur le terroir de la Magdeleine et ès-environs, affermé à Léonard Briche, moyennant la somme de cinquante-cinq livres, suivant le bail renouvellé devant led. Marcotte, le 18 mars 1728, duement controllé, cy . . . . 55 liv.

BOIS.

Le bois de la Malmaison et bois Vouarin, contenant cent soixante-dix-sept mesures cinquante verges, dont le quart est en réserve, reste cent trente-trois mesures douze verges à couper, dont on en exploite douze mesures par an, à cinquante livres la mesure, année commune, dont il convient diminuer deux mesures que led. seigneur est obligé de donner au fermier de Niembourt et d'Attin, ainsi qu'il y est obligé par les baux, reste dix mesures aud. prix, fait la somme de cinq cens livres, cy . . . . 500 liv.

Le bois de Collend, contenant cinquante-huit mesures.

Le buisson d'Harleu, contenant cent vingt-sept mesures.

Le bois, nommé le grand Damontu (?), contenant cent cinq mesures soixante-dix-neuf verges.

Lesd. trois bois faisant ensemble deux cens quatre-vingt-dix mesures soixante-dix-neuf verges, dont on en coupe par an vingt-deux mesures, à cinquante livres la mesure, année commune, dont il convient déduire deux mesures que led. seigneur abbé est obligé de donner au fermier de Colland, ainsi qu'il est obligé, suivant son bail, reste vingt mesures qui font . . 1,000 liv.

Le bois de Lépine, qui est en réserve, contenant soixante-huit mesures six verges.

Le Boquet l'Abbé, contenant six mesures ou environ de broussailles rabougry, à la hauteur de deux à trois pieds, servant de pâture, estimé cinq livres, cy . 5 liv.

Rentes et censives dont ledit seigneur abbé n'est payé que d'une partie, faute par ses prédécesseurs de n'avoir point fait donner des rapports dans le temps.

Celle de Longvilliers, quarante-sept livres, cy. 47 liv.

Mareville, quarante-deux livres seize sols, cy . . . . 42 liv. 16 s.

Brecquesent, six livres dix-huit sols, cy. 6 liv. 18 s.

Neuville et Etreelle, neuf livres un sol, cy. 9 liv. 1 s.

Attin et Buttin, soixante-trois livres douze sols, cy . . . . 63 liv. 12 s.

Turbercent et Courteville, soixante-dix-neuf livres deux sols deux deniers, cy. . . . . 79 liv. 2 s. 2 d.

La Motte et Francq, quarante-trois livres dix-neuf sols un denier, cy. . . . . 43 liv. 19 s. 1 d.

Huidehen et Halinghen, quinze livres quinze sols un denier, cy . . . . 15 liv. 15 s. 1 d.

Camiers et Neufchatel, douze livres dix-sept sols, cy . . . . 12 liv. 17 s.

Par le Domaine du Roy, soixante-dix livres, cy 70 liv.

Cormont, trente-trois livres, cy . . . . . . 33 liv.

Doudauville, dix livres, cy . . . . 10 liv.

Par le Chapelain de Preure, un polquin de bled froment et un polquin d'avoine, mesure de Fauquembergue, estimé à vingt-deux livres, cy. . . . . 22 liv.

Herimez et ès-environs, treize livres trois sols, cy . . . . 13 liv. 3 s.

Gournay, treize livres onze sols, cy . . 13 liv. 11 s.

Parenty, trente livres, cy. . . . . 30liv.

Le bois des Brosses, trente-neuf livres trois sols cy . . . . 39 liv. 3 s.

Hodinghen, Hermerange et Affringue, trente-deux livres quatorze sols, cy . . . . 32 liv. 14 s.

Par les seigneurs de Longvilliers, cent douze livres dix sols, cy. . . . . 112 liv. 10 s.

La Bourse Commune, trente trois livres quatorze sols, neuf deniers, cy . . . . 33 liv. 14 s. 9 d.

Niembourt et Hopichot, neuf cens quatre-vingt quatorze livres, cy . . . . 994 liv.

Boullogne, quinze livres dix sols neuf deniers, cy . . . . 15 liv. 10 s. 9 d.

Héquihen et Manihen, trente-deux livres quatorze sols, cy . . . . 32 liv. 14 s.

Par le domaine de la ville d'Hédin, un marc d'argent estimé trente sols parisis, suivant le Cueilloir et terrier, dont led. seigneur abbé n'est point payé, attendu qu'il n'a point de tiltre, ainsy, néant.

Montreuil, huit livres cinq sols, cy . . . 8 liv. 5 s.

Callottrie et Visemarests, quarante livres neuf sols un denier, cy . . . . 40 liv. 9 s. 1 d.

L'Epine, trente-huit livres douze sols quatre deniers, cy . . . . 38 liv. 12 s. 4 d.

Houailly et Verton, quinze livres trois sols trois deniers, cy . . . . 15 liv. 3 s. 3 d.

N'Empond Saint-Firmin, trente-huit livres cinq sols, cy . . . . 38 liv. 5 s.

L'Eguille, deux cens vingt-six livres sept sols cy . . . . 226 liv. 7 s.

Bois Hurez, cent-vingt-une livres treize sols, cy . . . . 121 liv. 13 s.

Roussand, trois livres quinze sols, cy . . 3 liv. 15 s.

Le Pibereau, en argent et poulles, cent quatre-vingt-seize livres dix-neuf sols, cent septiers de seigle et cent septiers d'avoine, le seigle à quatre livres le septier et l'avoine à trois livres, année commune, fait avec l'argent et les poulles la somme de huit cens quatre-vingt-seize livres dix-neuf sols, cy. . . . . . . 896 liv. 19 s.

Tottal dud. revenu se monte à la somme de onze mille cinq cens dix-sept livres neuf sols six deniers, cy. . . . . 11,517 liv. 9 s. 6 d.

CHARGES DONT LED. SEIGNEUR ABBÉ EST OBLIGÉ DE PAYER TOUS LES ANS.

Premièrement, pour l'entretien de l'hôtel abbatial et ses dépendances, églises, fermes et moulins, la somme de quatorze cens livres, dont les numérations en suivent, cy . . . . 1,400 liv.

L'hôtel abbatial.
La ferme d'Attin.
La ferme de Niembourt.
La ferme de Collend.
Le moulin à vent de Niembourt.
Le moulin à l'eau d'Ecuffend.
L'église d'Hubercent.
L'église de Cormont.
L'église de Turbercent.
L'église d'Aix-en-Issard.
L'église de Moncavrel.
L'église de Boursin.
L'église d'Enneveux.
L'église de Sorus.
L'église et prieuré de l'Epine.

Plus aux religieux de laditte abbaye, pour entretien et réparations des lieux claustraux, la somme de mil livres, cy . . . . 1,000 liv.

Au séminaire de Boullogne, la somme de cent cinquante livres, cy. . . . . 150 liv.

Plus, à l'agent et receveur dudit seigneur abbé, la somme de deux cens livres, cy . . . . . . 200 liv.

Plus, aux officiers de justice, tant en Boullonnois qu'en Picardie, la somme de deux cens livres, cy. 200 liv.

Plus, à quatre gardes de bois et chasses, tant en Picardie qu'en Boullonnois, chacun cent ving-cinq livres, qui fait la somme de cinq cens livres, cy. 500 liv.

Plus, auxdits officiers de justice, pour les adjudications desdits bois, la somme de vingt-deux livres, cy. 22 liv.

Plus, pour controlle desdites adjudications, emparquement et recollement desdits bois, la somme de quarante-quatre livres, cy . . . . 44 liv.

Plus, au curé de Franq, pour l'administration des sacremens aux habitans de Niembourt et Hopichot, la somme de cinquante livres, cy . . . . . . 50 liv.

Plus, au curé d'Hubercent et Cormont, huit septiers de bled et quatre septiers d'avoine, le bled à dix livres le septier et l'avoine à trois livres à cause desdites dixmes de Cormont et d'Hubercent, année commune, fait la somme de quatre-vingt-douze livres, cy. 92 liv.

Plus, au curé de Boursin, de portion congruë, dix livres dix sols, cy . . . . 10 liv. 10 s.

Plus, au curé d'Enneveux, de portion congruë, la somme de treize livres quatorze sols, cy. 13 liv. 14 s.

Plus, de rente foncière à Monsieur le Maréchal d'Estrées, dix-neuf sols deux deniers, à cause du moulin d'Ecuffend, cy . . . . 19 s. 2 d.

Plus, au sieur du Tertre, aussy de rente foncière, à cause d'un prez dépendant dud. moulin d'Ecuffend, un septier de bled franc-moulu, estimé, année commune, onze livres, deux poulles de seize sols, deux fourches à foin aussy de seize sols et quarante sols parisis qui fait, le tout ensemble, la somme de quinze livres un sol, cy. . . . . 15 liv. 1 s.

Plus, au seigneur de Tubauville, à cause dudit moulin d'Ecuffend, aussi de rente foncière, six boisseaux de bled, froment et une oye de quinze sols, année commune, le

bled audit prix de dix livres le septier, fait la somme de quatre livres dix sols. . . . . 4 liv. 10 s.

Plus, pour le quartier d'hiver desdites deux fermes, la somme de soixante-dix livres, année commune, cy . . . . 70 liv.

Plus, pour le quartier d'hiver desdits deux moulins, la somme de quarante livres, cy . . . . 40 liv.

Plus, pour le marnage des terres desdites trois fermes, la somme de cent cinquante livres, cy . . . 150 liv.

Plus, pour le loyer des greniers à Montreuil, pour la recette desdits grains, la somme de quarante livres, cy . . . . 40 liv.

Plus, au seigneur de Nempont, douze septiers de seigle de rente foncière, à cause de l'ancien moulin de l'Epine, audit prix de quatre livres le septier, année commune, fait la somme de quarante-huit livres, cy . . 48 liv.

Plus, au prieur de l'Epine, de portion congruë, la somme de soixante livres, par transaction, cy . 60 liv.

Plus, audit prieur, quatre septiers de seigle dont ledit seigneur abbé, de trois années en paye deux audit prix de quatre livres le septier, année commune, fait huit livres, cy . . . . 8 liv.

Tottal desdites charges se monte à la somme de quatre mil cent trente-six livres dix-sept sols, à déduire sur celle de onze mil cinq cens dix-sept livres neuf sols six deniers de revenu, partant, reste la somme de sept mil trois cens quatre-vingt livres douze sols six deniers, cy . . . . 7,380 liv. 12 s. 6 d.

Je soussigné, certifie la présente déclaration véritable, sous les peines énoncées en la délibération de l'assemblée

générale du Clergé du 11 décembre 1726, suivant les baux dont coppie est donnée par extrait.

En foy de quoy j'ay signé, ce quinze décembre mil sept cens vingt-huit.

MONTLEZUN DE BUSCA, abbé.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Pendant l'année 1877 et 1er trimestre 1878.

I.

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tomes IV et V. In-8°.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, tome V, nos 22, 23 et 24, 1877. In-8°.

II.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES *(françaises)*.

AMIENS, *Société des Antiquaires de la Picardie.* Bulletin, nos 3, 4.

ANGERS, *Société Industrielle et Agricole.* Bulletin, 1877. In-8°.

ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la Charente.* Bulletin, 4e série, tome IX. 1876.

ANNECY, *Revue Savoisienne*, journal publié par la société Florimontane, tome XVIII, 1877. In-4°. Manquent nos 4, 5 et 6.

ARRAS, *Académie des sciences, lettres et arts*, tome IX, 2e série.

AUTUN, *Mémoires de la société Eduenne*, nouvelle série, tome VI, 1877.

AUXERRE, *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Bulletin, 2e série, tome XXXI, 1877. In-8°.

BLOIS, *Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome IX, 2e part., 1877. In-8°.

CAEN, *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments.* Congrès archéologique de France, 43e session, 1876. 1 vol. in-8°.

— *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, année 1877. 1 vol. in-8°.

CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique*. Annales 1876. 1 vol. in-8°.

DIJON, *Académie des sciences, arts et belles-lettres*, 3e série, tome IV, 1877.

DUNKERQUE, *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. Mémoires, tome XIX, 1874-1875. In-8°.

— *Comité flamand de France*. Annales.

EPINAL, *Société d'Emulation du département des Vosges*. Annales, 1877. 1 vol. in-8°.

LILLE, *Société géologique du Nord*. Annales, tome IV, 1876-1877. In-8°.

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin*, tome XXV, 1876.

— *Nobiliaire de Limoges*, tome III, feuilles 62 à 89.

MARSEILLE, *Société de Statistique*. Répertoire des travaux, tomes XXXVI et XXXVII, 1877.

MONTBÉLIARD, *Société d'Emulation*. Mémoires et Bulletins, 3e série, 1er volume.

MOULINS, *Société d'Emulation du département de l'Allier*, tome XIV, 1876-1877.

NEVERS, *Société Nivernaise des sciences, lettres et arts*, 2e série, tome VIII, 1877.

NIMES, *Académie du Gard*. Mémoires, années 1875-1876. 1 vol. in-8°.

ORLÉANS, *Société archéologique de l'Orléanais*. Bulletin, nos 89 à 94. 6 fasc. 1876-1877 In-8°. — *Mémoires de la Société*, tome XV, 1876.

PARIS, *Société géologique de France*. Bulletin, 3e série, tomes V et VI.

— *Société française de numismatique et d'archéologie*. Comptes-rendus, tome VI, 1875. Gr. in-8°; 2e série, tome Ier.

POLIGNY, *Société d'agriculture, sciences et arts*. Bulletin, 18e année, nos 6 à 11. In-8°.

ROUEN, *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome III, 3e livr., années 1876.

— *Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, années 1877. 1 vol. in-8°.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, *Bulletin de la société Linéenne de la Charente-Inférieure*, 1re année, 1877, 3e trimestre

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, nos 101 à 104, 1877.

TOULON, *Bulletin de la société Académique du Var*, nouvelle série, tome VIII, 1877-1878.

TOULOUSE, *Académie des sciencse, inscriptions et belles-lettres*. Mémoires, 7e série, tomes VIII et IX. In-8o.

— *Société d'histoire naturelle*, tomes Ier à XI, 1867 à 1878.

VALENCIENNES, *Société d'agriculture, sciences et arts. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, tomes XXIX et XXX.

VERDUN, *Société philomathique*. Mémoires, t. VIII, no 2, 1877. In-8o.

III.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES (*étrangères*).

WASHINGTON, Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian institution, 1 vol. in-8o, 1877.

IV.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Par M. le Dr Hamy, membre correspondant : *Les Alfourous de Gilolo*, d'après de nouveaux renseignements, broch. in-8o, 1877.

Par MM. J. Bertin et G. Vallée, membres correspondants : *Etude sur les forestiers et l'établissement du Comté héréditaire de Flandres*. Examen de cet ouvrage par M. H. de Rosny, broch. in-8o, 1877.

Par M. J. Barrois, membre correspondant : *Recherches sur l'embryologie dés Bryozoaires*. 1 vol. in-4o, 1877.

Par M. le baron Albéric de Calonne, membre correspondant. *Tombeau de Girard Blassel, abbé de Dommartin*, br. in-4o.

Par M. P. de Croos, avocat, membre correspondant : *Paupérisme, mendicité. Organisation de la Bienfaisance publique*

au XVIe siècle en Flandre et Artois, broch. 1877. — *Hist. du droit criminel et pénal dans le comté de Flandre*, 1 vol. in-8°, 1878.

V.

PAR DIVERS.

Par M. M.-L. Charles Quin : *Le Havre avant l'histoire et l'antique ville de l'Eure*, 1 broch. 1876.

Par M. le Dr Jules Godard : *Du bégaiement et de son traitement physique*, 1 broch. 1877.

VI.

PAR SOUSCRIPTION.

LILLE, *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins (Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Belgique)*. 1 vol. 1877.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 3 *avril* 1878.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le directeur des Beaux-Arts concernant l'Inventaire général des richesses d'art de la France.

La Société est invitée à correspondre avec M. le Préfet, qui centralise toutes les notices concernant le Pas-de-Calais.

M. Louis Bénard rappelle qu'il existe à Boulogne, depuis plus d'une année, une commission légalement constituée pour travailler à cet inventaire. Cette délégation a été réunie plusieurs fois et chacun des membres s'est chargé d'une partie du travail, avec le désir d'en faire bénéficier la société Académique.

—Parmi les ouvrages offerts à la Société, on remarque la 104e livraison du *Bulletin historique de la société des Antiquaires de la Morinie*, dans lequel a été publiée la Charte communale de Desvres.

A la date du 13 mars, la lettre suivante avait été

adressée à M. le président de cette compagnie savante :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Un journal de Boulogne vient d'annoncer la publication récente, dans le 104e Bulletin de votre Société, de la Charte communale de Desvres, octroyée en 1383 par Jean Ier, comte de Boulogne. Or, l'un de nos membres titulaires, M. Louis Bénard, sous la date du 8 novembre 1876, ayant communiqué à notre compagnie une *Analyse Sommaire des Registres du Roy*, et autres documents dont l'impression, commencée depuis plusieurs mois, doit fournir notre huitième volume de Mémoires, je devais vous signaler que, dans une note de la feuille cinquième, se trouve le texte de la charte de Desvres, et je vous en donne avis afin qu'on ne puisse dénier à la société Académique, sinon la priorité, du moins la simultanéité de cette publication, etc.

Veuillez agréer, etc.

Le Président, R. PLATRIER.

On distingue aussi : 1° *Paupérisme et mendicité au XVIe siècle ;* 2° *Histoire du droit criminel en Flandres*, ouvrages de M. de Cross, membre correspondant.

— M. Louis Bénard donne lecture des deux premières parties de ses *Notes historiques sur le baillage de Desvres*.

— M. Camille Cougnacq, membre titulaire, donne communication à la Société d'un compte-rendu du dernier numéro de la *Rivista Europea*, revue bi-mensuelle publiée à Florence.

Dans une rapide analyse, il examine les articles les plus saillants et appelle l'attention sur l'étude intitulée : *M. Thiers et l'Italie devant l'histoire et l'art*. M. Cougnacq se propose, d'ailleurs, de traduire cet intéressant et curieux travail et d'en donner communication à la Société dans une prochaine séance.

Il analyse ensuite sommairement une autre étude ayant pour titre : *Le pape Paul IV, son népotisme et la ligue pour la liberté de l'Italie*; il termine en exprimant ses regrets que les échanges avec l'étranger ne soient ni plus nombreux ni plus fréquents. Il dit les avantages inappréciables que retirerait évidemment la Société de la faculté de pouvoir se rendre compte du mouvement de la littérature et des sciences chez nos divers voisins, et enfin l'excellent résultat qu'entraînerait nécessairement pour elle la comparaison et la critique.

— L'assemblée délègue pour la représenter au prochain concours des Sociétés savantes :

MM. Alphonse Lefebvre,
et Camille Le Roy.

— M. Lefebvre, ancien professeur du Collége, nommé professeur au Lycée d'Amiens, est élu, à l'unanimité, membre correspondant.

Séance du Mercredi 1er *mai* 1878.

Présidence de M. Achille Dubarle, Doyen d'âge.

Lecture est donnée de la lettre suivante :

Monsieur le Président,

La société des Antiquaires de la Morinie a pris connaissance, dans sa dernière séance, de la lettre que vous avez écrite à son président, à la date du 13 mars dernier, au sujet de la Charte communale de Desvres. Chargé par elle de vous faire connaître le résultat de cette communication, j'ai l'hon-

neur de vous informer que notre Compagnie a reconnu le bien fondé de votre réclamation, d'où il résulte que M. Louis Bénard et la société Académique de Boulogne-sur-mer ont un droit réel de priorité dans la publication de ce document. Une note, rédigée dans ce sens, est insérée dans le procès-verbal de ladite séance, etc.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire général,
L. Deschamps de Pas.

— Par suite de la nomination, à Montdidier, de M. Carpentier, inspecteur de l'enseignement primaire et trésorier de la compagnie, l'assemblée procède à son remplacement et fait choix de M. Allaud, membre titulaire, conservateur du Musée communal.

— La Société a reçu plusieurs pièces de poésie et une Notice sur le Comté et la ville de Guînes, pour les concours ouverts en 1877. Ces envois seront transmis aux jurys spéciaux, ainsi composés, avec le président et le secrétaire qui en sont membres de droit :

Jury d'histoire : MM. Allaud.
Louis Bénard.
Alphonse Lefebvre.
Hector de Rosny.

Jury de poésie : MM. Louis Bénard.
Camille Cougnacq.
Achille Dubarle.
Hector de Rosny.

— L'assemblée, selon une tradition qu'elle est heureuse de renouveler, félicite cordialement deux membres de la Société pour les distinctions qu'ils ont reçues au concours des Sociétés savantes :

M. Gosselet, professeur à la Faculté des Sciences

de Lille, membre honoraire, nommé chevalier de la Légion d'honneur ;

Et M. Jules-Marie Richard, archiviste du département, membre correspondant, décoré des palmes d'officier d'académie.

Une lettre sera adressée à ces deux honorables sociétaires pour leur exprimer la satisfaction de la Société.

L'assemblée désire également mentionner au procès-verbal la nomination de M. le docteur Ernest Hamy au titre de secrétaire de la société générale de Géographie.

M. Louis Bénard, membre titulaire, rappelle qu'il est également dans nos traditions de constater, au fur et à mesure qu'ils se produisent, les succès obtenus par nos compatriotes. En outre de la vive satisfaction qu'on éprouve toujours à signaler le mérite naissant, il est utile de recueillir ainsi au jour le jour des renseignements biographiques honorables et dignes de souvenir.

Un jeune Boulonnais, M. Raphaël Pinset, qui joint aux sentiments les plus estimables des aptitudes élevées, vient de mériter une médaille d'or, avec prime de 500 francs, au concours ouvert par la société des *Etudes historiques* de Paris, pour le meilleur mémoire sur l'*Histoire du portrait en France.*

Cet ouvrage fait honneur à notre jeune compatriote, dont il constitue un premier essai des plus heureux. Un simple résumé donnera de suite une idée du vaste sujet traité.

Après une *introduction* contenant des considérations génerales sur l'art du portrait et l'histoire de ses origines en France, M. R. Pinset, en quatre parties nettement

définies et étudiées, divise en autant de périodes artistiques distinctes son excellent travail.

La première partie embrasse la peinture et la sculpture du portrait au XVIe siècle ; elle s'arrête à *François Clouet*, dit *Janet*, et à *Germain Pilon*.

La deuxième comprend toute la période qui s'étend du règne artistique de *Simon Vouet* à la mort d'*Hyacinthe Rigaud* : c'est le second âge de l'art français, le XVIIe siècle.

La troisième traite de l'école française du portrait au XVIIIe siècle. On y voit apparaître les premiers pastellistes ; c'est l'époque de la décadence qui s'arrête après *Boucher* et *Pajon*.

La quatrième partie commence à *David* et à *Houdon* pour s'arrêter à *Ingres* et à *David d'Angers* ; elle contient donc l'histoire de l'école française contemporaine.

Une conclusion résume tout l'ouvrage et renferme un jugement d'ensemble sur l'école française du portrait.

La société Académique accueille avec une vive sympathie cette intéressante communication dont elle remercie M. Louis Bénard et qui figurera au procès-verbal de la séance.

Séance du Mercredi 5 *juin* 1878.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

A l'ouverture de la séance, M. Platrier a dit qu'il y avait lieu d'associer la société Académique au grand

évènement qui doit ouvrir une ère nouvelle dans la fortune de notre ville.

Sur sa proposition est intervenu la délibération suivante :

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT,

S'associant aux remerciements qui ont été votés par le Conseil municipal à M. Auguste Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, maire de la ville de Boulogne ;

Félicite cet honorable magistrat de la grande part qu'il a prise dans la question du port en eau profonde heureusement résolue sur le rapport qu'il a présenté au Sénat, le 3 juin 1878 ;

Et déclare être fière de compter parmi ses membres titulaires, M. Auguste Huguet, dont le nom est désormais lié à la création du port qui assure un avenir si prospère à la ville de Boulogne (1).

(1) M. Auguste Huguet a adressé la lettre suivante à M. le Président de la société Académique, le 10 juin 1878 :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET HONORÉ COLLÈGUE,

Par votre lettre du 6 juin courant, vous me faites l'honneur de m'informer que la société Académique de Boulogne, sur votre proposition et par délibération prise dans sa séance du 5 juin, s'est associée aux remerciements que le Conseil municipal m'a votés à l'occasion de l'adoption, par le Sénat, du projet de loi autorisant la création d'un port en eau profonde à Boulogne.

Au nom de vos honorables collègues, dont vous vous faites l'interprête et au vôtre, vous me félicitez de la part que j'ai prise à cette question si heureusement résolue, qui assure, dans un avenir prochain, une ère nouvelle de prospérité à la ville de Boulogne.

Je partage les sentiments de vive émotion et de joie géné-

— **M. Alphonse Lefebvre, membre délégué, présente le rapport suivant sur le concours des Sociétés savantes départementales, tenu à la Sorbonne en avril 1878.**

Messieurs,

Délégué par la société Académique de Boulogne pour assister aux réunions de la Sorbonne, je viens lui rendre compte de cette solennité annuelle, qui est déjà la seizième de ce genre.

La séance préparatoire a été présidée cette année par M. Milne-Edwards, qui a profité de son discours d'ouverture pour rendre un hommage public à la mémoire de M. Le Verrier. Les membres se sont ensuite répartis, suivant leur spécialité, dans les amphithéâtres affectés aux sciences, à l'histoire, à l'archéologie et aux beaux-arts.

rale qui ont accueilli la nouvelle du vote émis par la Chambre des Députés et par le Sénat. Avec mes concitoyens, je vois un avenir des plus brillants réservé à notre cité.

La société Académique qui s'attache, avec un soin si particulier, à faire connaître, par ses études historiques et ses nombreux travaux, le passé de notre ville, le progrès des idées, le développement de ses institutions, ne pouvait rester indifférente à un événement qui ouvre des horizons nouveaux à l'activité et au travail et ne laissera pas de réagir dans l'ordre intellectuel.

Votre Société est appelée, par l'impulsion qu'elle donne aux hautes études, à se mettre à la tête du mouvement intellectuel, conséquence naturelle de l'accroissement de la ville. Vous trouverez là, Monsieur et honoré Président, pour vous et pour vos savants collègues, de nouveaux encouragements à poursuivre vos intéressants labeurs.

Je suis fier de compter parmi les membres d'une association aussi distinguée que la vôtre, qui ne peut manquer

Les lectures archéologiques ayant été cette fois beaucoup moins nombreuses que les années précédentes, je me suis permis une légère excursion dans les autres domaines, et je dois vous en dire quelques mots.

SCIENCES.— Cette section, la plus importante par les travaux présentés (81 mémoires), s'est occupée des questions les plus diverses : mathématiques, météorologie, physique, chimie, sciences naturelles. La géologie y était largement représentée, mais sans applications particulières à notre contrée, sinon deux études de M. Barrois et de M. Gosselet (de Lille) ; la première intitulée : *De l'extension du tertiaire dans les Ardennes;* la seconde traitant : *Des changements orographiques dans le Nord de la France.*

HISTOIRE. — Vingt-sept notices annoncées, parmi lesquelles je citerai comme pouvant nous intéresser, soit par le sujet, soit par l'auteur :

d'exercer, sur l'avenir de notre chère ville de Boulogne, une influence morale des plus heureuses.

Permettez-moi de vous adresser, en vous priant d'en accepter l'hommage pour la société Académique, la série des pièces législatives qui ont été publiées par la Chambre des Députés et le Sénat. Ces documents ne seront pas sans intérêt pour l'histoire locale : leur place me paraît indiquée dans vos archives.

Veuillez être mon interprète, auprès de Messieurs les Membres de la société Académique, pour les remercier du témoignage de sympathie dont ils ont bien voulu m'honorer; et, en leur transmettant l'expression de ma profonde gratitude, les prier d'agréer et recevez vous-même, Monsieur et honoré Président, l'assurance de mes sentiments de considération tout particulièrement distingués.

AUG. HUGUET,
Sénateur du Pas-de-Calais, Maire de Boulogne.

Le commerce de la boulangerie à Amiens au XVe siècle, par M. le baron de Calonne. C'est le fragment d'une *Etude sur l'alimentation d'une grande cité*, du même.

Le prévôt de Notre-Dame et le magistrat dans le gouvernement des écoles à Saint-Omer, en 1366, par M. de Lauweyrens, de la société des Antiquaires de la Morinie. Je ne pense pas que ce travail ait été appelé.

Du contrat d'emmortgagement, ou *vente à titre de mortgage*, usité autrefois dans le pays de Saint-Amand, en Flandre, par M. Ch. Thellier de Poncheville, à Valenciennes. C'était une manière commode de s'exonérer des droits dûs au seigneur pour les aliénations d'immeubles.

Biographie de Jean Bologne, sculpteur douaisien, né en 1524, par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai. Travail remarquable qui a permis à l'auteur de payer un tribut d'admiration à l'immortel artiste dont l'Italie est fière de posséder les chefs-d'œuvre et dont la gloire rejaillit sur la ville qui fut son berceau.

ARCHÉOLOGIE. — Dix-huit mémoires seulement. C'est sans doute à l'Exposition universelle que l'on doit attribuer cette pénurie ; les membres des Sociétés de la province ayant été entraînés à retarder leur voyage à Paris, pour profiter des études que lour réserve cette grande manifestation pacifique et assister aux congrès de toutes espèces qui auront lieu à cette occasion.

Aucun des travaux présentés n'intéresse notre contrée, et les découvertes les plus proches qui ont été signalées se trouvent dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

BEAUX-ARTS. — Les séances ont eu lieu à la salle

Gerson, proche de la Sorbonne. La liste des notices n'a pas été publiée, sans doute à cause de leur insuffisance. Notre collègue, M. Camille Le Roy, a suivi les séances et il vous en rendra probablement compte dans une prochaine réunion. Je vous citerai seulement un discours de M. de Chennevières, au sujet de l'inventaire des richesses d'art de la France, dont, nous aussi, nous devons nous occuper.

Puis un mémoire de M. Véron, directeur de l'école des Beaux-Arts de Poitiers : *Le peintre-sculpteur et le sculpteur-peintre,* lequel a donné lieu à une protestation de la part de M. le comte de Mellet contre la théorie de ce mémoire, qui tendrait à séparer l'art en deux catégories. M. Véron a répliqué le lendemain par un autre travail intitulé : *le grand art et sa mission*, qui a obtenu l'adhésion de tous les auditeurs et de M. de Mellet lui-même.

Aussi une étude de M. Carré, membre de l'Union Artistique du Pas-de-Calais, qui a fait l'historique de cette Société. De même, par M. Durieux, pour la société d'Emulation de Cambrai.

Les autres travaux sont, pour la plupart, des pages détachées de l'Inventaire des richesses d'art. De ce nombre, on doit citer l'œuvre de M. le chanoine Dehaisnes, président de la Commission Historique du département du Nord, qui, à lui seul, a déjà terminé l'inventaire de cent vingt-cinq communes de l'arrondissement de Lille.

La séance de clôture a été présidée par M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Dans un discours fort applaudi, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur M. Waddington, il a passé en revue les résultats obtenus pendant les der-

nières années, les services qu'on doit attendre de l'Exposition. Il a ajouté, à titre de péroraison : « Le temps est proche où chaque hameau en France aura son école, oui le temps est proche où les outils du travail intellectuel ne manqueront nulle part au chercheur, où, dans nos cantons ruraux, un enseignement plus complet comblera cette vaste lacune qui sépare l'instruction primaire de l'instruction secondaire. »

On a procédé ensuite à la proclamation des récompenses, savoir :

Pour l'histoire : partage de l'allocation de 3,000 francs entre les Sociétés de Beauvais, Besançon et Rouen.

Pour l'archéologie : même distribution entre les Sociétés de Nantes, Chartres et Annecy.

Pour les sciences : cinq médailles d'or et sept médailles d'argent.

Plus vingt-quatre palmes académiques, dont dix-huit comme officier. L'une de ces dernières a été accordée à M. Jules Richard, archiviste du département du Pas-de-Calais et notre correspondant.

Enfin deux nominations dans la Légion d'honneur, dont une de chevalier pour M. Gosselet, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Lille, aussi notre correspondant.

— M. Camille Cougnacq, membre titulaire, donne communication de sa traduction d'une étude tirée de la *Rivista Europea*, intitulée : *Thiers et l'Italie devant l'histoire et l'art.*

M. Thiers y est jugé avec impartialité mais sans faiblesse, comme homme d'Etat, comme historien, comme critique d'art. Sans lui faire grâce de ses défauts, M. Ugo Pesci, l'auteur de cette étude, sait reconnaître les éminentes qualités, les talents incontestables de ce

grand citoyen. Il insiste surtout sur l'historien et sur l'artiste ; on sent en quelque sorte qu'il est heureux de pouvoir alors admirer le grand homme franchement, sans arrière-pensée et dans tout le calme de la justice et de la vérité. A l'occasion des fréquents voyages de M. Thiers en Italie et de ses travaux, il nous fait faire connaissance avec trois illustrations italiennes dont malheureusement une seule éveillera peut-être quelque souvenir dans l'esprit de nos compatriotes ; il s'agit d'Alexandre Manzoni, l'auteur *des Fiancés.* Son portrait est tracé de main de maître et le récit de ses relations avec M. Thiers pendant les divers séjours de ce dernier à Florence, offre un intérêt tout particulier. Les deux autres personnages, moins connus, pour ne pas dire inconnus en France, sont le marquis Capponi auquel M. Thiers était étroitement lié d'amitié et Canestrini, décédé bibliothécaire de Florence. C'est à lui que M. Thiers confia pendant de longues années le soin de minutieuses et patientes recherches relatives à un ouvrage encore inédit, mais que notre critique prétend devoir exister dans les papiers de M. Thiers. Il s'agirait d'une *Histoire de Florence au moyen âge.*

Selon M Pesci, cette histoire est complètement terminée ; des motifs d'amitié, qu'il développe, en auraient seuls empêché jusqu'alors la publication ; le fruit de tant de travaux ne serait pas perdu. Florence pourra se glorifier alors de posséder une histoire telles qu'en souhaiteront en vain d'ici longtemps les plus grandes cités. « Elle lui en sera reconnaissante et les Italiens, « dit-il, jugeant M. Thiers sans passion, lui tiendront « compte de sa longue étude et de son profond amour « de l'Italie de leurs pères. »

— Le secrétaire annuel communique, de la part de

M. Lipsin, un plan de l'ancienne cathédrale de Boulogne, qui a été dressé par cet érudit, lors de la reconstruction de la nouvelle église, en suivant la trace des fondations encore existantes et en s'inspirant des souvenirs de plusieurs témoins qui ont vu cet édifice religieux avant sa démolition.

Ce plan sera lithographié pour être annexé à l'édition du martyrologe de Notre-Dame, à laquelle M. Lipsin veut bien donner ses soins.

Et pour remercier l'obligeant érudit de son gracieux et précieux concours dans la publication de documents concernant l'ancien diocèse de Térouanne et celui de Boulogne, l'assemblée, à l'unanimité des voix, le nomme membre honoraire.

— Parmi les publications offertes on remarque une brochure de M. Brassart, sur l'*Origine des comtes de Flandres*. Cet opuscule sera transmis à M. H. de Rosny, qui a déjà étudié cette question à propos du travail de MM. Bertin et Vallée.

— La Société enregistre avec satisfaction dans son procès-verbal la nomination, comme membre de l'Institut, d'*Auguste Mariette-Bey*, l'un de ses membres honoraires.

Séance du Mercredi 28 juin 1878.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

L'occasion de s'affirmer, de renouer la tradition de 1839, quand notre devancière, la société d'Agriculture, des Sciences et des Lettres, reçût à Boulogne-sur-mer la société Géologique de France, se présente cette année pour la société Académique.

Par lettre du 26 courant, l'Administration municipale ayant prié notre Compagnie de s'associer à la réception que la ville de Boulogne se propose de faire à la *Geologist's Association* de Londres, la réunion spéciale de ce jour a pour objet d'aviser en quelle mesure il convient à la société Académique de participer à cette manifestation.

M. le Président dit que la *Geologist's Association* est recommandée hautement par M. Pellat, ancien président de la société Géologique de France.

L'excursion projetée est fixée du 5 au 10 août 1878.

Notre sol tourmenté livrera aux géologues étrangers quelques nouveaux secrets sur la formation de la croûte terrestre. Les explorateurs pourront constater à nouveau la similitude des terrains du Boulonnais avec ceux de la côte anglaise et y voir la preuve d'une ancienne jonction de l'isthme.

L'assemblée est d'avis de se joindre à l'Administration et aux Sociétés locales dans la réception amicale qui sera faite aux savants anglais. C'est ce qui a lieu dans toutes les villes où se tiennent les congrès annuels d'archéologie ; c'est ce qui doit surtout se faire à Boulogne, si l'on veut témoigner à la colonie anglaise,

si nationale, qui prend tant à cœur tout ce qui touche à sa patrie, combien l'on est heureux de reconnaître l'honneur que fait à notre ville l'association d'érudits qui l'a choisie comme but d'exploration scientifique.

Le programme de réception sera élaboré par une commission composée de :

MM. Richard Platrier, *président*.
Ernest Deseille, *secrétaire*.
Louis Bénard.
Achille Dutertre.
Ernest Lejeune.
Edouard de Poilly.
Edmond Rigaux.

Séance du Mercredi 10 *juillet* 1878.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— L'assemblée adopte les propositions de sa commission au sujet de la réception de la *Geologist's Association*.

— M. Louis Bénard, membre titulaire, donne lecture d'une *Etude sur les Recherches généalogiques* publiées par M. Eugène de Rosny.

— Au nom du jury de poésie, M. Cougniacq lit le rapport suivant sur les pièces envoyées au concours de 1877 :

Messieurs,

Votre commission de Jury, pour le concours de poésie, s'est réuni lundi dernier, sous la présidence de

notre honorable président, M. Platrier, et j'ai l'honneur, comme rapporteur, de vous rendre compte de ses décisions.

Le laps de temps écoulé entre la séance du Jury et notre réunion mensuelle, ne m'a pas permis de faire l'analyse complète et raisonnée des pièces présentées au concours. Jai dû me borner à un simple résumé qui sera plus tard complété, si toutefois vous le jugez convenable, par le rapport d'usage, malgré mon peu d'aptitude à ce genre de travail, que la bienveillance de mes collègues m'a confié.

Sur les dix pièces, objets de l'examen du Jury, quatre, de l'avis général, ont été rejetées. Les deux autres, dont le tour élégant, le vers souvent facile, la noble pensée gracieusement exprimée ont attiré davantage notre attention, mais n'ont pu cependant réunir les suffrages nécessaires pour obtenir la médaille d'or offerte par notre Société.

De ces deux pièces la première a pour titre *Vision*, elle porte pour épigraphe ce vers d'Alfred de Vigny :

Avez-vous entendu les voix mystérieuses... ?

La poésie en personne y apparait au rêveur et, dans de beaux vers, il faut le dire, elle exhorte et soutient le poète chancelant, découragé, abattu. Lieu commun poétique ! soit, je l'accorde ; mais l'auteur a su en tirer parti et dans l'évocation, qui comprend plus de la moitié de la pièce, on trouve de fort beaux vers, d'une belle facture, d'un style souvent élevé, en même temps que gracieux et délicat. Malheureusement de grands défauts, quelquefois d'une importance capitale, comme dans ces vers :

Sans m'arrêter, j'allais. . . . .
D'où mes yeux tour à tour dominaient la vallée.

Ces défauts, que ne peuvent effacer entièrement les beautés qu'on y rencontre, nous ont forcés, Messieurs, à n'accorder à cette poésie qu'une médaille d'argent avec mention très-honorable.

La seconde a pour titre *Au Renouveau.* On y trouve de fort jolies pensées élégamment rendues. Le vers est souvent facile, quelquefois harmonieux ; mais, (ce *mais* fatal que ma plume n'écrit qu'à regret) que de platitudes, que de tournures vicieuses, que de lourdeurs tout à côté de ces quelques beaux vers que nous admirions si complaisamment tout à l'heure. C'est moins un luxe qu'un fouillis de détails, a dit spirituellement un de nos collègues et des plus compétents. Oui, trop de luxe d'images, pas assez de netteté dans la conception de l'idée, trop de tons faux, trop de vers faibles, et, disons-le tout bas, quelques-uns tout à fait mauvais.

Votre commission, cependant, messieurs, a voulu faire la part de toutes choses ; elle a considéré et pesé justement et le bon et le mauvais ; aussi a-t-elle cru, dans cette circonstance, devoir accorder, au moins, un encouragement à l'auteur de cette pièce qui ne manque pas, somme toute, d'un certain mérite.

Une mention honorable sera donc accordée à l'auteur du *Renouveau.*

— Selon les conclusions du rapporteur, l'assemblée décide qu'il sera décerné une médaille d'argent et une mention très-honorable à l'auteur de la pièce intitulée : *Vision* ;

Et une mention honorable à l'auteur des vers sur le *Renouveau.*

Les plis cachetés portant les épigraphes reproduits

sur ces pièces ayant été ouverts ont fait connaître que l'auteur de *Vision* était M. Gustave Sauvage, employé de la Banque de France, à Paris ;

Et l'auteur de *Renouveau*, M. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

—M. Louis Bénard transmet oralement les appréciations du Jury d'histoire et, en son nom, propose à titre d'encouragement, de décerner une médaille d'argent et une mention honorable à l'auteur de la *Notice sur la Ville et le Comté de Guînes.*

Le pli contenant le nom de l'auteur de ce mémoire ayant été ouvert, M. Victor Guilleman a été proclamé lauréat du concours d'histoire, avec médaille d'argent et mention honorable.

Les autres plis ont été incinérés en séance.

DÉPUTATION DE LA GEOLOGIST'S ASSOCIATION

EN EXCURSION A BOULOGNE ET DANS LE BOULONNAIS,

(5-10 *Août* 1878).

Une députation de la *Geologist's Association,* de Londres, conduite par M. S. R. Pattison, est venue faire des excursions dans le Boulonnais, du 5 au 10 août 1878.

Voici la liste des savants qui composaient cette députation :

A. E. Baldwin.
J. Bradford.
C. Canderlier.
J. Dovaston.
G. Dowker.
Dr. Drew.
J. Foulerton.
Fawcett.
J. Grant.
C. W. Hovenden..
Rev. A. Irving.
Rev. J. L. Knowles.
M. Moggridge.
A. Murray.
W. Murray.
J. Parker.
S. R. Pattison.
W. Pearce.
J. E. H. Peyton.
O. Prouse.
J. Slade.
S. W. Sloper.
G. E. Sloper.
F. Trickett.
S. Trickett.
A. Wildy.
G. Wragg.

La municipalité ayant pensé qu'il convenait de réserver une réception spéciale aux savants anglais

ainsi en visite dans notre contrée, avait décidé qu'un vin d'honneur leur serait offert, à cette occasion, dès leur débarquement, le lundi 5 août, et que les diverses sociétés scientifiques et littéraires de Boulogne y seraient engagées.

La Société Académique de Boulogne avait déjà promis son concours à l'administration et décidé qu'une petite fête réunirait ses membres aux explorateurs étrangers. Plusieurs sociétaires devaient prendre part aux excursions arrêtées dans le programme.

A l'arrivée de la députation d'Outre-Manche, la première de ce genre qui soit venue en France, les savants géologues ont été reçus par l'administration municipale et un groupe de membres des diverses institutions scientifiques et littéraires de la localité, qui les ont conduits au Casino, où un vin d'honneur était préparé.

M. Auguste Huguet, sénateur-maire, leur a souhaité une cordiale bienvenue, et a dit combien Boulogne était honorée de leur visite et charmée du choix qu'ils avaient fait de notre pays pour une exploration géologique.

M. Pattison, directeur de l'association, en l'absence de M. John Morris, a répondu en anglais à M. le sénateur-maire, et l'a remercié de son accueil bienveillant. La science doit unir les nations, a-t-il dit, et fera naître la paix universelle. La France et l'Angleterre, alliées par une amitié durable, ont fait disparaître la séparation du détroit et les relations les plus suivies existent entre deux peuples faits pour s'entendre.

M. Pattison a terminé son *speech*, en exprimant les sentiments d'affection qu'il éprouvait pour la France et spécialement pour Boulogne.

Après cet échange de cordialités, les géologues anglais,

selon leur programme de séjour préparé avec la plus grande précision et donnant un emploi déterminé à toutes les heures de leur excursion, sont allés à Wimereux, le long de la côte.

Mardi 6 août, ils ont visité le Mont-Lambert, Echinghen, Belle, le Mont-des-Boucards, Le Wast et Alincthun.

Mercredi, le chemin de fer les a conduits à Marquise, Hydrequent, Haut-Banc et à la vallée d'Hardinghen.

Jeudi 8 août, nouvelle visite des environs de Marquise, Beuvrequent et Leubringhen.

A leur retour, le soir, ils se sont rendus à l'invitation de la Société Académique et du corps médical qui les avaient conviés à un *tea-punch*, à l'hôtel de Folkestone, à 9 heures 1/2 du soir.

Cette réunion, toute de confraternité, a paru faire un grand plaisir aux savants géologues, et l'expression en a été vivement témoignée dans les toasts de MM. Pattison, Foulerton et Parker, répondant à ceux portés par MM. Guerlain, président de la Société Médicale, et Platrier, président de la Société Académique.

Voici le texte de ces toasts.

M. le Dr Guerlain a dit :

MESSIEURS,

Permettez-moi, comme Président de la Société Médicale de Boulogne-sur-mer, de remercier, au nom de mes collègues et au mien, MM. les Membres de la Géologists' Association de l'honneur qu'ils nous font en assistant à cette réunion.

Quand, après une journée d'exploration et de fatigue, par un soleil d'août, dans un pays accidenté comme

celui-ci, on dérobe quelques heures à son sommeil pour converser avec des inconnus, des profanes peut-être, on fait acte de haute courtoisie.

Mais des savants qui, pour ajouter quelques minéraux à leurs collections, quelques dessins à leurs albums, qui, pour préparer une *Note*, une communication pour leur prochaine réunion scientifique à Londres ou à Paris, traversent la mer ou abandonnent leur pays, leur confort, ces savants-là ne s'arrêtent pas pour si peu de chose.

La science, du reste, est ainsi faite : elle ne compte jamais avec la fatigue.

Et si actuellement la géologie occupe une si large place dans la science et dans l'industrie, c'est uniquement par le travail.

C'est à force de recherches qu'elle a pu établir la stratification des terrains qui constituent notre Globe, l'âge des fossiles qu'on y trouve, la situation et la composition des couches qu'il faut traverser pour arriver sur de l'eau ou du charbon, sur du grès ou du fer.

Et dans cette contrée que nous habitons, ne sont-ce pas les Géologues qui ont assigné un siége précis aux richesses immenses que renferment les entrailles du pays Boulonnais ?

Sans ces savants :

— *Hardinghen* célerait sans doute encore ses houilles,

—*Desvres*, *Neufchâtel* leurs marnes silicatées, base du ciment,

— *Lottinghen*, *Samer* leurs nodules phosphatiques, Engrais,

— *Marquise* ses marbres,

— *Honvault* ses pierres.

Tout le pays qui nous environne enfin ses infiltrations de minerai ferrique.

Je bois, Messieurs, à la Géologie, aux progrès qu'elle a fait faire à la Science et à l'Industrie.

Je bois aux savants qui ont choisi ce terrain Boulonnais pour lieu de leurs études et de leurs recherches.

Et plus particulièrement aux membres de la *Géologists' Association* et aux géologues Français qui veulent bien honorer cette réunion de leur présence.

M. R. Platrier, président de la Société Académique, a dit ensuite :

MESSIEURS,

Au nom de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, j'adresse mes plus sincères remerciements à nos savants confrères d'Angleterre ; à M. Aug. Huguet, Sénateur, qui nous a fourni l'occasion et facilité les moyens de les recevoir ; à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, membre honoraire de notre Compagnie ; aux honorables représentants de la Municipalité ; à MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées et des Mines, toujours prêts à seconder et à favoriser nos recherches ; à MM. les Membres de la Société Géologique du Nord de la France et de la Faculté des Sciences de Lille, que tant de travaux et d'études justement estimés attachent à notre pays ; à toutes les personnes enfin qui ont bien voulu répondre à notre invitation et assister à cette fraternelle réunion des amis de la science.

Ça été, Messieurs, une véritable bonne fortune pour nos associations boulonnaises que l'arrivée dans notre

ville d'une des sociétés géologiques les plus appréciées dans le monde savant, non-seulement par le nombre et l'importance de ses publications, mais encore par les voyages et les explorations scientifiques qu'elle poursuit et multiplie chaque année avec une infatigable persévérance. Nous avons pu voir avec quelle ardeur ces vaillants pionniers de la science, à peine débarqués sur notre sol, se sont élancés à la recherche de nos richesses minéralogiques, entraînant à leur suite bon nombre de savants, de professeurs distingués, de jeunes gens avides de marcher sur leurs traces et de se former à cette excellente école. Puissent leurs investigations, si habilement dirigées, être fécondes en résultats ; puissent-elles aussi leur inspirer le désir de revenir explorer plus à loisir nos terrains boulonnais et renouer ainsi ces relations amicales qui doivent faire des savants de tous les pays une seule et grande famille.

Permettez-nous d'espérer, Messieurs et chers confrères, que cette modeste soirée, qui nous réunit aujourd'hui pour la première fois, ne sera pas la dernière ; qu'elle ne sera au contraire que le prélude et le point de départ de relations de plus en plus intimes entre des Sociétés qui, par des voies diverses, poursuivent le même but : le Progrès de la Science.

J'ai l'honneur, Messieurs, de proposer ce toast : à MM. Pattison, Pellat et Ch. Barrois, directeurs de l'excursion des Géologues anglais dans le Boulonnais, et à leurs zélés compagnons.

On a bien voulu nous donner l'analyse suivante du toast de M. Pattison, directeur de l'Exploration scientifique :

Mr Pattison, F. G. S., acknowledged the toast on behalf of the Geologist's Association. He said that he did so in the place of his friend Professor Morris, the President of the Association, who was unable to attend, but whose European fame would have rendered it less embarassing to return thanks for the great honour done to the Association by this kind reception. This happy occasion was one of the triumphs of peace of which he wished to exclaim « *Esto perpetua* ». They were indebted to night to an alliance of sciences and he hailed this as realising the representation of Raphael's great design the School of the Sciences, and Bacon's great thought—the assemblage of all the Sciences in the House of Learning. The present invitation not only gave dignity to a science the uses of which had been so clearly and eloquently stated by the President of the Medical Society, but added dignity to the Association as they felt they were realising a high end, contributing not only to the solidarity of science but to the interests of humanity and the glory of truth. The kind way in which all this had been done affected them much. To make a palæontological allusion, if they had come there in a character which might be called after a well known fossil *Gryphœa incurva*, it had changed them into another species *Gryphœa dilatata*, it had expanded both intellect and heart and none of them ever would or ever could forget the kindness of this reunion.

M. le D[r] J. Foulerton, honorary secretary of the Gealogist's Association, a prononcé les paroles suivantes :

I have been asked to propose the health of the Mayor and Corporation of Boulogne-sur-mer and to thank them for the very hospitable reception they have given the Members of the Geologist's Association who have visited the Boulonnais for the purpose cf studying its geological formations.

If the geological formation of a country has any influence on the dispositions of those who live upon it, then those who dwell on the opposite sides of the Channel should be the best friends in the world. Two things have forcibly struck us in our studies of the Boulonnais, the one is the strong resemblance it has in physical and geological features to corresponding areas in our own country, the other is the differences which exist between them, and it would be difficult to say which of these has afforded us the grėatest amount of interest and instruction ; — and so it is with the people, who inhabit them, it is not only in those points — and they are many — in which they resemble each other but also in those in which they differ that they can be of the greatest advantage to one another, for as no people can be possessed of every virtue, art, and science the one can supply something in which the other is deficient to their mutual advantage. The cordial reception we have received from the inhabitants of the Boulonnais as represented by their Mayor and Corporation is but the putting in practice of this teaching of the rocks, and let us hope there may be many such on both sides of the Channel.

I propose the health of the Mayor and Corporation of Boulogne-sur-mer.

M. Pellat, ancien président de la Société Géologique de France, a bu ensuite à l'union des Sociétés savantes ; M. Gosselet, président de la Société Géologique du Nord, a très-heureusement développé l'idée de l'utilité d'une union par laquelle les tendances théoriques anglaises, contrôlées par le positivisme français, arrivaient ainsi à des résultats excellents pour le progrès de la science.

M. Auguste Huguet a exprimé le vœu de voir se renouveler l'an prochain, lors du congrès de la Société Géologique de France, la visite des savants anglais.

M. Najean a eu à répondre au toast le plus humoristique qu'il soit possible d'entendre. M. Parker, dans un toast en un français relevé d'anglicismes qui lui donnaient une haute saveur, avait comparé le Boulogne d'autrefois au Boulogne d'aujourd'hui, les réceptions de jadis avec leurs formalités gênantes au débarquement, et celle de maintenant « où il avait été accueilli par M. le Maire avec des paroles aussi bonnes que le bon champagne servi en vin d'honneur. » A quoi attribuer ce résultat ? L'orateur craint d'employer un mot impropre : Faut-il dire que c'est au Gouvernement ?

M. le Sous-Préfet a répondu en portant un toast à l'union des deux nations, à la Reine Victoria et au Président de la République.

Toutes les voix françaises se sont associées alors pour dire : *A l'Angleterre !* Messieurs les Anglais ont répliqué : *A la France !* Et ils ont tenu à avoir le dernier mot.

Restreint par l'espace, nous ne pouvons donner la physionomie animée de la réunion présidée par M. Richard Platrier, président de la Société Académique, et M. le Dr Guerlain, président de la Société Médicale,

ayant à leurs côtés MM. Auguste Huguet, maire-sénateur, Najean, sous-préfet, Pellat, Pattison, Dr Livois, député, Dr Ovion et Crignon, adjoint, MM. Gosselet, Stoecklin, Ch. Barrois, Pagnoul, Bilbocq, et autres invités ; divers membres de la Société Académique, du corps médical, des commissions du Musée et de la Bibliothèque, assistaient à ce *tea-punch*. Quatre-vingts personnes au moins se trouvaient dans la salle de l'hôtel Folkestone, et toutes ont emporté le meilleur souvenir de cette réception amicale.

ÉTUDE

SUR LES

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

De M. Eugène DE ROSNY

Par **M. Louis BÉNARD,** *membre titulaire, lue à la Séance du* 10 *Juillet* 1878.

MESSIEURS,

Il y a quelque temps déjà, j'avais l'honneur de présenter à la Société Académique un rapport sur l'excellent travail que notre savant collègue, M. Eugène de Rosny, venait de publier sous ce titre : *l'Etat ancien du Boulonnais.*

A cette occasion, je rappelais avec quelle persévérance active, avec quel esprit de suite, avec quel dévouement aux choses de l'Histoire M. Eugène de Rosny avait, durant de longues années, exploré nos poudreuses et respectables archives pour en extraire, selon l'énergique expression de Montaigne, comme la *moëlle* de nos Annales.

C'est que là, en effet, se trouve le filon d'or qui mène sûrement à la mine offerte en récompense au chercheur patient !

Dans *l'Etat ancien du Boulonnais,* M. Eugène de Rosny donnait un résumé succinct et fort bien fait de l'organisation de notre vieille et chevaleresque province.

Ses coutumes et ses lois, sa constitution religieuse, politique, militaire, judiciaire, communale, etc., y sont

décrites avec une exactitude qui n'est plus à proclamer, tant elle est inhérente au talent particulier de l'auteur des nombreuses recherches historiques que nous avons l'honneur de compter parmi nos collègues-fondateurs.

Infatigable dans ses battues, mille fois répétées, à travers les broussailles du passé, M. Eugène de Rosny vient de démontrer dans le très-important ouvrage auquel son nom restera désormais attaché, tout ce qu'il possède de véritable science généalogique.

Et si, comme le dit avec raison un écrivain (1) « la « généalogie est l'auxiliaire de l'Histoire », qui, plus que notre honoré collègue, aura mérité davantage les éloges et la reconnaissance des amis de l'Histoire ?

Les *Recherches généalogiques sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guînes et pays circonvoisins*, publiées de 1874 à 1877, ne comprennent pas moins de quatre volumes fort compacts, d'une édition soignée et disposée de manière à permettre facilement de consulter tel nom, telle date ou tel document nécessaire à l'étude entreprise et qui peut en déterminer le caractère ou la portée.

Le premier volume contient, sous le titre modeste *Introduction* (I à XXVII) un aperçu très-condensé sur les origines de la constitution de l'ancienne société française, la formation des noms et des familles, la création des titres et leur signification propre, au double point de vue des devoirs qu'ils imposaient et des honneurs qu'ils assuraient à ceux qui en étaient revêtus.

Cette Introduction écrite en mars 1873, se ressent visiblement des préoccupations pénibles de cette époque troublée, où chacun pouvait anxieusement se demander,

(1) Schnitzl.

en présence des compétitions des partis et des aspirations de certains utopistes, ce qu'allait devenir cette France, jadis si honorée, si respectée, si redoutée, et qu'une guerre fatale avait si gravement compromise...

Mais ce n'est point ici le lieu de nous arrêter sur ce triste épisode.

Aussi bien, l'histoire impartiale n'en saurait actuellement être écrite.

Nous en coudoyons encore les acteurs.....

M. de Rosny, en homme de cœur qu'il est, autant qu'en érudit sérieux, cherchant en toutes choses le sens moral, la raison d'être, le pourquoi de certaines aptitudes ou de certains goûts, apprécie en quelques lignes bien pensées et nettement écrites comment se produit cet amour du passé, ce goût des recherches, en apparence si arides, et cependant si attachantes.

« L'espoir d'une découverte, dit-il, soutient le cou-
« rage et chasse l'ennui. »

Rien de plus vrai !

Aussi voit-on, sans s'en occuper autrement, s'écouler, fugitives et rapides, les heures consacrées aux recherches dans les Archives, dussent-elles, à la fin d'une journée d'exploration très-laborieuse, n'amener sur le cahier de *Notes* du fureteur qu'un nom, une date, l'indication d'un fait, deux lignes d'une sentence, l'expression pieuse du suprême désir d'un mourant consignée dans l'acte de *desraine vollenté* qu'il laisse en quittant cette terre où il a souffert et aimé.....

Oui, le courage est soutenu par l'espoir de la découverte.

N'est-ce pas, en diminutif, le même sentiment qui fortifiait Christophe Colomb quand, pénétré de la grandeur de sa mission, animé du vif désir de conquérir le

Nouveau-Monde, il en imposait à ses compagnons moins enthousiastes que lui et chez lesquels était absente toute foi dans le succès ?

« Ce goût naît avec l'homme ; — ajoute notre hono-« rable collègue ; — il se développe dès l'enfance, et « reçoit au foyer paternel ses premières directions. « Animé par la reconnaissance et par l'affection filiale « qui, alors, remplit son cœur complètement, l'enfant, « attentif aux instructions de son père, apprend de lui « que cet arbre a été planté par son aïeul, cette muraille « élevée par un de ses ancêtres ; il connaît bientôt « l'histoire de sa famille ; avec le temps, il étend succes-« sivement ses investigations aux localités de son voisi-« nage, à la province où ses auteurs ont placé leur « berceau. Ses découvertes ne le satisfont jamais entiè-« rement et l'indice le plus léger lui en fait soupçonner « de nouvelles. Son travail s'étend comme cette circon-« férence produite par la chûte d'un corps sur la surface « de l'eau, dont les agrandissements successifs n'ont « d'autre limite que celles du bassin où elle s'est formée. « L'amour des parents, l'attachement au domaine pa-« ternel, au pays natal, ont été les premiers mobiles de « ses études, et si ces nobles sentiments du cœur ne sont « pas le patriotisme même, ils en sont, au moins, l'inspi-« rateur le plus pur et le plus fécond. »

Ces lignes, Messieurs, sont de l'autobiographie.

M. Eugène de Rosny s'y révèle tel qu'il est.

Ses sentiments propres s'y montrent dans toute leur vérité.

Ils ont été et sont toujours restés ceux de sa carrière littéraire.

De même que le véritable artiste dont on surprend, enfant, le coup de crayon timide mais déjà réfléchi,

révèle de bonne heure ses instincts et ses goûts, — de même aussi l'historien, à toutes les époques de son existence et dès la jeunesse, atteste par le sérieux de ses lectures, de ses conversations, de ses compagnies, de ses habitudes et par sa vive attraction vers l'étude du passé combien il affectionne cette *sage conseillère*, suivant l'expression de Bossuet, qui enseigne la vraie philosophie, celle qui a pour base la vérité.

« L'*Histoire*, écrivait Cicéron, *est le témoin des temps et la messagère de l'antiquité.* »

Paroles qui, pour dater de près de vingt siècles déjà, n'en sont pas moins toujours vraies, toujours exactes, toujours applicables.

Oui, l'Histoire est un *témoin*, et, comme tout témoin, il ne doit qu'une chose au juge, c'est-à-dire à la postérité qui l'interroge, la *Vérité* !

Or, Messieurs, où trouver mieux que dans nos archives cette *Vérité* et lui demander de nous initier à ces époques disparues et qui nous ont légué tant de souvenirs et tant d'exemples !

C'est là, dans ces Archives dont le silence et le calme ajoutent encore à l'influence toute particulière qui les caractérise, que l'auteur consciencieux de l'immense travail dont je vous entretiens aujourd'hui, a recueilli ces milliers de notes et de faits qui ont formé les assises et ont constitué les matériaux avec lesquels il a élevé son nouvel ouvrage.

L'*Introduction* est immédiatement suivie, dans le premier volume (pag. 1 à 507) publié en 1874, de 1657 articles, comprenant de la lettre A à la lettre D inclusivement, des notices succinctes et fort nettes sur les anciennes familles et les anciens fiefs de nos contrées du Ponthieu, du Boulonnais, du Calaisis, etc.

Le deuxième volume, publié en 1875, est composé (pag. 508 à 1079) de 1902 articles, de la lettre E à la lettre N.

Le troisième volume, publié en 1876, comprend (pag. 1080 à 1578) 1519 articles, de la lettre O à la lettre Z.

Dans ce total de 5078 articles, que de noms jadis oubliés dans la mort revivent pour la postérité, qui y reconnaît plus d'un de ces valeureux citoyens qui, aux grands jours de l'Histoire, surent défendre, avec leur foi et leur drapeau, la noble et généreuse Patrie Française, parfois bien éprouvée, cruellement déçue ou trahie, mais toujours digne, toujours au premier rang de l'Honneur !

Les *Recherches généalogiques* de M. Eugène de Rosny sont indispensables dans la bibliothèque de tout érudit, de tout ami des choses historiques. Elles l'aident à reconstituer sûrement la filiation douteuse d'un personnage, l'orthographe de son nom, la date de sa naissance, de son mariage ou de sa mort, l'indication de ses fiefs ou autres domaines, de ses fonctions publiques, de ses titres ou qualités, etc., etc.

A tous les égards, cet ouvrage, véritable *compendium* d'histoire locale, est appelé à rendre de très-sérieux services aux études.

Dans un quatrième volume, publié en mai 1877, M. de Rosny a condensé, en 382 pages très-compactes, de fort nombreux documents inédits, qui forment un appendice des plus utiles.

Là se trouvent réunis, à la grande joie des antiquaires, des extraits de cartulaires, de chartes d'abbayes, de testaments, de registres de fiefs, de terriers, de titres divers et multiples dont la publication est un nouveau service rendu par l'auteur à l'histoire du pays.

M. de Rosny s'est ainsi inspiré de la pensée-mère

qui a présidé à la reconstitution de notre Société Académique après les mauvais jours de 1870-1871.

Frappés des dangers que peuvent courir dans les dépôts publics où ils se trouvent conservés, avec plus ou moins de soins et d'attention, les documents manuscrits dont la destruction ou la disparition serait si amèrement regrettable, nous nous sommes promis, Messieurs, d'éditer, dans la mesure de nos moyens et de notre sphère d'action, les principaux documents encore manuscrits se rattachant à notre histoire.

Nous avons commencé.

Et déjà, dans nos *Mémoires* sont insérés quelques-uns de ces documents intéressants.

D'autres suivront et, après quelques années, nous aurons la satisfaction d'avoir conservé aux futurs historiens de nos contrées des éléments authentiques qui pourront les aider dans leurs recherches et leurs travaux.

Parmi ces documents ainsi sortis des limbes de nos Archives figureront, en première ligne, ceux que vient de publier M. Eugène de Rosny et qui forment l'annexe et le complément des trois volumes de ses excellentes *Recherches généalogiques.*

En même temps que nos félicitations et nos remerciements pour l'auteur d'un labeur aussi considérable et qui répond à une pensée de si haute utilité, nous devons, en terminant ce compte-rendu, louer bien vivement notre savant collègue d'avoir ainsi, de ses deniers propres, doté notre pays d'un monument qui lui fait le plus grand honneur.

M. Eugène de Rosny accomplit ainsi un acte de véritable patriotisme.

BOULOGNE. — IMP. VEUVE CH. AIGRE, 4, RUE DES VIEILLARDS.

LA DIVISION

DU

CHAPITRE DE BOULOGNE

A L'OCCASION DE LA BULLE UNIGÉNITUS

Lecture faite à la Société Académique, dans sa réunion ordinaire du 13 octobre 1869, par **M. l'abbé D. HAIGNERÉ,** *secrétaire perpétuel*

La composition littéraire dont je viens donner lecture à la Société Académique porte pour titre : *La division du Chapitre de Boulogne, au sujet de la Bulle Unigenitus.*

C'est un petit poëme héroïque dont je ne connais que deux exemplaires manuscrits. L'un est une copie de la main de J.-F. Henry, dans le recueil in-f° de ses œuvres, à la Bibliothèque de Boulogne ; l'autre est une copie ancienne, autrefois en la possession de feu M. Dufaitelle, et donnée à la même Bibliothèque par feu M. Henri de Laplane, secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie (1). On y lit le nom de

(1) Bibl. de Boulogne, mss. n° 193 A, incomplet des soixante-dix premiers vers.

l'auteur, que M. Henry n'a pas connu, ou du moins n'a pas désigné.

L'œuvre y est attribuée à messire Charles-Louis de Tresvillon, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, commissaire provincial d'artillerie à Boulogne, mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dans la paroisse de la haute-ville, le 15 janvier 1744. Les lacunes qui existent dans les comptes aux deniers communs ne me permettent pas de signaler à quelle époque il est entré dans ces fonctions, pour lesquelles la ville lui payait une indemnité de logement. Je sais seulement qu'il habitait déjà Boulogne en 1721, puisqu'un acte de baptême du 12 juin de cette année concerne Marie-Jeanne-Catherine, sa fille naturelle, qu'il eut de Marie-Jeanne Lamiable. Il a dû succéder à Louis-François de Chaton, que les registres de catholicité de la paroisse de Saint-Joseph mentionnent comme occupant les mêmes fonctions en 1715 (1). Je ne sais

(1) Un état général du 18 août 1721, signé de l'intendant Chauvelin, met sur le même pied comme commissaires d'artillerie à Boulogne, aux gages de 50 livres pour indemnité de logement, MM. de Chaton et de Tresvillon. Il n'y avait pourtant point deux titulaires d'un même office. Dans l'acte de baptême (en 1715) de son fils Louis-François, qui fut prêtre et curé d'Audembert, M. de Chaton est qualifié « commissaire provincial d'artillerie, » tandis que, d'après le mss. du poëme et d'après l'énoncé d'un acte de baptême de la paroisse

rien de plus sur sa personne, non plus que sur son pays d'origine.

La *Division du Chapitre de Boulogne* mérite de ne pas rester indéfiniment ensevelie dans les cartons de la Bibliothèque. Sans être une œuvre de haute valeur, elle n'est pas dénuée d'intérêt. Ce n'est qu'une bluette, un *impromptu* où se rencontrent bien des négligences et même des fautes contre les règles de la prosodie ; mais on y trouve des vers bien frappés, du mouvement, parfois une certaine chaleur ; et il est fort à regretter que son auteur n'ait point employé son talent de versificateur à des sujets plus graves et plus dignes de la postérité (1).

de Saint-Nicolas, où il fut parrain de Marie-Madeleine Midon, le 18 février 1725, M. de Tresvillon n'a d'autre titre que celui de « commandant de l'artillerie à Boulogne. » Mais le 16 décembre 1732, quand il donne quittance de 60 livres à la ville pour sept mois de son logement, Tresvillon prend à son tour le titre de « commissaire provincial d'artillerie en résidence à Boulogne, » ce qui prouve qu'il venait d'être élevé au grade supérieur de son emploi, sans doute en remplacement de M. de Chaton, qui ne paraît plus.

(1) On pourrait se demander si la note qui se trouve à la fin du n° 193 A, et qui en attribue la composition à M. de Tresvillon, n'a pas été écrite pour dérouter le lecteur au lieu de l'éclairer. *La Division du Chapitre* se termine par un éloge vraiment hyperbolique de l'évêque Henriau ; et ce dernier, on le sait, eut pour commensal à Boulogne l'abbé de Voisenon,

Ce qui manque surtout à son poëme, c'est l'unité d'action, ou, pour mieux dire, c'est l'action elle-même.

Les chanoines de Boulogne se divisent en deux partis, lorsque, sur la proposition de leur évêque, ils signent leur acte d'appel au futur Concile, le 12 avril 1717. Sept ans plus tard, le 5 décembre 1724, ces deux partis se retrouvent en présence, lorsqu'un autre évêque les invite à rétracter leur appel : il n'y a là rien de bien héroï-comique, et, pour aiguiser sa verve, le poëte est obligé de se raccrocher aux détails.

Du reste, il faut l'avouer, l'évêque n'y est pas plus épargné que les chanoines, et, à bien le prendre, c'est lui qui est le principal héros de l'action. Au lieu donc d'intituler son œuvre *La Division du Chapitre,* M. de Tresvillon aurait pu la nommer avec plus d'exactitude, *La déroute des Appelants.*

Disons maintenant un mot des faits historiques sur lesquels l'auteur a brodé.

un vrai poëte, qui pourrait être le coupable. — Je me hâte de dire que le poëme date bien certainement de décembre 1724 ; qu'à cette époque, l'abbé de Voisenon n'avait pas encore dix-sept ans ; que rien n'indique alors sa présence dans l'entourage de l'évêque ; et qu'enfin, dans ses détails, le poëme témoigne d'une profonde connaissance des choses et des personnes, laquelle ne s'improvise pas au débotté, même quand on a le génie de la versification.

Pierre de Langle, né à Evreux le 6 mars 1644, fut successivement chanoine, pénitencier, official et grand-vicaire dans sa ville natale, ensuite précepteur du comte de Toulouse, et enfin nommé à l'évêché de Boulogne le 24 avril 1698. Il était alors agent général du clergé, pour la province de Normandie, et on le signalait déjà comme ayant « un esprit inquiet et chicanier (1). »

Je n'entrerai pas ici dans le détail des divers actes par lesquels sa vie justifia cet horoscope. Un seul suffit.

Lorsque le pape Clément XI crut devoir condamner, comme renfermant de mauvaises doctrines, le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, publié par le R. P. Quesnel, de l'Oratoire, tous les évêques du monde catholique se soumirent avec respect à la décision du Saint-Siége. Il n'y eut que quatre évêques français qui se crurent plus sages que le reste de la chrétienté. Ce fut Pierre de Langle, avec les évêques de Senez, de Mirepoix et de Montpellier. Ils interjetèrent appel au futur Concile (1er mars 1717).

A tous les points de vue, c'était une énormité ; mais les hommes de ce caractère ne savent point

(1) Notes biographiques du fr. Léonard de Sienne, carme déchaussé de Paris. *Arch. Nat.*, *sect. Hist.* L. 729.

sa dédire. Pour justifier sa conduite, il s'occupa de recruter des adhérents, dans son Chapitre, d'abord, puis dans son clergé et jusque chez les laïques : en un mot, il fit de l'agitation.

Naturellement, et à plus juste titre, on en fit en sens contraire. Son autorité y fut compromise ; car « qu'est-ce que l'épiscopat, dit Bossuet, quand il se sépare de l'Eglise qui est son tout, et du Saint-Siége qui est son centre...? » Et combien vite on dépasse la mesure, quand cette pente est ouverte ! Non contents de discuter ses actes, ses diocésains le persifflèrent : ils allèrent jusqu'à lui jeter des pierres, le traitant publiquement d'hérétique.

Le petit poëme de M. de Tresvillon n'a pas d'autre source, et il est une des multiples manifestations, par lesquelles l'esprit public réagit contre les travers de doctrine où se laissa entraîner l'*évêque Pierrot*, ainsi qu'on le nommait encore, dans le populaire, à la fin du siècle dernier.

Cependant Pierre de Langle fut un homme remarquable, et comme évêque, — j'entends pour l'administation de son diocèse — et comme particulier. Ses vertus n'ont jamais été mises en doute, et sa sévérité janséniste avait bien des éclaircies. On le verra plus loin, par le généreux pardon qu'il accorda aux habitants de Quernes, à la suite de sa lapidation. On le voit encore dans une lettre du

docteur Petit-Pied; — un janséniste aussi, et des plus en vue — qui écrivait de lui, le 22 mai 1718 : « J'ai vu Mgr de Boulogne : il est très-enjoué, il « a un air simple, naturel, plein d'esprit et de « politesse, mais sans nulle gêne. De la meilleure « grâce du monde, il m'a permis de badiner par « lettres, et il daigne assidûment me répondre « d'une manière enjouée (1). »

Il aimait les pauvres, et à sa mort il les institua ses légataires universels, voulant que, pour toute pompe funèbre, il y en eût douze qui portassent des torches autour de son corps, ce qui fut religieusement exécuté.

Il mourut à Boulogne, le 12 avril 1724, et fut inhumé le lendemain 13, Jeudi-Saint, après la messe du jour, célébrée, le corps présent, avec ornements blancs et *Gloria in excelsis*, et il fut inhumé au bas de la nef, sous la tribune des orgues. Son tombeau n'a pas été retrouvé dans les fouilles qui ont été faites pour l'établissement de la Crypte, en 1850 ; mais on a encore son épitaphe, sur une table de marbre blanc qui est au Musée, avec cette inscription touchante : *Pauperes Patri posuêre.*

(1) Lettre mste conservée dans les archives des Jansénistes d'Utrecht (*Communication bienveillante de S. Em. le cardinal Pitra*).

J'ai entendu raconter aux anciens que, longtemps après sa mort, des mains mystérieuses, qui déjouaient toute surveillance, répandaient chaque matin, avant l'ouverture de l'église, une jonchée de fleurs sur la tombe du vieil évêque : pieux hommage de reconnaissance, inspiré sans doute par le souvenir de ses bienfaits (1) !

(1) Outre son portrait peint à l'huile, qui fait partie de la série des douze évêques de Boulogne, autrefois chez Mgr Haffreingue, aujourd'hui dans la sacristie de la Cathédrale, on a de lui plusieurs portraits gravés. J'en ai, pour ma part, recueilli cinq, dont le plus beau est celui qui est dû au burin de Jacques Tardieu, sans nom d'éditeur, et qui mesure 43 cent. de hauteur sur 33 cent. et demi de largeur, sans les marges. Un autre de 24 cent. sur 16 cent. se vendait *A Paris, chez E. Desrochers*, et il y en a une copie retournée, dans un encadrement de dimensions un peu plus grandes, sans nom d'auteur ni d'éditeur. Un quatrième (hauteur 14 cent. 7 mill., largeur 10 cent.), a été publié *à Paris, chez Crépy, rue St.-Jaque au Lion d'Argent* : c'est celui qui, peut-être, ressemble le plus au portrait peint. Enfin, un cinquième, dans les mêmes dimensions, publié *à Paris, chés Daumont, rue St-Martin*, est accompagné de ce quatrain, composé à la louange du prélat par les gens de son parti :

D'un Prélat accompli tu vois ici l'Image,
Il Connoit, il Enseigne, et Pratique la Loi
A Boulogne, à Paris, dans la Paix, dans l'Orage,
Partout il s'est montré défenseur de la Foi.

LA

DIVISION DU CHAPITRE DE BOULOGNE

A L'OCCASION DE LA BULLE UNIGENITUS

POËME HÉROIQUE.

CHANT I.

Muse, retracez-nous la fameuse querelle
Qu'excita, dans Boulogne, une tête rebelle
Aux sages jugements d'un Pontife romain
Qui tint vingt ans et plus les clefs du ciel en main (1).
Dans l'enclos vertueux de quelques anciens moines (2)
Dont jouit un évêque et deux fois dix chanoines,
Sans compter un doyen, de ses jambes perclus

(1) Le pape Clément XI, qui régna du 30 novembre 1700 au 19 mars 1721.

(2) L'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, dont l'église, fondée aux premiers siècles de la monarchie mérovingienne, dans l'enclos et sur les débris d'un temple romain, fut desservie d'abord par des chanoines séculiers qui s'affilièrent à la congrégation d'Arrouaise vers l'an 1130. L'abbé, qui portait crosse et mître, était curé primitif de toute la ville. Après la ruine de Thérouanne et l'érection de Boulogne en évêché, l'abbaye fut supprimée et ses membres furent incorporés au chapitre canonial, qui comptait vingt et un prébendes, savoir, seize de Thérouanne, quatre de nouvelle création, et la

Et qui n'est propre à rien qu'à compter ses écus (1),
Avant que de Quesnel on eut sceu la doctrine
Chacun voyoit régner une union divine ;
Mais, sitôt que parut la bulle de Clément (2),
Langle sçut mettre fin à cet accord charmant.
Il eut de son côté, Girard, le pince-maille,
Et Mallet qu'il croyoit bon cheval de bataille,
Abot au grand chapeau, Dagbert le rigoureux,
Godde et le beau Dieuset, Libert le doucereux,
Champion le friand, Desquinghen l'Héraclite,
L'Esculape Blondet, Semeur le Démocrite,
Bachelier l'engageant, Baudretun le poly,
Desfourneaux le fluet, et Captot le joly,
Gribeauval, Duresnel et Derixons le sage,
Et Divoy, qui des yeux vient de perdre l'usage (3).

préceptoriale, réunie à l'Oratoire, pour le collége de la ville. Outre l'église et l'abbaye proprement dite, transformée en palais épiscopal, les chanoines jouissaient encore de plusieurs maisons, aux environs de l'enclos auquel jusqu'aujourd'hui la tradition populaire a conservé le nom de l'*Abbie*, malgré la dénomination officielle qui lui est donnée d'*Enclos de l'Evêché*.

(1) Girard, que ces vers désignent, n'était pas encore doyen à cette époque.

(2) La bulle *Unigenitus* est du 8 septembre 1714.

(3) Cette énumération est absolument inexacte. Elle comprend d'ailleurs dix-neuf noms qui, joints aux trois restants, feraient un compte de vingt-deux chanoines, tandis qu'il n'y en avait que vingt. La vérité est qu'il faut en déduire, pour le 12 avril 1717, jour où l'appel fut discuté et signé : — 1° Champion, Pierre, supérieur de l'oratoire, qui, bien que possédant de droit la prébende préceptoriale, avec séance au chœur après le dernier chanoine prêtre, n'était pourtant point

Le bon prélat, tout fier de ses faits éclatants
Se croyoit presque sûr des trois autres restants :
« Ce ne sont, disoit-il, que de franches bourriques,
« Que brideront bientôt mes discours énergiques. »
Le premier se nommoit Flahaut, piqueur en chef,
Le second Aubriot, l'autre Renaud le bref.
Il les presse, il les prie, enfin il les menace
De leur faire sentir le poids de sa disgrace ;
Mais c'est en vain qu'il parle : il fait autant d'effet,
Qu'en feroit dans un mur un canon sans boulet.
Tels qu'aux siècles passés on vit de saints athlètes,
Des loix du Tout-Puissant fidèles interprêtes,
Pour sauver les brebis de la gueule des loups,
Affronter des tirans, la rage et le courroux,
Tels on voit aujourd'huy les appuis de la bulle :
Quoique moins forts en nombre, aucun d'eux ne reculle
Mais tous à qui le mieux aiguisant leurs esprits,
Par des écrits sçavans se disputent le prix,
Et bravant du prélat et la crosse et la mître,
Aux autres ils déclarent la guerre en plein Chapitre.
De Langle, cependant, rumine jour et nuit,

capitulant et ne pouvait assister aux délibérations de la Compagnie ; — 2° les chanoines des Fourneaux, Dieuset et Libert, qui n'étaient point encore en possession de leur prébende ; — 3° du Resnel, qui ne fut chanoine qu'en 1720 ; — 4° enfin, de Ricqson, chanoine trésorier, qui n'avait point alors voix délibérative, et qui ne fut prébendé qu'en 1723. L'auteur n'a mentionné ni Jean-Baptiste de Rocquigny de Palcheux, à qui succéda Libert, ni Balthazar Hertault, qui fut remplacé par de Ricqson ; et il fait assister à la même séance Joachin Regnault et du Resnel, sans s'apercevoir que ce fut la mort du premier qui amena le second dans le chapitre.

Pour augmenter sa secte et lui donner crédit;
Et flatté de l'espoir de pouvoir à son aise
Concilier les cœurs de tout son diocèse,
Il vole vers Paris ; et joint aux trois prélats,
Qui dans leurs évêchés ont fait tant de fracas,
Sans respect pour le Prince et pour le Ministère,
Jusques dans son palais font insulte au Saint-Père ;
Et par un beau matin l'Appel interjetté,
Par un notaire habile est à Rome apporté.
Bouffi de ce succès, par une longue épître,
Il ordonne à Dagbert d'assembler le Chapitre.
On l'assemble ; et d'abord les fauteurs de Quesnel
Proposent de signer sur le champ à l'Appel.
Là, gravement assis, Mâllet, l'homme à tout faire,
Après avoir fait signe aux autres de se taire,
Commence le procès de l'*Unigenitus*,
Et tâche de prouver par des termes confus
Qu'en matière de foi le Pape est inhabile,
Quand il ose juger sans la voix du Concile.
Mais le sage Aubriot et ses deux compagnons,
Sappant ses argumens et ses fausses raisons,
Par des faits avérés rendent clair et sensible
Le pouvoir de l'Eglise et de son chef visible ;
Et bien loin d'adhérer à la rebellion,
Acceptent de nouveau la Constitution (1).

(1) Toute cette discussion capitulaire est, d'ailleurs, de pure imagination. Lorsque le chapitre fut saisi de la proposition faite par Pierre de Langle, relativement à la question d'interjeter appel, Aubriot protesta d'avance contre l'indiction d'une assemblée générale, disant « qu'il ne convenoit pas que la compagnie délibérât sur une matière de cette conséquence, » et déclara qu'il s'abstiendrait d'y assister. C'est là tout ce que le registre aux conclusions capitulaires nous révèle au sujet de l'attitude des opposants.

Dagbert, les menaçant de son regard farouche,
Fait assez voir combien cette action le touche ;
Et ne pouvant contraindre et calmer son courroux,
Fuiez... je ne veux plus de commerce avec vous ;
Vous êtes tous, dit-il, des traîtres, des faux frères,
De dangereux serpens, de maudites vipères,
Que l'on devroit priver du titre de chrétiens ;
Vous n'êtes, en un mot, que de lâches payens,
Qui ne rougissez pas d'adorer la pantouffle
D'un homme que la mort abattra d'un seul souffle,
Et qui n'a rien de plus que les autres prélats,
Qu'un nom de Sainteté, mais qui ne lui sied pas (1).
Flahaut, tout écumant d'un si sanglant reproche,
N'a garde de tenir sa langue dans sa poche,
Mais ouvrant une bouche aussi large qu'un four
De mots durs et piquants l'assaillit à son tour.
Alors, aux deux partis le feu monte à la tête,
L'un est un jeune fat, l'autre une vieille bête,
Mallet est appelé mâchoire de baudet,
Renaud, trotte-menu, Desfourneaux, marmouset.

(1) L'auteur prête ici aux appelants des sentiments qui étaient peut-être dans leur cœur, mais qu'ils se seraient bien gardés d'exprimer de la sorte. L'acte d'appel, rédigé par le chapitre le 12 avril 1717, renferme de la part des signataires, « la protestation de ne se départir jamais du profond respect, « obéissance et attachement inviolable qu'ils doivent au « Saint-Siége, le centre de l'unité, et à Notre Saint-Père le « Pape Clément XI, qu'ils regarderont toujours comme le « chef de l'Eglise et le vicaire de Jésus-Christ. » Onze chanoines seulement ont signé cette pièce, ce sont : Dacquebert, Mallet, Abot, Girard, Duvoy, Morel, Blondet, Semeur, Godde, de Baudretun et Griboval. Des autres, il n'en est pas question.

Ce n'est, pour trancher court, qu'injure, qu'invective,
Lorsque les triumvirs, d'une main prompte et vive,
Saisissant des recueils et des titres anciens,
Veulent fondre sur ceux qui les nommoient payens.
Mais, l'*Angelus* sonnant, l'odeur de la marmite,
A la table entraîna la cabale interdite,
Qui laisse le champ libre aux vaillants défenseurs,
Du pouvoir de saint Pierre et de ses successeurs.

CHANT II.

On ignoroit encor la guerre déclarée,
Et la sainte cohorte en deux corps séparée,
Quand on vit tout-à-coup de dessus les remparts
De la division flotter les étendarts ;
Et Dagbert, commandant l'armée épiscopale,
Pour ôter tout secours à la triumvirale,
Désarme sans pitié Cordeliers, Capucins,
Minimes, Récollets, enfin tous Franciscains (1) ;
Et de peur de risquer son triomphe et sa gloire
Loge sous le canon du fort de l'Oratoire,
Dont le noir gouverneur au conseil présidoit
Et que comme un Nestor partout on regardoit (2).
Le chapelain Morett', papiste jusqu'à l'âme (3)

(1) On leur interdit le pouvoir de confesser. La chose fit du bruit, jusque dans la *Gazette de Hollande*, et le chapitre ne craignit point de faire des représentations au prélat sur la rareté des confesseurs dans la ville et le diocèse.

(2) L'auteur veut sans doute par là désigner le P. Champion, dont il a été parlé plus haut. Les oratoriens ont donné en plein dans le jansénisme.

(3) Morette, François, de Boulogne, basse-ville, vicaire de

Et du triumvirat nommé porte-oriflamme,
Ranimoit, malgré tout, l'ordre de saint François,
Secondé qu'il étoit d'un noble villageois,
Prodige de vertu, vrai monstre de science,
Pour qui j'eusse épuisé toute mon éloquence
Si depuis, par de Langle et Monnier suborné,
Il n'eût honteusement la cazaque tourné (1).
« Qu'est-ce donc, dit Dagbert, vengeons-nous, le temps presse,
« Conquettons en retour la prude orféveresse (2),

la cathédrale, chapelain de Saint-André, puis de Saint-Nicolas (18 décembre 1705) devint titulaire du cantuaire du Dossal le 24 mai 1730, et mourut peu après. On lui a attribué la rédaction du *Petit-Pouillé*, ou Etat des bénéfices du diocèse, dont on trouve çà et là des copies manuscrites, plus ou moins différentes les unes des autres.

(1) Le mss. du poëme dit qu'il s'agit ici de M. de Grand-Corroy. L'homme qui portait ce titre était Charles de Caboche, écuyer, seigneur de Grand-Corroy et de Velinghen, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Lannoy, mort à l'âge de cinquante-cinq ans, dans la paroisse de la haute-ville, le 24 août 1741. – Cet hommage, ou cette boutade, à l'adresse d'un frère d'armes, n'est-ce pas un indice de la paternité de l'œuvre, en faveur de M. de Tresvillon ?

(2) Il y avait alors deux Savery, pouvant réclamer le titre d'orféveresse. C'était, d'abord, Catherine Vaillant, veuve de Simon Savery, avec qui elle s'était mariée en 1678, et qui avait atteint la soixantaine à l'époque où se passent les événements célébrés par le poëte ; puis Marie-Barbe de la Roche, épouse de François Savery, morte à cinquante ans, le 21 décembre 1742. On peut croire, sans l'affirmer, qu'il s'agit de la première, à moins qu'en prenant à la lettre la dénomination de *fille* et de *demoiselle* qui lui est donnée dans le poëme et dans les registres d'impositions, il ne faille en chercher une troisième dont l'état-civil échappe à mes recherches.

« Fille instruite aussi bien dans la religion,
« Que dans l'art de jouer du manichordion,
« Qui, par son bel esprit, en tours heureux fertile,
« Sçaura nous attirer des sectateurs par mille ;
« Et ne négligeons pas l'aimable Guignopré (1),
« Dont la vertu reluit comme l'émail d'un pré.
« Si nous pouvions aussi, par des pratiques fines,
« Mettre dans nos filets les dames Urselines,
« Ce seroit un grand coup ; mais je n'ose y songer :
« Leur petit directeur sçait trop les ménager.
« Il seroit plus aisé, par des Championades,
« De trouver quelque accès chez les Annonciades. »
Il se tait à ces mots ; et ceux de son party,
A ranger ces nonains s'offrent tous à l'envy.
On choisit à l'instant un homme d'importance,
Fait exprès pour régir une béguine engeance (2),
Et le couvent, séduit dans son sein rouge et bleu,
De la contagion ressent bientôt le feu (3).

(1) Jeanne-Elizabeth Meignot, demoiselle de Dignopré, belle-sœur de Charles-François Dauphin d'Halinghen. (V. *Rech. généal.* de M. E. de Rosny, t. I, p. 480, et II, 974, *verbo* Meignot.)

(2) Le directeur que l'évêque Henriau renvoya de chez les Annonciades, en 1725, était le P. Hardy, probablement de l'Oratoire. Peut-être est-ce lui que vise ici le poëte.

(3) Les Annonciades furent, en effet, tellement séduites que l'évêque Henriau dut recourir à la force, briser la clôture et employer la justice pour expulser du couvent la mère Marie des Forges, dite des Anges, qui, avec deux de ses compagnes, entretenait parmi ses consœurs le feu de la révolte. Il faut lire, à ce sujet, le récit de Scotté de Velinghen, les *Nouvelles ecclésiastiques*, et surtout une *Relation de la captivité* que la pauvrette eut à subir en exil. C'est une brochure in-12 de vingt-deux pages qui se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

De Langle, qui mettoit libelle sur libelle,
Et craignoit que Monnier n'en perdit la cervelle,
Pour soulager les soins de ce pieux conseiller,
Avoit fait de Paris venir exprès Gaultier (1);
Et, si la mort ne l'eût tranché de sa faucille,
Par la suite il eût fait venir aussi Garguille (2).
Le Monnier et Gaultier, qui n'étoient qu'un en deux,
Par leurs minois béats, affables, gracieux,
Par leurs propos soumis, leurs traits de politesse,
Avoient gagné les cœurs de toute la noblesse (3);
Et leur refus constant d'un bon canonicat (4)
Avoit au même point chaussé le Tiers-Etat.

(1) Voir sur Gaultier, J.-B., une brève notice, dans le *Dictionnaire biographique* de Lavocat, dans Feller et ailleurs. Pierre de Langle le fit promoteur de son officialité le 14 septembre 1717, puis son vicaire-général le 7 novembre 1720.

(2) Allusion à *La farce de la querelle de Gaultier-Garguille et de Perrine sa femme, avec la sentence de séparation entre eux rendue;* (A Vaugirard, par A. E. J. O. V., à l'enseigne des Trois Raves, s. d.)

(3) Scotté, qui en parle avec mépris, signale principalement « une douzaine de casaniers, portant espéez enrouillées à leurs « costéez, qui n'ont non plus de religion que des attéez, man- « geants de la viande pendant le carême et les vendredis et « les samedis comme des chiens, » et qui malgré cela faisaient étalage de jansénisme.

(4) On peut voir, dans l'appendice, que Monnier ne refusa pas d'accepter un canonicat : il est vrai qu'il ne le garda pas longtemps. Quant à Gaultier, il tenta aussi d'en avoir un, sur la résignation de Monnier, le 2 septembre 1717 ; mais il ne put parvenir à se faire admettre dans le chapitre, faute de vouloir signer le formulaire d'Alexandre VII.

A leurs projets enfin tout sembloit favorable,
Lorsque le bon prélat, toujours infatigable,
Et malgré son grand âge et son infirmité,
Du désir de tout vaincre en son cœur agité,
Résolut un voyage en tout son diocèse ;
Et ne pouvant souffrir ni carrosse, ni chaise,
Se mit dans sa litière, entre deux forts mulets,
Suivi de Gribeauval et de quelques valets (1).
Tel que l'on vit jadis l'intrépide Alexandre,
Lorsque, dans les bouillons d'une jeunesse tendre,
Roulant en son esprit mille desseins divers,
Il partit pour dompter tout ce vaste univers,
Tel on vit le prélat quittant la cathédrale,
Sinon qu'il lui manquoit le fameux Bucéphale.
Il va de bourg en bourg, de hameaux en hameaux,
Il débite partout ses préceptes nouveaux ;
Il arrive, en un mot, au village de Querne (2) ;

(1) Le fr. Léonard de Sienne, cité ci-dessus, rapporte qu'au commencement de son épiscopat, dans ses courses à Paris, Pierre de Langle avait ordinairement trois laquais, « un qui lui porte la queue et deux autres qui le suivent. »

(2) Quernes, aujourd'hui annexe de Witternesse, dans le canton de Norrent-Fontes, était alors une cure du district d'Auchy-au-Bois. L'attentat dont Pierre de Langle y fut victime eut un grand retentissement et fut très-exploité dans le parti. Il m'a paru intéressant d'en publier le *procès-verbal* en appendice, d'après l'imprimé qu'en fit faire l'évêque lui-même. On peut encore consulter une *Lettre pastorale* que Pierre de Langle adressa aux habitants de cette paroisse, le 10 septembre 1720, en 8 pp. in-4°, dont il y eut une seconde édition en 4 pp. in-f°, et qui fut critiquée par Languet de Gergy, évêque de Soissons. Voir le catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Boulogne (1er suppl., T. I., n° 309, art. 2, 3, 4, p. 73).

Mais, bien loin qu'à ses pieds le peuple se prosterne,
Tous les enfans émus le traitent de magot,
D'infâme janséniste et de vieux huguenot.
Les femmes, à ces cris, pires que des mégères,
A pas précipités sortent de leurs chaumières,
Les unes dans les mains tenant de gros cailloux,
Les autres des bâtons, ferrés par les deux bouts;
Elles bloquent l'église, et dans le cimetière,
Les yeux étincelants, attaquent la litière.
En vain il les bénit d'un air modeste et doux,
Il eut été sans doute accablé par les coups,
Si, sa valeur cédant à sa haute prudence,
Il n'eût gagné le large en toute diligence.
Il s'agenouille alors, en louant le Seigneur
De l'avoir préservé de ce sexe en fureur,
Qui vouloit, disoit-on, pour venger le Saint-Père,
Repaître les corbeaux du corps d'un téméraire
Qui, de Pierrot premier, par son sçavoir profond,
Prétendoit être un jour nommé Pierre second;
Mais d'un épais pavé, lancé d'une main sûre,
Gribeauval dans les reins reçut une blessure,
Et de l'horreur du choc les valets palpitants,
Qui de çà, qui de là, couroient à travers champs.
   Dans la ville aussitôt la nouvelle en arrive;
Et l'on entend partout la cabale plaintive
Accuser hautement les partisans Romains,
D'avoir aux villageois mis les armes en mains.
Flahault, comme un lion hérissant la crinière,
Vouloit faire l'essai de sa vertu guerrière;
Mais le sage Aubriot, Fabius tonsuré,
Dans ses retranchements resta toujours serré,
Et crut devoir attendre une saison plus belle,
Pour tenir la campagne et vider la querelle.

Cependant, il survient des ordres souverains,
Pour mettre à la raison les paysans mutins,
Et l'on ne parloit plus que de feux, de potence (1);
Mais le benin prélat, écoutant sa clémence,
Et leur faisant à tous un généreux pardon,
Se mit plus que jamais en réputation (2);
Et quoiqu'à quelques-uns sa douceur fût suspecte,
Cela n'empêcha pas qu'il ne grossit sa secte,
Tandis que les Romains, accablés de douleur,
Voyoient journellement diminuer la leur.

(1) On lit dans l'*Histoire du Livre des Réflexions morales sur le nouveau Testament et de la Constitution Unigenitus, servant de préface aux Hexaples,* (5 vol. in-4°, Amsterdam, chez *Nic.* Potgieter, 1726, 2e édition,) que le duc d'Orléans, informé du désordre, envoya dans la paroisse de Quernes une compagnie de grenadiers pour les mettre à la raison (T. II, p. 488), avec ordre de vivre à discrétion chez les habitants.

(2) Pour se délivrer d'une garnison aussi incommode et aussi ruineuse, les habitants de Quernes députèrent au prélat quelques-uns des leurs, chargés de lui faire amende *honorable.* L'évêque les reçut le 14 novembre, en compagnie du chanoine Dacquebert et du P. Champion. « Ils lui témoignèrent *être* « véritablement fâchez et contrits de l'outrage fait à sa per- « sonne et de tous les excès commis contre le sieur Dubois, « leur curé; ils lui avouèrent que l'esprit de révolte dans « lequel ils vivoient... ne leur venoit que des mauvaises « impressions qu'ils avoient reçues des Jésuites et des Capucins « d'Aire, aussi bien que des frères quêteurs qui venoient dans « leur paroisse. » Pierre de Langle accepta leurs excuses, s'engagea à faire des démarches auprès du Roi pour obtenir l'éloignement des grenadiers, et fit rédiger du tout un *Procès-verbal,* dont un exemplaire est à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, sous la cote D. 1580, 26. Voir aussi l'*Hist. du Liv. des Réflex. mor.* (vol. cité, p. 489) : « Peu de temps après, M. le « Régent fit retirer la compagnie de grenadiers qui étoit à « Quernes, et la paix fut rétablie dans cette paroisse. »

Chant III.

On garda quelque temps un louable silence ;
Et nageant dans la joie et l'heureuse abondance,
Les appelans campoient à l'ombre d'un buffet
Et buvoient à gogo vin blanc, rouge et clairet.
L'ardente Savery, sibylle enchanteresse,
Qui ne pouvoit souffrir une telle mollesse,
Pour donner au prélat des preuves de sa foy
Ne tenoit presque plus le marteau saint Eloy,
Et sans cesse courant de voisine en voisine,
Débitoit avec art sa mauvaise doctrine.
Elle fit tant enfin par ses airs attirants
Qu'elle eut en ses filets un cent de bonnets blancs,
Et s'étant avec soin attachée aux mieux faittes
Prit autant de chapeaux à l'appui des cornettes.
On n'entendit pour lors que des *Vive Quesnel*
Et les sansonnets même articuloient *Appel.*
De la mort de Renaud, qui, dans un corps grotesque,
Logeoit, comme l'on sçait, une âme romanesque,
Aubriot et Flahault, par le regret minez,
Apprenant cet exploit tombèrent sur le nez.
Les autres, au contraire, enflés par la victoire
De cette Débora qui les combloit de gloire,
Faisoient à leurs rivaux tous les jours quelque affront
Et l'on voyoit l'orgueil imprimé sur leur front.
A quelques jours de là, Savery triomphante,
Dans ses plus beaux atours au palais se présente.
Le prélat tout joyeux lui fait tendre un fauteuil,
Le flatte de la main, de la langue et de l'œuil,
Et, dans le tendre accès du zèle qui l'emporte :

« Je crois, dit-il, en vous voir cette femme forte,
« Qui, loin qu'Antiochus la fit trembler d'effroy,
« Animoit ses enfants à mourir pour la foy ;
« Et tandis qu'ils souffroient : Courage, crioit-elle,
« Peut-on trop acheter une gloire éternelle !
« Suivez toujours, ma fille, un exemple si beau,
« Creusez par la constance un illustre tombeau,
« Et redoublez surtout votre angélique audace
« Contre les ennemis de la grâce efficace
« Qui voudroient aux Chrétiens porter le coup mortel,
« En décréditant Paul, Augustin et Quesnel. »
L'orfèveresse alors à genouils se prosterne,
Et de ses doigts plus secs que corne de lanterne,
Le prélat, lui donnant sa bénédiction,
Lui promit une place en la sainte Sion.
Morette, le seul Morette, aussi vaillant qu'Horace,
Sauva, sans être borgne, et le pont et la place.
Quoique par la vieillesse il fût presque accablé,
Il couroit chaque nuit, comme un dragon aîlé,
Et dès qu'il rencontroit femme, fille ou fillette,
Qui revenoit le soir du bosquet d'amourette,
Il les admonestoit d'un ton tendre et benin :
« Ayez, leur disoit-il, ayez l'esprit romain,
« Et n'écoutez jamais la voix de l'anti-pape,
« Que l'on croit plus dévôt qu'un abbé de la Trappe,
« Mais qui cache en son cœur un plus cruel venin,
« Que le rataffia que l'on boit chez Marmin (1) ».

(1) Le trait, il faut l'avouer, est sanglant. Aussi, malgré le ton héroï-comique du poëme, la famille Marmin en garda-t-elle rancune à l'auteur. Notre collègue, M. Charles Marmin, a donné lecture de quelques pages que M. Alexandre Marmin, son père, n'a pas dédaigné d'écrire, à cent ans d'intervalle,

S'il trouvoit, au contraire, un homme en sa visite,
Il lui portoit au nez sa lanterne bénite
Et lui disoit : « L'ami, je suis prêtre connu
« Et partout, qui plus est, pour papiste tenu.
« Suis la même doctrine, et, si tu veux me croire,
« Garde-toi d'envoyer tes fils à l'Oratoire.
« Quoiqu'un chacun d'entr'eux paroisse un Jean le doux
« Il faut s'en meffier encor plus que des loups.
« Ils savent ce que c'est que de ferrer la mule
« Et leur inspireroient de l'horreur pour la Bulle. »
Tous les jours, à la messe, il marchoit à grands pas
Et crioit comme un sourd, en disant : « Parlez bas,
« Priez, frères, priez, pour Innocent treizième,
« Et demandez à Dieu que sa bonté suprême
« Retire de l'erreur tant de peuples divers
« Que le traître Quesnel a voués aux enfers. »
Enfin, il n'épargnoit ny ses soins ny sa peine,
Pour flétrir les lauriers de la fière syrène
Qui, prêtant au prélat son chant mélodieux,
Dans le gouffre entraînoit un tas de malheureux.
De Langle, cependant, qui durant le carême
Ne vivoit que de pois, de fêves et de crême,
Sentant son foible corps de vieillesse cassé,
Par un mortel frisson plus qu'à demi glacé,
Se confesse à l'instant au chef des Lazaristes,
Directeur éclairé de ses Séminaristes (1).

pour exhaler sa mauvaise humeur contre M. de Tresvillon et contre « les jésuites », qui, suivant lui, sont les auteurs responsables de cette boutade. L'historien ne peut s'arrêter à ces misères.

(1) Je ne saurais dire avec précision quel est l'homme que M. de Tresvillon a voulu ici désigner. Le séminaire de Bou-

Il signe un testament, et par des legs pieux
Aux pauvres qu'il aimoit fait ses derniers adieux ;
Et peu de temps après reçoit le Viatique,
Apporté par Mallet, qui, d'un ton pathétique,
Sous le nom du Chapitre, à son discours présent,
Tenant l'hostie en main, jure au prélat mourant,
Que tant qu'un peu de sang coulera dans ses veines
Il suivra sa morale et ses maximes saines,
Et que quand il verroit un bûcher préparé,
Il se déclareroit Quesnelliste juré (1).

Enfin de Langle meurt, et l'on voit nos chanoines,
Comme de vieux mulets sevrés de leurs avoines,
Frapper des pieds, pester et pousser de grands cris,

logne était sous la direction des PP. Lazaristes. En 1731, le supérieur du séminaire était Pierre Collet, auteur d'un cours de théologie et d'un grand nombre d'ouvrages estimés. Etait-il déjà à Boulogne en 1724, aucun document ne me permet de l'affirmer.

(1) Il existe, en une brochure in-4°, une *Relation* imprimée *de ce qui s'est passé durant la maladie et à la mort de Pierre de Langle*, œuvre attribuée à J.-B. Gaultier, son ex-grand-vicaire, où on lit quelque chose de semblable à ce que dit ici M. de Tresvillon. Avant de mourir, Pierre de Langle aurait renouvelé son appel et protesté de nouveau de sa répulsion pour la Bulle. Le chapitre a nié formellement le fait, dans une délibération toute spontanée, du 12 mai 1724. « Mrs, pour « rendre témoignage à la vérité, ont dit et déclaré que Mr « l'archidiacre Mallet, dans le discours qu'il a fait à mondit « seigneur l'Evêque, avant de luy administrer les sacremens « d'extrême onction et de viatique, n'a pas dit un seul mot « de la constitution *Unigenitus*, ny fait aucune mention du « renouvellement d'appel de cette bulle, comme le suppose « faussement l'autheur de ladite relation. » (Reg. G. 73, f° 85.)

Qu'on auroit de Chaillot entendus dans Paris.
Aubriot, au contraire, et Flahault, son confrère,
Sortent le front levé de leurs sombres tanières
Et courent rendre grâce au vrai Dieu d'Aaron,
De les avoir tirés des mains de Pharaon.

Chant IV.

A peine eut-on fini les tristes funérailles,
D'un pasteur si chéri de ses tendres ouailles,
Qu'on apprit qu'Henriot, au Saint-Siége attaché,
Avoit été du Roy nommé pour l'Évêché (1).
Jamais les marsouins, présageant la tempête,
Ne s'agitèrent tant et la queue et la tête,
Que tous les Appelans, de ce choix étonnés,
Agitent leurs esprits et leurs sens consternés.
La Savery brodoit..... Une vieille servante,
De quelques-uns d'entr'eux bigote gouvernante,
Vient lui dire en tremblant : « Tout est perdu, grand Dieu
« Un abbé Clémentin vient évêque en ce lieu ! »
La brodeuse entendant cette horrible nouvelle
Jette deux grands soupirs, roule les yeux, chancelle

(1) Jean-Marie Henriau, docteur en théologie, né à Paris, fils d'un procureur, depuis conseiller au Parlement, habitant son hôtel dans la rue du Marais, paroisse Saint-Sulpice, avait soixante-deux ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Boulogne, le 6 mai 1724. Il avait été successivement chanoine et grand-vicaire de Lisieux, prieur commendataire de Beaurain (1704-1710), prieur des prieurés de Saint-Nicolas de Maupas, dans le diocèse de Lisieux, et de Sainte-Opportune de Moussy-le-Neuf, diocèse de Paris, chapelain de N.-D. d'Ezanville audit diocèse, etc. Il était connu par son attachement aux doctrines du Saint-Siége.

Et tombe de son haut sans force et sans couleur ;
Mais à la pâmoison succède la fureur :
On la crut possédée au moins par quatre diables ;
Ses cris vifs et perçants étoient plus effroyables
Que ceux que poussera, dans une affreuse nuit,
Une jeune nonnain, grosse de l'Antéchrist ;
Et sans une saignée ample, large et profonde,
Elle auroit fait du coup banqueroute à ce monde.
Je vous laisse à penser les soins que l'on en prit
Pendant le peu de temps qu'elle garda le lit :
Pour remettre au plus tôt cette sainte malade,
L'un envoie un bouillon et l'autre une panade.
Noix confîtes de Rouen, conserves de Provins,
Cotignac d'Alençon, pains-d'épice de Reims,
Enfin ce qu'on trouva de meilleur chez Hachette,
Fut chez elle apporté par une main discrette.
Mais n'est-ce pas Morett' que je vois, tout crasseux,
Sortir du noir réduit d'un cordonnier en vieux,
Et qui court au marché, marquer d'une voix rauque
De son bonheur futur la mémorable époque ?
« Ecoutez-moi, dit-il, tous nos maux vont cesser (1) :

(1) Cette intervention de Morette, à tous coups, dans le poëme, est un trait de caractère, pris sur le vif. On lit dans les délibérations capitulaires : — « 15 janvier 1723, sur la réquisition de monsieur le sindic, monsieur Morette, sacristain de la chapelle, a été mandé au présent chapitre, et a été fortement repris de son peu de retenu à parler sur les matières du temps, et de son imprudence dans les termes dont il se sert en différentes rencontres, et luy a été déclaré qu'à chaque fois qu'il reviendra à la compagnie qu'il se sera encore échapé en pareils discours, il sera privé d'un mois de ses gages pour les pauvres. »

« Les jansénistes sont tous prêts à trépasser.
« Nous aurons pour évêque un nouveau Chrisostome,
« L'amour de la nation et de la Cour de Rome.
« Sans nulle exception, nos chanoines trop gras
« Maigriront en exil, ou mettront armes bas.
« On ne souffrira plus les enfants de Bérulle
« Vendant du Mithridate et dorant la pilulle;
« Et si la Savery, perruche du démon,
« Corde au cou, fourche aux pieds, sans coeffe et sans chignon,
« Balance à faire amende honorable au Saint-Père,
« Je la conduis moi-même à la Salpétrière. »
Henriau vient enfin ; et par humilité
Fuiant tous les honneurs dus à sa dignité,
Arrive à son palais dans la nuit la plus grise,
Et dès le lendemain s'achemine à l'Eglise,
Où, devant tout le peuple, qui étoit assemblé,
Il est pompeusement dans le chœur installé (1).
Mais l'empressé Mallet, chargé de la harangue,
Infidèle au défunt, le trahit par la langue.
L'évêque se retire, et quelques jours après,
D'un somptueux régal ordonne les apprêts (2).
Cependant, il reçoit les visites d'usage
Et montre à tous venans bon œuil et bon visage.
Dès la veille au festin le chapitre invité
S'y rend le corps à jeûn et bien lavementé.
Girard, tout cathereux, tout livide et tout jaune,

(1) Voir le récit consigné dans le Reg. capit. G. 73, à la date du 28 novembre 1724.

(2) Ce n'est pas « quelques jours après, » mais le lendemain même, 29 novembre, qu'il fait inviter le chapitre à dîner chez lui pour le 30.

Fait porter ses boyaux, tout au moins longs d'une aune,
Droit à la table ronde où le nouveau prélat
Tâchoit de recevoir son monde avec éclat.
On s'assied : Henriau, d'un air plein d'allégresse (1),
A bien manger et boire à chaque instant les presse,
Et par son vin romain et son doux hypocras,
Sçait ravir à Quesnel, à la fin du repas,
Dix de ses partisans, gens d'estoc et de taille,
Qu'on n'auroit jamais crû devoir virer médaille (2).
C'est du moins ce que dit Dagbert, plus courroucé
Qu'un vieux singe dans l'eau plusieurs fois repoussé ;
Et s'il les eût tenus, de son bâton de chantre,
Il leur eût fait sortir la liqueur hors du ventre.
Mais, hélas ! c'est en vain que ce même Dagbert,
Griboval, Duresnel, Derixon et Libert,
Divoy, Godde et Blondet, plus fermes que des roches,
Ont osé du prélat soutenir les approches,
Tôt ou tard, croyez-moi, de regrets combattus,

(1) Le 1er décembre, le chapitre arrête que Mgr sera remercié « du beau repas qu'il luy donna le jour d'hier, et de « la manière gracieuse avec laquelle il l'a fait. »

(2) Le 2 décembre, — c'est le jour des coups d'état — Mgr Henriau présenta au chapitre son *Mandement* de prise de possession, ordonnant à tout son clergé et à tous ses diocésains d'accepter la Bulle *Unigenitus*. C'était une brochure in-4° de quarante-six feuillets, dont il y eut plusieurs éditions. (J'en ai une en quatorze pages in-4° imprimée en 1725.) Le chapitre en fut tout interdit. Il en délibéra pendant trois jours, à la fin desquels douze se prononcèrent pour la soumission. C'étaient d'abord Mallet, Abot, Girard, Morel, Semeur, Baudretun, c'est-à-dire six de ceux qui avaient signé l'appel en 1717, puis Aubriot et Flahault, tous deux restés clémentins,

Leurs cœurs se laisseront toucher par ses vertus (1).
C'est un évêque ardent, actif, invariable,
Prévenant, gracieux, complaisant, sociable,
En qui l'on voit briller foi, charité, candeur,
Douceur évangélique, humilité, pudeur,
Science sans orgueil, doctrine sans contraste,
Politesse sans fard, et gravité sans faste.
Il sçait, sans employer ni casse, ni sené,
Ranimer le troupeau le plus abandonné.
Au moindre mouvement de sa houlette sainte,
Ses plus foibles brebis sont sans maux et sans crainte,
Et nous nous flattons tous, par sa tendre ferveur,
De voir la vérité triompher de l'erreur.
Se pourroit-il, grand Dieu, qu'un esprit de révolte
Des biens les plus sacrés retardât la récolte,
Et que l'on voulût prendre, en dépit des remords,
La nuit au lieu du jour, et l'ombre pour le corps !
Mais non, de toutes parts les prêtres du village,
Révoquant leur Appel, viennent lui rendre hommage,

Bachelier, dont on ignore les sentiments antérieurs, et enfin trois *nouveaux* qui n'étaient point encore chanoines le 12 avril 1717, savoir : Des Fourneaux, Dieuset et Petit de Captot. Huit refusèrent et protestèrent de nullité. C'étaient les cinq autres appelants, Dacquebert, Du Voy, Blondet, Godde et Griboval, à qui se joignirent Libert, du Resnel et de Ricqson. Ce dernier donna sa soumission le 16 mai 1727, en marge de l'acte, qui est en outre, signé par deux chanoines prébendés de 1726, Turodin et Grenier, successeurs de Captot et de du Resnel. (Reg. G. 73, fol. 100, verso.)

(1) D'après les renseignements consignés dans la chronique de Scotté, Dacquebert fit sa soumission le 15 octobre 1728, Blondet, Griboval et Libert, le 9 février 1729.

Et dans son diocèse, avant qu'il soit un an,
Je veux qu'on prise moins Quesnel que l'Alcoran (1).

(1) Les vœux de M. de Tresvillon étaient assurément fort légitimes ; mais les choses n'allèrent pas aussi uniment qu'il se plaît à le supposer. Pour arriver à purger son diocèse de la lèpre du jansénisme, Mgr Henriau dut avoir recours au bras séculier. De nombreuses lettres de cachet vinrent prononcer la peine de l'exil contre des chanoines et des curés récalcitrants. Saint-Simon, dans ses mémoires, toujours acerbes et trop souvent injustes à l'égard de ceux qu'il n'aimait pas, dit que M. Henriau, ayant été fait évêque, « ou plutôt loup » de Boulogne, « y vécut et y mourut en loup. » (*Mém.*, édit. Delloy, t. XXII, pp. 150-151.)

Il commença par débarrasser son diocèse des étrangers que Pierre de Langle y avait attirés, tels que Foinard, curé de Calais, qui dut retourner au plus vite à Paris ; puis il destitua plusieurs curés, parmi lesquels je citerai ceux d'Ardres et de Saint-Martin-Boulogne en 1725, de Fiennes en 1727, de Doudeauville en 1728, de Baincthun et de Vieille-Eglise en 1729. D'autres furent exilés dans diverses abbayes et remplacés jusqu'à leur mort par des desservants, comme Friocourt, d'Alincthun, et Lagache, de Merck-s-Liévin. La plupart moururent impénitents. La secte en fit des martyrs ou des confesseurs ; et si l'on est curieux de renseignements à ce sujet, on n'a qu'à consulter les *Nouvelles Ecclésiastiques* jusque bien tard sous l'épiscopat de Mgr de Pressy. Mais, de nos jours, qui s'intéresse aux brebis, voir même aux doctrines du P. Quesnel ?

1er Appendice.

PERSONNEL
DU
CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE
DE 1717 A 1724.

Abot, *François*, docteur en théologie, chanoine pénitencier en 1680, trésorier en 1684, prébendé la même année, vicaire général de Mgr le Tonnelier de Breteuil durant tout son épiscopat, deuxième vicaire général capitulaire le siége vacant en 1698, archidiacre d'Artois le 9 mai 1714, élu doyen le 10 mars 1729, résigne en 1730 et meurt en 1731.

Aubriot, *Antoine*, prêtre du diocèse de Toul en Lorraine, licencié *in utroque*, prébendé le 19 octobre 1702, meurt le ... mai 1731.

Bachelier, *Jean-Louis*, né à la haute-ville, successivement nommé curé de St-Léonard 1693, de Réty 5 août 1695, de Rodelinghem 17 juin 1699, chanoine prébendé le 10 juin 1704, résigne en 1748 et meurt chanoine *vétéran* le 5 février 1752.

Blondet, *Jacques*, originaire du diocèse de Sens, mis en possession d'une prébende le 24 mai 1692, meurt le 12 juin 1742.

Dacquebert, *Paul*, de Calais, licencié en théologie, nommé curé de Peuplingues 15 février 1695, de St-

Nicolas de Boulogne 10 avril 1696, doyen rural 3 avril 1699, chanoine prébendé 5 juin 1703, vicaire général de l'évêque Pierre de Langle 15 juin même année, pénitencier 18 septembre 1704, chantre en dignité 11 octobre 1711, élu doyen du chapitre 18 septembre 1716, dignité dont il se démit l'année suivante, voulant rester simplement grand-chantre, élu deuxième vicaire capitulaire, *sede vacante*, 14 avril 1724, mort le 17 juillet 1730.

De Bernes de Baudretun, *Jacques-Robert*, prêtre du 18 décembre 1703 chapelain de la Trinité dans la cathédrale 10 janvier 1694, curé de Réty 13 décembre 1705, chanoine prébendé le 9 mars 1711, vice-promoteur de l'officialité 30 décembre 1724, mort le 1er août 1751.

De Flahault, *Balthazar*, de Boulogne, chapelain de St-Mathieu, puis titulaire d'un bénéfice de la cathédrale nommé le Petit-Crucifix 12 mars 1687, chanoine prébendé 10 novembre 1691, trésorier en dignité juin 1729, mort le... mars 1730.

De Ricqson, *Guillaume*, de Calais, prêtre de 1703, docteur en théologie, ayant étudié à Paris au séminaire des Bons-Enfants, rue St-Victor, curé de St-Joseph de Boulogne (*pastor vigilantissimus*, disait Pierre de Langle) du 2 juin 1704, démissionnaire en 1725, chapelain de St-Antoine dans la cathédrale 17 décembre 1710, trésorier en dignité avec un canonicat *ad effectum* et le titre de vice-gérent de l'officialité diocésaine 2 février 1722, chanoine prébendé 25 décembre 1723 après la mort d'Hertault, official *sede vacante* 14 avril 1724, élu doyen du chapitre 15 février 1729, meurt sans avoir eu le temps de prendre possession, le 21 du même mois.

Dieuset, *Guillaume,* né à la basse-ville, bachelier en théologie, longtemps secrétaire du chapitre, chapelain de St-Eloi 11 septembre 1709, de St-Pierre-St-Jean 26 mai 1710, chanoine prébendé en 1717, promoteur de l'officialité épiscopale 30 décembre 1724, archidiacre d'Artois 12 janvier 1727, deuxième vicaire capitulaire *sede vacante* 27 janvier 1738, résigne l'archidiaconé en 1744, mort le 26 mai 1746.

Du Resnel de Belley, *Jean-François,* acolythe du diocèse de Rouen, de la Congrégation de l'Oratoire, nommé chanoine prébendé, pour succéder à Isaac-Joachim Regnault 2 juin 1720, résigne et sort du diocèse en 1726.

Du Voy, *François,* de Calais, docteur en théologie, ayant étudié au collége d'Harcourt, à Paris, nommé chanoine théologal 17 août 1705, chanoine prébendé 8 janvier 1711, pénitencier 12 octobre même année, vicaire général de Pierre de Langle 5 août 1712, troisième vicaire capitulaire 14 avril 1724, fonctions qu'il refuse d'accepter, exilé par lettres de cachet dans l'abbaye de Ruisseauville 19 mai 1729, mort en 1742.

Fatus des Fourneaux, *Joseph,* natif de Falaise au diocèse de Séez, prêtre du 12 juin 1710, avait été chapelain de St-Maur d'Audrehem 15 juin 1703, vicaire de la cathédrale, curé d'Echinghen 13 novembre 1711, et il obtenait le 22 juin 1717 la prébende canoniale de son oncle, Claude, mort le 29 janvier précédent. — Il mourut lui-même le 17 avril 1738.

Girard, *Jean,* originaire du diocèse du Mans, bachelier en théologie, licencié en droit civil et canonique, avait été amené à Boulogne comme secrétaire par Mgr Le Tonnelier de Breteuil en 1682 ; nommé d'abord titulaire de la chapelle de Rebreuve 21 octobre

1682, curé de Marck 8 décembre même année, chapelain de St-Matthieu de la cathédrale 12 avril 1687, chanoine prébendé 27 août 1691, promoteur de l'officialité épiscopale, chapelain de Ste-Barbe de Menneville 11 décembre 1694, trésorier en dignité 12 mai 1714, élu doyen du chapitre 3 août 1717, mort le 21 janvier 1729.

Godde, *Charles,* docteur en théologie, demeurant d'abord à Paris, rue de la Harpe, paroisse St-Côme, plus tard à la communauté des prêtres de St-Séverin, chapelain de St-Pierre-St-Paul en l'église collégiale de St-Sépulcre de la même ville, avait été nommé titulaire de la cure d'Ardres 18 juin 1706, mais ne résidait pas. Il fut pourvu de la prébende théologale le 18 janvier 1711, promoteur de l'officialité *sede vacante* 14 avril 1724 ; exilé par lettres de cachet à l'abbaye de St-Michel, dans le Bas-Poitou, puis dans l'abbaye de Jumièges, il obtient de rentrer à Boulogne le 13 août 1729, devient chantre en dignité le 20 février 1733 et meurt le 13 janvier 1736.

Griboval, *Claude,* de Boulogne, haute-ville, docteur *in utroque,* aumônier de l'évêque Pierre de Langle, nommé chapelain de St-Eloi 24 mai 1716, chanoine prébendé par brevet royal de joyeux avénement 24 juillet même année, promoteur de l'officialité épiscopale 31 décembre 1720, exilé par lettres de cachet dont la main levée ne lui fut donnée qu'en 1738, après la mort de Mgr Henriau ; il mourut le 17 septembre 1750.

Hertault, *Balthazar,* de Boulogne, basse-ville, prêtre de 1679, gradué de l'Université, nommé curé de Wierre-Effroy 22 janvier 1681, de Bresmes 12 octobre 1682, d'Echinghen 15 décembre même année,

chapelain du St-Esprit (grand chapelain) dans la cathédrale 29 juillet 1688, chanoine prébendé 20 mars 1711, mort le 25 décembre 1723.

Libert, *Jean-Jacques,* de Boulogne, basse-ville, nommé curé de St-Inglevert 1693, doyen du district de Wissant 19 février 1713, chanoine prébendé 22 juin 1717, mort à 92 ans le 18 février 1757.

Mallet, *Pierre,* bachelier en théologie, chapelain des religieuses hospitalières de Calais, nommé à la cure d'Embry 16 octobre 1699, nomination restée sans effet, chanoine prébendé 29 janvier 1703, archidiacre de Flandres 6 janvier 1710, premier vicaire capitulaire *sede vacante* 14 avril 1724, résigne son archidiaconé en 1729 et meurt le 5 juin 1732.

Monnier, *Claude-François,* prêtre du diocèse de Besançon, docteur en théologie, demeurant au séminaire de St-Magloire, à Paris, chanoine prébendé 13 novembre 1715, vicaire général de Pierre de Langle 26 janvier 1716, résigne son canonicat le 19 mai de la même année, nommé official le 1er septembre 1717, sort du diocèse après la mort de Pierre de Langle.

Morel d'Esquinghem, *Jacques-Antoine,* n'étant encore que clerc tonsuré et suivant les classes au collége de Boulogne prend possession d'une prébende le 10 juin 1671, il la résigne avec pension le 13 décembre 1729.

Petit de Captot, *Louis-Claude,* originaire du diocèse de Rouen, ayant étudié à Paris, au collége de Navarre, renté d'abord de quelques petits bénéfices par son oncle, Pierre de Langle, est nommé chanoine prébendé sur la résignation de Monnier, prend possession le 30 juillet 1716. Il devient en 1726 chancelier chanoine de l'église métropolitaine de Tours.

Regnault, *Isaac-Joachin*, prêtre du diocèse d'Arras, chanoine des deux canonicats de St-Nicaise en la la cité d'Arras, et titulaire du personat de Douvrin, permute ses bénéfices contre un canonicat de Boulogne, dont il est pourvu le 4 octobre 1701 ; mort en 1720.

Semeur, *Antoine*, de Boulogne, haute-ville, prêtre de 1679, chapelain d'un bénéfice forain nommé l'Hôpital de Thérouanne le 8 février 1703, chanoine prébendé 19 février 1704, meurt le ... août 1729.

2e *Appendice.*

PROCÈS-VERBAL

De l'attentat commis par les Habitans de la paroisse de Quernes contre Mr l'Evêque de Boulogne.

Nous Pierre par la permission Divine évêque de *Boulogne* conseiller du Roy en tous ses Conseils d'Etat et Privé. Ce jourdhuy 21 du mois d'août 1720, étant parti vers les huit heures du matin de l'Abbaye de St-Augustin lès Terouane pour aller faire la visite que Nous avions indiqué à ce iour dans la Paroisse de *Quernes* de notre diocèse, distante de deux lieues de ladite Abbaye, nous avons aperçu dès l'entrée de la rue dudit Village qui conduit à l'Eglise, un grand nombre de Femmes et de Filles, que nous avons crû d'abord attendre notre arrivée, pour assister à la visite de l'Eglise et à l'instruction que nous y devions faire..... Mais nons avons été bien surpris en approchant de voir toutes ces Femmes et ces Filles au nombre de plus de cent, armées de pierres, de bâtons et de fourches, qui nous attendoient pour nous empêcher l'entrée de l'Eglise et insulter à nôtre Personne même. Cette disposition où nous les avons vûes, ne nous a pas empêché d'avancer, espérant les pouvoir calmer, en leur parlant avec douceur et avec charité. Cependant, quelque chose que nous ayons pû dire dans le peu de tems qu'il nous a été libre de parler à quelqu'unes

d'elles, il ne nous a pas été possible d'arrêter leur furie ; elles nous ont dit d'abord qu'on leur avoit envoyé un Curé gueux, parpaillot, hérétique, damné et Janséniste (1); et les ayant assurées du contraire, une d'elles nous a répondu que nous l'étions nous-mêmes: sur quoy s'animant les unes et les autres, elles se sont mises en état de nous assommer à coups de pierres, et l'auroient en effet exécuté, si ceux qui nous accompagnoient ne les eussent pas empêchées d'approcher. Plusieurs occupoient le Cimetière d'où elles jettoient continuellement contre nous de grosses pierres qu'elles détachoient des Murs dudit Cimetière en proférant les juremens et les injures les plus atroces, sans crainte de Dieu, et sans respect pour notre caractère. Une de ces pierres ayant atteint le Sr Griboual, Prêtre et Chanoine de notre Cathédrale, notre Aumonier et secrétaire ; et l'ayant frappé dans les reins, nous avons pris le parti de nous retirer, de peur de plus grands désordres : mais la fureur de ces Femmes n'étant pas assouvie, elles ont commencé à nous

(1) Le curé ainsi incriminé était Jacques-Boniface Dubois, né à Saint-Pol en 1689, prêtre du 10 juin 1713. Le grand-vicaire Monnier lui avait donné la cure de Quernes le 11 novembre de l'année précédente, sur la présentation du chapitre de la cathédrale, et il venait de lui donner, en outre, un canonicat de Saint-Pol (10 mai 1720). On voit assez dans quels termes il était avec ses paroissiens, aussi, malgré la paix que fit conclure le départ des grenadiers, ne resta-t-il pas dans ce poste. Il obtint le 3 mai 1722 la cure de Rinxent, où il mourut le 27 septembre 1729, ayant été enterré dans son église, avec une épitaphe qui subsiste encore et qui rappelle son passage à Quernes.

poursuivre hors de la Paroisse à grands coups de pierres et de bâtons, dont presque tous nos Domestiques ont été atteints : l'un d'eux notre Valet de Chambre, blessé considérablement au bras droit, et notre Litière enfoncée et notablement endommagée,ce qui a continué près d'une lieue, ces Femmes ne nous ayant quitté qu'à la Paroisse de *Blessy*, diocèse de St-Omer, dont nous sommes Seigneurs en partie, et nous n'avons encore évité pendant tout le chemin d'être blessez dans notre Litière, que par l'attention de ceux qui nous accompagnoient, à les empêcher d'aprocher des Portières. Il ne s'est jamais vû une fureur et un acharnement pareil à celui de ces Femmes. Ce qu'il y a de plus étrange c'est qu'on prétent que cette fureur leur a été inspirée par des Prêtres et des Religieux de ces quartiers là..... Tout étoit tellement concerté qu'il ne s'est trouvé dans toute cette mêlée que des Femmes et des Filles, sans qu'il y ait paru aucun Homme, si ce n'est qu'on en apperçût dans les Maisons et au coin de quelque Hayes, avec des Instrumens à la main pour venir au secours desdites Femmes si on avoit été résolu à se défendre de leurs insultes par la violence ; Mais nous n'avions garde d'employer pour notre défense, d'autres armes que celles qui conviennent à un Ministre de J.-C. l'exhortation, la patience, la fuite d'un lieu à un autre, la prière pour les Persécuteurs, c'est tout ce que nous nous sommes crûs permis..... Notre dessein étoit encore de faire la visite de l'Eglise Paroissiale de *Recy* (1) où nous savions que les Paroissiens s'étoient aussi révoltez contre le Curé sous prétexte qu'il étoit

(1) Lisez *Rely*.

Jauséniste : Mais ayant sçu qu'on nous y attendoit avec les mêmes dispositions, nous sommes revenus vers le midi dans l'Abbaye d'où nous étions partis, et où nous avons apris à nôtre retour que le jour précédent, les Habitans de *Quernes*, étoient entrez dans l'Eglise comme des forcenez tandis que leur Curé y célébroit les Saints Mistères, et (ce qui demande des larmes de Sang) que le Curé n'avoit point trouvé d'autre moyen d'échaper de leurs mains sacrilèges, qu'en interrompant le Sacrifice, consommant promptement les deux Espèces, jettant la Chasube dans la Sacristie, se sauvant chez luy en Aube, Etole et Manipule, et qui n'étant pas encore en sûreté dans sa Maison, quoique fermée, il avoit été obligé de s'enfuir par une Porte de derrière, ses Paroissiens le poursuivant toujours pendant près d'une lieue, d'où il avoit été dans la ville d'Aire faire sa Dénonciation par devant le Juge de ce lieu.... Fait en l'Abbaye de *Saint-Augustin* lès Térouane, en présence de nos Domestiques, les jours mois et an susdit. (Signé) Pierre, Evêque de *Boulogne* ; Et plus bas : *par Monseigneur*, de Griboüal.

3e Appendice.

REMONTRANCES

Adressées à Pierre de Langle par le Chapitre au sujet de la rareté des confesseurs dans la ville et dans le diocèse

DU VENDREDY 13 NOVEMBRE 1722

Présents, Mrs Jo. Girard doyen, P. Mallet, F. Abot archid., P. Daquebert ch., G. Dieuset thr., F. Duvoy pœnit., Ja. Morel, B. de Flahault, A. Aubriot, J.-L. Bachelier, C. Godde, Ja. de Baudretun, B. Hertault, C. Griboval, Jo. Desfourneaux, Ja. Libert.

Ce jourd'huy monsieur Duvoy, chanoine et pénitencier de cette église a réitéré à la compagnie ce qu'il luy avoit desjà représenté en plusieurs occasions, que depuis plusieurs années les confesseurs étoient extrêmement rares dans ce diocèse, ce qui causoit de grands murmures dans le public et privoit les fidels des secours les plus nécessaires au salut : que dans ces circonstances il estimoit qu'il étoit du zèle, de la religion et même du devoir du chapitre de prier M. l'évêque d'y pourvoir par les [remèdes] les plus prompts et les plus efficaces, et a requis que la matière fût mise en délibération. Ce qui ayant été fait, et les suffrages pris par monsieur le doyen en la manière ordinaire, après que chacun de messieurs a dit ce qu'il sçavoit et connoissoit des besoins du diocèse sur le sujet proposé, il a été conclu et arrêté

de députer vers mondit seigneur à cet effet ; et mondit sieur pénitencier, avec messieurs Aubriot et de Baudretun chanoines, ont été nommez et priez de se transporter chez mondit seigneur ; ce qui ayant été par eux exécuté sur le champ, lesdits sieurs députez ont raporté qu'ayant trouvé mondit seigneur avec le bras en écharpe à cause d'une chûte qu'il avoit fait, mondit sieur Duvoy portant la parole luy auroit thémoigné la part que la compagnie prenoit à cet accident, et luy auroit ensuite dit avec beaucoup de respect qu'ils étoient députez vers luy pour luy représenter très-humblement l'extrême besoin que tout son diocèse et même cette ville épiscopale avoit de confesseurs, à quoy mondit seigneur auroit répondu qu'il n'avoit point de conseil à prendre du chapitre ; et mondit sieur pénitencier ayant continué ses représentations par des exemples de quelques personnes ausquelles les sacrements avoient manqué dans l'extrémité de leurs maladies faute de confesseurs, il auroit été interrompu par mondit seigneur qui luy auroit répondu que c'estoit là son affaire ; sur quoy lesdits sieurs députez s'appercevants que leurs remontrances ne faisoient point plaisir à mondit seigneur, ils se seroient contenté de le supplier instamment d'y faire une sérieuse attention au pied de son crucifix, et se seroient ensuitte retiré en luy faisant une très-humble révérence. Après quoy mondit sieur Duvoy a requis qu'il en fût couché acte sur le registre, pour la descharge de la conscience de la compagnie et pour monument du zèle et de l'attention qu'elle â à servir le diocèse en ce qui est à son pouvoir, ce qui a été ordonné au secrétaire après une nouvelle délibération.

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES
DE PIERRE MASLEBRANCHE

CHAPELAIN DE LA CATHÉDRALE DE BOULOGNE

1619-1635.

Lecture faite dans la séance ordinaire de la Société Académique, le 8 décembre 1869, par **M. l'abbé D. HAIGNERÉ,** *secrétaire perpétuel.*

L'intérêt que la Société Académique a témoigné prendre, dans sa dernière séance, à la lecture des notes extraites du journal de Cavillier par M. Ern. Deseille, m'enhardit à l'exécution d'une pensée que j'ai conçue depuis longtemps. Il s'agit de faire connaître au public les Mémoires de Pierre Maslebranche, chapelain de St-Adrien et vicaire-prêtre de la cathédrale, au commencement du XVIIe siècle.

P. Maslebranche était déjà en fonctions au mois de janvier 1602, aux gages de 4 sous par jour de traitement fixe. Je n'ai pu trouver la date première de son admission. Au mois de mai 1606 le chapitre lui alloua une somme de 10 livres « pour luy aider à paier le louaige de sa maison » que les années précédentes « il souloit tenir gratuitement. » Le 14 mars 1612 on lui attribua

7 sous par jour pour rétribution des messes d'obits qu'il déchargeait ; et cet honoraire fut par grâce et faveur élevé à 8 sous le 30 décembre 1614. C'étaient là des gages minimes, alors même qu'on tient compte de la grande valeur de l'argent en ces temps déjà fort éloignés ; mais il faut y joindre du casuel, surtout pour les musiciens, et Maslebranche l'était, faisant partie de la maîtrise. Il possédait d'autres petits talents. On lit dans les registres capitulaires :

— Du 15 novembre 1627. — Messieurs capitulairement assemblez ont ordonné à M. le receveur de la fabrique de payer vingt-cinq livres à Me Pierre Mallebranche, l'un de leurs vicaires prestres, pour récompense et salaire d'avoir racommodé, rebrodé et mis en sa première beauté l'une des chapes de l'église.

— Du 13 mai 1630. — En cette mesme assemblée, ordonné à Me Pierre Mallebranche de rebroder et réparer les chappes qui sont en la sacristie, spécialement une qui est entre ses mains ; et pour une qu'il a rapportée aujourd'huy en la sale capitulaire, par luy racommodée, luy est payé par M. le receveur de la fabrique la somme de dix-huict livres, en tant moins de ce qui luy appartiendra pour le travail qu'il a emploié, dont il sera satisfait pleinement, lorsqu'il rendra achevée celle qu'il a entre ses mains.

— Du 8 août 1631. — Ordonné à Me Pierre Mallebranche 60 livres pour sa peine et sallaire d'avoir racommodé deux chapes de drap d'or, brodées en rouge, à la déduction de ce qu'il a reçu d'avance sur cette besongne.

Il y a d'autres citations à recueillir, mais celles-là suffisent. Saint Paul, dans la primitive

Église, tressait des nattes et faisait, pour vivre, des clayonnages qui servaient à dresser des tentes.

Le chapitre paraît avoir tenu ce pauvre chapelain en assez haute estime. Pour le récompenser, un acte du 26 septembre 1636 lui conféra, au lieu de la chapelle de St-Denis dont il était titulaire, un bénéfice un peu mieux renté qu'on appelait le cantuaire de St-Adrien. Les considérants en sont très-honorables : *considerata*, dit la délibération, *et perpensa diligentia, industria et assiduitate magistri Petri Maslebranche...*

En 1658, on augmenta ses gages de deux sous par jour, « à cause de son vieil âge ».

Le 26 juin 1660 (il devait avoir alors plus de quatre-vingts ans, puisqu'il était déjà prêtre en 1602), le chapitre prit encore une délibération à son sujet, ce fut la dernière. «Sur ce que le sieur de Saubois, médecin, a dit aujourd'huy que le sieur Malbranche, antien prestre de cette église cathédrale, n'est point bien soigné pendant sa maladie présente, a esté ordonné que Jacques du Bois, massier, ira coucher dèz ce mesme jourd'huy dans la maison dudit sieur Malbranche, pour le garder et luy subvenir en toutes ses nécessitez et infirmitez, Messieurs promettantz de le faire récompenser de ses peines. »

Les peines de Jacques du Bois ne furent pas de longue durée, car le 29 on annonçait au chapitre la mort du vieillard.

J'ignore où il fut enterré ; car les registres,

ordinairement moins silencieux, se taisent sur ce point. Tout ce qu'ils nous apprennent, c'est qu'il avait fait un testament et qu'une vente de ses meubles eut lieu peu de jours après, à la diligence de deux de ses confrères, les chapelains Brifaut et Cleuet, ses exécuteurs. Je ne sais pas davantage où il était né ; mais, comme, en 1625, le chapitre nota son absence, à propos d'un voyage qu'il fit en Artois, où il avait des affaires, on a lieu de croire qu'il était originaire de cette province.

Les mémoires qu'il a laissés ne nous sont point parvenus en original, et il est à présumer que nous n'en possédons même plus que des extraits. Ils consistent en un petit in-4° de 46 pages, de la main de François Abot, chanoine-trésorier, archidiacre, puis doyen de la cathédrale, mort en 1731. Le manuscrit fait partie de la riche bibliothèque boulonnaise de M. Abot de Bazinghen.

On y trouve, pour dix-sept années, qui vont de 1619 à 1635, de curieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique, civile et politique du temps. Il y a là beaucoup de faits que l'on chercherait vainement ailleurs. Tous nos historiens locaux y ont puisé, et j'ai cru faire œuvre utile que de tirer ce document de l'obscurité d'une bibliothèque, afin de le mettre sous les yeux de ceux qui peuvent avoir intérêt à le consulter. L'histoire de Boulogne à cette époque est si

pauvre, qu'on ne saurait prendre trop de soin du peu qui reste pour en éclairer les ténèbres.

En compagnie de l'auteur, on assiste à tout ce qui faisait la grande occupation de nos ancêtres, les fêtes religieuses auxquelles « tout le peuple » prenait part, les entrées solennelles des rois, des évêques et des gouverneurs, les querelles des grands seigneurs, hautains et fiers, les émotions populaires, ardentes et rapides comme un incendie, les nouvelles du dehors, les cancans de gazette sur les faits de guerre et les intrigues de cour, tout, jusqu'au monstre marin échoué sur la plage d'Ambleteuse et que chacun va voir, bouche béante et les yeux écarquillés, tout, dis-je, intéresse comme un tableau vivant, où les choses se mêlent, se suivent et se succèdent dans le beau désordre qui se déroule au jour le jour. Le lecteur n'éprouvera qu'un seul regret, c'est que les extraits de l'archidiacre, ou les mémoires eux-mêmes, ne nous soient point parvenus en entier (1).

(1) Je me suis astreint à reproduire dans toute son originalité fantaisiste l'orthographe du manuscrit.

RECUEIL DES MÉMOIRES

DE Mr MALBRANCHE

CHAPELAIN DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE

1619

— Le 14 mars, Mr de Conteval (1) fut mis en possession de la dignité de Chantre par Mr l'archidiacre Vaillant (2), du consentement de Mrs du Chapitre, sauf de Mr Folie (3), Grd-vicaire, et Mr Monet, official (4). Pour droits des vicaires, 6 livres.

— Le 26 juin, Mr Sanse (5) fut receu Pénitentier par Mr Le Vasseur (6), thrésorier. Pour droits des vicaires, 3 livres.

— Le lundy, feste de la Magdeleine (7), Monseigr Claude Dormy, évêque de Boulogne, fut bénir et assoir la première pierre de l'église des P. Capucins.

(1) Regnauld de Conteval, chanoine prébendé avant l'an 1602.

(2) Furcy Vaillant, chanoine et archidiacre d'Artois, avant l'an 1602.

(3) Gilles Folie, chanoine du 19 juin 1609, vicaire-général de Claude Dormy.

(4) François Monet, chanoine étant encore ès-études, à Rome, 7 janvier 1606, écolâtre le 14 juillet 1614.

(5) Antoine de Sanse de la famille des seigneurs de Pinleu.

(6) François Le Vasseur, chanoine du 1er mai 1606.

(7) 22 juillet.

Il donna aux musiciens une pièce de trois livres douxe sols.

1620

— Dimanche 26 avril, fut bényte la chapelle de St-Jean (1) par Monseigr le Rme Evêque, et donna 4 livres aux musiciens.

— Ce jour 6 9bre fut mis en terre un nommé Renaud (2), messager de l'Université, qui fut tué d'un coup de cousteau par un advocat de Rouen, nommé Carpentier.

— Le 27 novembre, jour de St-Maxime, Mrs les Doyen, Chantre et Thrésorier.... vinrent aux Mattines vestus de chappes et chaperons noirs par dessus leurs surplis, ce qui n'avoit jamais esté depuis que le Chapitre est à Boulogne.

— Le mardy 22 décembre, Monseigr de Boulogne arriva en la ville. Le mercredy arrivèrent Mr le Prince (3) et Mr le cardinal de Rets (4), évêque de Paris.

— Le jeudy 24, entre 4 et 5 h. du soir, arriva le Roy Louis 13, suivy de plusieurs princes, avec 2

(1) Dans la cathédrale, la première à main droite en sortant de la chapelle de Notre-Dame. Les membres de la famille Mouton y avaient un caveau qui subsiste encore et dans lequel a été déposé le corps de Mgr Haffreingue le 25 avril 1871.

(2) Etienne Regnault, enterré dans le cimetière.

(3) De Condé.

(4) Henri, cardinal de Gondi, le dernier prélat qui ait porté le titre d'*évêque* de Paris, son successeur en ayant été le premier *archevêque* (20 octobre 1622.)

compagnies de ses gardes et les suisses. Il fut aux Matines le jour de Noël et fit son bon jour en la chapelle N.-Dame, puis vint à la grand'messe et fut seul à l'offrande.

1621

— Le samedy, jour du départ de Sa Majesté. Nota que le jeudy, dernier de l'an précédent, le Roy retourna de Calais à Boulogne (1), et le jour de l'an, après avoir fait le devoir de très-Chrestien, tel qu'il est, il toucha quantité de malades en la croisée de la nef, où est l'image de St-Christophe (2), et partit le lendemain pour Montreuil.

— Le 26 janvier, le Mareschal de Cadenet (3) arriva à Boulogne, et le vendredy à 8 h. il fut receu au grand portail de l'église par Mrs du Chapitre ; M. le Doyen (4)

(1) On lit dans les mémoires inédits de J. Hendricq, bourgeois de Saint-Omer, que « le samedi 26 décembre le roy Louis 13 de France, âgé de 19 ans 3 mois, fit son entrée dans la ville de Calais, environ les 4 heures après-midi, venant de Bouloigne. Le mardi (29 décembre) le roy fit publier qu'il toucheroit le jour de l'an les escroëlles à Bouloigne. Le jeudi au matin, veille du nouvel an, le roy partit de Calais prenant la route de Bouloigne, où il fut coucher. Le lendemain ledit roy après s'estre confessé et communié toucha les escroëlles à tant de malades que tout en estoit rempli, et y eut beaucoup qui ne furent touchez. » (Ms. Bibl. de St-Omer.)

(2) Dans le bras du transept qui regarde la rue de Lille.

(3) Honoré d'Albert, maréchal de Cadenet, plus tard duc de Chaulnes, ambassadeur de France en Angleterre (1620-1624).

(4) Achille Disque, abbé de Beaulieu, chanoine, élu doyen du chapitre le 9 février 1609.

fit la harangue ; puis fut conduit devant l'autel N.-Dame. Mr de La Planche (1) dit la messe basse, durant laquelle on chanta le *Te Deum* et un motet. Il donna à Mrs de la musique 2 demi-pistolles, l'une légère d'un grain. Il retournoit d'Angleterre.

1622

— Dimanche 6 novembre, l'on fit la procession générale à St-Vulmer pour l'institution du St-Rosaire. Mr de la Bouloy (2), doyen et curé de Calais prescha.

1623

— Le samedy 2 7bre, à 2 h. de relevé, arriva à Boulogne Mr Desdiguier (3), conestable de France. Mr de Beaulieu, Doyen, fit sa harangue au grand portail de l'église N.-D. ; l'on chanta le *Te Deum* ; de là il fut loger chez M. Framery (4), lieutenant particulier, en la rue de la Clef.

— Le jeudy 7, Mr le connestable, retournant de Calais et Ardres, arriva à Boulogne, et, le jour de Notre-

(1) Jean de La Planche, de la maison de Fiennes, chanoine prébendé en octobre 1624.

(2) Jacques de La Bouloye, curé de N.-D. de Calais depuis 1605, chanoine du 9 mai 1611.—Son frère, Guillaume, docteur en médecine, ancien curé de St-Nicolas de Calais, paroisse supprimée, était chanoine en 1625, lui ayant succédé peut-être, à l'époque où les registres capitulaires font lacune.

(3) François de Bonne, duc de Lesdiguières.

(4) Jean Framery, seigneur de Hambreucq et du Fart, qui fut maïeur de Boulogne en 1626.

Dame, ayant entendu la messe il partit sur les 10 h. pour Montreuil. Pour avoir chanté grâces 2 fois et *Exaudiat* pendant que son aumosnier disoit la messe, il donna une pistolle aux musiciens.

— Le dimanche 1er jour d'octobre, M. le Doyen célébra solennellement la messe du Rosaire.

1624

— Le mercredy 6 mars, M. Antoine Disque, neveu de Mr le doyen, fut receu chanoine par résignation de son frère Achille (1), qui se rendit Capucin au couvent d'Amiens l'année dernière.

— Le jeudy 25 avril, Monseigr de Boulogne dédia l'autel et chapelle de la Ste Vierge Marie (2) ; messe et vespres en musique, et donna 30 sols aux musiciens.

— Le jeudy 13 juin, la marée porta vers le pont d'Ambleteuse un poisson monstrueux, noir comme poye, long de 25 pas, qui sont 75 pieds ; la hauteur au plus épais, vers la teste, estoit de 14 pieds ; la mandibule inférieure portoit autant de long et plus ; les dens de la ditte mandibule estoient grosses comme 3 pouces,

(1) Il doit y avoir erreur. Achille était le prénom du doyen. Plus loin, 29 mars 1629, Maslebranche donne au chanoine qui se fit capucin le nom de Bertrand, et en effet, je trouve une réception de chanoine pour Bertrand Disque le 2 janvier 1612.

(2) C'était la chapelle de Notre-Dame, abside de la cathédrale. Claude Dormy avait pris à cœur la reconstruction de ce sanctuaire, démoli en 1544 par les Anglais qui y avaient établi un boulevard, c'est-à-dire un cavalier dont le canon protégeait les abords de la Porte-Neuve.

longues de la longueur d'un poulce, faittes en façon de quilles, distantes également l'une de l'autre environ d'une paulme ; mais à la supérieure il n'y avoit nulles dents, mais des trous pour y mettre les dens lorsqu'elle se fermoit ; les yeux estoient bien distantes du bout du mufle de 15 à 16 pieds, et quasy au plus haut et plus épais de la beste ; le mufle en son extrémité se rabatoit tout à coup comme qui voiroit un chaudron le cul renversé ; auquel mufle estoient 2 grands pertuis en forme de nazeaux, ouverts en longueur de trois pieds ; l'umbilicus plus gros que le rond d'un chapeau, et tout joignant un pertuis de 4 pieds de long, et au-dessus, après l'intervalle d'un pied, estoit autre ouverture d'environ 2 pieds de long pour la matière fécale ; la queue, à commencer au plus étroit du corps, estoit longue de 8 pieds, mais large de 16 pieds. La forme de ce poisson estoit ronde et longue, comme d'une grosse morue, sauf la teste qui estoit tout d'une venuë ; et cette extrémité portoit 6 pieds de hault. Les matelots le nomment caudron, ou tauppe de mer.

— Le mardy 18 juin, fut célébrée la messe du Sinode par Mr Legrand (1), Doyen. Pour la musique, 4 livres.

— Le 11 de juillet, à 4 h. de relevée, la mère des Ursulines d'Amiens avec trois de ses religieuses mirent pieds à terre proche du cimetière, au portail du Chateau. Mr le Doyen, assisté de la plus grande partie de Mrs les receut au portail du chœur. L'on chanta

(1) Malgré toutes les recherches que j'ai faites pour établir, à cette époque, le personnel du clergé diocésain, il m'est impossible de dire de quelle cure et, par conséquent, de quel doyenné rural ce M. Le Grand pouvait être titulaire.

l'himne *Veni Ste Spiritus;* plus, nous les fûmes conduire en procession jusques à la porte de leur nouveau monastère, chantant le respond *Gaude Maria Virgo;* et le mardy précédent l'on avoit bény leur cloche par M. Folie, grand-vicaire, devant le Crucifix, qui bénit leur chapelle et tout le monastère le vendredy suivant y chanta la messe solemnelle en musicque.

— Le 8 septembre, à 6 h. du soir, l'on trouva Mr Cugnet (1), chanoine, mort en son lict. Il avoit pour gardes 2 de ses niepces à qui il avoit dit qu'il vouloit un peu reposer, et quand on fut pour le voir on le trouva desjà tout froid.

1625

— Le 10 d'avril, l'on fit la procession générale de l'église cathédrale aux Ursulines, puis à Saint-Vulmer afin qu'il plût à Dieu apaiser son ire et nous préserver de la peste qui estoit alors fort violente à Calais et ès-lieux circonvoisins. 2 jours après elle fut à Boulogne (2).

— Le 1er juin, à 5 h. du matin, l'on commença les prières de 40 h. à cause de la contagion.

(1) Jean Cugnet, ou Cuignet, chanoine du 5 avril 1610. Il y a erreur de date ; c'est le 18 et non le 8 qu'est mort ce chanoine, inhumé le 19 dans la chapelle de Notre-Dame.

(2) La peste de 1625 fut terrible, à Boulogne. Les registres de catholicité nous montrent que l'on dut recourir, pour enterrer les morts, au *Vieil-Atre* c'est à dire à l'ancien cimetière gallo-romain, situé hors des murs. Beaucoup d'habitants avaient été mis en quarantaine hors de la ville, « sous les tentes. »

— Le mercredi 18 de juillet (1), environ 6 h. du soir, arriva à Boulogne-la-basse, la très-noble reine d'Angleterre, 3[me] fille de France, nommée Henriette de Bourbon. Mrs de Chapitre et tout ce qui en dépend furent en corps à l'église de St-Nicolas, et après que Mr le Doyen eut fait la harangue l'on chanta le *Te Deum.*

Le dimanche précédent, la comtesse de Bouquinghen (2), angloise, vint faire son bon jour en l'église Nostre-Dame : elle donna à Mrs de la musique une

(1) *Lisez* le mercredi 18 JUIN. « Le 18e jour de juin 1625 « est mort Pierre Chivot, maître tailleur d'habits, il est « mort de la contagion et enterré dans le viel cimetière, et « ce même jour la reine d'Angleterre, fille de France, arriva à Boullongne. » (Reg. de cath. de St-Joseph, 1619-1634.)

— C'est à tort aussi qu'on lit « 18 juillet » dans l'*Histoire de Boulogne* d'Aug. d'Hauttefeuille et Le Bénard (t. I, p. 425). Henriette-Marie de France avait été mariée par procuration à Paris le 11 mai 1625. Elle fut reçue à Boulogne, au nom du roi d'Angleterre, par la comtesse de Buckingham et une suite nombreuse de dames anglaises, accourues au devant de leur souveraine : « The Royal Bride was receiv'd at *Bulloign* by the « Countess of *Buckingham*, and a Beautiful Train of *English* « Ladies ; she Embark'd there, and Landed at *Dover*, where « the King met her the 12th of *June*, and the 14th the « Marriage was Consummated at *Canterbury.* » (*The Life of G. Duke of Buckingham*, p. 160.) On sait que le calendrier anglais retardait alors sur le nôtre.

(2) Mary Beaumont, veuve de Georges Villiers, de Brookesby, dans le Leicestershire, comtesse de Buckingham. Son fils, Georges Villiers, né le 28 août 1592 à Brookesby, fut fait comte de Buckingham le 5 janvier 1617, et à l'époque où nous reporte le récit de Maslebranche, il avait reçu depuis

pièce d'or de 10 livres 10 sols ; elle s'embarqua entre 10 et 10 h. (sic) et fit voile en Angleterre ; elle estoit logée chez M. Féramus (1).

— Le 6 d'octobre l'on ne chanta pas la grand'messe parce que M. de Lespaut (2) estoit à St-Omer pour sa recepte, et celuy qui avoit promis de la dire pour luy n'en fit rien (3).

— Le mercredy 8, Mr de Blainvil (4), ambassadeur de Sa Majesté, s'embarqua pour Angleterre, après avoir séjourné 10 à 12 jours en cette ville ; et pour avoir chanté la musique à la messe, à diverses fois, il a donné 15 quarts d'escu.

— Le 12me 9bre, le Sr de La Garde (5), avocat au présidial d'Abbeville, gendre du Sr Pierre Vaillant, retournant de Calais, vint mourir au Bras-d'Or, en la basse ville de Boulogne, et fut mis en terre en la neffe de l'église N.-Dame par Mrs du Chapitre qui furent recevoir le corps à la Porte-des-Dunes. L'on y chanta musicque.

trois ans déjà le titre de Duc. Voir *The life of George duke of Buckingham*, dans *Lives, english and forein, by several hands*, vol. I. London 1704 in-8o, pp. 136-189.

(1) François Féramus, échevin.

(2) Nicolas de Lespaut, chanoine avant 1602, receveur des deniers du chapitre.

(3) C'était un lundi, et il s'agissait de la grand'messe du chœur. Le fait se renouvela le 7 février 1629, et le chapitre dut prendre des mesures sévères, en conséquence.

(4) Jean Wargnières de Blainville, ambassadeur extraordinaire à Londres.

(5) Jacques de La Garde, sieur des Hirauts, échevin d'Abbeville en 1620-1621, marié à Dlle Marie Vaillant. (Voyez *Rech. gén.* de M. Eug. de Rosny, t. II, p. 648.)

1626

— Le vendredy 8 de may, Mr de Blainville estant de retour de la Grande-Bretagne vint rendre ses vœux, oyant la messe, en la chapelle N.-Dame de Boulogne, durant laquelle, fut chanté un motet, et les orgues par intervalle, et pour baise-mains on receut 5 livres 10 sols. Je crois que son secrétaire, sans mal juger, fut de moitié, car nous fûmes mieux recognus lorsqu'il s'embarqua pour l'Angleterre.

— Le dimanche 24, M. Vinot, chanoine (1), célébra sa 1re messe en la thrésorerie, environ huit heures du matin, *sine cantu*, durant laquelle l'on chanta 2 motets et orgue ; plus, l'on fut chanter le motet en actions de grâces chez Mr le Pr du Roy Destailleurs (2), en la salle duquel se fit le festin ; pour reconnoissance il donna à Mrs de la musicque, pour le souper, 12 pains, 2 pots de bierre, 10 pots de vin, longe de veau, quartier d'agneau, un chappon, 2 salades, le dessert fort honeste. J'ay remarqué tout cela pour faire honneur au Sr Vinot et donner courage aux successeurs de faire encore mieux.

— Le 24 d'aoust, Monseigr l'évêque de Mande arriva à Boulogne avec les Pères de l'Oratoire, retournant d'Angleterre, madame de St-George et autres, tant gentilshommes que damoiselles, qui avoient passé l'an

(1) Claude Vinot reçu chanoine entre les années 1614 et 1625.

(2) Regnauld Des Tailleurs, sieur de Questrecque.

précédent avec la fille de France pour la conduire à son mary Roy d'Angleterre (1).

— Le 16 7bre, Mr Daumont (2), gouverneur de cette ville, arriva icy sur les 5 heures du soir, retournant de la Cour, et fit mettre en prison Mr Dumanoir (3), au château, pour quelques propos d'injures ou menaces, qui en fut délivré le lendemain entre 4 et 5.

— Le dernier jour du mois de décembre (4), feste de St André, décéda à Paris, chez Mr son frère (5), mesire Claude Dormy, évêque de Boulogne et abbé de St-Vulmer (6).

(1) Daniel de La Mothe du Plessis-Houdancourt, évêque de Mende. — Le père de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, et douze de ses religieux qui avaient accompagné la reine en Angleterre ; — tous ceux qui faisaient l'ornement et l'édification de cette chapelle royale du palais de Sommerset que Bossuet a célébrée avec tant de magnificence, furent obligés de quitter l'Angleterre où l'on avait pris ombrage des manifestations catholiques de cette princesse, démonstrations de foi qu'Amédée Gabourd a peut-être raison d'appeler « plus courageuses que prudentes. » *Hist. de Fr.*, t. XII, p. 48.

(2) Antoine d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Boulogne et du Boulonnais ; — On remarquera que Maslebranche affecte d'ignorer ce que c'est que la particule. Les nobles du temps faisaient de même.

(3) Disque, ou d'Isque, seigneur du Manoir.

(4) *Lisez* novembre.

(5) Charles-François Dormy, baron de Vinzelles et de Beauchamp, secrétaire du roi, deuxième fils de François Dormy, président à la Chambre des Enquêtes du Parlement.

(6) Claude Dormy, quatrième fils de François, et *cousin-germain* de son prédécesseur l'évêque Claude-André, mourut d'une hydropisie (*aquâ intercute*), et fut inhumé chez les Domini-

— La peste estoit encore à Boulogne, cette année, mois de novembre.

1627

— Le 5 de janvier, environ 4 heures du soir, prit soudain un mal à Mr François du Wicquet (1), maître des eaux et forest du Boulenois, duquel il mourut sur les 6 heures, et le lendemain, jour des Rois, fut mis en terre par Mrs en la chapelle du Nom-de-Jésus, près sa femme.

— Le 18 fébr., Mr Robache (2) donna 60 sols aux musiciens pour la solennité de sa 1re grand'messe célébrée à son tour au chœur le dimanche 24 du mois de janvier.

— Le samedy 27 fébr., entre 4 et 5 h., arriva à Boulogne, Mr Boutillier (3), frère de nostre évêque nommé, secrétaire de la Reine Mère ; et le dimanche

cains de la rue Saint-Jacques. — La famille *de Dormy*, qui existe encore et qui habite les environs de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire,) est fort ancienne en Bourgogne, mais originaire du Charolais où vivait en 1330 Nicolas Dormy, écuyer sieur de La Motte et de Salornay. — *Ms. généalogique sur les familles du Mâconnais*, communiqué par M. le comte Georges de Soultrait.

(1) François du Wicquet, sieur de Dringhen, veuf de Jeanne de Le Clitte.

(2) Nicolas Robache.

(3) Claude le Bouthillier, conseiller au Parlement de Paris en 1613, secrétaire de commandements de Marie de Médicis, investi de la confiance du cardinal de Richelieu, surintendant des finances en 1632, l'un des principaux personnages politiques du temps.

suivant, estant sorty de l'église il monta dans le carosse de Mr Daumont qui estoit arrivé à Boullogne par ordre de la Cour le jeudy précédent.

— Le 15 mars, arriva à Boullogne Mrs de Pomereuil et Coussé en commission pour connoistre des différens entre Mr Daumont et Mrs de la noblesse du pays, et autres différens sur ce qu'on avoit contraint les paysans de venir faire guarde, d'autant plus que la ville estoit sans garnison et que le Roy ne l'entendoit pas.

— Le 28 avril, Mr Maquet (1), curé de St-Estienne, fut receu secrétaire de Mrs de Chapitre et par eux instalé au chœur après le dernier chanoine du costé gauche, ce qui est abus parce que c'ést la place et séance de Mr le Principal du Colége, comme le 17me prébendé de Thérouane, quoiqu'il ne soit chanoine titulaire.

— Un jour le Roy Louis 13 dit à Théophile, poëte, qui le regardoit monter à cheval, partant du Louvre pour aller à la chasse : « On dit que tu es si brave, fait donc quelque chose au sujet de ma monture ; » et fit ce qui suit :

Gentil, joly, petit cheval,
Propre à monter, propre à descendre,
Bien que tu ne sois Bucéphal,
Tu porte un plus grand qu'Alexandre.

— Le dimanche 12 aoust (2) à midy, il y eut alarme

(1) Louis Maquet, licencié en droit, curé de Saint-Etienne, archidiacre d'Artois du 8 août 1635, fut chanoine prébendé le 15 décembre 1642, doyen du chapitre élu le 23 janvier 1645, démissionnaire le 26 janvier 1646, mort trésorier le 6 janvier 1671. En le proposant pour secrétaire le 23 avril 1627, Noël Gautois l'appelle « virum optimum, doctum, prudentem qui præclare laudabiliterque munere illo fungi posset. »

(2) Il y a erreur sur le quantième ; le 12 était un jeudi.

parce qu'on disoit que les Anglois estoient descendus à Esquien ; et, de fect, 26 chalouppes angloises vinrent pour piller trois navires françois qui, les voiant proche, s'eschouèrent ; et ayant donné l'alarme 80 ou 100 hommes se coulèrent de la ville le long de la coste entre les rochers, et se tenants cachés jusques à ce que les voleurs fussent prest d'entrer dans lesdits navires, les chargèrent de mousquetades, de sorte qu'ils furent contraints de se retirer avec perte, car l'on vit des avirons sur l'eau qui vinrent à bord, ce qui asseuroit que ceux qui les avoient quittés ne se portoient pas bien.

— Le jour de St-Bartélemy, un pilard anglois fit venir à son bord 2 petittes chalouppes de Calais qui retournoient de la pesche, et se voyant surpris arreštèrent de se rendre maistres du pillard s'il n'estoit armé et plus grand nombre qu'eux qui estoient 8 en chacque chaloupe, de sorte qu'abordant l'un d'un costé et l'autre de l'autre, gagnèrent habilement le tillac et voyant qu'ils estoient sans armes et de moindre nombre, se ruèrent si furieusement sur eux qu'ils les vainquirent, et les ayant mis au fond du navire l'amenèrent à Calais. Il estoit chargé de planches, sapins et autres marchandises.

— Dimanche 19 septembre, fut élu pour maïeur, M. Chinot (1), escuier, sr de Houreq, du Quesnoy, le Rieu et autres. Le lendemain Mrs Lamirand, Hache et

(1) Je m'abstiens de mettre ici les prénoms des personnages municipaux cités dans cet article, parce que je ne suis pas absolument certain de leur identité. Il est probable qu'il s'agit de Claude Chinot, d'Antoine Lamirand et d'Anselme Hache. Voyez ces noms dans les *Rech. gén.* de M. Eug. de Rosny.

autres des 20 électeurs, le furent chercher audit Houreq, mais la porte de la ville leur fut refusée par Mr de Constant (1), lieutenant pour le Roy en cette ville de Boulogne, d'autant que Mr Daumont, gouverneur, vouloit que Mr Framery, lieutenant particulier, fût continué, disant que la volonté du Roy estoit telle (2); ce qui fut asseuré par Mr le Duc d'Elbeuf qui le fit entendre à tous, estant en l'autel de ville, dimanche 17 de ce mois (3). Et le lundy, feste de St-Luc, il fit de rechef assembler tout le peuple pour confirmer ledit sr Framery et faire élection de 4 eschevins, qui furent Mrs de Carpentier et Caillette, pour la haute-ville, et pour la basse M. Jean Duquesne et Jacques Le Roy (4).

— Le 8 d'octobre, Mr Daumont, gouverneur de Boulogne, retourna de Paris.

Et le samedy 16, à 4 h.; arriva Mr le Duc Delbeuf (5),

(1) Sanson Pierre, écuyer, seigneur de Constant, pourvu de cette charge le 20 mars 1622.

(2) Le roi Louis XIII avait écrit aux maïeur et échevins une lettre de félicitation, datée du 25 juin 1627. (Archives municip. Reg. 1014.)

(3) L'auteur a en vue le mois d'octobre, qui est sans doute celui où il tenait la plume pour raconter ces événements.

(4) Il y a quelque raison, autre qu'un caprice de royale amitié, pour ce coup de force attenté contre les priviléges municipaux. Il est à remarquer qu'il y avait alors un dissentiment très-aigu entre le duc d'Aumont et la noblesse du pays. Or, le maïeur élu appartenait à ce dernier corps, et son élection témoigne peut-être que la bourgeoisie inclinait de ce côté. N'est-ce pas là l'explication du mystère ? Les archives sont muettes et nos derniers historiens ne se sont point occupés de ce fait qui, pourtant, ne manque point d'intérêt.

(5) Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, qui avait épousé

qui fit son entrée et fut receû comme gouverneur de toute la Picardie avec autant de solennité que j'ay veu entrer et recevoir Sa Majesté mesme ; aussy l'avoit-il commandé ; Mrs le receurent en procession au grand portail de la nef ; Mr le Doyen, abbé de Beaulieu, luy fit la harangue et le conduisit devant le grand autel, où l'on chanta le *Te Deum*, pendant qu'on fit décharge du canon du château, de la Porte-des-Dunes, de celle de Gaiette, les bourgeois faisant leurs descharges rangés depuis la Magdeleine jusques à la porte de la ville ; et le canon redoubla furieusement lorsqu'il fut à la porte de l'église. Il vint au chœur le dimanche, comme on avoit fait la procession, et son aumosnier dit la messe basse au grand autel, durant laquelle on chanta 2 motets avec l'orgue, et à la fin *Exaudiat*. De là il fut visiter le château où l'on tira tout le canon comme il faut. Cependant on chanta la grand'messe. Après-midy il fut conduit à la Tour-d'Ordre.

— Et le 18, jour de Saint-Luc, il vint entendre messe à la chapelle N.-Dame, entre 8 et 9 ; musicque comme le jour précédent ; et après l'élection du magistrat (1), il fut au Monthulin, de là à Calais, en poste, assisté de 12 hommes seulement, et retourna ce mesme jour à Boulogne sur les 8 h. du soir. Le mercredy, après avoir ouy la messe à 9 heures, il fut à Ardres,

Catherine-Henriette, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. — Le 15 novembre suivant le chapitre ordonne au receveur de la fabrique « qu'il contentera Meurin (vitrier-« barbouilleur), pour les trois armoiries qu'il a faites et le « papier pinct qu'il a fourny lors de l'entrée de Mr le duc « d'Elbeuf, gouverneur-général de la province de Picardie. »

(1) Faite comme on l'a vu plus haut.

assisté d'une partie de ses gardes et de quelques-uns de sa trouppe, et revint à Boulogne le jeudy, à 4 h. du soir. Il fut à la chasse, le vendredy. Le samedy 13 Mrs le séneschal de Boulogne (1), Moncavrel (2), Hocquincour (3) et autres nobles du pays furent mandés chez ledit Sr Duc qui pacifia tous les différens qu'ils avoient avec Mr Daumont, gouverneur, et après s'estre ambrassés l'un l'autre se retirèrent chacun chez soy ; et le dimanche, Mr le Duc, ayant entendu la messe en la chapelle de Mr Daumont, partit de Boulogne pour Montreuil. Il donna aux musiciens 6 livres. L'on tira tout le canon de la Porte-des-Dunes, de Gaiette et du Château.

— Le 25, l'on eut nouvelle que Soubize (4), hérétique, avec les anglois, avoit honteusement levé le siége et abandonné l'ille de Rhée.

— Le jour Saint-Simon Saint-Jude, Mr le Duc Delbeuf revint à Boulogne par ordre de la Cour, pour donner ordre aux villes de Boulogne, Calais et Pays-Reconquis, parce qu'on avoit eu advis que les pilars anglois y devoient prendre terre et y attaquer l'une ou l'autre de ces 2 villes, et ravager le pays.

— Ce jour, mourut le Sr la Ranmé (5), sergent

(1) Antoine de Patras, seigneur de Cohen.

(2) Jean de Monchy, seigneur de Montcavrel, frère du suivant.

(3) César-Georges de Monchy, marquis d'Hocquincourt, qui avait été gouverneur du Boulonnais en 1622.

(4) Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, prit la plus grande part aux événements qui signalèrent cette dernière période des guerres civiles, dites de religion.

(5) Louis Nouette, sieur de la Ramée, pourvu de la charge

major, et fut enterré aux Cordeliers faute de *quibus*.

— Le mercredy 3 9bre, Mrs firent élection de monsieur Renaud de Conteval, chantre, pour official de leur Chapitre, et de Mr de la Planche, pour promoteur, de Mr Macquet, leur secrétaire, pour greffier, et de Sr René Gaffe, massier, pour leur appariteur.

— Le 9, l'on eut nouvelle que Mr le comte de Chomber (1) estoit entré en l'ille de Ré avec 6,000 hommes et toutes choses nécessaires pour ravitailler, portées par trente navires, desquels 4 des moindres furent perdus pour n'avoir suivy les autres de plus près; mais pour merveilles faut notter que, la susditte flotte estant à demie lieue près de la ditte ille, le vent retourna contraire, ce qui donna plaisir et tristesse à toute la troüppe, entre lesquels estoit un religieux dominicain qui, ayant fait prière à Dieu, voua au nom de Sa Majesté que, s'ils pouvoient donner le secours heureux, l'on bastiroit en laditte ille une église en l'honneur de Dieu que l'on nommeroit Nostre-Dame du Secours ; incontinent le vent et le temps furent si favorables que 4 navires pleins d'artifices qui alloient à la teste de laditte flotte fendirent les ennemis, et à cette faveur ledit secours entra avec contentement le 14 de ce mois.

— Le samedy 13, arriva un courier à Mr le Duc Delbœuf, à Boulogne, avec nouvelle que le pillard anglois estoit chassé de l'ille de Ré, 1,600 hommes

de sergent-major et capitaine des Portes, par lettres du 11 décembre 1625. (Arch. comm. Reg. 1014.) Il fut remplacé par Bernard d'Audegau.

(1) Frédéric-Armand de Schomberg, maréchal de France.

demeurés sur la place, 3 milors et grand nombre de prisonniers, 3 vaisseaux de grand prix bruslé, 7 à 8 p. de canon et 12 enseignes gagnées (1) ; et à ce sujet, après avoir eu mandement de Sa Majesté, le dimanche suivant 21, l'on fit la procession générale avec feu publicque, grand bruit de canons ; et estants de retour à l'église l'on chanta le *Te Deum* pour action de grâces Mr le Duc, Mr Daumont, Moncavrel et toute la noblesse y assistèrent (2).

L'on fit ce sixain au milord Bouquinguan :

Bouquinghan, vous aviez juré
De prendre St-Martin de Ré,
Si St-Denis (3), seul et sans teste,
A renversé tous vos desseins,
Jugez que feroient tous les saincts,
S'ils vous rencontroient à leur feste.

— En ce temps on eut nouvelle que le Roy de

(1) L'auteur anglais de la *Vie de Buckingham* citée plus haut accuse 2,000 hommes de perte : « The duke lost 2,000 men in this action, and the French scarce 300. » Les trois milords tués furent Sir Alexander Bret, Sir Charles Rich et Sir John Burroughs, pp. 181-182.

(2) C'est ce que constate la délibération capitulaire du 23, en ces termes : « Cui [processioni] illustrissimus princeps « dominus dux d'Elbeuf, Provinciæ Picardiæ Prorex, comi« tibus clarissimo domino d'Aumont, hujus urbis et ditionis « Boloniensis gubernatore, frequentissimisque ac iisdem cla« rissimis baronibus, equitibus ac nobilibus, summa cum « pietate interfuit. »

(3) La fête de saint Denis, 9 octobre, marque la date de cet événement qui eut une influence décisive sur les opérations du siége de la Rochelle.

Danemarc estoit ruiné et chassé de son royaume par l'Empereur (1).

— Le 1er décembre, l'on fit procession en ville pour conclusion des prières de 40 heures, que l'on avoit commencé le dimanche précédent (2), après avoir porté le St-Sacrement en procession générale de tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, de tous les Corps, nobles, magistrats et gens du Roy et de tout le peuple de la hautte et basse-ville, laquelle finy, à 4 h., l'on commença la station jusques à 7 ; et le lendemain matin et les deux autres jours à 5 heures, avec continuation de dire la messe jusques à midy, le tout au grand autel où reposoit toujours le Saint-Sacrement.

1628

— Guerre à l'Anglois.

— Ce mardy 2 de may, après la grand'messe, Mr François de Tombes (3), chanoine sous-diacre, comme procureur, fut mis en possession de l'évesché de Boulogne pour mesire Victor Boutillier, cy-devant chanoine de N.-Dame de Paris, et de présent abbé de St-Remy

(1) La nouvelle était pour le moins exagérée. Ce fut moins comme roi de Danemark que comme chef de la ligue des protestants d'Allemagne, que Christiern IV, roi de Danemark, fut vaincu par Ferdinand II, empereur d'Allemagne.

(2) Ces prières avaient été ordonnées pour obéir aux injonctions de la lettre écrite par le roi Louis XIII, le 8 novembre, du camp devant la Rochelle, pour appeler les bénédictions de Dieu sur la suite des opérations du siége.

(3) François de Thombes, reçu chanoine le 25 juin 1625.

et de St-Vulmer audit Boulogne (1) ; pour laquelle prise de possession il donna 12 livres aux vicaires et 3 livres aux enfans de chœur, pour leurs droits ; et le mercredy ensuivant le dit sieur François de Tombes prit aussy posession de l'abbaye de St-Vulmer.

— Ce samedy 27 may, l'on tint pour certain que les Anglois et hérétiques rebelles François s'estoient mis en devoir de donner secours à La Rochelle assiégée par Sa Majesté ; et de fait, le 18 de ce mois, estant pleine lune et pleine marée, ils se sont présentés devant la ditte ville en flotte et corps d'armée, de laquelle ils ont envoyé 2 très-grands vaisseaux chargés et munits d'artifices pour brûler l'estacade du havre ; mais ils furent si vivement chargés à coup de canon qu'ils furent eux-mesmes bruslés et mis à fond ; aprez ceux-ci suivirent 6 ramberges (2), qui furent expédiées de mesme façon ; et le reste de leur flotte fut partie prise, mise à feu, et le reste dispersé et poursuivi jusques aux costes d'Angleterre par les vaisseaux de Sa Majesté.

(1) Victor Le Bouthillier, bien que nommé par le roi en décembre 1626, n'avait été préconisé à Rome que le 29 novembre 1627. Ses bulles sont transcrites dans le reg. G. nº 34, fºˢ 61 et suiv. Il avait été sacré à Paris le dimanche 9 avril 1628 par l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, assisté de Claude de Gélas, évêque d'Agen, et de Nicolas Sanguin, évêque de Senlis. Dans l'acte de procuration, passé par devant notaire, le 13 avril, il prend le titre d'évêque de Boulogne, abbé de Saint-Vulmer, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, et premier aumônier de madame sœur du Roi.

(2) *Ramberges*, espèce de vaisseaux longs dont les Anglois se servoient autrefois. (Acad.)

— Ce 11 juin, feste de Pentecoste, Mrs Disque, doyen, Gantois, archidiacre à gauche, et de Conteval, chantre, montèrent au dossa (1) ou pulpitre, et y chantèrent chacun une leçon, à matines, selon leur ordre, et à la grand'messe Mr Robache, estant diacre, y fut aussy chanter l'évangile, ce qui ne fut jamais fait paravant, depuis que le Chapitre a été translaté de Térouane à Boulogne, laquelle ville de Thérouane fut ruinée l'an 1553.

—Le dimanche de l'octave du St-Sacrement, M. François de Tombes, chanoine, paya le festin du St-Sacrement (2), qu'il devoit avoir payé le jeudy précédent ;

(1) Maslebranche écrit, comme on prononçait, *dossa*, pour dossal, en bas latin *dossale*, ou *dorsale*, signifiant la clôture du chœur de l'église du côté de la nef, *id est a* dorso *canonicorum*. On lui donne plus communément le nom de *Jubé*, à cause du premier mot latin de la formule par laquelle les lecteurs demandaient la bénédiction du supérieur avant de commencer à chanter les leçons de matines. Sous ce rapport, les *jubés* ou *dossals* de nos églises représentaient les *ambons* des anciennes basiliques, et l'on y montait en cérémonie pour chanter l'Evangile. Le chanoine Le Roy décrit en peu de mots l'ancien jubé de la cathédrale, dévasté par les Huguenots en 1568. (*Hist de N.-D.*, édit. 1682, pp. 156-157 ;) mais on l'avait sans doute rétabli. Le duc d'Aumont le fit entièrement reconstruire dans un autre style d'architecture en 1667. (*Ibid.*, p. 194.)

(2) C'était une ancienne coutume, venant de Thérouanne, que chaque année, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, un des chanoines, à tour de rôle, donnât un grand festin à ses confrères. Avant de se séparer, on couronnait d'un chapeau de fleurs *(capeletum floribus ornatum)* le chanoine désigné pour l'année suivante. Cet usage a duré jusqu'à la Révolution

et donna à Mrs de la musique, au lieu de souper, 6 livres.

— Le samedy 15 de juillet, Mr le Duc d'Elbœuf arriva à Boulogne, à 5 h. du soir ; s'en alla à Calais le lundy ; et le jeudy, ou environ, découvrit la trahison : le fils du capitaine des portes (1) devoit livrer la place aux Anglois, et fut trouvé saisy d'eschelles de cordes et de lettres qui monstroient toute l'affaire et l'intelligence qu'il avoit avec les ennemis, par le moyen d'un sien frère qu'il avoit en Holande ; et le samedy 22 Mr Daumont arriva à Boulogne, car l'on attendoit de jour en jour la descente desdits Anglois, de mesme qu'à Calais.

— Le samedy 5 d'aoust, environ six heures du soir, Mesire Victor Boutillier (2), évêque de Boulogne, arriva en la basse-ville et logea aux Cordeliers. Le dimanche 6 (3) entre 9 et 10 du matin, Mrs de

française, c'est-à-dire jusqu'à la suppression du Chapitre. Bien souvent, dans les calamités publiques, le repas était contremandé et l'on en distribuait le prix aux nécessiteux ; mais jamais aucun chanoine ne fut autorisé à l'exempter d'en faire la dépense.

(1) C'était un nommé Du Parcq, aide-major et capitaine des portes.

(2) Victor Le Bouthillier, frère de Claude, dont il a été parlé plus haut, avait deux autres frères, Sébastien, qui fut évêque d'Aire, et Denys, père du célèbre abbé de Rancé. Voyez Moréri pour les origines et l'illustration de cette famille.

(3) La date est précise et concorde avec celle du registre aux délibérations capitulaires G. n° 34, où se trouve consigné dans un latin d'une rare élégance le récit sommaire de la céré-

Chapitre, revestus de chappes, furent en procession, suivis du peuple, au portail de l'église dudit lieu, là où paroissant ledit Sgr Evêque, Mr Disque, abbé de Beaulieu et Doyen dudit Chapitre, luy fit la harangue, laquelle finie la prosession commença à marcher pour l'entrée dudit Sgr évêque, par le marché, et de là au travers de la ville, droit à l'église N.-Dame ; premièrement marchoient à 2 rangs tous les confrères de la Charité, à leur teste la croix et plusieurs enseignes et guidons de l'église ; (j'oubliois à dire que le canon et mousquets du fort terrassé de la Rouge Maison firent la salve en quittant lesdits Cordeliers ;) après la Charité suivoit les P. Capucins, Cordeliers, de St-Nicolas, et Srs de Chapitre, fermé de la personne dudit Seigr Evêque, de Mr le Duc d'Elbœuf, gouverneur de la Picardie, de Mr Daumont, gouverneur de Boulogne, de grand nombre de noblesse et de peuple. Arrivant proche de la porte de la ville, de trente pas ou environ, estoit dressée une table, ornée de linge traisnant à terre, sur laquelle estoit l'aube, la chappe et la crosse, desquels estant revestus, Mrs de Ville luy firent leur harangue et le couvrirent du Dé, ou palme, de velour escarlate que portoient les 4 eschevins ; plus ayant passé le 1er cor-de-garde, Mrs de la Justice du Roy firent aussy leur harangue ; ce fait il poursuivit son chemin jusques au portail de l'église, entre 2 hayes de Bourgeois en armes ; et entré dans la nef ; et après avoir fait ses prières, on le fit baiser l'autel et seöir dans sa

monie. On a de la peine à comprendre comment il se fait qu'on lise ailleurs, même dans des documents capitulaires postérieurs, que cette entrée solennelle eut lieu le 13.

chaire ; et s'estant retiré en la sacristie pendant qu'on chanta Tierce, se revestit pour la messe, laquelle achevée, l'on chanta le *Te Deum* ; et puis se retira chez luy où il traitta et fit festin solemnel auxdits Srs Delbeuf et Daumont et à bon nombre de noblesse.

— Le lundy 7, Mr le duc d'Elbeuf partit pour aller en Picardie ; et ce jour Mgr de Boulogne traitta Mrs de Chapitre, Mrs les gens du Poy et du Magistrat de la ville.

— Le vendredy 18, arriva à Boulogne, et le lendemain s'en alla à Calais, avec un maistre des requestes, député de la Cour pour faire le procès à celuy qui avoit voulu livrer la ville de Calais aux Anglois (1).

— Le lundy 28 d'aoust, Monseigr de Boulogne fut voir son château de Brunemberg (2) et revint le lendemain à Boulogne. Le jeudy, sur les 6 h. du matin, il partit pour Calais et y fut faire son entrée ; d'où il partit le mardy suivant, par Marcq, pour aller faire sa visitte à Ardres, et delà en Artois ; et fut de retour le jeudy à Boulogne. Le vendredy suivant, il fit l'examen des ordinans, et le lendemain donna les sts ordres et célébra la grand'messe au chœur, selon l'ordre du Pontifical Romain.

— Le 7 septembre, l'on sceut pour certain que le milord Bouquinghen avoit esté tué par un capitaine

(1) M. Ch. Demotier, dans ses *Annales de Calais*, dit que Du Parc subit la peine de son crime vers la fin de juillet.

(2) Vieux donjon, flanqué de quatre tourelles, avec fossés et pont-levis, situé dans un joli vallon au N. de l'église. Vendu comme bien national, il a été détruit à la Révolution, et il n'en subsiste plus que la chapelle qui sert d'écurie, ou de grange, aux habitants de la ferme qui y était annexée.

Escossois (1), à l'embarquement qui se faisoit en Angleterre pour aller secourir de rechef La Rochelle ; et le jeudy suivant on sceut qu'à ce sujet les Anglois et Escossois s'estoient tant entrebattus de part et d'autre qu'il en demeura plus de 1500 sur la place.

— Le mardy 10 d'octobre, Monseigr de Boulogne célébra la Ste-Messe basse au grand autel, après 9 h., et ensuitte l'on chanta l'himne *Veni Creator*; puis Mr le Doyen et archidiacres se mirent en prières devant le St-Sacrement exposé au grand autel, pour commencer les prières de 40 heures, qui furent achevées le vendredy 13, à 9 h. du matin, où après la grande messe l'on fit procession du St-Sacrement pour demander à Dieu qu'il luy plût d'assister et conserver le Roy et ses armées, tant par mer que par terre, et luy donner victoire contre les hérétiques rebelles qui s'estoient joincts avec les Anglois, et estoient venus au nombre de 250 voiles, tant grandes que petites, 100 renberges et 50 grands navires de guerre, les autres chargés d'artifice pour brusler l'estacade du Roy, et autres de vivres et munitions pour ravitallier La Rochelle ; l'on avoit desjà fait les mesmes prières au mois précédent, durant l'octave de la Nativité N.-Dame, pour le mesme sujet.

— Le mardy, à une heure du matin, fut entendu grand tintamar de canon et de mousqueterie sur la mer, qui dura jusques à 4 h. C'estoit un grand vaisseau de 600 toneaux qui retournoit des Indes à Dunquerque, qui, poursuivant un holandois de 350 hommes et 26

(1) Buckingham avait été assassiné le 24 août par un nommé John Felton, à l'âge de trente-six ans.

pièces de canon, 8 vertes, le reste de fer, qui fut contraint d'eschouer à Ambleteuse ; le canon fut amené à Boulogne.

— Le mardy 17, Mesire Victor Boutilier, évêque de Boulogne, tint sinode pour donner ordre, comme je crois, aux affaires de son diocèse qu'il réforma en plusieurs choses, et fit des statuts (1). L'on fit chanter musicque à la congrégation de Mrs les Doyens ruraux qui donnèrent 6 livres.

— Le dernier d'octobre, Monseigr de Boulogne eut nouvelle certaine que, pendant que Milord Montaignë traittoit de paix avec Sa Majesté, tant pour les Anglois que Rochelois, le renégat et perfide Soubise s'efforça d'attacquer l'estacade avec quatre ramberges pour secourir les dits Rochelois ; et comme il estoit à cette affaire, Dieu fit retirer la marée extraordinairement et plutost que de coutume ; de sorte que les dittes ram-

(1) Ces premiers statuts de Mgr Bouthillier ont échappé jusqu'ici, aussi bien que ceux de Mgr Perrochel, de 1653, à toutes les recherches que j'ai faites par moi-même et par correspondance dans les principales bibliothèques de France. En revanche, j'ai trouvé à la Bibliothèque Nationale, sous la côte B. 1491, les *Règlements et ordonnances faictes par Monseignevr le Révérendissime évesqve de Bovlogne*, imprimés à Saint-Omer par la veuve Charles Boscart, au nom de Jésus, en 1630, et promulgués dans le synode tenu au mois de mai de cette année-là. — Il m'est impossible de savoir si, dans leur codification, ces nouveaux statuts reproduisent toutes les dispositions édictées dans ceux de 1628. Ce qui est certain, c'est que le dispositif des ordonnances contenues dans le livret de cinquante-quatre pages petit in-8º dont j'ai pris copie, renferme à tout le moins « quelques articles nouveaux. »

berges sont demeurés sur le sable en la püissance de Sa Majesté, quoyque ceux de la ville fussent sortis furieusement pour les secourir, et furent batus de tous costés, et ceux qui ont esté pris furent pendus sur le champ.

— Le jour de la Toussain, Monseigr de Boulogne eut nouvelle certaine que le Roy estoit entré à La Rochelle le samedy précédent, qui estoit la feste de St-Simon St-Jude, et ce de la part de Mr le duc d'Elbeuf.

— Le 3 novembre, l'on commença, à vespres, à faire l'office dans la chapelle N.-Dame, parce que l'on travailloit au chœur à démonter les formes (1) pour y poser celles que l'on y voit à présent.

— Le mardy 7, après vespres, l'on fit la procession générale ; l'on y fit venir les religieux Cordeliers et Capucins, sans croix ny banières, messieurs le curé de St-Nicolas et les siens tout de mesme, et tout le peuple, pour rendre grâces à Dieu de ce que les Rochelois, ne pouvant plus subsister, après un siége de 14 mois, s'estoient rendu au Roy qui leur a fait miséricorde,

(1) C'est-à-dire des *stalles* ; le mot, quoique très-français, a vieilli. D'après une mention qui se lit dans les registres de catholicité de Saint-Joseph, l'ouvrier qui avait entrepris de faire les nouvelles formes, un sieur Urbaïn N . . . . ., mourut le 26 décembre 1628, avant d'avoir terminé l'ouvrage, et fut euterré dans l'église, ce qui dénote un homme de quelque considération. Cependant, le 13 septembre de l'année précédente (1627), ce n'est pas avec Urbain, mais avec Georges Hinckell, maître menuisier et sculpteur de la ville d'Ipres, que le chapitre avait passé contrat « pour la structure des dites formes », moyennant l'avance d'une somme de 1,000 livres, complétée plus tard par celle de 448 livres « qui lui étoit encore due pour le corps de sa besongne, » et qui lui fut payée par ordonnance du 17 septembre 1629.

selon sa coutume et très-chrestienne. Estant de retour en la chapelle N.-Dame, qui servoit de chœur, l'on chanta le *Te Deum* et l'*Exaudiat* pour action de grâces ; et l'on fit jouer le canon au château, à la Tour Françoise, à Gaiette, à la Porte-des-Dunes et au fort de la Maison-Rouge.

— Le dimanche 12, après la grande messe, l'on fit encore procession générale par la ville, avec feu de réjouissance, pour action de grâces à Dieu pour la réduction de La Rochelle.

— Le lundy 27 novembre, Monseigr de Boulogne s'en alla à Paris pour, entre autres choses, se trouver à l'entrée du Roy qui retournoit victorieux de La Rochelle et autres ennemis ; et Mr Daumont partit de Boulogne le 3 décembre, pour le mesme sujet.

1629.

— Le mardy gras, 27 de febr, à 6 h. du soir, Monseigr de Boulogne arriva de Paris, et a tant obligé la ville et le pays que d'avoir empesché qu'ils n'eussent payé et entretenû un régiment pour garnison et seureté de la ville et province ; plus, a fait mettre à néant l'entreprise d'un certain quidam qui s'estoit présenté, avec pouvoir bien fait et passé par le Conseil de Sa Majesté, pour mettre impôt sur la bierre, bled et beure, qui se vendent et débittent audit pays, et sur la pesche et marées qui se font audit Boulogne et autres havres dû pays.

— Le 5 de mars, Mrs de Chapitre arrestèrent et ordonnèrent que l'on quitteroit l'usage de Téroane et que l'on prendroit l'office romain, à cause en partie des mauvais ordres et plusieures confusions qui se rencon-

troient, et qu'on ne recouvroit plus de bréviaire ny messeles servants audit usage, et afin aussy de garder l'uniformité dans le chœur, plusieurs ayant desjà pris ledit office romain (1).

— Le jour de St-Joseph, Monseigr de Boulogne dit la messe *in Pontificàlibus* à l'autel de la paroisse, parceque ledit St en est le patron ; puis il se transporta au cimetier (2), et y bénit la croix et les images du Crucifix et de la Vierge.

— Le 23, environ une heure de la nuict, fut conduit d'Estaples au havre de Boulogne un navir appartenant à Monseigr de Boulogne, de 250 teneaux : il l'appellent une flicque, avec 8 pièces de canon de fer.

— Le 29, M. Bertrand Disques, ayant quitté sa prébende de Boulogne pour se faire Capucin, célébra sa 1re messe au couvent dudit Ordre, et pour le respect de Mr le Doyen, son oncle, on fut chanter la musicque, 2 motets et *Exaudiat*. Il donna 6 livres aux musiciens.

— Le mercredy 4 de juillet, Mesire Victor Boutilier, évêque de Boulogne et abbé de St-Vulmer audit lieu, donna laditte abbaye, quant au lieu abbatial, bastimens et dépendances, aux P. de l'Oratoire, avec 1,500 livres

(1) J'ai publié en 1850, dans les *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnetty, une *Notice sur l'histoire de la liturgie dans l'ancien diocèse de Boulogne*, où le fait est raconté dans tous ses détails. (IVe série, t. I, nº 3, 40e vol. de la coll., pp. 200-218.)

(2) Le cimetière dont il est ici question était situé le long du mur latéral de la cathédrale, depuis la rue de la Clef, ou Parvis Notre-Dame, jusqu'au réservoir de la fontaine, qui est en face de la rue du Château.

de rentes de laditte abbaye (1), plus la prébende préceptoriale, pour laquelle Mrs de Chapitre ont promis leur payer annuellement la somme de 400 livres ; de plus, leur a esté accordé à ce sujet le lieu, manoir et bastiment du Collége par Mrs du Magistrat de la ville, 300 livres de rentes ; et de tout ce que dessus a esté fait et passé concordat et escrit notable entre lesdits Srs et les Pères de l'Oratoire, par devant notaires royaux, entre les mains desquels les minutes sont demeurés signés de part et d'autre. Elles se trouveront chez maistre André Scotté, notaire roial servant ordinairement à Mrs du Chapitre.

— Le 19 aoust, les Holandois prirent Vezel (2), ville Impériale sur le Rhein, grande comme Rouen, en laquelle l'Empereur et le Roy d'Espagne avoient fait leurs magazins de guerre, avec l'or et l'argent qu'ils avoient levés sur les ecclésiastiques des Pays-Bas, et autres richesses appartenantes aux Princes du Saint-Empire; les plus riches boutiques furent donnéz aux soldats, et 22 toneaux pleins de pièces 48, à 2,000 pièces par tonneau, et cincq tonneaux pleins de pistoles, en telle façon que chacque soldat a eu 2,000 livres pour sa

(1) Assignées en grande partie sur la terre de Bainghen-le-Comte (on a dit par erreur Bazinghen), faisant partie de l'ancien domaine de l'abbaye. Le supérieur de l'Oratoire eut même le patronage de la cure de Bainghen.

(2) Wesel. — Je n'ai aucun moyen de vérifier ni de rectifier tout ce que Maslebranche cite ou estropie en fait de noms propres, tant d'hommes que de lieux, dans la transcription qu'il fait des nouvelles colportées par les feuilles publiques de son temps. On voudra bien m'excuser de ne m'arrêter, en général, qu'à ce qui intéresse le lecteur boulonnais.

part. Il y avoit de munitions, 3,000 sacs de farines, 1,400 chevaux, 800 chariots tous chargés de vivres et munitions, 200 pièces d'artillerie, 4,000 mousquets, 5,000 picques, 2,000 tonneaux de poudre et des harnois pour équipper 5,000 hommes ; 48 tonneaux pleins de pièces de 48 de 2,000 pièces chacque, et 8 tonneaux pleins de pistolles d'Espagne. Outre cela, on trouva grande quantité d'or et d'argent sans marque aux dits Empereur et Roy d'Espagne, le tout pour munir et payer leur camp pour 2 mois. Cette prise fut le 19 aoust, entre 5 à 6 h. du matin, par la porte de Vuisquelle. Il y avoit dedans 1,800 hommes de pied et 800 chevaux qui furent conduits par le seigr d'Idem et le capitaine Hault, Bolduc estant encore assiégée.

— Le 7, Mrs de Chapitre retournèrent au chœur pour faire le service aux vespres de la Nativité N-Dame, les formes du chœur estant achevées ; l'office se faisant à la chapelle N.-Dame depuis le 3 9bre 1628.

— Le 14, Grobendon, gouverneur de Bois-le-Duc en Brabant, rendit la place aux Holandois par composition et faute de vivres.

— Le 18, l'on déchargea chez Mr le Doyen les antiphonaires pour faire le service à l'usage de Rome, et les processionnaires (1).

— Le 27, veille de St-Simon-St-Jude, l'on commença à vespres à faire le service divin selon l'usage de Rome,

(1) La fabrique de l'église de Saint-Nicolas conserve encore un Antiphonaire de ce temps, imprimé en fort beaux caractères par les frères Belgrands, à Toul (*Tulli Leucorum*), en deux tomes in-f°, 1624. Le chant y est d'une pureté remarquable et bien supérieur à celui des éditions plus récentes.

conformément au Concile de Trente, et ce par meure et bonne délibération de Mrs capitulairement assemblés; et, par acte solemnel de leur vénérable congrégation et assemblé, fut éteint et mis à néant pour jamais l'ancien, solennel et grave service selon l'usage de jadis Théroane, auquel lieu ont esté premièrement fondés et establis les chapitres, chanoineries et prébendes aujourd'huy translatées à Boulogne, laditte ville de Thérouane ayant esté prise et ruinée par l'empereur Charles-Quint, 1553, au mois juin.

Les livres de l'office de Thérouane sont les plus beaux qu'on puisse voir en quelque chapitre que ce soit ; 1° 2 graduels escrit à la main et sur velin : il ne s'en peut recouvrer de semblable, tant pour l'excellence de l'écriture que pour le prix et valeur des lettres capitales qui sont de fin or et asure que l'on estime plus que l'or mesme; les marges sont enrichies de feuillages et figures; 2° 8 antiphonaires de mesme, les légendiers et messels et autres livres à l'usage des vicaires prestres, tout en parchemin, livres des épistres et évangiles de mesme, et très beau, dont on ne se sert plus (1).

(1) Les adieux que le vieux chapelain adresse à son antique liturgie sont vraiment touchants. C'était la transition entre le moyen âge et le progrès moderne, qui se faisait petit à petit. Mais combien il y avait de poésie dans le premier !

Que sont devenus tous ces beaux manuscrits ? Le chapitre proposa un jour de les faire gratter pour en utiliser le parchemin, mais la chose étant à peu près impossible, toutes ces richesses s'en allèrent peu à peu, sans doute, chez le relieur.

1630

— Le dimanche 13 de ce mois de janvier, l'on commença à chanter la messe de paroisse, en l'église N.-Dame, avec plein-chant et l'orgue alternativement, ce qui n'avoit jamais esté fait auparavant (1).

— Le dimanche 24 de febr et 2 de caresme, l'on commença le jubilé, qui dura 15 jours, pour prier Dieu pour l'exaltation de Nostre Mère St Eglise, pour N.-St.-P. le Pape, pour la conservation des armes du Roy, pour la paix entre tous les princes chrestiens, et pour estre préservés des 3 fléaux de Dieu, guerre, peste et famine.

— Le mardy, feste de Saint-Joseph, patron de la paroisse, Monseigr l'évêque y chanta la messe.

— Le jeudy-St, 28 de mars, on ne chanta en la cathédrale autre messe que la messe du jour, parce que tout le clergé communia à la grande messe que célébra Monseigr l'évêque en faisant les stes huiles, ce qui ne s'estoit jamais fait auparavant, depuis que le siége épiscopal et Chapitre de Thérouane ont été translatés à Boulogne (2).

(1) C'est-à-dire, je crois, que l'orgue, à partir de ce jour, cessa d'être un instrument purement accompagnateur, et qu'il fut autorisé à jouer des solos qui tinrent lieu de versets chantés, par exemple, dans les *Gloria*, *Credo*, *Magnificat*, etc. Les décrets de la Congrégation des Rites se sont montrés jusqu'à ce jour peu favorables à cette combinaison. Déjà, le 24 octobre 1625, le chapitre avait ordonné que le *Te Deum* fût chanté *alternantibus cantoribus et organis.*

(2) C'était une conséquence de l'adoption du cérémonial romain.

— Et le samedy-St, veille de Pasque, fut remise et posée l'Image miraculeuse de la Ste-Vierge, assez brune, que l'on voit à présent dans un navire au dessus de l'autel de sa chapelle ; et ce par bon advis et meure délibération de Mesire Victor Boutillier, évêque de Boulogne, et de Mrs de Chapitre, ayant recognus que c'est l'image mesme qui y estoit cy-devant lorsque s'y sont faits plusieures miracles, laquelle avoit esté maltraitté et en quelques endroits mutilés par les hérétiques qui s'emparèrent de Boulogne et brûlerent les autres Images et relicairais (sic), lorsque le Sr de Morvilière en estoit gouverneur, en l'an .... (1).

— Le lundy 15 juillet, l'on commença les prières de 40 heures pour la conservation de Sa Majesté et progrès de ses armes ; elles furent continuées par les autres églises, le tout par ordonance de Monseigr de Boulogne et de Mrs de Chapitre (2).

(1) Lisez 1567. Voyez Le Roy, *Hist. de N. D.* et les autres ouvrages spéciaux.

(2) Ces prières de quarante-heures étaient l'occasion d'un grand déploiement de somptuosité dans les cérémonies du culte. Couvert du grand *pouèle* azuré qui pendait à la voûte et laissait tomber tout autour les riches courtines qu'on venait de faire faire à Paris, au moyen des deniers donnés à cet effet par le duc de Chaulnes, l'autel du chœur resplendissait de richesses. De chaque côté, sur des tringles de cuivre, se déployaient ces chatoyants rideaux, ces *aîles* ou *volets*, dont les églises gothiques d'Angleterre ont repris l'usage et que nous regrettons de ne point revoir en France. Çà et là, dans l'église, se dressaient les bouleaux verdoyants, coupés dans la forêt, et mêlant leur arôme aux pénétrantes senteurs de l'encens. Le pavé disparaisait sous une jonchée

— Le 20, Monseigr de Boulogne, comme abbé de St-Vulmer, y chanta la messe *in Pontificalibus*, et donna 8 livres à la musique.

— Le dimanche 4 d'octobre (1), jour St-Dominique, Monseigr l'évêque chanta la messe *in Pontificalibus* à l'autel N.-Dame. Après vespres, l'on porta le St-Sacrement à la procession, et l'on sortit par le portail

de branches vertes, d'herbes odoriférantes, éparses dans tout l'édifice, comme on a coutume de le faire encore dans nos campagnes à la fête du Saint-Sacrement. (Les comptes ne manquent jamais de noter les dépenses faites pour « les « charées de may, ou de ramée, coupées dans la forest de « Boulogne, les bottes d'*esparsure*, etc, etc. Sur l'autel, s'élevant au fond du chœur ainsi paré, on voyait briller au milieu des flamberges de cire le grand soleil d'argent aux rayons dorés qui renfermait le Saint-Sacrement, non pas comme aujourd'hui sur un tabernacle, mais dans une sorte de pavillon, ou tente de brocart, dressée pour la circonstance. Aux deux côtés, les statues des saints patrons, saint Maxime et saint Louis, faisaient escorte, posés sur les gradins ; et au milieu, derrière l'exposition, s'élançait la crosse symbolique, dont la volute fleurie laissait pendre au-dessus de l'autel un petit ciboire vêtu d'un pavillon de soie et contenant une hostie qu'on renouvelait tous les mois. Autour de ce sanctuaire, qu'on se figure, agenouillés dans leurs stalles, l'Evêque en *cappa magna* violette, les vingt et un chanoines en surplis, portant au bras l'aumusse d'hermine doublée de petit-gris, le Doyen, leur chef, également en surplis sur le rochet prélatice avec l'aumusse et l'anneau, signe distinctif de sa dignité, les magistrats de tous ordres, en robes, avec le rabat la toque et la chausse, occupant aussi les hautes stalles où leur sièges alternaient avec ceux des dignités capitulaires, et l'on aura une idée des pompes dont l'éclat réjouissait nos ancêtres.

(1) Lisez d'*août*.

du Château, et l'on rentra par celuy de la nef, et ce jour l'on chanta la messe de paroisse en musique, comme de coustume au 1er dimanche du mois.

Ce jour, l'on chanta la messe Ste-Barbe en musique à St-Vulmer, à la requeste du Sr Dericson, à cause que sa fille estoit le sujet de la feste.

— Ce 16 de juillet dernier, la Ste-Chapelle de Paris fut brulée, le feu s'estant pris au clocher par la faute du plombier qui avoit laissé un pot à feu avec ses outils, pendant qu'il estoit descendu pour boire ; le vent ayant fait voler quelques étincelles sur le bois du clocher, le feu s'aluma d'une telle sorte qu'il fit fondre tout le plomb dont elle estoit couverte et toutes les cloches ; le plomb couloit par les rues comme l'eau, et la voûte ne fut pas rompue. L'on estime le domage à deux millions de livres.

— L'on fit cette centurie de Nostradamus, à ce sujet :

De trois grands Roys le Juste gagnera
Dessus le Po une palme nouvelle ;
Ce sera lorsque chacun marchera
Sur le clocher de la Ste-Chapelle.

— Notez que le Roy Louis 13 avoit fait lever le siége devant Casal siégée par l'Empereur et Espagnols, où il tailla en pièces prez de 15,000 hommes. Le Roy, voulant maintenir le duc de Nevers en son duché de Mantoue, que l'Empereur, et les Espagnols et le duc de Savoye luy vouloient ôter, a gagné une palme nouvelle lorsque, malgré le duc de Savoie, il a passé les Alpes, luy a pris et gagné ses forteresses et tout son duché de Savoye, parce que luy ayant promis.... (*lacune.*)

— Le dimanche 3 de novembre, l'on chanta la messe de paroisse en musicque, ce que l'on fait chacque 1er dimanche du mois depuis un an.

1631

— Le jeudy absolu, 15 avril (1), nul ne célébra en la grande église, mais tous communièrent au chœur, à la grande messe que célébra Monseigr de Boulogne, bénissant les Stes huiles.

— Le mardy 20 de may, Mr Lhoste, chanoine et thrésorier d'Ipres, célébra la grande messe et fut traitté par Mrs, chez Mr le Doyen (2) ; ce que Mgr de Boulogne ayant appris il s'y en alla sans estre prié, menant avec luy Mr le Maistre (3), le Pr du Roy et autres.

— Le 12 de septembre, la Princesse des Pays-Bas entreprit de s'emparer d'une des villes de Zélande, nommée Tolen (4), pour y faire un fort ; mais le tout fut sceu par les Holandois qui lâchèrent les écluses, et

(1) Lisez 17.

(2) La plus intime confraternité exista toujours entre les deux églises de Boulogne et d'Ipres qui se regardaient comme deux sœurs, filles de Thérouanne, leur mère commune. On ne voit rien qui témoigne de la même cordialité entre les chanoines de Boulogne et ceux de Saint-Omer.

On lit dans les délibérations capitulaires (G. 34, f° 88 v°) à la date du 20 mai : « Dns Oudardus Loste, canonicus et « Thesaurarius Morino-Iprensis, biduum in hac urbe commo- « ratus, jure confraternitatis gaudens, divinis officiis hujus « Ecclesiæ Cathedralis in habitu et stallo interfuit, summum « sacrum ad majus altare, deferente hebdomadario et rogatu « Capituli, celebravit in cantu solemni cum musica et organis ; « distributiones solitas accepit et loco dignitati suæ compe- « tenti in capitulo exceptus est. »

(3) Sous-entendu *des Eaux et forêts.*

(4) Voir le mot, dans Moréri.

plus de 2,000 hommes de ses gens furent tués et nayés, 150 pièces de canon perdus et vivres et munitions.

— Le samedy 13 de décembre, Monseigneur de Boulogne célébra la messe *in Pontificalibus* dans la chapelle de la Ste-Vierge, où assistèrent tous Mrs ; Mr le Chantre tint chœur, et après la messe l'on chanta le *Te Deum* pour actions de grâces de ce qu'un P. Capucin, fort affligé d'une rupture depuis plus de 20 ans, fut guéry, aprez s'estre vouée à la Ste-Vierge, sitost qu'il eut accomply sa neufvaine (1).

1632

— Le mardy, jour des Rois, Mr le Doyen fit l'office, Mr le Chantre tint chœur avec les solennitées ordinaire, ce qui n'avoit jamais esté praticqué auparavant.

— Mrs ordonnèrent ce jourd'huy jeudy 5 de febr que tous Mrs assisteront à la messe du Saint-Sacrement qui se dit dans le chœur les 1ers jeudis de chacque mois, et 2 sols d'assistances à chacque vicaires et chapelains.

— Le lundy 21 may (2), le Roy Louis 13, dit le Juste, arriva à Boulogne, entre 4 et 5 du soir, avec les

(1) C'était le P. Alphonse de Montfort, qui, par reconnaissance s'occupa d'écrire l'histoire de sa bienfaitrice. (Voyez Le Roy, *Hist. de N. D.*, édit. 1682, pp. 237-238.)

(2) Il y a erreur sur le quantième ; le 21 mai était un vendredi, ce qui s'accorde avec la suite du récit, puisque le roi alla le lendemain, samedi 22, entendre la messe à Notre-Dame. (Cf. Le Roy, *Hist. de N.-D.*, édit. 1682, p. 184.)

cardinaux de Richelieu et de Lion, frères (1), Mr le duc de Chevreuse (2), gouverneur de Picardie par la déposition de Mr le duc d'Elbeuf rebel avec la Reine mère et Mr frère du Roy (3), de Longueville comte de St-Pol, le duc de Chaune et autres grands princes et seigneurs; et Mr le duc d'Angoulesme, qui estoit à Calais depuis le 27 à 28 d'avril, vint trouver Sa Majesté à Boulogne; et le samedy, à 9 h., le Roy vint ouïr la messe en la chapelle N.-Dame, durant laquelle l'on fit très-bonne musicque; et après diné le Roy partit pour Calais, suivy de tous ceux que dessus, où Mr de Valencé fut déposé du gouvernement de Calais, et on mit en sa place Mr..... (4)

Le Roy retourna à Boulogne le 26, à 6 h. du soir, et le lendemain, après avoir ouy la messe en la chapelle N.-Dame (5), où l'on fit bonne musique, il partit

(1) Armand-Jean du Plessis de Richelieu, cardinal ministre, et Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal-archevêque de Lyon.

(2) Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

(3) Gaston duc d'Orléans, compromis dans les intrigues de cour qui furent la suite de la *journée des Dupes*.

(4) Melchior Mitte de Miolans, marquis de St-Chamont, pour lors ambassadeur extraordinaire à Londres.

(5) Le chapitre s'était mis en grands frais pour la réception du roi et des princes de sa suite. Les comptes de la Fabrique nous apprennent que l'on avait fait peindre, à cette occasion, « les armoiries du Roy, de la Reine, des seigneurs Ducs, du cardinal de Richelieu, des ducs de Chevreuse et d'Aumont, etc. » On avait sans doute aussi paré le chœur « de vaysselles d'argent et de tapisseries, » comme au dernier jubilé. Nous voyons que la même année on avait descendu et remonté

pour Montreuil. Il donna 4 pistolles de 8 livres 12 sols aux musiciens et une pistolle aux enfans de chœur; et le mardy 29 (1) Monseigr de Boulogne arriva de Paris, à 5 h. du soir.

— Le 2 de juin, l'on commença à démolir le château de Clenleu, le seigr (2) ayant suivy et retiré ès-pays étrangers avec Mr frère du Roy, qui, estant à Boulogne, commanda de le raser; et Pierre Aufroy, charpentier, y fut tué en démontant le comble par une pièce de bois qui luy écrasa la teste, et ne parla jamais depuis (3).

— Le 24, il vint un courier pour donner advis que Mrs de Montmorancy et de Créqui, des plus braves seigneurs et chefs des François, avoient quittés Sa Majesté et s'estoient retirés vers Mr son frère, et que *tout le* Languedoc, Vivarest et Dauphiné s'estoient souslevés et donnés à Monsr, à cause qu'on vouloit leur faire payer nouveaux subsides de taille, et que l'on imputoit à Mr le Cardinal de Richelieu et son frère.

— Le 5 juillet, Mesire Victor Boutilier, encore évêque de Boulogne, fut chez Mr le Séneschal (4) afin

le dais, ou palme, suspendu à la voûte, au-dessus du grand autel, pour en changer les courtines et en visiter les *cordes*. On avait aussi fait raccommoder et redorer « le coquelet du clocher, cassé par quelque coup d'harquebuze, » etc., *etc.*

(1) Lisez : *le samedi.*

(2) De la maison d'Ostove.

(3) On lit dans le reg. de catholicité de la paroisse de St-Joseph : « Le 4e jour de juing 1632 a esté tué à Clenleu, à la desmollition du chasteau, Pierre Offroy, et a esté enterré audit Clenleu. »

(4) A Neufchâtel ; — Mr de Palcheux, de la maison des seigneurs de Rocquigny du Fayel.

L'événement fit du bruit, et Renaudot en parla dans sa

de catéchiser et recevoir en n. Ste religion Mr De Palcheu, gentilhomme Boulenois, qui abjura son hérésie, et ceux de sa maison, sauf le cocher, et fit profession de foy entre les mains dudit seigr évêque, avec les cérémonies en tel cas requises et accoustumées.

— Et le 12 dudit mois, Mesire Victor Boutilier, évêque de Boulogne, célébra la messe à l'autel de la Ste-Vierge, et sur les 10 h. il monta en carosse pour Paris et Tours, où il estoit nommé archevêque, après avoir pris congé de Mrs pour la dernière fois (1).

— Le 26 d'aoust, on eut nouvelle que Mastric avoit esté rendue aux Holandois le 23, avec liberté de conscience selon le traitté de la ville de Bosleduc prise cy-devant.

— Le 10 7bre, 8 h. du soir, décéda Mesire et frère Jean Le Galois, de l'ordre de St-François, docteur, chanoine et théologal de Boulogne, aagé de 96 ans ou plus, lequel néantmoins, à l'aide d'un bon prestre, avoit

Gazette de France, en ces termes: « 12 juillet 1632. Le sieur de Palcheul, gentilhomme le plus qualifié de ceux qui faisoyent profession dans le Boulonnois de la religion prétendue réformée, et chez qui se faisoit le prêche, vient d'estre converty par l'évêque de Boulogne à la foi catholique. » Année 1632, p. 276.

(1) Victor Le Bouthillier avait été nommé le 12 décembre 1630 coadjuteur de Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, à qui il succéda en 1641. En attendant on continua de lui donner le titre d'*évêque de Boulogne*, sous lequel il figure dans divers documents historiques.

J'ai recueilli trois de ses portraits gravés. Le premier, anépigraphe, gravé par Nanteuil en 1651 d'après Philippe Champaigne, de 0m,31 de hauteur sur 0m,24 de largeur ; le deuxième, dans un cadre ovale de 0m,14 sur 0m,11, avec l'inscription :

encore dit ses heures canoniales 3 h. avant mourir, et mesme estant levé du lict avoit pris un bouillon environ 6 h. du mesme soir, lequel luy donna une sueure froide et la mort, à 8 h., moy présent. Le lendemain, entre 10 et 11, il fut porté devant le grand autel, en son habit, la face, les mains et les pieds découverts, et tenoit une petite croix. La messe d'enterrement chantée avec musicque, fut conduit processionnellement jusques hors des portes de la ville, et là livré à ses frères religieux qui le portèrent en leur église, et avec les cérémonies requises l'on mis en terre dedans leur chapitre. *Requiescat in pace* (1).

ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME VICTOR BOVTHILLIER ARCHEVESQVE DE TORVS. Le troisième, dans un ovale de 0m,14 sur 0m,12, avec une inscription de sept lignes qui rappelle qu'il fut « Evesque de Bologne-sur-mer : » Ce dernier, publié *à Paris chez Pierre Mariette, rue Saint-Jacques, à l'Espérance*.

(1) Frère Jean Le Galloys, cordelier du couvent de Boulogne, avait été reçu lecteur en théologie et prédicateur de la cathédrale après la mort de Jehan Falluel, le 6 juin 1605. C'est lui qui prononça dans cette église le panégyrique du roi Henri IV, le 29 juin 1610.

On lui érigea un mausolée sur lequel se lisait l'inscription suivante, composée par le frère Louis Cavalli, auteur du *Janua musarum :*

V. P. Joanni Le Galloys :
Hoc jacet in tumulo Joannes ille Galesus,
Ingenio clarus, clarus et eloquio.
Hujus conventus quondam custos, reparator,
Quique Cathedrali doctor in sede fuit,
Nec non canonicus bis denos circiter annos ;
Henrico magno gratus et ipse fuit.
Tandem dum numerat vitæ feliciter actæ
Lustra bis octo, Atropos forcipe fila secat.
Hunc o Xpe precor cœlestibus orbibus infer
CVMqVe tVIs DIVIs sIt sIne fIne qVIes.

— Le 20 7bre, l'on sceut que Mr le duc d'Orléans, frère du Roy, estoit vaincu et réduit à la raison, le duc d'Elbeuf tué, et qu'il avoit envoyé ses députés vers Sa Majesté, afin de terminer tous ses différens et pacifier toutes choses.

— Le vendredy 22 octobre, Mr Jean de La Planche fut receu et mis en possession de la prébende théologale.

— Le jour de Noël, Mr le marquis de Brézé monta en la haute ville pour entendre la prédication et vespres. Il avoit fait son bon jour aux Capucins, en la basse ville où il estoit arrivé la veille sur les 3 h., puis il partit pour aller prendre possession de son gouvernement de Calais. L'on tira 4 coups de canon à son arrivée, et 5 à son départ.

1633.

— Le 28 de janvier, entre 4 et 5 h. du matin, M. le Doyen, assisté de Mrs et autres ecclésiastiques, porta le St-Sacrement à Mr Folie, chanoine et curé de la paroisse St-Joseph en laditte église N.-D., et subséquem-

Le dernier vers forme un chronogramme qui exprime l'année 1632, date de sa mort.

Une particularité curieuse, c'est que Jean de Galloys fut nommé à la prébende théologale au lieu et place et sur le refus de Pierre Charron, le sceptique auteur de *La Sagesse*. C'est La Roche-Maillet qui nous l'apprend, dans la biographie qu'il a faite du célèbre écrivain pour être mise en tête de ses œuvres. Charron eut volontiers accepté cette charge pour quelques années ; mais, écrivait-il à un de ses amis, « l'air et le climat froid, humide et proche de la mer estoit non-seulement mal plaisant et triste à son humeur et naturel, ainsi malsain, catherreux et rheumatique ; il estoit, disoit-il,

ment l'extrême-onction, et décéda à 5 h. du soir, et fut enterré pour le premier corps dans la chapelle N.-Dame le dimanche 30 après la grande messe. Il avoit bien travaillé à rétablir laditte chapelle N.-Dame, et donné une vitre où il est représenté, et une autre à la nef de la paroisse.

— Le jeudy 17 febr, fut mis en possession de la cure de St-Joseph M. Nicolas Le Bacre (1), bachelier et professeur en théologie, gradué sur le Chapitre de Boulogne, neveu de Mr Gantois, archidiacre et grand-vicaire.

— Le mardy 1er de mars, Mesire Jean Dolce, basque de nation (2), fut mis en possession de l'evesché de Boulogne à luy résigné par Mesire Victor Boutilier, et

solaire du tout ; le soleil estoit son dieu sensible, comme Dieu estoit son soleil insensible, par quoy il craignoit ne se pouvoir accommoder ni habituer à Bologne sainement, ni plaisamment, et partant nullement. » Cf. Bayle, *verbo* Charron.

(1) Nicolas Le Bacre ne paraît pas avoir exercé longtemps les fonctions de curé de Saint-Joseph. Il avait été reçu chapelain royal dans la cathédrale le 15 mars 1632. On le trouve en 1633 pourvu de la cure de Marck, puis de celle de Leulinghen où il fut remplacé en 1646.

(2) Jean d'Olce (Juan de Olço), originaire de la paroisse d'Iholdy, dans l'ancien royaume de Navarre, diocèse de Bayonne, était fils de Pierre d'Olce et d'Isabelle d'Eschaux, sœur de Bertrand, archevêque de Tours et premier aumônier du Roi. Il avait été nommé à l'évêché de Boulogne, le 8 août 1632, sur le refus de Dominique Seguier, doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris, transféré au siége d'Auxerre. Sacré en 1633 par son oncle, assisté de Léonor d'Etampes de Valençay, évêque de Chartres, et de Claude de Rueil, évêque d'Angers, il ne prit possession personnelle de son siége que le 1er avril 1635, comme on le verra plus loin.

ce par Mrs de Chapitre auxquels furent présentées les bulles et provisions dudit evesché par le grand archidiacre de Tours, son procureur en cette affaire, lequel s'en retourna à Paris le jeudy suivant, estant suffisamment garny de ses expéditions (1).

— Le 17, fut achevé le pavé du chœur en l'église N.-Dame, et le dimanche suivant l'on y fit et chanta l'office comme devant (2).

— Le vendredy 14 7bre (3), Mrs en corps processional furent hors la Porte-des-Dunes recevoir le corps du fils de Mr Fleury, qui, le jour précédent, retournant de Samer, picquant son cheval prez la Waroquerie se laissa tomber et se rompit le col; fut mis en terre dans la nef.

— Le 19 octobre, fut si grande tempeste sur la mer qu'entre Boulogne et Estaples l'on trouva à la mer 27 corps, et depuis Boulogne jusques à Wissant 17, et à l'entrée du hâvre, près la Dunette, périt un cordier qui venoit de la pesche où estoient 6 hommes dont il n'y eut que 2 qui se sauvèrent.

(1) Messire Jean de Hayet, grand archidiacre de Tours, abbé d'Aigues-Vives. Il est à remarquer que le curé de Saint-Jean de Luz, faisant fonction de sous-diacre, en 1660, au mariage de Louis XIV, s'appelait aussi Hayet.

(2) Le chœur avait été pavé de carreaux noirs et blancs qu'on avait achetés à Marquise (compte de la fabrique).

(3) Il y a erreur sur le quantième. On doit lire *le vendredy* 9 : « Le 8e jour de septembre est mort subitement Pierre « Flouri, filz de Mr Jehan Flouri, et est enterré dans la « basse églize proche du siége de Jacques Caillette. » (Reg. cath. St-Jos.) Jean Fleury, ou de Floury, était procureur en la Sénéchaussée.

— Le 1er décembre, l'archiduchesse Elizabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, mourut aagé de près de 80 ans.

1634

— Le 21 janvier, sur le midy, il y eut une furieuse alarme en la ville. Il y avoit environ 8 jours que trois quidams, assistés de Mr de Constant qui commandoit en l'absence de Mr le gouverneur, remuoient ciel et terre pour établir le sol pour sur le frais pesché, moiennant quoy ils eussent vendus tout le poisson qui fût arrivé au hâvre et eussent fait l'argent bon aux matelots (1), à quoy le magistrat et tout le peuple s'est opposé avec telle indignation que les dits Srs s'en estant allés au hâvre avec ledit Sr de Constant, ils furent environez des enfans et petits matelots qui commençant à crier : *Il carie* (2), leur jettant de la

(1) La charge que ces quidams prétendaient exercer était celle de jurés-vendeurs de poisson, quelque chose d'équivalent à ce qui existe aujourd'hui.

(2) Malgré les apparences, il ne s'agit point ici du verbe *charier*, action trop commune pour que le cri qui l'eût signalée eût pu mettre le peuple en mouvement. Du Cange, en son *Glossaire*, (édition Didot, t. II, p. 180,) interprète le mot *Cary*, *Caria*, par ceux d'exaction injuste, ou de maltôte. « Les Boulonnais, ou Morins, de notre temps, dit-il, ont « coutume de crier *Cary*, *Cary*, lorsqu'ils réclament contre des « impôts injustes ou qu'ils en poursuivent les collecteurs de « leurs injures, comme si par ce cri ils voulaient pousser le « peuple à se révolter contre ces ravisseurs du bien public. » Dom Grenier, en son *Introduction à l'histoire de Picardie*, rrpporte la même chose, d'après Du Cange. Nous avons ici,

boue et des pierres, parce que le valet dudit Sr de Constant avoit frappé un matelot près la maison Bequelin, à cause qu'il crioit : *Il carie, il carie* ; et l'affaire s'eschauffa de telle sorte que c'estoit fait d'eux s'ils n'eussent trouvé l'église des Cordeliers ouverte, et de là se sauvèrent dans la maison où ils ne furent pas encore en seureté, car la populace échauffé força la grande

dans le texte de Maslebranche, un témoignage historique local, à l'appui du fait que les érudits cités plus haut cherchent à expliquer. Il y en a un second témoignage dans le récit d'une autre émeute qui eut lieu à Boulogne en 1656, toujours à propos de la gabelle, d'après un manuscrit du XVII[e] siècle en la possession de M. Hibon de La Fresnoye, juge au tribunal de Montreuil. M. B. Gosselin en a publié l'analyse dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* (1855, p. 74-83). On y lit également que le peuple, ayant reconnu malgré leur déguisement les commis du nouvel impôt, les poursuivit en criant *Cari!* Voilà le fait positif. Quant au reste, tout est douteux et plus que douteux. Pour ma part, je ne crois ni à l'interprétation que Du Cange en veut donner en tirant le mot du grec χάρυον qui signifie une noix, ce qui est bien primitif en fait de science étymologique ; ni à la relation du mot *Cary* avec le *cariage* des fruits de la perception, ce qui n'était pas le cas, puisqu'il n'y avait rien à charier du tout ; je ne me fie non plus que bien peu à l'opinion du même Du Cange, rapprochant le mot *Cary* de celui par lequel on désigne le tapage moqueur du *carivary* ou charivari ; enfin, pour terminer cette note déjà si longue, je dirai que je tiens également pour fort suspect ce que J.-F. Henry rapporte dans son *Abrégé chronologique*, p. 320, à savoir que ceux de la basse-ville appelaient ceux de la haute-ville les *Caris*, tandis que ceux-ci leur renvoyaient la balle en les appelant les *Pitauds*. Henry mettant le fait sous la date de 1662, je suis

porte du jardin afin de les achever ; et leur falut sauter les murailles du jardin vers la rue des Potiers (1), et furent sauvés par l'escorte de la garnison ; et puis, estant sur le marché, le valet du Sr de Constant frappa le fils de Charles du Rosel, disant qu'il avoit crié après eux : *Il carie* ; alors l'alarme commença et la cloche à sonner et les bourgeois à courir aux

porté à croire qu'il y a là, comme le plus souvent, *quelqu'à* peu près, ou quelque méprise.

Dans l'auteur, assez peu précis, du reste, à qui *Henry* a emprunté ce fait particulier, qu'il généralise, il n'est point parlé des *Pitauds* ; et pour peu qu'on ait conversé avec les anciens de ce siècle, on sait qu'on disait les *Pitauds d'en haut* et les *Pitauds d'en bas*. Restent les *Caris*. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une *Note de M. Le Roy de Lozembrune sur les trente mille livres que l'on a imposées en* 1662 (*Revue Litt. de Boulogne*, juillet 1864, p. 10) : « Les habitants de la basse-« ville se soulevèrent contre ceux de la haute qu'on appeloit « les *Caris*, les uns avoient une cocarde verte et les autres « bleue. Je ne sais au juste ce que c'étoit que les *Caris*, je « crois que c'étoit une partie de la noblesse ; Madame Dallet « s'informera de cela et du massacre par les Allemands, si « c'est au carnaval de 1662, après les choses écrites au « journal, et du temps des *Caris*. » Si l'on veut bien se reporter à cette malheureuse époque, on verra que le peuple se soulevait contre l'impôt du quartier d'hiver, accepté trop bénévolement par la noblesse, à l'instigation du duc d'Aumont qui haïssait les habitants de la basse-ville. « Ce fut aussi presque tout le ressort de la guerre de *Lustucru*. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait fait entendre, à cette occasion, le cri par lequel on protestait habituellement contre les exacteurs et leurs suppôts, *Cari, Cari !*

(1) Le bas de la rue des Vieillards.

armes, et se saisirent de la muette (1) du marché, qu'ils gardèrent jusques au mardy midy, et les trois gabeleurs qui estoient logés à l'Eschiquier passèrent outre, l'espé au point et teste nue, et n'ont esté veu depuis. Il faut noter que, le vendredy précédent, ledit Sr de Constant avoit frappé outrageusement Jacques Crendale et l'avoit blessé sur la teste à coup de batons chez son frère, Emanuel Caron, qui eut aussy quelques bastonades, aussy bien que l'hoste de la Salemande, Mr François Tailleur, et Mr Anest, chirurgien, de la hampe d'albarde (2).

(1) Le corps-de-garde.

(2) Certes, voilà des mœurs qui étaient loin d'être douces, et un commandant pour le roi qui prenait bien des libertés avec la bourgeoisie. On s'explique l'irritation du peuple en face de pareils procédés. On aurait tort d'ailleurs d'y chercher un antagonisme de castes. Nous avons vu plus haut le messager de l'Université assassiné d'un coup de couteau par un avocat. En 1635, César-Sanse, écuyer seigneur de Pinleu, était assassiné par un autre écuyer, le sieur d'Audegau ; en 1641 (10 octobre), François du Wicquet, maître des eaux et forêts, est blessé à mort par le baron de Busca, à la porte du logis du gouverneur ; en 1642 (24 janvier), Jacques Triquet, soldat au château, est tué « tout roide » d'un coup d'épée par derrière ; en 1646 (3 janvier), Oudart de Lozières meurt d'un coup d'épée reçu dans le corps, *sur la place, en plein midi*, le 30 décembre 1645 ; tels sont les faits consignés dans les seuls registres de catholicité de Saint-Joseph pour les années les plus proches de celle qui fait l'objet de cette note. Que serait-ce si nous interrogions les liasses des affaires criminelles, en la sénéchaussée, et même en l'échevinage ? — Je n'entreprends point de déterminer précisément l'état civil des personnes nommées par Maslebranche à la fin de l'article.

— Je ne puis m'empescher d'écrire, qu'aux 4 Temps du caresme, en mars, Monseigr l'archevêque de Cambray, estant hors de la ville en quelque sienne maison de son archevesché, prit résolution de faire les sts ordres, et comme les ordinans furent examinés et disposés aux jours ordinaires et non avertis de l'intention dudit seigneur, se persuadant qu'il retourneroit à la ville pour les y ordonner, mais se trouvant de ceux de leur opinion, n'estants pourveus d'aubes et n'en pouvant avoir n'y aler chercher par la breveté du temps, ne sceurent faire autre chose que d'avoir recour aux femmes de la paroisse dudit lieu, desquelles ils empruntèrent les chemises blanches, et ainsy furent-ils ordonnés à la façon nouvelle autant rare que ridicule, dont il y auroit bien de quoy rire, si ce n'eût esté pour une action si Ste et si bonne. Je n'eusse jamais sceu me le persuader, si Mr l'official, retournant d'Artois, ne m'en eût asseuré.

— En ceste année, environ Pasques, arriva le duc d'Hunscot, député des Etats des Païs-Bas catholiques, pour faire entendre au Roy d'Espagne la nécessité de leurs affaires pour la conservation des provinces restantes sous son obéissance, lequel duc ne vint rendre response, mais fut arresté et retenû comme soubçonné de faire révolte avec toute la noblesse du païs; et environ le 7 à 8 de may il fut publié un amnistie par toutes les villes et un absout général, sauf pour trois des principaux, sçavoir le comte d'Hénin, duc de Bournoville, qui se sauva à Montreuil, le prince de l'Espinoy

Je dirai seulement que Maître Anesse, chirurgien, mourut le 22 janvier 1642, « tué d'un coup de pistolet qu'il reçut par malheur en passant. »

qui gagna St-Quentin, mais le Brabançon fut attrappé et retenû, les autres ayant esté avertis par le secrétaire du duc d'Hunscot, qui, voyant son maistre retenû, le gagna à bien courir, et vint en donner advis aux autres.

— Le 9 de juin, Mr le Doyen chanta la grande messe solennelle et porta le St-Sacrement en procession générale à St-Vulmer, en laquelle assistèrent tous les ecclésiastiques de la basse-ville, et tout le peuple, à cause d'un jubilé pour les nécessités de l'Eglise.

— Le 6 de juin, Mr l'évêque d'Amiens estant à Montreuil ala en l'abbaye de St-Sauve, et du consentement des religieux (Mr l'Abbé absent) monta en la thrésorerie et fit ouvrir la châsse St-Vulfran (1), afin d'en tirer quelque partie pour mettre en une chapelle que Mrs de Rue avoient fait bâtir en l'honneur de Dieu et sous l'invocation dudit St qu'ils asseurent estre natif de la ditte ville de Rhue, laquelle chapelle devoit estre bénitte par ledit Seigr évêque, et les reliques dudit St posées, le tout estant de son diocèse; mais comme le marteau de l'orphèvre faisoit trop de bruit, un quidam qui prioit Dieu voulut sçavoir ce que c'estoit, monta en ladite thrésorerie, et voyant qu'on luy en refusoit la porte, fit sçavoir de main en main qu'il y avoit là dedans des voleurs, si bien que le peuple y accourt de tous costés, la porte est renversée, l'alarme sonne furieusement, chacun s'y porte avec les armes en main; Mgr l'évêque court risque de sa personne,

(1) Il s'agit non de saint Wulfran, mais de saint Wulphy ou Vulfly (Vulphlagius), solitaire, qui fut, dit-on, autrefois curé de Rue, mort environ l'an 630, honoré le 7 juin. (Voir le Martyrologe de G. Chatelain.)

Mr Mitton et un autre capitaine de la garnison luy parent coup de halebarde; il gagne la maison du prieur et demande la vie ; on le met en seureté en la citadelle; Mrs de ville vont pour le saluer et luy parler ; il ne les voulut voir, mais se retira à Abbeville et y fit les Sts-Ordres le samedy en suivant (1).

— Le 18 de juin, l'on chanta la messe solennelle en la chapelle de la Vierge, pour action de grâces à la requeste de M. Guilliaume de Tienbronne, procureur en la séneschaussé de Boulogne, qui ayant esté incommodé de mal des 2 jambes par plusieures ulcères, l'espace de trois ans ou environ, n'ayant sceu en recouvrer guérison par aucun art de médecine ny chirurgie, se trouva parfaittement guérie aprez s'estre vouée à la Ste-Vierge et fait la neufvaine en l'estat requis selon le conseil des sages confesseurs et directeurs (2).

— Le 25 de juin, fut instituée la confrérie du St-Sacrement de l'autel par Mrs de Chapitre (3). Mr le

(1) Cet événement a fait le sujet d'une intéressante nouvelle publiée par M. Braquehay en 1840 sous ce titre: *L'Interdit*, chronique Montreuilloise, in-8° (Bibl. Boul., n° 5,129).

(2) Voir *Hist. de N.-D.*, édit. 1682, pp. 229-230. Il y a certificat d'Antoine Balhan, médecin ordinaire de la ville, et de Daniel Malval, chirurgien.

(3) Lè 19 mai 1634, l'archidiacre Gantois, grand-vicaire de Mgr de Boulogne, faisait part au chapitre du désir exprimé à ce sujet par « plusieurs personnes de qualité de cette ville », relativement à l'érection d'une confrérie de ce genre dans la cathédrale, « ainsy qu'elle a esté depuis quelques années en l'église de Calais ». Cette Confrérie fut érigée solennellement à l'autel de la paroisse de Saint-Joseph, non le 25, mais le 23 juin suivant, « pour satisfaire à la piété et singulière dévotion

Doyen Disque, abbé de Beaulieu, célébra la grande messe et donna la communion à tous les confrères ; après vespres ils marchèrent à la procession deux à deux avec le cierge et le chapron blanc ; Mr de Constant, lieutenant de Roy, Mr de Folemprise, gentilhomme, Mr du Wiquet, maître des eaux et forest, et Mr de Busca, baron de Liane, portoient le palme blanc (1). Cette procession servit aussy pour terminer le jubilé qui avoit duré 15 jours.

— Et le jeudy 6 de juillet, après matines, fut chanté la messe du St-Sacrement au chœur, comme de coustume, Mrs présens, le chanoine semainier avec diacre et sous-diacre portans feu et encens, les confrères précédents et suivans avec lumières et chaperons et portant le palme blanc, furent chercher le St-Sacrement au repositoire ordinaire, et le portèrent sur le grand autel avec himnes et chants de louanges propres à ce sujet, ce qui ne fut encore fait auparavant l'établissement de cette confrérie.

— Le 16, dimanche, Monsr le Doyen chanta la grande messe, le St-Sacrement estant dans la niche sur l'autel, et donna la Ste Communion aux confrères, et porta le St-Sacrement à la procession solennelle qui se fit après vespres sans sortir de l'église, ce qui se fera le 3me dimanche de chacque mois, les confrères présens et tout le peuple.

Le 11 d'aoust, Mr Daumont, gouverneur de Boulogne, arriva chez luy, revenant de Paris, et l'on eut nouvelle

de la plus grande et saine partie de cette ville de Boulogne envers le très Sainct-Sacrement ». (Reg. Cap., G. 34, 5 mars 1635.)

(1) Ce qu'on appelle aujourd'hui le *Dais*.

certaine que la ville de La Motte (1), bastie sur un rocher en Lorraine, s'estoit rendue au Roy qui l'avoit siégé, après que l'on eut fait jouer une mine, le 26 du précédent, qui avoit emporté toutes les fortifications de la porte et fait bresche suffisante pour donner une furieuse escalade, et si restoient encore deux autres mines à jouer.

— Le 4 septembre, Mr le duc de Chaulne et Madame sa femme arrivèrent à Boulogne, [elle] pour dévotion à la Ste-Vierge, luy pour son entrée comme gouverneur de Picardie ; Mr Daumont fut au-devant de luy avec toute la noblesse du païs jusques à Neufchastel. Sa réception fut aussy solennelle que si c'eut esté le Roy mesme. Pour la musicque il donna un doublon d'Italie, valant 17 livres.

— Le 25 7bre, M. Noël Gantois, chanoine, archidiacre de Flandres (2) et curé d'Audinghen, comme grand-vicaire de Monseigr de Boulogne, s'en ala en visitte en carosse qu'il avoit fait venir de Paris, avec son neveu Mr Le Bacre, curé de Boulogne. Cecy est assez notable, pour un fils de paysant d'Eschinghen, et n'est pas petitte fortune.

(1) La Mothe, petite ville de Lorraine, sur les frontières de la Champagne. Le siége y avait été mis le 28 juillet 1634 par le maréchal de la Force. (V. Moréri.)

(2) Le territoire du diocèse de Boulogne était partagé en deux archidiaconés, dont les titulaires portaient le titre d'Archidiacres d'Artois et de Flandres. Le premier s'appelait aussi archidiacre *à droite*, l'autre, archidiacre *à gauche*, d'après les côtés du chœur où ils avaient leur stalle. Les deux archidiacres de Thérouanne étaient dénommés archidiacres de France et de Flandres.

— Le 9 octobre, feste de St-Denis, Mr Gaston de Bourbon, duc d'Orléans, frère unique du Roy Louis le Juste, qui s'estoit retiré aux Pays-Bas, avec la Reine sa mère, vers l'archiduchesse Elizabeth, depuis 3 ans, retourna en France, au très-grand contentement de Sa Majesté et de tous les bons François.

— Le 21 d'octobre, à 9 h. du soir, le tonnère tomba sur le befroy de la ville, qui y fit un domage notable et blessa un homme dans la prison vers le marché (1).

— Le 1er décembre, le vin clairet fut mis par Mrs de ville à 10 s., et au chapitre à 8 ; il estoit à 11 (2).

— Le 21, Mr de Tombes, chanoine et prieur de Rumilly, arriva de Paris, d'où il apporta pour l'église une croix d'argent et le baston de mesme, un sceau pour bénir l'eau et le gouspillon d'argent, le tout sans dorure, ce qui ne fut jamais auparavant (3).

(1) On sait que les chambres et les tourelles du Beffroi servaient alors de prison. Le visiteur frémit à la pensée que des êtres humains fussent confinés dans ces horribles cachots ; et cependant la ville n'eut point d'autres lieux destinés à cet usage jusqu'aux premières années de ce siècle.

(2) La mairie taxait alors le prix du vin et de la bière, comme on le fait aujourd'hui pour le pain. Le chapitre avait une cave privilégiée, qui avait la prétention d'échapper à la taxe. Ce fut l'occasion de plusieurs débats avec l'échevinage, fort à cheval sur ses propres priviléges, mais très-peu accommodant pour les priviléges des autres.

(3) Il semble résulter de ceci, qu'une révolution s'était alors opérée dans l'orfévrerie. Est-il vrai qu'auparavant on ne fabriquait point d'objets en argent sans qu'au moins les reliefs et les moulures fussent dorés ?

1635.

— Le 15, 16 et 17 de febvrier, fut une telle inondation que le moulin du Manoir (1) fut emporté, la chaussée de Montreuil fut rompue, et plusieurs estangs, en Picardie et à Abbeville, plusieures gagnèrent les toits et greniers, et on leur donnoit le pain au bout d'une picque, et de vivant d'hommes on n'a veu telle inondation.

— Le 18 febr, Puislaurent et ses complices furent arrestés pour avoir conspiré contre Sa Majesté, son Estat et les principaux de son Conseil. Il estoit le factotum de Monsieur le Duc Dorléans.

— Le dimanche 1[er] d'avril et jour des *Rameaux*, Mesire Jean Dolce, basque de nation, évêque de Boulogne, fit son entrée solennelle en ladite ville, à 9 *h.* du matin (2). Il estoit arrivé le samedy précédent aux Cordeliers et y avoit couché. Mrs en corps le furent saluer, et le dimanche le furent chercher en procession

(1) A Hesdin-l'Abbé, sur la Liane.

(2) Cette date a échappé à tous nos historiens, qui font entrer Jean Dolce à Boulogne le 1[er] mars 1633. J'y ai été trompé moi-même dans les inscriptions que j'ai composées pour la décoration de la Crypte. (Voir ma *Notice* sur ce monument, 2[e] édit. 1859, p. 37.) C'était un usage traditionnel, imité de Thérouanne, que les évêques de Boulogne descendissent chez les Cordeliers, où l'on allait les chercher en procession pour leur intronisation solennelle. Les évêques de Thérouanne descendaient de même à l'abbaye de Saint-Augustin, près ladite ville.

générale ; l'on chanta le *Te Deum* et la messe de la férie par le semainier.

— Le jeudy St, Monsieur l'évêque fit la bénédiction du St-Cresme, et l'on chanta les petites heures, jusques à vespres, que l'on dit *sub silentio* (1).

— Le samedy 28 d'avril, Mr le comte Daumont, ancien chevalier des ordres de Sa Majesté, gouverneur de la ville de Boulogne et pays de Boulenois, mourut à Paris et fut enterré au monastère des Picquepuces, au fauxbourg St-Antoine (2).

Et le 29, Monsieur de Villequier, son neveu, aussy chevalier des ordres et capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, fut pourveû du gouvernement desdittes villes et pays, comme son prédécesseur (3).

— Le mercredy 23 de may, Mr de Villequier arriva à Boulogne et prit possession de son gouvernement. Mrs le receurent en procession au milieu de la nef. Mr le Doyen luy fit la harangue après luy avoir donné la croix à baiser et l'eau bénitte ; il fut conduit au chœur ; l'on chanta le *Te Deum*, et donna une pistolle aux musiciens.

(1) Conformément à la rubrique du cérémonial romain avec lequel Maslebranche était peu familier, ce qui explique son étonnement, les petites heures et les vêpres des trois derniers jours de la semaine sainte ne doivent pas être chantés, ni psalmodiés, mais simplement lus ou récités.

(2) Antoine d'Aumont, mort sans postérité à l'âge de soixante-treize ans.

(3) Antoine d'Aumont, duc d'Aumont, de Rochebaron et d'Estrabonne, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes de corps, fils de Jacques d'Aumont et de Charlotte-Catherine de Villequier, avait épousé Catherine Scarron, et mourut le 11 janvier 1669.

— En ce temps-là, Mrs obtinrent un arrest du grand Conseil par le moïen de Mr Desnoyers qui en est conseiller et intendant des affaires de Picardie, et ce sur une requeste par eux présentée au grand Conseil en l'an 1515 (1), en suitte de laquelle Sa Majesté leur accorde six mille livres, à prendre sur la couppe extraordinaire des chesnes et baliveaux faitte ceste année sur les forest du Roy en ce pays de Boulenois, ou autres et clairs deniers du domaine de saditte Majesté audit Boulenois, et ce pour faire bastir le grand autel au chœur de l'église N.-Dame de Boulogne, sans que lesdits deniers puissent estre divertis pour autre chose que ce soit par lesdits Srs, d'autant que c'est pour le cœur d'or que Sa Majesté donne pour relief de son comté de Boulenois à la Vierge, en son église, de laquelle il le tient immédiattement en hommage, comme tous les autres rois, ses prédécesseurs, commençant à St Louis (2).

— Il y a environ 8 jours que le prince Thomas (3) perdit la bataille, à 2 ou 3 lieues de Namur, où le conte de Bucquoy fut blessé mortellement et fait prisonnier par le mareschal de Chatillon, où il tailla en pièces 6,000 hommes, gagna 12 pièces de canon, fit un grand butin et tira à luy toute la cavalerie de son ennemy et mit les voisins en grande crainte.

(1) *Lisez* 1615. Le Roy, dans son *Hist. de N.-D.*, édit. 1682, a publié l'arrêt du 10 mars 1615, pp. 180-182.

(2) Maslebranche remonte ici beaucoup trop haut et confond Louis IX avec Louis XI.

(3) Thomas de Savoie. Il s'agit ici de la victoire remportée, le 20 mai, dans la place d'Avain par les maréchaux de Brézé et de Châtillon.

— Le mardy 29 may, l'église des Capucins fut dédiée par Monseigr Jean Dolce, évêque de Boulogne, où il fut occupé en cette cérémonie depuis 5 h. du matin jusques à 11 et demie ; puis il dîna au couvent, ou Mrs de la musicque furent bien traittés. Le patron de l'église est St Sauveur ; la chapelle est dédiée à N. Dame de Boulogne.

— Le prince Thomas se sauva dernièrement, à Namur, avec très peu de gens, et l'on ne sçait où est le comte de Bucquoy, et pour avoir le corps de son lieutenant l'on a payé 1,200 livres ; qu'un régiment espagnol, un de bourguignon Francomtois, faisant tous 2 6,000 hommes, et 2,000 que l'on appelle éluz de Luxembourg y ont esté mis en pièces, 1,400 prisonniers que blessés, sept chariots chargés de morts officiers menés à Bruxelles et allieurs, 4,000 chevaux en pièce et en déroutte ; le butin principal furent deux chariots chargés d'or et d'argent pour la montre, 16 pièces de canon et les munitions. Cette rencontre fut faite par les François entre St-Hubert et Marche-en-Famine (1), environ 4 lieues de Namur, laquelle peu devant ils avaient forcé et donné au pillage pour s'estre opposé à leur passage aux Ardennes, et tirant vers la rivierre de Meuse. Le Roy estant à Chateau-Tierry, le jour de la Pentecoste, sur le point de faire son bon jour, eut cet advis par le maréchal de Brézé qui lui envoya grand nombre de cornettes et drapeaux, dont sa Majesté fit rendre grâces à Dieu, faisant chanter le *Te Deum*, comme l'on a fait depuis à Paris et ailleurs, avec feux et réjouissances.

(1) Marche en Famène, ville de Belgique, à 20 lieues N. O. de Luxembourg.

— Le 4 juin, après vespres, environ 6 h. du soir, l'on fit procession générale, où furent présens Monseigr de Boulogne et son vénérable Chapitre, Mrs de St-Nicolas et tous les religieux et les confrères St-Sauveur, Mr le gouverneur, les gens du Roy et la Police et tout le peuple. L'on y fit le feu publique avec décharge des canons et mousquets, tant à la ville qu'au château, et au retour le *Te Deum* pour actions de grâces et pour réjouissance de la victoire susditte.

— Le 14 juin, à 9 heures du matin, les prières de 40 heures furent achevées. Elles avoient commencées le mardi précédent à 4 h. de relevée, et finit par la procession générale en la ville, au grand tour, par la rue du Château, en laquelle Monseigr de Boulogne porta le St-Sacrement, assisté de tous les corps séculiers et réguliers, de Monsr le gouverneur et tout le peuple, comme l'année précédente, afin qu'il pleut à Dieu conserver le Roy, ses armes victorieuses, et nous donner la paix.

— Le 18 juin, la déclaration des causes et sujets pourquoy sa Majesté a déclaré la guerre à l'Espagnol furent lues et publiées en Parlement, et la guerre déclarée à l'Espagnol et à tous ses aliez et confédérés, tant par mer que par terre.

— Le 10 de juillet, Louvain fut forcé par les armes françoises et holandoises, et l'on y fit main basse sur 6,000 Espagnols, en revange de ce qu'ils avoient fait à Trèves sur les François. Les Holandois furent ensuitte vers Namur, et les François à Anvers.

— Le 19 aoust, à 8 h. du soir, arriva à Boulogne Mesire Victor Bouteiller, ci-devant évêque de Boulogne et désigné archevêque de Tours, partit le lendemain pour Calais et revint le vendredy suivant à Boulogne ;

il fut le dimanche à Samer, pour accorder les gouverneurs de Boulogne et du Monthulin, et retourna à Paris le 19 octobre.

— Le 7 de septembre, fut posée la porte neufve au portail de la croisée qui regarde l'Abbaye, après que la réparation de la massonnerie fut achevée (1).

— Le 16, dimanche après l'Exaltation de Ste-Croix, selon la coutume infaillible de Boulogne, on devoit faire nouvelle élection du Magistrat, ce que Mr le gouverneur ne voulut permettre, à cause qu'il estoit guerre et qu'il y vouloit aller ; ce qui ne s'est jamais obmis de vivant d'hommes, non pas mesme ès guerres dernières à l'Espagnol, 1595-7 et 8, sous le gouvernement de Mr de Campagnot.

— Le 3 octobre, Mr le gouverneur, le séneschal, la noblesse, ban et arrière-ban du Boulenois, furent se rendre à Montreuil, et de là joindre l'armée de Mr le duc de Chaulne, en Picardie.

— Le 7, on eut nouvelle certaine que Galas (2), général de l'Empereur, fut deffait près du Rhein par Mr le cardinal de La Vallette et le duc de Vimar (3), Suédois, auquel il vouloit empescher le passage du fleuve ; on luy tailla en piéce 6,000 chevaux ; la plus part de son infanterie en déroutte et noyée ; il laissa au victorieux 15 pièces de canon, les munitions et l'attirail.

(1) Il y avait alors une ruelle ouverte qui communiquait avec ce qu'on appelle aujourd'hui l'*Enclos de l'Evêché*. Ce passage a été supprimé au commencement du siècle actuel et le terrain en a été cédé aux propriétaires riverains.

(2) Matthieu Galas, mort à Vienne en 1647.

(3) Bernard Weimar, duc de Saxe, l'un des plus grands capitaines du XVIIe siècle.

— Le 21 octobre, Mr le gouverneur et tous les Boulenois retournèrent de la douce guerre de Picardie, sans avoir tué rien autre chose que des lièvres, après avoir conduit le canon de Mr de Chatillon jusques à Novion (1).

—Le 22, l'on tint pour certain que le colonel Ebron, se trouvant surpris et environé de 8,000 chevaux de Galas en certain endroit d'Alsace, fut contraint de combatre ou de se rendre en poltron ; mais il aima mieux s'exposer à une mort honorable que de faire bresche à l'honneur des armes du Roy ; et quoyqu'il n'eût que 3 compagnies de gens d'armes, qui ne pouvoient faire que 7 à 800 maistres, il fit si bien qu'il leur passa sur le ventre et remporta la victoire, quoyque sanglante, parce qu'entre autres il y demeura 2 chefs de grande estime, réputation et valeur.

— Le 6 de 7bre (2), Mr Boutiller, nommé à l'archevesché de Tours, arriva à Boulogne.

En ce temps-là, l'on tint pour certain que Mr le duc de Créquy avoit deffait 6,000 Espagnols près Valence (3), au Milanois, pris tout leur canon, munitions de guerre et de bouche, avec 150 chariots chargés de bagage, que le Sr de Villeroy à fait conduire au siége qui estoit devant Valence le dernier octobre. De plus, que Mr le duc de Rohan mit en déroutte 3,000 Impériaux venants du costé de Tirol pour secourir les Milanois : Armestad, maistre de camp, demeura sur la place avec 1,500 des siens et 400 prisoniers.

(1) Nouvion-en-Ponthieu, à 3 lieues N. d'Abbeville.

(2) Le contexte donne à penser qu'on doit lire : *le 6 novembre.*

(3) Valenza, sur le Pô.

— La tempeste fut en ce temps si violente en Provence que la plus part des vaisseaux ennemis y ont esté fracassés à la coste, et les autres contraints de se retirer par la disette, avec pertes notables ; et leur Amiral de Naples, nommée *le Borromeo*, fut poursuivy d'une telle sorte par la flotte des barbares partis nouvellement de Tunis, qu'il fut contraint de se sauver vers l'isle St-André, la peste estant alors très violente dans l'estat de Venize.

— En ce temps, Mr de Rambur (1), gouverneur de Dourlens, dona la camisade à 1,000 à 1,200 Cravates (2) qu'il surprit à Fervent (3), vilage frontière d'Artois, où ils s'estoient logés en intention de piller et brusler un fauxbourg dudit Dourlens ; les prit, força et deffit en sorte que le chef qui estoit couché en son carosse avec sa garse se sauva en chemise avec les fuiars et la garse mise en pièce (4) le carosse et le bagage fut pris et 4 très beaux chevaux pomelez.

— Le 20 novembre, Mr le cardinal de La Vallette deffit et mit en déroute 1,600 chevaux qui escortoient et conduisoient à Galas grand nombre de chariots chargés de vivres et munitions de guerre ; ce qui luy arriva fort à propos pour rafreschir ses trouppes.

— En ce temps-là, Mr de Rohan deffit 5 à 6,000 Espagnols, à la Valtoline, qu'il avoit surpris.........

Cætera desiderantur.

(1) Jean V sire de Rambures, gouverneur de Doullens.

(2) Croates.

(3) Frévent (Pas-de-Calais.)

(4) Je ne sais trop comment établir la ponctuation de ce passage.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Mercredi 6 *novembre* 1878.

Présidence de M. R. Platrier, Président.

— A l'ouverture de la séance, le secrétaire, au nom de la Société, donne un souvenir à la mémoire de M. Pierre Bourgain, avocat, décédé membre titulaire de la compagnie et dit :

Il vous souvient, Messieurs, qu'il y a deux ans, à l'une de nos séances vous avez accueilli un membre titulaire qui, pour bienvenue, nous communiqua l'étude approfondie qu'il avait faite d'un écrit polémique de M. Fernand Nicolaï.

Le talent révélé dans cette appréciation d'une œuvre qui répondait aux nobles sentiments de notre nouveau collègue, fit espérer un collaborateur assidu des travaux de la compagnie.

M. Pierre Bourgain le promit ; mais, les exigences de sa profession d'avocat l'obligèrent d'ajourner son bon vouloir. A plus tard ! m'a-t-il dit bien des fois.

Ce plus tard ne devait pas sonner pour lui. En pleine jeunesse, en pleine force, il a été fauché par la mort qui semble se délecter à enlever à notre terre boulonnaise tout ce qui est l'espérance.

La triste nouvelle du décès de Pierre-Alfred Bourgain, ravi à l'affection et à l'estime générale en sa vingt-neuvième année, le 3 octobre dernier, affligea les nombreuses personnes qui avaient connu l'estimable et regretté défunt, car la vive sympathie qu'il inspirait naissait spontanément, tant ses hautes qualités morales se reflétaient visiblement chez lui.

Il promettait un avenir utile à sa ville natale.

Et voilà que le trépas a brisé cet espoir, au retour de Vincennes où Bourgain venait de servir comme réserviste pendant vingt-huit jours.

Prenant large part aux regrets des amis qui l'accompagnèrent au champ du repos, où M. Darquer, bâtonnier de l'Ordre des avocats, a raconté sa trop courte carrière (1), il appartenait à la Société Académique de manifester sa profonde estime et sa douleur dès sa première réunion.

Je propose d'en consigner l'expression dans une lettre adressée à madame Bourgain-Hénin, sa veuve.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après ces paroles, M. Deseille ajoute :

Une autre perte a été faite par la ville de Boulogne, dans la personne de M. Adolphe Gérard, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur de la Bibliothèque publique, secrétaire honoraire de la Chambre de commerce.

La Société Académique doit s'associer au deuil public et se rappeler que l'honorable M. Gérard fut l'un des membres de la commission préparatoire à sa fondation et qu'il occupa les fonctions de bibliothécaire-archiviste de notre compagnie.

C'est dans cette pensée que j'ai cru devoir rappeler les titres divers de M. Gérard à la reconnaissance des Boulonnais, dans la notice que je vais avoir l'honneur de vous lire.

M. Deseille donne lecture de la première partie de son étude biographique dans laquelle, à propos des dé-

(1) Pierre-Alfred Bourgain, entra au barreau de Boulogne en 1878 et ne tarda pas à y occuper une position honorable. « Avocat intelligent et laborieux, a « dit M. Darquer sur sa tombe, travaillant et possédant complètement ses affaires, « maître de lui-même, d'un esprit net et précis, il s'était déjà fait connaître et « hautement apprécier.... C'était le meilleur confrère, bienveillant, obligeant, « toujours aimable et prêt à rendre service, orné de cette aménité et de ces « charmes qui rendent les relations douces et embellissent la vie. »

buts du regretté défunt, il apprécie ses talents et aptitudes littéraires.

Un membre propose d'adresser une lettre de condoléance à madame Adolphe Gérard et rallie à sa proposition tous les suffrages.

— Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue : 1° *Etude sur la Chanson de Roland*, par M. Auguste Angellier ; 2° *Etude sur l'utilité des Forêts*, par M. Jules Bertin, membre correspondant ; 3° *Thèse pour la licence*, par M. Eugène Boyard, d'Abbeville ; 4° *Eustache le Moine*, chronique boulonnaise du XIIIe siècle, par M. Ernest Deseille ; 5° *Le Lutin de Galway*, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Ernest Deseille et Henri Bauhin.

En présentant l'*Etude sur la Chanson de Roland*, M. Ernest Deseille a dit :

« C'est une sorte de lieu commun que la France n'est pas propre à la grande poésie et que son génie se refuse à l'épopée. » Ceux qui ont dit cela ne connaissaient pas la *Chanson de Roland*, la plus ancienne épopée écrite en langue romane, restée la meilleure, digne d'être comparée avec les iliades chantées près du berceau de tous les peuples.

L'étude que vient de publier M. L. Boulanger, libraire-éditeur, a développé l'analyse, non pas sèche et incolore de cette œuvre « de merveilleuse poésie », mais présentée avec amour, dans une prose forte, d'une clarté pure, élevée, sereine.

De M. Angellier, on connaissait à Boulogne le talent de poëte : ce talent est grand. Dans l'*Etude sur la Chanson de Roland*, M. Angellier se révèle prosateur de haute école, parlant une langue concise, d'un souffle puissant, sans mots oiseux, martelant sa phrase en

maître pour la plier à la forme exacte de sa pensée toujours grande, éclairée du rayon poétique.

Cette prose est la langue que Michelet et Victor Hugo parlent dans leurs œuvres, mais sans les étrangetés voulues par ces puissants. C'est un magnifique instrument sur lequel M. Angellier se fera entendre de haut et loin.

Son étude peut être résumée ainsi :

Deux Waterloos de la France sont le point central des deux premiers cycles de nos poëmes nationaux du moyen âge : Roncevaux et Aliscans. Ces deux défaites ont inspiré les meilleures œuvres de ces cycles. Tandis que les autres peuples ont consacré les chants primitifs à la victoire radieuse, au triomphe de la *guerre*, la France a conçu la sublime idée de relever le malheur, de chanter la défaite, de glorifier les vaincus.

« Cela ne s'était jamais vu... Le cœur d'une nation laissant de côté les plus grands et les plus heureux de ses fils, s'est porté vers ceux qui défendirent le sol de leur mère plus loin que jusqu'à la victoire — jusqu'à la mort. C'est comme une protestation généreuse qui subordonne la force du fait à la beauté du droit, et proclame le devoir accompli plus grand que le succès atteint... »

Il semble que toutes les hautes pensées naissent avec l'expression splendide qui garantit leur durée. La *Chanson de Roland*, sublimement conçue, est également sublime pour qui la sait admirer, et M. Gaston Paris en a pu écrire dans son *Histoire poétique de Charlemagne :*

« On peût lire trois cents vers du *Roland* sans y trouver un mot à retrancher. Pas une cheville, pas une concession à la rime : tout est plein, nerveux et solide ;

le tissu est serré, le métal de bon aloi. Ce n'est ni riche, ni gracieux, c'est fort comme un bon haubert, et pénétrant comme un fer d'épée. Il n'y a aucune recherche d'harmonie. Pourvu que les vers y soient, peu importe que les notes se heurtent, que les élisions se pressent, que les consonnes s'accumulent. Les vers, sans variété de coupe, sans enjambement, le plus souvent composés d'une phrase entière avec ses verbes au présent et avec son allure tout d'une pièce que n'assouplissent point les particules, les vers se suivent et retentissent pareillement, l'un après l'autre, comme des barons pesamment armés. Et pourtant cette poésie barbare vous domine ; on sort d'une première lecture étonné, sous le charme. Quand on y revient, quand on se familiarise avec cette forte langue, avec cette versification escarpée, avec ces mœurs et cet idéal, quand on endosse cette lourde armure, on se sent pénétré du génie ardent qui la soulevait. C'est l'air âpre et pur des sommets. Il est rude d'y monter ; mais on se sent grandi quand on y est. »

Combien M. A. Angellier a eu raison de glorifier cette œuvre :

« Qu'elle reste donc notre épopée nationale, la vieille chanson de Geste ! Qu'ils restent nos héros ce fier Roland, Olivier, Turpin, Gautier, et les rudes pairs qui tombèrent dans le val Roncevaux. Oui, ô vieux aïeux, vous avez été vaincus, et c'est pourquoi nous vous aimons davantage ! Vous avez été écrasés par le nombre, mais vous avez donné à vos fils un immortel souvenir, et l'exemple d'une vertu à laquelle ils doivent s'attacher : la résistance. Ils en ont besoin. Eux aussi ils ont été attendus dans le défilé tortueux et ténébreux ; eux aussi ils ont vu les masses de l'ennemi assombrir les hauteurs et sortir des bois de sapins, eux aussi ils ont

connu Ganelon. Puissent-ils connaître de même et mériter l'heure où éclateront les soixante mille clairons de ceux qui viennent venger Roland. »

L'étude de nos anciens poëmes amène vite l'étonnement. On est surpris de voir quelle vie réelle anime les vieux héros barbares. Aucune des conventions qui ont affadi depuis nos meilleures œuvres. Les trouvères ne sculptaient pas des statues figées dans un marbre épique. Ils connaissaient les replis du cœur. Ainsi Ganeton n'est pas représenté tout d'une pièce ; le traître ne l'est pas avant sa trahison. Il est d'abord fier, courageux, magnifique ; c'est la nature même. Une blessure d'amour-propre, la cupidité, l'envie, s'emparent de son cœur et lui inspirent le mal.

Les modernes, s'ils avaient eu à le peindre, auraient cru faire œuvre de génie en lui retirant toutes les qualités qui lui méritèrent d'être au nombre des pairs de Charlemagne. Ils oublieraient également que *Judas* fut l'un des douze apôtres, et qu'avant de trahir son maître, il avait mérité de lui tenir compagnie. Celui qui livra Metz, fut également autrefois un général de haute valeur et de mérite reconnu. A un moment fatal l'esprit du mal s'est emparé d'eux, et leur perversité n'en est que plus grande.

Sans ce passé dont on espérait mieux, ces traîtres resteraient des phénomènes inexplicables, nés avec des instincts inhumains dont on ne saurait les rendre responsables. Or, ils sont responsables parce qu'ils ont connu le bien et qu'ils ont cédé à des suggestions abominables.

Dans la *Chanson de Roland*, règne une singulière gravité qui tranche hautement avec la tendance de l'esprit gaulois. Il semble qu'on ait perdu longtemps

cette dignité suprême, retrouvée par d'Aubigné, Corneille, V. Hugo.

On a dit que l'idée de patrie ne datait, en France, que de Jeanne d'Arc ; l'héroïne la retrouva, car cette idée est le souffle inspirateur du vieux poëme. L'amour du pays *de la doulce France,* anime la *Chanson de Roland.*

On a marché à reculons depuis. Les imitateurs ont imaginé les géants, les enchanteurs, pour suppléer à leur inspiration défaillante. Rien de semblable dans la première chanson de Geste : c'est crâne et grave, c'est jeune, c'est ailé pour ainsi dire et dans les hauteurs du vrai.

L'histoire perdue ou tronquée du haut moyen âge, on peut la reconstituer par ce poëme. Les fiers barons d'autrefois, rudes et guidés par l'honneur, y revivent. Ils ne ressemblent pas à l'idée qu'on a voulu nous en donner. Ils n'étaient pas des galantins, soupirant toujours aux pieds des belles.

Une seule femme apparaît dans la *Chanson de Roland*. C'est la belle Aude. En quelle circonstance ? Elle tombe morte en apprenant la mort du paladin. Simple et magnifique conception qu'on retrouve dans l'un des plus anciens monuments de l'histoire boulonnaise.

Parlant de la défaite d'Hernekin, comte de Boulogne, qui, poursuivi par les Normands, put atteindre l'abbaye de Samer et tomber mort en s'agenouillant à l'autel, le chroniqueur ajoute ces mots : « Et quant ce vit, Berte se feme, si se laissa caoir sor lui et morut illoec avec lui. » Rien de plus, mais quel profond sentiment d'affection révèle un tel trépas !

M. Angellier a bien fait de mettre en pleine lumière ce chant magnifique de la France à son aurore. »

— La Société met au concours pour l'année 1879 :

I. — Médaille d'or de la valeur de 400 francs à décerner en 1879.

A l'auteur du meilleur mémoire historique concernant la province du Boulonnais.

II. — Médaille d'or de la valeur de 400 francs à décerner en 1879.

A l'auteur du meilleur mémoire concernant la géologie agricole du Boulonnais, l'industrie du pays où la topographie de la ville et de ses environs.

III. — Médaille d'or de la valeur de 100 francs

A la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix de l'auteur.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Les mémoires seront adressés *franco* au Secrétaire de la Société, à Boulogne-sur-mer, 59, rue de l'Amiral-Bruix, au plus tard le 31 mai 1879.

Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur. Ils devront être inédits, n'avoir été présentés à aucun autre concours, et seront gardés dans les archives de la Société Académique.

Les auteurs conserveront pourtant le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits. Des mentions honorables pourront être décernées aux œuvres jugées dignes de cette distinction.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, donne lecture du quatrième chapitre des *Mémoires de Jacques Cavillier sur la Révolution à Boulogne-sur-mer.*

— M. Bortier, d'Adinkerke, auteur de plusieurs ouvrages sur la Flandre, est nommé membre correspondant.

— M. Charles Mascot, chef du bureau de l'Instruction publique, à la mairie de Boulogne, est élu membre associé.

Séance du Mercredi 4 décembre 1878.

Présidence de M. H. de Rosny, Vice-Président.

Le secrétaire donne lecture de la seconde et dernière partie de l'*Etude biographique sur M. Adolphe Gérard.*

Cette notice exprimant les sentiments de profonde sympathie de la compagnie à l'égard du regretté défunt, est approuvée et prendra rang dans les publications de la Société Académique.

— Il est communiqué un numéro du *Journal général de l'Instruction publique*, en date du 15 octobre 1842, dans lequel est inséré le rapport adressé à M. le ministre par M. Philarète Chasles, professeur au Collége de France, président de la commission chargée d'examiner les aspirants inscrits pour l'enseignement de la langue anglaise dans les colléges de l'Université.

Ce document est remarquable à double titre, et par le souvenir qu'il rappelle d'un concours qui ne s'était pas encore produit, institué dans les conditions les plus

difficiles et sous les auspices de M. Villemain, et par la mention honorable qu'y a obtenu l'un de nos honorables collègues M. Achille Dubarle, duquel il est dit : « Les compositions remarquables de Dubarle, qui sans le trouble et l'émotion dont il a été saisi se trouverait incontestablement placé beaucoup plus haut, ont prouvé une capacité déjà sérieuse, qui, si elle n'a pas encore le bénéfice et l'aplomb de l'expérience et de la maturité, dépasse cependant la limite des simples espérances. »

En ce concours, M. Dubarle a été le second lauréat français. Le premier fut M. Benjamin Laroche, traducteur estimé de Shakespeare et de Byron.

— M. Ernest Deseille, secrétaire, lit ensuite la première partie d'une *Introduction à l'Histoire du pays Boulonnais*, étude sur le sol, la topographie, les mœurs et usages de notre ancienne province. L'auteur se propose, avec l'agrément de la Société, de présenter ce travail au prochain concours des Sociétés Savantes, qui doit avoir lieu à Paris en Sorbonne, du 16 au 19 avril 1879.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Pendant le 2e semestre 1878.

I.

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tomes VI et VII, in-8°.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, tome V, nos 26, 27 et 28, 1878, in-8°.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. — Liste des membres. — Liste des sociétés savantes. — Instructions.— Broch. in-8°, 1877.

II.

PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES *(françaises)*.

AIX, *Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.* Séance publique. 1878, in-8°.

AMIENS, *Société des Antiquaires de la Picardie.* Bulletin, nos 1 à 3, année 1878.

— Mémoires, 3e série, tome IV, 1878.

— *Académie des sciences, belles-lettres et arts.* Mémoires, 3e série, tome IV, 1878.

— *Société Linnéenne du Nord de la France.* Bulletin mensuel, nos 69 à 78, 1878.

ANGERS, *Société Industrielle et Agricole.* Bulletin, 1878, 1er semestre, in-8°.

ANGOULÊME, *Société Archéologique et Historique de la Charente.* Planches du tome XII, 1876.

ANNECY, *Revue Savoisienne*, journal publié par la société Florimontane, tome XIX, 1878, in-4° ; manque n° 10.

AUXERRE, *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Bulletin, 2e série, tomes XXXII et XXXIII, 1878, in-8°.

BESANÇON, *Société de médecine*, Bulletin n° 4, années 1873 à 1878, in-8°, 1878.

BÉZIERS, *Société d'étude des sciences naturelles*. Bulletin, 2e année, 1877, in-8°.

— *Société Académique*. Bulletin, tome IV, 1876-1877, in-8°.

CAEN, *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, année 1878, 1 vol. in-8°.

CAMBRAI, *Société d'Emulation*. Mémoires, tome XXXIV, 1878, in-8°.

CANNES, *Société des sciences naturelles et historiques*. Mémoires, tome VI, 1876, in-8°.

CHERBOURG, *Société nationale académique*. Mémoires, 1875, in-8°.

COLMAR, *Société d'histoire naturelle*, Bulletin, 18e et 19e années, 1878.

DIJON, *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*. Mémoires, tome IX, années 1874 à 1877.

DOUAI, *Société d'agriculture, de sciences et d'arts*. Mémoires, tome XIII, 1874-1876.

EPINAL, *Société d'Emulation du département des Vosges*. Annales, 1878, 1 vol. in-8°.

EVREUX, *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*. Recueil des travaux, IVe série, tome III, 1876-1877, in-8°.

LILLE, *Société géologique du Nord*. Annales, tome V, 1877-1878, in-8°.

— *Société des architectes du département du Nord*. Bulletin, nos 7 et 8, in-8°.

MACON, *Académie*. Annales, IIe série, tome Ier, 1878, in-8°.

MARSEILLE, *Société de Statistique*. Répertoire des travaux, tomes XXXVIII, 1878.

— *Académie des sciences, belles-lettres et arts*. Mémoires 1877-1878.

— *Comité médical*. Recueil des actes, tome XVII, 1re partie.

MEAUX, *Société d'agriculture, sciences et arts*. Publication de 1870 à 1876, 4 vol. in-8°.

MOULINS, *Société d'Emulation du département de l'Allier*, tome XV, 1878.

NANTES, *Société Académique*. Annales, 1877, in-8°.

NEVERS, *Société Nivernaise des sciences, lettres et arts*, 2e série, tome VIII, 1878, 2e partie.

NIMES, *Académie du Gard*. Mémoires, année 1876. 1 vol. in-8°, 1877.

ORLÉANS, *Société archéologique de l'Orléanais*. Bulletin, n°s 95 à 97, 3 fasc., 1877-1878, in-8°.

PARIS, *Société géologique de France*. Bulletin, 3e série, tomes V et VI.

PERPIGNAN, *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, XXIIIe vol., 1878.

POLIGNY, *Société d'agriculture, sciences et arts*. Bulletin, 19e année, n°s 2 à 10.

ROUEN, *Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, années 1877-1878, 1 vol. in-8°. — Catalogue du musée industriel, in-8°.

SAINT-ÉTIENNE, *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*, tome XXI, 1877, in-8°.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, *Bulletin de la Société Linéenne de la Charente-Inférieure*, 2e année, 1878, 1er et 2e trimestres.

SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, n°s 105 à 107, 1878. — Mémoires, tome XV, 1876.

SAINT-QUENTIN, *Société Académique*. Mémoires, 4e série, tome Ier, 1878.

SENS, *Société Archéologique*, tome XI, 1877, in-8°.

SOISSONS, *Société archéologique, historique et scientifique*, tome VII, 2e série, 1878.

TOULOUSE, *Société archéologique du Midi de la France*. Bulletin 1877-1878. Mémoires, tome X.

VALENCIENNES, *Société d'agriculture, sciences et arts*. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, tome XXXI. — Mémoires historiques, tome IV, 1876.

VERVINS, *La Thiérache*, société archéologique. Bulletin, t. V, 1877, in-4°.

III.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MM. J. Bertin, membre correspondant : *Etude sur la réorganisation des forêts* et *Annexe à cette étude*. 2 broch., 1878.

P. Bortier, membre correspondant, *Calcaire nitrifié*, brochure in-8°, 1878.— *Le littoral de la Flandre au IXe et XIXe siècles*, broch. in-8°.

Ernest Deseille, secrétaire, *Eustache le Moine, chronique boulonnaise du XIII*e *siècle*, broch. in-4°. — *Le Lutin de Galway*, opéra-comique en 1 acte, paroles de Ernest Deseille et Henri Bauhin, broch. in-8°.

Giard, membre correspondant, *Laboratoire de zoologie maritime à Wimereux*, broch. in-8°.

Gosselet, membre honoraire, *Cours de Géologie*, n° de la *Revue scientifique*, 27 juillet 1878.

Auguste Huguet, *Documents législatifs concernant le projet de loi ayant pour objet la création d'un port en eau profonde à Boulogne*, 6 brochures in-4°.

Georgès Vallée, *Thèse pour la licence*, 1877.

IV.

PAR DIVERS.

A. Angellier, *Etude sur la chanson de Roland*, 1 vol. in-12, 1878.

Boyard, Eugène, *Thèse pour la licenee*, 1878.

Cartailhac, Emile, *I. Rapport sur la paléocthnologie. II. Période néolithique.*

Caudron, Julien, *Notice sur les cordes industrielles et de luxe.*

Dr Legrand, *La nouvelle société Indo-Chinoise*, br. in-8°, 1878.

Philipp Ledru, *Histoire d'Avesnes-Le-Comte, ancienne ville de la province d'Artois*, 1878.

Edmond Pellat, *Résumé d'une description du terrain jurassique supérieur du Bas-Boulonnais et itinéraires d'excursions, dans ce terrain*, 1878, in-8°.

Charles Quin, *Souvenirs du Congrès scientifique du Havre*, 1877.

V.

PAR SOUSCRIPTION.

LILLE, *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins* (*Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Belgique*), 1 vol. 1878.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BOULOGNE.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE T. II

(1873-1878).

ANTIQUITÉS CELTIQUES :

ANTIQUITÉS ROMAINES :

ARCHIVES :

BIBLIOGRAPHIE :

BIOGRAPHIE :

BOTANIQUE :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE :

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE :

CONGRÈS SCIENTIFIQUES :

Pages.

Histoire générale.

Histoire du Boulonnais.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06550 7496